E. STEIN

HISTOIRE DU BAS-EMPIRE

I

NOTES ET CARTES





ERNEST STEIN

HISTOIRE
DU
BAS-EMPIRE

TOME PREMIER

avec un fascicule de notes et 4 cartes hors-texte

DE L'ÉTAT ROMAIN À L'ÉTAT BYZANTIN
(284-476)

Édition française par JEAN-REMY PALANQUE
Professeur à l'Université d'Aix-en-Provence

2

NOTES ET CARTES



ADOLF M. HAKKERT - ÉDITEUR - AMSTERDAM
1968

Réimpression de L'Édition Paris/Bruges 1959

INTRODUCTION

‹8› 1*. Ce qui a été dit jusqu'ici est de nature si générale que des références détaillées sont superflues dans la plupart des cas. Nous avons utilisé principalement : MOMMSEN, *Röm. Gesch.* V [4]. SEECK, *Unterg.* I [3], livre II, chap. 5 (« Die Entvölkerung des Reiches ») et 6 (« Die Barbaren im Reich »). ROSTOVTZEFF (Rostowzew), *The Social & Economic History of the Roman Empire* (1926 ; on a déjà rejeté de divers côtés et avec raison la thèse de Rostovtzeff qui voit dans l'armée du IIIe siècle une sorte d'armée rouge luttant en faveur d'un prolétariat de paysans révolutionnaires contre la dictature de classe d'une « bourgeoisie » citadine). L. SCHMIDT, *Gesch. der germ. Frühzeit* (1925). CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides* [2] (1944). KORNEMANN, *Einl. in die Altertumswiss.* III [2] (1914) 298-306 (« Neurom u. Neupersien ») ; cf. aussi mon « Kapitel vom persischen und vom byzantinischen Staate », *Byz.-neugr. Jahrbb.* I (1920) 50-87. 454, où, p. 86, je surestimais encore selon les vues traditionnelles l'importance de Constantinople. — *Ad* p. 2 : BELOCH, *Die Bevölkerung der griech.-röm. Welt* (1886) évaluait la population de l'Empire romain au début de notre ère à 54 millions (voir surtout *l. c.* 507) ; cependant, selon l'opinion généralement reçue, cette estimation est considérée à bon droit comme trop basse et BELOCH lui-même, *Jahrbb. für Nationalökon. u. Stat.*, 3e série, XIII (1897) 342 s. a souligné que ses évaluations étaient des chiffres minima et exprimé l'avis que « en moyenne elles restent un peu au dessous des chiffres moyens vraisemblables » (pour la Gaule, cf. aussi BELOCH, *Rhein. Mus.* LIV [1899] 442-445). Sur la population de Rome, cf. t. II, p. 842. — *Ad* p. 2 s. et 5 :

---

* Ces vues de l'auteur sur la date à laquelle il convient de faire commencer le Bas-Empire *(spätrömisch)* ou première époque byzantine *(frühbyzantinisch)* — reprises dans sa « Vue d'ensemble sur l'histoire byzantine » (*Traditio* VII [1949-51] 99) — ont été contestées par OSTROGORSKY, *Hist. Zeitschr.* CLXIII (1941) 229-254, qui situe au règne de Constantin seulement le début de l'époque byzantine.

1. Bibliographie générale sur le IIIe siècle : BESNIER, *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée* (Histoire générale Glotz, Hist. rom. IV 1, 1937), surtout les chap. III et V. — Sur le Bas-Empire : VASILIEV, *Hist. de l'Empire byzantin* I (1932) ; PIGANIOL, *L'Empire chrétien* (Histoire générale Glotz, Hist. rom. IV 2, 1947) ; L. BRÉHIER, *Le monde byzantin*, 3 vol. (1947-1950) ; OSTROGORSKY, *Histoire de l'État byzantin* (trad. fr., revue, 1956). — Sur la notion de décadence : REHM, *Der Untergang Roms im abendländischen Denken* (1930) ; WERNER, *Der Untergang Roms. Studien zum Dekadenzproblem in der antiken Geistesgeschichte* (1939) ; K. PFISTER, *Der Untergang der antiken Welt* (1941) ; PIGANIOL *l. c.* 411-422. — Population de Rome : pour le Haut-Empire, OATES, *Classical Philology* XXIX (1934) 101-116 et CARCOPINO, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire* (1939) 35 donnent le chiffre de 1.200.000 habitants ; GERKAN, *Mitt.*

d'accord avec HARTMANN, *Arch. für soz. Gesetzgeb. u. Stat.* II (1889) 489-491, je tiens pour certain que la population totale fut considérablement moins nombreuse sous le Bas-Empire qu'au 1er siècle apr. J.-C. ; cf. aussi ROSTOVTZEFF *l. c.* 424 s. 620 s. Par suite, H. DELBRÜCK, *Gesch. d. Kriegskunst* II[3] (1921) 217 s. 233-238 est à mon avis erroné pour ce qui est de l'essentiel. En ce qui concerne les grandes villes, cf. plus bas p. 480 s., n. 194 pour Rome et Antioche au IVe siècle ; pour Alexandrie sous le Principat, cf. Bang dans FRIEDLÄNDER, *Darstell. aus der Sittengesch. Roms*[9. 10] (1921) 298 s., dont l'estimation semble toutefois trop élevée. Nombre total et densité de la population en Égypte : cf. SEECK, *Unterg.* I[3] 346. 381. 561 s. — *Ad* p. 3 : droit de cité romaine dans les provinces avant Caracalla : MITTEIS, *Reichsrecht u. Volksrecht* (1891), chap. V. WILLEMS, *Le droit public romain*[7] (1910) 376 s. — *Ad* p. 4 : intérieur et nord de la péninsule balkanique essentiellement latins sous le Bas-Empire : BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 271 ; cf. SNELLMAN, *De interpret. Rom.* I (1919) 79 s. 82 s.

‹18› 2*. *Ad* p. 7-14 en général : SEECK, *Unterg.* III[2], livre IV, chap. 6-10. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*[2] (1929), chap. I et II. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*[4] (2 vol., 1924). PREUSCHEN (†) -G. KRÜGER, *Handbuch der Kirchengesch.* I[2] (1923), §§ 2-24 (où l'on trouvera une abondante bibliographie). HARTMANN, *Der Untergang der antiken Welt*, chap. IV (dans le vol. III de HARTMANN, *Weltgeschichte*, 1919). — *Ad* p. 9 : HARNACK *l. c.* I[4], livre II, chap. 4. HARTMANN, *Christentum und Sozialismus*[3] (1916) 9-15. Sur les *alimentationes*, voir HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*[2] (1905) 212-224 (corriger p. 224 d'après ce que je dis moi-même plus haut p. 125) ; voir aussi LAUM, *Stiftungen in der griech. und röm. Antike* I (1914) 104. 112 s. (avec l'erreur de Hirschfeld). 236. Sur les *collegia tenuiorum* et l'obligation d'autorisation pour les associations, voir KORNEMANN, Pauly-Wissowa IV 387 s. 408-410. — *Ad* p. 10 : dimanche et Noël : G. KRÜGER *l. c.* § 37, 9 et la bibliographie qui y est donnée. Rapports d'Origène avec la science païenne : Euseb. *hist. eccl.* VI 18, 2 - 19, 14. — *Ad* p. 11 : les chaires philosophiques d'Athènes : SEECK, *Unterg.* IV 223 s. 466. Jamblique : GEFFCKEN *l. c.* 103-114. 283-286 ; la citation à la fin du paragraphe est de GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* (1914) 15. Lactance : SCHANZ-KRÜGER III[3], p. 413-437 ; sur sa haine de la recherche scientifique GEFFCKEN, *Aus der Werdezeit des Christentums*[2] (1909) 95 s., qui se fonde sur Lact. *div. inst.* III, surtout c. 3. 28. — *Ad* p. 13 s. : schisme antiochien de Paul de Samosate et verdict

---

des deutschen archäol. Inst., Röm. Abt. LV (1940) 149-195 ; LVIII (1943) 219-243 soutient qu'elle n'a jamais dépassé 700.000 (cf. à ce sujet t. II du présent ouvrage, p. 842) ; BIGOT, *Rome antique au IVe siècle* (1942) et PIGANIOL, *L'Empire chrétien* (1947) 7, n. 54 l'évaluent à 510.000 ; F. LOT, *Annales d'hist. soc.* VIII (1945) 29-38 descend même jusqu'à 263.000, SEGRÉ, *Byzantion* XVI (1942-43) 393-444 à 250.000. Sur la dépopulation de l'Empire, voir LANDRY, *Rev. hist.* CLXXVII (1936) 1-33.

2. En général : P. DE LABRIOLLE, *La réaction païenne* (1934) ; LEBRETON et ZEILLER, Fliche-Martin II (1935) ; LIETZMANN, *Hist. de l'Église ancienne* II (trad. fr. 1937). — Sur la fête de Noël : BOTTE, *Les origines de Noël et de l'Épiphanie* (1932) et NOIVILLE, *Rev. des étud. anc.* XXXVIII (1936) 145 ss. — H. GRÉGOIRE etc., *Les persécutions dans l'Empire romain* (Mém. Acad. de Belgique, Cl. des Lettres XLVI

d'Aurélien : GROAG, Pauly-Wissowa V 1413 s. SEECK, *Unterg.* III[2] 306 s. 503. (PREUSCHEN)-KRÜGER *l. c.* §§ 19, 8 ; 24, 7. — Eusèbe : CHRIST-STÄHLIN II 2[6], p. 1359-1372. Langue de l'Église romaine : HARNACK *l. c.* II[4] 799 s.

‹20› 3*. KORNEMANN, Pauly-Wissowa, suppl. IV (1924) 91-95. 102-108. 240-268 ; sur le droit de marché (KORNEMANN 256 en haut) voir aussi MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 887. HARTMANN, *Zur Wirtschaftsgesch. Italiens* (1904) 92. Le système du patronage, sur lequel je reviendrai en détail dans la suite de mon exposé, de même que sur le colonat, était répandu dans tout l'Empire (voir M. GELZER, *Studien zur byzantinischen Verwaltung Aegyptens* [1909] 76) et dut être combattu déjà par Claude le Gothique et par Dioclétien (Cod. Just. II 13, 1 ; cf. à ce propos K. STADE, *Der Politiker Diokletian* [diss. Francfort sur le Main 1926] 61).

‹21› 4. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II[3] 221-226. 239 s. 254 s. SEECK, *Unterg.* II[2] 201-260. 541-548. Cf. aussi plus haut p. 117.

‹22› 5*. Cf. pour l'ensemble HARTMANN, *Arch. für soz. Gesetzgeb. u. Stat.* II 485-493. SEECK, *Unterg.* II[2], livre III, chap. 7, qui devra être rectifié plusieurs fois d'après ce qui suit.

6*. KORNEMANN, Pauly-Wissowa, suppl. IV 93 s. 105. 258. A l'encontre de Kornemann et de Seeck, il faut pourtant souligner avec M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* 71 s. que Cod. Theod. V 17, 1 du 30 oct. 332 ne doit pas être considérée comme la constitution qui érigea en loi l'attachement des colons à la glèbe dans la plupart des provinces ; il est plus probable que ce régime fut instauré au plus tard à l'occasion de la réforme fiscale et militaire de Dioclétien. Sur les *inquilini*, voir l'exposé de SEECK, *Unterg.* I[3] 404 s. 585-590, qui à mon avis n'a été réfuté ou dépassé par aucune publication postérieure ; sur les *laeti* et *gentiles*, GROSSE, *Röm. Militärgeschichte* (1920) 207-210 et plus bas p. 411, n. 18.

‹23› 7*. KORNEMANN, Pauly-Wissowa IV 442-480 et surtout GROAG, *Vierteljahrschr. für Soz.- u. Wirtschaftsgesch.* II (1904) 481-510.

1, 1951) ; J. VOGT, *Christenverfolgung* (Reallexikon für Antike u. Christentum, col. 1178-1192).

3. Sur le colonat : HEICHELHEIM, Encyclopaedia of Social Sciences IX (1933) ; COLLINET, *Recueil de la Société Jean Bodin* (1937) 85-122 ; SAUMAGNE, *Byzantion* XII (1937) 487-581, — corrigé par GANSHOF, *L'Antiquité classique* XIV (1945) 261-277 et par SEGRÉ, *Traditio* V (1947) 103-133. Mise au point de la question dans PALLASSE, *Orient et Occident : à propos du colonat romain du Bas-Empire* (1950).

5. En général : TENNEY-FRANK, *An Economic History of Ancient Rome* II-V (1936-40) ; HEICHELHEIM, *Wirtschaftsgeschichte des Altertums* (1938). WEST, *Classical Journal* XXVIII (1932) 96-106 a étudié les causes de la décadence économique de l'Empire.

6. Sur les *inquilini*, voir en sens contraire SAUMAGNE *l. c.* 550 (qui les considère comme des colons propriétaires) ; PIGANIOL *l. c.* 278, n. 21 (pour qui ce terme désigne au IIIe siècle des colons, puis au IVe des travailleurs domiciliés, libres de leurs mouvements, qui seront attachés à la glèbe au Ve siècle).

7. Sur les corporations : MONTI, *Le corporazioni dell'evo antico e nell'alto medioevo* (1934) ; MICKWITZ, *Die Kartellfunktionen der Zünfte* (1936) ; DE ROBERTIS, *Storia delle corporazioni* I 1 (1938) ; PIGANIOL *l. c.* 285 ss. 289 ss.

8*. GUMMERUS, Pauly-Wissowa IX 1513-1535. SIGWART, Pauly-Wissowa X 1908 s. Cf. aussi SIEVEKING, *Aus Natur und Geisteswelt* vol. 577 (1921), 16 s. Au sujet du raffermissement de l'économie monétaire, dont DOPSCH, *Wirtschaftl. u. soz. Grundlagen der europ. Kulturentwickl.* II² (1924) 444, n. 235 n'a visiblement aucune idée, cf. plus haut p. 117. 343.

9. Au VIe siècle, le budget moyen de l'Empire de Justinien qui embrassait bien plus que la *pars Orientis*, se montait à environ 7 millions de sous (voir mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* [1919] 141-160, surtout 151. 155 s.; *Byz. Zeitschr.* XXIV [1924] 377-387); le budget de l'Empire d'Occident dans les premières années de Valentinien III atteignait tout au plus 2 millions et demi, mais il avait été considérablement plus élevé à la fin du IVe siècle (plus haut p. 342 s.). Les déductions tirées de ces faits nous amènent à ce qui est dit dans le texte.

‹24› 10. Mes *Untersuchungen über das Officium der Prätorianerpräfektur* (1922) 19-23. 54 s.

11*. KUHN, *Die städt. u. bürgerl. Verfassung des Röm. Reichs* I (1864). LIEBENAM, *Städteverwaltung im röm. Kaiserreiche* (1900) 417-430. LÉCRIVAIN, Dict. des Antiquités grecques et rom. III 2038-2045; en particulier sur la situation en Égypte, voir OERTEL, *Die Liturgie* (1917). Fourniture des animaux pour la poste : SEECK, Pauly-Wissowa IV 1847-1849. 1852-1855.

‹25› 12*. *Expos. tot. mundi* 22-68, Geogr. Lat. min. p. 108-126 [Riese] (d'après lui VINOGRADOFF, Cambr. Med. Hist. I [1911] 548). CAGNAT et BESNIER, Dict. des Antiquités III 1777-1783. GUMMERUS, Pauly-Wissowa IX 1525-1527. Voir aussi sur la Syrie, l'Égypte et le commerce oriental, MOMMSEN, *Röm. Gesch.* V⁴ 464-470. 572-577. 602-619. CHARLESWORTH, *Les routes et le trafic commercial dans l'Empire romain* (trad. fr. 1938), chap. II-IV. VI. Cf. aussi ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 145-171. 530-541.

‹26› 13*. PÂRVAN, *Die Nationalität der Kaufleute im röm. Kaiserreiche* (1909). Exemples de la survie de l'esprit commercial et de l'activité commerçante dans la population romaine des Gaules sous les Mérovingiens, réunis par DOPSCH, *Wirtschaftl. u. soz. Grundlagen* II² 447-449; ils confirment une observation de PÂRVAN *l. c.* 43 ss. 123, mais nullement l'opinion de Dopsch

---

8. DAVIES, *Roman Mines in Europe* (1935) attribue la décadence de l'Occident romain à l'épuisement des mines.

11. Sur les *munera* : PIGANIOL *l. c.* 342 ss.

12. Sur la production et le commerce intérieur : ROSTOVTZEFF, *Caravan Cities* (1932); WEST, *Roman Gaul. The Objects of Trade* (1935); DAVIES, *Roman Mines*; TAECKHOLM, *Studien über den Bergbau der römischen Zeit* (1937); LUZZATO, *Storia economica d'Italia* I (1949); IDRISS BELL, *Egypt from Alexander the Great to the Arab Conquest* (1948); MENENDEZ PIDAL, *Historia de España* II (1936); THOUVENOT, *Essai sur la province romaine de Bétique* (1940); sur la Syrie, ROSTOVTZEFF, *Rev. hist.* CLXXV (1935) 1-40. Sur l'industrie de la soie, LOPEZ, *Speculum* XX (1945) 1-42.

13. Sur le commerce extérieur : WARMINGTON, *The Commerce between the Roman Empire and India* (1928); HEUMANN, *Beziehungen zwischen China und dem römischen Reich* (1928); EKHOLM, *Alt-Schlesien* V (1934) pour les relations avec la Scandinavie; *Acta Archaeologica* VI (1935) 49-98 pour les relations avec la Germanie; BROGAN, *Journ. of Rom. Stud.* XXVI (1936) 195-222; BEDFORD, *China Journal* XXVIII

sur l'étendue qu'avait en général le trafic commercial au haut moyen âge. Sur les Syriens et les Juifs, voir aussi MOMMSEN, *Röm. Gesch.* V⁵ 467 s. 470 s.

14. Cf. surtout BRÉHIER, *Byz. Zeitschr.* XII (1903) 1-39.

‹27› 15. GUMMERUS, Pauly-Wissowa IX 1521-1525.

‹28› 16*. WILLEMS, *Le droit public romain*⁷ (1910) 113-123. 397. 403-406. SOHM-MITTEIS-WENGER, *Institutionen*¹⁷ (1923) p. 167-173. 175 s. Esclaves dans les *collegia tenuiorum* : LIEBENAM, *Zur Gesch. u. Organis. des röm. Vereinswesens* (1890) 173. Constantin sur la mise à mort des esclaves : Cod. Theod. IX 12. Vente d'enfants : MITTEIS, *Reichsrecht u. Volksrecht* 358-364.

‹29› 17*. GAYET et HUMBERT, Dict. des Antiquités II 45 s. SOHM-MITTEIS-WENGER *l. c.* p. 178 s. 507. Sur le *conubium* en général, voir LEONHARD, Pauly-Wissowa IV 1170-1172.

18*. Voir en particulier BICKERMANN, *Das Edikt des Kaisers Caracalla in P. Giss. 40* (diss. Berlin 1926). Ce travail rejette, à mon avis avec raison, l'opinion d'après laquelle l'octroi du droit de cité effectué par la *constitutio Antoniniana* se serait appliqué également aux déditices, mais montre en même temps que le cercle des personnes considérées comme déditices et par suite exclues du droit de cité est bien plus petit qu'on ne le pensait généralement jusqu'ici. Il n'est donc pas surprenant qu'Ulpien (Dig. I 5, 17) et Dion LXXVII 9, 5 parlent du droit de cité accordé à tous les habitants de l'Empire sans mentionner les déditices pas plus que les esclaves. Mais Bickermann se trompe quand il affirme que les Barbares établis dans l'Empire sont aussi devenus citoyens romains : ce que nous connaissons de la situation des inquilins et des lètes contredit nettement l'opinion selon laquelle ils auraient joui du droit de cité, et Ammian. XX 8, 13 montre à mon avis la relation étroite entre la notion générale de *dediticius* et la notion partielle de *laetus*, donc le contraire de ce que BICKERMANN p. 24 a voulu lire dans ce passage. Aussi les *Lai* ou *Lae* thraces de la Dobrogea — que ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 558, n. 84 voudrait prendre à tort pour des lètes (voir au contraire PÂRVAN, *Dacia* II [1925], p. 242-244) —, ne possèdent-ils pas encore le droit de cité romaine en 238 (voir PÂRVAN *l. c.* 246 s.). Malgré les remarques de BICKERMANN *l. c.* 7 s. 25 et de DE SANCTIS, *Riv. di filol.*, n. ser. IV (1926) 488-500, il me

---

(1938) 207-216. — Commerçants syriens en Gaule : LAMBRECHTS, *L'Antiquité classique* VI (1937) 35-61.

16. Sur l'esclavage : PIGANIOL *l. c.* 275 s. 285. 404 s.; MONIER, *Manuel de droit romain* I (1947) 214; *Histoire des institutions et des faits sociaux* I (1955) 393; cf. aussi : DUFF, *Freeman in the Early Roman Empire* (1928); MICOLIER, *Pécule et capacité patrimoniale* (1932); IMBERT, *Postliminium* (1945). Sur les affranchissements par simple fidéi-commis : R. BESNIER, *Rev. hist. de droit* IX (1930) 836.

17. Sur les déditices : MONIER, *Les pérégrins déditices* (1930); OLIVER, *Amer. Journ. of Philology* LXXVI (1955) 279 ss.

18. Sur l'édit de Caracalla : BESNIER *l. c.* 65-73. Sur sa date (début de 212) : REUSCH, *Hermes* LXVII (1932) 473 ss. Sur son texte : A. WILHELM, *Americ. Journ. of Archaeol.* XXXVIII (1934) 178 ss.; A. M. H. JONES, *Journ. of Rom. Stud.* XXVI (1936) 223 ss. Conséquences de l'édit : STROUX, *Philologus*, N. F. XLII (1933) 272 ss.; SCHOENBAUER, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Rom. Abt.* LI (1931) 277-335; LXII (1942) 267-346. — LAQUEUR, *Nachrichten der Giessener Hochschule* (1927) 15 ss. nie tout rapport entre la *Constitutio*

paraît toujours à peu près certain que P. Giss. 40, col. I est un fragment de la *const. Ant.* Voir de préférence A. SEGRÈ *ibid.* 471-487, avec lequel je ne suis pourtant pas d'accord sur tous les points ; il me semble notamment que P. Giss. 40 I, l. 9 a été bien complété par BICKERMANN p. 26 pour ce qui est du sens. Pour la date de la *const. Ant.*, voir CAPOCCI, *Mem. d. Accad. dei Lincei, cl. di sc. mor., stor. e filol.*, ser. VI, vol. I (1925), p. 54-64.

‹30› 19. GAYET et HUMBERT, Dict. des Antiquités II 46. BICKERMANN *l. c.* 20-22.

20. Inst. Just. I 5, 3 : ...*dediticiorum quidem pessima condicio iam ex multis temporibus in desuetudinem abiit*... Cod. Just. VII 5, un.

21*. WILLEMS, *Droit public*[7] 400-402. STEINWENTER, Pauly-Wissowa XII 910-924, qui cependant, col. 922, semble croire a tort que la *const. Ant.* a refusé le droit de cité à ceux qui étaient alors *Latini Iuniani*.

22. Cf. MOMMSEN, *Staatsr.* III 224 s. LIEBENAM, *Städteverwaltung* 419 s.

‹31› 23*. PFAFF, Pauly-Wissowa IX 1537-1540. SOHM-MITTEIS-WENGER, *Institutionen*[17] p. 190-194.

24*. MOMMSEN, *Staatsr.* III 420-457, surtout 430-433. 449-454. STEINWENTER, Pauly-Wissowa XIII 104-110. SOHM-MITTEIS-WENGER *l.c.* p. 174 s.

25*. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 893 s.

26*. Isid. Pelus. *epist.* I 489 (P. G. LXXVIII 448 D).

27. *Ibid.* 485 (P. G. LXXVIII 445 D), indication de valeur douteuse ; cf. sur ce point M. GELZER, *Studien zur byz. Verw. Aegyptens* 35.

28. CAPOCCI, *Mem. d. Accad. dei Lincei, cl. d. sc. mor., stor. e filol.*, ser. VI, vol. I, p. 64-67. 103-106. BICKERMANN, *Das Edikt des K. Caracalla* 22 s.

‹32› 29. MOMMSEN, *Staatsr.* III 459 s.

30. Voir, pour l'ensemble, MOMMSEN, *Staatsr.* III 476-569 et Arthur STEIN, *Der röm. Ritterstand* (1927). Les exemples de centurions, de *principales* et même de tout jeunes fils de ceux-ci appartenant à l'ordre équestre (A. STEIN *l. c.* 139-141. 157-160) sont à mon avis assez nombreux pour qu'on puisse admettre, malgré l'opinion contraire de A. Stein, qu'à la fin du Principat les *principales* étaient *ipso facto* des chevaliers romains (voir l'exposé de DOMASZEWSKI, *Bonn. Jahrbb.* CXVII [1908] 81 s., qu'il faut toutefois modifier). — Toute admission dans l'ordre équestre comportait-elle l'octroi de l'*equus publicus* ? C'est ce qu'a soutenu en dernier lieu A. STEIN *l. c.* 55-57, sans qu'il sache à vrai dire comment il faut se représenter la chose (remise en espèces du prix d'un cheval ?) — Caractère juridiquement non héréditaire, mais en fait héréditaire de l'ordre équestre : A. STEIN *l. c.* 74-82. 175 s. — Degrés hiérarchiques : MOMMSEN, *Staatsr.* III 564 s., à corriger en tant que ces titres étaient aussi appliqués à des

---

antoniniana et le papyrus de Giessen : celui-ci ne serait qu'une ordonnance religieuse obligeant les non-citoyens à sacrifier aux dieux. Bibliographie récente dans MONIER, *Manuel* I 235, n. 6. Sur le problème du « double droit de cité » après 212 : ARANGIO-RUIZ, *Studi in onore di F. Carnelutti* (1950) 53-77.

21. Les Latins juniens paraissent avoir eu le *conubium* d'après Gaius I 80 : cf. MONIER, *Hist. des institut.* 429.

23. Cf. POMMERAY, *Études sur l'infamie* (1937).

24. Cf. J. LAMBERT, *Operae liberti* (1934).

25. Cf. DUFF *l. c.* 85 ss.

26. Droits des indigènes d'Égypte : TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt* (1944) ; JOHNSON, *Egypt and the Roman Empire* (1951) 183.

militaires (SEECK, Pauly-Wissowa V 2008 s. ; A. STEIN *l. c.* p. 139 s.). Je ne mentionne pas dans le texte le titre d'*eminentissimus* parce que la préfecture du prétoire, dont les titulaires étaient seuls à le porter, ne faisaient plus partie des fonctions équestres dans les dernières décades du Principat (plus haut p. 39). — Le cens équestre de 400.000 sesterces (A. STEIN *l. c.* 30, cf. 22 s. 26 s.) n'a plus de signification au IIIe siècle par suite de la dépréciation monétaire ; aussi disparaît-il sans laisser de traces. — *Angustus clavus :* MOMMSEN, *Staatsr.* III 513 s. — L'anneau d'or n'est plus depuis le IIe siècle un insigne de l'ordre équestre : MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 893 s. A. STEIN *l. c.* 43-47. — Proédrie : MOMMSEN, *Staatsr.* III 520 s. A. STEIN *l. c.* 22-30.

‹33› 31. MOMMSEN, *Staatsr.* III 468-474. 893 s. 899. WILLEMS, *Droit public*[7] 390-392. J'admets avec Willems contre Mommsen que la proédrie était liée à l'appartenance à l'ordre sénatorial et non pas seulement au fait d'être membre du sénat. Sur le cens sénatorial, voir MOMMSEN, *Staatsr.* I[3] 498 s., n. 2 ; même dans les derniers temps du Principat où l'ancien taux d'un million de sesterces était une somme assez modeste, seuls des gens très fortunés pouvaient appartenir à l'ordre, tant étaient coûteuses les magistratures sénatoriales-républicaines.

‹34› 32*. L'ouvrage fondamental est celui de MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht* ; voir, en dernier lieu, ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 172-174. 542 s. et SOHM-MITTEIS-WENGER, *Institutionen*[17] p. 118-120. Sur les grands juristes voir SCHANZ-HOSIUS III[3] p. 201-212 et SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 103 s.

‹35› 33*. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*[7] (1924) 143-150. 196-201. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 183-185. 531-535. WILLEMS, *Droit public*[7] 379. MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht* 24. 66. 153. 209-217. 358-364. Limitation du droit de propriété sur l'enfant mancipé *ex noxali causa :* GIRARD *l. c.* 138 s. 721.

34*. GIRARD, *Manuel*[7] 155-178. 231-233. 1003-1020. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 504-525. 539 s. MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht* 217-305, surtout 301.

‹36› 35. GIRARD *l. c.* 177.

36*. *Ibid.* 167.

37. KLINGMÜLLER, Pauly-Wissowa IX 1248 s. Cf. aussi GLOTZ, Dict. des Antiquités III 449-455.

38. GIRARD, *Manuel*[7] 191-194. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 509.

39*. GIRARD *l. c.* 179-191. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 528-531.

‹37› 40*. GIRARD *l. c.* 212-246. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 238-241. 535-551. *Oratio Severi :* Dig. XXVII 9, 1.

---

32. Sur l'application du droit romain en Égypte : ARANGIO-RUIZ. *Bull. de l'Institut d'Égypte* XXX (1947) 83 ss. ; DE VISSCHER, *Bull, de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique* XLI (1955) 29 ss.

33. Sur le *peculium castrense :* ALBERTARIO, *Bull. dell'Istituto di diritto romano* XXXIX (1931) 5 ss. ; GUARINO *ibid.* XLIX (1942) 41 ss. ; LE ROSA *ibid.* LXI (1954) 249 ss. ; MONIER, *Institut.* 441.

34. Droit matrimonial : VOLTERRA, *Studi Albertario* II (1950) 347 ss. ; ORESTANO, *La struttura giuridica del matrimonio romano* (1951) ; MONIER, *Manuel* I 249 ss.

36. Cf. MONIER, *Institut.* 467.

39. Sur l'adoption : JANEAU, *De l'adrogation des liberi naturales* (1947) ; MONIER, *Institut.* 450.

40. Tutelle et curatèle : MONIER, *Institut.* 503 ss. L'*oratio Severi*

paraît toujours à peu près certain que P. Giss. 40, col. I est un fragment de la *const. Ant.* Voir de préférence A. SEGRÈ *ibid.* 471-487, avec lequel je ne suis pourtant pas d'accord sur tous les points ; il me semble notamment que P. Giss. 40 I, l. 9 a été bien complété par BICKERMANN p. 26 pour ce qui est du sens. Pour la date de la *const. Ant.*, voir CAPOCCI, *Mem. d. Accad. dei Lincei, cl. di sc. mor., stor. e filol.*, ser. VI, vol. I (1925), p. 54-64.

‹30› 19. GAYET et HUMBERT, Dict. des Antiquités II 46. BICKERMANN *l. c.* 20-22.

20. Inst. Just. I 5, 3 : *...dediticiorum quidem pessima condicio iam ex multis temporibus in desuetudinem abiit...* Cod. Just. VII 5, un.

21*. WILLEMS, *Droit public*[7] 400-402. STEINWENTER, Pauly-Wissowa XII 910-924, qui cependant, col. 922, semble croire a tort que la *const. Ant.* a refusé le droit de cité à ceux qui étaient alors *Latini Iuniani.*

22. Cf. MOMMSEN, *Staatsr.* III 224 s. LIEBENAM, *Städteverwaltung* 419 s.

‹31› 23*. PFAFF, Pauly-Wissowa IX 1537-1540. SOHM-MITTEIS-WENGER, *Institutionen*[17] p. 190-194.

24*. MOMMSEN, *Staatsr.* III 420-457, surtout 430-433. 449-454. STEINWENTER, Pauly-Wissowa XIII 104-110. SOHM-MITTEIS-WENGER *l.c.* p. 174 s.

25*. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 893 s.

26*. Isid. Pelus. *epist.* I 489 (P. G. LXXVIII 448 D).

27. *Ibid.* 485 (P. G. LXXVIII 445 D), indication de valeur douteuse ; cf. sur ce point M. GELZER, *Studien zur byz. Verw. Aegyptens* 35.

28. CAPOCCI, *Mem. d. Accad. dei Lincei, cl. d. sc. mor., stor. e filol.*, ser. VI, vol. I, p. 64-67. 103-106. BICKERMANN, *Das Edikt des K. Caracalla* 22 s.

‹32› 29. MOMMSEN, *Staatsr.* III 459 s.

30. Voir, pour l'ensemble, MOMMSEN, *Staatsr.* III 476-569 et Arthur STEIN, *Der röm. Ritterstand* (1927). Les exemples de centurions, de *principales* et même de tout jeunes fils de ceux-ci appartenant à l'ordre équestre (A. STEIN *l. c.* 139-141. 157-160) sont à mon avis assez nombreux pour qu'on puisse admettre, malgré l'opinion contraire de A. Stein, qu'à la fin du Principat les *principales* étaient *ipso facto* des chevaliers romains (voir l'exposé de DOMASZEWSKI, *Bonn. Jahrbb.* CXVII [1908] 81 s., qu'il faut toutefois modifier). — Toute admission dans l'ordre équestre comportait-elle l'octroi de l'*equus publicus* ? C'est ce qu'a soutenu en dernier lieu A. STEIN *l. c.* 55-57, sans qu'il sache à vrai dire comment il faut se représenter la chose (remise en espèces du prix d'un cheval ?) — Caractère juridiquement non héréditaire, mais en fait héréditaire de l'ordre équestre : A. STEIN *l. c.* 74-82. 175 s. — Degrés hiérarchiques : MOMMSEN, *Staatsr.* III 564 s., à corriger en tant que ces titres étaient aussi appliqués à des

---

antoniniana et le papyrus de Giessen : celui-ci ne serait qu'une ordonnance religieuse obligeant les non-citoyens à sacrifier aux dieux. Bibliographie récente dans MONIER, *Manuel* I 235, n. 6. Sur le problème du « double droit de cité » après 212 : ARANGIO-RUIZ, *Studi in onore di F. Carnelutti* (1950) 53-77.

21. Les Latins juniens paraissent avoir eu le *conubium* d'après Gaius I 80 : cf. MONIER, *Hist. des institut.* 429.

23. Cf. POMMERAY, *Études sur l'infamie* (1937).

24. Cf. J. LAMBERT, *Operae liberti* (1934).

25. Cf. DUFF *l. c.* 85 ss.

26. Droits des indigènes d'Égypte : TAUBENSCHLAG, *The Law of Greco-Roman Egypt* (1944) ; JOHNSON, *Egypt and the Roman Empire* (1951) 183.

militaires (SEECK, Pauly-Wissowa V 2008 s. ; A. STEIN *l. c.* p. 139 s.). Je ne mentionne pas dans le texte le titre d'*eminentissimus* parce que la préfecture du prétoire, dont les titulaires étaient seuls à le porter, ne faisaient plus partie des fonctions équestres dans les dernières décades du Principat (plus haut p. 39). — Le cens équestre de 400.000 sesterces (A. STEIN *l. c.* 30, cf. 22 s. 26 s.) n'a plus de signification au IIIe siècle par suite de la dépréciation monétaire ; aussi disparaît-il sans laisser de traces. — *Angustus clavus :* MOMMSEN, *Staatsr.* III 513 s. — L'anneau d'or n'est plus depuis le IIe siècle un insigne de l'ordre équestre : MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 893 s. A. STEIN *l. c.* 43-47. — Proédrie : MOMMSEN, *Staatsr.* III 520 s. A. STEIN *l. c.* 22-30.

‹33› 31. MOMMSEN, *Staatsr.* III 468-474. 893 s. 899. WILLEMS, *Droit public*[7] 390-392. J'admets avec Willems contre Mommsen que la proédrie était liée à l'appartenance à l'ordre sénatorial et non pas seulement au fait d'être membre du sénat. Sur le cens sénatorial, voir MOMMSEN, *Staatsr.* I[3] 498 s., n. 2 ; même dans les derniers temps du Principat où l'ancien taux d'un million de sesterces était une somme assez modeste, seuls des gens très fortunés pouvaient appartenir à l'ordre, tant étaient coûteuses les magistratures sénatoriales-républicaines.

‹34› 32*. L'ouvrage fondamental est celui de MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht* ; voir, en dernier lieu, ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 172-174. 542 s. et SOHM-MITTEIS-WENGER, *Institutionen*[17] p. 118-120. Sur les grands juristes voir SCHANZ-HOSIUS III[3] p. 201-212 et SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 103 s.

‹35› 33*. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*[7] (1924) 143-150. 196-201. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 183-185. 531-535. WILLEMS, *Droit public*[7] 379. MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht* 24. 66. 153. 209-217. 358-364. Limitation du droit de propriété sur l'enfant mancipé *ex noxali causa :* GIRARD *l. c.* 138 s. 721.

34*. GIRARD, *Manuel*[7] 155-178. 231-233. 1003-1020. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 504-525. 539 s. MITTEIS, *Reichsrecht und Volksrecht* 217-305, surtout 301.

‹36› 35. GIRARD *l. c.* 177.

36*. *Ibid.* 167.

37. KLINGMÜLLER, Pauly-Wissowa IX 1248 s. Cf. aussi GLOTZ, Dict. des Antiquités III 449-455.

38. GIRARD, *Manuel*[7] 191-194. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 509.

39*. GIRARD *l. c.* 179-191. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 528-531.

‹37› 40*. GIRARD *l. c.* 212-246. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 238-241. 535-551. *Oratio Severi :* Dig. XXVII 9, 1.

---

32. Sur l'application du droit romain en Égypte : ARANGIO-RUIZ. *Bull. de l'Institut d'Égypte* XXX (1947) 83 ss. ; DE VISSCHER, *Bull, de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique* XLI (1955) 29 ss.

33. Sur le *peculium castrense :* ALBERTARIO, *Bull. dell'Istituto di diritto romano* XXXIX (1931) 5 ss. ; GUARINO *ibid.* XLIX (1942) 41 ss. ; LE ROSA *ibid.* LXI (1954) 249 ss. ; MONIER, *Institut.* 441.

34. Droit matrimonial : VOLTERRA, *Studi Albertario* II (1950) 347 ss. ; ORESTANO, *La struttura giuridica del matrimonio romano* (1951) ; MONIER, *Manuel* I 249 ss.

36. Cf. MONIER, *Institut.* 467.

39. Sur l'adoption : JANEAU, *De l'adrogation des liberi naturales* (1947) ; MONIER, *Institut.* 450.

40. Tutelle et curatèle : MONIER, *Institut.* 503 ss. L'*oratio Severi*

41*. GIRARD *l. c.* 917-921. 924-929. 936-943. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 553-561. 616-618.

42*. GIRARD *l. c.* 151-155. 177. 889-897. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 500-502. 558 s. 574-579.

43*. GIRARD *l. c.* 908-916. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 608-611.

44*. GIRARD *l. c.* 971. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 633 s.; sur l'esprit et les formalités du *legatum* romain — legs ou fidéi-commis —: *ibid.* 624-632.

‹38› 45*. GIRARD *l. c.* 922-924. 930 s. 935 s. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 526 s. 616.

‹39› 46. ROSTOVTZEFF, *Studien zur Gesch. des röm. Kolonates* (1910) *passim* (voir surtout p. 368-399), complété en bien des points dans *Soc. & Econ. Hist.* du même auteur (pour le IIIe s., voir surtout p. 438-440 ; 626 s.). KORNEMANN, Pauly-Wissowa, Suppl. IV 240-261. 267 s. Ordonnance d'Aurélien : Cod. Just. XI 59, 1. Comme l'ἐπιβολή égyptienne était le modèle de l'*adiectio sterilium* dans le droit de l'Empire, il ne serait pas invraisemblable que ce procédé ait été, en dehors de l'Égypte, appliqué d'abord à des domaines de l'État ou de la couronne ; je ne peux donc pas me ranger à l'avis contraire de ROSTOVTZEFF, *Studien* 395, note.

‹40› 47*. MITTEIS, *Abhdl. der sächs. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XX 4 (1901), surtout p. 33-50. 58 s. KORNEMANN *l. c.* 263 s.

48. SEECK, Pauly-Wissowa IV 496 s. 502 s.

49. HARTMANN, *Archäol.-epigr. Mitteil.* XVII (1894) 128 s. SCHULTEN, *Die röm. Grundherrschaften* (1896) 44-60. 97-105. HIS, *Die Domänen der röm. Kaiserzeit* (1896) 11-13. 87-89. KORNEMANN, Pauly-Wissowa, Suppl. IV 256 s. 260. L'immutabilité des prestations dues au maître par les colons est supposée comme une pratique générale et ancienne dans Cod. Just. XI 50, 1 de l'an 325 (pour la datation, voir SEECK, *Regesten* p. 132).

‹41› 50. Sur la valeur et la conception du droit romain des obligations, voir SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 106 s. 353-358. 387.

51. LAUM, Pauly-Wissowa, Suppl. IV 72-82. ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 169-172. 420 s. 541 s. 619 ; cf. 498 s., n. 33.

---

ne connaît que les impubères ; c'est au temps de Constantin que son application sera étendue aux mineurs de 25 ans.

41. Testaments : SOLAZZI, *Diritto ereditario* II (1933) 235 ; MONIER, *Manuel* I 508 ss. Cf. aussi MACQUERON, *Rev. hist. de droit* XXIV (1945) 123-170.

42. Sur les sénatusconsultes Orfition et Tertullien : ARANGIO-RUIZ, *Istituzioni* (1951) 541 ; MONIER, *Manuel* I 481.

43. Le « testament inofficieux » est toujours l'objet de vives discussions : cf. RENIER, *Étude sur l'histoire de la querela inofficiosi* (1942) ; MONIER, *Manuel* I 488 ; COLLINET, *Studia et Documenta Historiae et Iuris* XIX (1953) 251-306.

44. Sur la *lex Falcidia* : SCHWARZ, *Zeitschr. der Savigny Stift. für Rechtsgesch., Rom. Abt.* LXIII (1943) 314 ss.

45. Sur les lois « caducaires » : ARANGIO-RUIZ, *Istituzioni* 444-529.

47. L'application de la *lex Manciana* en Afrique a été l'objet de nouvelles discussions depuis la découverte des Tablettes Albertini : cf. SAUMAGNE, *Tablettes Albertini. Actes privés de l'époque vandale, Ve siècle* (1952) 116-142 ; PALLASSE, *Rev. hist. de droit* XXXIII (1955) 267 s. ; MONIER, *Manuel* I 444.

52*. KLINGMÜLLER, Pauly-Wissowa VI 2187. 2196-2199. GIRARD, *Manuel*[7] 531-544. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 392-394. 403 s.

53*. KLINGMÜLLER, Pauly-Wissowa VI 2200-2205. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 394 s.

‹42› 54*. GIRARD, *Manuel*[7] 409-452. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 453-461. 689 s.

55. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 192. WENGER, *Institutionen des röm. Zivilprozessrechts* (1925) 174. Sur la nature de l'infamie, voir plus haut p. 23.

‹43› 56*. GIRARD, *Manuel*[7] 671-673. 715-721. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 461-463.

57. MOMMSEN, *Röm. Strafrecht* (1899) 128-131.

58. Cf. *ibid.* p. XVI-XX.

59. *Ibid.* 583-587.

60. *Ibid.* 691. 698 s. Cf. aussi Cod. Theod. IX 40, 1 ; XI 36, 1 du 2 ou 3 nov. 313.

61. MOMMSEN *l. c.* 624 s.

62. *Ibid.* 699 s.

‹44› 63. *Ibid.* 703 s. SEECK, *Unterg.* I[2] 421 s. 599. BURY, *Lat. Rom. Emp.* II[2] 412. Cf. W. KROLL, Pauly-Wissowa XI 897 s. 905 s.

64*. MOMMSEN *l. c.* 1032-1036 (en outre sur les chevaliers, Arthur STEIN, *Der röm. Ritterstand* 78 s.). 1044-1049.

65. Cf. MOMMSEN *l. c.* 981 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* II[2] 415.

66. MOMMSEN *l. c.* 924.

67. *Ibid.* 949-980. 1045-1048.

‹45› 68. *Ibid.* 907 s.

69. *Ibid.* 919-921. 983-985. 1032. 1045-1049.

70*. WILLEMS, *Droit public*[7] 465-476. GIRARD, *Manuel*[7] 1131-1140. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 730-735. *Consiliarii* : LIEBENAM, Pauly-Wissowa IV 917-922. Estimation de la peine : MOMMSEN *l. c.* 1038-1044.

71*. MOMMSEN *l. c.* 430 s. WENGER, *Institutionen des röm. Zivilprozessrechts* 187 s. 191. 283-285.

---

52. Sur le prêt dit *mutuum* : MONIER, *Manuel* I 138.

53. Sur le prêt maritime : HUVELIN, *Hist. du droit commercial* (1929) 196 ; DE MARTINO, *Bull. del diritto delle navigazione* (1936).

54. Sur les délits : MONIER, *Manuel* II 40-96.

56. Les obligations quasi-délictuelles, inconnues à l'époque classique, sont regardées maintenant comme une invention des juristes du Bas-Empire : cf. CHASTAIGNET, *Évolution de la notion de quasi-délit* (1927) ; ALBERTARIO, *Studi di diritto romano* I (1935) 36 ss. — La responsabilité du chef de famille en raison de délits commis par ses fils ou ses esclaves n'entre pas dans le cadre des quasi-délits, mais dans celui de la « noxalité », où n'entre pas l'idée d'une faute : cf. DE VISSCHER, *Le régime romain de la noxalité* (1947).

64. *Honestiores* et *humiliores* : cf. CARDASCIA, *Rev. hist. de droit* XXVIII (1950) 305-337. 461-485.

70. L'on admet aujourd'hui que l'empereur pouvait reviser les jugements rendus par des jurés : cf. VILLERS, *Studi de Francisci* (1954) 377. Sur le développement de la procédure extraordinaire : MONIER, *Institut.* 369.

71. Sur la formation de la théorie des preuves : J. PH. LEVY, *Studi*

72. MOMMSEN *l. c.* 416 s. 432.
‹46› 73. *Ibid.* 406-408.
74. *Ibid.* 346-351.
75. *Ibid.* 491-498. 504-511.
76*. WILLEMS, *Droit public*[7] 473. HUMBERT, Dict. des Antiquités I 82. LÉCRIVAIN *ibid.* IV 355-358. WENGER, *Institutionen des röm. Zivilprozessrechts* 312 s.
77. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 748 ; III 1252 s. 1255-1258.
‹47› 78. *Ibid.* II[3] 749-762 ; mais à propos de *dominus et deus* sur des monnaies, voir KUBITSCHEK, *Num. Zeitschr.*, N. F. VIII (1915) 167-178 (lequel, soit dit en passant, prend, p. 171-174, Arthur Stein pour l'auteur de la monographie de Groag sur Aurélien).
79. MOMMSEN *l. c.* 793-795. 817. 1132-1136.
80. Voir *ibid.* 886, mais à ce propos également Vict. *Caes.* 33, 27 : *Denique Gallienum subacti a Claudio patres... Divum dixere.* Au sujet de ce détail, voir les observations judicieuses de O. Th. SCHULZ, *Vom Prinzipat zum Dominat* (1919) 131 s. ; 261, n. 642.
81. WILLEMS, *Droit public*[7] 414 s.
82*. Il n'y a pas lieu de discuter ici la bibliographie, aussi volumineuse que pauvre en résultats convaincants, sur les fondements juridiques de la puissance impériale (cf. les travaux cités par ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 499, n. 1; 507, n. 1, de même que KROMAYER, *Die rechtl. Begründung des Principats* [diss. Marbourg 1888], l'ouvrage, cité plus haut n. 80, de SCHULZ et WILCKEN, *Der angebl. Staatsstreich Oktavians* [1925]) ; MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 843 a prouvé à mon avis de façon irréfutable qu'à partir de Vespasien au plus tard la création de l'empereur par l'armée était considérée comme légale. Sur Carus, voir *ibid.* Sur le titre d'*imperator* en général, voir ROSENBERG, Pauly-Wissowa IX 1139 ss. D'après Mommsen, seul le titulaire d'un *imperium* de magistrat ou de pro-magistrat aurait pu revêtir le titre d'*imperator* ; mais déjà pour l'époque de Sylla cette thèse (exploitée contre Mommsen par des auteurs plus récents) n'est pas valable de façon aussi absolue, comme le prouve l'exemple de Pompée.
‹48› 83. MOMMSEN *l. c.* 1167-1171, cf. 1145-1167.
84. *Ibid.* 750 s. ; 1138, n. 1.
‹49› 85. MOMMSEN *l. c.* 840-1113. WILLEMS, *Droit public*[7] 418-424. J'ai démontré dans *Klio* XII (1912) 393-396 que, même au IIIe siècle, le pouvoir proconsulaire ne s'étendait pas à Rome.
86. MOMMSEN *l. c.* 815-817. 829-832.
87*. *Ibid.* 806. WILLEMS, *Droit public*[7] 426.

Solazzi (1948) 418-438 ; *Travaux de l'Université de Rennes* XVIII (1954) 455 ss.
76. Sur les honoraires des avocats : A. BERNARD, *La rémunération des professions libérales* (1935).
82. Sur l'idéologie du Principat : TAYLOR, *The Divinity of the Roman Emperor* (1931) ; ENSSLIN, *Gottkaiser und Kaiser von Gottes Gnaden* (1943) ; BÉRANGER. *Museum Helveticum* V (1949) 178-196 ; INSTINSKY, *Hermes* LXXVII (1942) 313-355 sur la notion d'*aeternitas;* CARCOPINO, *Rev. des étud. anc.* LI (1949) 262-321 sur l'hérédité dynastique chez les Antonins.
87. Sur les ornements impériaux, voir les mémoires capitaux d'ALFÖLDI, *Mitt. des deutschen archäolog. Inst., Röm. Abt.* XLIX (1934) 1-118 ; L (1935) 1-170.

88*. MOMMSEN *l. c.* 763-776. 894 s. WILLEMS *l. c* 410 s. 425.
89. MOMMSEN *l. c.* 821 s.
90*. *Ibid.* 1139-1143. 1149-1151. 1164-1167. La différence que fait Mommsen entre la dignité de César et la « co-régence » n'est plus valable pour le IIIe siècle.
‹50› 91. *Ibid.* III 1252-1271. WILLEMS, *Droit public*[7] 428. 448-452.
92*. MOMMSEN *l. c.* II[3] 938-948 ; III 846-885. WILLEMS *l. c.* 441-445.
93. MOMMSEN *l. c.* I[3] 558-561 ; cependant il est inutile et invraisemblable de supposer qu'il y avait encore au IVe siècle des tribuns de la plèbe titulaires (cf. aussi JARDÉ, *Études critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre* [1925] 51 s.).
94. MOMMSEN *l. c.* III 857-866. 966 s.
95. LÉCRIVAIN, Dict. des Antiquités IV 798-800.
96. LÉCRIVAIN *ibid.* 631.
97. WILLEMS, *Droit public*[7] 457 s. 595.
98. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 136-138. 236-238. 534 s.
‹51› 99*. *Ibid.* 82-93. 1095-1098. 1142 (je ne crois pas qu'encore à la fin du Principat le César n'ait pu devenir consul qu'une fois pubère). LIEBENAM, *Fasti consulares* (1910) p. 3-5. Les sujets jamais consuls plus de deux fois : MOMMSEN *l. c.* I[3] 521. La règle, attestée pour le Ve siècle, d'après laquelle les consuls ordinaires restaient en charge jusqu'au 21 avril (MOMMSEN *l. c.* II[3] 86, n. 2) semble, d'après DESSAU 4175, avoir déjà existé en 289 (cf. MOMMSEN *l. c.* 85 s., n. 5 *ex.*).
‹52› 100. MOMMSEN *l. c.* II[3] 898 s. 914 s. ; III 1238 s., cf. 1264 s. WILLEMS, *Droit public*[7] 449 s. SOHM-MITTEIS-WENGER[17] p. 110 s.
101. MOMMSEN *l. c.* II[3] 106-108. 118-125. 268 s. 961 s.
‹53› 102. MOMMSEN *l. c.* 1117, n. 1. WILLEMS, *Droit public*[7] 431.
103*. MOMMSEN *l. c.* 866-868.
104*. Que les préfets du prétoire, en tant que tels, aient été sénateurs depuis Sévère Alexandre, la chose est attestée par Hist. Aug., *v. Alex. Sev.* 21, 3-5 et confirmée par ce que nous savons de la carrière de quelques préfets du prétoire du IIIe siècle (voir Arthur STEIN, *Der röm. Ritterstand* 252. 254 s. 260 s.). A. Stein a tort de nier cet état de choses : il pense que le clarissimat de tant de préfets du prétoire proviendrait simplement des *ornamenta consularia* (*l. c.* p. 250 s.), mais cette opinion a des bases très fragiles (dans DESSAU 461 c'est non seulement Macrin, mais encore son jeune fils qui apparaissent *clarissimi*,

---

88. Cf. aussi BERLINGER, *Beiträge zur inoffiziellen Titulatur der römischen Kaiser* (1935).
90. Cf. KORNEMANN, *Doppelprinzipat und Reichsteilung im Imperium romanum* (1930).
92. Cf. LAMBRECHTS, *La composition du Sénat romain de Septime Sévère à Dioclétien* (1937). BARBIERI, *L'albo senatorio da Settimio Severo a Carino* (1952) avec les remarques de J. COLIN, *Latomus* XIII (1954) 218 ss. et de PFLAUM, *Rev. de philologie* XXX (1956) 68 ss.
99. DEGRASSI, *I fasti consolari dell'impero romano* (1952).
103. Liste des préfets dans LEE HOWE, *The Pretorian Prefect from Commodus to Diocletian* (1942) qui complète et rectifie celles de Hirschfeld et de Borghesi. Sur la collégialité préfectorale, DE LAET, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XXII (1943) 73-96.
104. BESNIER *l. c.* 92 s. accepte ces vues, mais estime que le cumul de la préfecture du prétoire et du rang sénatorial demeure exceptionnel au IIIe siècle.

bien que les *ornamenta* ne fussent certainement pas héréditaires) ; et surtout, A. Stein se trompe quand il suppose que le titre d'*eminentissimus* exclut l'appartenance au sénat, car ce titre est attaché à la préfecture du prétoire non seulement sous le Principat, à l'époque de Dioclétien et au début de celle de Constantin (HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten* [2] [1905] 455 s. A. STEIN *l. c.* p. 257, n. 2), mais aussi en 325 (Cod. Theod. VII 20, 2, pr., pour la datation voir SEECK, *Regesten* p. 60), en 371 (Cod. Just. VII 44, 2, 1) et plus tard (voir KOCH, *Die byz. Beamtentitel* [diss. Iena 1903] 86. 112), par conséquent *sans interruption* à l'époque même où A. Stein considère comme certaine l'appartenance sans exception des préfets du prétoire à l'ordre sénatorial. Il est donc sans importance que dans DESSAU 8938 le préfet du prétoire Pétronius Annianus soit qualifié de *v. c.* et son collègue Julius Julianus de *v. em.* JARDÉ, *Ét. crit. sur Sévère Alexandre* 33-44 tient également *clarissimus* et *eminentissimus* pour des notions qui s'excluent l'une l'autre, mais il reconnaît au moins que depuis Sévère Alexandre la préfecture du prétoire n'était plus une fonction spécifiquement équestre. — M. Alföldi a l'obligeance dans une lettre de me renvoyer à Hist. Aug., *v. Valer.* 6, 6 : ...*de praefectis eminentissimis iudicabis*... Ce texte est encore un argument important contre l'opinion que je combats, sur l'incompatibilité du titre d'*eminentissimus* avec l'appartenance au sénat.

105. MOMMSEN, *Staatsr.* II [3] 868. 931 s.

106. Cette erreur, qu'on rencontre, en dehors d'un cercle étroit de spécialistes, même chez des historiens, est sans doute favorisée par l'expression peu heureuse par laquelle on traduit couramment en allemand *praefectus praetorio* : « *Prätorianerpräfekt* » (préfet des prétoriens). ⟨Dans l'édition allemande ce passage fait partie du texte p. 53 s.⟩.

‹54› 107. MOMMSEN, *Staatsr.* II [3] 262 s. Sur le *praetorium*, cf. CAGNAT, Dict. des Antiquités IV 641 s. DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII (1908) 97 s.

108. BABUT, *Rev. hist.* CXVI (1914) 255-262 a été le premier à indiquer ce fait, capital pour comprendre la préfecture du prétoire, mais sans en faire ressortir encore la pleine signification. Sur le *praetorium* impérial en tant que chancellerie militaire et quartier général de l'empereur, voir aussi déjà DOMASZEWSKI *l. c.* 76. 101 s. 116. 184.

109*. MOMMSEN, *Staatsr.* I [3] 435. II [3] 863-865. 1117-1120. WILLEMS, *Droit public* [7] 430 s. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten* [2] 397 s. DOMASZEWSKI *l. c.* 16. 67.

‹55› 110. MOMMSEN *l. c.* II [3] 271. 971-974. 987. CAGNAT, Dict. des Antiquités IV 618. Sur les *vice praefectorum praetorio*, cf. aussi Arthur STEIN, *Hermes* LX (1925) 97-100 ; on ne peut prouver, il est vrai, que leur compétence ait eu des limites territoriales, mais la chose est vraisemblable en soi et à cause de l'aménagement que subit la fonction sous Dioclétien.

111. MOMMSEN *l. c.* 1120 s. CAGNAT *l. c.*

‹56› 112. MOMMSEN *l. c.* 988-990. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten* [2] 339-342.

113. MOMMSEN *l. c.* 908-913. WILLEMS, *Droit public* [7] 420 s. SOHM-MITTEIS-WENGER [17] p. 108-116. Sur la préfecture des grands juristes, voir SCHANZ-HOSIUS III [3], p. 203. 205. 208.

114. Voir mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräfektur* (1922) 44 (avec la liste des errata) -46 et plus haut p. 112.

115. Ceci est attesté pour le Bas-Empire : voir WILLEMS, *Droit public* [7] 576 s.

---

109. Sur les pouvoirs militaires des préfets du prétoire, voir DE LAET, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XXV (1946-47) 509-554.

‹57› 116. Sur le train de maison et la Cour impériale en général, voir HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten* [2] 307-317. FRIEDLÄNDER-WISSOWA, *Darstell. aus der Sittengesch. Roms* I [10] (1922) 35-74. — Les bureaux centraux impériaux issus de la domesticité : MOMMSEN, *Staatsr.* II [3] 838 s. HIRSCHFELD *l. c.* 31. 112-114. 318-321. 329 s. 333-335. 478 s. 482. BANG, dans FRIEDLÄNDER *l. c.* IV [9-10] (1921) 26-46. — *Cubiculum* : CESANO, Diz. epigr. II 1280-1288. DUNLAP, Univ. of Michigan Stud., Human. Ser. XIV (1924) 168-177. — Eunuques : HUG, Pauly-Wissowa, Suppl. III (1918) 451 s.

117. HIRSCHFELD *l. c.* 321-339. PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa XIII 15-25.

118. SOHM-MITTEIS-WENGER [17] p. 108 s. 111.

‹58› 119*. SEECK, Pauly-Wissowa IV 1847-1859. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten* [2] 190-204.

120. HIRSCHFELD *l. c.* 454 s. Cf. *ibid.* 194, n. 2 ; 435.

121. *Ibid.* 16 s. 29-39.

‹59› 122. *Ibid.* 55-76. LÉCRIVAIN, Dict. des Antiquités V 431-434 (cf. aussi 437-439). SEECK, *Beitr. zur alten Gesch. (Klio)* I (1901) 172-182 ; *Unterg.* II [2] 220-225. 543 s. Pour les capitations, voir aussi plus haut p. 23. *Ius italicum* : MOMMSEN, *Staatsr.* III 807-811. PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa X 1238-1253, surtout 1245. Immutabilité des *tributa* : SEECK, *Beitr. zur alten Gesch.* I 181 s. Attributions financières des gouverneurs de provinces sénatoriales : HIRSCHFELD *l. c.* 69 s., cf. 70-72. 75. 76.

123. HIRSCHFELD *l. c.* 96-109.

124*. *Ibid.* 93-96. Sur la survivance sous le Bas-Empire de la taxe générale sur les ventes, voir Cod. Theod. VI 26, 14, pr. ; VII 20, 2.

125. MOMMSEN, *Staatsr.* II [3] 1017 s. HIRSCHFELD *l. c.* 69. 94-96. 99-101. 109.

126*. MARQUARDT, *Röm. Staatsverwaltung* II [2] 269-278. HIRSCHFELD *l. c* 77-92. CAGNAT, Dict. des Antiquités IV 586-594.

127. Manufactures : GUMMERUS, Pauly-Wissowa IX 1462 s. 1514-1519. PERSSON, *Staat u. Manufaktur im röm. Reiche* (1923) 52-54, cf. 67 ss. — Mines et carrières : HIRSCHFELD *l. c.* 145-180. — Ateliers monétaires : *ibid.* 181-189. Cf. MAURICE, *Numismatique constantinienne* I (1908), p. XI-XXV, dont l'exposé s'applique, pour l'esssentiel, déjà à la fin du Principat. — Bien que HIRSCHFELD *l. c.* 31 qualifie avec raison la fonction du *a rationibus* ou *rationalis* de « ministère des finances impériales », il n'indique cependant nulle part clairement que les procurateurs impériaux d'État en service dans les provinces étaient subordonnés au *rationalis*. Cependant la marche régulière de l'administration est inconcevable sans cette relation ; il est d'autant moins permis de douter de son existence que sous le Bas-Empire le *comes sacrarum largitionum*, qui ne diffère du *rationalis* du Principat que par le nom, est attesté de façon certaine comme supérieur hiérarchique de ces fonctionnaires.

‹60› 128*. REGLING, *Einleitung in die Altertumswiss.* II [3] (1922) 105 s. SEECK,

---

119. Sur la poste impériale : HOLMBERG, *Zur Geschichte des cursus publicus* (diss. Upsala, 1933) ; [PFLAUM] Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr. XIV (1940) 189-392, surtout 279-309 pour le IIIe siècle ; PIGANIOL *l. c.* 292 s. pour le IVe siècle.

124. Sur l'*octava*, impôt de 12 % sur les ventes, MILLET, *Mélanges Glotz* (1932) 615 ss.

126. DE LAET, *Portorium. Étude sur l'organisation douanière chez les Romains* (1949), ouvrage capital pour le Haut-Empire, qui nie la persistance des douanes intérieures au Bas-Empire.

128. Sur la monnaie : MATTINGLY et SYDENHAM, *The Roman Impe-*

Zeitschr. für Num. XVII (1890) 68. 81-85. 117 s.; *Num. Zeitschr.* XXVIII (1896) 71-84; Pauly-Wissowa VI 2829-2834; *Unterg.* II^{2} 194-228. 541-544. Naville me paraît assurément avoir raison de fixer la livre romaine à 322,56 gr. (plus bas p. 472, n. 107), malgré les objections élevées de différents côtés contre lui, ainsi par MATTINGLY et SYDENHAM, *The Roman Imp. Coinage* I (1923) 32 s. — Une introduction utile au système monétaire du Principat est fournie par SYDENHAM, *Num. Chron.* XVIII (1918) 182-186; XIX (1919) 114-151. 168-171; mais il faut le contredire sur deux points : 1° SYDENHAM *l. c.* XIX 132-134 est d'accord avec OMAN, *Num. Chron.* XVI (1916) 37-60, pour penser que l' « antoninianus » émis par Caracalla (Sévère Antonin) n'était pas un double-denier, mais ne représentait qu'un denier et demi. Cette opinion se fonde uniquement sur la constatation selon laquelle la nouvelle monnaie d'argent de grand format émise sous Caracalla avait la même teneur de métal fin que le denier, mais seulement une fois et demie son poids et non pas deux fois. Mais en soutenant que ces pièces sont égales à un denier et demi, on rencontre non seulement des difficultés que Sydenham a fort bien reconnues et qui ne peuvent se résoudre que par d'autres hypothèses tout à fait fragiles, mais encore, à mon avis, on se prive par là de l'explication la meilleure qui existe pour l'émission de l' « antoninianus ». SEECK, *Unterg.* II^{2} 207 écrivait encore : « Mais quand il (*sc.* Caracalla) commença soudain de frapper des doubles-deniers, et cela en telle quantité qu'ils inondèrent bientôt toute la circulation monétaire, nous ne savons évidemment pas ce que sa cervelle détraquée s'est imaginé à cette occasion... » Mais si la nouvelle monnaie ne contenait qu'une fois et demie autant d'argent que le denier et a néanmoins été émise comme une pièce de deux deniers, le dessein poursuivi par cette introduction est clair; Caracalla, qui savait très bien ce qu'il voulait, n'osa pas, à la différence des empereurs ultérieurs, abaisser encore davantage la teneur en métal fin des pièces d'argent, qui sous son règne est en moyenne de 55 %, et c'est pourquoi, dans sa détresse financière, il imagina un nouvel expédient. 2° À mon avis, Seeck a trouvé une solution tout à fait satisfaisante du problème posé par la réforme monétaire d'Aurélien et SYDENHAM *l. c.* 146 s. s'en écarte sans raison apparente, et à tort. Les développements de WEBB *ibid.* 235-243 sur le même sujet sont complètement manqués; car le K grec peut s'expliquer comme marque du double-denier aussi bien que le XX latin.

‹61› 129. Cf. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*^{2} 105. 109.

‹62› 130*. SEECK, *Zeitschr. für Soz. u. Wirtschaftsgesch.* IV (1896) 329-334. ROSTOWZEW, Pauly-Wissowa VII 164-171, surtout 167 s.; *Soc. & Econ. Hist.* 363 s. 374 s. 432-434. 436 s. 603. 606 s. 624-626. Ni Seeck ni Rostowzew ne signalent les conséquences que les transformations du système fiscal ont eues pour l'histoire de la préfecture du prétoire et, par là, de l'administration centrale en général. Cf. plus haut p. 75. 116. 119.

---

rial Coinage V 1 (1927); ELMER, *Verzeichnis der römischen Reichsprägungen von Augustus bis Anastasius* (1933); GIESEKE, *Antikes Geldwesen* (1938); WEST, *Gold and Silver Coin Standard in the Roman Empire* (1941).

130. Sur l'annone militaire : VAN BERCHEM, Mémoires de la Société nat. des antiquaires de France LXXX (1937) 117-202; SEGRÉ, *Byzantion* XVI (1942-43) 394-444. — Maintien d'une « économie naturelle d'État » : DOPSCH, *Naturalwirtschaft und Geldwirtschaft in der Weltgeschichte* (1930); PIGANIOL *l. c.* 298 ss. — Phénomène de l'*adaeratio* : MAZZARINO, *Aspetti sociali del IV secolo* (1951) 169-216.

131. La recherche historique n'est pas encore parvenue à se mettre d'accord sur les notions de *res privata* et de *patrimonium principis*. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*^{2} 18-29. 40-47. 121-143. 352-358. MITTEIS, *Abhdl. der Sächs. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XX 4, 42 s.; *Röm. Privatrecht* I (1908) 358-362. LÉCRIVAIN, Dict. des Antiquités IV 350-355. 812. WILLEMS, *Droit public*^{7} 492 s. LIEBENAM, Pauly-Wissowa I A 631-633. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 169-171. Dès la fin du Principat il n'y avait sans doute plus guère de domaines soumis à l'administration du *rationalis* (voir HIS, *Die Domänen der röm. Kaiserzeit* 24). Voir en particulier sur le *magister rei privatae* et ses subordonnés, HIRSCHFELD *l. c.* 43 s., n. 4; 44-47. LIEBENAM *l. c.* 632 s.

‹63› 132. HIS *l. c.* 7 s. 77 s. 82 s. KORNEMANN, Pauly-Wissowa, Suppl. IV 257. 263. Cf. aussi plus haut p. 116.

133. MITTEIS, *Abhdl. der Sächs. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XX 4, 41 s. 43. 51-57.

134. MOMMSEN, *Staatsr.* II^{3} 1022-1025. WILLEMS, *Droit public*^{7} 498 s. 632.

135. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*^{2} 48-52. 428 s.

‹64› 136. MOMMSEN, *Staatsr.* II^{3} 969. 985. 1059-1068. WILLEMS, *Droit public*^{7} 501 s.

137. MOMMSEN *l. c.* 1065 s. 1068 s. WILLEMS *l. c.* 587 s. 589 s.

138. MOMMSEN *l. c.* 1041-1044. 1054-1058. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*^{2} 240-257. WILLEMS *l. c.* 503. 505 s. REYNOLDS, *The Vigiles of Imp. Rome* (1926), et à ce sujet PREMERSTEIN, *Gnomon* III (1927) 248-250.

139*. HIRSCHFELD *l. c.* 230-240. GROAG, *Vierteljahrschrift für Soz. u. Wirtschaftsgesch.* II 494 s. (d'où est tirée la citation faite dans le texte). WILLEMS *l. c.* 486 s. 589 s. DESSAU, *Gesch. der röm. Kaiserzeit* I (1924) 336-340.

‹65› 140. MOMMSEN, *Staatsr.* II^{3} 1077-1079. HIRSCHFELD *l. c.* 205-211. Cf. aussi HARTMANN, *Zur Wirtschaftsgesch. Italiens* 113 s.

141. MOMMSEN *l. c.* 1086 s.; *Ges. Schr.* V 275-285. PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa IV 1651-1654 *(correctores)*. ROSENBERG, Pauly-Wissowa X 1147-1151 *(iuridici)*.

142. Cf. CHAPOT, Dict. des Antiquités IV 723-731. BURY, *Journ. of Rom. Stud.* XIII (1923) 127-148, qui ramène à Aurélien et à Probus non seulement la division de l'Italie en provinces, mais également l'institution d'autres provinces qui, elles aussi, n'ont sans doute été créées que par Dioclétien. Cependant BURY *l. c.* 139 a probablement raison lorsqu'il suppose que la province de Novempopulanie a été séparée de l'Aquitaine dès avant Dioclétien. Au sujet de la Corse et de la Sardaigne, qui étaient vraisemblablement deux provinces distinctes depuis Auguste déjà, voir HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*^{2} 372 s.; sur la Mésopotamie romaine avec l'Osrhoène, voir *ibid.* 375 s. L'Espagne n'était divisée qu'en trois provinces à la fin du Principat également : voir ALBERTINI, *Les divisions administratives de l'Espagne romaine* (1923) 69-79, surtout 73.

143. Sur les onze provinces sénatoriales existant encore au IIe siècle (voir MARQUARDT, *Röm. Staatsverwaltung* I^{2} 494. WILLEMS, *Droit public*^{7} 547), la Sardaigne passa définitivement à l'empereur au plus tard sous Septime Sévère (voir HIRSCHFELD *l. c.* 373), et sans qu'il y eût de compensation, à ce qu'il semble.

‹66› 144. MOMMSEN, *Staatsr.* I^{3} 302-306 (traitement); II^{3} 243-271. CHAPOT, Dict. des Antiquités IV 719-721. PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa XII 1144-1148 *(legati)*. Sur les provinces et les gouverneurs procuratoriens, voir surtout

---

139. Cf. VAN BERCHEM, *Les distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire* (1939); SEGRÉ *l. c.*

HIRSCHFELD *l. c.* 372-387. 392-396. 399-409, qu'il faut rectifier en ce qui concerne l'Espagne (p. 377) d'après ALBERTINI, *Les divis. admin. de l'Espagne* 75 s.

‹67› 145. Depuis Vespasien déjà les membres des plus hautes familles sénatoriales n'accédèrent plus que très rarement aux gouvernements militaires, voir GROAG, *Strena Buliciana* (1924) 253-256.

146*. WILCKEN, *Grundzüge* 28-43. 390-404, surtout 31 s. 34. 36 s. 391. KORNEMANN, *Einl. in die Altertumswiss.* III[2] 282 s. 289 s. 295. Sur les postes de commandement en Égypte, surtout DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII 120 s. — Cf. aussi DESSAU, *Gesch. der röm. Kaiserzeit* I 137-139.

‹68› 147*. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*[2] 387-392. 396-399. KEYES, *The Rise of the Equites* (1915). GROSSE, *Röm. Militärgesch.* (1920) 4-11. BAYNES, *Journ. of Rom. Studies* XV (1925) 195-201. Arthur STEIN, *Der röm. Ritterstand* 449-455 qui, sans donner ses raisons, rejette une suggestion, fort digne d'attention, de BAYNES *l. c.* 198, à propos de Vict. *Caes.* 37, 6. Même sans faire valoir d'autres raisons, nous pouvons admettre comme plus que probable que la séparation des pouvoirs militaire et civil n'a pas été effectuée partout, parce que même dans l'organisation de Dioclétien (plus haut p 71) elle comporte des exceptions. SEECK, *Unterg.* II[2] 26-30. 478-485 donne des indications précieuses sur l'éloignement grandissant des classes supérieures à l'égard du service militaire, mais il conteste à tort l'importance de la mesure prise par Gallien, parce qu'il ne prête aucune attention au fait que les légats étaient réduits au pouvoir civil.

‹69› 148. La recherche historique a un besoin urgent d'un travail approfondi sur les *officia* d'avant Dioclétien, dans lequel notamment le matériel épigraphique serait judicieusement utilisé En attendant, voir BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* II (1865) 156-161. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 404 s. HIRSCHFELD *l. c.* 457-465, surtout 464. DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII 5-78 *passim.* 82 s. 94-98. 101-103. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräfektur* 14 s. En particulier : sur le détachement dans d'autres provinces, notamment auprès de fonctionnaires civils, voir DOMASZEWSKI *l. c.* 63-67 ; sur le *princeps officii*, *ibid.* 97 s. 101 et mes observations dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 219 s., n. 3 ; sur le *cornicularius*, voir aussi FIEBIGER, Pauly-Wissowa IV 1603 s., sur le *commentariensis*, aussi et surtout PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa IV 759-766 (col. 761 s. sur le *comm.* des préfets du prétoire).

‹70› 149. FIEBIGER, Pauly-Wissowa VI 1565. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 20 s.

150*. LIEBENAM, *Städteverwaltung* 166-171. SEECK, *Unterg.* II[2] 157-160. 528-530.

‹71› 151. LIEBENAM *l. c.* 476-480. SEECK *l. c.* 167-170. 185-192. 532. 537-541.

152. LIEBENAM *l. c.* 54-65. SEECK *l. c.* 187 s. 537.

---

146. Sur le *praefectus Aegypti*, voir REINMUTH, *The Prefect of Egypt from Augustus to Diocletian* (1935) ; A. STEIN, *Die Präfekten von Ägypten in der römischen Kaiserzeit* (1950).

147. PFLAUM, *Essai sur les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain* (1950) a renouvelé les problèmes touchant la carrière équestre. Sur un cas particulier — les gouverneurs de la province d'Arabie de 193 à 305, d'abord légats sénatoriaux, puis *praesides* équestres — voir PFLAUM, *Syria* XXXIV (1957) 128-144.

150. Institutions municipales : A. H. M. JONES, *The Cities of the Roman Eastern Provinces* (1937) ; *The Greek City from Alexander to Justinian* (1940).

153. LIEBENAM *l. c.* 425-429. 490-492. SEECK *l. c.* 188 s. 315-322. 537. 565-569. Voir aussi la bibliographie indiquée plus bas n. 163. Pas plus à propos des curiales qu'au sujet du colonat et des corporations (plus haut p. 17) je ne saurais avec Seeck reconnaître une importance décisive à la législation de Constantin le Grand ; voir au contraire MOMMSEN, *Ges. Schr.* III 47 s.

154. SEECK *l. c.* p. 161-167. 531 s.

‹72› 155. KORNEMANN, Pauly-Wissowa IV 1806-1811. SEECK *l. c.* 170-174. 533 s.

156. LIEBENAM, Pauly-Wissowa V 1804-1841, surtout 1838-1841.

157. LIEBENAM, *Städteverwaltung* 230 s. 257-260 ; Pauly-Wissowa V 1825. Cf. SEECK, *Beitr. zur alten Gesch. (Klio)* I 154 s.

158. LIEBENAM *l. c.* 277-279. 295 s. WILLEMS, *Droit public*[7] 612. SEECK, *Unterg.* II[2] 162. 531.

159. LIEBENAM *l. c.* 229-236. WILLEMS *l. c.* 541 s. MOMMSEN, *Ges. Schr.* III 44-48. SEECK *l. c.* 192. 540 s.

‹73› 160*. SEECK, *Beitr. zur alten Gesch.* I 147-187. BRANDIS, Pauly-Wissowa IV 2417-2422. HULA, *Jahresh. des österr. archäol. Inst.* V (1902) 197-207. ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 340-342. 358 s. 594. 601. Rostovtzeff n'a pas remarqué que jusqu'à Dioclétien la levée de l'*annona* incombait aussi, selon toute vraisemblance, aux *decemprimi*, voir SEECK *l. c.* 183-185. Pour confirmer cette hypothèse assez évidente — et non pour en fournir des preuves — Seeck a recours à une inscription de Thyatira qu'il emploie d'après la publication inutilisable du CIG II 3491 ; or, si cette inscription, selon la lecture exacte de Premerstein (actuellement dans FIEBIGER et SCHMIDT, *Inschriftensammlung zur Gesch. der Ostgermanen* [1917] n° 15 ; non encore prise en considération dans IGR IV 1290) n'a pas trait à l'annone, elle se rapporte cependant à une contribution extraordinaire, à l'égal de l'annone d'avant Dioclétien.

161. LIEBENAM, *Städteverwaltung* 420-425, surtout 422 s. LÉCRIVAIN, Dict. des Antiquités III 1041-1045. KÜBLER, Pauly-Wissowa IV 2347 s. WILLEMS, *Droit public*[7] 536-540. 608.

162. Cf. Cod. Theod. XII 1, 33.

‹74› 163. KÜBLER, Pauly-Wissowa IV 2344-2351. SEECK, *Unterg.* II[2] 316 s. 330-333. 566 s. 571-574. WILLEMS *l. c.* 608 s. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 10-13. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 59 s. Droit de succession ab intestat des églises (et couvents) : Cod. Theod. V 3, un. ; des corps de troupes : Cod. Theod. V 6, 1 ; des *officia* provinciaux : Cod. Just. VI 62, 3 ; des *navicularii* : *ibid.* L. 1 ; des *fabricenses* : Nov. Theod. 6.

‹75› 164*. LÉCRIVAIN, Dict. des Antiquités IV 358 s. Cf. aussi plus bas p. 564, n. 135 vers la fin.

165*. KORNEMANN, Pauly-Wissowa IV 801-830 ; Pauly-Wissowa, Suppl. IV 929-941. ZELLER, *Concilia provincialia in Gallien in der späteren Kaiserzeit*, *Westd. Zeitschr.* XXV (1906) 258-273. Cf. aussi plus haut p. 270 s.

‹76› 166*. Si nous admettons qu'il y avait 35 légions, celles-ci avaient un effectif théorique global d'environ 238.910 hommes, puisqu'à la fin du Principat la légion était composée de 6.100 fantassins et de 726 cavaliers (plus haut p. 55 ;

---

160. Sur les *decemprimi* en Égypte (δεκάπρωτοι) voir TURNER, *Journ. of Egyptian Archaeology* XXII (1936) 7-19.

164. Sur les patrons de cités sous le Haut-Empire : HARMAND, *Le patronat sur les collectivités publiques* (1957) 151-420.

165. Sur les assemblées provinciales : LARSEN, *Classical Philology* XXIX (1934) 209-220.

166. Sur l'armée en général : MARTIN Y PENA, *Instituciones militares romanas* (1956). NISCHER, dans KROMAYER et WEITH, *Heerwesen*

plus bas p. 430, n. 216); et il est probable que ce chiffre global fut approximativement atteint. Si l'on y ajoute les *cohortes praetoriae*, *urbanae* et *vigilum* (plus haut p. 55) on obtient environ 265.000 hommes; mais il faut encore y ajouter les troupes auxiliaires. Vers le milieu du IIe siècle il y avait environ 350 formations auxiliaires: si, sur la liste de CHEESMAN, *The Auxilia of the Roman Imp. Army* (1914) 146-167, où figurent 342 corps de troupes, il en manque certainement une ou deux douzaines (dont trois cohortes rien qu'en Germanie Supérieure, voir DREXEL, *Germania* VIII [1924] 13-19,) il est, en revanche, plus que probable que bien des formations relevées par Cheesman n'existaient pas en 150. On peut donc estimer que l'effectif total des troupes auxiliaires se montait alors à environ 200.000 (CHEESMAN *l. c.* 53 ss. arrive à un chiffre un peu plus élevé, mais il semble admettre un nombre d'*auxilia* probablement trop important pour l'Afrique latine, la Cyrénaïque et l'Arabie romaine). La *Notitia dignitatum* ne nomme plus que la septième partie des troupes auxiliaires du IIe siècle (CHEESMAN *l. c.* 141. 146-167). Les anciens *auxilia* que la *Not. dign.* ne connaît plus, 300 en chiffre rond, ont pour la plupart sans doute déjà disparu au cours des tempêtes du IIIe siècle. Il y a différentes raisons qui nous font admettre que les formations auxiliaires nouvellement créées à la fin du Principat étaient bien moins nombreuses que les anciennes, rayées entre temps des listes de l'armée: l'extension du droit de cité romaine favorisait déjà un accroissement des légions aux dépens des *auxilia* (cf. DOMASZEWSKI, *N. Heidelb. Jahrbb.* X [1900] 226. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II^{3} 180); et il est en effet évident que les réformes de l'armée effectuées sous le Principat après Hadrien visaient avant tout à renforcer l'armée légionnaire, en dépit du processus de relâchement que la légion subissait en tant qu'unité (peut-être sous Marc-Aurèle, augmentation de l'infanterie à raison de 500 hommes par légion, voir DOMASZEWSKI *l. c.* 229. 237 — sans compter que le nombre de légions existant sous Trajan fut alors certainement rétabli, RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1300 s. 1365; plus tard, addition d'un certain nombre de légions nouvelles, voir plus bas p. 425, n. 170, et multiplication par six de la cavalerie légionnaire, voir plus haut p. 63); enfin, selon Lyd. *de mens.* I 27, p. 13 [Wuensch], sous Dioclétien encore, c'est-à-dire évidemment au début de son règne, les forces terrestres romaines se montaient à 389.704 hommes; ce chiffre correspond si bien à l'idée que nous devons nous faire de la proportion dans laquelle l'armée fut augmentée sous Dioclétien (cf. plus haut p. 72) qu'il peut être considéré comme digne de foi. Cf. aussi Veget. II 1 *ex.*: *In auxiliis minor, in legionibus longe amplior consuevit militum numerus adscribi.*

‹77› 167. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 80-88.

168. CAGNAT, Dict. des Antiquités V 602 s. 867-869. DOMASZEWSKI, *N. Heidelb. Jahrbb.* X 238; *Bonner Jahrbb.* CXVII 6-19, surtout 6. 16. Voir aussi plus haut p. 421, n. 138.

169*. MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.* II^{2} 475-481. LIEBENAM, Pauly-Wissowa V 626 s. DOMASZEWSKI, *N. Heidelb. Jahrbb.* X 237 s.; *Bonner Jahrbb.* CXVII 19-27, surtout 19 s. 23.

---

und Kriegsführung der Griechen und der Römer (1928) est sans valeur: cf. les remarques d'E. STEIN, *Byzantion* VIII (1933) 318 s. — Sur la date du traité de Végèce: PARKER, *Classical Quarterly* XXVI (1932) 137 ss., qui conserve la date de 260-290; SANDER, *Klio* XXXIII (1940) 382 ss., qui y voit une œuvre composite représentant en partie l'état du IVe siècle, en partie celui du IIIe et même des époques antérieures.

169. Cf. aussi DURRY, *Essai sur les cohortes prétoriennes* (1938); PASSERINI, *Le coorti pretorie* (1939).

170*. Septime Sévère, en créant trois légions nouvelles (RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1308 s.), en avait porté le nombre à 33 (DESSAU 2288. Dio LV 23 s.); il se peut que dès avant Dioclétien, quelques autres légions s'y soient ajoutées (RITTERLING *l. c.* 1325 s. 1346-1348. 1350), et c'est très probable au moins pour une (RITTERLING, *Festschr. für Hirschfeld* [1903] 347).

171. Veget. II 6. 25. Sur la date à laquelle il faut attribuer la description de la légion dans Végèce, cf. plus bas p. 430, n. 216, et sur son exactitude, cf. aussi DOMASZEWSKI, *N. Heidelb. Jahrbb.* X 237 à propos de Dio LXXV 12, 5. Pour l'artillerie, cf. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II^{3} 181. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 337 s.

‹78› 172. L'usage, en vigueur aux Ier et IIe siècles, de conférer le droit de cité romaine aux pérégrins entrant dans la légion (voir MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 30-38; *Staatsr.* II^{3} 891. LIEBENAM, Pauly-Wissowa V 621 s.; VI 1604), cessa naturellement, sauf en des cas exceptionnels, à partir de la *constitutio Antoniniana*. D'autre part, si auparavant le droit de cité était régulièrement accordé lors de l'*honesta missio* à tous les auxiliaires qui n'en jouissaient pas encore, au IIIe siècle il n'est conféré qu'aux centurions et décurions des *auxilia;* il est étendu en outre à toute leur descendance (même déjà existante), à condition toutefois que cette descendance, au moins masculine, soit astreinte du même coup à un colonat militaire héréditaire (CIL III, dipl. XC, et, à son sujet MOMMSEN *ibid.* p. 2002. 2014; différemment, mais, à mon avis, erroné, SEECK, Pauly-Wissowa I A 917 s.). Si les autres auxiliaires ont été privés complètement de la collation du droit de cité (après 178, cf. CIL III, dipl. LXXVI), c'est évidemment à mettre en rapport avec leur situation juridique: ceux qui ne possèdent pas d'emblée la *civitas*, sont désormais surtout des barbares déditices que l'on veut maintenir dans cette situation si commode pour l'État. Les auteurs récents qui veulent placer le dipl. XC à l'époque de Marc-Aurèle, font erreur selon moi; car les débuts du colonat militaire en dehors de l'Égypte appartiennent seulement à l'époque des Sévères (plus haut p. 62); quant à la datation d'après les consulats suffects, elle n'est décisive en aucune manière, car si le 13 mai 173 déjà le diplôme CXII est daté d'après les consuls ordinaires, en revanche un diplôme du 16 mars 192 (*Rev. archéol.* XXIII [1914], p. 471 s., n° 84) l'est à nouveau d'après les consuls suffects (MISPOULET, *Rev. épigr.* I [1913] 281-298 se trompe à mon avis). Sur le début du recrutement de Germains libres, voir BANG, *Die Germanen im röm. Dienst* (1906) 57-62, surtout 61.

173*. CHEESMAN, *The Auxilia* 21-31. 85-90; sur les *numeri*, voir aussi surtout DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII 59-61. Je puis passer ici sous silence les *equites singulares* impériaux, probablement forts de 1.000 hommes tout au plus (LIEBENAM, Pauly-Wissowa VI 312-321), d'autant qu'ils n'existaient peut-être plus lors de l'avènement de Dioclétien, bien que leur existence soit toujours attestée au milieu du IIIe siècle (voir surtout DESSAU 2190. 2208).

‹79› 174. DOMASZEWSKI *l. c.* 117. 122. 170. 183 s. 189, suivi pour le fond par GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 10. 152. Cf. aussi Arthur STEIN, *Der röm. Ritterstand* 167 s. (L. Artorius Castus); 244 s., n. 4.

175. DOMASZEWSKI *l. c.* 115. 122-131. 189. GROSSE *l. c.* 143-151, surtout 147.

---

170. Cf. aussi PARKER, *The Roman Legions* (1928).

173. Sur la tactique: KUESTERS, *Cuneus, phalanx und legio. Untersuchungen zur Wehrverfassung, Kampfweise und Kriegführung der Germanen, Griechen und Römer* (1939) avec les remarques de LAMMERT, *Gnomon* XVI (1940) 252 ss. — Décadence de la poliorcétique: SANDER, *Hist. Zeitschrift* CXLIX (1933) 457-476.

176. Cf. SEECK, *Unterg.* II² 14 s. 19 s. 472. 475 s. LIEBENAM, Pauly-Wissowa VI 1645. GROSSE *l. c.* 35. 116. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II² 174 s. 178.

177. SEECK *l. c.* 485 s. *ad* p. 31, 22. BABUT, *Rev. hist.* CXIV (1913) 252 s.

178*. BAEHR, *De centurionibus legionariis* (diss. Berlin 1900) 3-6. DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII 22 en bas. 28. 30-35. 41 s. 44 en haut. 53 s. 56 s. 78 en haut. 88 s. 103. 186. CHEESMAN, *The Auxilia* 38 s. — Tac. *ann.* I 20 *ex.* n'est pas interprété correctement à mon avis par SEECK *l. c.* 472 *ad* p. 16, 7. — Cf. aussi DESSAU, *Gesch. der röm. Kaiserzeit* I 242-245 qui fait une discrimination nette entre les centurions issus des légions mêmes et ceux provenant de la garde, et veut que le centurionat ait été privé de son homogénéité primitive par la méfiance des empereurs — les deux choses, à mon avis, sans fondement suffisant.

‹80› 179. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 23-30. 36-39. 68 s. BAEHR *l. c.* 18-49. 53 s. CHEESMAN *l. c.* 57-90. Sur le problème de la nationalité des légions d'Orient dans les premiers temps du Principat, cf. ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 500, n. 2. CUNTZ, *Jahresb. des oesterr. archäol. Inst.* XXV (1929) 70-81. Sur le déclin de la force militaire de l'Italie, cf. SEECK, *Unterg.* I² 259-267. 547 s. Les cas exceptionnels où, après Vespasien encore, on leva des légions en Italie (voir ROSTOVTZEFF *l. c.* 511, n. 8) ne prouvent rien à mon avis ; cf. SEECK *l. c.* 582 *ad* p. 399, 33.

180. Dio LXXIV 2, 4-6. MOMMSEN *l. c.* 69 s. PLATNAUER, *The Life and Reign of Septimius Severus* (1918) 66 s. 158 s.

181. RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1476 s. 1481 en haut. 1482 s.

182. Cf. *ibid.* 1365 s.

‹81› 183. BAEHR, *De cent. leg.* 49-52, qui toutefois va trop loin quand il fait cesser sous Sévère Alexandre le principe du recrutement local ; la création des *limitanei* (plus haut p. 62) prouve à elle seule le contraire. Cf. aussi RITTERLING *l. c.* 1331-1335. 1353.

184. BAEHR *l. c.* 51-53. DESSAU, *Hermes* XLV (1910) 1-8. 26, surtout 7 s. CHEESMAN, *The Auxilia* 95. 99. PLATNAUER, *The Life and Reign of Septimius Severus* 164 s.

185. SEECK, *Unterg.* II² 22-31. 477-485 (mais voir plus haut p. 422, n. 147). GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 12 s.

‹82› 186*. BABUT, *Rev. hist.* CXIV (1913) 225-260 ; CXVI (1914) 225-293 a examiné le problème des *protectores* avec perspicacité, sur une base très ample, et l'a en grande partie résolu en démontrant que les *protectores* du IVe siècle ont pris la place des anciens centurions. BABUT *l. c.* CXVI 238-246 décrit aussi correctement quant à l'essentiel les premiers débuts du protectorat ; mais pour ce qui est de la raison d'être et du but de l'institution, qui ne peuvent être discernés que dans le cadre de l'ensemble de la transformation de l'armée, l'explication simple donnée ci-dessus fournit à mon avis une réponse satisfaisante, à la différence de celle, compliquée et en partie très forcée, que présente BABUT *l. c.* CXVI 246-255. Sous le Bas-Empire, les *protectores* de service à la Cour ou *domestici* sont désignés comme se trouvant *in praesenti* ou *praesentales* (Cod. Theod. VI 24, 1. Cod. Just. II 7, 25, 3 ; XII 17, 4) ; ceux qui sont placés auprès des troupes ou séjournent dans les provinces en mission particulière,

---

178. Origine des centurions : BIRLEY, *Laureae Aquincenses* II (1941) 47 ss.

186. Sur les *protectores* et les *domestici*, voir GIGLI, *Atti dell'Accademia naz. dei Lincei*, mai-juin 1949, p. 383 s., qui attribue la création de ces officiers à Gordien III ou Valérien.

sont appelés *deputati* (Cod. Theod. VI 24, 5. *Not. dign.* Or. XV 8 ; Occ. XIII 8) ; c'est à tort que BABUT *l. c.* CXVI 235 restreint la notion de députation de cette dernière affectation, alors que lui-même *l. c.* CXIV 254 donne une définition tout à fait correcte de la notion de *praesentalis*. BABUT *l. c.* CXIV 253-260 conteste que les *protectores domestici praesentales* aient possédé la qualité d'une troupe de gardes, mais la chose est prouvée irréfutablement par Procop. *anecd.* 24, 24 s. (cf. aussi Cod. Theod. VI 24,9), plus encore que par les passages de Lactance et de Firmicus Maternus que Babut cherche à écarter par son interprétation ; leur dégéneréscence au VIe siècle (cf. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VIII 439) m'a inspiré jadis une conclusion que je ne crois plus justifiée (voir t. II 429, n. 1). Depuis la création du protectorat des centurions, le nombre des centurions affectés au grand quartier général a été considérablement plus élevé qu'auparavant ; il faut probablement rapprocher ce fait d'une diminution du nombre des centurions dans la légion décrite par Végèce, où il n'y a plus 60 centurions comme autrefois (cf. WEGELEBEN, *Die Rangordnung der röm. Centurionen* [Diss. Berlin 1913] 37-39) mais seulement 55 (voir GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 35. 115 s.).

‹83› 187. Cf. GROSSE *l. c.* 115. 246 s.

188. SEECK, *Unterg.* II² 15. 472.

189. La plupart des renseignements sur le *campidoctor* ont été rassemblés par GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 126 s., à compléter par SEECK *l. c.* 486 et par les textes concernant des cérémonies d'avènement en 457, 491 et 518 (*De caerim.* 411. 423. 429 B.) ; c'est donc à tort que j'ai, dans *Byz. Zeitschr.* XXV (1925) 388, considéré comme possible qu'on ait aussi employé des sous-officiers comme *campidoctores*. Le *campidoctor* ne figure pas dans l'énumération des grades militaires depuis celui de tribun et en descendant, donnée par Hieron. *contra Joh. Hierosol.* 19 (P. L. XXIII 370) ; mais celle-ci ne concerne que la cavalerie, alors que ce grade est particulier à l'infanterie. BABUT, *Rev. hist.* CXIV 244-253 ; CXVI 244-246 a prouvé que tous ceux d'entre eux qui sont en dessous du tribun et au-dessus du *biarchus* sont des *protectores*. Cependant, le *primicerius numeri*, pour lequel on a encore plusieurs attestations (voir GROSSE *l. c.* 122, n. 8) n'est certainement pas le *primicerius* de toute la *schola domesticorum*, mais sans doute le plus ancien des officiers subalternes du corps de troupes (ce grade pourrait être issu de celui de *princeps protector* que l'on rencontre à la fin du IIIe siècle et dont BABUT *l. c.* CXVI 244 s. a traité de façon pertinente) ; encore moins y a-t-il lieu de penser que le *senator* s'appelle ainsi parce qu'en vertu de son rang il appartiendrait à l'ordre sénatorial et qu'il serait donc, comme le veut BABUT (*l. c.* CXIV 248 s. ; CXVI 252, n. 1), à partir de 414 ou 416 l'un des *decemprimi* (pour la date voir Cod. Theod. VI 24, 7-9 ; dans la loi 7 BABUT *l. c.* CXVI 283 s. suppose une interpolation : il ne peut en être question, comme le prouve la différence des lieux où ces deux lois ont été signées). Car premièrement le *primicerius* et les *decemprimi domesticorum* étaient sans doute des *praesentales* devant aider le *comes* de leur *schola* dans la direction de celle-ci ; c'est ainsi que s'explique le mieux pourquoi selon *Not. dign.* Or. XV ; Occ. XIII les *comites domesticorum* n'ont pas d'*officium*, et du même coup se trouve entièrement résolu le problème que soulève l'interrogation posée par BABUT *l. c.* CXIV 260. Deuxièmement, et avant tout, on rencontre déjà le grade militaire de *senator* dans un papyrus de 359 (MITTEIS, *Chrestom.* n° 271. BABUT *l. c.* CXIV 248 s., n. 3. GROSSE *l. c.* 120, n. 4), donc à une époque où le clarissimat n'était même pas encore conféré aux ducs, à plus forte raison aux tribuns, et moins encore à de simples *protectores domestici*. Bien qu'étant officier et non pas *officialis*, le *primicerius* se trouve cependant, en tant qu'aide de camp du tribun, à la tête de l'*officium* de celui-ci (cf. GROSSE *l. c.* 120-122 qui le prend par erreur pour un *officialis*) et fait donc essentiellement un travail de chancellerie ; aussi ne saurait-il être identifié avec le *campidoctor*. J'avais d'abord supposé

que le terme de *senator* n'était qu'un autre mot pour désigner le *campidoctor*, mais le texte de la *Passio Agaunensium martyrum* c. 8, M. G., Scr rer. Merov. III, p. 35 et celui d'une inscription de Ladik (CALDER, *Monumenta Asiae Minoris antiqua* I [1928] n° 168) obligent à distinguer les deux fonctions. Sur tout ceci voir mes observations dans *Byzantion* t. VIII (1933), p. 379-387.

‹84› 190. BABUT *l. c.* CXVI 226-229. 255 en haut.

191. Cf. *ibid.* 253-255.

192. La nature de la différence entre les deux espèces de *protectores* nous est montrée par deux indices convergents : nous connaissons par une inscription un *protector praefecti praetorio* (DESSAU 2208) ; et d'autre part, après que le *magisterium militum* eut été détaché de la préfecture du prétoire, ceux des *protectores* qui n'étaient pas *domestici*, dépendirent des *magistri militum* (voir plus haut p. 123). Tout à fait erronée est la thèse de BABUT *l. c.* CXIV 240-243 ; CXVI 267-270. 279-291, d'après qui les notions de *protector* et de *protector domesticus* auraient été parfaitement identiques jusqu'à la fin du IVe siècle, et c'est alors seulement qu'on aurait formé d'une partie des *scholarii* palatins une seconde catégorie de *protectores* à côté des *domestici* (sur l'observation exacte de Babut qui l'a probablement conduit à cette erreur, voir plus bas 545 s., n. 106). En supposant que les préfets des légions auraient eux aussi eu des *protectores* particuliers (DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII 34), on ne donne qu'une interprétation aussi incertaine qu'invraisemblable de CIL XIII 7535 a.

193. Cf. DESSAU 2779. 2783. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VIII 432 s. SEECK, Pauly-Wissowa IV 649 s. BABUT *l. c.* CXVI 252. Voir aussi plus haut p. 123.

‹85› 194*. LIEBENAM, Pauly-Wissowa V 1620. 1625. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 201. Sous le Bas-Empire le temps de service légal des *comitatenses* était de 20 ans, celui des *limitanei* de 24 ans ; voir GROSSE *l. c.* 68 en bas. 89.

195. WILLEMS, *Droit public*[7] 381. ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 523 s., n. 34.

196. Ceci vaut, on peut le démontrer, dès la dynastie des Sévères, pour une partie au moins des troupes des frontières et en tout cas dès le début pour les soldats dont la situation juridique est celle de déditices. Par la suite, une loi du 16 fév. 313 (Cod. Theod. VII 22, 1 ; pour la date voir SEECK, *Regesten* p. 55), sans décréter l'hérédité du service militaire, sous-entend qu'elle était généralement appliquée ; d'après ce qui est dit dans la note suivante, il n'est pas nécessaire de supposer qu'elle n'ait pris cette extension qu'à partir de Dioclétien. Voir plus haut p. 425, n. 172. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 204 s. 207-210.

‹86› 197. HARTMANN, *Archäol.-epigr. Mitt.* XVII 127. 132-134. ROSTOVTZEFF, *Journ. of Rom. Stud.* VIII (1918) 26-33. SEECK, *Unterg.* II[2] 45-50. 496-502. GROSSE *l. c.* 198-220. Pour les rapports du colonat avec le service militaire, l'exposé de Hartmann est fondamental. Rostovtzeff a montré que déjà pendant tout le IIIe siècle on appliquait le recrutement par voie d'impôt ; la description de ce système chez Seeck et chez Grosse vaut donc dans ses grandes lignes déjà pour les derniers temps du Principat.

---

194. Sur le recrutement en général : SANDER, *Hermes* LXXV (1940) 192-205 ; GIGLI, *Rendiconti delle classe di Scienze morale e storiche dell'Accademia dei Lincei*, ser. 8, II (1947) 268-289, qui fait lui aussi remonter au temps des Sévères la pratique, d'origine ptolémaïque, de la contrainte héréditaire appliquée aux troupes des frontières, de même que l'*aurum tironicum* permettant l'enrôlement de mercenaires. Cf. aussi FARNI, *Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano* (1953), qui donne des tableaux complets et minutieux sur l'âge, le domicile, l'origine des recrues.

198. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 247 s. GROSSE *l. c.* 40 s. 43. 46 en haut. 49. 52 s. 94 en haut. 200 s.

‹87› 199. Cf. LIEBENAM, Pauly-Wissowa VI 1652-1655. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II[3] 181-189.

200. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 223. 260-262.

201*. FABRICIUS, Pauly-Wissowa XIII 572-582. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II[3] 157-166. Avant que la zone du *limes* germano-rétique et celle de la Dacie de Trajan n'aient été évacuées, la plupart des quartiers généraux des légions étaient situés sur la frontière de l'Empire, et après l'évacuation ils le furent tous ; la définition donnée dans le texte p. 60 convient donc, même si FABRICIUS *l. c.* 579 (de même DELBRÜCK *l. c.* 163) a raison de supposer que les forteresses proprement dites du *limes* furent occupées presque partout par des *auxilia*. Toutefois, cette opinion ne peut nullement être considérée comme démontrée ; déjà MOMMSEN, *Korresp.-Bl. der Westd. Zeitschr.* III (1884) 132, à propos de la *legio VIII Augusta* de Strasbourg, a attiré l'attention sur des arguments contraires et, si RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1654 se déclare contre Mommsen sans indiquer ses raisons, F. Drexel que j'ai consulté à ce sujet, est lui aussi d'avis que, dans l'état actuel de la recherche, la question ne peut être tranchée avec certitude.

‹88› 202. CAGNAT, Dict. des Antiquités V 776. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 7 s. RITTERLING *l. c.* 1303-1306, cf. 1315-1317. 1331 s. et ailleurs.

203. Cf. RITTERLING *l. c.* 1293.

204. Cf. *ibid.* 1339 s. 1343 s.

205. À ce sujet, voir ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 419 s.; 618, n. 3.

206. DOMASZEWSKI, *N. Heidelb. Jahrbb.* X 218-241 a, dans ses grandes lignes, retracé cette évolution en ce qui concerne son évaluation en deniers, mais ses jugements sont tout à fait erronés ; voir H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II[3] 175 s. 247 s.

‹89› 207. Solde : LIEBENAM, Pauly-Wissowa VI 1669-1673. CHEESMAN, *The Auxilia* 35 s. *Praemia militiae* : MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.* I[2] 121 s. ; II[2] 564. *Donativum* : FIEBIGER, Pauly-Wissowa V 1542-1545. SEECK, *Unterg.* II[2] 257. 545. Sur les jubilés de règne en particulier, voir MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 811 s. Wissowa, Pauly-Wissowa IV 2265-2267 ; et en outre plus bas p. 450, n. 81.

208. DOMASZEWSKI, *N. Heidelb. Jahrbb.* X 222, n. 2 ; 225 s. CHEESMAN, *l. c.* 34 s.

209. Cf. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 200. Sur la persistance du *donativum* et des concessions de terre sous le Bas-Empire, voir SEECK, *Unterg.* II[2] 257 s. 545 s. GROSSE *l. c.* 243-245. En affirmant que le *donativum* distribué à l'avènement de Julien « représentait certainement le minimum de ce qui était d'usage en cette occasion », Grosse n'a sans doute pas remarqué que la même somme — exactement 5 sous d'or et une livre d'argent par tête — a été aussi payée lors des avènements au trône d'Orient en 457, 473, 491 et 518 (*De caerim.* 412. 425. 430. 432 B.), et que, dans un de ces cas, la source officielle qui nous l'apprend, souligne expressément ce que cette somme a de traditionnel (*ibid.* 432 B.). On peut bien supposer qu'elle a été fixée déjà par Constantin le Grand. Le *donativum* distribué en 578 par Tibère Constantin à l'occasion de son éléva-

---

201. Sur le *limes* d'Orient : POIDEBARD, *La trace de Rome dans le désert de Syrie* (1934) ; Aurel STEIN, *The Geographical Journal* XCV (1940) 428 ss. ; MOUTERDE et POIDEBARD, *Le limes de Chalcis* (1945) ; — sur le *limes* d'Afrique, BARADEZ, *Fossatum Africae* (1949) ; GOODCHILD, *Journ. of Rom. Stud.* XXXIX (1949) 81-95 ; XL (1950) 30-38.

tion au rang d'Auguste se montait à 9 sous d'or pour chaque soldat ; voir mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* 57 s. 78 s.

‹90› 210. SEECK *l. c.* 257. 545 s., d'après qui l'ancienne solde aurait complètement disparu au IVe siècle ; différemment chez GROSSE *l. c.* 244 s.

211. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 212-215.

212. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 68.

213*. H. DELBRÜCK, *Gesch. der Kriegskunst* II² 227 s. 240 s. ; dans cet exposé excellent seule l'hypothèse des « portions familiales » appelle des réserves. ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 226 s. 376-378. 554. 608 s., qui utilise un matériel abondant mais néglige complètement les faits les plus importants, mis précisément en valeur par Delbrück, si bien que dans les débuts du colonat militaire romain il voit non pas le préjudice imposé à l'armée par le manque d'argent, mais la réalisation d'un programme de politique sociale de grande envergure. GROSSE *l. c.* 65-67. Sur la situation en Égypte et le problème du mariage des soldats, voir WILCKEN, *Grundzüge* (I) 397 s. MITTEIS, *Grundzüge* (II) 281-283. — Cf. aussi RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1333.

‹91› 214. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* 122-140.

215. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 63 en bas. 68.

‹92› 216. RITTERLING, *Festschrift für Hirschfeld* 345-349. GROSSE *l. c.* 15-21. ALFÖLDI, *Zeitschr. für Num.* XXXVII (1927) 203-212. En dehors de Végèce, la cavalerie légionnaire n'est plus après 240 (CIL III 5942 ; et non pas CIL III 4289 comme l'indique Domaszewski dans son édition de Hygin p. 70 et d'après lui, GROSSE *l. c.* 17) mentionnée que deux générations plus tard (voir GROSSE *l. c.* 17. 36). Mais ceci en soi ne prouve nullement, vu surtout la pauvreté des sources épigraphiques pour la seconde moitié du IIIe siècle, qu'elle ait été, comme le pense Grosse, supprimée entre temps et rétablie passagèrement par Dioclétien (cf. aussi DOMASZEWSKI *l. c.*). L'augmentation de son effectif, porté de 120 (MARQUARDT, *Röm. Staatsver.* II² 456 s.) à 726 hommes (Veget. II 6), s'accorde parfaitement avec une constatation d'ordre général faite par Ritterling d'après qui la cavalerie romaine a été considérablement renforcée dans les dernières décades du Principat, notamment par Gallien. Si la description de la légion par Végèce a donc été rédigée après 260, les environs de 290 constituent d'autre part pour elle un *terminus ante quem*, car elle ignore encore la petite « légion nouvelle » qui remonte à Dioclétien (voir RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1350 en bas). Si j'affirme que la cavalerie légionnaire renforcée de chaque légion a fini en règle générale par constituer une *vexillatio*, c'est que la chose me paraît ressortir du fait que plus tard, lorsque la légion ne se composa plus que d'infanterie, les régiments de cavalerie de l'armée de campagne s'appelèrent *vexillationes*, et qu'il n'y avait plus qu'eux seuls à porter ce nom (GROSSE *l. c.* 49 s.). Une étape intermédiaire est représentée par les rescrits de Dioclétien, Cod. Just. VII 64, 9 ; X 55, 3 : ainsi que nous l'apprend la mention d'un cavalier de la *legio II Traiana* dans un papyrus de 302 (sur celui-ci, cf. en dernier lieu RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1490), on ne doit pas inférer de ces textes que les *vexillationes* de cavaliers étaient dès lors séparées de l'unité légionnaire (Cod. Just. X 55, 3 a été édictée avant la nomination des Césars en 293). — Dans l'armée romaine du IVe siècle l'infanterie conserva encore une partie de sa prépondérance tactique sur la cavalerie ; au VIe siècle, elle était toujours bien plus forte numériquement, mais presque sans valeur du point de vue tactique (GROSSE *l. c.* 256. 314).

‹93› 217*. MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.* II² 501-515. FIEBIGER, Pauly-Wissowa III 2635-2649. GROSSE *l. c.* 70-79.

218. MOMMSEN, *Röm. Gesch.* V⁴ 220-228. RAPPAPORT, *Die Einfälle der Goten in das röm. Reich* (1899) 43-93. 101-105. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² (1934) 209-225 ; *Die Westgermanen* II² (1940) 23. Voir aussi plus bas p. 517, n. 162.

219. Zosim. I 69 s. Hist. Aug., *tyr. trig.* 26 ; *v. Probi* 16, 4 — 17, 1 ; 19, 8. Voir aussi plus haut p. 141 s. 237 s. 291. 358. En général sur le brigandage et la piraterie au IIIe siècle, voir ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* 612, n. 58 ; 620, n. 17 ; 622, n. 24 s.

220. Cf. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 79 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 44 s.

---

213. D'après ALFÖLDI, *Archaeolog. Ertesitö* LIII (1940) 235, l'apparition du premier légionnaire-fermier sur le Danube ne daterait pas du temps de Septime Sévère, mais du règne de Probus : elle est en tout cas antérieure à Dioclétien. Cf. aussi SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie* I (1946) 300, n. 2.

217. Sur les « politiques navales » de l'Empire romain, voir COURTOIS, *Rev. Hist.* CLXXXVI (1939) 1-81, qui évalue pour le Haut-Empire à 150 vaisseaux chacune des deux flottes italiques et à 40 chacune des quatre flottes provinciales (*classis Alexandrina*, *cl. Syriaca*, *cl. Pontica* et leurs détachements méditerranéens, *cl. Britannica* à Boulogne), soit 460 vaisseaux en tout ; mais il constate que « durant la crise du IIIe siècle les flottes méditerranéennes sont réduites à de telles proportions qu'elles sont inefficaces » et que cette carence contraste avec l'activité de la *classis Britannica* à la fin du IIIe siècle (p. 46 s.). Sur les flottes : WICKERT, *Würzburger Jahrbuch* IV (1949-50) 100-125. Cf. aussi STARR, *The Roman Imperial Navy* (1941).

CHAPITRE PREMIER

‹94› 1*. SEECK, *Unterg.* I^2 2-4. 433. 437 s. COSTA, Diz. epigr. II 1793-1795 (la date du 17 sept. donnée pour l'élection de Dioclétien comme empereur est certainement fausse). 1874 (mais à ce sujet voir *Hermes* LII [1917] 576). 1878 s. K. STADE, *Der Politiker Diokletian u. die letzte grosse Christenverfolgung* (diss. Francfort sur le Main 1926) 29-34. Sur les qualités de gouvernement de Dioclétien, voir Vict. *Caes.* 39, 1. 8. Eutrop. IX 26 ; cf. Lact. *de mort. persec.* 9, 11 ; 18, 15. Euseb. *hist. eccl.* VIII 13, 9-11.

‹95› 2. Sur la région du *limes* germano-rétique, voir FABRICIUS, Pauly-Wissowa XIII 596 s. 611 s. ; sur la Dacie, PATSCH, *Anz. der Wiener Akad., Phil.-hist.. Kl.* 1925, 208-216. A mon avis il n'est pas admissible de conclure avec RITTERLING, *Germania* V (1921) 117-120 — suivi en partie par FABRICIUS *l. c.* — que sur la rive droite du Rhin la domination romaine ait subsisté sur une étendue considérable jusqu'au milieu du IVe siècle, simplement parce qu'on y a trouvé des monnaies de l'époque constantinienne ; cf. les déductions toutes différentes que PATSCH *l. c.* 215 s. tire avec pertinence des trouvailles de monnaies faites dans le Banat. Ce disant nous ne nierons pas que certaines forteresses isolées de la rive droite du Rhin, ainsi que leurs alentours les plus rapprochés, telle notamment Wiesbaden, soient restées romaines, avec des interruptions, même encore au IVe siècle.

3. Incerti *paneg.* X (II) 5, 1 ; XI (III) 7,2. Vict. *Caes.* 39, 20. Eutrop. IX 21. COSTA, Diz. epigr. II 1800. 1894. Cf. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*^{2} (1941) 548 ss. 558. 131 s. ; *Die Westgermanen* I^2 (1938) 39 s. ; II^2 (1940) 24 ss. 162 s.

‹96› 4*. Inc. *paneg.* VII (VI) 8, 2 s. ; IX (IV) 4, 1 ; X (II) 2, 2-6 ; 4 ; XI (III) 5, 3. Vict. *Caes.* 39, 17-19. 46. Eutrop. IX 20, 3 ; 27,1 *in.* ; X 3, 2 *ex.* Vict. *epit.* 40, 10. La date du 1er avril : Cons. Constantinop. *(Fasti Hydatiani) ad a.* 286. On ne saurait nier que Maximien devînt César en 285, comme le font COSTA *l. c.*

---

1. Dioclétien avait alors 40 ans, d'après SESTON, *Dioclétien et la Tétrarchie* I (1946) 45. SEGRÉ, *Traditio* III (1945) 127 et SESTON *l. c.* 333-337 ; *Chronique d'Égypte* 1947, p. 333 ss. maintiennent la date du 17 ou 19 septembre donnée par le *Chron. pasch.* ; mais ENSSLIN, *Aegyptus* XXIX (1948) 178-194 pense que P. Oxy. 2187 ne prouve pas que le *dies imperii* de Dioclétien soit antérieur au 7 novembre et d'ACCINNI, *Rivista di filologia classica* XXVI (1948) 244-256 revient à la date du 17 novembre donnée par Eusèbe. — Carrière de Dioclétien : SESTON *l. c.* 46 suggère qu'il a été préfet du prétoire et à ce titre revêtu des *ornamenta consularia*, ce qui expliquerait son consulat *bis* de 285. — Portraits de Dioclétien et des Tétrarques : L'ORANGE, *Acta archaeologica* 1931, p. 29-52 ; 1938, p. 1-34 ; FUEHRMANN, *Mitt. des deutschen archäolog. Inst., Röm. Abt.* LIII (1938) 35-45 ; SESTON *l. c.* 35 ss.

4. SESTON *l. c.* 68 pense qu'Aelianus n'était pas un chef des Bagaudes, mais un général romain qui les combattit et prétendit au titre d'*imperator* (on a des monnaies à son nom) : Maximien aurait donc eu à éliminer un rival, en même temps qu'il écrasait les rebelles. — Pour l'élévation

1796-1799 et O. SCHAEFER, *Die beiden Panegyrici des Mamertinus* (diss. Strasbourg, 1914) 44-46 ; voir SEECK, *Unterg.* I^2 446 s., qui cependant rapporte sans raison suffisante l'indication des *Fasti Hydatiani* à cet événement au lieu de la rapporter à l'élévation au rang d'Auguste. Sur la *Bacauda*, voir JULLIAN, *Histoire de la Gaule* VII (1926) 52. Sur le nom complet de Maximien, voir DESSAU *Inscr. lat. sel.* III, p. 304. Sur les noms de *Jovius* et de *Herculius*, cf. KUBITSCHEK, *Num. Zeitschr.*, N. F. VIII (1915) 159-166.

5. SEECK *l. c.* 26-28. 450-452. MOMMSEN, *Ges. Schr.* II 263 s. Résidences de Maximien : SEECK *l. c.* 456 *ad* p. 33, 4.

‹97› 6. Inc. *Paneg.* VII (VI) 8, 7 s. Cf. SEECK *l. c.* 22. 445.

7*. Vict. *Caes.* 39, 20 s. 39. Eutrop. IX 21 ; 22, 2. Inc. *paneg.* VIII (V) 6, 1 ; 12 ; X (II) 12. JULLIAN, *Hist. de la Gaule* VII 63. 75-80. RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1362. Sur le nom de *Maus(aeus)* : WEBB, *Num. Chronicle* VII (1907) 39 s. DESSAU 8928. L'époque où Carausius se souleva peut être déterminée du fait que ses monnaies portant l'inscription *voto publico multis XX imp* (WEBB *l. c.* 86 ; 312, n° 652-654 ; semblablement p. 316, n° 380) se rapportent probablement aux *decennalia* de Dioclétien (nov. 293) : COSTA, Diz. epigr. II 1808 est exact sur ce point ; pour le fond, cf. Elsa KLUGE, *Hist. Jahrb. der Görres-Ges.* XLII (1922) 93. 95. — Le silence complet de Inc. *paneg.* XI (III) sur Carausius permet, semble-t-il, de conclure que la demi-reconnaissance de celui-ci est antérieure à la fin de 290.

‹98› 8*. SEECK, *Unterg.* I^2 443 s. *ad* p. 20, 23 (en sens contraire, mais selon moi à tort, O. SCHAEFER, *Die beiden Panegyrici des Mamertinus* 57-65) ; IV 21.

---

au Césarat et à l'Augustat de Maximien, SESTON *l. c.* 60-67 — suivi par PASSERINI, *Acmé* I (1948) 151-173 — donne les dates du 1er mars 286 *(nobilissimus Caesar, filius Augusti)* et du 17 ou 19 septembre 286 *(Augustus)*. Selon SESTON *l. c.* 211-230 et *Historia* I (1950) 257-266 — suivi par PASSERINI *l. c.* 184-194 — l'adoption des titres *Jovius* et *Herculius* daterait du 21 juillet 287 et constituerait une véritable « épiphanie » des tétrarques, présentés comme les substituts de Jupiter et d'Hercule dans le gouvernement du monde. Cette théologie impériale lui paraît (*l. c.* 225) provenir du mithriacisme. En tout cas le 21 juillet demeura un *natalis* de chacun des quatre empereurs.

7. D'après JANSSENS, *Latomus* I (1937) 269-277, Carausius ne serait pas un Ménapien, mais un Breton de l'île de Man. *Contra* : SESTON *l. c.* 74, n. 2. — Date de l'usurpation : SESTON *l. c.* 75 s. la fixe à la fin de 286 et la met en liaison avec l'élévation de Maximien à l'Augustat. — Monnayage de Carausius : MATTINGLY, Cambridge Ancient History XII (1939) 332 ss. L'usurpateur, qui disposa de quatre ateliers monétaires, frappa avant 290 de bonnes pièces d'argent (alors que Dioclétien ne frappait guère que du billon) ; après 290 il rentra dans le système monétaire impérial, mais SESTON *l. c.* 84-88 ne croit pas à la réalité d'un accord entre Dioclétien et Carausius : si les monnaies de l'usurpateur exaltent les empereurs légitimes, ceux-ci ne lui rendirent jamais la pareille. La « demi-reconnaissance » de 290 ne semble donc consister qu'en l'arrêt des opérations après un échec de Maximien dû à la tempête : cf. SESTON *l. c.* 101, n. 1 ; GALLETIER, édit. des *Paneg. lat.* I 43 s.

8. Campagnes de Maximien sur le Rhin : SESTON *l. c.* 68 (année 286). 70 (année 288). Les Hérules de la mer du Nord furent alors anéantis

386 s. ASDOURIAN, *Die polit. Beziehungen zwischen Armenien u. Rom.* (1911) 131-135. Afrique : COSTA *l. c.* 1803. 1835.

9*. Hieron. *chron.* p. 308 [Fotheringham]. Theophan. A. M. 5782. Cedren. I 467 B. Inc. *paneg.* XI (III) 17, 4. Cf. COSTA *l. c.* 1802. VOGT, *Die alexandrinischen Kaisermünzen* I (1924) 224 s. place le soulèvement dans la 9e année égyptienne de Dioclétien (292-3) et veut que ce dernier soit venu lui-même en Égypte, parce que l'empereur est représenté à cheval sur des monnaies alexandrines de 292-3 (VOGT *l. c.* II [1924] 172), donc comme sur les pièces frappées par les ateliers impériaux à l'occasion d'un *adventus*. Mais pareille conclusion est inadmissible, comme le montre déjà le fait que des monnaies alexandrines de Maximin le Thrace de 235-6 et de Probus de 277-8 présentent également l'effigie de l'empereur à cheval (VOGT *l. c.* II 134. 164), bien que dans les années indiquées ces empereurs ne soient venus ni en Égypte ni à Rome (VOGT *l. c.* I 219, n. 1265 le reconnaît lui-même à propos de Probus). L'empereur apparaît à cheval aussi sur des monnaies alexandrines de Philippe l'Arabe de 248-9 (VOGT *l. c.* II 146), et cette fois VOGT *l. c.* I 197 veut rapporter l'effigie « à la lutte contre Décius qui commence dès 248 », donc à quelque chose de tout à fait autre qu'un *adventus*!

10. Cf. SEECK, *Unterg.* I² 20-22. 443-445.

11*. *Ibid.* 453 s. *ad* p. 31, 21. Sur les noms complets des Césars, voir DESSAU, *Inscr. lat. sel.* III, p. 305.

(*l. c.* 70) ; les Francs de Gennobaud furent soumis (*l. c.* 72), mais reconnus en possession des bouches du fleuve, la ligne de défense romaine étant reportée à la route de Boulogne à Cologne, limite méridionale actuelle du pays flamand ; contre les Alamans fut restauré le *limes* de la rive droite, avec la tête de pont de Deutz en face de Cologne : cf. NESSELHAUF, *Abhandl. der bayer. Akademie der Wiss., Phil.-hist. Abt.*, N. F. XIV (1938) 50 ss. — Campagnes de Dioclétien sur le Danube : ALFÖLDI, *Archaeolog. Ertesitö* LIV (1941) 30 ss. a montré que Dioclétien est revenu en personne à l'automne 293 combattre les Iazyges ; c'est en Pannonie qu'il célèbre ses *decennalia* en 294 et il fortifie alors le *limes* de la *ripa Sarmatica* (cf. aussi T. NAGY, *Archaeolog. Ertesitö* LV [1942] 279 ss.). — Rapports avec la Perse : ENSSLIN, *Zur Ostpolitik des Kaisers Diokletian* (1942). Il soutient (p. 20 ss.) qu'aucun traité n'a été conclu en 287-8 et que la frontière du temps de Valérien est restée la même jusqu'en 298. Ces vues sont réfutées par SESTON *l. c.* 161 ss., qui admet la réalité du traité romano-perse en 287.

9. Révolte des Blémyes : WILCKEN, *Archiv für Papyrusforschung* IX (1928) 98 ss. voit un écho de cette révolte dans des textes qu'il date de 293-4 ; mais SESTON *l. c.* 141 ss. veut la reporter en 296 et la met en liaison avec l'insurrection de la Basse-Égypte en 297 (voir plus bas p. 455, n. 53).

11. La création des Césars aurait été, d'après MATTINGLY *l. c.* 328 s., prononcée dès 292 ou même 291, dans un moment de paix et non de crise ; SESTON *l. c.* 89-95 au contraire y voit le résultat de nécessités militaires et distingue l'élévation au Césarat de Constance à Milan, maintenue au 1er mars 293, et celle de Galère à Nicomédie, qu'il fixe au 21 mai 293 : la Tétrarchie n'aurait donc pas été un système préconçu, mais une série d'improvisations successives (*ibid.* 185 et *passim*). — En tout cas la chronologie des tétrarques est rendue très compliquée

‹99› 12. Lact. *de mort. persec.* 18, 13.

13. MOMMSEN, *Staatsr.* III 64 s., n. 1. BICKERMANN, *Das Edikt des Kaisers Caracalla* (1926) 35-37. A. SEGRÈ, *Riv. di filol.*, n. ser. IV (1926) 475 s.

14. SEECK, Pauly-Wissowa VII 2821.

15. Vict. *Caes.* 39, 24 s. Eutrop. IX 21, 1. Anon. Vales. § 1. COSTA, Diz. epigr. II 1822 s. O SCHAEFER, *Die beiden Panegyrici des Mamertinus* 74 s. *ad* Inc. *paneg.* X (II) 11, 4. Sur l'ascendance de Théodora, qui était sans doute la propre fille d'Afranius Hannibalianus, préfet du prétoire de Dioclétien et consul de 292, voir GROAG, *Jahresb. des oesterr. archäol. Inst.* X (1907) 282. 288 s.

16*. Lact. *de mort. persec.* 18, 5.

17*. Lact. *de mort persec.* 8, 3 ; 16, 1. Vict. *Caes.* 39, 30. Julian. *or.* 2, p. 65 [Hertlein]. Sirmium : SEECK, *Unterg.* I² 456 *ad* p. 33, 3. Trèves : cf. JULLIAN, *Hist. de la Gaule* VII 56-60. 73. Il va de soi que les frontières des *partes imperii* constituées par Dioclétien ne coupaient aucun des diocèses qu'il a créés. Aussi l'Illyricum (au sens le plus large de ce terme) embrassait-il à cette époque également les parties de la péninsule balkanique qui se trouvaient précédemment en dehors du secteur douanier illyrien, et, comme auparavant — contrairement à la remarque de SEECK, *Unterg.* I² 32. 115 —, le Norique, mais non la Rétie que déjà le *Laterc. Veron.* X 10, p. 250 [Seeck] attribue au diocèse d'Italie. D'après le contemporain Lactance, l'Espagne resta directement sous l'autorité de Maximien, tandis que Julien et Aurélius Victor veulent l'attribuer à Constance. Il est clair que Lactance est dans le vrai, car autrement Constance, surtout après la conquête de la Bretagne, aurait eu un ressort administratif bien plus étendu que son Auguste ; comme en Orient trois diocèses revenaient à l'Auguste et autant au César, et que l'Auguste avait bien entendu un territoire d'ensemble plus étendu, il faut admettre la même chose pour l'Occident, sans perdre de vue que l'Italie ne comptait que pour un seul diocèse (plus haut p. 70) et que l'incorporation de la Bretagne dans le ressort de Constance était prévue

---

par les flottements qu'il y eut dans le compte des puissances tribuniciennes et les modifications du *dies imperii* pour chacun d'eux : cf. SESTON *l. c.* 357-363 avec le tableau des pages 364 ss. — Noms des Césars : d'après CANTARELLI, *Atti dell'Accad. pontif.* III 1 (1923) 31, Constance aurait eu avant son avènement le gentilice de Julius, attesté par Vict. *Caes.* 39, 24 et confirmé par les noms de deux de ses enfants.

16. Sur ce texte de Lactance (et *ibid.* 7, 2) voir SESTON *l. c.* 231-245, qui l'interprète en insistant sur l'unité de l'Empire (*patrimonium indivisum*, Inc. *paneg.* XI [III] 6 3) : la répartition des quatre « zones » de la Tétrarchie n'aurait que des buts fiscaux et militaires ; la législation était partout la même, décrétée par le Premier Auguste, et chaque tétrarque devait entretenir les armées de son territoire avec le produit des impôts qui y étaient perçus.

17. L'Espagne rattachée à l'Italie en 293 : d'après SESTON *l. c.* 245, l'erreur de Julien et d'Aurélius Victor s'explique par la carte des préfectures vers 360. H. von SCHOENEBECK, *Beiträge zur Religionspolitik des Maxentius und Constantin* (1939) ne croit pas que l'Espagne ait été rattachée à la Gaule de Constance en 305. J. MOREAU, édit. de Lactance, *De la mort des persécuteurs* (Sources chrétiennes no 39, 1954) 252 préfère « ne pas faire fond sur l'hypothèse (de Stein) basée sur un raisonnement peut-être logique, mais incontrôlable ».

de prime abord. Comme par la suite le César Sévère n'a pu non plus gouverner un territoire deux fois plus grand que celui de son Auguste Constance (plus haut p. 82), l'Espagne a dû former en 305-6 avec la Gaule et la Bretagne le ressort direct de Constance, et cela peut être la cause de l'erreur que l'on trouve chez Julien et Aurélius Victor. Ce changement d'attribution fut de trop courte durée pour avoir laissé des traces dans la frappe des monnaies ; car MAURICE, *Numismatique constantinienne* II (1911) 203-208 a prouvé d'après les monnaies que Sévère a gouverné l'Espagne comme Auguste et, immédiatement après lui, Maxence. Cette constatation n'est pas infirmée par deux erreurs que nous trouvons dans l'exposé de Maurice : il date de 309 — au lieu de 310 — l'élévation de Maximin Daïa au rang d'Auguste et la prise en possession de l'Espagne par Constantin (cf. plus haut p. 86. 87) et il commet p. 201 s. 208 l'erreur grotesque de confondre l'Espagne avec l'Ibérie, pays du Caucase. Sur le fait qui sert de base à l'argumentation de Maurice, à savoir que la marque monétaire T désigne non pas Ticinum mais Tarraco, voir MAURICE *l. c.* 208-210 et plus bas p. 454, n. 109 (VOETTER, *Num. Zeitschr.*, N. F. XIX [1926] 145-154 se prononce aussi pour Tarraco, dans un exposé partiellement insuffisant, il est vrai).

‹100› 18*. L'abdication de Dioclétien et de Maximien n'a probablement été décidée définitivement qu'en automne 303, lorsque fut fixé le moment où elle aurait lieu, Lact. *l. c.* 17, 1 s. Inc. *paneg.* VI (VII) 15, 6 ; cependant Inc. *paneg.* VII (VI) 9, 2 nous autorise peut-être à supposer qu'elle avait été envisagée déjà auparavant. Il n'est pas vrai que tout empereur eût dû desormais régner dix ans comme César et dix ans comme Auguste, ainsi que le pense SEECK, *Unterg.* I² 36 ; la preuve, c'est que ni la date de l'abdication de Dioclétien et de Maximien ni celle à laquelle Galère voulait abdiquer, ne se laissent insérer dans un tel système. Lorsque les empereurs aînés abdiquèrent en 305 à la fin des *vicennalia* de Maximien (plus haut p.82), Constance et Galère étaient Césars depuis 12 ans et 2 mois, et Galère, peut-être par simple imitation spontanée de l'exemple donné, avait l'intention de se retirer lors de ses propres *vicennalia* en 312 (Lact. *de mort. persec.* 20, 4 ; 35, 4) après un Augustat de 6 ans et 11 mois. D'autre part, ce projet d'abdication de Galère, tout comme le fait que, lors de l'élévation de Maxence, il se trouva au point de vue constitutionnel dans une impasse parce que *tres Caesares facere non poterat* (*ibid.* 26, 4), permettent de conclure que Dioclétien avait en effet institué un ordre de succession auquel Galère se sentait lié. — Dans son discours d'abdication Dioclétien déclarait *se invalidum esse, requiem post labores petere, imperium validioribus tradere* (*ibid.* 19, 3) ; concordant avec ceci Inc. *paneg.* VII (VI) 9, 4 s., Eutrop. IX 27, 1 et Julian. *Caes.* p. 405, l. 4 [Hertlein]. Dans tous ces textes l'on voit indiquée la limite naturelle au delà de laquelle aucun règne ne devait durer selon la volonté manifeste de Dioclétien.

‹101 19. Jusqu'à ce point on peut être d'accord avec STADE, *Der Politiker Diokletian* 104. 112

---

18. L'abdication de Dioclétien découla-t-elle d'un plan préconçu ? C'était la théorie de Seeck, qui croyait la décision prise dès 293, et plus récemment de SESTON *l. c.* 187 s. 248-256, qui la retarde aux environs de 300 en interprétant un bas-relief de l'arc de Thessalonique. Elle a été contestée par BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XXXVIII (1948) 112 s. et par J. MOREAU, *Annales Universitatis Saraviensis* II (1953) 97 ss. qui affirme : « C'est Galère qui a imposé l'abdication de Dioclétien » (p. 99).

‹102› 20*. SEECK, *Unterg.* I² 441 *ad* p. 8, 12 ; II² 7 s. 469 s. STADE *l. c.* 53-56. 104. 112, qui met en doute, à tort, l'introduction du cérémonial du Bas-Empire sous Dioclétien ainsi que l'influence perse ; les deux choses sont fort bien attestées. Au sujet des monnaies de la fin du Principat mentionnées par Stade, voir plus haut p. 416, n. 78. En particulier sur l'isolement des empereurs, voir J. BURCKHARDT, *Die Zeit Constantins des Gr.*² (1880) 44-48.

21*. SEECK, *Unterg.* I² 441 *ad* p. 8, 11 s. Eutrop. IX 23 *ex. : ea tamen occasione* (après l'élimination d'Achilleus) *ordinavit provide multa et disposuit* (sc. *Diocletianus*), *quae ad nostram aetatem manent ;* cette observation se rapporte en premier lieu à l'Égypte.

22*. Lact. *de mort. persec.* 7, 4. Sur l'Italie, voir PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa IV 1652-1654. — La liste de provinces de Vérone reproduit la phase de l'évolution atteinte à la fin du règne de Dioclétien. Ainsi que l'a montré COSTA, Diz. epigr. II 1834, le *terminus post quem* pour le *Laterc. Veron.* est l'année 304, date avant laquelle la Numidie n'était pas encore partagée ; le *terminus ante quem*

---

20. ALFÖLDI, dans ses mémoires classiques, *Mitt. des deutschen archäol. Inst., Röm. Abt.* XLIX (1934) 1-118 et L (1935) 1-170 a tenté de démontrer qu'on a exagéré le rôle de Dioclétien dans la réforme du cérémonial : le rite de l'*adoratio* ou proscynèse serait antérieur et ne proviendrait pas directement de l'influence perse. La plupart des historiens ont suivi ses conclusions ; mais AVERY, *Mémoirs of the American Academy of Rome* 1940, p. 66-80 s'est élevé contre elles et veut distinguer la génuflexion devant le prince, antérieure à Dioclétien, et l'usage qu'il aurait introduit de baiser le bas de son manteau de pourpre. H. STERN, dans un mémoire encore inédit, estime inutile cette distinction et restitue à Dioclétien la pratique de l'*adoratio* substituée à la *salutatio :* elle aurait été jusque-là limitée aux avènements et à des circonstances exceptionnelles (*indulgentia* fiscale sous Postume) et Dioclétien l'aurait étendue au cérémonial ordinaire ; en outre le costume d'apparat comporterait désormais non seulement la *toga picta* (brodée d'or), mais la *vestis gemmata* de pourpre (ornée de pierres précieuses), et c'est alors qu'apparaîtraient dans la titulature officielle courante les noms de *D(ominus) N(oster)*, ainsi que l'appellation de *sacrum (consilium)*. — Sur le caractère conservateur et traditionaliste de Dioclétien, voir VAN SICKLE, *Classical Philology* XXVI (1932) 51 ss. ; ALBERTARIO, *Studi e documenta historiae et juris* III (1937) 115 ss. — Sur l'empereur du Bas-Empire en général : GRABAR, *L'empereur dans l'art byzantin* (1936) ; STRAUB, *Vom Herrscherideal in der Spätantike* (1939) ; ENSSLIN, *Hist. Zeitschr.* CLXXVII (1954) 449-468. Cf. aussi MAURICE, *Byzantion* XII (1937) 71-103 et ENSSLIN, *Gottkaiser und Kaiser von Gottes Gnaden* (1934) 48 ss.

21. La réforme fiscale date de 297 en Égypte : cf. P. Cairo 57074, publié par BOAK, *Études de papyrologie* II (1934) 1-22 ; cf. PIGANIOL, *Rev. Hist.* CLXXXVI (1935) 1-13 ; SEGRÉ, *Traditio* III (1945) 101 ss.

22. Selon BURY (art. cité p. 438, n. 22) le *laterculus Veronensis* daterait en effet de la fin de Dioclétien. NESSELHAUF, *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss. in Berlin, Phil.-hist. Kl.* 1938, p. 221, assigne au texte concernant les Gaules la date de 305-6, adoptée pour l'Afrique par COSTA (art. cité ci-dessus). Ed. SCHWARTZ, *Abhandl. der Bayer. Akad. der*

peut être déterminé du fait que le partage de la Numidie, maintenu dans la liste, fut supprimé pendant qu'était encore en fonctions Valérius Antoninus, *praeses Numidiae Cirtensis* en 305 et 306 (COSTA *l. c.*). Il est vrai que le premier *praeses* qui nous soit connu ensuite pour la Numidie à nouveau et définitivement unifiée (cf. PALLU DE LESSERT, *Fastes des prov. Afric.* II [1901] 316-321) n'est peut-être entré en fonctions qu'en 310-1 (PALLU DE LESSERT *l. c.* 317) ; cependant il est invraisemblable que Valérius Antoninus ait été gouverneur pendant quatre ou même cinq ans. Il est évident que les provinces britanniques de *Maxima Caesariensis* et *Flavia Caesariensis* ont été dénommées d'après les *Césars* Maximianus (Galère) et Flavius (Constance) et qu'elles furent donc instituées avant 305 ; et si BURY, *The Cambr. Hist. Journ.* I (1923) 1-9, pour essayer d'expliquer les noms de ces deux provinces, s'est laissé entraîner à supposer arbitrairement qu'une ville de Bretagne aurait porté temporairement le nom de Césarée, c'est sans doute parce qu'il n'a pas remarqué (voir surtout p. 4) que pour les contemporains Galère s'appelait le plus souvent Maximianus. Voir aussi *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 367, note.

‹103› 23. Cf. MOMMSEN, *Ges. Schr.* V 570-588.

24*. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III (1866), p. 39-42. SEECK, *Unterg.* II^2 60 s. 504. Voir en outre plus bas p. 475, n. 138. Le *praeses Syriae Coeles* sénatorial L. Aelius Helvius Dionysius (DESSAU 1211) appartient encore au temps d'avant la réforme de Dioclétien et il est de fait l'un des tout derniers *legati Augusti pro praetore* déjà dépouillés du pouvoir militaire (cf. KEYES, *The Rise of the Equites* [1915] 14-17. 49. 52). La désignation même de

---

Wiss., Phil.-hist. Abt., N. F. XIII (1937) 82 et HONIGMANN, *Byzantion* XII (1937) 341 estiment que le texte concernant l'Orient ne serait pas antérieur aux dernières années de Constantin (entre 328-337). J. LALLEMAND, *Bull. de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique* XXXVI (1950) 387 ss. a démontré que la création des provinces d'Égypte *Jovia* et *Herculia* n'est pas due à Dioclétien, mais à Maximin Daïa, vers 312. A. H. M. JONES, *Journ. of Rom. Stud.* XLIV (1954) 21 ss. en conclut que la Liste de Vérone est postérieure à cette date, mais antérieure à 320, car à ce moment le démembrement de la Numidie a disparu : les contradictions entre le *laterculus* et les données du temps de Constantin (listes épiscopales de Nicée) s'expliqueraient par les regroupements opérés par Constantin, en réaction contre les démembrements de Dioclétien. — Parmi les nouvelles provinces éphémères SESTON *l. c.* cite la *Gallia riparensis* en Narbonnaise orientale (p. 325), la *Numidia Militiana* dans l'Aurès et en Tripolitaine (p. 326 ss.), l'*Arabia Libanensis* autour de Damas et de Palmyre (p. 373 ss.), — toutes provinces militaires et équestres. Des inscriptions ont prouvé que la Phrygie a été alors dédoublée (cf. BUCKLER, CALDER et CUTHRIE, *Mon. Asiae Min. ant.* IV [1933] 18 ss.) et que la Tripolitaine a été alors détachée de la Proconsulaire (cf. BERSANETTI, *Epigraphica* V [1943-44] 27 ss.). — Sur les provinces italiennes, voir THOMSEN, *The Italic Regions from Augustus to the Lombard Invasion* (1947).

24. Sur les proconsuls d'Afrique et d'Asie au début du IVe siècle, voir CONDURACHI, *Anuarul Institutului de studii classice de Cluj* III (1936-40) 306 ss. — Progrès des *praesides* équestres : ANDERSON, *Journ. of Rom. Stud.* XXII (1932) 24-32.

consulares montre que ceux des *correctores* du régime de Dioclétien qui étaient sénateurs, sont des prétoriens.

‹104› 25*. BETHMANN-HOLLWEG *l. c.* 49-53, à corriger d'après SEECK, *Unterg.* II^2 506 *ad* p. 66, 23 et d'après mes remarques plus haut p. 119 s. 248 ; la période de transition au début du règne de Dioclétien connaît déjà un *corrector utriusque Italiae* (DESSAU 1211, cf. PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa IV 1654).

26. M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 5.

27*. SEECK, *Unterg.* II^2 67. 507. Il serait probablement trop osé de vouloir conclure du passage *Hieroclem ex vicario praesidem* (Lact. *de mort. persec.* 16, 4) que, d'après le régime de Dioclétien, même les *praesides* auraient été en principe d'un rang plus élevé que les vicaires.

28. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III, p. 40.

29. *Ibid.* 140. 143. 145 (où toutefois il faut rayer dans la n. 87 le renvoi aux *Acta ss. Tarachi, Probi et Andronici* c. 8, Acta sanctorum *Octobris* V [1868] 569 A ; dans ce texte en effet le *cornicularius* n'approuve pas le magistrat, mais conseille le martyr : πείσθητι τῷ ὑπατικῷ = *consenti* [et non pas *consentio*] *praesidi*). SEECK, *Unterg.* II^2 98. 518.

30*. MOMMSEN, *Mem. d. Instituto archeol.* II (1865) 308 s. SEECK, *Unterg.* I^2 79. 483.

‹105› 31. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III, p. 37 s. 135 s. 161 s.

32*. Préfecture du prétoire : SEECK, *Unterg.* II^2 64 s. 505 s. Garde prétorienne : Vict. *Caes.* 39, 47 ; cf. 40, 25. Lact. *de mort. persec.* 26, 3. Les prétoriens ont peut-être encore participé à la guerre africaine de Maximien en 297-8 (CIL VIII 21.021). Ils continuaient de passer pour la troupe la plus considérée, cf. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* (1920) 59.

33*. SEECK *l. c.* 85. 513 s. GROSSE *l. c.* 152-180, surtout 153-155. 163 s. 171. 174.

---

25. La création des diocèses « a été faite probablement en une fois et peut-être en 297-8 », écrit SESTON *l. c.* 337, qui reconnaît ensuite (*l. c.* 338) que « notre documentation est encore trop étroite pour que nous puissions assigner une date précise » à cette réforme.

27. ENSSLIN, Cambr. Anc. Hist. XII 394 et SESTON *l. c.* 338 s. se demandent si les vicaires ont toujours été perfectissimes ou s'ils n'ont pas été parfois clarissimes comme les préfets du prétoire ou s'ils ne sont pas devenus sénateurs « chaque fois qu'ils eurent à commander des gouverneurs de cette classe ». Sur la carrière du *vicarius* Hiéroclès, voir en dernier lieu J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 292 ss.

30. Sur le *vicarius praefecturae urbis*, voir ENSSLIN, *Byz. Zeitschr.* XXXVI (1936) 320 ss, qui donne la liste des sept vicaires connus entre 306 et 354. PIGANIOL *l. c.* 350, n. 38 pense que ce vicaire n'était pas permanent et n'était désigné qu'en cas d'empêchement du préfet de la Ville.

32. Il n'y a que deux préfets du prétoire, dont l'autorité s'exerce dans tout l'Empire, sans que chacun soit attaché à un empereur spécial : voir PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire* (1933) 2 et SESTON *l. c.* 242. — En se fondant sur CIL VIII 21021, SESTON *l. c.* 303 s. conclut que les cohortes prétoriennes, loin d'être réduites au rôle d'une garde municipale, furent mêlées à la masse des combattants.

33. D'après SESTON *l. c.* 311 ss. et VAN BERCHEM, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne* (1952) 19 ss., la séparation du civil

‹106› 34. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III, p. 133-142. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräfektur* (1922) 7 ss., surtout 9 s. (cependant je ne crois plus que ce soit Valens qui ait le premier soumis les *officiales* à la juridiction de leurs magistrats). 13-16. 20. Très caractéristique pour la situation des *cohortalini :* Sozom. V 4 (P. G. LXVII 1224 B) : ...ἐγγραφῆναι τῷ καταλόγῳ τῶν ὑπὸ τὸν ἄρχοντα τοῦ ἔθνους στρατιωτῶν · ὃ δαπανηρὸν εἶναι σφόδρα καὶ ἐπονείδιστον ἐν ταῖς τῶν Ῥωμαίων στρατιαῖς νομίζεται. Sur la juridiction militaire, voir GROSSE *l. c.* 160 s.

35. BETHMANN-HOLLWEG *l. c.* 161-168.

‹107› 36*. RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1309 s. 1320. 1348-1362. 1365-1367. SEECK, *Unterg.* II^{2} 489-491 qui compte comme dioclétianiennes quelques légions créées peut-être déjà avant Dioclétien (voir RITTERLING *l. c.* 1346-1348). Il est certain qu'au début du IVe siècle les *comitatenses* n'ont pu être environ le double des *limitanei*, ainsi que le veut SEECK *l. c.* 489 *ad* p. 34, 3, car la *Not. dign.* atteste des proportions inverses encore pour une époque bien plus tardive. Sur Lyd. *de mens.* I 27, p. 13 [Wuensch], voir plus haut p. 424, n. 166 vers la fin. Voir aussi la note suivante.

37*. SEECK, *Unterg.* II^{2} 35. 491 s. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 58-60. 68-70. 88 s. RITTERLING *l. c.* 1358. 1361. 1700. Inc. *paneg.* XII (IX) 3, 1-3 permet de

---

et du militaire est loin d'être absolue : les *limitanei* de Syrie sont encore subordonnés aux gouverneurs de province ; le vicaire d'Afrique et les gouverneurs ont autorité sur les troupes et sur le *limes.*

36. Réformes militaires de Dioclétien : PARKER, *Journ. of Rom. Stud.* XXIII (1933) 175 ss. ; NESSELHAUF *l. c. ;* SANDER, *Hermes* LXXV (1939) 192 ss. ; SESTON *l. c.* 298-314 ; VAN BERCHEM *l. c.* Sur le recrutement : GIGLI, *Rendiconti delle classe di Sc. mor. e stor. dell' Accad. dei Lincei*, ser. 8, II (1947) 268-289. D'après SESTON *l. c.* 300 ss., « Dioclétien modifia sensiblement les bases du recrutement » en incorporant des recrues fournies par les propriétaires en fonction des *capitula* qu'ils détenaient, « l'étendue de ceux-ci étant déterminée par un certain nombre de *capita* et de *juga* » : cette charge est la *protostasia,* qui peut être acquittée en argent, si l'on ne fournit pas un homme. « De cette souplesse du système on pouvait attendre un recrutement meilleur et surtout plus régulier. ...En fait dès le début l'impôt de remplacement semble avoir été exigé plutôt que les recrues. Aussi bien des troupes ainsi levées ne pouvaient-elles être que médiocres, les propriétaires ayant intérêt à se débarrasser des plus mauvais de leurs hommes, de sorte qu'au IVe siècle une unité de l'armée fut réputée d'autant meilleure qu'elle comprenait moins d'éléments issus du système de recrutement imaginé par Dioclétien. » — SEGRÉ, *Byzantion* XVI (1942-43) 431 ss. évalue les effectifs à 400.000 hommes seulement, coûtant 16 millions de sous par an (soit trois fois plus cher que sous les Antonins). D'après NESSELHAUF *l. c.* 47 ss. le nombre des légions a été alors porté de 39 à 59 ou 60, celui des ailes de cavalerie en Occident de 4 à 8 ou 9, celui des cohortes en Occident de 28 à 37. D'après PARKER *l. c.* 184, il y aurait eu sur le Danube 16 légions au lieu de 11, en Orient 12 au lieu de 8, en Égypte 6 au lieu d'une.

37. VAN BERCHEM *l. c.* 103 ss. prétend enlever à Dioclétien la paternité de l'institution des *comitatenses :* selon lui l'armée de la Tétrarchie

conclure qu'en 312 les *comitatenses* formaient environ un quart du total de l'armée. Ceci s'accorde avec le fait qu'ils ont été accrus par Constantin — sans doute peu à peu seulement — au dépens des *limitanei* (plus haut p. 123 s.), aussi bien qu'avec une observation de Ritterling sur leur nombre : selon lui ils étaient du temps de Dioclétien encore trop peu nombreux pour pouvoir « assurer des succès lors de guerres assez sérieuses et assez longues », sans l'intervention de détachements des légions des frontières, d'autant qu'ils étaient partagés entre quatre souverains.

‹108› 38. GROSSE *l. c.* 32. 49.

39. *Ibid.* 38-42.

40. COSTA, Diz. epigr. II 1862-1865.

41*. Eumen. *or. pro instaur. schol.* 18. Zosim. II 34, 1. Fest. *brev.* 14, 6 [Wagener]. Malal. 307 s. B. COSTA *l. c.* 1836-1845. Sur le *limes* oriental, voir surtout FABRICIUS, Pauly-Wissowa XIII 653-659.

‹109› 42. SEECK, *Zeitschr. für Soz.- u. Wirtschaftsgesch.* IV (1896) 301-303 ; *Unterg.* I^{3} 77. 483 ; II^{2} 261-264. 548 s. HARTMANN, *Gesch. Italiens* I^{2} (1923) 20 s. ; 48, n. 10.

43*. SEECK, *Deutsche Zeitschr. für Geschichtswiss.* XII (1894-5) 279-296 ; *Unterg.* II^{2} 266. 549.

‹111› 44*. SEECK, *Zeitschr. für Soz.- u. Wirtschaftsgesch.* IV 275-342 ; *Unterg.* II^{2} 266-279. 549-555. PIGANIOL, *L'impôt de capitation sous le Bas-*

---

est encore celle de Septime Sévère jusqu'à la réforme de Constantin ; les *comites* de P. Oxy. 43 (295) et de CIL III 5565 (311) ne seraient pas les soldats de l'armée de manœuvre qu'on appellera *comitatenses*, mais seulement l'escorte de l'empereur. Dioclétien aurait seulement fixé au sol sur le *limes* d'Orient les soldats des cohortes et des ailes, transformés en milice territoriale et héréditaire. Ces vues sont contredites par SESTON, *Historia* IV (1955) 284 ss.

41. *Limes* en Syrie : DUNAND, *Rev. biblique* XL (1931) 227 ss. 416 ss. 579 ss. ; POIDEBARD, *La trace de Rome dans le désert de Syrie* (1934) ; ENSSLIN, *Ostpolitik* 65. En Égypte : J. SCHWARTZ, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1951, p. 90 ss. (découverte d'une forteresse de Dioclétien à Qasr-Qârûn). En Afrique : BARADEZ, *Fossatum Africae* (1949) ; COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955).

43. Le point de départ des indictions a été longtemps fixé en 297 en coïncidence avec la réforme de Dioclétien ; d'après KASE, *A Papyrus Roll in the Princeton Collection* (diss. Baltimore 1933) il faut le reporter à 312. — Sur les cadastres avant Dioclétien, voir DÉLÉAGE, *Études de papyrologie* II (1934) 73-225.

44. Depuis la thèse de Piganiol (1916) le problème de la *capitatio-iugatio* a été abondamment étudié et a donné lieu à des solutions très diverses. BOTT, *Die Grundzüge der diokletianischen Steuerverfassung* (diss. Francfort 1928) et F. LOT, *L'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire* (1928) prétendent démontrer contre la thèse de Piganiol la persistance d'une capitation personnelle, payée par les colons par l'intermédiaire du propriétaire, celui-ci devant en outre acquitter la *capitatio terrena* sur sa réserve au prorata du nombre des *iuga* et sur les tenures au prorata des *capita* qui y sont lotis, ainsi que la *capitatio humana* sur sa réserve au prorata du nombre des têtes

Empire romain (Chambéry 1916). Remaniement de l'unité fiscale : mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 152 s. Annone égyptienne dépendant du *fiscus* : M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* 41 (les développements judicieux de WILCKEN, *Grundzüge* 162 s. ne changent rien à la constatation qui se rapporte à ce que nous disons). — Piganiol a rectifié en bien des points les résultats du travail de Seeck cité en premier lieu, qui est fondamental pour les recherches sur l'annone et la capitation. À l'encontre de PIGANIOL 63-72, je crois pouvoir définir comme je le fais dans le texte p. 75, la *capitatio humana* et *animalium*, cette dernière me paraissant déjà attestée par Lact. *de*

---

de bétail et des esclaves et sur les tenures au prorata du nombre des colons. Cette théorie a été acceptée par M. BLOCH, *Rev. de synthèse historique* L (1930) 69 ss., mais discutée par PIGANIOL, *Rev. Hist.* CLXXVI (1935) 1 ss., qui, à la lumière d'un papyrus de Karanis, publié en 1933 par Boak, reconnaît désormais l'existence d'une capitation personnelle, mais conteste la distinction entre les *iuga*, unités fiscales de la réserve, et les *capita*, unités fiscales des tenures. Dans sa mise au point de la coll. « Clio » (*Histoire de Rome* [1939] 446 s.) il définit ainsi la réforme de Dioclétien : « il conserva les impôts anciens, impôt foncier et capitation, qui pesaient presque exclusivement sur la population paysanne. Mais il invita les recenseurs à déterminer des unités foncières d'égale valeur *(iuga)*... ; il détermina aussi pour la capitation des unités de valeur égale ; et enfin par un raffinement suprême, il fixa une équivalence entre l'unité de la capitation *(caput)* et l'unité foncière *(iugum)*. Ainsi chaque province ou chaque district pouvait être défini par un nombre déterminé d'unités fiscales, et la répartition des charges budgétaires devenait théoriquement facile. » — Une théorie nouvelle et particulièrement séduisante est celle de DÉLÉAGE, *La capitation du Bas-Empire* (1945). D'après lui il y eut des systèmes différents selon les régions de l'Empire : « Le principe essentiel de Dioclétien fut de déterminer dans chaque région une unité idéale, en fonction de laquelle tous les éléments concrets seraient appréciés » (p. 255). En Égypte subsiste l'ancienne unité fiscale, l'aroure, généralisée pour les taxes autres que celle des grains, le recensement devant en outre tenir compte de la valeur de la terre. En Afrique fut maintenue également la centurie de 200 arpents. En Syrie par contre fut introduit le *iugum*, unité fiscale nouvelle pour l'assiette de l'impôt, variable selon la qualité du sol et la nature des cultures. Ailleurs et surtout en Asie Mineure, il y eut *iugatio* sur les terres, *capitatio* sur le cheptel et la main-d'œuvre, le *caput*, « unité tête » correspondant à « la force de travail d'un homme valide », étant équivalent au *iugum*, « unité joug » (sur des inscriptions d'Asie Mineure et des îles de l'Égée, voir les commentaires de A. H. M. JONES, *Journ. of Rom. Stud.* XLIII [1953] 49-64). Dans les Gaules, les deux unités sont d'ailleurs appelées *caput*. « La diversité des noms de l'unité fiscale correspond seulement à la diversité des éléments imposables qu'elle atteint et non à une différence intrinsèque. Toutes les unités représentent une même valeur et peuvent être additionnées. Il n'y a au fond qu'une seule unité fiscale, la ζυγοκεφαλή » (p. 194). — SESTON *l. c.* 262-294 pense égale-

mort. persec. 23, 2. 7. Cod. Theod. XI 1, 1 n'établit pas, comme le croit PIGANIOL 58 s., la complète exonération d'impôts de la *res privata* et des biens de l'Église, la date même de cette loi nous le montre ; car elle est donnée le 18 janvier 360 (voir SEECK, *Regesten* p. 44. 207) par Constance II qui peu de temps après, dans Cod. Theod. XVI 2, 15 (voir à ce sujet SEECK, *Regesten* p. 11), rejette la demande d'exonération des *iuga* ecclésiastiques en faisant valoir que *nostra videtur dudum sanctio reppulisse* (Cod. Theod. XVI 2, 15, pr.). — Les vues de Piganiol sur l'inquilinat semblent réfutées par l'exposé de Seeck cité plus haut p. 409, n. 6.

‹112› 45*. SEECK, *Zeitschr. für Num.* XVII (1890) 39-46. 63 s. MAURICE, *Numism. Const.* I (1908), p. XXXVIII. On ne peut entrer ici dans les détails fort

---

ment que la réforme fiscale de Dioclétien n'a rien de systématique. Il se sépare de Déléage surtout pour la capitation personnelle, qui n'est pas à ses yeux le prolongement du *tributum capitis* du Haut-Empire, mais une cédule de l'impôt foncier et la taxe sur le bétail. L'institution du *caput*, « cote fiscale idéale », « unité fictive », répondit au besoin de trouver une base commode pour chacune des trois cédules : la *capitatio humana*, la *capitatio animalium* et la *capitatio humana*. Cette réforme offrait sur l'organisation ancienne de l'annone le triple avantage de fixer pour une certaine période (quinze ans) l'indice frappant chaque contribuable, d'incorporer à l'ancienne contribution foncière un impôt personnel et de créer pour les ruraux une sorte de moule fiscal unique dans lequel « tout sera jeté, les hommes, la terre et les animaux qui vivent de la terre » (p. 281). — PIGANIOL, *Rev. des étud. lat.* XXIV (1947) 438 s. et *L'Empire chrétien* 336 ss. accepte maintenant les conclusions de Bott et celles de Déléage. — De même SEGRÉ, *Traditio* III (1945) 106 s. pense que le *iugum* correspond selon les provinces à une quantité variable de *iugera*. — En dernier lieu F. LOT, *Nouv. recherches sur l'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire* (1955) 9-49, après avoir analysé les diverses théories et critiqué vivement celles de Piganiol, Seston etc., conclut que Dioclétien « n'a pas introduit la *capitatio-iugatio* » et « s'est borné à réprimer les abus des agents du fisc » (p. 31), la *capitatio-iugatio* n'aurait été introduite dans certaines provinces que beaucoup plus tard (en 377 dans l'Illyricum oriental, p. 36) ; il considère toujours le *iugum* comme le produit d'une charruée, chaque *caput* représentant une égale valeur, et la capitation, supposant seulement le compte des colons chefs de famille, dispensait donc de l'arpentage parcellaire qu'eût exigé le compte des *iuga* (p. 43) ; et la *capitatio humana* lui paraît toujours un impôt personnel (p. 70-77).

45. La réforme monétaire de Dioclétien est clairement exposée par ENSSLIN, Cambr. Anc. Hist. XII 404 : il y eut désormais des *aurei*, des *argentei* (96 à la livre) et, en billon, des *folles* (de 9 g 72), des *radiati* (de 3 g 89) et de petites pièces de 1 g 3, remplacées ensuite par les *denarii*. L'équivalence s'établirait ainsi : 1 *aureus* = 200 *argentei* = 400 *folles* = 1600 *radiati* = 4000 petites pièces = 8000 *denarii*. Voir la bibliographie donnée plus haut p. 419 s., n. 128, et aussi MICKWITZ, *Geld und Wirtschaft im röm. Reich des 4. Jahrh.* (1932) ; *Die Systeme des röm.*

controversés de l'histoire des monnaies de Dioclétien. Le système appliqué par Seeck est certainement discutable, mais bien moins que la fantaisie évidente des numismates qui, sur d'insuffisants indices de critique des styles, prétendent dater exactement chaque émission, parfois à une année près.

46*. SEECK *l. c.* 113-117. 121 s. 141-143. VOGT, *Die alexandrin. Münzen* I 226 s. (atelier monétaire d'Alexandrie). VOETTER, *Die Münzen von Diokletianus bis Romulus* (1921) p. 34 (atelier monétaire d'Antioche). Seeck croyait que la sédition d'Achilleus a été une conséquence de la mesure prise par Dioclétien et que la frappe des nouveaux doubles-deniers n'a commencé que lorsque prit fin celle des anciens. Aujourd'hui il est établi que l'émission des pièces plus grandes commença dès avant le soulèvement d'Achilleus, que je date de 294 (plus haut p. 77) et qu'à côté d'elle l'ancienne frappe fut continuée encore pendant un certain temps, en tout cas jusqu'à cessation de la frappe des tétradrachmes alexandrins en 296. M. Elmer, étudiant en philologie du Séminaire d'archéologie et épigraphie de Vienne, attire mon attention sur l'atelier monétaire d'Antioche où apparaît très nettement la coexistence des deux émissions. Si Voetter, dans un passage que VOGT *l. c.* n. 1301 cite sans soulever d'objection, fait commencer la nouvelle frappe à Antioche vers 299 seulement, cette datation trop tardive manque d'un fondement que l'on puisse prendre au sérieux. Les efforts de MAURICE *l. c.* III (1912), p. XXIX-XLVIII, entrepris à mon avis avec un outillage scientifique solide, pour donner un aperçu du monnayage de cuivre blanc et de cuivre de l'époque dioclétiano-constantinienne, sont instructifs surtout parce qu'ils font voir les difficultés considérables, peut-être insolubles, que rencontre dans ce domaine la recherche historique.

Silbergeldes im 4. Jahrh. (1933), avec les remarques de KUBITSCHEK, *Byz. Zeitschr.* XXXV (1935) 340 ss.; WEST et JOHNSON, *Currency in Roman and Byzantine Egypt* (1944). — Sur le problème de l'or au Bas-Empire : MARTROYE, *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France* 1928, p. 165 ss.; M. BLOCH, *Ann. d'hist. écon. et soc.* V (1933) 1 ss.; MICKWITZ *ibid.* VI (1934) 235 ss.; BRATIANU, *Istros* I (1934) 1-26; *Études byz. d'hist. écon. et soc.* (1938); PIGANIOL, *Ann. d'hist. soc.* I (1945) 47 ss. et en dernier lieu, F. LOT, *Nouv. rech. sur l'impôt foncier* 126-158. — Sur la monnaie d'argent, PINK, *Numism. Zeitschr.* LXIII (1930) 9-38 et LXIV (1931) 1-59; *Numism. Chronicle*, 5[e] sér. XX (1939) 106 ss. Sur la monnaie de cuivre : HILLIGER, *Numismatik* II (1933) 55 ss. Sur la drachme égyptienne : SEGRÉ, *Byzantion* XV (1940-41) 249 ss. Sur le sens du mot *follis* : LEWIS, *A Hoard of folles from Selz* (1937); FORRER, *Cah. d'archéol. et d'hist. d'Alsace* (1937) 149 ss. : le trésor de Seltz en Alsace, trouvé en 1930, suggère que le mot désigne un rouleau contenu dans un étui fait d'un boyau d'animal. Sur la valeur du *follis* : KUBITSCHEK, *Philol. Wochenschr.* 1932, p. 233 ss.

46. Création d'un atelier monétaire à Aquilée : ULRICH-BANSA, *Aquileia nostra* VII-VIII (1936-37) 77-100. — Les problèmes monétaires de cette époque demeurent toujours très malaisés à résoudre d'après MATTINGLY, Cambr. Anc. Hist. XII 338 s. Dioclétien aurait frappé des pièces de bronze argenté de 10 deniers et des pièces de cuivre de 5 deniers; d'après MICKWITZ *l. c.* les premières seraient de 5 deniers, les secondes de 2 deniers.

‹113› 47*. COSTA, Diz. epigr. II 1849-1852. STADE, *Der Politiker Diokletian* 62-65, qui montre bien que l'édit sur les prix ne fut de loin pas aussi déraisonnable que le veut en particulier SEECK, *Unterg.* II[2] 238 s., mais qui semble à tort douter de son insuccès.

48. STADE *l. c.* 68-77. Sur la législation de Dioclétien, cf. aussi COSTA *l. c.* 1867 s.

49. STADE *l. c.* 71. 77-92. Cf. COSTA *l. c.* 1855 s.

50. STADE *l. c.* 92-117, surtout 98 s. 109 s. Cf. déjà COSTA *l. c.* 1853 s.

‹114› 51. Plus haut p. 295 s.; cf. aussi STADE *l. c.* 67 s.

52. Cf. VOGT, *Die alexandrin. Münzen* I 226. 228.

53*. Vict. *Caes.* 39, 23. 33. 38. Eutrop. IX 22, 1; 23. Hieron. *chron.* p. 308 [Fotheringham]. Malal. 308 s. B. Eumen. *or. pro instaur. schol.* 21, 2. Cf. Joh. Ant. *frg.* 165 (FHG IV 601). L'identité de l'Achilleus des sources littéraires et du L. Domitius Domitianus des monnaies alexandrines et du P. Thead. n° 26 est, avec raison, généralement admise aujourd'hui; de même tout le monde reconnaît de nos jours que cet usurpateur s'est soulevé peu avant le début d'une année égyptienne, donc en juillet ou août, car ses monnaies datent sans exception de sa deuxième année égyptienne de règne (cf. VOGT *l. c.* 227 s.). Les sources littéraires attestent que le soulèvement se produisit avant 297; et il eut lieu au plus tôt en 294, étant donné que Dioclétien se rendit en Égypte pour y combattre l'insurrection au plus tôt en 295 (voir MOMMSEN, *Ges. Schr.* II 288). Nous sommes forcés de dater le début de l'insurrection non pas de 295 ou 296 comme on l'a toujours fait jusqu'ici, mais de 294, depuis que RITTERLING, Pauly-Wissowa XII 1359 s. a pu conclure de P. Oxy. I, n° 43 que dès le début de 295 il se trouvait en Égypte un très fort contingent de troupes de l'empereur légitime, parmi lesquelles il y avait certainement les détachements transférés d'*au moins* 18 légions non égyptiennes. S'il y avait eu en Égypte une aussi forte armée étrangère au pays, une insurrection autochtone, comme le fut sans aucun doute celle d'Achilleus, aurait été impossible d'emblée ou du moins aurait été étouffée dans l'œuf; et il est également inadmissible que Dioclétien ait jeté en Égypte des forces militaires aussi nombreuses parce qu'il aurait prévu dans une pensée prophétique qu'un usurpateur s'y soulèverait plus de six mois plus tard. Le seul mois de septembre où Achilleus porta la pourpre et fut en même temps reconnu dans le Fayoum (P. Thead. n° 26) ne peut donc être que celui de 294. D'après les sources littéraires, c'est Dioclétien en personne qui a pris Alexandrie : mais le 1[er] mai 295 il était encore à Damas, quoique certainement déjà sur le chemin de l'Égypte (MOMMSEN *l. c.*). Selon Eutrope, le siège de la ville a duré en tout plus de sept mois, donc à peu près de novembre 294 jusqu'au milieu de 295. Sur les raisons d'où il ressort que la loi *Mos. et Rom. leg. coll.* 15, 3, promulguée par Dioclétien à Alexandrie, date du 31 mars 296, voir VOGT *l. c.* 228 s.; toutefois Vogt pense qu'Achilleus se serait soulevé en dehors d'Alexandrie et aurait été ensuite « poussé vers Alexandrie » — comme si le gouvernement légitime avait souhaité vivement le voir en possession de la capitale

---

47. Édit du maximum : édit. GRASER, *An Economic Survey of Ancient Rome* V (1940), qui utilise de nouveaux fragments découverts en Asie et en Italie. Cf. GRASER, *Transact. of Amer. Philol. Assoc.* 1940, p. 157-174; GUARDUCCI, *Boll. del Museo dell'Impero* XI (1940) 35 s.

53. Insurrection d'Égypte : SESTON *l. c.* 138 ss. l'explique par le mécontentement profond des populations et la met en liaison avec la révolte des Blémyes (voir plus haut p. 434, n. 9). Causes fiscales : voir

du pays et de son atelier monétaire — ce qui non seulement se trouve contredit par Vict. *Caes.* 39, 23, mais représente surtout une absurdité politique et stratégique. Achilleus a aussi frappé monnaie à l'effigie et au nom des empereurs légitimes : il s'est donc considéré comme leur collègue (voir VOETTER, *Die Münzen von Diokletianus bis Romulus* p. 8, cf. 12). — WILCKEN, *Sitzungsber. der Preuss. Akad., Phil.-hist. Kl.* 1927, 270-276 a rendu très vraisemblable que l'ἐπανορθωτής Achilleus mentionné dans un papyrus récemment publié n'est autre que l'usurpateur de même nom. Wilcken montre qu'à ses débuts l'insurrection d'Achilleus s'est probablement étendue jusqu'à la Haute-Égypte (Coptus). Comme, selon une constatation de Wilcken, dans le papyrus le terme de ἐπανορθωτής n'est pas employé comme un titre de fonction, il est possible à mon avis que dès ce moment Achilleus se soit appelé officiellement Domitianus Augustus. Les raisons pour lesquelles je n'adhère qu'en partie à l'interprétation de Wilcken, ressortent de ce que j'ai dit plus haut dans la présente note et p. 434, n. 9.

‹**115**› 54. Procop. *bell. Pers.* I 19, 27-36. Cf. Inc. *paneg.* VIII (V) 5,2. Zon. XII 31, t. II 616 B. MOMMSEN, *Röm. Gesch.* V[6] 595 s. COSTA, Diz. epigr. II 1812 s. (mais la contradiction qu'il soulève contre Mommsen me paraît injustifiée).

55*. SEECK, *Unterg.* I[3] 491 s. *ad.* p. 110, 33.

56. Vict. *Caes.* 39, 26.

‹**116**› <n. 1 supprimée par l'auteur.>

57. Inc. *paneg.* VI (VII) 5, 2 s.; VII (VI) 4, 2; surtout VIII (V) 6-8. JULLIAN, *Hist. de la Gaule* VII 80-82.

58*. Bretagne : Vict. *Caes.* 39, 40-42. Eutrop. IX 22, 2. Inc. *paneg.* VI (VII) 5, 4 ; 6, 1 ; VIII (V) 12-19. COSTA, Diz. epigr. II 1814 s. Cf. aussi JULLIAN *l. c.* 82 s. ALFÖLDI, *Zeitschr. für Num.* XXXVI (1926) 171-173. Nous savons par Vict. *Caes.* 39, 41 qu'Allectus a été non pas *praefectus praetorio*, comme l'admettent parfois les modernes, mais *rationalis* de Carausius ; car *summa res* est, on le sait, la dénomination technique des finances. Pour la chronologie d'Allectus qui, selon Eutrop. *l. c.* fut empereur pendant trois ans, voir plus haut p. 433, n. 7. — La guerre contre les Carpes : Vict. *Caes.* 39, 43. Eutrop. IX 25, 2. Ammian. XXVIII 1, 5. Cons. Constantinop. *ad a.* 295. Il ressort d'Inc. *paneg.* VIII (V) 5, 2 s. que cette guerre se situe après la campagne de Dioclétien à la frontière sud de l'Égypte, et avant, mais peu avant, l'expédition d'Afrique

---

BOAK, *Harvard Studies in Classical Philology* LI (1940) 35-60. L'identité de l'usurpateur Domitianus avec son ministre Achilleus, admise encore par MATTINGLY, Cambr. Anc. Hist. XII 335, est formellement rejetée par SESTON, *Mélanges Ernout* (1940) 345 ss. (voir *Diocl. et la Tétrarchie* I 144 s.), qui insiste sur la collusion des manichéens avec l'usurpateur (*ibid.* 149 ss.), mais conclut qu'ils ne semblent pas avoir « été d'une aide très efficace pour Achilleus » (*ibid.* 153). Chronologie de la guerre d'après SESTON *l. c.* : révolte de la Thébaïde, été 296 ; siège d'Alexandrie, huit mois jusqu'au printemps 297 ; édit contre les manichéens, 31 mars 297.

55. Carrière de Constance « Chlore » : ANDREOTTI, *Didaskaleion* VIII (1930), fasc. 1, p. 157-201 ; fasc. 2, p. 1-50.

58. Usurpation et chute d'Allectus : la campagne de Constance se placerait en 296 (et non 297) d'après MATTINGLY, Cambr. Anc. Hist. XII 332 (qui traite du monnayage d'Allectus) et SESTON *l. c.* 108. La défaite d'Allectus aurait eu lieu à Woolmer, sur les North Downs, d'après JANSSENS, *Latomus* I (1937) 269 ss. Constance resta quelque

pour laquelle Maximien se mit en route dès le lendemain de la conquête de la Bretagne. Lorsque Dioclétien conclut la paix avec les voisins de l'Égypte, Galère était déjà en Asie pour y remplacer son Auguste dans la préparation et la direction de la guerre perse (Vict. *Caes.* 39, 33. Zon. XII 31 [t. II 616 B.]) ; SEECK, *Unterg.* I[3] 27. 452 en haut a donc parfaitement raison quand il attribue la victoire sur les Carpes non à Galère mais à Maximien. Inc. *paneg.* VIII (V) 13, 3 nous dit que Maximien courut sur le Rhin *novo itineris compendio*, lorsque Constance fut sur le point de commencer la guerre de Bretagne ; cela rend peut-être probable qu'au début de 297 il était encore en Pannonie et en partit pour rejoindre la frontière rhénane par le plus court chemin, sans toucher l'Italie. Sur les Carpes en général, voir PATSCH, Pauly-Wissowa III 1608 s.

‹**117**› 59*. Inc. *paneg.* VII (VI) 8, 6 ; VIII (V) 5, 3. Eumen. *or. pro instaur. schol.* 21, 2. Vict. *Caes.* 39, 22. 39. Eutrop. IX 22, 1 ; 23. Coripp. *Joh.* I 478-482 ; IV 822-824 ; VII 530-533. COSTA *l. c.* 1815 s., § 12 ; 1835, § 2 ; 1836, § 3.

60. Vict. *Caes.* 39, 22. Vict. *epit.* 39, 3 s. Si l'*Epitome* place en Italie la révolte de ce Julien, il y a là probablement confusion avec l'empereur rival de Carin qui porte le même nom.

61*. Inc. *paneg.* VI (VII) 6, 2-4. Eutrop. IX 23. Theophan. A. M. 5788. La victoire sur les Alamans est vraisemblablement l'une des deux victoires sur les Germains qui apparaissent en 301 dans la titulature des Césars (DESSAU 642).

---

temps en Bretagne pour pacifier le pays en refoulant les Pictes et les Scots et en organisant le *litus saxonicum* sur la mer du Nord ; il maintint à Londres les règlements monétaires du temps de l'usurpateur afin de ne pas troubler le commerce : cf. SESTON *l. c.* 108 s. — Guerre carpique de 297 : elle est attribuée à Galère (et non à Maximien) par SESTON *l. c.* 133, n. 4, qui retarde la guerre perse au printemps 297. D'après J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 311. 411, Galère aurait remporté encore une victoire sur les Sarmates en 303.

59. Campagne d'Afrique : d'après SESTON *l. c.* 115-128, Maximien est parti d'Espagne en 296, a combattu en Tingitane des pirates francs (cf. inscr. de Tétouan, publiée par THOUVENOT, *Rev. des étud. lat.* XVI [1938] 266 ss. qui la date du temps de Gallien), puis en Césarienne les Bavares et les *Quinquegentanei* et a terminé la campagne par une entrée triomphale à Carthage le 10 mars 298. — CARCOPINO, *Mélanges ...de l'École fr. de Rome* LVII (1940) 349-448 a montré que Dioclétien a évacué dès 285 une grande partie de la Tingitane, ne gardant que la région septentrionale au nord du Lixus ; ce territoire, n'étant plus contigu aux autres provinces africaines, fut rattaché au diocèse d'Espagne : l'évacuation dut se faire volontairement et méthodiquement, comme le montre l'état dans lequel ont été retrouvées les antiquités de Volubilis. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* 79 ss. accepte ces conclusions et estime que cette évacuation a entraîné l'abandon de la Maurétanie Césarienne à l'ouest de l'O. Chélif et de l'O. Rion (cartes *ibid.* p. 66. 81. 85) ; il attribue de même à Dioclétien l'évacuation de l'hinterland de la côte des Syrtes au moment de la constitution de la province de Tripolitaine, limitée à la route côtière (*ibid.* p. 70 ss., carte p. 73) : ces abandons résulteraient d'une volonté de renforcer le *limes* sur des lignes plus faciles à défendre. La superficie de l'Afrique romaine ne serait plus désormais que de 240.000 km² (au lieu de 350.000).

61. La campagne contre les Alamans, commencée dans la région

Sur les guerres germaniques de Constance, cf. aussi le médaillon étudié par Alföldi, *Zeitschr. für Num.* XXXVI 167-171.

62. Inc. *paneg.* VI (VII) 5, 3 ; 6, 2. 4 ; VII (VI) 4, 2 ; VIII (V) 8, 4 - 9, 4 ; 21, 1.

63. Inc. *paneg.* VI (VII) 6, 1 ; VII (VI) 5, 1 ; VIII (V) 19, 3. Liban. *or.* 18, 8 ; 59, 14-16 (t. II, p. 239 ; IV, p. 215-217). Eutrop. X 1, 2 s. Cf. Lact. *de mort. persec.* 8, 7 ; 20, 1. Euseb. *v. Const.* I 12, 2 *ex.* - 14, 6. Sur l'âge de Constance, cf. Maurice, *Numism. Const.* I, p. 35 et Malal. 313 B. ; sur celui de Galère, Maurice *l. c.* p. 43 s. 48. Si Malal. 312 B. dit que Maximien a atteint l'âge de 57 ans, il se peut qu'il y ait ici confusion avec Galère (Maximien le Jeune). La primauté de Constance sur Galère est prouvée par deux faits : non seulement c'est à lui que reviendra plus tard la place de Premier Auguste (plus haut p. 82), mais encore il est toujours nommé avant Galère dans les nombreuses inscriptions et datations consulaires provenant de l'époque où il était César avec Galère.

‹**118**› 64*. Lact. *l. c.* 9. 21-23. Vict. *Caes.* 39, 24. 26. 28 ; 40, 12. Eutrop. IX 24 ; 25, 1 ; X 2, 1. Vict. *epit.* 40, 15-17. Cf. Maurice, *Numism. Const.* I, p. 47 s. Sur l'ouvrage de Lactance *De mortibus persecutorum*, cf. Stade, *Der Politiker Diokletian* 13-22.

65. Lact. *de mort persec.* 22, 4 s.

66. Seeck, *Unterg.* I^{2} 29 en bas. 453. Casta Diz. epigr. II 1866.

67. Cf. Fest. *brev.* 25, 1 = Eutrop. IX 24.

68. Cf. Lact. *de mort persec.* 18, 1. 7. Vict. *Caes.* 39, 29. 36. Julian. *Caes.* p. 404 s. [Hertlein].

69. Lact. *l. c.* 13, 2 ; 18, 6. Vict. *Caes.* 39, 43. Eutrop. IX 25, 2. *Cons. Constantinop. ad a.* 294. 299. Seeck, *Rhein. Mus.* XLVIII (1893) 198-205. Cf. Inc. *paneg.* VIII (V) 5, 1 ; 10, 4. Costa, Diz. epigr. II 1809.

70. Vict. *Caes.* 40, 9 s. Cf. *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 367, note.

‹**119**› 71*. Nöldeke, *Tabari* (1879) 49 s. 415 s. J'emprunte à cet ouvrage, sans continuer de le citer chaque fois, toutes les dates relatives à la chronologie des Sassanides.

72. *Mos. et Rom. leg. coll.* 15, 3, 4. Pour l'année, voir plus haut p. 445 s., n. 53.

‹**120**› 73*. Vict. *Caes.* 39, 33-37. Fest. *brev.* 25. Eutrop. IX 24 s. Lact. *de mort. persec.* 9, 5-7. Ammian. XXIII 5, 11 ; XXIV 1, 10 ; XXV 7, 9. Julian. *or.* 1, p. 21 [Hertlein]. Petr. Patr. *frg.* 13 s. (FHG IV 118 s.) : pourparlers de paix. Malal. 306. 308 B. Zon. XII 31 (t. II 616 s. B.). Sur les satrapies, voir Lehmann-Haupt, Pauly-Wissowa II A 181 ; sur leur situation en droit public, cf. *ibid.* 182. 185 et surtout Asdourian, *Die polit. Beziehungen zwischen Armenien u. Rom* 137. Toutefois la suzeraineté du roi d'Arménie n'a pu être désormais qu'apparente ; car, autrement, qu'eût signifié la cession à Rome, puisque le roi d'Arménie lui-même était un vassal romain ? Il ne faut pas non plus voir, avec Güterbock et Lehmann-Haupt, une preuve de cette suzeraineté dans Procop. *de aedif.*

---

de Langres, dut se continuer sur le Rhin près de Vindonissa (Windisch) : cf. Andreotti *l. c.* 13 ss.

64. Sur le *De mortibus persecutorum*, voir : Maddalena, *Rendiconti del Reale Istituto Veneto di sc. lett. ed arti* XCIV 2 (1934-35), 557-588 ; J. Moreau, édit. de cet ouvrage p. 13-75.

71. Campagnes de Perse : Ensslin, *Ostpolitik* 35-54 ; Seston *l. c.* 161-178.

73. Chronologie de la guerre, d'après Seston *l. c.* 167 ss. : la première campagne, commencée au début de 297, s'est terminée à Carrhes à la fin du printemps ; la seconde se termine par la prise de Nisibe

III 1, 24. — Je m'en tiens à la date traditionnelle de (l'automne) 297 pour la conclusion de la paix, car Costa, Diz. epigr. II 1810. 1819 ne peut apporter aucun argument concluant à l'appui de son opinion selon laquelle les pourparlers auraient duré jusqu'au printemps de 298. — Cf. Seeck, *Unterg.* IV 21-24. 387 s. Costa *l. c.* 1813 s. 1816-1819.

74. Dessau, *Prosopogr. imp. Rom.* III (1898), p. 326, n° 181. Asdourian *l. c.* 138 s. Cf. aussi H. Gelzer, Realencykl. für prot. Theol. II^{3} 75 s.

‹**121**› 75*. *Mos. et Rom. leg. coll.* 15, 3 ; pour la date voir plus haut p. 445 s., n. 53. Sur Mani et les Manichéens, voir Seeck, *Unterg.* IV 16-20. 386. G. Krüger, *Hdb. der Kirchengesch.* I^{2} (1923), § 17, 6.

76*. Seeck, *Unterg.* III^{2} 307 s. 503. Costa, Diz. epigr. II 1857. Cf. Stade, *Der Politiker Diokletian* 11 s. 156. Sur la religion de Théodora, cf. Harnack, *Die Mission u. Ausbreitung des Christentums* II^{4} (1924) 576, n. 6.

77. Cf. Lact. *de mort. persec.* 9, 4. 7.

78*. Seeck, *Unterg.* III^{2} 309-314. 503 s. Costa, Diz. epigr. II 1858-1860. G. Krüger, *Hdb. der Kirchengesch.* I^{2}, § 26, 1. Stade, *Der Politiker Diokletian* 157-168, qui sous-estime l'influence de Galère. Il découle de Lact. *l. c.* 10, 1. 6 que les mesures, indiquées dans le texte, pour écarter les chrétiens de la Cour et de l'armée datent de 302 ; cf. Mommsen, *Ges. Schr.* II 290.

‹**122**› 79. Euseb. *hist. eccl.* VIII 6, 8. Liban. *or.* 11, 158-162 ; 19, 45 s. ; 20, 17-20 (t. I, p. 489-491 ; II, p. 405 s. 429 s.). Seeck, *Unterg.* I^{2} 17 s. 442.

80*. Seeck, *Unterg.* III^{2} 314-323. 504-509. Costa, Diz. epigr. II 1860 s. Harnack, *Die Mission u. Ausbreitung* I^{4} (1924) 509 s. Stade, *Der Politiker*

à la fin de la même année 297 ; la paix a été conclue en 298. D'après Eutrop. IX 24 et des auteurs postérieurs, Dioclétien aurait infligé une humiliation à Galère après sa campagne malheureuse ; mais l'anecdote est probablement controuvée : Seston, *Mélanges Radet* = *Rev. des étud. anc.* XLII (1940) 515 ss. l'explique par une interprétation maladroite d'un rite représenté sur un bas-relief.

75. Sur les manichéens, voir maintenant H. Ch. Puech, *Le manichéisme* (1949). L'édit contre les manichéens date du 31 mars 297 d'après Seston, *Mélanges Ernout* 345 ss.

76. Le christianisme de Prisca et de Valéria est mis en doute par Seston, *Dioclétien* 44 et par J. Moreau, édit. de Lact. *de mort. persec.*, p. 285.

78. Une bonne étude critique de la grande persécution a été faite par J. Vogt, Reallexikon für Antike und Christentum XX 1192 ss. et par G. E. M. de Sainte-Croix, *The Harvard Theological Review* XLVII (1945) 75-113. On discute surtout le rôle de Galère : à la suite de Stade, Van Sickle, *Classical Philology* XXVI 51 ss., Maurice, *Byzantion* XII (1937) 84 et Seston, *Dioclétien* 210-257 minimisent ce rôle en regardant la persécution comme inévitable dans le système tétrarchique. En revanche Baynes, Cambr. Anc. Hist. XII 667 ss. le majore au point de penser que Dioclétien a eu la main forcée, surtout pour le 4e édit. Une position plus nuancée est adoptée par J. Moreau, *Annales Universitatis Saraviensis* II (1953) 94 ss., ainsi que par J. Vogt et de Sainte-Croix *ll. cc.*

80. Avant la grande persécution il y avait eu des martyrs locaux dans l'armée en Afrique (Maximilien en 295, Tipasius et Marcel en 298), sur le Danube (Julius en 302), peut-être en Gaule (Maurice et ses compagnons dans le Valais) : Delehaye, *Bull. de la Cl. des Lettres de*

Diokletian 168-183, qui dans son long exposé de la persécution des chrétiens, n'apporte, pas plus qu'ailleurs, un progrès notable.

‹123› 81*. Inc. *paneg.* VI (VII) 15, 4-6; VII (VI) 8, 8 - 9, 6; 12, 6. Lact. *de mort. persec.* 17-19. Vict. *Caes.* 39, 48; 40, 1. Eutrop. IX 27. Vict. *epit.* 39, 5; 40, 1. 18. Cons. Constantinop. *ad a.* 304. Anon. Vales. § 9. Zosim. II 8, 1. Zon. XII 32 (t. II 618 s. B.). COSTA *l. c.* 1869-1871. STADE *l. c.* 51-53. Sur les noms complets des nouveaux Césars, voir DESSAU, *Inscr. Lat. sel.* III, p. 306. Le point de départ des jubilés de règne, célébrés tous les cinq ans, était à mon avis l'accession à la puissance tribunicienne. Comme Maximien n'en avait pas encore été revêtu quand il était César, mais ne l'avait reçue qu'avec la dignité d'Auguste, le 1er avril 286 (SEECK, *Unterg.* I² 447 *ad* p. 26, 1) ses *quinquennalia* étaient tombés le 1er avril 290; le cycle ainsi commencé de ses jubilés demeura sans changement, bien que, depuis la nomination des Césars en 293, où Constance et Galère avaient, avec la pourpre, reçu du même coup la puissance tribunicienne, la fiction fût admise que Maximien en avait aussi été revêtu déjà comme César (SEECK *l. c.*). C'est la raison pour laquelle les *vicennalia* de Maximien n'ont été célébrés qu'en 305. Cf. SEECK, *Zeitschr. für Num.* XII (1885) 125-131; son explication différente repose sur l'opinion que j'ai déjà rejetée plus haut p. 432 s., n. 4, d'après laquelle l'élévation de Maximien au rang de César aurait été effectuée le 1er avril 285.

---

l'Acad. de Belgique VII (1921) 150 ss. voyait en eux des « objecteurs de conscience », héritiers du rigorisme de Tertullien; BABUT, *Rev. Hist.* CXXIII (1916) 224-352 attribuait ces procès au refus de l'*adoratio*; SESTON, *Dioclétien* 122 s. et *Mélanges Goguel* (1950) 239 ss. met ces résistances de soldats en liaison avec l'élévation des tétrarques au rang des dieux. Sur les martyrs du Valais, cf. VAN BERCHEM, *Le martyre de la Légion Thébaine* (1956) qui n'y voit qu'une légende. Les autres martyres des provinces gauloises seraient également antérieurs à la grande persécution et même à l'avènement de Constance, puisqu'ils sont imputés à Maximien. Si Constance fit peu de martyrs en Gaule, ANDREOTTI *l. c.* 39 ss. l'explique non par une indulgence spéciale (« il était trop loyal envers la Tétrarchie pour ne pas appliquer les édits »), mais par le petit nombre de chrétiens dans ce pays. Sur le nombre total des martyrs dans l'Empire, voir HERTLING, *Gregorianum* XXV (1944) 103-129, qui conclut à 100.000 env. pour les trois premiers siècles jusqu'en 313; GRÉGOIRE, Mém. de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique XLVI 1 (1951), 161 ss. va trop loin en sens contraire quand il estime le chiffre de 10.000 victimes « très supérieur à la réalité ». Voir en dernier lieu E. DE MOREAU, *Bull. de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique* XXXVIII (1952) 62 ss.

81. Sur la date des *vicennalia* de Dioclétien (le 20 novembre 303), voir en dernier lieu J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.*, p. 297-304, qui cite et discute des travaux récents de Segré, Seston et Ensslin. — Après l'abdication Dioclétien reprit son nom de Dioclès (Lact. *de mort. persec.* 19, 5), mais resta *Augustus*, ainsi que Maximien : cf. STRAUB, *Vom Herrscherideal in der Spätantike* (1939) 89. Sur le lieu de l'abdication, SESTON *l. c.* 95, n. 1 indique Chalcédoine sur la foi du *Chronicon Paschale*; mais les autres sources plus sûres donnent Nicomédie.

‹124› 82. SEECK, *Unterg.* I² 42. 464, à corriger en ce qui concerne l'Espagne d'après ce qui a été observé plus haut p. 435 s., n. 17.

83. SEECK, *Zeitschr. für Num.* XVII 131, cf. 116. 129 s. qui toutefois date cette disposition d'un peu plus tard. Mais les trésors monétaires de l'époque postérieure à 305, dans lesquels on trouve à nouveau d'anciens doubles-deniers, proviennent du territoire gouverné directement par Constance et plus tard par Constantin, ce qui indique aussi que c'est bien là qu'il faut chercher l'origine du changement de politique monétaire que je mentionne. Seeck lui-même convient que celui-ci ne pouvait s'effectuer que par une loi; mais une telle loi n'a pu être édictée que par Constance et non par Constantin, car les trésors de Falmouth et d'Evenley qui entrent surtout en ligne de compte, ont été enfouis déjà quelque temps avant que Constantin n'ait revendiqué le droit de légiférer (plus haut p. 92). De même, la loi CIL III 12134 de l'an 305-6 dirigée contre des abus commis par des contribuables ayant des arriérés d'impôts et par des fonctionnaires aux finances, et dont les fragments épigraphiques n'ont été trouvés que dans le domaine de Galère, a été à mon avis émise par Constance, bien que peut-être à l'instigation de Galère, car Galère était, d'après tout ce que nous savons de lui, un partisan bien trop fidèle du régime institué par Dioclétien pour avoir émis lui-même des lois du vivant de son collègue plus ancien.

84. SEECK *l. c.* 123-126. Toutefois si Maxence est désigné ici comme l'instigateur de cette altération des monnaies, il est impossible de le prouver; car Seeck se trompe en supposant que Maxence n'aurait pas, dès le début, émis des « bronzes moyens » du poids fixé par Dioclétien, et cela même si on laisse de côté les émissions carthaginoises, cf. MAURICE, *Numism. Const.* I, p. 171. 303 s.; II, p. 227.

‹125› 85. Lact. *de mort. persec.* 18, 8-11. Cf. SEECK, *Unterg.* I² 25. 34. 446. 456 s. 462. Sur les noms complets de Maxence et de Constantin, voir DESSAU, *Inscr. lat. sel.* III, p. 306 s.

86. Lact. *l. c.* 24. Inc. *paneg.* VI (VII) 7 s. Vict. *Caes.* 40, 2-4. Eutrop. X 1, 3; 2, 2. Vict. *epit.* 41, 2 s. Anon. Vales. §§ 2-4. Zosim. II 8, 1 - 9, 1. Sur la date du 25 juillet 306 : Socrat. I 2 *in.* Cons. Constantinop. *ad a.* 306. CIL I², p. 302. Cf. aussi Inc. *paneg.* VI (VII) 3 s. Il ressort avec certitude des textes cités ci-dessous n. 88 que les troupes ont proclamé Constantin non pas César, comme l'affirment Anon. Vales. et Zosim. *ll. cc.*, mais Auguste.

87*. SEECK, *Unterg.* I² 435 s. a réuni les renseignements sur l'âge de Constantin et montré que l'empereur est né très vraisemblablement en 288 seulement. Sa première victoire sur les Francs : Inc. *paneg.* VI (VII) 10, 1-6; 11, 5; VII (VI) 4, 2-4. Nazar. *paneg.* 16, 4-6.

88. Lact. *de mort. persec.* 25. Inc. *paneg.* VII (VI) 5, 3. Cf. SEECK, *Rhein. Mus.* LXII 490-492. Sur l'Espagne, voir plus haut p. 435 s., n. 17.

‹126› 89*. Lact. *l. c.* 23, 2; 26, 1-3. Vict. *Caes.* 40, 5. Eutrop. X 2, 3. Vict.

---

87. Date de naissance de Constantin : PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XL (1938) 241 ss. conclut en faveur de 282 env.; PIGANIOL, *L'empereur Constantin* (1932) 36 proposait 280 env.; ROASENDA, *Mondo classico* IV (1934) 246 ss. l'année 279; J. VOGT, *Mitt. des deutschen archäolog. Inst., Röm. Abt.* LVIII (1943) 190 ss. opine pour 285; ORGELS, *Bull. de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique* XXXIV (1948) 193, n. 1, pour 278; A. H. M. JONES, *Journ. of Ecclesiastical History* V (1954) 196, pour 284. En tout cas la date de Seeck n'est plus admise par personne.

89. Sur l'introduction de l'annone en Italie suburbicaire par Galère

epit. 40, 2. Zosim. II 9, 2 s. Socrat. I 2 *in.* SEECK, *Unterg.* I^3 484 *ad.* p. 80, 22. 27.

90. Lact. *l. c.* 18, 9 ; 26, 4. Inc. *paneg.* XII (IX) 4, 3. Vict. *Caes.* 40, 20. Vict. *epit.* 40, 14. Julian. *Caes.* p. 422 [Hertlein]. MAURICE, *Numism. Const.* I, p. 84 s.

‹127› 91*. Lact. *l. c.* 26, 4 - 27, 1 ; 30, 2 *in.* Inc. *paneg.* VII (VI) 1-7. 10-12. Vict. *Caes.* 40, 6 s. Eutrop. X 2, 3 s. Vict. *epit.* 40, 3. 12. Anon. Vales. §§ 9 s. Zosim. II 10, 1 s. 6. — Durant les premiers mois de son usurpation, Maxence semble avoir laissé pendante la question de savoir s'il était César ou Auguste et s'être simplement intitulé *princeps*, tandis que dans le diocèse d'Afrique, qui suivait la volonté de Maximien, il était à la même époque, et probablement plus tard encore, considéré seulement comme César ; voir SEECK, *Zeitschr. für Num.* XVII 125, n. 2 ; *Unterg.* I^3 484 s. *ad* p. 85, 5 ; 486 *ad* p. 91, 20. — Sur le meurtre de Sévère, voir SEECK, *Unterg.* I^3 92. 487. — Fausta avait déjà été fiancée à Constantin bien des années auparavant, voir Julian. *or.* 1, p. 8 [Hertlein]. Inc. *paneg.* VII (VI) 6, 1 s. ; 7, 1. Si dans ce panégyrique Maxence est complètement passé sous silence, c'est simplement par suite des égards que Constantin prenait encore envers Galère, pour qui Maxence était un *hostis patriae ;* mais on ne saurait y voir une confirmation de l'opinion soutenue par SEECK, *Zeitschr. für Num.* XVII 48 qui croit qu'il y avait dès lors une hostilité ouverte entre Maximien et son fils. Si Seeck avait raison, l'on ne pourrait comprendre comment Maximien, à son retour de Gaule, a pu de nouveau régner quelque temps conjointement avec Maxence. Toutefois, il se peut qu'il y ait un fond de vérité dans l'affirmation de Zosim. II 10, 6 s., d'après qui, au moment où Galère était déjà en train de quitter l'Italie, Maximien aurait invité Constantin à y entrer, à achever la défaite de Galère et à mettre fin à la domination de Maxence ; mais Constantin n'y aurait pas consenti (le texte du § 7 *in.* est altéré, ainsi que l'a déjà vu Tillemont) et par conséquent Maximien serait rentré seul en Italie. Quant aux monnaies frappées au nom de Maxence dans le domaine de Constantin (MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 88 s. VOETTER, *Die Münzen von Diocletianus bis Romulus* p. 174 en bas. 387; la pièce d'or mentionnée par SEECK *l. c.* n'a rien à voir ici, puisque Tarraco se trouvait dans le domaine de Maxence), il n'est pas du tout nécessaire de les dater de l'hiver 306-7 ; il est bien plus vraisemblable que la reconnaissance passagère de Maxence par Constantin (cf. MAURICE et VOETTER *ll. cc.*) ne s'est produite qu'après l'échec de l'attaque de Galère.

‹128› 92. Inc. *paneg.* XII (IX) 3, 4. Lact. *l. c.* 27. Vict. *Caes.* 40, 9. Anon. Vales. §§ 6 s. Zosim. II 10, 3. Cf. LIEBENAM, *Fasti consulares* (1910), p. 33, à

---

en 305-6, voir SEGRÉ, *Traditio* III (1945) 119 ss. — Sur le rôle des prétoriens, voir DURRY, *Les cohortes prétoriennes* (1938) 89.

91. Sur les vicissitudes de Maximien après son abdication, voir SYDENHAM, *Numism. Chronicle*, 5e sér. XV (1934) 157. — SESTON, *Rev. des étud. anc.* XXXIX (1937) 197 ss. date du 31 mars 307 le mariage et l'élévation à l'Augustat de Constantin, qui désormais renouvela son *imperium* ce jour là chaque année jusqu'en 314 : le *dies imperii* aurait alors été transféré au 25 juillet, ce qui explique les anomalies de la titulature de Constantin. SESTON *ibid.* 200, n. 1 place à l'été 307 la chute de Sévère, parce qu'il est encore reconnu empereur en Égypte le 25 juillet ; mais il est plus probable que sa déposition n'a pas été reconnue en Orient et que la reddition de Sévère est antérieure au 1er janvier 307, son exécution n'étant intervenue qu'à l'été suivant : cf. ENSSLIN, Pauly-Wissowa XIV 2527.

l'an 307. SEECK, *Unterg.* I^3 487 *ad* p. 92, 2, qui croit cependant à tort que Galère a dû nécessairement entrer en Italie dès le printemps.

93. Lact. *l. c.* 28, 1 - 29, 1. Inc. *paneg.* VI (VII) 14, 6 ; XII (IX) 3, 4. Eutrop. X 3, 1 s. Anon. Vales. § 8. Zosim. II 11. Zon. XII 33 (t. II 622 B.). LIEBENAM *l.c.* à l'an 308. SEECK *l. c.* 488 *ad* p. 98, 15.

94. Cf. Zosim II 14, 1, « récit assez confus », à vrai dire, comme l'observe avec raison SEECK *l. c.* p. 493 *ad* p. 115, 25. Si j'en déduis que la domination de Maxence ne s'étendait pas à la Rétie, c'est avant tout parce qu'il est difficile d'admettre que Maximien, lorsqu'il se rendit de Gaule à Carnuntum et de là de nouveau en Gaule (plus haut p. 85 s.), ait pris une route passant par le territoire de son fils ; et il est extrêmement invraisemblable, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre chronologique, qu'il ait fait le trajet par mer. — Comme tout le diocèse de Pannonie, le Norique, qui en était la province la plus occidentale, se trouvait en dehors du domaine de Maxence (DESSAU 664).

95*. Euseb. *hist. eccl.* VIII 13, 14 ; 14, 1 ; *de mart. Palaest.* 13, 12 s. Lact. *de mort. persec.* 24, 9. Optat. Milev. I 18. Ed. SCHWARTZ, *Nachrichten der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1904, 530-532.

96. MAURICE, *Numism. Const.* III 16. HÜLSEN, *Das Forum Romanum*^{2} (1905) 21 s. 104 s. 208-210. 214-218. GRAFFUNDER, Pauly-Wissowa I A 1054 s. Cf. en dernier lieu GROAG, *Wiener Studien* XLV (1926-7) 106. Sur Romulus, voir SEECK, Pauly-Wissowa I A 1105, n. 14.

‹129› 97. Inc. *paneg.* XII (IX) 2, 3 ; 3, 5-7 ; 4, 4 ; 5, 3. Nazar. *paneg.* 8, 2 s. ; 31 ; 33, 6 s. Vict. *Caes.* 40, 24. Zosim. II 13. Euseb. *hist. eccl.* VIII 14, 2-6. 16-18, dont le témoignage paraît cependant presque dénué de valeur, non seulement parce que ses exagérations sont évidentes, mais aussi parce que des invectives analogues sont adressées à Maximin Daïa. — Rufin. *hist. eccl.* VIII 14, 6 incite à maintenir chez Vict. *l. c.* la leçon du Bruxellensis *patres aratoresque* et non pas à la changer, avec GROAG *l. c.* 109, en *patres sacerdotesque* ; nous ne savons pas si à cet endroit Rufin est parti du passage d'Aurélius Victor lorsqu'il a remanié le texte d'Eusèbe ou si ses indications et celles d'Aurélius Victor proviennent d'une source commune.

98. Vict. *Caes.* 40, 17-19. 28. Vict. *epit.* 40, 2. 6 (où Constantin est nommé par erreur au lieu de Maxence). 20. Zosim. II 12 ; 14, 2-4. DESSAU 674. 8936. Deux circonstances militent en faveur de la date de 311 pour la chute d'Alexandre : 1° l'accord du texte de Zosim. II 14, 1 s. avec les données des sources épigraphiques indiquées par SEECK, *Unterg.* I^3 493 *ad* p. 116, 18 ; 2° nous savons que Rufius Volusianus reçut de Maxence en septembre 311 le consulat ordinaire de cette année, qui n'avait pas été attribué jusque-là en Italie, et cela sans doute en récompense de la victoire d'Afrique (voir LIEBENAM, *Fasti cons.* p. 33 s. à l'an 311. SEECK, Pauly-Wissowa III 1859, n° 17, cf. n° 18).

---

95. Sur la tolérance de Maxence pour les chrétiens, voir GRÉGOIRE, *Revue de l'Université de Bruxelles* XXXVI (1930-31) 241 ss. ; H. VON SCHOENEBECK, *Klio*, Beih. LIII (1939) 4 ss. CASPAR I (1930) 101 s. a montré que la vacance prolongée du Siège romain qui suit l'exil du pape Eusèbe le 17 août 308 ne provient pas d'une hostilité des pouvoirs publics, mais des troubles internes causés dans l'Église romaine par les querelles pénitentielles issues de la grande persécution ; et le pape Miltiade sera installé le 2 juillet 310 avec l'agrément formel de Maxence. Cependant ce n'est pas lui, mais Sévère qui, au printemps 306, avait toléré le remplacement du pape Marcellin, martyr en 303, par Marcel : sur ce point la chronologie de CASPAR I 98 ss. est rectifiée par E. STEIN, *Byz. Zeitschr.* XXXII (1932) 116 s.

‹130› 99. Chronogr. a. 354, M. G., Auctt. antt. IX 148. Inc. *paneg.* XII (IX) 3, 5 s. ; 4, 4. Nazar. *paneg.* 8, 3 ; 31, 1 s. ; 33, 7. Vict. *Caes.* 40, 24. Zosim. II 13. Euseb. *hist. eccl.* VIII 14, 3 s. 6. Cf. aussi GROAG, *Wiener Studien* XLV 102-109.

100. Cod. Theod. XV 14, 4, et voir à ce sujet SEECK, *Regesten* p. 64 s. — Euseb. *hist. eccl.* VIII 15. Cf. SEECK, *Unterg.* II² 314 s.

‹131› 101. Zosim. II 10, 4 s. ; 11 *in.* Euseb. *hist. Eccl.* VIII 13, 14. Inc. *paneg.* VI (VII) 14, 6 ; 16, 1. Lact. *de mort. persec.* 20, 3 s. ; 29, 1-3. Vict. *Caes.* 40, 8. Eutrop. X 4, 1. Vict. *epit.* 39, 6 ; 40, 2. Cons. Constantinop. *ad a.* 308. LIEBENAM, *Fasti cons.* p. 33 aux années 308-310. SEECK, *Unterg.* I³ 103 s. 489 s. *ad* p. 102, 31 — 104, 11 ; Pauly-Wissowa XIII 222.

102. Lact. *l. c.* 32 (cf. 43, 2 : Maximin éprouve *aemulationem adversus Licinium, quia praelatus ei a Maximiano fuerat*). Euseb. *hist. eccl.* VIII 13, 15. SEECK, *Unterg.* I³ 490 s. *ad* p. 105, 2. *Filii Augustorum* : Lact. *l. c.* 32, 5. DESSAU 683. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 299-304 (quelque peu arbitraire et à corriger pour la chronologie d'après SEECK *l. c.*). Cf. aussi Euseb. *hist. eccl.* VIII 17, 4 et Ed. SCHWARTZ p. 792 de son édition d'Eusèbe *ad* l. 16-19.

‹132› 103*. Inc. *paneg.* VI (VII) 2, 3 (sur ce passage, voir SEECK, *Unterg.* I³ 491 *ad* p. 105, 24) ; 11-20. Nazar. *paneg.* 17 s. Lact. *l. c.* 29, 3 — 30, 6. Vict. *Caes.* 40, 21 s. Eutrop. X 3, 2. Vict. *epit.* 40, 5. Cons. Constantinop. *ad a.* 310. Euseb. *hist. eccl.* VIII 13, 15 ; app. § 3 (p. 796 Schwartz). Zosim. II 11 ; 14, 1. Zon. XII 33 (t. II 622 B.). Cf. SEECK *l. c.* 105-110. 491. JULLIAN, *Hist. de la Gaule* VII 103 s.

104*. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. XVII-XL, qui tient cependant pour historique la descendance des seconds Flaviens de Claude le Gothique, à tort, selon moi ; cf. SEECK, *Unterg.* I³ 110 s. 491 s.

105. Cf. MAURICE *l. c.* I, p. 177 s. 182 ; II, p. XVIII s.

‹133› 106. Cf. plus haut p. 452, n. 91. MAURICE *l. c.* I, p. LXV. LXX s. 179. 302.

107. Cf. Lact. *de mort. persec.* 43, 5 s.

108. Nazar. *paneg.* 17, 1.

109*. L'Espagne était encore au début de 310 soumise à Maxence, nous en avons la preuve par la monnaie de Tarraco publiée par LAFFRANCHI, *Riv. ital. di Num.*, ser. II, vol. I (1918) 117, sur laquelle est mentionné le troisième consulat de Maxence (310) ; mais, dès avant le 25 juillet de la même année, on frappa à Tarraco une pièce d'or de Constantin qui porte au revers la légende *liberalitas XI imp IIII cos p p p(roconsul)* — la meilleure publication de cette pièce a été faite par LAFFRANCHI, *Atti d. Pont. Accad. Rom. di archeol.* 1921, 415 et *ibid.* tav. XV, n. 1 s. ; il est impossible de la placer dans une autre année que 309-10, qui correspond à la 4ᵉ salutation impériale de Constantin (voir DESSAU, *Eph. epigr.* VII [1892] 430 s. SEECK, *Unterg.* I³ 51. 468 en haut. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 237). Car dans la titulature impériale dont notre revers offre les quatre derniers éléments, le mot *imp*, de même que sur les monnaies de libéralité le mot *liberalitas*, précède **toujours** le nombre qui s'y rapporte ; c'est seulement pour le titre consulaire que l'on trouve ça et là sur des monnaies, en particulier sous Gallien, le chiffre d'itération placé **avant** le mot *cos*, évidemment sous l'influence de la datation consulaire, où l'on sait que c'était la **règle** (p. ex. *illo III et illo II conss.* et non pas *illo et illo conss. III et II*). Il est clair que ces monnaies consulaires — toutes celles où un consulat impérial ne figure pas comme élément de la titulature impériale, ne touchent d'aucune façon à la question dont il s'agit ici — ne rendent nullement acceptable l'hypothèse de Laffranchi, qui, dans le travail cité en dernier lieu (p. 415-426), prétend que sur la pièce d'or en question les chiffres d'itération *XI* et *IIII* se rapportent, non pas aux mots *liberalitas* et *imp*, mais aux mots *imp* et *cos* ; quant à ses développements fondés sur la critique du style des types monétaires, Laffranchi a sans le vouloir prouvé de la façon la plus frappante dans son étude sur l'empereur Martinien que sa méthode de recherche était sans valeur (cf. plus bas p. 466, n. 49 *ex.*). La pièce d'or émise par Constantin dans l'année de sa quatrième salutation impériale, probablement à l'occasion de la prise de possession de l'Espagne, est une preuve nouvelle, et peut-être la plus solide, de ce que le signe de l'atelier monétaire **T** qu'on y trouve, signifie, non pas Ticinum, mais Tarraco, puisque les ateliers monétaires de Maxence, qui conserva Ticinum en sa possession jusqu'en 312, n'ont plus émis de pièces à l'effigie de Constantin dès 308 (plus haut p. 454, n. 106).

‹134› 110. Cf. ROSTOWZEW, Pauly-Wissowa VII 129. 139 en haut.

111. L'usurpateur Alexandre semble avoir entretenu de bonnes relations avec Constantin, cf. DESSAU 8936.

112. Lact. *de mort. persec.* 43, 2-4. Nazar. *paneg.* 9-13. Zosim. II 14, 1 s. ; 15, 1 s. ; 17, 2 *ex.* MAURICE, *Numism. Const.* I, p. LXXIV s. LXXX. DESSAU 647. SEECK, *Unterg.* I³ 493 s. *ad* p. 117, 34.

113*. Lact. *l. c.* 33-35. Vict. *Caes.* 40, 9. Vict. *epit.* 40, 4. Anon. Vales. § 8. Euseb. *hist. eccl.* VIII 16 s. Zosim. II 11. Cf. MAURICE *l. c.* p. LXXVII s. SEECK, *Regesten* p. 53. 159.

‹135› 114*. Lact. *l. c.* 36, 1 s. ; 43, 2 ; 44, 11 ; 45, 4 *in.* Euseb. *hist. eccl.* IX 10, 1 s. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 561. SEECK, *Unterg.* I³ 487 s. *ad* p. 96, 7 ; 499 s. *ad* p. 136, 34.

115. Cf. MAURICE, *Numism. Const.* I, p. 65 s. 69.

116. Lact. *de mort. persec.* 38. Euseb. *hist. eccl.* VIII 14, 11 s. SEECK, *Unterg.* I³ 465 *ad* p. 43, 29.

117. SEECK *l. c.*

118. Euseb. *hist. eccl.* IX 1, 2 ; 9a, 1. Arthur STEIN, *Hermes* LX (1925) 101 s. tient par erreur ce dignitaire pour un *agens vices praefecturae praetorio*.

119. Euseb. *hist. eccl.* IX 11, 4 : τῶν καθόλου λόγων ἔπαρχος : l'expression

---

103. Sur la mort de Maximien, voir DUPRAT, *Mém. de l'Inst. histor. de Provence* XXI (1945-46) 76-91 et GALLETIER, *Rev. des étud. anc.* LII (1950) 288-299. Elle eut lieu en janvier 310 à Marseille, et non à Arles, comme le veut ORGELS *l. c.* 176 ss.

104. La *damnatio memoriae* de Maximien a-t-elle été prononcée par Constantin lui-même dès 310 ? J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 418 s. penche à l'attribuer au sénat romain après la défaite de Maxence en 312 et Constantin n'y aurait aucune part, ce qui expliquerait la sorte de réhabilitation dont il est l'auteur lors des guerres contre Licinius (cf. ENSSLIN, Pauly-Wissowa XIV 2515).

109. Mainmise de Constantin sur l'Espagne : SCHOENEBECK *l. c.* 16 ss. croit que l'Espagne est toujours restée attachée à l'Italie jusqu'en 312 et il attribue encore à Ticinum la monnaie constantinienne de Tarragone, — certainement à tort (cf. ORGELS *l. c.* 180, n. 1).

113. Sur l'édit du 30 avril, antérieur de quelques jours à la mort de Galère, voir GRÉGOIRE *l. c.* 245 ss. ; ZEILLER, Fliche-Martin II (1934) 475 ss.

114. Sur Maximin Premier Auguste en 311, voir SESTON, *Byzantion* XII (1937) 477 ss.

ne peut être qu'une périphrase pour *rationalis* (καθολικός), mais Rufin, pa une méprise aisément explicable, la rend par *praefecturae tenuit culmen*.

120. Vict. *epit.* 40, 18.

‹136› 121*. Lact. *de mort. persec.* 36, 3 - 37, 2 (cf. aussi 37, 5). Euseb. *hist. eccl.* VIII 12, 8-10; 14, 7-9. 13-16; IX 1, 1 - 7, 15; 9, 12 - 9a, 12; 11, 4 s.; *de mart. Palaest.* 4-13; *v. Const.* I 58, 2. Greg. Naz. *or.* 43, 5 (P. G. XXXVI 500). MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 555-565. MAURICE, *Numism. Const.* III, p. IX-XXVIII. Cf. H. SCHILLER, *Gesch. der röm. Kaiserzeit* II (1887) 192. Ed. SCHWARTZ, *Nachrichten der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1904, 528-530. SEECK, *Unterg.* I² 145-148. 502 s.; sur Licinius, voir aussi *ibid.* 501 *ad* p. 139, 28.

122. Euseb. *hist. eccl.* IX 5; 7, 1.

123. Lact. *de mort. persec.* 36, 4 s. Euseb. *hist. eccl.* VIII 14, 9; IX 4, 2. MAURICE *l. c.* p. XX-XXVIII.

124. Euseb. *l. c.* IX 8. Lact. *l. c.* 37, 4. SEECK, *Unterg.* I² 138. 500.

125*. Euseb. *l. c.* IX 8, 2. 4. Il est possible que SEECK *l. c.* 148. 503 ait raison de rapporter à cette guerre la victoire remportée sur les Arméniens par un certain Vérinus, qui nous est transmise par Symm. *epist.* 1 2, 7; cependant, le commandement de Vérinus peut être aussi d'une date plus tardive, car les sénateurs ne furent nullement exclus en principe de l'exercice du *magisterium militum* créé par Constantin, ainsi que le croyait Seeck (voir plus haut p. 122).

‹137› 126*. M. GELZER, *Studien zur byz. Verw. Aegyptens* 42-63, surtout 50-52. 57. 61-63. WILCKEN, *Grundzüge* 229. Un *praepositus pagi* est attesté pour la première fois le 6 août 308, *Mém. de l'Inst. français du Caire* LXVII (1934), p. 127 s.; cf. BOAK *ibid.* p. 125 s.

127*. SEECK, *Regesten* p. 52 s. Cette façon d'agir de l'empereur semble réfuter, en partie au moins, les récits de Lactance (*de mort. persec.* 37, 3 s.) et d'Eusèbe (*hist. eccl.* VIII 14, 10) sur le renforcement de l'oppression fiscale par Maximin.

‹138› 128. Lact. *l. c.* 20, 4; 35, 3; 39-41 (sur Prisca, voir 39, 5); 50, 2. 4-6.

129. Vict. *epit.* 39, 7.

130*. Lact. *de mort. persec.* 43, 2-4; 44, 10. Euseb. *hist. eccl.* VIII 14, 7.

---

121. Maximin interrompit la persécution entre le 25 juillet et le 13 novembre 309 : cf. ORGELS dans GRÉGOIRE, Mém. de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique XLVI 1, p. 131 ss.

125. LAQUEUR, *Eusebius als Historiker seiner Zeit* (1929) 103 ss. a mis en doute l'historicité de cette guerre : il n'y aurait eu que des combats de frontière en 312, mais suffisants pour empêcher Maximin d'attaquer Licinius à cette date.

126. Parmi les réformes administratives opérées en Égypte, il faut indiquer la création des provinces nouvelles *Herculia* et *Jovia* : cf. LALLEMAND, art. cité plus haut p. 438, n. 22.

127. La date de Cod. Theod. XIII 10, 2 a été fixée par Seeck au 1er juin 311 grâce à une correction dans la suscription de la loi et à une adjonction au texte de Lact. *de mort. persec.* 38, 3. GRÉGOIRE, *Byzantion* XIII (1938) 551 ss. fait l'économie de ces deux changements en maintenant la date du Code (1er juin 313), ce qui transfère de Maximin à Licinius la paternité de cet édit sur la capitation de la *plebs urbana*; la mesure prise par Maximin en 311 selon Lactance ne serait en ce cas qu'une exemption fiscale, locale et temporaire.

130. Sur l'accord entre Constantin et Licinius en 311, voir l'inscription découverte à Brigetio (Pannonie) en 1930, éditée par PAULOVICS,

Zosim. II 17, 2 *ex.* MAURICE, *Numism. Const.* I, p. LXXX. 196 s. 280; III, p. 15 s. SEECK, *Unterg.* I² 493 *ad* p. 115, 23.

‹139› 131. Inc. *paneg.* XII (IX) 2, 3 - 3, 4; 5, 1-5. Nazar. *paneg.* 19, 3 s. Lact. *l. c.* 44, 2. Zosim. II 13; 15, 1 s. SEECK *l. c.* 119. 494. Est-ce l'effet du hasard si, d'après Zosime, l'armee de Maxence comptait autant de milliers de cavaliers et de fantassins qu'il y avait de centuries de cavalerie et d'infanterie dans l'organisation centuriate due à Servius et si l'armée tout entière de Constantin était dix fois plus forte que les *equites* réunis aux autres centuries serviennes de la première classe?

132. Cf. Euseb. *hist. eccl.* IX 9, 3.

133. Cf. Inc. *paneg.* XII (IX) 8, 1. 3. Nazar. *paneg.* 25, 1. 3 s. 7. SEECK, *Unterg.* I² 493 s. *ad* p. 115, 25.

134. Inc. *paneg.* XII (IX) 5, 4 - 14, 2. Nazar. *paneg.* 7, 1. 4; 17, 3; 21-27. Anon. Vales. § 12 *in.* Zosim. II 15, 1. SEECK *l. c.* 120-125. 494; *Regesten* p. 159 s.

‹140› 135*. Inc. *paneg* XII (IX) 14, 2 - 15, 1; 16, 1; 25, 2. Lact. *de mort. persec.* 44, 1. Chronogr. a. 354, M. G., Auctt. antt. IX 148. Cf. sur le nombre de troupes qui se trouvaient à Rome, Nazar. *paneg.* 28, 4 s.; 30, 1. Zosim. II 16, 3 s. Lact. *l. c.* § 9.

136*. Inc. *paneg.* XII (IX) 15, 3 - 18, 1. Nazar *paneg.* 27, 5 - 30, 1. Lact. *l. c.* 44, 3-9. Vict. *Caes.* 40, 23. Eutrop. X 4, 3. Vict. *epit.* 40, 7. Anon. Vales. § 12. Cons. Constantinop. *ad a.* 312. CIL I², p. 274. Zosim. II 16. Euseb. *hist. eccl.* IX 9, 4-7. SEECK, *Unterg.* I² 484 *ad* p. 80, 27. — Cf. SEECK *l. c.* 130-134. 496-498. TOEBELMANN, *Abhdl. der Heidelb. Akad., Phil.-hist. Kl.* 1915, 2, p. 22-31. 38-41. NIESE-HOHL, *Grundr. der röm. Gesch.*⁵ (1923) 395, n. 5.

Archaeologica Hungarica XX (1936) et par RICCOBONO, *Fontes iuris romani anteiustiniani* I (1941), n° 43, et étudiée par SESTON, *Byzantion* XII 477 ss., par J. VOGT, *Zeitschr. für Kirchengesch.* LXI (1942) 189, n. 62 et en dernier lieu par F. LOT, *Nouv. Rech. sur l'impôt foncier* 102-125. Il s'agit d'un édit daté de Sardique le 9 juin 311, dont l'auteur est donc Licinius (et non Constantin, comme le croyait Paulovics) et qui accorde aux soldats de l'armée d'Illyrie d'importants avantages : on y voit Dalmace, demi-frère de Constantin (identification contestée par EGGER, *Anz. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* 1949, p. 1-26, sans doute à tort), *magister militum* de Licinius sur les confins de l'Italie. SESTON *l. c.* montre que Constantin de son côté avait intérêt à s'assurer la neutralité de Maximin et à éviter une guerre entre celui-ci et Licinius, afin que ce dernier puisse lui venir en aide contre Maxence. — Sur la moulure de cette inscription, une mention, rajoutée après coup, porte le nom de Constantin, qui reprendra à son compte l'édit de Licinius : le signe X qui le précède est considéré comme un symbole chrétien (SESTON, *Rev. des étud. anc.* XXXIX 211 ss.; *contra*, EGGER *l. c.*).

135. Sur le renforcement des remparts de Rome par Maxence, voir RICHMOND, *The City Wall of Imperial Rome* (1930).

136. Victoire de Constantin : J. MOREAU, *La Nouvelle Clio* IV (1952) 369 ss. montre que la localisation aux Saxa Rubra est une erreur de Lactance (par confusion avec la campagne de Septime Sévère en 193) et que la bataille n'a pu se dérouler que dans la boucle du Tibre au nord-est du pont Milvius. Sur les détails de la bataille voir les commentaires de J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 436-442.

137. Inc. *paneg.* XII (IX) 18, 3 - 19, 6. Nazar. *paneg.* 30, 4 - 31, 5. Lact. *l. c.* 44, 10. Euseb. *hist. eccl.* IX 9, 9. Zosim. II 17, 1. CIL I^2, p. 274.

138. Lact. *l. c.* 44, 11. Inc. *paneg.* XII (IX) 20, 1 s. Cf. aussi Nazar. *paneg.* 35, 2 s.

139*. Vict. *Caes.* 40, 25. Zosim. II 17, 2.

140. Cod. Theod. XV 14, 3 s. des 6 et 13 janvier 313 (à ce sujet, SEECK, *Regesten* p. 64 en bas). MAURICE, *Numism. Const.* I, p. LXXXIX.

‹141› 141. SEECK, *Unterg.* I^3 137 en haut. 500.

142. Lact. *de mort. persec.* 45, 1 s. (cf. 43, 2). Vict. *epit.* 39, 7 ; 41, 4. Anon. Vales. § 13. Zosim. II 17, 2. Sur le rattachement des îles et de l'Afrique au domaine de Constantin après la chute de Maxence, voir Inc. *paneg.* XII (IX) 25, 2 s. Nazar. *paneg.* 32, 6-8. Il se peut que Constantin ait laissé à Licinius une partie des troupes de Maxence : voir Inc. *paneg.* XII (IX) 21, 3 et sur ce point SEECK, *Unterg.* I^3 501 *ad* p. 142, 11.

143*. Lact. *l. c.* 48. Euseb. *hist. eccl.* X 5, 1-14. Dans les lettres reproduites par Euseb. *l. c.* X 5, 15-17 et X 6, Constantin tire visiblement les conséquences d'une situation juridique toute nouvelle dont l'origine est attribuée à l'entrevue de Milan dans le document reproduit par Lact. *l. c.* § 2 = Euseb. *l. c.* X 5, 4. Un autre fait encore nous confirme que la décision fondamentale a été promulguée à Milan : les deux lettres en question ne parvinrent à leurs destinataires africains que peu de jours ou de semaines avant le 15 avril 313 (voir SEECK, *Regesten* p. 151. 160) et peuvent donc chronologiquement se rattacher très bien aux délibérations de Milan. Euseb. *l. c.* IX 9, 12 ; 9a, 12 atteste également l'existence d'une décision de tolérance donnant satisfaction à toutes les revendications des chrétiens, œuvre commune de Constantin et de Licinius, et la valeur de ce témoignage n'est pas annulée par une erreur chronologique commise par Eusèbe : en effet, comme l'a montré SEECK, *Unterg.* I^3 499 *ad* p. 136, 1, il est chronologiquement impossible d'admettre le rapport qu'Eusèbe établit entre cette décision et une démarche diplomatique en faveur des chrétiens entreprise auprès de Maximin par ses collègues. Il n'existe donc, à mon avis, aucune raison suffisante pour contester, ainsi qu'on le fait souvent aujourd'hui à la suite de Seeck (voir KNIPFING, *Zeitschr. für Kirchengesch.* XL [1922] 206-218) la réalité de la décision de tolérance de Milan ; ce n'est toutefois pas un *edictum* au sens technique du mot, mais plutôt un *mandatum* circulaire. Cf. LAQUEUR, Ἐπιτύμβιον *für H. Swoboda* (1927) 132-141 et mes remarques dans *The Catholic Historical Review* XXI (1935) 130 s.

---

139. Dissolution de la garde prétorienne : voir DURRY *l. c.* 394, n. 1. STRAUB, *Historia* IV (1955) 297-313 montre que Constantin a renoncé à cette occasion à la cérémonie traditionnelle du triomphe avec la montée au Capitole.

143. Sur l'inexistence d'un « édit de Milan », voir GRÉGOIRE, *Rev. de l'Univ. de Brux.* XXXVI (1930-31) 261 ss., dont les conclusions ont été discutées par BAYNES, *Constantine the Great and the Christian Church* (1931) 69-74 ; PALANQUE, *Byzantion* X (1935) 607 ss. (réponse de GRÉGOIRE *ibid.* 616 ss.) et Fliche-Martin III (1935) 20 ss. ; ALFÖLDI, *The Conversion of Constantine and Pagan Rome* (1948) 37 s. 129. J. MOREAU, *Annales Universitatis Saraviensis* II (1953) 100 ss. maintient à Licinius la paternité de ce *mandatum*. J. VOGT, Reallexikon für Antike und Christentum XX 328 ss. 337 rejette nettement l'existence d'un « édit de Milan », mais maintient à Constantin l'initiative de la nouvelle législation.

‹142› 144*. SEECK, *Unterg.* I^3 500 *ad* p. 136, 34 et 137, 4 ; cf. aussi *ibid.* 504 s. *ad* p. 155, 32.

145. Inc. *paneg.* XII (IX) 21, 5 - 24, 2. Zosim. II 17, 2 s. Cf. Anon. Vales. § 13.

‹143› 146*. Lact. *de mort. persec.* 45-49. Euseb. *hist. eccl.* IX 10. Vict. *Caes.* 41, 1. Eutrop. X 4, 4. Vict. *epit.* 40, 8. Zosim. II 17, 3. SEECK, *Regesten* p. 161 en haut ; *Unterg.* I^3 504 *ad* p. 152, 27.

147*. Euseb. *hist. eccl.* IX 11. Lact. *l. c.* 50 s.

148*. SEECK, *Unterg.* I^3 501 s. *ad* p. 145, 7 ; cf. aussi mes observations dans *Hermes* LII (1917) 576 et *ibid.* n. 4 *ex.*

---

144. Il y eut une démarche de Constantin auprès de Maximin en faveur des chrétiens dès novembre 312 : cf. PIGANIOL, *L'empereur Constantin* 86 ss. ; PALANQUE *ll. cc.* — GRÉGOIRE, *Rev. de l'Univ. de Brux.* XXXVI 261 ss. pense que la « lettre de Constantin » dont parle Lact. *de mort. persec.* 37, 1 et la « loi très parfaite » dont parle Euseb. *hist. eccl.* IX 9, 12 ne sont autres que l'édit de Galère de 311 : ceci paraît fort contestable.

146. Bataille de Tzirallum : GRÉGOIRE, *Byzantion* XIII (1938) 585 s. rectifie le nom en Tzurulum et la situe dans la vallée de l'Erginus (*Campus Ergenus*, dont le nom aurait été déformé par Lactance en *Campus Serenus*). — La mort de Maximin survint en août 313, car un document égyptien du 13 septembre est daté par le 3[e] consulat de Constantin et de Licinius (et non de Maximin) : cf. BOAK, *Études de papyrologie* III (1936) 31.

147. La mort de Valéria n'eut lieu que quinze mois après celle de Maximin, donc à la fin de 314, au cours de la guerre de Licinius contre Constantin : cf. GRÉGOIRE, *Byzantion* XIII 565, n. 4 ; J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 34. 470.

148. Sur la date de la mort de Dioclétien il y a deux traditions : à celle de 316 acceptée par Seeck et par ENSSLIN, Pauly-Wissowa XIV 2493, s'oppose celle de 313, (fondée sur Lact. *de mort. persec.* 42,3 ; Vict. *epit.* 39, 7 ; Socr. I 2, 10) acceptée par COSTA, Diz. Epigr. II 2, c. 1794. SESTON, *Rev. des étud. anc.* XXXIX (1937) 210 et *Dioclétien* I 44 s. s'est d'abord prononcé pour la seconde, mais semble maintenant accepter la première : *X Congresso intern. di sc. storiche, Roma, Relazioni* VI (1955) 783. 785. La date de 313 paraît plus plausible : cf. J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 421 ss.

CHAPITRE II

‹**144**› 1. Anon. Vales. §§ 14 s. Euseb. *hist. eccl.* X 8, 2-7 ; *v. Const.* I 47, 2 ; 50. Eutrop. X 5. Ed. SCHWARTZ, *Nachrichten der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1904, 535 s.

‹**145**› 2*. Anon. Vales. §§ 16-18. Vict. *Caes.* 41, 6. Eutrop. X 5. Vict. *epit.* 40, 2. 9 ; 41, 5 Cons. Constantinop. (Fasti Hydat.) *ad a.* 314. Petr. Patr. *frg.* 15 (FHG IV 189 s.). Zosim. II 18-20. Sozom. I 6 *ex.* SEECK, *Unterg.* I[3] 506. Le nom complet de Valens et sa dignité d'Auguste : MAURICE, *Numism. Const.* III (1912), p. 117 (il n'existe pas d'autres monnaies indubitablement authentiques de ce Valens, voir LAFFRANCHI, *Riv. Ital. di Num.*, ser. II, vol. II [1919] 5-14 et VOETTER, *Die Münzen von Diokletianus bis Romulus* p. 21). Cf. SEECK *l. c.* 158-164. 505-507.

3. Cf. SEECK *l. c.* 164 s. 507 s. ; *Regesten* p. 53 s.

4*. P. KRÜGER, *Gesch. der Quellen u. Litt. des Röm. Rechts*[2] (1912) 310 s.

5. Cf. dans Anon. post Dion. *frg.* 14, 1 (FHG IV 199) un cas exceptionnel appartenant à la période de tension qui précéda le début de la dernière guerre entre Constantin et Licinius. En règle générale, on frappait dans chacune des *partes imperii* des monnaies avec effigie et légende de tous les empereurs régnant simultanément.

6. Anon. Vales. § 22. Vict. *Caes.* 41, 5. Vict. *epit.* 41, 8. Cf. Euseb. *hist. eccl.* X 8, 12 s. Julian. *Caes.* p. 422 [Hertlein]. L'anecdote dans Anon. post Dion. *frg.* 14, 2 (FHG IV 199) est certainement inventée, parce que incompatible avec le manque de culture suffisamment attesté de Licinius.

‹**146**› 7. Liban. *or.* 18, 9 (t. II, p. 240). SEECK, *Unterg.* II[2] 507 s. *ad* p. 68, 29.

8. Lact. *de mort. persec.* 46, 12. Vict. *Caes.* 41, 3. Vict. *epit.* 41, 9 s. Liban. *or.* 30, 6 (t. III, p. 90). Cf. Anon. Vales. § 22. Euseb. *hist. eccl.* X 8, 13. Julian. *or.* 1, p. 9 [Hertlein].

9*. GROSSE, Pauly-Wissowa XII 240 s.

---

2. Sur le champ de bataille du *Campus Ardiensis*, voir GRÉGOIRE, *Byzantion* XIII (1938) 585 s. — Un numismate a récemment transféré en 316 la première guerre contre Licinius : BRUNN, *The Constantinian Coinage of Arelate* (1953) ; et SESTON, *X Congresso intern. di sc. stor. Roma, Relaz.* VI (1955) 782, n. 3 se demande s'il n'y eut pas « deux campagnes séparées par une trêve qu'aurait marquée en 315 le consulat de Constantin et Licinius ».

4. Dans le même sens, KORNEMANN, *Doppelprinzipat und Reichsteilung im Imperium romanum* (1930) 126 et PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 52 ss.

9. Sur la forme du monogramme gravé sur les boucliers des soldats à la bataille de 312, voir BAYNES, *Constantine the Great and the Christian Church* (1931) 60 ss. ; PALANQUE, Fliche-Martin III (1935) 31, n. 7 ; J. MOREAU, édit. de Lact. *de mort. persec.* p. 433 ss. — ALTHEIM, *Literatur und Gesellschaft im ausgehenden Altertum* I (1948) 145, n. 13 et FRANCHI DE'CAVALIERI, *Constantiniana* (1953) 9. 74 s. identifient le *signum*

10*. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2] (1923), § 26, 4. Il est probable que l'évêque Ossius de Cordoue a déjà accompagné Constantin dans la campagne contre Maxence, voir SEECK, *Unterg.* I[3] 495 s. *ad* p. 128, 32. Sur l'efficacité du baptême pour effacer les péchés, voir *Act. ap.* 2, 38 ; 22, 16. SEECK, *Unterg.* III[2] 220 s. 482.

---

avec la croix monogrammatique ⳨. D'autres ont proposé des formes aberrantes. Il semble que le texte de Lact. *de mort. persec.* 44, 5 définisse exactement le chrisme classique, tel qu'il est reproduit sur les monnaies constantiniennes à partir de 317, ou même plus tôt : ALFÖLDI, *The Conversion of Constantine and Pagan Rome* (1948) 40 ss. le retrouve sur des monnaies frappées à Trèves en 312-3 (*Journ. of Roman Stud.* XXII [1932] 9 ss.) et sur un médaillon de Ticinum de 315 (*Studies in Roman Economic and Social History in honor of A. C. Johnson* [1951] 303 ss.). — Le *signum* tenu par Constantin sur la statue romaine dont parle Euseb. *hist. eccl.* IX 9, 10, serait un simple *vexillum*, naturellement cruciforme, d'après GRÉGOIRE, *L'Antiquité classique* I (1932) 135 ss. (cf. GAGÉ, *Rev. des étud. lat.* XI (1934) 398 ss.) ; ALFÖLDI, *Schweizer Münzblätter* 1954, fasc. 16, p. 81 ss. y voit un sceptre surmonté d'une croix. — En tout cas les monnaies de Constantin ne portent plus d'images de dieux païens après 321, ni même la mention *Sol Invictus* après 322 : ALFÖLDI, *Conversion* 55 ss. et *passim ;* H. von SCHOENEBECK, *Beiträge zur Religionspolitik des Maxentius und Constantin* (1939) 35 ss. 58 ss. — Sur les signes de victoires des empereurs chrétiens, voir GAGÉ, *Rev. d'hist. et de philos. relig.* XIII (1933) 370 ss. ; BUETTEN, *Victorverehrung im christl. Altertum* (1936).

10. Le problème de la conversion de Constantin mériterait de très longs développements, qui ne peuvent qu'être à peine esquissés. L'état de la question a été présenté par BAYNES *l. c.* ; par PALANQUE, Fliche-Martin III 24-33 ; par F. STÄHELIN, *Zeitschr. für schweizer. Gesch.* XVII (1937) 385-417 et XIX (1939) 396-403 ; par PIGANIOL, *Historia* I (1950) 82-96 ; par PALANQUE, *Études médiévales offertes au doyen Fliche* (1952) 133 ss. ; par STROHEKER, *Saeculum* III (1952) 654-680 ; par DELARUELLE, *Bull. de littér. ecclés.* 1953, p. 37-54. 84-100 ; par KRAFT, *Kaiser Konstantins religiöse Entwicklung* (1955) ; par J. VOGT, *X Congresso intern. di sc. stor., Roma, Relaz.* VI (1955) 733-779 et Reallexikon für Antike und Christentum XX (1956) 306-379. On peut classer les positions des nombreux historiens qui ont étudié la conversion de Constantin en trois groupes : ceux qui en nient la réalité ou la sincérité et voient en lui un pur politique, position rajeunie par GRÉGOIRE, *Rev. de l'Univ. de Bruxelles* XXXVI (1930-31) 231-272 ; *Byzantion* VII (1932) 645-661 ; XIII (1938) 561-583 ; XIV (1939) 341-351 et par H. von SCHOENEBECK *l. c.* ; — ceux qui font de Constantin un syncrétiste à l'esprit confus, à la suite de SALVATORELLI, *Costantino il Grande* (1928) et de PIGANIOL, *L'empereur Constantin* (1932), suivis par SESTON, *Mélanges Cumont* I (1936) 373-395 et par GAGÉ, *Rev. d'hist. et de philos. relig.* XXXI (1951) 181-223 ; — ceux enfin qui maintiennent la réalité d'une conversion en 312, comme BAYNES *l. c.* (et en dernier lieu Cambr. Anc. hist. XII [1939] 678 ss.) ; K. MÜLLER,

‹147› 11. Cf. SEECK, *Unterg.* I[2] 56-58. 129 s. 471-474. 496.

12*. DOMASZEWSKI, *Westd. Zeitschr.* XIV (1895) 67 a incontestablement raison de l'affirmer (cf. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* [1914] 139 *ad* p. 56, l. 10), bien qu'il en donne pour preuve, de façon incompréhensible, une inscription du temps de Dioclétien (CIL III 4413 = DESSAU 659).

13. Sur la culture personnelle de Constantin, qui était tout au plus médiocre, et sur son mécénat littéraire, qui fut très important, voir SEECK, *Unterg.* I[2] 52 s. 469.

‹148› 14*. SEECK *l. c.* 61. 474 s. Un peu différent chez GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*[2] (1929) 93-96. 278-280. 357.

15. Cod. Just. IX 18, 2.

16. Cod. Theod. IX 16, 1 s.; voir là-dessus SEECK, *Regesten* p. 58.

17. Cod. Theod. *l. c.*

18. Cod. Theod. XVI 10, 1 du 17 déc. 320.

‹149› 19*. MAURICE, *Numism. Const.* II (1911), p. LXXX s. 487-490, cf. aussi p. XLI-XLVII et L. BRÉHIER, *Rev. hist.* CXIX (1915) 241-272.

Hist. Zeitschr. CXL (1929) 261-278; LIETZMANN, *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wiss.* XXIX (1937) 263 ss.; A. H. M. JONES, *Constantine the Great and the Conversion of Europe* (1948); ALFÖLDI, *Conversion*; J. VOGT, *Constantin der Grosse und sein Jahrhundert* (1949) et articles cités; VITTINGHOFF, *Rheinisches Museum* XCVI (1953) 330-373; FRANCHI DE'CAVALIERI *l. c.*; DÖRRIES, *Das Selbstzeugnis Kaiser Konstantins* (1954); PALANQUE *ll. cc.* On trouvera dans ces travaux le résumé des discussions infinies, développées principalement depuis le mémoire de Grégoire en 1930, sur la vision de Constantin : le songe de 312 découle-t-il de la « vision païenne » de 310, comme le soutient Grégoire? Quelle est la portée du témoignage de Lactance? (sur ce point le meilleur guide est l'édition critique de J. MOREAU, coll. « Sources chrétiennes », 1954). La *Vita Constantini* est-elle ou non d'Eusèbe de Césarée? Autant de problèmes sans cesse remis sur le chantier et dont la bibliographie est immense; il paraît inutile de la reproduire ici : on se reportera aux travaux récents sur l'état de la question constantinienne (au début de cette note). — Sur les caractères de la monarchie chrétienne du Bas-Empire, voir en outre : VOGELSTEIN, *Kaiseridee, Romidee und das Verhältnis von Staat und Kirche seit Constantin* (1930); F. J. DÖLGER, *Antike und Christentum* III (1932) 117 ss.; LIETZMANN, *Sitzungsber. der preuss. Akad. der Wiss.* XXX (1938), p. XXXVII ss.; ENSSLIN, *Studi bizantini e neoellenici* V (1939) 154 ss. et *Gottkaiser und Kaiser von Gottes Gnaden* (1943); BERKHOF, *De Kerk en de Keizer* (1946).

12. Païens dans l'armée et dans l'administration sous Constantin : voir H. von SCHOENEBECK *l. c.* 66 ss.; ALFÖLDI *l. c.* 72 ss. 79 s. 117 s.

14. Sur l'empereur identifié au *Sol invictus*, voir L'ORANGE, *Symbolae Osloenses* XIV (1935) 86 ss. Sur l'épithète de *divus* appliqué aux empereurs chrétiens, voir MARTROYE, *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de Fr.* 1928, p. 297 ss.

19. Sur le caractère païen de la fondation de Constantinople, voir FROLOW, *Rev. d'hist. des relig.* CXXVII (1944) 61-127.

20*. DESSAU 705; cf. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heident.*[2] 94. 279.

21. Cod. Theod. XVI 2, 1 s. Euseb. *hist. eccl.* X 7. SEECK, *Regesten* p. 51. 55.

22. Cod. Theod. XVI 8, 2. 4 des 29 nov. et 1[er] déc. 330 (pour la date SEECK, *Regesten* p. 83).

23. KUHN, *Die städt. u. bürgerl. Verf. des Röm. Reichs* I (1864) 116 s. WISSOWA, *Rel. u. Kultus der Römer*[2] (1912) 500.

24. Cod. Theod. XVI 2, 4.

25*. LOENING, *Gesch. des deutschen Kirchenrechts* I (1878) 221-228. UHLHORN, *Die christl. Liebestätigkeit in der alten Kirche*[2] (1882) 248-331. 407-414, surtout 249-252. 407 s. HAUCK, Realencykl. für prot. Theol. XXI[3] 437-440.

‹150› 26*. Cod. Theod. I 27, 1; pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 57. — Const. Sirm. 1 (5 mai 333) qui reconnaissait le tribunal épiscopal seul compétent dans toute affaire civile si seulement *une* des parties l'invoquait, fût-ce contre le gré de l'autre, et déclarait sans appel cette juridiction arbitrale des évêques, est sans doute apocryphe. Une loi d'Arcadius du 27 juillet 398 (Cod. Just. I 4, 7) précisera que les procès civils entre laïcs ne pouvaient être portés devant le tribunal épiscopal que si toutes les parties plaidantes y consentaient (cf. une loi d'Honorius du 13 déc. 408, Cod. Theod. I 27, 2) : cette restriction allait de soi d'ailleurs tant que le paganisme fut toléré. ⟨Cette note remplace les n. 1 à 3 de la p. 150 de la 1[re] édition.⟩

27. LOENING, *Gesch. des deutschen Kirchenrechts* I 263 s. 280-289. 299-301. HINSCHIUS, *System des kathol. Kirchenrechts* IV (1888), p. 763 s. 789 s.

28. SCHUBERT, *Gesch. der christl. Kirche im Frühmittelalter* I (1917) 103 s.

29. Cf. ZACHARIÄ, *Gesch. des griech.-röm. Rechts*[3] (1892) 385-389. Mes remarques dans *Mitt. zur osman. Gesch.* II (1925) 27 s. 41 s.

‹151› 30. Cf. LOENING, *Gesch. des deutschen Kirchenrechts* I 295. 302 s.

31*. LOENING *l. c.* 317-322. WOESS, *Das Asylwesen Aegyptens in der Ptolemäerzeit u. dessen spätere Entwicklung* (1923) 206-236.

---

20. Sur l'inscription d'Hispellum, voir : PIGANIOL, *Rev. des étud. anc.* XXXI (1929) 130 ss.; DE DOMINICIS, *Historia* IV (1930) 470 ss.; SOLARI, *Studi etrusci* (1940) 161 ss.

25. Sur la législation chrétienne de Constantin : VOIGT, *Staat und Kirche von Konstantin dem Grossen bis zum Ende der Karolingerzeit* (1936); LARMANN, *Christliche Wirtschaftsethik in der spätrömischen Antike* (1936); BUŠEK, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Kanon. Abt.* XXVIII (1939) 435-492; J. VOGT, *Festschrift Wenger* II (1946) 118 ss.; GAUDEMET, *Rev. d'hist. de l'Égl. de Fr.* XXXIII (1947) 25-61; DÖRRIES *l. c.* 162 ss. 265 ss. J. J. VAN DE CASTEELE, *Bull. de l'Assoc. G. Budé, Lettres d'Humanité* XIV (1955) 65-90.

26. Sur la constitution sirmondienne, voir FERRARI DALLE SPADE, *Atti del reale Istituto Veneto di sc., lett. ed arti* XCIX (1939-40) 105-248, qui la regarde comme apocryphe; GAUDEMET *l. c.* 36 s., qui en admet l'authenticité et croit à la réalité de la juridiction épiscopale *inter nolentes* au temps de Constantin. Sur la juridiction épiscopale en général, voir aussi : STEINWENTER, *Byz. Zeitschr.* XXIX-XXX (1929-30) 660 ss.; LAMMEYER, *Aegyptus* XIII (1933) 193 ss.; VISMARA, *Audientia episcopalis* (1937); MASI, *Archivio giuridico* LXXII (1939) 90 ss.; BUŠEK *l. c.* et *ibid.* XXIX (1940) 447-461.

31. Sur le droit d'asile voir : E. HERMAN, *Orientalia christiana*

32. Cf. JÜLICHER dans *Gesch. der christl. Rel.* (Die Kultur der Gegenwart I 4, 1[2], 1909) 114-122. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 15.

‹152› 33. SOHM, *Kirchenrecht* I (1892) 271-275. 282 s.

34. *Ibid.* 218-220. 269-271.

35. Cf. SEECK, *Unterg.* III[2] 199 s. 480.

‹154› 36*. SODEN, *Urkunden zur Entstehungsgesch. des Donatismus* (Kleine Texte herausgeg. von Lietzmann 122, 1913). SEECK, *Unterg.* III[2] 318-341. 505-524. K. MÜLLER, *Abhdl. der Preuss. Akad., Phil.-hist. Kl.* 1922, 3, p. 28. Même les trois documents, que Seeck considérait encore comme des faux (SODEN n[os] 11. 14. 24) et dont l'importance n'est d'ailleurs pas trop grande, sont probablement authentiques tous les trois ; sur l'un d'entre eux, SODEN n° 14, voir BAYNES, *Journ. of Theol. Stud.* XXVI (1924) 37-44 et F. D(ÖLGER), *Byz. Zeitschr.* XXVI (1926) 188.

37. Ed. SCHWARTZ, *Nachrichten der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1904, 529 (date de la mort de Pierre) ; 1905, 164-187. K. MÜLLER *l. c.* p. 12-21. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], §§ 6, 7 ; 29, 3. BELL, *Jews and Christians in Egypt* (1924) 38 s., qui ne connaît pas encore le travail de Müller.

‹156› 38*. Les sources sont abondantes mais confuses ; voir Ed. SCHWARTZ *l. c.* 1905, 257-299. ROGALA, *Die Anfänge des arian. Streites* (1907) 1-74. LOESCHKE, *Zeitschr. für Kirchengesch.* XXXI (1910) 584-586. SEECK *ibid.* XXXII (1911) 277-281 ; *Unterg.* III[2] 385-403. 542-552. A l'encontre de Schwartz et de Loeschke, et d'accord avec Rogala et Seeck, je vois dans Theodoret. *hist. eccl.* I 4 la plus ancienne, et dans Socrat. I 6 = Gelas. II 3 la plus récente des deux encycliques d'Alexandre. Seeck suppose que, à la demande de Licinius, Arius et ses compagnons auraient été momentanément réintégrés dans l'Église par Alexandre, puis excommuniés une seconde fois, mais l'hypothèse repose sur une base insuffisante. Par contre la lettre de Constantin à l'Église de Nicomédie §§ 9-11 (dans Gelas. p. 196 s. [Loeschke et Heinemann] ; voir à ce sujet ROGALA *l. c.* 44-49) fournit, me semble-t-il, un argument favorable à l'opinion de Seeck, d'après qui les synodes de Bithynie et de Palestine mentionnés par Sozom. I 15 ont été influencés par l'empereur ; j'adopte donc ce point de vue avec l'atténuation proposée par ROGALA 49 s. (sur la confiance dont Eusèbe de Nicomédie jouissait auprès de Licinius, cf. aussi la *Vita Constantini* anonyme dans Philostorg. p. 180 [Bidez]). Par conséquent il faudrait adhérer à l'opinion généralement reçue qui situe le début de la querelle arienne non pas en 323 seulement, comme le veut Schwartz (de même Elsa KLUGE, *Hist. Jahrb. der Görres-Ges.* XLII [1922] 101) mais *au plus tard* en 319, même s'il n'était pas

---

periodica I (1935) 204-238 ; TIMBAL, *Le droit d'asile* (1939), d'après lequel l'asile des églises ne dériverait pas de celui des temples païens.

36. Sur le concile romain de 313, voir : CASPAR I (1930) 109 ss. ; INSTINSKY, *Bischofsstuhl und Kaiserthron* (1955) 68 ss. — Sur le donatisme, voir BAYNES *l. c.* 11-16. 75-80 ; PALANQUE, Fliche-Martin III 41-52 ; FREND, *The Donatist Church* (1952) ; WARMINGTON, *The North African Provinces from Diocletian to the Vandal Conquest* (1954) 76-102.

38. Sur les débuts de l'arianisme, voir : OPITZ, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XXXIV (1934) 131-159. Sur Lucien d'Antioche, maître d'Arius, voir : BARDY, *Recherches sur Lucien d'Antioche et ses disciples* (1936) ; A. D'ALÈS, *Mélanges de l'Univ. St-Joseph de Beyrouth* XXI (1938) 430 ss. Sur Eusèbe de Césarée théologien, OPITZ *l. c.* XXXV (1935) 1-19 ; H. EGGER *ibid.* XXXVIII (1939) 97-115 ; BERKHOF, *Die Theologie des Eusebius von Caesarea* (1939).

pleinement établi que la chute de Licinius ne s'est produite qu'en 324 (ci-dessous n. 49) ; avec Seeck, je vois dans cette querelle la cause principale du revirement hostile aux chrétiens qui se manifeste dans la politique religieuse de Licinius, mais je prête à l'attitude de l'empereur des motifs sensiblement différents de ceux que lui prête Seeck (voir aussi la suite de mon texte).

‹157› 39. Lettre du synode d'Antioche, *Nachrichten der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1905, 274. Euseb. *v. Const.* I 51 ; II 66. Pour la date, voir SEECK, *Unterg.* I[2] 509 s. *ad* p. 173, 17, qui s'appuie sur Hieron. *chron.* p. 312 [Fotheringham] et Cedren. I 495 B.

40. Euseb. *hist. eccl.* X 8, 11.

41. Euseb. *v. Const.* I 53.

42*. Euseb. *hist. eccl.* X 8, 10. 14-18 ; *v. Const.* I 52 ; 54, 1 ; II 1 s. Hieron. *chron.* p. 312 [Fotheringham]. Cf. DESSAU 8940. Euseb. *laud. Const.* 9, 13 ; *v. Const.* II 21. Suid. *s.v.* Αὐξέντιος (aussi chez Philostorg. p. 67 s. [Bidez]). *Acta mart. sel.* p. 166-181 [Gebhardt].

‹158› 43. DESSAU 8938. 8942. RAPPAPORT, *Die Einfälle der Goten in das röm. Reich* (1899) 108-110.

44*. Anon. Vales. § 19. Cons. Constantinop. *ad a.* 317. Vict. *Caes.* 41, 6. Vict. *epit.* 41, 4. Zosim. II 20, 2. Elsa KLUGE, *Hist. Jahrb.* XLII 89-93. 96-98, dont l'exposé a été rectifié par GROAG, *Wiener Studien* XLV (1926-7) 104 et par moi-même, *Zeitschr. f. die neutestam. Wiss.* XXX (1931) 177-185 : la proclamation des Césars est certainement de 317 et non de 316. DESSAU, *Inscr. Lat. sel.* III, p. CLXXII *ad* n° 710 ; sur les noms complets des Césars, voir *ibid.* p. 307. 309 et MAURICE, *Numism. Const.* I (1908), p. CVIII. CXVII s. CXXXI s.

45. SEECK, *Rhein. Mus.* LXII (1907) 533 s.

46. Euseb. *hist. eccl.* X 8, 16 ; *v. Const.* I 56.

‹159› 47. Zosim. II 21, 1 - 22, 1 (sur les préparatifs militaires de Constantin, cf. aussi Euseb. *v. Const.* II 3, 2). Anon. Vales. § 21. Optat. Porfyr. VI 14-28. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 393 s. SEECK, *Regesten* p. 172 s. (mais pour un détail, cf. en sens contraire RAPPAPORT, *Die Einfälle der Goten* 110 s., n. 6). KLUGE, *Hist. Jahrb.* XLII 101 s. L. SCHMIDT, *Ungar. Jahrbb.* V (1925) 114 s.

48. Anon. Vales. §§ 21 s. Zosim. II 22, 1 s.

49*. Anon. Vales. §§ 23-29. Zosim. II 22, 3 - 26,3 ; 28. Cons. Constantinop. *ad a.* 324, 1 s. ; 325. Vict. *Caes.* 41, 8-10. Eutrop. X 6, 1. Vict. *epit.* 41, 6 s. ; l'historiographe arien dans Philostorg. p. 204 [Bidez]. Socrat. I 4. Zon. XIII 1, 22-26. Autres sources dans SEECK, Pauly-Wissowa XIII 229-231. — Sur la date de 324 pour la guerre, voir SEECK, *Rhein. Mus.* LXII 493-499. 517-519 et JOUGUET, P. Thead. p. 212 ; ce que KLUGE, *Hist. Jahrb.* XLII 100 s. allègue là-contre est en partie à réfuter d'après SEECK, *Regesten* p. 64 s. 98 s. 101, et en partie sans importance. Cf. en dernier lieu, contre les arguments

---

42. Sur la politique fiscale et religieuse de Licinius, voir GRÉGOIRE, *Byzantion* XIII (1938) 551 ss., qui dans son mémoire de 1930 avait attribué à Licinius la politique pro-chrétienne de Constantin en 313.

44. Sur l'âge des Césars Crispus et Constantin, voir PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XL 245 ss. 248 s. : Crispus est né probablement vers 303, Constantin le Jeune en août 316.

49. La date de 324 pour la guerre contre Licinius a été confirmée par les papyrus (*Papyri Osloensis* II [1931] 44 et KASE, *A Papyrus Roll in the Princeton Collection* 1933, p. 15) ; elle est maintenant admise par tous : cf. PIGANIOL, *Rev. d'hist. et de philos. relig.* XII (1932) 360 ss. — Un débat s'est ouvert sur le fait de savoir si Euseb. (?) *v. Const.* II 6-17 se rapporte uniquement à la deuxième guerre contre Licinius :

de E. GERLAND, *Byz. Zeitschr.* XXX (1930) 364 ss., ma démonstration, *Zeitschr. f. die neutestam. Wiss.* XXX 177 ss. — Crispus en Gaule et ses victoires sur les Germains : Nazar. *paneg.* 17, 1 s. ; 36, 3-5. Optat. Porfyr. X 24-29 (cf. aussi V 30-32). MAURICE, *Numism. Const.* I p. CXV s. ; II, p. 389-393. SEECK, *Unterg.* IV 380 *ad* p. 3, 23. Pour ce qui est de la chronologie, exact chez KLUGE *l. c.* 96 contre Seeck. — Sur Martinien, voir en outre MAURICE *l. c.* III, p. 45. 123 s., rectifié en partie chez LAFFRANCHI, *Rendiconti d. Pont. Accad. Rom. di Archeol.* III (1925) 361-364. D'après l'historiographe arien, Martinien fut empereur pendant trois mois ; ce n'est que quelques semaines après sa proclamation qu'Héraclée-Périnthe tomba aux mains de Constantin si toutefois la monnaie publiée par LAFFRANCHI *l. c.* p. 363, n° 1 a été effectivement frappée à Héraclée et non pas à Nicomédie (les reproductions tav. XXVI, n°s 16. 62 autorisent un doute sur la lecture de la lettre décisive). Dans l'ensemble les développements de Laffranchi (*l. c.* p. 351-390) sur Martinien, dont il prétend faire un empereur rival de Licinius de l'an 317-8, font preuve de tant d'ignorance et sont si absurdes qu'il n'est pas nécessaire de les réfuter.

‹160› 50. Cod. Theod. XV 14, 1 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 99). Euseb. *hist. eccl.* X 9, 5.

51*. Euseb. *hist. eccl.* X 9, 8 ; *v. Const.* II 19-46. SEECK, *Regesten* p. 151 s. 174 à l'an 324.

52*. Euseb. *v. Const.* II 63-73. Socrat. I 7. Sozom. I 16. SEECK *l. c.*

‹161› 53*. Euseb. *v. Const.* III 6-13. La lettre de convocation dans Ed. SCHWARTZ, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1905, 289. La date du concile est donnée par Socrat. I 13 *ex.* Sur le nombre des participants et

---

à la suite de GRÉGOIRE, *Bull. de la Classe des Lettres de l'Acad. de Belgique* XXXIX (1953) 466-483, ORGELS, *Mélanges Henri Grégoire* IV (1955) 575 ss. et J. MOREAU, *Annales Universitatis Saraviensis* IV (1955) 89 ss. ; *Historia* IV (1955) 234 ss. pensent que l'auteur de la *Vita* « se livre à une sorte d'amalgame, rapprochant chronologiquement les deux conflits réduits à une bataille unique, au point de les fondre pour ainsi dire en une guerre unique, qui aurait revêtu le caractère d'une croisade » (*Ann. Univ. Sarav.* IV 96). En revanche FRANCHI DE' CAVALIERI *l. c.* 51-65 et J. VOGT, *Historia* II (1954) 463 ss. démontrent que ce passage ne se rapporte qu'à la seconde guerre, en ignorant délibérément la première.

51. Sur les lois religieuses de 324, voir PIGANIOL, *L'empereur Constantin* 145 ss. ; PALANQUE, Fliche-Martin III 58 s. ; DOERRIES *l. c.* 43 ss. Ces documents sont connus par la *Vita Constantini;* leur authenticité, souvent contestée, est aujourd'hui admise par tous : cf. BAYNES *l. c.* 17 ss. 40 ss. ; PIGANIOL, *L'Empire chrétien* p. XIII ; DANIELE, *I documenti constantiniane della Vita Constantini* (1938). Un papyrus (P. Lond. 878) a récemment confirmé cette authenticité pour l'édit aux Orientaux (cf. A. H. M. JONES, *Journ. of Eccles. Hist.* V [1954] 196 ss.).

52. Sur l'authenticité de cette lettre, voir la note précédente.

53. Sur les listes des Pères de Nicée, voir BAYNES *l. c.* 85 ss. ; HONIGMANN, *Byzantion* XI (1936) 541-562 et XVI (1942-43) 20-80 ; SCHWARTZ, *Abhandl. der bayer. Akad. der Wiss.*, N. F. XIII (1937) 62-82. — Sur Ossius, voir YABEN, *Osio, obispo de Cordoba* (1945) ; V. DE CLERCQ, *Ossius of Cordova. A Contribution to the history of the Constantinian Period* (1954), qui lui attribue la présidence effective du concile. —

la présidence, voir SEECK, *Unterg.* III^2 553 s. *ad* p. 412, 33 et *ad* p. 415, 20. Pour l'ensemble, voir BERNOUILLI, Realencykl. für prot. Theol. XIV^3 9-12. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I^2, § 29, 7. Constantin se qualifie de τῶν ἐκτὸς ὑπὸ θεοῦ καθεσταμένος ἐπίσκοπος dans Euseb. *v. Const.* IV 24.

54. Les éditions en sont énumérées par G. KRÜGER *l. c.* § 29, 8.

55. K. MÜLLER, *Abhdl. der Preuss. Akad., Phil.-hist. Kl.* 1922, 3, 21-35. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I^2, § 29 (*ibid.* § 4, 4 sur la communauté chrétienne primitive d'Antioche). Cf. en outre sur l'Italie plus bas p. 516, n. 157, sur Chypre plus haut p. 303.

‹162› 56. Lettre synodale de Nicée dans Socrat. I 9 = Theodoret. *hist. eccl.* I 9, 5-10 = Gelas. II 34, 6-11. Sozom. I 24. BELL, *Jews and Christians* p. 39-43.

57. Le slogan χριστομάχος, χριστομαχεῖν apparaît d'abord dans les encycliques d'Alexandre que donnent Theodoret. *hist. eccl.* I 4, 4 et Socrat. I 6 = Gelas. II 3, 15. Cf. SEECK, *Unterg.* III^2 395. 412.

58. Euseb. *v. Const.* II 68-71.

59. Ed. SCHWARTZ, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1905, 271-288 ; pour la date, *ibid.* 268. 281 s. L'authenticité de la lettre synodale révélée par Schwartz n'est, je pense, plus mise en doute aujourd'hui par personne, cf. G. KRÜGER, *Theol. Literaturztg.* XXXIX (1914) 12-16.

‹163› 60*. BERNOULLI, Realencykl. für prot. Theol. XIV^3 12-16. SEECK, *Unterg.* III^2 416-421. 555-557. Profession de foi : G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I^2, § 31, 3. 11. La date du 19 juin : MANSI VI 956 A. *Chron. pasch.* 525 B. Inspiration des conciles : HAUCK, Realencykl. für prot. Theol. XIX^3 266.

61. SEECK, *Unterg.* III^2 408 s. 414. 424. Ed. SCHWARTZ, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1904, 536-538 ; 1908, 369-372 ; 1911, 384. 425 s.

62. Socrat. I 8 (P. G. LXVII 69 A). Philostorg. p. 10-12 [Bidez]. Cf. Athan. *apol. contra Ar.* (P. G. XXV 261 A). Socrat. I 14 *in.*

‹164› 63*. HINSCHIUS, *System des kathol. Kirchenrechts* III (1883), p. 333-335. 340. 671-679. Sur Constance II, cf. plus haut p. 145 s.

Sur la signification de la formule ἐπισκόπος τῶν ἐκτός, il y a deux interprétations : à celle de Valois (P. G. XX 1171) conservée par LIETZMANN, *Hist. de l'Église anc.* III (trad. fr. 1941) 157 s'oppose celle de TILLEMONT, *Hist. des empereurs* IV^2 (1732) 293, reprise par BABUT, *Rev. crit.* LXVIII (1909) 362 ss., acceptée par PIGANIOL, *Emp. chrét.* 61 et BAYNES *l.c.* 25. 90 s., qui a montré que τῶν ἐκτός ne s'applique pas aux « affaires extérieures » (de l'Église), mais aux « personnes situées en dehors » (de l'Église), c'est-à-dire aux païens : l'expression est donc équivalente à *pontifex maximus.* SESTON, *Journ. of Rom. Stud.* XXXVII (1947) 127 ss. rapproche cette phrase d'un autre passage de *v. Const.* I 44 où Constantin est appelé κοινὸς ἐπισκόπος, établi par Dieu également : cette notion de l'empereur-évêque lui paraît n'être ni eusébienne ni constantinienne, ce qui constituerait un argument de plus contre l'authenticité de la *Vita Constantini.*

60. Sur les symboles de foi, voir : LEBON, *Rev. d'hist. eccl.* XXXII (1936) 537 ss. ; A. D'ALÈS, *Rech. de sc. relig.* XXVI (1936) 85 ss. ; ORTIZ, *El simbolo niceno* (1947) ; CAMELOT, *Orientalia christiana* XIII (1947) 425 ss. ; KELLY, *Early Christian Creeds* (1950).

63. Constantin et l'Église : BAYNES *l. c.* 29 s. ; PALANQUE, Fliche-Martin III 64 s. ; VOIGT *l. c.* ; H. MUELLER, *Christians and Pagans from Constantine to Augustine* I (1946) ; GREENSLADE, *Church and State from Constantine to Theodosius* (1954).

64. Vict. *Caes.* 41, 11. Eutrop. X 6, 3. Ammian. XIV 11, 20. Vict. *epit.* 41, 11 s. Hieron. *chron.* 313 s. [Fotheringham]. Cons. Constantinop. *ad a.* 326, 1. Sidon. *epist.* V 8, 2. Philostorg. II 4. Anon. *v. Const.* et *Artemii passio* 43. 45 dans Philostorg. p. 14-17 [Bidez]. Zosim. II 29, 2. Cf. SEECK, *Zeitschr. für wissensch. Theol.* XXXIII (1890) 65-71 ; *Regesten* p. 63.

‹165› 65*. SEECK, *Unterg.* III[2] 431-435. 560-563. Ed. SCHWARTZ, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1911, 380-385. À mon avis, l'on ne peut déterminer avec certitude si la lettre de Constantin à Arius, transmise par Socrat. I 25, date du 27 nov. 326, comme le veut Seeck, ou du même jour de l'année 327, comme le veut Schwartz ; sur le point le plus important, la continuation du concile de Nicée en nov. 327, Schwartz et Seeck sont d'accord. Malgré BAYNES, *Journ. of Egyptian Archaeol.* XI (1925) 58-61, je considère leur démonstration comme concluante, parce que, avec Schwartz, je tiens pour authentique chacun des documents qui entrent en ligne de compte, donc aussi la lettre d'Eusèbe de Nicomédie et de Théognis de Nicée dans Socrat. I 14, que Baynes et d'autres rejettent avec le même arbitraire qu'ils critiquent avec raison chez Seeck pour d'autres documents. Il n'y a donc pas non plus de raison pour vouloir, en modifiant la suscription, que la lettre de Constantin à Alexandre d'Alexandrie dans Gelas. III 15 soit adressée à Alexandre de Constantinople. D'après Gelas. II 37, 28, il s'écoula deux ans et demi entre la réunion du concile de Nicée et les *vicennalia* de Constantin, célébrés au début de sa vingtième année de règne, alors que, au dire d'Euseb. *v. Const.* III 15, 1 ; 21, 1 la fin de la session de 325 les aurait immédiatement suivis ; et d'après Gelas. III 15, 7, le concile dura trois ans et demi. Si erronées que soient ces indications de Gélase, non utilisées jusqu'ici, elles confirment cependant de façon remarquable le fait que la durée officielle du concile, embrassant les deux sessions, fut, non pas de quelques mois, comme encore Baynes le pense, mais de deux ans et demi (mai 325 — nov. 327). Sur la lettre de l'empereur à Arius dans Gelas. III 19, que Baynes prend comme point de départ de sa construction, voir SCHWARTZ *l. c.* 407-412.

66*. Athan. *hist. Ar. ad mon.* 4-6 (P. G. XXV 697-700). SCHWARTZ *l. c.* 1908, 355-359 ; 1911, 396 s. 400-407. — Paul de Constantinople, qui, en 335 encore, participait à la condamnation d'Athanase et n'apparaît qu'à partir de 338 comme athanasien et nicéen, fut envoyé en exil vers 336 ; voir à ce sujet SCHWARTZ *l. c.* 1911, 475-478.

---

65. La deuxième session du Concile de Nicée en 327, admise par OPITZ, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XXXIII 155 ss., est contestée par BARDY, *Rev. des sc. relig.* VIII (1928) 521 ss., par A. D'ALÈS, *Mél. de l'Univ. St.-Joseph de Beyrouth* XXI (1937-38) 430 ss. et par J. VOGT, *Constantin der Gr.* 202.

66. Parmi ces dépositions, la plus célèbre est celle d'Eustathe d'Antioche ; à sa place un synode, présidé par Eusèbe de Césarée, désigna Euphronius sur la proposition même de l'empereur (cf. DOERRIES *l. c.* 89 ss.). Sur Eustathe, voir : SELLERS, *Eustathius of Antioch* (1928) ; SPANNEUT, *Recherches sur les écrits d'Eustathe d'Antioche* (1948). La date de sa déposition est d'ordinaire fixée en 330 (cf. BARDY, Fliche-Martin III 102), mais CHADWICK, *Journ. of Theolog. Stud.* XLIX (1948) 27 ss. a proposé la date de 326. Sur le schisme local qui résultera de cette déposition, voir — outre CAVALLERA, *Le schisme d'Antioche* (1905) — DEVREESSE, *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe* (1945).

‹166› 67. Athan. *epist. heort. chron. praev.* (P. G. XXVI 1351). SCHWARTZ *l. c.* 1911, 371, n. 1.

68*. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 31, 4 (bibliographie). Il n'y a pas du tout lieu de retenir l'accusation, formulée par Seeck contre Athanase, d'avoir falsifié des documents : voir en dernier lieu BAYNES, *Journ. of Egypt. Archaeol.* XI 61-65 ; cependant à la fin de ce paragraphe Baynes s'égare parce qu'il ne connaît pas l'exposé de SCHWARTZ *l. c.* 1911, 421-423 (Baynes ne remarque pas non plus que le 29 août 335 est un jour intercalaire égyptien et que par conséquent le 2 et le 10 Athyr suivants ne correspondent pas au 29 oct. et au 6 nov. 335, mais au 30 oct. et au 7 nov.).

69. Athan. *apol. contra Ar.* 59 s. (P. G. XXV 357). SCHWARTZ *l. c.* 1911, 384-388.

70. Gelas. II 36 ; III 19. SCHWARTZ *l. c.* 1904, 388 en bas. 393 ; 1911, 407-412.

‹167› 71. SCHWARTZ *l. c.* 1911, 371-377. BELL, *Jews and Christians in Egypt* 41. 45-53, lequel, grâce au papyrus qu'il publie *ibid.*, peut dater de 334, en toute certitude, le synode de Césarée.

72*. SCHWARTZ *l. c.* 1911, 412-423. BELL *l. c.* 53-71. BAYNES, *Journ. of Egypt. Archaeol.* XI 63 s. — ROGALA, *Die Anfänge des arian. Streites* 109-114 s'est efforcé, sans succès naturellement, de présenter « comme absolument dignes de foi » les récits d'Athanase sur la mort d'Arius destinés à des lecteurs très naïfs, *epist. ad episc. Aeg. et Lib.* 18 s. ; *epist. ad Serap.* (P. G. XXV 580 s. 685-689).

‹168› 73. Martinien était *magister officiorum* de Licinius (plus haut p. 105) et un passage de Suid. *s. v.* Αὐξέντιος (également dans Philostorg. p. 67 [Bidez]) semble prouver que Licinius avait aussi déjà une *schola notariorum*, telle qu'on la connaîtra plus tard. Mais il est difficile de séparer la création de ces institutions de la réforme du *consistorium principis* et de la préfecture du prétoire.

74. Cf. SEECK, *Unterg.* I[3] 51. 467 s.

75*. *Ibid.* 482 *ad* p. 72, 1 ; cf. aussi 439 *ad* p. 6, 11. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 10. STADE, *Der Politiker Diokletian* (1926) 53 s.

76. Euseb. *v. Const.* IV 1, 2.

77. Athan. *apol. contra Ar.* 65 (P. G. XXV 365). L'historiographe arien dans Philostorg. p. 207, l. 3 [Bidez]. Cf. SEECK, *Regesten* p. 127. 424.

78. Zosim. II 39, 2. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 162 s.

‹169› 79. KARLOWA, *Röm. Rechtsgesch.* I (1885) 846-848. WILLEMS, *Le droit public romain*[7] (1910) 581 s. DUNLAP, Univ. of Michigan Stud., Human. Ser. XIV (1924) 180-216. 218-222, qui apprécie de façon tout à fait erronée (p. 181 s.) la valeur documentaire de certaines notes dans les *Scriptores rerum Constantinopolitanarum* et qui veut par conséquent, sans base effective, que la réorganisation du *s. cubiculum* soit déjà terminée en 312 et remonte donc

---

68. Sur Athanase : LEFORT, *Muséon* XLVI (1933) 1-33 ; HAGEL, *Kirche und Kaisertum in Lehre und Leben des Athanasius* (diss. Tübingen 1933) ; F. L. CROSS, *The Study of St. Athanasius* (1945) ; SCHNEEMELCHER, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XLIII (1950-51) 242-256.

72. Sur la politique religieuse de Constantin après le concile de Nicée, voir BARDY, *Rev. des sc. relig.* VIII (1928) 515-551 ; PIGANIOL, *Emp. chrét.* 40-45.

75. Voir les travaux d'Alföldi cités plus haut p. 437, n. 20 et en outre TREITINGER, *Die oströmische Kaiser-und Reichsidee nach ihrer Gestaltung im höfischen Zeremoniell* (diss. Munich 1938).

à Dioclétien. Le premier *praepositus s. cubiculi* dont on puisse prouver avec certitude l'existence est, à ma connaissance, Eusèbe qui revêtit la charge sous Constance II (plus haut p. 133) ; si DUNLAP *l. c.* 261 s. le croit déjà en fonction à la mort de Constantin le Grand, c'est qu'il confond cet eunuque avec son homonyme l'évêque de Nicomédie! La fonction correspondante était assumée auprès du César Gallus par Gorgonius *cui erat thalami Caesariani cura commissa* (Ammian. XV 2, 10). Cependant le *s. cubiculum* a certainement été aménagé avant le règne des fils de Constantin, et l'indication du Lib. pont., *v. Silvestri* c. 14 *in.*, selon laquelle il y avait déjà un *praepositus s. cubiculi* sous Constantin le Grand, doit être d'autant moins rejetée que l'on peut signaler avec vraisemblance des *silentiarii* dès le 24 nov. 326 (Cod. Theod. VIII 7, 5, pour la date voir SEECK, *Regesten* p. 42 s.). Sur ceux-ci, voir en particulier SEECK, Pauly-Wissowa III A 57 s., qui toutefois ne remarque pas que leur subordination au *praepositus s. cubiculi* ressort de Cod. Just. V 62, 25 (mais non pas aussi de Cod. Theod. VI 2, 26, comme l'affirme DUNLAP *l. c.* 220).

‹170› 80. SEECK, Pauly-Wissowa IV 930-932 ; cependant non seulement SEECK, *Unterg.* II² 512 *ad* p. 80, 29 a corrigé lui-même son exposé en constatant que dès le IVe siècle on peut relever des *comites consistoriani* militaires, mais en outre, à mon avis, il ne faut pas interpréter Ammian. XV 5, 12 ; 6, 1 comme si dans les années précédentes les militaires avaient été par principe exclus du *consistorium.* Enfin le terme de *consistorium* ne semble pas avoir été usité avant Constantin (HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*² [1905] 342, n. 1, cf. 340 s., n. 3).

81. MOMMSEN, *Staatsr.* II³ 835 s. (*comites* sous le Principat) ; *Mem. dell' Inst. di corrisp. archeol.* II (1865) 302-308. SEECK, Pauly-Wissowa IV 629-635. 644 s., plus la note précédente. J'admets avec Mommsen que les *comites Augusti* du Principat ont subsisté jusqu'à Constantin ; de même ceux qui sont mentionnés dans Inc. *paneg.* XII (IX) 2, 4 ; 10, 3 (cf. 11, 4) sont simplement à ranger parmi ceux de l'ancien type.

82. KARLOWA, *Röm. Rechtsgesch.* I 849. P. KRÜGER, *Gesch. der Quellen u. Litt. des röm. Rechts*² 313.

‹171› 83. KARLOWA *l. c.* 833 s. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 387-393. P. KRÜGER *l. c.* 313 s.

84. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VIII 440, cf. 423, n. 34.

85. KARLOWA, *Röm. Rechtsgesch.* I 845 s. 869. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 392 s. Utilisation des notaires comme commissaires : SEECK, *Unterg.* II² 94. 516. *Probatoriae :* KARLOWA *l. c.* 878. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* (1922) 7-9.

‹172› 86. *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 227 s. *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 47 s. Le terme de *referendarius* se trouve pour la première fois le 14 oct. 427 (Cod. Just. I 50, 2).

87. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*² 339. P. KRÜGER, *Gesch. der Quellen u. Litt. des röm. Rechts*² 313 s. PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa XIII 21.

88. Cod. Theod. XVI 10, 1 du 17 déc. 320.

89. BOAK, Univ. of Michigan Stud., Human. Ser. XIV 24-48. 59-68. 80-114 ; et le compte rendu que j'en ai fait dans *Byz. Zeitschr.* XXV (1925) 172-175. Il n'y a pas lieu d'admettre que le *tribunus praetorianus* faisant fonction de chef de la chancellerie impériale ait été appelé *magister officiorum* dès avant Constantin ; ainsi Pierre le Patrice, qui fut pendant de longues années *magister officiorum* de Justinien, put décrire en détail, à l'aide de documents, les pourparlers de paix de 297 entre Romains et Perses auxquels le *magister memoriae* Sicorius Probus collabora de façon remarquable (Petr. Patr. *frg.* 14, FHG IV 189), mais dans ses sources de l'époque dioclétianienne il ne trouva pas trace d'un *magister officiorum* (Lyd. *de mag.* II 25). Sous le Principat, deux centurions des prétoriens appelés *principes castrorum* dirigeaient l'*officium* impérial (DOMASZEWSKI, *Bonner Jahrbb.* CXVII [1908] 101 s.).

‹173› 90*. MOMMSEN, *Mem. d. Inst.* II 305-307. SEECK, Pauly-Wissowa IV 631 s. 659 s. ; *Unterg.* II² 513 *ad* p. 83, 3.

91*. BOAK, Univ. of Michigan Stud., Human. Ser. XIV 68-73. 100 s. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* (1920) 104-106. Je ne crois plus comme naguère que Dioclétien, ainsi qu'on l'admet généralement, ait créé les *agentes in rebus ;* il faut plutôt les mettre en rapport, à tous points de vue, avec le *magister officiorum.* Sur les *frumentarii*, voir surtout FIEBIGER, Pauly-Wissowa VII 122-125.

‹174› 92*. MOMMSEN, *Mem. d. Inst.* II 321-327. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*² 37. 39. 47. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 11, n. 1.

93. Cod. Theod. VI 2, 26 ; 30 ; 35, 14, 1. *Not. dign.* Or XIII 34 ; XIV 14 ; Occ. XII 38.

94. SEECK, Pauly-Wissowa IV 650-654, n° 27. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* 171 s. (cependant Cod. Theod. XI 18, un. a été émise le 15 fév. 412 et non pas 409, voir SEECK, *Regesten* p. 29). 183 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 52, n. 2 (qui est d'accord avec moi pour l'essentiel, mais qui élimine, avec raison, un chaînon inutile de l'évolution que j'ai reconstituée, cf. plus haut p. 222 s.).

95. MOMMSEN, *Mem. d. Inst.* II 325 s. Cf. aussi KARLOWA, *Röm. Rechtsgesch.* I 838-841. À mon avis, SEECK, Pauly-Wissowa IV 657, n° 50 se trompe.

‹175› 96. HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*² 45 s. 115-120. HIRSCHFELD *l. c.* 46, n. 1 a raison de penser que sous le Principat les *bona damnatorum* étaient traités de la même façon que les biens en deshérence ; en revanche rien ne dit que les agents qui les recueillaient auraient appartenu alors au département de la *res privata ;* à mon avis il ressort au contraire en toute certitude des lois citées par HIRSCHFELD *l. c.* 120, n. 2 que c'étaient des agents du *fiscus.*

97. Cod. Theod. IX 42 ; X 8 s., cf. 10. Le plus ancien passage qui témoigne avec certitude de confiscation effectuée directement par la *res privata* se trouve dans Cod. Theod. IX 42, 3 du 28 août 357 ; Cod. Theod. IX 42, 5. 19 s. prouvent que plus tard les *s. largitiones* eurent toujours leur part dans la confiscation de *bona damnatorum.* — Il est inutile de s'étendre ici sur Nov. Theod. 17, 2, § 4 du 22 avril 442, selon laquelle les *bona caduca* devaient revenir par tiers à la préfecture du prétoire, aux *sacrae largitiones* et à la *res privata.*

98*. Dio LXXII 16, 3 ; LXXVII 9, 2 s. HUMBERT, Dict. des Antiquités I 579. SEECK, Pauly-Wissowa IV 375 s. ROSTOVTZEFF, *Soc. & Econ. Hist.* (1926)

---

90. Glenville DOWNEY, *A Study of the Comites Orientis and the consulares Syriae* (diss. Princeton 1939) estime que le *comes Orientis* est un fonctionnaire spécial envoyé dans le vaste diocèse d'Orient en 335 pour contrôler l'administration à la place du préfet du prétoire en raison de la guerre imminente contre la Perse (*ibid.* liste de ces *comites* jusqu'en 392).

91. ENSSLIN, Cambr. Anc. Hist. XII (1939) 390 croit toujours que les *agentes in rebus* ont été créés par Dioclétien.

92. ENSSLIN *ibid.* croit que l'administration de la *res privata*, telle qu'elle est indiquée dans la *Not. dign.*, remonte à Dioclétien.

98. Sur l'*aurum coronarium* voir SESTON, *Rev. des étud. anc.* XLIV (1942) 230 ss. ; LACOMBRADE *ibid.* LI (1949) 54 ss., qui, le premier à

462 ; 611, n. 56 (voir à ce propos plus bas p. 505, n. 52). Ce sont surtout Dion et les papyrus qui nous montrent que Vict. *Caes.* 40, 24 a tort de voir en Maxence l'inventeur de ce mode d'imposition.

‹176› 99. SEECK, Pauly-Wissowa IV 365-367 ; III 1911.

100. Cod. Theod. XII 13, 2-4, datant seulement, il est vrai, des années 364 à 379.

‹177› 101. SEECK, Pauly-Wissowa 370-376 ; *Unterg.* II^2 284-287. 556.

102. M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 37-39. 41. 56. 62.

103. Cod. Theod. V 14, 35.

104. Cod. Theod. V 16, 29. Nov. Valent. 13, pr. §§ 2. 5.

105. Cod. Theod. VII 6. *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 388-392.

106. SEECK, Pauly-Wissowa IV 674.

107. NAVILLE, *Rev. suisse de num.* XXII (1922) 42-60. 257-263. REGLING, Pauly-Wissowa III A 61-65. 920-926. La démonstration de Naville, en ce qui concerne la réglementation due à Constantin, est d'autant moins infirmée par REGLING *l. c.* 64 s. 920 s. que non seulement le poids moyen du trésor du *Forum Romanum* mais aussi, et même davantage, celui des *solidi* du trésor de Dortmund (voir REGLING, *Der Dortmunder Fund* [1908] 21. 44) reste en dessous de 4,48 gr.

‹178› 108. SEECK, Pauly-Wissowa VI 2830-2833, à corriger en ce qui concerne Cod. Theod. VII 20, 3 d'après les remarques convaincantes de KUBITSCHEK, *Num. Zeitschr.*, N. F. II (1909) 60 s.

109*. SEECK, *Zeitschr. für Num.* XVII (1890) 71-85. Dans la mesure où j'adopte ici les développements de Seeck, je signale que les publications numismatiques parues depuis lors (cf. les références dans REGLING, *Einl. in die Altertumswiss.* II^3 [1922] 107 ; en outre REGLING, Pauly-Wissowa II A 1882) les ont combattus sans les réfuter. Le cours (purement idéal) de 347 7/32 *folles* pour un sou d'or correspond à l'équivalence de l'ancien *miliarense* avec un millième de livre d'or et avec 25 *folles*, équivalence qui semble bien s'imposer.

---

propos de Julien, le second à propos de Valentinien et Théodose, remontent au temps de Constantin : les lois du IVe siècle se réfèrent à une *consuetudo* antérieure. Cf. aussi KLAUSER, *Mitt. des deutschen archäol. Inst., Röm. Abt.* LIX (1944) 129-153.

109. Sur les réformes monétaires de Constantin, voir MICKWITZ, *Geld und Wirtschaft im römischen Reich des IV. Jahrh.* (1932) et MAZZARINO, *Aspetti sociali del quarto secolo* (1951), qui montre l'importance de la « révolution monétaire constantinienne » fondée sur la frappe de l'or (*l. c.* 165). MICKWITZ, *Transactions of the Intern. Numism. Congress* (1938) 219 ss. a montré que, entre 301 et 324, la valeur de la livre d'or a baissé de 382.428 deniers à 311.706 et celle du *solidus* de 5311 deniers à 4329. OERTEL, Cambr. Anc. Hist. XII 269, n. 4 signale une inflation du cuivre, qu'il attribue à la fondation de Constantinople. Sur le sou constantinien, voir BOLIN, *Acta hist. rom. regni Sueciae* I (1939) 144-156 ; DIEUDONNÉ, *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de Fr.* 1943-44, p. 303 ss. Par la suite on rogna parfois les siliques pour en diminuer la valeur ; cf. SUTHERLAND, *The Antiquaries Journal* 1940, p. 481 ss. — SEGRÉ, *Byzantion* XV (1940-41) 263 ss. étudie l'inflation monétaire en Égypte à partir de Constantin : phénomène d'ailleurs variable selon les provinces, car les monnaies n'avaient pas partout la même valeur. — Rapport de l'or et de l'argent au IVe siècle : 18 à 1 (sauf en 397 : 14 à 1, d'après

110. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 245 s. BAYNES, *The Historia Augusta* (1926) 114-116. En partie inexact : PERSSON, *Staat u. Manufaktur* (1923) 99-111.

111. Cod. Theod. VII 4, 35 du 14 fév. 423. Cod. Just. I 52, un. du 30 mai 439.

112. Cf. SEECK, *Rhein. Mus.* XLIX (1894) 213 s.

‹179› 113*. SEECK, *Regesten* p. 142-145. L'inscription publiée d'abord par POINSSOT et LANTIER, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1924, 229-233 puis étudiée également par BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XV (1925) 204-208 n'infirme nullement l'exposé de SEECK *l. c.* sur la façon dont ont été disposées les circonscriptions préfectorales. Cette inscription n'a pu être érigée que lorsque d'une part Constantin II, après la mort de son père, avait déjà l'Afrique sous son autorité, et que d'autre part la proclamation à l'Augustat des fils de Constantin, effectuée le 9 sept. 337, et l'assassinat d'Ablabius, à peu près simultané, n'étaient pas encore connus là-bas (sur la pierre, Constantin II avait d'abord été désigné comme César). En outre, comme n'apparaît plus parmi les membres du collège préfectoral, Ulpius Maximus qui était encore en charge le 2 août 337, mais déjà son successeur Annius Tibérianus (Hieron. *chron.* p. 315 [Fotheringham]), l'on peut dater l'inscription avec quelque certitude de la fin de l'été 337. De plus, on peut en conclure qu'à cette époque la préfecture d'Italie était encore administrée par Pacatianus, mais que dans celle d'Afrique Nestorius Timonianus, dont on ne savait rien jusqu'à présent, avait remplacé Grégorius, signalé en dernier lieu le 4 fév. 337 ; et elle rend probable que la préfecture d'Orient, après le départ d'Évagrius, fut, dans les derniers temps d'Ablabius, occupée par celui-ci tout seul. L'ordre d'énumération des préfets est celui que nous connaissons aux Ve et VIe siècles : est nommé d'abord le préfet de rang le plus élevé de l'empereur dont on est le sujet immédiat, puis les autres préfets du prétoire selon leur rang.

114. Cod. Theod. XI 30, 16. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 46.

115. *Rhein. Mus.* LXXIV 372-375.

‹180› 116. Cassiod. *var.* VI 3, 6 ; XI 8.

117. Cassiod. *var.* VI 3, 3. 6. Cod. Just. III 1, 16 ; VIII 40, 27. ZACHARIAE, Ἀνέκδοτα (1843) 234-278.

118. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III (1866), p. 56 s. 339-341. En outre mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 40 s.

119. Cod. Theod. VIII 5, 4 du 22 juin 320 (et voir à ce sujet SEECK, *Regesten* p. 18. 64). Cf. aussi HIRSCHFELD, *Die kaiserl. Verwaltungsbeamten*^{2} 197.

Cod. Theod. XIII 2, 1) ; cf. MICKWITZ, *Ann. d'hist. éc. et soc.* VI (1934) 235 ss. ; WEST, *Amer. Journ. of Philology* LXII (1941) 289 ss. ; PIGANIOL, *Ann. d'hist. soc.* I (1945) 47 ss.

113. Sur la réforme de la préfecture du prétoire voir : PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire* (1933) 1-16 avec les remarques d'E. STEIN, *Byzantion* IX (1934) 327-353 ; ENSSLIN, Pauly-Wissowa XXI 2426 ss. et en dernier lieu PALANQUE, *Mélanges Henri Grégoire* II (1950) 483 ss., où l'inscription d'Aïn Tebernok est datée de juillet 337 et où Flavius Constantius et Flavius Ablabius sont considérés comme préfets-ministres de Constantin, Vettius Rufinus et Acilius Severus comme « mentors » de Crispus, Ulpius Maximus comme « mentor » de Constantin le Jeune, la préfecture régionale n'apparaissant en Orient qu'avec Évagrius en 326, en Italie avec Aemilianus en 328, en Afrique avec Proculus avant 333, en Gaule avec Saturninus après 333.

120. Voir les édits adressés presque tous à des préfets (pour autant qu'il s'agit de Rome et de Constantinople, naturellement à des préfets de la Ville) et à des fonctionnaires de leur ressort dans Cod. Theod. XV 1-3 et Cod. Just. VIII 11 s. ; XI 43. En outre Cod. Just. I 27, 1, § 36 ; XII 49, 12 (cf. *Not. dign.* Or. III 26). Lyd. *de mag.* III 5. Cf. mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 68 ; 70, note.

‹181› 121. Cod. Theod. XIII 4-9 ; XIV 1-8. 15 s. 19-27. Cod. Just. XI 16-18. Cassiod. *var.* XI 11 s. La mesure prise par Julien à Antioche offre un exemple de réglementation des prix faite à l'occasion par l'empereur lui-même ; voir ENSSLIN, *Klio* XVIII 167 s.

122. Cod. Theod. XIII 3 ; XIV 9. Cod. Just. I 27, 1, 41 s.

123. Voir plus haut p. 116 et plus bas p. 585, n. 137.

124. Cod. Theod. I 5, 5-7 ; VII 4. Zosim. II 33, 4 s. Cassiod. *var.* VI 3, 6. Lyd. *de mag.* II 7 et ailleurs, cf. M. GELZER, *Arch. für Papyrusforsch.* V (1913) 349.

125. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 158-160. Sur les dépôts d'armes, voir mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 70 s.

126. Cod. Theod. I 5, 12 ; 12, 6 (vicaire et proconsul sur le même pied) ; 13, un. ; 14, 2 ; 15, 4. 7 s. 13-15. 17 ; VIII 5, 61 et surtout I 12, 7 ; VIII 5, 4 ; XI 27, 2. Pour ces deux dernières (22 juin 320 et 6 juillet 322), voir SEECK, *Regesten* p. 18. 64. 108. 144.

‹182› 127. *Rhein. Mus.* LXXIV 377. D'après la *Not. dign.* les deux diocèses de Gaule ont un vicaire commun (cf. aussi plus haut p. 248), l'Italie annonaire, les diocèses d'Illyricum occidental et de Dacie n'en ont pas du tout. Un vicaire d'Italie annonaire est attesté pour la dernière fois le 9 nov. 399 (DESSAU 1274).

128. Cod. Theod. I 5, 9 s. ; 14, 2 ; 15, 4. 6. 15. 17 ; 16, 3-7. Cod. Just. II 7, 9 ; IX 27, 6, pr. Cassiod. *var.* VI 3, 3. 5 ; XI 7. 9 ; XII 1, 4 ; 2.

129. *Rhein. Mus.* LXXIV 377 en bas.

130. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III, p. 75-77. M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* 39-42. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* 144 s. (et voir à ce sujet plus bas p. 537, n. 7). Le 4 juin 440 Valentinien III retira aux *comites s. l.* et *r. p.* le droit d'infliger aux gouverneurs et aux curiales des amendes coercitives (Nov. Valent. 7, 1, § 4), mais il le leur restitua le 27 sept. 442 (Nov. Valent. 7, 2).

‹183› 131. Cf. MOMMSEN, *Mem. d. Inst.* II 308-311. 315 s. Il ressort avec certitude de l'inscription (DESSAU 1214) expliquée par MOMMSEN *l. c.* que le vicaire de la préfecture du prétoire existait à Rome dès avant la suppression du vicaire de la préfecture de la Ville. On peut démontrer avec beaucoup de vraisemblance que tous les deux ont existé côte-à-côte, en 321 ; car Helpidius, à qui est adressée également une loi « proposée » le 3 juillet 321 à Cagliari (Cod. Theod. II 8, 1), apparaît le 27 mai 321 comme *agens vicem pp.* (Cod. Just. VIII 10, 6), et une loi « proposée » à Rome le 4 déc. 320 est adressée *ad Januarinum agentem vicariam praefecturam* (Cod. Theod. IX 34, 3), à qui est aussi adressée une loi émise — ou, comme on l'admet sans raison majeure, « proposée » — à Rome le 20 nov. 321 (Cod. Theod. IX 21, 2). Si SEECK, *Regesten* p. 62 s. 167 situe cet édit en 318 et désigne le destinataire comme *vicarius urbis*, il le fait de façon tout arbitraire ; au contraire, à la différence de SEECK, *Regesten* p. 117 s. 169, et d'accord avec MOMMSEN, *Mem. d. Inst.* II 310, il nous faut identifier Januarinus avec le destinataire de la constitution du 26 nov. 319 Cod. Theod. IX 37, 1 et le considérer comme vicaire du préfet de la Ville. C'est peut-être dès 324 qu'il n'y a plus eu de vicaire de la préfecture urbaine (cf. Cod. Theod. II 17, un., § 2) ; le titre de *vicarius urbis* se rencontre pour la première fois, et de façon encore tout à fait isolée, dans Cod. Theod. X 4, 1 (du 5 mars 326 [?] ; pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 51).

132. BETHMANN-HOLLWEG, *Der röm. Civilprozess* III, p. 60 s. WILLEMS, *Droit public*[7] 634 s. Cf. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 1069. Il faut souligner en particulier contre Mommsen que l'on ne peut tirer de Cod. Just. III 24, 2 aucune conclusion sur l'état de choses au IVe siècle ; car ce fragment, dont le texte d'époque justinienne suppose la présence permanente de la Cour et d'un préfet du prétoire dans la capitale (de l'Orient), est interpolé jusqu'à rendre méconnaissable son sens primitif.

133. Cf. SEECK, *Regesten* p. 475 s. SUNDWALL, *Weström. Studien* (1915) p. 24-26.

‹184› 134. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 1067. 1069 ; cf. 987 s.

135*. HIRSCHFELD, *Kl. Schr.* (1913) 662 s. SEECK, *Unterg.* VI 99 s. 411 s.

136. SEECK, *Unterg.* II[2] 311 s. 563 s. La transformation de la questure et de la préture en charges imposées fut effectuée par Constantin avant le 6 mars 327 (Cod. Theod. VI 4, 2 ; sur la date de la loi 1 de ce titre, le 9 mars 329, voir SEECK, *Regesten* p. 60). Elle ne peut donc pas être, comme le pense SEECK, *Unterg.* II[2] 564 *ad* p. 312, 14, une conséquence de ce que le droit d'élection fut rendu au sénat, si toutefois, ainsi que Seeck lui-même le suppose avec beaucoup de vraisemblance (v. note suivante), la nomination par l'empereur a été maintenue jusqu'en 336.

‹185› 137. MOMMSEN, *Staatsr.* II[3] 928 s. SEECK, *Hermes* XIX (1894) 186-197 ; *Unterg.* II[2] 312 s. 564.

138*. On trouve un *corrector* équestre dès les années 305 à 308 (CIL IX 687), d'autres vers la même époque ou un peu plus tard (DESSAU 1218), ensuite sous Constance II (DESSAU 734. 749), Julien (DESSAU 755) et Théodose le Grand (DESSAU 780). La grande majorité continue d'appartenir à l'ordre sénatorial, sous Maxence (DESSAU 1217) et Constantin le Grand (DESSAU 677 [là-dessus Euseb. *hist. eccl.* X 5, 23]. 708. 1212. 1218. 1227. 1231 et ailleurs), comme sous les fils de Constantin et plus tard (DESSAU 706. 729. 1229 s. 1239 et ailleurs). Le premier *praeses* sénatorial après Dioclétien que l'on puisse dater exactement, se rencontre, à ma connaissance, au début de 321 (DESSAU 6111-6111 b) ; cependant les inscriptions qu'un *clarissimus praeses* a dédiées aux empereurs Constantin et Licinius (CIL X 7974. *Eph. epigr.* VIII, p. 194, n° 783) sont peut-être encore un peu plus anciennes. Autres *praesides* sénatoriaux du temps de Constantin et de ses fils : DESSAU 740. 5699. P. Oxy. I, n° 66, l. 18 s. Des *praesides* équestres continuent à se rencontrer sous Constantin et ses fils (DESSAU 695 s. 704. 8944. P. Oxy. I, n° 87, l. 9 s. P. Amh. n° 140, l. 7), comme encore sous Gratien (CIL VIII 20.266 ; XII 138) et Valentinien II (CIL VIII 12).

139. Dès 341 et 344 on trouve des vicaires sénatoriaux (DESSAU 1228. Cod.

---

135. Sur le patriciat constantinien voir ENSSLIN, *Mélanges Bidez* (1934) 361-376, complété par PIGANIOL, *Empire chrétien* 315 avec les n. 86 s.

138. Selon A. H. M. JONES, *Journ. of Rom. Stud.* XLIV (1954) 28 s. Constantin a nommé des sénateurs comme *praesides* (p. ex. Catullinus en Galice, Numerius Albinus en Lusitanie), puis il a créé ou restauré le titre de *consularis*, mieux approprié à des sénateurs : premier exemple en Numidie en 320, puis en Émilie-Ligurie en 321, en Campanie avant 325, en Sicile peu après 321, en Europe-Thrace après 324. En Achaïe le *praeses* équestre a été remplacé alors par un proconsul (clarissime) : cf. GROAG, *Die Reichsbeamten von Achaia in spätrömischer Zeit* (1946).

Theod. VIII 10, 2), longtemps avant que Valentinien Ier accordât aux vicaires, de façon générale, l'appartenance à l'ordre sénatorial (plus haut p. 178). Un *praefectus annonae* sous Constantin est perfectissime (DESSAU 687); d'autres déjà avant 341 ou 350, sont clarissimes (DESSAU 707 [cf. 1228]. 726. 1231). Un *praefectus vigilum* est clarissime dès le temps de Constantin (DESSAU 700), un autre encore perfectissime sous Valentinien Ier (DESSAU 765).

‹186› 140. Nous trouvons le maître des offices en possession du clarissimat dès le 24 juin 356 (Cod. Theod. VIII 5, 8, pr.; pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 46). Dès avant 359, en Gaule, auprès du César Julien, la questure du Palais est également revêtue par un clarissime (DESSAU 1255, cf. SEECK, Pauly-Wissowa I A 2073). Il est vrai que le *comes sacrarum largitionum* — de même que sans doute le *comes rerum privatarum* — est toujours perfectissime le 12 mai 345 (Cod. Theod. XI 7, 5), mais le 5 juillet 372 il est placé avec le questeur, le maître des offices et le *comes rerum privatarum* de façon générale dans un rang supérieur à celui des proconsuls (Cod. Theod. VI 9, 1).

141. MOMMSEN, *Mem. d. Inst.* II 302. KARLOWA, *Röm. Rechtsgesch.* I 888. Mes remarques dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XL (1920) 200-204 (où il faut rayer p. 204, l. 10-12 et n. 1, voir plus haut p. 200).

142. Cod. Theod. VI 2, 15, cf. 2, 23; 26, 12.

143*. Vict. *Caes.* 41, 12 *ex.*

‹187› 144*. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 266-269. Mes remarques dans *Byz. Zeitschr.* XXV 389 s. et plus haut p. 210. 240. Il ressort de Cod. Theod. VII 1, 9 du 29 janv. 367 et des autres lois citées par GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 158, n. 6 que les ducs étaient également subordonnés aux *magistri militum.* — Le premier *magister militum* connu est le neveu de Constantin Dalmace, qui fut consul en 333 alors qu'il exerçait cette charge (*Chron. pasch.* 531 s. B.). En 344 le *magister peditum* Salluste revêtit le consulat (WILCKEN, *Chrestom.* n° 464).

145. C'est ainsi que j'incorpore dans ma théorie du protectorat une constatation importante de Grosse (plus bas 545 s., n. 106). Voir aussi Cod. Theod. VIII 5, 30 du 23 sept. 368.

---

143. Sur les réformes militaires de Constantin, voir en dernier lieu VAN BERCHEM, *L'armée de Dioclétien et la réforme constantinienne* (1952); J. MOREAU, *Festschrift Th. Schulz* (1954) 290 ss.; SESTON, *Historia* IV (1955) 284 ss. et *X Congresso intern. di sc. stor., Roma, Relaz.* VI (1955) 785 ss.

144. Sur les *magistri militum* voir: ENSSLIN, *Klio* XXIII (1929) 306-325; XXIV (1930) 102-147; XXV (1931) 467-502; HOEPFFNER, *Byzantion* XI (1936) 483-498. Ensslin étudie surtout l'évolution de la fonction au cours des IVe et Ve siècles; Hoepffner se borne aux *praesentales* de Constantin à Théodose. Ensslin pense que le *magister equitum* est de rang supérieur au *magister peditum,* au moins jusqu'à Gratien; mais Hoepffner soutient que les deux *praesentales* ont toujours été de rang égal et qu'ils étaient même interchangeables (le *mag. ped.* envoyé en mission loin de la Cour sous Constance II; de même le *mag. eq.* sous Valentinien Ier), si bien que dès le temps de Constance II on substitua à l'appellation spécialisée celle de *mag. eq. et ped.* ou de *mag. mil.* D'après ENSSLIN, *Rhein. Mus.* LXXVIII (1929) 199 ss., ce n'est pas Dalmace, neveu de Constantin, qui aurait été le premier *mag. mil.*: le titre de στρατηγός qui lui est donné désignerait sa préture de 324.

146. Le titre de *comes domesticorum* est attesté pour la première fois de façon incontestable pour 354; à ce moment, aussi bien l'Auguste Constance (Ammian. XIV 10, 8) que le César Gallus (Ammian. XIV 11, 14) ont un *comes domesticorum,* Gallus manifestement déjà avant cette année (cf. Ammian. XIV 11, 19), et donc Constance sans doute depuis plus longtemps encore. Le 22 juin 357 le *comes domesticorum* de l'Auguste possède le clarissimat et selon toute apparence il est le chef de tous les *domestici,* y compris ceux du César Julien, et donc probablement le supérieur du *comes domesticorum* du César (Cod. Theod. XII 1, 38, pour la date SEECK, *Regesten* p. 41). BABUT, *Rev. hist.* CXIV (1913) 259, n. 1; CXVI (1914) 264 s. a montré qu'au IVe siècle les *domestici* cavaliers et fantassins de chaque empereur sont réunis dans une seule *schola.*

‹188› 147. Cf. Ammian. XV 5, 22; XVI 10, 21.

148. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 156. 162 s. SEECK, Pauly-Wissowa IV 637 s., n° 3 c. La *Mauretania Sitifensis* dépendait aussi du *comes Africae,* nous en avons la preuve au moins dans *Not. dign.* Occ. XXV 27.

149. Je trouve la *comitiva (rei militaris) per Thracias* attestée pour 365 (Ammian. XXVI 7, 5) et pour 376-7 (Ammian. XXXI 4, 9; cf. 5, 1-9). Il faudrait admettre que ce fut Théodose le Grand qui la remplaça par un *magisterium militum* durant la guerre gothique ou au plus tard lors de la liquidation de cette guerre (*Not. dign.* Or. I 7; VIII), même si on ne pouvait le déduire de Zosim. IV 27.

‹189› 150. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 230-233; cf. aussi GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 62 s. 93-95. SEECK, Pauly-Wissowa II A 621-624. BABUT, *Rev. hist.* CXVI 264 s. a trouvé, par une interprétation exacte de Cod. Theod. VI 24, 1, qu'au IVe siècle les officiers subalternes des scholes étaient des *protectores domestici* et il a montré en outre qu'il est possible qu'à l'origine chaque schole était forte de 1000 hommes.

151*. GROSSE *l. c.* 59-62. 68. 90-93, et à son sujet mon compte rendu dans *Byz. Zeitschr.* XXV 387 s. MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 220 s.

152. Cf. GROSSE *l. c.* 253.

153. GROSSE *l. c.* 49-51, mais voir aussi plus haut p. 430, n. 216.

154*. GROSSE *l. c.* 30-34.

‹190› 155*. Ammian. XV 5, 33; XXI 10, 8 (passage le plus important); 12, 25. Euseb. *v. Const.* IV 7, 3. BANG, *Die Germanen im röm. Dienst* (1906) 91-94.

156*. Cf. sa législation sur la *donatio ante nuptias* (Cod. Theod. III 5, 1-6), sur le droit des mères à hériter de leurs enfants (Cod. Theod V 1, 1), sur l'insti-

---

151. D'après VAN BERCHEM *l. c.* 83 ss. 113 ss., c'est Constantin qui, entre 312 et 321 (« deuxième date » de la Table de Brigetio, voir plus haut p. 456 s., n. 130), a détaché les *comitatenses* des *ripenses,* désormais synonymes de *limitanei.*

154. Sur les légions, voir PARKER, *Journ. of Rom. Stud.* XXIII (1933) 175 ss. — Sur les effectifs de l'armée sous Constantin, SEGRÉ, *Byzantion* XVI (1942-43) 393-444, qui les évalue à 500.000 hommes (soit 100.000 de plus que sous Dioclétien), coûtant 30 millions de sous par an (près du double que sous Dioclétien).

155. Les Germains dans l'armée romaine au IVe siècle: SANDER, *Hist. Zeitschr.* CLX (1939) 13 ss.; SCHENK VON STAUFFENBERG, *Das Imperium und die Völkerwanderung* (1948) 107 ss.

156. Sur la législation civile et pénale de Constantin, voir SARGENTI, *Il diritto privato nella legislazione di Costantino* (1938); C. DUPONT,

tution des héritiers (Cod. Just. VI 23, 15 ; pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 59) ; en outre MITTEIS, *Reichsrecht u. Volksrecht* (1891) 548-552 et STADE, *Der Politiker Diokletian* 68-76.

157*. Cod. Just. III 12, 2. Cod. Theod. II 8, 1.

158*. Cod. Theod. IV 7, un. du 18 avril 321.

159. Cod. Theod. IX 12, 1 du 11 mai 319.

‹191› 160. Cod. Theod. II 25, un. ; pour l'année (325 ?), voir SEECK, *Regesten* p. 88 s.

161. Cf. Cod. Theod. V 9, 1 du 17 avril 331.

162. Cod. Theod. XV 12, 1 du 1er oct. 325.

163. Inc. *paneg.* VI (VII) 12, 3 ; XII (IX) 23, 3. Eutrop. X 3, 2.

164. Cod. Theod. XI 27, 2 et 1 du 6 juillet 322 et du 13 mai 329 (?) ; pour ces constitutions, voir SEECK, *Regesten* p. 54 en bas. 108.

165. Une loi de Dioclétien du 27 avril 294 suppose son existence (Cod. Just. VIII 46, 9).

166. Cod. Theod. VIII 16, un. du 31 janv. 320.

167. Cod. Just. V 26, un.

168. P. M. MEYER, *Das röm. Konkubinat* (1895) 125 ss., mais dont je n'adopte pas le jugement sur la tendance qui se manifeste dans les mesures de Justinien (p. 154 s.). Cf. aussi R. LEONHARD, Pauly-Wissowa IV 838 et ROBY, The Cambr. Med. Hist. II (1913) 76 s.

‹192› 169. Cod. Theod. IV 6, 2 s.

170. Cf. Cod. Theod. IV 6, 4-8.

171. Cod. Just. V 27, 5 pr. (constitution de Zénon).

172. Cod. Theod. III 16, 1

173 BURY, *Lat. Rom. Emp.* II² 407 s.

174. MOMMSEN, *Röm. Strafrecht* (1899) 701 s. Cod. Theod. IX 24, 1 du 1er avril 326 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 61. 63).

175. Cod. Theod. IX 24, 2 du 12 nov. 349. SEECK, *Regesten* p. 197.

‹193› 176. Cod. Theod. IX 9, un. du 29 mai 329 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 64).

177. MOMMSEN, *Röm. Strafrecht* 801. Cod. Theod. IX 34, 1 de 319 environ.

178. Cod. Theod. IX 15, un. du 16 nov. 318. MOMMSEN *l. c.* 645 s. 922 s.

179*. Cod. Theod. IX 3, 1 s. du 31 déc. (?) 320 et du 3 fév. 326 (pour la première date, voir SEECK, *Regesten* p. 59. 101).

180. Vict. *Caes.* 40, 28.

181*. SEECK, *Unterg.* III² 426-428. 558 s. Des considérations d'ordre éco-

---

Les constitutions de Constantin et le droit privé au début du IVe siècle (1937) ; *Le droit criminel dans les constitutions de Constantin* I (1954) ; II (1955).

157. PIGANIOL, *Emp. chrét.* 129 conteste l'inspiration chrétienne de la mesure concernant le *dies solis ;* GAUDEMET, *Rev. d'hist. de l'Égl. de Fr.* XXXIII 43 ss. et J. VOGT, *Münchener Beiträge zur Papyrusforschung* XXXV (1945) s'opposent à cette interprétation.

158. Sur l'affranchissement dans l'église, voir GAUDEMET *l. c.* 38 ss. Sur l'influence du christianisme sur la législation relative à l'esclavage voir E. J. DE JONKERS, *Mnemosyne* I (1933-34) 241 ss.

179. Sur les prisons, voir R. GRAND, *Rev. hist. de droit fr.* XIX (1940) 58 ss. ; sur les modes de supplices, VERGOTE, *Bull. de l'Inst. hist. belge de Rome* X (1939) 141 ss.

181. Sur la fondation de Constantinople, voir : GERLAND, *Byz.-*

nomique et de géographie militaire ont probablement joué dans le choix de l'emplacement un rôle plus grand que Seeck ne l'admet (cf. Anon. *v. Const.* dans Philostorg. p. 20, l. 26 s. [Bidez]. Zosim. II 30, 1 s.), mais Seeck s'est élevé à bon droit contre l'opinion, que ne sauraient motiver ni les sources historiques ni l'histoire elle-même (cf. plus haut p. 2), d'après laquelle la fondation de Constantinople aurait été un acte génial, qui par son importance aurait fait époque dans l'histoire universelle.

‹194› 182. Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 67-69.

183. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 481-490. KLUGE, *Hist. Jahrb.* XLII 99.

184. Cf. le plan de la ville dans OBERHUMMER, Pauly-Wissowa *s. v. Constantinopolis.*

185. Euseb. *v. Const.* III 54. Julian. *or.* 7, p. 296 [Hertlein]. Liban. *or.* 30, 6. 37 (t. III, p. 90. 107). Hieron. *chron.* p. 314 [Fotheringham]. Sozom. II 5. Cf. aussi Eunap. *v. sophist.* p. 461 [Boissonade].

186. Cf. Cod. Theod. XIV 13, un. Sozom. VII 9. Sur le *ius Italicum* en général, voir plus haut p. 43 ; à mon avis PREMERSTEIN, Pauly-Wissowa X 1248 est erroné.

187. Cod. Theod. XIV 16, 2. Socrat. II 13. *Chron. pasch.* 531 B. Cf. Eunap. *v. sophist.* p. 462 [Boissonade]. MAURICE, *Numism. Const.* I, p. CLIII.

188. Anon. Vales. § 30. Themist. *or.* 3, p. 48 A [Harduinus]. Liban. *or.* 49, 2 (t. III, p. 453). Sozom. II 3. Zosim. II 31, 3.

‹195› 189*. Cf. Socrat. II 41 *in.* et SEECK, *Regesten* p. 478.

190. Nov. Theod. 5, 1, surtout § 1.

191*. Cod. Theod. XIV 17, 1. 7-13, surtout 9 s. 12. D'ailleurs les *panes aedium*

---

neugriech. Jahrb. X (1933) 93 ss. ; GREN, *Kleinasien und der Ostbalkan in der wissenschaftl. Entwicklung der römischen Kaiserzeit* (1941). Sur l'importance de cette fondation, OSTROGORSKY, *Hist. de l'État byzantin* (trad. fr. 1956) 71 s., qui se déclare en désaccord avec Ernest Stein sur ce point. — Sur les monuments de la nouvelle capitale, voir JANIN, *Constantinople byzantine* I (1950), qui rassemble et remplace de nombreuses études de détail du même auteur ; et aussi A. M. SCHNEIDER, *Byzant. Vorarbeiten zur Topographie und Archäologie der Stadt* (1936). Sur le Palais : MAMBOURY et WIEGAND, *Die Kaiserpaläste von Konstantinopel* (1934) ; BAXTER, MARTINY et STEVENSON, *The Great Palace of the Byzantine Emperors* (1947). Sur l'hippodrome : A. VOGT, *Byzantion* X (1935) 471 ss. ; *Échos d'Orient* XXXVII (1938) 23 ss. ; BRUNS, *Der Obelisk und seine Basis auf dem Hippodrom zu Konstantinopel* (1935) ; PIGANIOL, *Byzantion* XI (1936) 383 ss. Cf. aussi : DEMANGEL, *Contribution à la topographie de l'Hebdomon* (1945) ; DEMANGEL et MAMBOURY, *Le quartier des Manganes et la première région de Constantinople* (1939) ; sur les rues et quartiers, A. M. SCHNEIDER, *Mitt. des deutschen archäolog. Inst.* III (1950) 68 ss.

189. A. H. M. JONES, *Journ. of Rom. Stud.* XLIV (1954) 28 s. pense que le proconsul de Constantinople n'était que le gouverneur de la province d'Europe-Rhodope avec résidence à Constantinople, et non une sorte de préfet de la Ville : peu après 343 le proconsul Donat arrête Olympius, évêque d'Aenos en Rhodope.

191. VAN BERCHEM et V. MARTIN, *Rev. de philol.* XVI (1942) 5-21 pensent que le *panis aedium* a été introduit de Constantinople à Alexan-

existaient aussi à Rome, ce qu'on ne remarque généralement pas, voir Cod. Theod. XIV 17, 5 : ...*qui aedificiorum percipiat panem.*

192*. Cons. Constantinop. *ad a* 330. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 206 [Bidez]. Cf. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 484 s.

193. Hesych. Illustr. 42, Scr. orig. Constantinop. p. 18 [Preger].

194*. Sozom. II 3 déclare qu'en son temps on tient Constantinople, d'un commun accord, pour plus populeuse que Rome. Or, il est assez certain que dès l'époque de Constantin Rome avait moins de 450.000 habitants et que pour l'époque de Valentinien III il ne faut pas même admettre la moitié de ce chiffre (voir KAHRSTEDT dans FRIEDLÄNDER, *Darstell. aus der Sittengesch. Roms* IV [9.10] [1921] 19-21 ; déjà GREGOROVIUS, *Gesch. der Stadt Rom* I[4] 144 a admis pour les environs de l'an 400 un maximum de 300.000 habitants, qui d'après lui ne fut guère atteint). Dans le premier quart du v[e] siècle, Constantinople devait encore avoir bien moins d'habitants que Rome n'en comptait trois générations plus tôt : la preuve est qu'à l'époque de Constantin il y avait à Rome 250 et quelques boulangeries (*Not. regionum* dans JORDAN, *Topogr. der Stadt Rom* II [1871] 543 s. 546-548. 550 s. 554. 557 s. 560-562. 564. 573), tandis que vers 425 il n'y en avait que 140 environ dans les 14 régions de Constantinople (*Not. urb. Constantinop.* p. 230-240. 243 [Seeck]). Un point de repère positif nous est fourni par Joh. Chrysost. *hom. in acta ap.* 11, 3 (P. G. LX 97), qui, en l'an 400, chiffre à 100.000 le nombre des chrétiens de toute confession se trouvant à Constantinople et à 50.000 celui des personnes secourues par la charité publique. Si l'on évalue à 20.000 les païens et les Juifs réunis — ils ne constituaient sans doute pas plus d'un cinquième de la population totale — l'on obtient un chiffre de 120.000 habitants dont 42 % bénéficiaient de la charité publique (à peu près exclusivement chrétiens) ; ce pourcentage est élevé mais nullement invraisemblable, puisqu'en 1817, sur 41.000 habitants de la ville de Cologne, 18.000, c'est-à-dire près de 44 %, bénéficiaient de la charité publique (ce fait m'a été révélé par SIEVEKING, *Nachruf auf Eberh. Gothein, Wirtschaftsdienst* I [1923] 1104). Il va de soi que le chiffre de la population de Constantinople n'a pas pu être un multiple de celui que tenait pour exact l'évêque de la ville, qui plus est, un homme de la culture et de l'intelligence de Chrysostome. Mais il est fort possible que certains faubourgs en dehors de la muraille constantinienne n'aient été incorporés officiellement dans la ville que lors de la construction du mur théodosien et que Chrysostome pour cette raison ne les compte pas encore ; d'autre part, le fort accroissement de la population de Constantinople continue certainement encore durant tout le v[e] siècle, car la quantité de grain importé annuellement d'Égypte sous Justinien (Just. edict. 13, c. 8), à laquelle il faut ajouter ce que fournissaient les diocèses asianiques (Eunap. *v. sophist.* p. 462 [Boissonade]), suppose en effet une population de plus de 600.000 âmes (ANDRÉADÈS dans la revue *Metron* I [1920] 88 s. est exact sur ce point ; cf. aussi KAHRSTEDT *l. c.* 18 s.). Rien ne nous empêche donc d'admettre qu'au moment où elle dépassa celle de Rome, la population de Constantinople comptait déjà plus de 200.000 âmes ; mais comme elle peut difficilement avoir doublé dans le temps d'une génération, elle n'a pas dû dépasser les 250.000 encore dans les dernières années de Théodose II. La preuve que l'ordre de grandeur de notre statistique est exact, c'est que, selon Liban. *epist.* 1119, 4 (t. XI, p. 224), Antioche comptait 150.000 habitants en 363 (Joh. Chrysost. *in s. Ignat.* 4 [P. G. L 591] est bien d'accord avec cette indication, quand un quart de siècle ou une génération plus tard il arrondit à 200.000 le chiffre de la population d'Antioche qui se sera sans doute quelque peu accrue entre temps). Si dès le milieu du IV[e] siècle Constantinople est célébrée comme la ville la plus importante après Rome (Liban. *or.* 18, 11 ; 30, 5 ; 59, 94 [t. II, p. 240 ; III, p. 89 ; IV, p. 255]. Julian. *or.* 1, p. 9 [Hertlein]), c'est qu'on se reporte non pas au nombre de ses habitants, mais à son rang politique et peut-être aussi à sa splendeur architecturale ; il se peut d'ailleurs que cette dernière offre aussi un argument contre les traditionnelles exagérations dans l'évaluation du nombre de ses habitants : si à Rome, d'après la *Not. regionum*, il y avait près de 1800 *domus* et à Constantinople, d'après la *Not. urb. Constantinop.*, près de 4400 sur une surface plus petite de plus d'un cinquième (ainsi que M. O. Lehman l'a calculé à ma demande, la ville ne couvre jusqu'à la muraille théodosienne que 9,8 km.²), il est évident que le nombre des maisons se composant d'*insulae* où la population était bien plus dense que dans les *domus*, a dû être bien plus réduit à Constantinople qu'à Rome ; mais j'admets qu'il faut probablement compter à Constantinople pour les maisons se composant d'*insulae* un nombre d'habitants beaucoup plus élevé qu'à Rome. En tout cas l'on ne peut que s'étonner de voir des historiens sérieux rejeter le témoignage d'un Libanius ou d'un Chrysostome pour opérer sur des données aussi ridicules que le chiffre de 250.000 personnes tuées lors du tremblement de terre de 526 à Antioche (Malal. 420 B.), ou même que celui de 300.000 civils mâles massacrés en 539 par les Ostrogoths et les Burgondes lors de la prise de Milan (Procop. *bell. Goth.* II 21, 39)! Voir en dernier lieu GERKAN, *Mitt. des deutschen archäolog. Inst., Röm. Abt.* LV (1940) 149-195 ; LVIII (1943) 213-243 et mes remarques t. II, p. 842. — Sur la *Notitia urbis Constantinopolitanae* cf. BURY, *Engl. Hist. Rev.*, XXXI (1916) 442 s. ; *Lat. Rom. Emp.* I[2] 68, n. 2, qui la date probablement avec raison de 447 à 450, mais qui souligne que ses données ne se rapportent pas à la superficie entière de la Constantinople d'alors.

‹197› 195. Cf. HAHN, *Festgabe für Schanz* (1912) 173-183 ; aussi Philostorg. II 9, p. 22, l. 1 [Bidez] et la légende *pop(ulus) Romanus* sur des monnaies de Constantinople, MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 536 s.

196*. Euseb. *v. Const.* III 48 s. OBERHUMMER, Pauly-Wissowa IV 992 s. Cf. aussi MAURICE *l. c.* p. LXXVI-LXXXII.

---

drie dès l'époque de Constantin et à Rome en 369. — Sur le ravitaillement de la ville, voir : BRATIANU, *Byzantion* IV (1929) 83-107.

192. Avant l'inauguration de 330 il y eut une *consecratio* le 26 novembre 328, avec l'érection d'une colonne de porphyre surmontée d'une statue de Constantin en Hélios (assimilé au Christ?) : voir L'ORANGE, *Studia Osloensia* XIV (1935) 113 ss. ; FROLOW *l. c.*

194. Sur l'*annona civica* à Constantinople, voir SEGRÉ, *Byzantion* XVI (1942-43) 395 ss. — Population de Constantinople : ANDRÉADÈS, *Metron* I (1920) 5 ss. avait formulé des évaluations excessives, mais il s'est rallié (*Byzantium* [1949] 53) aux conclusions d'Ernest Stein : cf. aussi OSTROGORSKY *l. c.* 72, n. 1. En dernier lieu, F. LOT, *Nouv. rech. sur l'impôt foncier et la capitation personnelle sous le Bas-Empire* (1955) 166 ss. estime cette population à 150.000 hab. seulement.

196. Le caractère chrétien de Constantinople est souligné par ALFÖLDI, *Conversion* 110 ss. ; *Journ. of Rom. Stud.* XXXVII (1947) 10 ss. ; par BAYNES, *Anal. Bolland.* LXVII (1949) 165 ss. ; et par J. VOGT, *Constantin der Gr.* 220 ss., qui écrit : « *Der christliche Kult wurde das Lebenselement der neuen Residenz* ». *Contra* : l'étude de Frolow citée plus haut p. 462, n. 19. — L'église Sainte-Sophie n'a été construite que sous Constance II, mais le plan remonte à Constantin, cf. A. M. SCHNEIDER,

197*. Euseb. *v. Const.* IV 58-60. 70. HEISENBERG, *Grabeskirche u. Apostelkirche* II (1908) 97-109.

198. Vict. *Caes.* 41, 18. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 205 [Bidez]. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*^{2} (1941) 226. Cf. aussi ALFÖLDI, *Zeitschr. für Num.* XXXVI (1926) 161-167.

199. SEECK, *Unterg.* IV 380 s. *ad* p. 3, 33 - 4, 1 ; *Regesten* p. 69. 178.

‹198› 200*. Anon. Vales. §§ 30 s. Cons. Constantinop. *ad a.* 332 (là-dessus, SEECK, *Unterg.* IV 382 *ad* p. 4, 30. L. SCHMIDT, *Ungar. Jahrbb.* V 115). Eutrop. X 7, 1. Euseb. *v. Const.* IV 5. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*^{2} 227, n. 5. PATSCH, *Anz. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* 1925, 181-187 a démontré que les Sarmates résidaient dans le Banat.

201. Cf. Ammian. XVII 13, 1 *(obliti priorum, tunc erumpentibus Liberis)*. 21. Anon. Vales. § 31. Le nom des Argaragantes est transmis uniquement par Hieron. *chron.* p. 315 [Fotheringham]. Il n'est nullement certain que le César Constance ait commandé alors contre les Sarmates, comme l'affirme SEECK, *Unterg.* IV 5. 382 ; cf. aussi Arthur STEIN, Pauly-Wissowa II A 22.

202*. Euseb. *v. Const.* IV 6. Hieron. *l. c.* Cons. Constantinop. *ad a.* 334. Anon. Vales. § 32. Ammian. XVII 12, 18 s. ; 13, 21. Cf. PATSCH, *Anz. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* 1925, 182-184. 193 ss., à qui on peut seulement reprocher d'évaluer certainement bien trop haut la force numérique des Sarmates.

203. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*^{2} 228 s.

‹199› 204. Vict. *Caes.* 41, 11 s. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 207 [Bidez]. Sur Dalmace, voir aussi plus haut p. 476, n. 144 ; cf. encore sur lui, Eutrop. X 9, 1.

Byz. Zeitschr. XXXVI (1936) 77 ss. ; RASI, *Münchner Beiträge zur Papyrusforschung* XXXV (1945) 269 ss. À Rome aussi Constantin fit construire des édifices chrétiens, en particulier les basiliques du Latran et du Vatican, richement dotées par ses soins ; sur cette dernière, où les restes de S. Pierre furent solennellement transférés, probablement en janvier 336, des fouilles récentes ont apporté bien des précisions : cf. *Esplorazioni sotto la confessione di San Pietro in Vaticano* (1952) ; MARROU, Dict. d'archéol. chrét. XV 3291-3346 ; CARCOPINO, *Études d'histoire chrétienne* (1953) 115-134. 193-220. Des basiliques furent aussi édifiées en Palestine ; sur celle de la Nativité à Bethléem, voir L. H. VINCENT, *Rev. Bibl.*, 44e année (1937) 93-121; A. VINCENT, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* 1935, p. 350 ss. ; VIONNET, *Byzantion* XIII (1938) 91-128.

197. Sur le mausolée de Constantin : KOETHE, *Mitt. des deutsch. archäolog. Inst., Röm. Abt.* L (1933) 185 ss. ; KANIUTH, *Die Beisetzung Konstantins des Grossen* (1941) ; VASILIEV, *Dumbarton Oaks Papers* IV (1948) 1-26. L'église des Saints-Apôtres est attribuée à Constance II par Glenville DOWNEY, *Dumbarton Oaks Papers* VI (1951) 54-80.

200. Campagnes contre les Goths : PATSCH, *Beiträge zur Völkerkunde von Südosteuropa* III 1 (1928).

202. D'après Jord. *Get.* 22, 115, Constantin aurait alors installé les Vandales en Pannonie, mais ce témoignage paraît suspect aux historiens : cf. en dernier lieu COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 34, n. 6.

205. Cons. Constantinop. *ad a.* 335, 2. Vict. *Caes.* 41, 15. SEECK, *Unterg.* IV 384 *ad* p. 6, 33.

206. Cod. Theod. IV 6, 2 s. Cf. Eutrop. X 6, 3. SEECK, *Zeitschr. für wissensch. Theol.* XXXIII 73-75.

207. SEECK, *Unterg.* IV 23. 388 ; Pauly-Wissowa I A 2334. L'argumentation par laquelle Seeck, dans Pauly-Wissowa, rejette la tradition, qu'il avait acceptée lui-même auparavant, sur la naissance posthume de Sapor, mérite l'attention sans être absolument décisive.

208. Julian. *or.* 1, 15 s. [Hertlein]. Artemii *passio* 8 (dans Philostorg. p. 29 [Bidez]). Eutrop. X 8, 2. Fest. *brev.* 26, 2 [Wagener]. BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXVII (1912) 756. SEECK, *Unterg.* IV 381 *ad* p. 4, 17 a montré que très vraisemblablement Constance a été envoyé en Gaule en 331-2 en remplacement de son frère Constantin appelé à commander dans la guerre gothique ; quant à son transfert de Gaule en Orient mentionné par Julian. *l. c.*, il ressort d'Euseb. *laud. Const.* 3, 4 qu'il eut lieu assez longtemps avant le milieu de 335.

‹200› 209*. Fauste de Buz. III 20 s. (FHG V 2, 230-232). BAYNES *l. c.* XXV (1910) 627 s. L'indice chronologique contenu dans Fauste de Buz. IV 50 *in.* (FHG V 2, 266) et qui est à mon avis apprécié par Baynes à sa juste valeur, nous conduit à l'an 334 comme date de l'ouverture des hostilités perses contre l'Arménie, voir plus bas p. 488, n. 35. La relation de Fauste sur la capture du harem royal perse, que Baynes a prise comme argent comptant, doit être rejetée comme un doublet de l'événement historique de 297 ; elle est tout à fait incompatible avec le récit de Libanius sur la dernière ambassade perse à Constantin le Grand (voir note suivante) ; de même celui du *breviarium* de Rufius Festus, qui pourrait à la rigueur s'accorder avec elle, n'en fait pas mention. — Sur Hannibalien : Vict. *epit.* 41, 20. Anon. Vales. § 35. *Chron. pasch.* 532 B. Ammian. XIV 1, 2. Philostorg. III 22. MAURICE, *Numism. Const.* II, p. 547. BAYNES *l. c.* XXVII 755 s.

210. Liban. *or.* 59, 71 s. (t. IV, p. 273 s.). Cf. Euseb. *v. Const.* p. 117, l. 1 s. [Heikel]. Fest. *brev.* 26, 2. BAYNES *l. c.* XXVII 756.

211. SEECK, *Unterg.* IV 26. 389 s. ; *Regesten* p. 184.

‹201› 212. Zosim. II 38. Zon. XIII 4, 29 s. Cf. Julian. *Caes.* p. 430 [Hertlein].

213. SEECK, *Unterg.* I^{4} 50 s. 467 ; II^{2} 102 s. 519.

---

209. Sur Hannibalien en Arménie : ENSSLIN, *Klio* XI (1936) 102 ss.

CHAPITRE III

‹202› 1*. Vict. *epit.* 41, 20 : *Hi singuli has partes regendas habuerunt : Constantinus iunior cuncta trans Alpes, Constantius a freto Propontidis Asiam atque Orientem, Constans Illyricum Italiamque et Africam, Delmatius Thraciam Macedoniamque et Achaiam.* Anon. Vales. § 35 : ... *Gallias Constantinus minor regebat, Orientem Constantius, Africam, Illyricum et Italiam Constans, ripam Gothicam Dalmatius tuebatur.* Cons. Constantinop. *(Fasti Hydat.) ad a.* 324, 3 ; 333 ; 335, 2. SEECK, *Unterg.* IV 377-379 *ad* p. 3, 8-14. Cf. DESSAU, *Inscr. Lat. sel.* III, p. CLXXII *ad* n° 710 ; *Einl. in die Altertumswiss.* I 10³ (1925) 37. — D'après Vict. *epit. l. c.* le diocèse dacique était compris non pas dans la part d'Empire de Dalmace, mais manifestement dans celle de Constant. Constantin le Grand semble avoir procédé dès avant 327 au partage de la *diœcesis Moesiarum* de Dioclétien en diocèse dacique et diocèse de Macédoine, voir BURY, *Journ. of Rom. Stud.* XIII (1923) 134. Pour ce qui est de la *ripa Gothica* dans l'Anon. Vales. *l. c.*, sans doute faut-il la considérer non pas comme une notion officielle de la géographie politique de l'époque, ainsi que le fait Ed. SCHWARTZ, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1911, 469 s., n. 2, mais bien plutôt comme une *pars pro toto* désignée sans trop de précision et contenant en même temps l'indication d'un but militaire.

‹203› 2. Cons. Constantinop. *ad a.* 337, 2. Euseb. *v. Const.* IV 69, 2.

3*. OLIVETTI, *Riv. di filol.* XLIII (1915) 67-79. Les confiscations de biens : Julian. *epist. ad Athen.* p. 352 [Hertlein]. Gallus est né en 326 (Ammian. XIV 11, 27, et voir à ce sujet SEECK, *Hermes* XLI [1906] 498 s.), Julien en 331 (voir BAYNES, *Journ. of Hell. Stud.* XLV [1925] 252). Ils étaient demi-frères : sur leurs mères, voir Ammian. XIV 11, 27 ; XXV 3, 23. Liban. *or.* 18, 9 (t. II, p. 240). SEECK, *Unterg.* II² 507 s. *ad* p. 68, 29 ; voir aussi plus haut p. 108. Avec Jules Constance périt également son fils aîné ; sa fille était la première femme de Constance II (Julian. *l. c.* p. 349. 351. Athan. *hist. Arian. ad mon.* 69, P. G. XXV 776).

---

1. On peut émettre des doutes sur la réalité des projets de partage de Constantin : cf. SESTON, *X Congresso intern. di sc. stor., Roma, Relaz.* VI (1955) 784. LAFAURIE, *Rev. numism.* XI (1949) 35 ss., en restituant au César Constantin en 336 des médaillons précédemment attribués à Gallus, montre que Constantin le Grand présentait son fils aîné comme héritier spirituel de l'Empire, dont l'unité serait affermie grâce à lui. — Pour la date de naissance du dernier fils de Constantin, Constant, on peut préférer 320, selon le témoignage d'Eutrop. X 9, 4, à 323, que donne Vict. *epit.* 41, 24 : cf. PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XL (1938) 248 ss.

3. Sur les deux fils de Jules Constance et leurs mères, cf. BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien* (1930) 7 ss. — BIDEZ *ibid.* 14 s. situe les massacres après le 9 septembre ; PIGANIOL, *L'Empire chrétien* (1947) 74, n. 6 les place avant cette date : cette chronologie demeure bien incertaine.

‹204› 4*. Julian. *or.* 1, p. 22-24 [Hertlein]. *Artemii passio* 8 (dans Philostorg. p. 29 s. [Bidez]). Zon. XIII 5, 1-4. SEECK, *Unterg.* IV 397 s. *ad* 42, 5. 21. BAYNES, *Journ. of Egyptian Archaeol.* XI (1925) 67. — En s'appuyant sur Zosim. II 39, 2, sur une interprétation trop rigoureuse de Julian. *l. c.* et sur des indices numismatiques nullement certains, SEECK, *Zeitschr. für Num.* XXI (1898) 49-62 ; *Unterg.* IV 42. 46. 397. 400 a affirmé que le diocèse thracique, y compris Constantinople, était d'abord échu à Constant, lequel ne l'aurait cédé à Constance qu'en 339 à l'occasion de son conflit avec Constantin II. Mais cela ne peut être exact, ne fût-ce que pour la raison suivante : ainsi que Seeck l'a montré lui-même (*Unterg.* IV 403 *ad* p. 52, 2, cf. aussi Ed. SCHWARTZ, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1911, 479, n. 2 ; 484, n. 4), Constance a fait valoir personnellement ses droits souverains à Constantinople, et de façon très énergique, au plus tard en septembre 338, donc un certain temps déjà avant que la querelle n'ait éclaté entre ses frères.

5. Cons. Constantinop. *ad a.* 340. Hieron. *chron.* p. 317 [Fotheringham]. Vict. *Caes.* 41, 22. Eutrop. X 9, 2. Vict. *epit.* 41, 21. Zosim. II 41. Julian. *or.* 2, p. 121 [Hertlein]. *Artemii passio* 9 s. (dans Philostorg. p. 30 [Bidez]). Socrat. II 5. Zon. XIII 5, 5-14. SEECK, *Unterg.* IV 400 *ad* p. 47.

‹205› 6*. SEECK, *Regesten* p. 145-147. 424 s. Mes remarques dans *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 364-366.

7. Liban. *or.* 59, 33 s. (t. IV, p. 225 s.). Eunap. *v. sophist.* p. 492 [Boissonade]. SEECK, *Unterg.* IV 34. 49. 394 s. 401.

8. Cod. Theod. XVI 10, 2, cf. 3.

9. Cod. Theod. XVI 10, 4. Mommsen et Seeck veulent changer la date qui nous est transmise pour cette loi (1er déc. 346) ; s'il n'y a pas de nécessité qui oblige à faire ce changement, il faut cependant admettre la possibilité d'une erreur. Sur le paganisme en général sous les fils de Constantin, cf. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*² (1929) 97-103. 280-283.

10. Pédérastie : Cod. Theod. IX 7, 3. Mariages interdits : Cod. Theod. III 12, 1 s.

11. Ammian. XXI 16. Liban. *or.* 59, 88. 122 (t. IV, p. 251 s. 268-272). Vict. *Caes.* 42, 23-25. Eutrop. X 15, 2. Vict. *epit.* 42, 18-20. SEECK, *Unterg.* IV 30-39. 393-396, qui accentue par trop les mauvais côtés du caractère de l'empereur et pas assez les bons côtés, et qui à mon avis sous-estime ses talents militaires. BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXVII (1912) 757. Sur Eusèbe, voir SEECK, Pauly-Wissowa VI 1367 s.

‹206› 12. MARCHI, *Studi giur. in onore di C. Fadda* V (1906) 379 ss. Mes remarques dans *Byz.-neugr. Jahrbb.* I (1920) 177 s. ; *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 195 ss., surtout 219-223 ; en outre mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräfektur* (1922) 30, note.

---

4. À la suite de l'entrevue de Viminacium (antérieure au 9 septembre 337, selon PIGANIOL *l. c.*) l'Occident n'a pas été partagé entre Constantin II et Constant et le premier a été le seul souverain effectif : cf. PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 56 ss. ; PIGANIOL *l. c.* 75, n. 9, qui apporte de nouveaux arguments, fondés sur la numismatique et l'épigraphie, en faveur de la suprématie de Constantin II (cf. aussi le travail de Lafaurie cité plus haut p. 484, n. 1).

6. Sur ces ressorts préfectoraux, voir PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire* (1933) 17 ss. ; *Mélanges Henri Grégoire* II (1950) 488 ss. ; *Historia* IV (1955) 258. Le dernier témoignage concernant la préfecture d'Afrique est l'inscription d'Aïn Tebernok (voir plus haut p. 473, n. 113).

13. Boak, Univ. of Michigan Stud., Human. Ser. XIV 74-77. Mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 62-67.
14. Liban. *or.* 18, 135-141 (t. II, p. 294-296).
15. Liban. *or.* 59, 124-141 (t. IV, p. 272-281). Cons. Constantinop. *ad a.* 341, 1; 342, 1. Hieron. *chron.* p. 317 [Fotheringham]. Socrat. II 10 *ex.* 13. Firm. Mat. *de err. prof. rel.* 28, 6. Ammian. XX 1, 1; XXVII 8, 4; XXX 7, 5. Seeck, *Regesten* p. 191. 193. Cf. aussi Alföldi, *Zeitschr. für Num.* XXXVI (1926) 173. — En 338 des Sarmates qui avaient envahi les provinces danubiennes, avaient déjà été mis à la raison (cf. Seeck, *Zeitschr. für Num.* XXI 56 s.). ⟨Cette note remplace les n. 4 et 5 de la p. 206 de la 1ère édition.⟩
‹207› 16. Vict. *Caes.* 41, 23 s. Eutrop. X 9, 3 s. Vict. *epit.* 41, 24. Zosim. II 42, 1; 47, 3. *Artemii passio* 10 (dans Philostorg. p. 49 [Bidez]). Zon. XIII 5, 15; 6, 7-9. Liban. *or.* 14, 10 (t. II, p. 90 s.).
17*. Seeck, *Zeitschr. für Num.* XVII (1890) 132 s. Themist. *or.* 33, p. 367 B [Harduinus] et voir à ce sujet Seeck, *Die Briefe des Libanius* (Texte u. Unters. herausgeg. von Harnack u. Gebhardt XXX [N. F. XV] 1-2, 1906) 293.
18*. Athan. *apol. contra Arian.* 87; *hist. Arian. ad mon.* 8 (P. G. XXV 405. 408. 703). Philostorg. II 18. Baynes, *Journ. of Egypt. Archaeol.* XI 65-69.
‹208› 19. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, IV 1, 8 s. (Corp. scr. eccl. lat. 65, 54 s.). Baynes *l. c.* 68.
20. Socrat. II 7. Athan. *apol. contra Ar.* 6, 25; *hist. Ar. ad mon.* 7 (P. G. XXV 260. 289. 701). Seeck, *Unterg.* IV 403 s. *ad* p. 52, 2 (toutefois, l'indication de Seeck sur la présence de Constance à Viminacium en juin 338 est erronée si, comme nous l'admettons, la rencontre des fils de Constantin a déjà eu lieu plus tôt).
21. Loofs, Realencyklopädie für prot. Theol. II^2 23 s. Ed. Schwartz, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1911, 486-501.
22*. Athan. *apol. contra Ar.* 20-35 (surtout 22. 25. 29 s. 35); *hist. Ar. ad mon.* 11. 15 (P. G. XXV 280-308. 705. 709). Canon 15 de Nicée, Mansi II 673-676. Seeck, *Unterg.* IV 413 *ad* p. 69, 10.
‹209› 23*. Athan. *de syn.* 22-25 (P. G. XXVI 720-728). Hilar. *de syn.* 28 (P. L. X 502). Socrat. II 8. Sozom. III 5. Ed. Schwartz, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1911, 504-510. Reprenant une recherche des frères Ballerini, Schwartz *l. c.* 389-397 a montré que les canons attribués déjà de très bonne heure à ce synode, sont dus à un autre synode, antérieur de plus

---

17. Sur la hausse du denier, voir Mickwitz, *Geld und Wirtschaft im römischen Reich des IV. Jahrh.* (1932) 114 s. Sur la frappe d'une nouvelle monnaie de cuivre, la *majorina*, dans les années 40, voir Strauss, *Rev. numism.* 5e sér., VIII (1945) 1-12.

18. Malgré la démonstration de Baynes, Bardy, Fliche-Martin III (1935) 116, n. 4 et Piganiol *l. c.* 81, n. 58 maintiennent au 23 novembre 337 le retour d'Athanase à Alexandrie.

22. Sur le pape Jules et le synode romain de 341, voir Bardy *l. c.* 117 ss.; Caspar I (1930) 138-154, qui montre comment « l'Église romaine joua dans le drame d'Athanase un rôle essentiel et capital pour sa propre histoire » (p. 138) et comment Athanase a formulé alors pour la première fois l'idée de la liberté de l'Église à l'égard de l'État; cf. en particulier son analyse et son interprétation de la lettre du pape Jules aux Orientaux (*l. c.* 150 ss.).

23. Sur le synode de la dédicace d'Antioche, voir Caspar I 154 s.; Bardy *l. c.* 121 ss.

d'une décade. Sur la construction de l'église d'Antioche, voir aussi, surtout, l'historiographe arien dans Philostorg. p. 205. 212 [Bidez].
24. Socrat. II 18. Cf. Athan. *de syn.* 25 (P. G. XXVI 725).
25. Socrat. II 12 s. Sozom. III 7. Cons. Constantinop. *ad a.* 342, 2. Hieron. *chron.* p. 317 [Fotheringham]. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, IV 1, 20, 3; 1, 27, 7 s. Ammian. XIV 10, 2. Liban. *or.* 1, 44; 59, 94 (t. I, p. 105; IV, p. 255). Seeck, *Unterg.* IV 415 *ad* p. 72. Cf. aussi Athan. *hist. aceph.* 2, p. 69 s. [Fromen].
26. Liban. *or.* 59, 95-98 (t. IV, p. 256 s.). Socrat. II 13. Seeck, *Unterg.* IV 415 *ad* p. 73, 1.
27. Athan. *apol. ad Const.* 4 (P. G. XXV 600 s.). Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, IV 1, 14, 1. Seeck, *Unterg.* IV 416 s. *ad* p. 74, 26. Il ne ressort pas clairement du texte lui-même à partir de quand il faut compter les trois années mentionnées dans Athan. *l. c.*; mais les autres circonstances invoquées par Seeck suffisent, à mon avis, pour rendre extrêmement invraisemblable qu'on puisse attribuer le concile de Sardique à l'année 342, comme le soutenait Ed. Schwartz, *Nachr. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* 1904, 341; 1911, 515-522.
‹210› 28*. Loofs, Realencykl. für prot. Theol. II^2 26 s. Seeck, *Unterg.* IV 417 *ad* p. 74, 26 et p. 75, 1.
29. Socrat. II 16. Seeck, *Unterg.* IV 420 *ad* p. 82, 3.
‹211› 30*. Athan. *apol. contra Ar.* 51-57; *apol. ad Const.* 3-5; *hist. Ar. ad mon.* 21-23. 25 (P. G. XXV 341-352. 597-601. 717-724). Athan. *epist. heort. chron. praev.* (P. G. XXVI 1355). Athan. *hist. aceph.* 2, p. 69 [Fromen]. Socrat. II 22 s. Sozom. III 20. Philostorg. III 12. Seeck, *Unterg.* IV 421 *ad* p. 83, 8; *Regesten* p. 192-194.
31*. Loofs, Realencykl. für prot. Theol. II^2 31-33.
‹212› 32*. Seeck, *Unterg.* III^2 341-346. 524-526. Sur les circoncellions, voir aussi G. Krüger, *Hdb. der Kirchengesch.* I^2, § 25, 4.

---

28. Sur le concile de Sardique, voir Caspar I 156-166; Bardy *l. c.* 123-130. Les canons de Sardique ont donné lieu à une abondante littérature, en particulier sur leur authenticité et sur la langue originale (grec ou latin) dans laquelle ils ont été écrits : l'essentiel de la bibliographie est donné par Bardy *l. c.* 128, n. 1, à quoi il faut ajouter I. Gelzer, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XL (1941) 1 ss. Il semble bien que les canons soient authentiques et aient été rédigés primitivement en latin : cf. Ed. Schwartz *ibid.* XXX (1931) 1-35. La juridiction d'appel reconnue à l'évêque de Rome à l'égard des décisions conciliaires, que Babut, *Transactions of the Intern. Congress for the Hist. of Relig.* II (1908) 345 ss. qualifiait de « juridiction de cassation », peut être rapprochée du droit de *retractatio* des empereurs à l'égard des préfets du prétoire: cf. E. Stein, *Byz. Zeitschr.* XXXII (1932) 125.

30. Sur le retour d'Athanase et des autres exilés, voir Bardy *l. c.* 131-136.

31. Sur les variations de l'arianisme, voir Bardy *l. c.* 150 ss.

32. Sur le donatisme sous Constant on peut toujours utiliser Monceaux, *Hist. littéraire de l'Afrique chrétienne* IV (1912) et V (1920). Sur les circoncellions, Odette Vannier, *Rev. Africaine* LXVII (1926) 13-28; Saumagne, *Ann. d'hist. écon. et soc.* VI (1934) 351-364 : ce dernier tente une réhabilitation de ces « rôdeurs de celliers », ouvriers agricoles itinérants, qui ne mériteraient pas une condamnation globale. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 147 s. a fortement

33. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 213 [Bidez]. LABOURT, *Le christianisme dans l'Empire perse* (1904) 43-82. O. BRAUN, *Ausgew. Akten pers. Märtyrer* (Bibl. der Kirchenväter 22[2], 1915) p. IX s. XX s.

34. Julian. *or.* 1, p. 22-24 [Hertlein]. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 210 s. [Bidez]. Ephraem. *carm. Nisib.* 14, 1 s. 14-22, p. 97-100 [Bickell], et voir à ce sujet BICKELL p. 12-14. 20. Tous les textes (pour la plupart légendaires) qui se rapportent à Jacques de Nisibe, ont été réunis et analysés par PEETERS, *Anal. Bolland.* XXXVIII (1920) 285-373. Jacques n'était plus en vie, semble-t-il, à la fin du siège, voir PEETERS *l. c.* 288 s. Pour la chronologie, voir BAYNES, *Journ. of Egypt. Archaeol.* XI 66. La seule conclusion qu'on puisse tirer de Liban. *or.* 59, 74 (t. IV, p. 245), c'est que l'attaque perse ne s'était pas encore produite au *printemps* de 337.

‹213› 35*. Julian. *or.* 1, p. 24-26 [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 206 ; 59, 75 s. 89-93 (t. II, p. 326 ; IV, p. 245 s. 252-255). Fauste de Buz. III 21 ; IV 1 s. 5 *ex.* (FHG V 2, 232 s. 235 s. 242). BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXV (1910) 628 s., qui a le mérite d'avoir trouvé la clef pour l'utilisation historique de Fauste de Buzanta. Étant donné que Pap, fils d'Arsace, se trouvait déjà chez les Romains au début de 369 (Themist. *or.* 8, p. 116 C [Harduinus]) et qu'entre sa fuite auprès d'eux et la fin du règne de son père qui avait duré trente ans (Fauste de Buz. IV 51 *in.* 54, FHG V 2, 267. 270 s.), il s'est écoulé certainement plusieurs mois (voir BAYNES *l. c.* 637), il faut placer l'avènement d'Arsace en 338, et non pas en 339 seulement. — Les cuirassiers perses sont décrits par Liban. *or.* 59, 69 s. (t. IV, p. 242 s.) et par Ammian. XXV 1, 12 ; les *clibanarii (cataphracti)* créés à leur image par Constance II (Julian. *l. c.* p. 25, l. 22 s. Liban. *or.* 18, 206) sont décrits dans Julian. *or.* 1 s., p. 46 s. 72 [Hertlein] et dans Ammian. XVI 10, 8. D'ailleurs Maxence a aussi utilisé de semblables cuirassiers dans sa guerre contre Constantin (Nazar. *paneg.* 7, 4 ; 22, 4 ; 23, 3 - 24, 7) ; c'est sans doute à la suite de leur échec complet dans la bataille de Turin (plus haut p. 91) que cette arme disparut alors pour assez longtemps de l'armée romaine.

36. Liban. *or.* 18, 206 s. ; 59, 77-86 (t. II, p. 326 s. ; IV, p. 246-251). Athan. *hist. Ar. ad mon.* 16 (P. G. XXV 712). L'historiographe arien dans Philostorg. p. 213, l. 1 s. [Bidez]. SEECK, *Unterg.* IV 419 *ad* p. 78, 20. 25. Cf. aussi *Ausgew. Akten pers. Märtyrer* p. 56 s. [Braun] (Romains prisonniers des Perses).

‹214› 37*. Liban. *or.* 18, 208 ; 59, 99-120 (t. II, p. 327 ; IV, p. 257-268). Julian. *or.* 1, p. 27-30 [Hertlein]. Fest. *brev.* 27, 3 [Wagener]. SEECK, *Unterg.* IV 93-95. 424-426. Suivant les Cons. Constantinop. *ad a.* 348 et Hieron. *chron.* p. 318 [Fotheringham], Seeck situe en 348 la bataille qui d'après Julian. *l. c.* p. 28, l. 1 s. eut lieu en été ; mais le témoignage de Julien, qui *l. c.* p. 32, l. 5-10 la situe dans la sixième année avant l'assassinat de Constant, donc en

---

montré le caractère du donatisme comme « mouvement national » et « parti d'opposition politique ». WARMINGTON, *The North African Provinces from Diocletian to the Vandal Conquest* (1954) 76-102 y voit un mouvement social plutôt que national ou religieux. Cf. aussi MESLIN et HADOT, *Archives de sociologie des religions*, juill.-déc. 1957, p. 143-148, à propos de J. P. BRISSON, *Autonomie et christianisme dans l'Afrique romaine* (thèse Paris, encore inédite).

35. Sur l'intervention de Constance en Arménie en 338, voir PEETERS, *Bull. de la Cl. des Lettres de l'Acad. de Belgique* XVII (1931) 1 ss., qui a débrouillé les confusions opérées par Fauste et les obscurités du texte de Julien.

37. Date de la bataille de Singara : PIGANIOL *l. c.* 76 la maintient en 348 et considère ce combat comme « un échec sanglant » des Romains.

344, est inattaquable, car il est confirmé par l'historiographe arien dans Philostorg. p. 213 [Bidez] ; cf. déjà BURY, *Byz. Zeitschr.* V (1896) 305.

38. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 214 [Bidez]. Ephraem. *carm. Nisib.* 13, 4-6, p. 98 [Bickell]. SEECK, *Regesten* p. 194. Constance II a aussi été à Nisibe le 12 mai 345, voir SEECK *ibid.* p. 192.

39. Julian. *or.* 1 s., p. 33-35. 36 s. 79-85 [Hertlein]. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 216-218 [Bidez]. BICKELL, *Ephraemi carm. Nisib.* (1866) p. 14 s. PEETERS, *Anal. Bolland.* XXXVIII 302. Sur l'armée perse, cf. Ammian. XXIII 6, 83 et mes remarques dans *Byz.-neugr. Jahrbb.* I (1920) 67-69.

‹215› 40. Ammian. XIV 3 ; XV 13, 4 ; XVI 9 ; XVII 5, 1. Zon. XIII 7, 13 s. Julian. *or.* 1 s., p. 32 en bas. 35. 85 [Hertlein]. Themist. *or.* 4, p. 56 A [Harduinus]. BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXV 626 s. 629-632. Cf. aussi Zosim. III 1, 1 : ... Πέρσας δὲ τοῦ τὴν ἑῴαν παρενοχλεῖν οὐκ ἀφισταμένους, εἰ καὶ πρότερον ἡσύχαζον δέει τοῦ μὴ τὸν Καίσαρα Γάλλον αὐτοῖς ἐπελθεῖν.... *Artemii passio* 12 (dans Philostorg. p. 53 [Bidez]).

41. Cons. Constantinop. *ad a.* 350, 1. Hieron. *chron.* p. 319 s. [Fotheringham]. Eutrop. X 9, 4. Vict. *epit.* 41, 22 s. ; 42, 7. Zosim. II 42, 2-5 ; 54, 1. Zon. XIII 6, 1-15. Cf. Ammian. XV 5, 16 et Julian. *or.* 1 s., p. 32. 70 s. [Hertlein]. — Magnence païen : Philostorg. III 26 ; sur son origine, voir BIDEZ, *Rev. des ét. anc.* XXVII (1925) 312-318.

42*. Julian. *ll. cc.* Zosim. II 43, 1 *in.* Socrat. II 25. SEECK, *Unterg.* IV 423 s. *ad* p. 92, 5.

43. Philostorg. III 22. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 219 [Bidez]. Cons. Constantinop. *ad a.* 350, 2. Vict. *Caes.* 41, 26. Eutrop. X 10, 2. Vict. *epit.* 41, 25. Zosim. II 43, 1.

44. Philostorg. *l. c.* *Artemii passio* 11 (dans Philostorg. p. 49 [Bidez]). Cf. ALFÖLDI, *Zeitschr. für Num.* XXXVI 168, n. 3.

‹216› 45. SEECK, *Unterg.* IV 101. 428 s.

46. Vict. *Caes.* 42, 6-8. Eutrop. X 11, 2. Vict. *epit.* 42, 3. Cons. Constantinop. *ad a.* 350, 3 s. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 219 [Bidez]. Zosim. II 43, 2-4. SEECK, *Unterg.* IV 427 s. ad p. 99, 29. 33 et *ad* p. 100, 12 ; en outre, sur Eutropie, mère de Népotien, *ibid.* 383 *ad* p. 6, 10.

47. Vict. *Caes.* 42, 1-3. Julian. *or.* 1 s., p. 38 s. 98 s. [Hertlein]. Zosim. II 44. Philostorg. III 22. 24. Socrat. II 28. Zon. XIII 7, 18-28. Petr. Patr. *frg.* 16 (FHG IV 190). SEECK, *Unterg.* IV 429 s. *ad* p. 103,11 - 104,15.

‹217› 48*. Sozom. V 2. Socrat. II 28 vers la fin ; III 1. Philostorg. III 25 ; IV 1. *Artemii passio* 12 (dans Philostorg. p. 51 s. [Bidez]). Julian. *epist. ad Athen.* p. 349-351 [Hertlein]. Zosim. II 45, 1. Ammian. XV 2, 7 ; XXI 13, 11. Vict. *Caes.* 42, 9. Vict. *epit.* 42, 1. Sur la date du 15 mars 351 : Cons. Constantinop. *ad a.* 351, 3. Sur le nom de Fl. Claudius Constantius : SEECK, Pauly-Wissowa IV 1094, n° 5. Ce n'est que BAYNES, *Journ. of Hell. Stud.* XLV 251-254, qui a établi, en se fondant sur Sozom. *l. c.*, la succession exacte des principaux événements

---

42. Magnence reconnu en Afrique : cf. des inscriptions publiées dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de Fr.* 1932-33, p. 244 et dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* 1933, p. 21. L'usurpateur, quoique païen, avait frappé des monnaies chrétiennes, où LAFFRANCHI, *Atti e Mem. dell'Istit. Ital. di numism.* VI (1930) 173 voit « la plus grande affirmation numismatique du christianisme dans l'antiquité ».

48. Sur la jeunesse de Julien, voir maintenant BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien* 16-39. 50-56. Le séjour de Gallus et Julien à Macellum en Cappadoce a pris fin sans doute en 347 : voir BIDEZ *l. c.* 38 (en 351, d'après RICHTSTEIG, *Philol. Wochenschrift* LI [1931] 428 ss.). — Sur Gal-

de la vie de Julien jusqu'en 351 (voir aussi BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXVII 758 s.).

49. SEECK, *Unterg.* IV 431 s. *ad* p. 104, 33 - 105, 20. Cf. aussi Julian. *epist. ad Athen.* p. 369 [Hertlein] : ... τοῦ Κελτῶν ἔθνους, ὃ δὶς ἤδη τοῖς πολεμίοις ἐξέδωκεν (*sc.* Constance).

50. Julian. *or.* 1 s., p. 42-44. 71 s. [Hertlein]. Zosim. II 45, 3 - 46, 2.

‹218› 51. Zosim. II 46, 2 - 53, 1. Zon. XIII 8, 5-18 (*ibid.* § 17 les indications sur la force numérique des troupes). Julian. *or.* 1 s., p. 44-47. 60. 72-76. 125 [Hertlein]. Ammian. XV 5, 33. Eutrop. X 12, 1. Vict. *epit.* 42, 4. Sur la date du 28 sept. 351 : Cons. Constantinop. *ad a.* 351, 1. Cf. aussi Sulp. Sev. *chron.* II 38, 5-7.

52*. Julian. *or.* 1 s., p. 47. 60. 73 [Hertlein]. Zon. XIII 8, 23. Pour échapper à l'oppression fiscale de Magnence, bien des sénateurs s'étaient enfuis auprès de l'empereur légitime dès avant la bataille de Mursa (Julian. *or.* 2, p. 124 s. [Hertlein]).

53. Zon. XIII 8, 19-22. Julian. *or.* 1 s., p. 48 s. 91. 93 [Hertlein] (et voir à ce sujet SEECK, *Unterg.* IV 115. 437). Vict. *epit.* 42, 5. Zosim. II 53, 1 s. SEECK, *Regesten* p. 198 s. à l'an 352.

54. Julian. *or.* 1 s., p. 50. 53. 95 [Hertlein]. Cf. Zosim. II 53, 3.

55. Julian. *or.* 1 s., p. 49 s. 95 [Hertlein]. Zosim. II 53, 3 ; 54, 1. Zon. XIII 9, 1-5. Socrat. II 32. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 222 [Bidez]. Cons. Constantinop. *ad a.* 353, 1. Cf. SEECK, *Unterg.* IV 439 *ad* p. 117, 29.

56. Zon. XIII 9, 6-8. Zosim. II 54, 2. Socrat. II 32. Ammian. XV 6, 4 ; XVI 12, 4 s. Eutrop. X 12, 2 (Sens). Cons. Constantinop. *ad a.* 353, 2 (la date du 18 août).

---

lus, voir BALDUCCI, *Riv. di filologia e d'istruzione classica* LXVIII (1940) 264 ss. ; VAN DEN BOER, *Tijdschrift voor Geschiedenis* LXII (1949) 161-197.

52. C'est du lendemain de la chute de Magnence que des auteurs récents ont voulu dater deux œuvres anonymes. En premier lieu, le recueil de biographies impériales (d'Hadrien à Numérien) connu sous le nom d'*Histoire Auguste*, qui, d'après H. STERN, *Date et destinataire de l'Histoire Auguste* (1953), aurait été alors rédigé pour le compte de sénateurs païens de Rome, désireux d'obtenir le pardon de Constance (mais cette thèse n'a d'ordinaire pas été acceptée : cf. en particulier E. HOHL, *Historia* IV [1955] 220 ss.) : c'est dans les mêmes milieux qu'est composé le recueil composite du « chronographe » de 354, cf. H. STERN, *Le Calendrier de 354. Étude historique et archéologique* (1953). En second lieu, le *De rebus bellicis*, précédemment daté du temps de Théodose par son éditeur S. REINACH, *Rev. archéolog.* XVI (1922) 205-265, du temps de Valentinien Ier par Seeck, par PIGANIOL *l. c.* 200 et par E. A. THOMPSON, *A Roman Reformer and Inventor* (1952), et que MAZZARINO, *Aspetti sociali del quarto secolo* (1951) 72-106 situe dans les années antérieures à l'usurpation de Julien en 360. Seeck considérait cet auteur anonyme comme « un faiseur de projets un peu fou » ; mais Piganiol qualifie son œuvre d' « admirable mémoire », « lourd de réflexions audacieuses et sages, de promesses de progrès, de confiance dans la pensée » : on y trouve une critique des méthodes administratives et de la politique monétaire, des suggestions sur la réduction du service militaire, l'élimination des fonctionnaires âgés, l'utilisation de nouvelles machines de guerre, etc.

‹219› 57. Ammian. XIV 5 ; XV 1, 2 ; 3 ; 5, 8 ; 6, 1 ; 11, 19. 23 ; XVI 8 ; XVIII 3 ; XIX 12. Cf. Julian. *epist. ad Athen.* p. 352 s. 363 [Hertlein]. Sur Rufin, cf. aussi *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI 221 s.

58. Julian. *or.* 1, p. 43 [Hertlein].

59. Ammian. XIV 10, 1. 6-16.

60*. Ammian. XV 5, 2. 4. 33 ; XVI 2, 4 ; 12, 4 s. Cf. BIDEZ, *Rev. des ét. anc.* XXVII 314 s.

61. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 222 [Bidez]. Vict. *Caes.* 42. 11. Socrat. II 33.

62. Ammian. XIV 7, 4. Zon. XIII 8, 24-31.

63. Ammian. XIV 1 ; 7, 1-8 (cf. XV 13, 2. Liban. *or.* 1, 103, t. I, p. 133 s.). SEECK, *Hermes* XLI 494 s. 496 s.

‹220› 64. Ammian. XIV 2. À partir de 354 les Isauriens sont restés tranquilles pendant quelques années ; c'est seulement en 359 qu'il fallut à nouveau intervenir contre eux (Ammian. XIX 13. SEECK, Pauly-Wissowa XII 1023 en bas).

65. Ammian. XIV 1, 10 ; 7, 9 ; 11, 2 s. Cf. Zon. XIII 9, 11.

66*. Ammian. XIV 7, 9-21 ; 9 ; 11, 1. 6-23. Philostorg. III 28 ; IV 1. *Artemii passio* 13-15 (dans Philostorg. p. 54-58 [Bidez]). Socrat. II 34. Cons. Constantinop. *ad a.* 354. Zosim. II 55, 2 s. Pour la chronologie, voir SEECK, *Hermes* XLI 497-499.

67. Ammian. XV 3, 1 s. ; cf. XV 2.

‹221› 68*. Ammian. XV 2, 7 s. ; 8, 1. Julian. *or.* 3 ; *epist. ad Themist.* ; *epist. ad Athen.*, p. 152. 336. 351-354 [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 25-31 (t. II, p. 247-250). Sozom. V 2. Zosim. III 2, 1. BORRIES, Pauly-Wissowa X 31 s. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* (1914) 18-22. 131 s.

69*. Ammian. XV 5, 1-17 ; 6, 2 s. Sur la date du 11 août, voir SEECK, *Hermes* XLI 501.

70. Ammian. XV 5, 17-31. Vict. *Caes.* 42, 16. Hieron. *chron.* p. 321 [Fotheringham]. Vict. *epit.* 42, 10 s.

71. Ammian. XV 8, 1. 6. 18 s. ; XVI 2, 12. Julian. *epist. ad Athen.* p. 359 [Hertlein]. Zosim. III 1, 1 ; 5, 1.

72. Ammian. XV 4. Cf. l'*oratio* de l'empereur dans Themist. p. 18 C [Harduinus] et SEECK, *Regesten* p. 201.

73. Cf. Ammian. XVI 12, 15-17. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 30. 33.

74. *Artemii passio* 15 (dans Philostorg. p. 59 [Bidez]). Vict. *Caes.* 42, 17.

‹222› 75. Cf. SEECK, *Unterg.* IV 438 *ad* p. 116, 11 et plus haut p. 484, n. 3.

---

60. Sur la première campagne alamannique de Constance, voir PIGHI, *Nuovi Studi Ammianei* I (1936) 3-19.

66. Sur la chute de Gallus, voir BALDUCCI, *Riv. di filologia e d'istruzione classica* LXVIII (1940) 264 ss., qui y voit le résultat du conflit entre l'élément courtisan et bureaucratique et l'élément militaire. E. A. THOMPSON, *Americ. Journ. of Philology* LXIV (1943) 302 ss. estime qu'Ammien a noirci injustement Gallus et négligé systématiquement tout ce qui lui serait favorable.

68. Sur Julien en 354-355, voir BIDEZ *l. c.* 93-120.

69. Sur l'usurpation de Silvain, voir BALDUCCI, *Rendiconti della classe di sc. mor. e stor. dell'Accad. dei Lincei* VIII (1947) 423 ss., qui y voit surtout une révolte de l'élément militaire occidental contre les milieux orientaux et civils de la Cour de Constance.

76*. Ammian. XV 8, 1-18. Julian. *or.* 3; *epist. ad Athen.* p. 154-156. 158 s. 353-357 [Hertlein]. Zosim. III 1, 1 - 2, 1. Sozom. V 2. Cons. Constantinop. *ad a.* 355. CIL I², p. 277. Cf. SEECK, *Unterg.* IV 233-236. 467-469. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 24 s. 132.

77. Sozom. V 2. Julian. *epist. ad Athen.* p. 357-359 [Hertlein]. Zosim. III 2, 2 s.; 3, 1. Ammian. XVI 1, 5; 5; XVII 9, 6 s.; XX 5, 4 *in.*; XXII 3, 7.

78. Ammian. XVI 2, 1 - 4, 3; 7, 1-3; 8, 1; 10, 21; 11, 1; 12, 15-17. Julian. *l. c.* p. 358 s. Liban. *or.* 18, 43-48. 104 (t. II, p. 255-257. 280). SEECK, *Unterg.* IV 477 *ad* p. 254, 23 et *ad* p. 255, 7. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen* II² (1940) 31 s.

‹223› 79. Ammian. XVI 10, 20 - 11, 15; XVIII 3, 6. Liban. *or.* 18, 49-51. L. SCHMIDT *l. c.* p. 33-36.

80*. Ammian. XVI 12. Julian. *epist. ad Athen.* p. 359 s. [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 52-67. SEECK, *Unterg.* IV 259-265. 478-480. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 36-39. 134. L. SCHMIDT *l. c.* p. 37-39. BORRIES, Pauly-Wissowa X 35 s.

81. Ammian. XVII 1 s. Liban. *or.* 18, 68-71. L. SCHMIDT *l. c.* 39 s.; *Die Westgermanen*¹ (1910) 445 s.

82*. Ammian. XVII 8. Eunap. *frg.* 10. 12 (FGH IV 16-19). Zosim. III 6; 7, 5 - 8, 1. Julian. *epist. ad Athen.* p. 361 [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 75. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen*¹ (1910) 446 s.; sur les Chamaves et les Francs saliens en général, *ibid.* 423 s. 433.

83. Ammian. XVIII 2, 3 s. Zosim. III 5, 2. Julian. *l. c.* p. 360. Liban. *or.* 18, 83.

84. Ammian. XVII 1, 13; 10, 4. 9; XVIII 2, 6. Liban. *or.* 18, 78.

‹224› 85. Ammian. XVI 5, 14 s.; XVII 3; XVIII 1, 1.

86. Ammian. XVII 10; XVIII 2. Eunap. *frg.* 13 (FHG IV 19). Julian. *epist. ad Athen.* p. 361 [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 76-81. 87-89 (t. II, p. 269-271. 273 s.). L. SCHMIDT, *Die Westgermanen* II² 40 s. 43. BORRIES, Pauly-Wissowa X 38 s.

87*. Cf. aussi Mamert. *grat. act. Jul.* 4. L. SCHMIDT *l. c.* 44. BORRIES *l. c.* 45.

88*. Ammian. XVI 10, 20; XVII 12 s.; XIX 11. Vict. *Caes.* 42, 21. Zosim. III 1, 1; 2, 2. PATSCH., *Anz. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* 1925, 185-193. Cf. aussi plus bas p. 496 s., n. 131.

89. Renforcement du sénat de Constantinople : Themist. *or.* 34, 13, p. 456 [Dindorf]. SEECK, *Die Briefe des Libanius* 299. — C'est le 11 déc. 359 qu'entra en fonctions le premier préfet de la Ville de Constantinople (Cons. Constantinop. *ad a.* 359, 2. Socrat. II 41 *in.*). Durant tout son règne, Constance

---

76. Sur la proclamation de Julien comme César et le discours que prononça Constance à cette occasion, cf. BIDEZ *l. c.* 123 ss. et PIGHI *l. c.* 47-64. Cette « investiture » de Julien s'accompagna de la remise d'une couronne portant l'effigie de l'Auguste : cf. PIGANIOL, *Byzantion* XIII (1938) 243 ss.

80. Sur cette campagne d'Alsace, voir VON NISCHER, *Klio* XXI (1927) 391 ss.; FORRER, *L'Alsace romaine* (1935) 89 ss.; BIDEZ *l. c.* 136-155; PIGHI *l. c.* 65 ss.

82. Sur l'accord avec les Francs Saliens, voir L. SCHMIDT, *Klio* XVI (1941) 306-327 : ce serait le premier exemple de contrat de « fédérés ».

87. Dans l'intervalle de ses campagnes Julien s'installa à Paris : sur ces séjours et l'administration de la Gaule, cf. BIDEZ *l. c.* 164-176.

88. Sur les Limigantes, voir VULIČ, *Byz. Zeitschr.* XXIX-XXX (1929-30) 374, qui les situe entre le Danube et la Tisza.

a poursuivi le dessein d'élever le rang de Constantinople et de son sénat (cf. Themist. *or.* 3, p. 40-48 [Harduinus], à ce sujet SEECK *l. c.* 297; en outre Cod. Theod. VI 4, 5 s. [du 9 sept. 340]; 8 s. [du 11 avril 356] et les monnaies interprétées tout à fait arbitrairement par SEECK, *Zeitschr. für Num.* XXI 59-65); mais la législation de l'empereur en cette matière n'a été parachevée qu'en 361 (SEECK, *Regesten* p. 208 au 3 mai 361; *Unterg.* II² 175). Themist. *or.* 3, p. 41 C. D [Harduinus] ne prouve certes pas, comme le veut SEECK, *Die Briefe des Libanius* 298, que la nouvelle Rome était mise à égalité avec l'ancienne dès 357, mais milite en faveur de l'opinion directement opposée (cf. HARDUINUS p. 386 à propos de ce passage).

‹225› 90*. Cod. Theod. XVI 10, 5 s. du 23 nov. 353 et du 19 févr. 356.

91*. Ammian. XVI 10, 1-17. 20.

92. Ammian. XVI 10, 17; XVII 4. RICHTER, *Topogr. der Stadt Rom*² (1901) 377 s.

93. Ambros. *epist.* 18, 32 (P. L. XVI² 1022). Symm. *rel.* 3, 4-6. WISSOWA, *Religion u. Kultus der Römer*² (1912) 141.

94*. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heident.*² 101; 279, n. 39; 281 s., n. 86 s. 89-91.

95. Cf. Symm. *rel.* 3, 7.

‹226› 96. GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*² 95. 98 s. 279-281. Julian. *epist.* 42.

97. SEECK, *Unterg.* IV 451 *ad* p. 162, 10.

98. Cod. Theod. XVI 2, 12 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 11).

99. Cod. Theod. XVI 2, 23, cf. 18.

100. Const. Sirmond. 15 = Cod. Theod. XVI 2, 41 du 11 déc. 411 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 88 en haut).

101*. Lucif. Calar. *moriendum esse pro dei filio* 13 *in.* (Corp. scr. eccl. Lat. XIV 311). Athan. *hist. Ar. ad mon.* 33 (P. G. XXV 732 C).

---

90. Lois contre le paganisme : MARTROYE, *Rev. hist. de droit fr. et étr.* IX (1930) 676 a tenté de minimiser leur portée, en les regardant comme dirigées seulement contre la divination et la magie. Les témoignages de Julien, d'Ammien et de Libanius obligent à écarter cette interprétation.

91. Voyage de Constance à Rome : sur les sources du récit d'Ammien, voir LAQUEUR, *Probleme der Spätantike* (1930) 33, et en sens contraire BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XXV (1935) 87. D'après ENSSLIN, *Byz. Zeitschr.* XXXVII (1936) 320 ss. Constance aurait alors supprimé le vicariat de la préfecture de la Ville (plus haut p. 474, n. 131).

94. PIGANIOL *l. c.* 97 pense que c'est le spectacle de la Rome antique qui a amené l'empereur à tenir en suspens le « glaive vengeur » qu'il menaçait récemment d'abattre sur les païens récalcitrants (lois des 1er décembre 356 et 25 janvier 357, Cod. Theod. XVI 10, 4 et IX 16, 4). L'essor du paganisme à cette date est confirmé par les émissions de médaillons commémorant les souvenirs du passé romain et dont la première date du 1er janvier 358 sur l'initiative du préfet de la Ville le païen Vitrasius Orfitus : cf. ALFÖLDI, *Die Kontorniaten : ein verkanntes Propagandamittel der stadtrömischen heidnischen Aristokratie* (1943).

101. Sur les débuts du césaropapisme, voir BAUR, *Archiv des kathol.*

102. Cod. Theod. XVI 2, 15 ; pour la datation voir SEECK, *Regesten* p. 11. 47.

‹227› 103. Greg. Nyss. *de deitate filii et spiritus sancti* (P. G. XLVI 557 B). Bien entendu Grégoire critique uniquement la théologie populaire hérétique de ce genre ; il va de soi qu'il s'y opposait une autre, orthodoxe celle-là. Sur Grégoire de Nysse lui-même, voir CHRIST-STÄHLIN II 2^{6}, p. 1420-1426.

‹229› 104*. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I^{2} (1923), § 35, où est indiquée l'énorme bibliographie du sujet. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^{2} 382-388 (p. 384 sur Euthyme et [n. 1] sur le stylite Daniel). SEECK, *Unterg.* III^{2} 231-239. 484-486. Sur le monachisme égyptien et palestinien du IVe siècle, voir en particulier SCHIWIETZ, *Das morgenländ. Mönchtum* I^{2} (1935) ; II^{2} (1938) ; sur Basile le Grand, V[ENABLES], Dictionary of Christ. Biogr.^{2} (1911) 116-126 et CHRIST-STÄHLIN II 2^{6}, p. 1407-1413.

‹230› 105*. GRÜTZMACHER, Realencykl. für prot. Theol. XIII^{3} 220 en bas. SEECK, *Unterg.* III^{2} 238. 486.

106. Cod. Theod. XII 1, 63.

107. Hieron. *chron.* p. 330 en haut [Fotheringham] (avec une référence inexacte à ce passage, GRÜTZMACHER, Realencykl. für prot. Theol. XIII^{3} 221 en haut et SCHIWIETZ, *Das morgenländ. Mönchtum* I 67 donnent le chiffre de 5.000 moines, qui me paraît inexplicable). Cf. Rufin. *hist. eccl.* XI 3.

‹231› 108*. SEECK, *Unterg.* III^{2} 231 s. 484.

Kirchenrechts CXL (1931) 99 ss. ; WENGER, *Sitzungsber. der Akad. der Wiss. in Wien* CCXX (1942) 94 ss. et les travaux cités plus haut p. 462, à la fin de la n. 10.

104. Débuts du monachisme : P. DE LABRIOLLE, Fliche-Martin III 299-369 (importante bibliographie p. 299, n. 1) ; HEUSSI, *Der Ursprung des Mönchtums* (1936) ; VILLER et RAHM, *Aszese und Mystik in der Väterzeit* (1939). Cf. aussi BOUYER, *La vie de S. Antoine. Essai sur la spiritualité du monachisme primitif* (1950) ; sur les monastères de Moyenne-Égypte, DORESSE, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* 1952, p. 390 ss. ; sur les couvents pakhomiens, LEFORT, *Muséon* XL (1927) 31 ss. ; LII (1939) 379 ss. ; sur le monachisme basilien, MURPHY, *St. Basil and the Monasticism* (1930) ; AMAND, *L'ascèse monastique de S. Basile* (1949). Sur le rôle de S. Augustin en Afrique : MERLIN, *S. Augustin et la vie monastique* (1933) ; MELLET, *L'itinéraire et l'idéal monastiques de S. Augustin* (1934) ; ZUMKELLER, *Das Mönchtum des hl. Augustin* (1950). Est-ce lui qui a rédigé les règles qui portent son nom ? La question demeure controversée : voir l'étude critique de VEGA, *Archivio agustiniano* (1933) et les travaux du P. Mandonnet, de Dom Lambot, du P. Verheijen analysés par LAMBOT, *Augustinus Magister* III (1954) 64 ss.

105. Cette rapide diffusion du monachisme découle pour une part du succès des œuvres littéraires, telle la *Vita Antonii* d'Athanase. Sur cette biographie, voir LIST, *Das Antonius-Leben des hl. Athanasius* (1930) et en dernier lieu DOERRIES, *Nachrichten der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XIII (1949) 359-410. — La diffusion en Occident ne se fera que plus tard, à l'extrême fin du IVe siècle sous l'influence de la règle pakhomienne : cf. BOON, *Pachomiana latina* (1932) ; Ch. DE CLERCQ, *Mélanges Louis Halphen* (1951) 169 ss.

108. D'après GARITTE, *Muséon* LIII (1939) 11-31, on aurait tort de

109. Ed. MEYER, Pauly-Wissowa V 1934-1936. H. GOMPERZ, *Archäol.-epigr. Mitt.* XIX (1896) 154-157.

110. BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Lit.* IV (1924) 318 ss. (sur Éphrem p. 342-375, sur sa vie p. 350-352).

‹232› 111. Cf. aussi BAYNES, *Journ. of Egypt. Archaeol.* XII (1926) 147-149 qui toutefois fait en partie passer au premier plan d'autres points de vue.

112. Athan. *v. Anton.* 46. 69-71 (P. G. XXVI 909-912. 941-944).

113. Basil. *epist.* 223, 2 (P. G. XXXII 824).

114. Athan. *apol. ad Const.* 22 s. ; *hist. Ar. ad mon.* 24 (P. G. XXV 624. 720 s.). Athan. *epist. heort. chron. praev.* (P. G. XXVI 1355 D - 1356 A).

115. Philostorg. III 27. Sozom. III 15. Lettre de Gallus dans Julian. imp. *epist.* p. 288 [Bidez et Cumont] (sur l'authenticité de ce texte voir plus bas p. 500, n. 2).

‹233› 116. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. II^{3} 21. 29 s. SEECK, *Unterg.* IV 136 s. 444.

117. Socrat. II 14. 29 s. Sozom. IV 6. 8. LOOFS *l. c.* 30. SEECK *l. c.* 135. 138 s.

118*. Sozom. IV 2. Socrat. II 26 ; V 9 *in.* Athan. *apol. de fuga sua* 3 ; *hist. Ar. ad mon.* 7 (P. G. XXV 648 s. 701-704). SEECK *l. c.* 444 *ad* p. 138, 22.

119. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, VII 2. Athan. *apol. ad Const.* 19-21 (P. G. XXV 620 s.). Athan. *hist. aceph.* 3, p. 71 [Fromen]. FEDER, *Sitzungsber. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* CLXII 4 (1910), p. 163-174, a fort bien défendu à mon avis l'authenticité de la lettre de Libère « Studens paci » (Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. B, III 1), qu'il faut toutefois placer en 357 seulement, mais il n'a pas prouvé que le pape ait flotté au début.

‹234› 120. Athan. *apol. ad Const.* 6-13 (P. G. XXV 601-612).

121*. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, VII 1, 3 ; 5 ; ser. B, I 6 ; VII 6. Sulp. Sev. *chron.* II 39, 2 s. Athan. *hist. Ar. ad mon.* 31 *in.* (P. G. XXV 728). L'empereur à Arles : SEECK, *Regesten* p. 200 ; sur la possibilité de dater le concile avec plus de précision, voir SEECK, *Unterg.* IV 143 s.

122. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, VII. SEECK, *Unterg.* IV 446 *ad* p. 147, 22 (Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. B, I 6 et Sulp. Sev. *chron.* II 39, 3 nous disent que Paulin de Trèves aurait déjà dû être envoyé en exil rien que pour son attitude à Arles).

‹235› 123*. Hilar., *App. ad coll. antiar. Paris.* II 3. Sulp. Sev. *chron.* II 39, 3-8. Socrat. II 36. 37 *in.* Sozom. IV 9. Athan. *hist. Ar. ad mon.* 31-34. 76. (P. G.

---

regarder Antoine comme un illettré : cette conclusion proviendrait d'un contresens commis par les traducteurs de la *Vita Antonii* d'Athanase.

118. Sur le dernier exil de Paul de Constantinople, voir A. H. M. JONES, *Historia* IV (1955) 229 ss. qui le place avant le 15 mars 315. Sur la carrière du préfet d'Orient Philippe, à laquelle est consacré cet article, voir aussi PALANQUE *ibid.* 260 s.

121. C'est pendant ce séjour à Arles que Constance célébra ses *trecennalia* (10 octobre 353) ; une frappe de médaillons d'or nous apprend qu'à cette occasion la ville d'Arles reçut le nom de *Constantia*, comme celui de *Constantina* lui avait été attribué le 1er mars 327 lors des *decennalia* de Constantin II : cf. H. ROLLAND, *Latomus* XIII (1954) 201 ss.

123. Sur Hilaire, voir LE BACHELET, Dict. de Théol. cathol. VI 2388-2462 ; BARDY, *Rev. des sc. relig.* XX (1940) 28-63 ; SMULDERS, *La doctrine trinitaire de S. Hilaire de Poitiers* (1944).

XXV 728-733. 785). LOOFS, *Realencykl. für prot. Theol.* II³ 30 s. SEECK, *Unterg.* IV 446 *ad* p. 149, 9. Sur Lucifer, voir SCHANZ IV 1², p. 301-305, sur Hilaire *ibid.* p. 277-301.

124*. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. B, VII 1-7. Sulp. Sev. *chron.* II 39, 7-9. Ammian. XV 7, 6-10. Athan. *hist. Ar. ad mon.* 35-41 (P. G. XXV 733-741). Sozom. IV 11. Theodoret. *hist. eccl.* II 16. SEECK *l. c.* 446 s. *ad* p. 151, 8. 25.

125*. Coll. Avell. nº 1, 2 s. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. B, III ; VII 7-11 ; *contra Const.* 11 (P. L. X 589). Hieron. *chron.* p. 319 [Fotheringham] ; *de vir. ill.* 97 s., p. 47 [Richardson.] Athan. *apol. contra Ar.* 89 ; *hist. Ar. ad mon.* 41. 75 (P. G. XXV 409. 741. 784). Philostorg. IV 3. Sozom. IV 11. 15. Theodoret. *hist. eccl.* II 17. La date du 2 août : Lib. pont., *v. Liberii* c. 5. — Cf. FEDER, *Sitzungsber. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* CLXII 4, p. 161 s.

‹236› 126. Athan. *apol. ad Const.* 22-25 ; *apol. de fuga sua* 24 ; *hist. Ar. ad mon.* 31. 48. 52. 81 (P. G. XXV 621-628. 673-676. 728. 752. 756. 792-796). Athan. *hist. aceph.* 4 s. Sozom. IV 9 s. ; V 6. SEECK, *Regesten* p. 201 s.

‹237› 127. Athan. *apol. de fuga sua* 6 s. ; *hist. Ar. ad mon.* 48. 54-64 (P. G. XXV 652 s. 752 s. 757-769). Athan. *hist. aceph.* 5-7. Athan. *epist. heort. chron. praev.* (P. G. XXVI 1357). Sozom. IV 10. SEECK, *Regesten* p. 202 s. 205 s.

128. Athan. *hist. aceph.* 7. Socrat. III 2 s. (c. 3 = Julian. *epist.* 60). Sozom. IV 30 ; V 7.

129*. Hilar. *de syn.* 3. 10 s. (P. L. X 482 s. 487). Coll. Avell. nº 2, 32 (cf. §§ 33-38). Sulp. Sev. *chron.* II 40, 5. Athan. *hist. Ar. ad mon.* 42-45 (P. G. XXV 741-749). Epiphan. *haeres.* 73, 14 (P. G. XLII 429 D). Sozom. IV 12. Cf. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, II 1, 1. Athan. *apol. contra Ar.* 89 ; *apol. de fuga sua* 5 (P. G. XXV 409. 649). Socrat. II 31. Sur la détermination de la chronologie du synode cf. SEECK, *Regesten* p. 204 s. ; il a dû avoir lieu quelques mois avant le synode semi-arien qui se tint à Ancyre peu avant Pâques 358 : Hilar. *de syn.* 12 (P. L. X 489). Epiphan. *haeres.* 73, 2 (P. G. XLII 404 s.).

130. Hilar. *de syn.* 11 (P. L. X 487-489). Athan. *de syn.* 28 (P. G. XXVI 740-744. Sozom. IV 12 vers la fin.

‹238› 131. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. II³ 34. La troisième formule de Sirmium suivit la protestation que le synode d'Ancyre avait émise contre la deuxième, fin mars ou début avril 358 (ci-dessus n. 129) : en outre, elle n'a pu être décidée en l'absence de l'empereur qui avait commencé sa campagne contre les Sarmates (plus haut p. 145) à la fin mars (Ammian. XVII 12, 4) mais dont la présence à Sirmium est également attestée les 21 et 23 juin

---

124. Sur l'attitude du pape Libère en 355, voir CASPAR I 169 ss. ; BARDY, Fliche-Martin III 142 ss.

125. La « chute » du pape Libère a donné lieu à des controverses abondantes, fondées en particulier sur l'authenticité des quatre lettres citées par Hilaire de Poitiers : malgré la tentative de BATIFFOL, *La paix constantinienne et le catholicisme* (1914) 515 ss., récemment reprise par GLORIEUX, *Mélanges de sc. relig.* I (1944) 7-34, l'authencité est d'ordinaire admise : cf. CASPAR I 183-189 ; BARDY, Fliche-Martin III 154 ss. et les remarques d'E. STEIN, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XVII (1938) 1033.

129. Sur la « chute » d'Ossius, voir les travaux de Yaben et de V. de Clercq cités plus haut p. 466, n. 53. CASPAR I 179 ss. en minimise la portée. Sur Potamius de Lisbonne, qui souscrivit également à cette formule de Sirmium, voir MADOZ, *Revista espan. de teologia* VII (1947) 79-109.

(SEECK, *Regesten* p. 205). Ainsi que le montre l'absence de lois pour le temps compris entre le 27 juin et le 19 décembre 358 (SEECK *l. c.* p. 205 s.), Constance a poursuivi les opérations militaires de cette année jusqu'en automne ; c'est donc à tort que Seeck les fait cesser dès le mois de juin. Au contraire l'empereur n'est alors rentré à Sirmium que pour quelques jours, manifestement avant tout à cause de la troisième formule de Sirmium qui ne saurait non plus être datée de plus tard que de juin 358, car le pape Libère, après lui avoir donné son assentiment, est rentré à Rome dès le 2 août (plus haut p. 152).

132. Athan. *de syn.* 8 (P. G. XXVI 692 s.). Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. B, VI 3, 1. Cf. Epiphan. *haeres.* 73, 22 (P. G. XLII 444), et voir à ce sujet LOOFS *l. c.* 35.

133. Cf. LOOFS *l. c.* VIII³ 62 et plus haut p. 166.

‹239› 134*. LOOFS *l. c.* II³ 35-37 ; V³ 579. SEECK, *Unterg.* IV 161-166. 451-453 (où dans la note se rapportant à la p. 166, 2 il faut lire Julian. *epist.* 114 [= nº 52 Hertlein]).

135*. Ammian. XVI 9 ; 10, 21 ; XVII 5 ; 14 ; XVIII 4 - XIX 9 ; XIX 11, 17 ; XX 11, 1-3. Themist. *or.* 4, p. 57 B [Harduinus]. Liban. *epist.* 46, 3 s. ; 49 ; 513, 2 ; 514, 1 s. (t. X, p. 44 s. 47 s. 488). Petr. Patr. *frg.* 17 (FHG IV 190). Zon. XIII 9, 25-31. Cons. Constantinop. *ad a.* 358, 1. Fauste de Buz. IV 15 s. 20 s. (FHG V 2, 253-255. 256-258) ; BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXV 631-634 a rendu cet auteur utilisable comme source historique, mais n'a pas remarqué qu'Ammian. XVIII 7, 4 se rapporte à la destruction du blé en Mésopotamie romaine par les impériaux et non pas à la razzia des Arméniens dans la région de Nisibe qui selon Ammian. XVIII 6, 9 avait déjà eu lieu plus tôt. — Ephraem. *carm. Nisib.* 4-12, p. 81-97 [Bickell] et voir à ce sujet BICKELL p. 16-18. SEECK, *Unterg.* IV 275-278. 483-485. Sur Stratégius Musonianus, voir SEECK, *Die Briefe des Libanius* 282-284. Sur un détail topographique (Ammian. XVIII 6, 16) cf. ENSSLIN, *Klio* XIX 476 s.

‹240› 136. La frontière du Rhin resta suffisamment protégée lorsque Julien quitta la Gaule en 361 avec 23.000 hommes (Zosim. II 9, 7 - 10, 2 ; cf. 5, 4 et 8, 3 s.).

137. Ammian. XX 4, 1 s. Julian. *epist. ad Athen.* p. 362 s. [Hertlein]. Cf. Ammian. XVI 12, 67 ; XVII 11, 1 s. Mamert. *grat. act. Jul.* 3 ; 4, 5 - 5, 1. Liban. *or.* 18, 90-94 (t. II, p. 274-277). Eunap. *frg.* 7 a (FHG IV 15) ; tous ces passages accusent Constance de sentiments de haine et de jalousie envers Julien à cause des glorieux exploits de celui-ci en Gaule.

138. Ammian. XVIII 3 ; XIX 12. SEECK, *Die Briefe des Libanius* 214. 222 ; *Unterg.* IV 485 *ad* p. 278, 22.

139*. Ammian. XX 4 s. Julian. *epist. ad Athen.* p. 363-367 [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 90. 94-99 (t. II, p. 275. 276-279). Zosim. III 8, 3 - 9, 2. SEECK, *Unterg.* IV 487 s. *ad* p. 284, 31 - 287, 13. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 137.

‹241› 140. Ammian. XX 8, 2-17. 19. Liban. *or.* 18, 106 (t. II, p. 281). Zon. XIII 10, 16-19. Vict. *epit.* 42, 16. Cf. Julian. *epist. ad Athen.* p. 367 [Hertlein]. Zosim. III 9, 3.

---

134. Sur toute l'histoire de l'arianisme de 358 à 360, voir BARDY, Fliche-Martin III 150-175.

135. Sur les négociations entre l'Empire et la Perse, voir PIGHI *l. c.* 129 ss.

139. Usurpation de Julien : BIDEZ *l. c.* 177-186. ENSSLIN, *Klio* XVII (1942) 268-298 voit dans la scène spontanée où Julien est proclamé Auguste le modèle des cérémonies qui désormais seront renouvelées à chaque avènement impérial.

141. SEECK, *Unterg.* IV 290. 489.
142. Ammian. XXI 1, 4 s. Zon. XIII 11, 2. Cf. Julian. *epist. ad Athen.* p. 366, l. 3 s.; 367, l. 3 s. [Hertlein]. Cf. aussi plus haut p. 159.
143*. Ammian. XX 8, 20 - 9, 8; XXI 1, 4; 6, 5. Liban. *or.* 18, 106. 110 (t. II, p. 281 s.). Zon. XIII 10, 20-28. SEECK, *Unterg.* IV 489 s. *ad* p. 291, 33. Depuis l'hiver de 356-7 jusqu'à l'été de 361 les trois diocèses de l'Illyricum eurent un préfet du prétoire particulier (voir SEECK, *Regesten* p. 147 et plus haut p. 132).
144. Ammian. XX 10. Julian. *epist.* 26, p. 31. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen*[1] (1910) 447 s. BORRIES, Pauly-Wissowa X 43.
‹242› 145. Ammian. XXI 2, 4 s.
146. Cf. Hilar. *coll. antiar. Paris.*, ser. A, I. Sulp. Sev. *chron.* II 45, 4-7. 9. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. VIII[3] 63 s. Comme César, Julien avait fidèlement servi même la politique ecclésiastique de son Auguste: cf. Hilar. *lib. ad Const.* c. 2 (Corp. scr. eccl. Lat. LXV 198).
147. Ammian. XXI 3 s. SEECK, *Unterg.* IV 491 *ad* p. 295, 16.
148. Julian. *epist. ad Athen.* p. 368 s. [Hertlein]. Zosim. III 9, 4 s. 7. Ammian. XXI 5, 1. Cf. Julian. *epist.* 28.
149. Ammian. XXI 5; 8, 1. Liban. *or.* 18, 104. 109 s. (t. II, p. 280. 282 s.). Zosim. III 10, 1. Socrat. III 1 (P. G. LXVII 376 A). Sozom. V 1 (P. G. LXVII 1209 A). Sur Sallustius voir plus haut p. 163.
150. Julian. *epist. ad Athen.* p. 369 [Hertlein]. Liban. *or.* 18, 104.
151. Zosim. III 10, 2.
152. Ammian. XXI 8, 1 - 10, 5; 12, 1. 21; XXII 2, 5. Zosim. III 10, 2 - 11, 1. Mamert. *grat. act. Jul.* 6, 2 - 8, 4. Liban. *or.* 18, 111 s. 116 (t. II, p. 283. 285). Greg. Naz. *or.* 4, 47 (P. G. XXXV 572). Sozom. V 1. *Artemii passio* 19 (dans Philostorg. p. 73 [Bidez]). GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 56 s. 139.
‹243› 153. Ammian. XXI 9, 4. Zosim. III 10, 4.
154*. Ammian. XXI 8, 1; 12, 20. Mamert. *grat. act. Jul.* 22, 2. Symm. *rel.* 40, 3. SEECK, *Regesten* p. 147. Il n'est toutefois pas complètement exclu que Mamertin, au début de son activité préfectorale, ait administré pendant peu de temps l'Illyricum seul, cf. Ammian. XXI 12, 25.
155*. Mamert. *grat. act. Jul.* 9.
156. Vict. *Caes.* 13, 6. Ammian. XIX 11, 2 s.; XXI 6, 5. SEECK, *Die Briefe des Libanius* 59-66.
157. Julian. *epist.* 20-22, p. 25-27 [Bidez et Cumont]; *epist. ad Athen.* p. 346-370 [Hertlein].
158. Ammian. XXI 10, 7.
159. Ammian. XXI 7, 2-5. Mamert. *grat. act. Jul.* 14, 5.

---

143. Sur cette préfecture d'Illyricum, voir PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire* 34 ss.; *Rev. des étud. anc.* XLII (1940) 494 ss.; ENSSLIN, Pauly-Wissowa XXI 2433 s.
154. Préfecture de Mamertin en Illyricum, puis en Italie-Afrique-Illyricum: PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire* 41.
155. Sur la valeur historique et littéraire de ce panégyrique, prononcé à Constantinople devant le sénat, voir GALLETIER, édit. des *Panégyriques latins* III (1955) 4-13. Cf. aussi GUTZWILLER, *Die Neujahrsrede des Konsuls Cl. Mamertinus vor dem Kaiser Julian. Text, Uebersetzung und Kommentar* (Basler Beiträge zur Geschichtswiss. t. 10 [1942]).

‹244› 160*. Ammian. XXI 11, 1 - 12, 17; 12, 21. Greg. Naz. *or.* 4, 48 (P. G. XXXV 573). GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 60.
161. Ammian. XX 6, 1 - 8, 1; 11, 4-26. 31 s. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 226 [Bidez]. *Ausgew. Akten pers. Märtyrer* p. 110 [Braun], cf. *Auszüge aus syr. Akten pers. Märtyrer* p. 24 [Hoffmann].
162. Ammian. XXI 6, 1. 4; 15, 6. Cf. plus haut p. 175. 182.
163. Ammian. XXI 7, 1. 6 s.; 13; 15, 1.
164*. Cf. Greg. Naz. *or.* 4, 48 (P. G. XXXV 572 s.). Ammian. XXI 12, 21 s.; XXII, 1.
165. Ammian. XXI 15, 2 s. (daté par mégarde d'un mois trop tôt). Liban. *or.* 18, 117 (t. II, p. 285). Zon. XIII 11, 11. Philostorg. VI 5. *Artemii passio* 20 (dans Philostorg. p. 73 s. [Bidez]). La date du 3 novembre nous est donnée par les Cons. Constantinop. *ad a.* 361, 1, par l'historiographe arien dans Philostorg. p. 226 [Bidez] et par Socrat. II 47; III 1 *in.*
‹245› 166. Ammian. XXI 15, 4 s.; XXII 2, 1. Zosim. III 11, 2. *Artemii passio* 21 (dans Philostorg. p. 74 [Bidez]). Constance devait savoir qu'il ne pouvait prendre de meilleure disposition en faveur de son enfant à naître que de le recommander indirectement à Julien; aussi les remarques de GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 140 *ad* p. 61, l. 4 manquent-elles de justesse.
167. Ammian. XXI 12, 16. 18-20; XXII 2. Zosim. *l. c.* Cons. Constantinop. *ad a.* 361, 2. Socrat. III 1 *in.*

---

160. Sur toute l'activité de Julien en 360-361, voir BIDEZ *l. c.* 187-199.
164. E. A. THOMPSON, *Hermathena* LXII (1943) 83-95 insiste à juste titre sur les imprudences commises par Julien au cours de sa campagne.

CHAPITRE IV

‹246› 1*. Elles sont énumérées dans GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* (1914) 169 *ad* p. 123 et CHRIST-SCHMID II 2^6, p. 1014 s., n. 6.

2*. Voir plus haut p. 489 s., n. 48. GEFFCKEN *l. c.* 15 s. 130. Julian. *epist.* 111, p. 172. GEFFCKEN *l. c.* 130 s. déclare inauthentique la lettre de Gallus à Julien (Julian. imp. *epist.* p. 287 s.) sans invoquer de raison suffisante ; une religion vers laquelle, nous pouvons le supposer, le grand-père inclinait déjà, et à laquelle, nous le savons, la grand-mère était déjà passionnément attachée, peut très bien être désignée en certaines circonstances comme ἐκ προγόνων παραδοθεῖσα. Sur Maxime, voir SEECK, *Die Briefe des Libanius* (1906) 208-210.

‹247› 3*. SEECK, *Unterg.* IV 465 *ad* p. 221, 32. Cf. GEFFCKEN *l. c.* 21 s. 131 s.

4. SEECK, *Unterg.* IV 212 s. 236. 460 s. 469.

5. BORRIES, Pauly-Wissowa X 89-91. CHRIST-SCHMID II 2^6, p. 1016-1027.

‹248› 6*. Fondamental en bien des points, NORDEN, *Die antike Kunstprosa* I ^{3} (1915). II ^{3} (1918). La meilleure introduction est donnée par WILAMOWITZ, LEO et SKUTSCH dans *Die griech. u. röm. Lit. u. Sprache* (Die Kultur der Gegenwart I 8^3, 1912) ; sur Nonnus, voir WILAMOWITZ *ibid.* p. 287 s. et CHRIST-SCHMID II 2^6, p. 965-971. — Cf. aussi SEECK, *Unterg.* IV 158-204. 453-455.

‹249› 7*. CHRIST-SCHMID II 2^6, p. 947-950. 1499 et la bibliographie donnée à cet endroit ; sur Athènes, voir en outre SEECK, *Unterg.* IV 466 *ad* p. 223, 32 ; sur Constantinople, avant tout F. FUCHS, *Die höheren Schulen von Konstantinopel* (Byz. Archiv 8, 1926) 1-8 (cf. aussi, sur le cycle des études en général,

---

1. Cet intérêt a continué à se manifester par plusieurs travaux dont les principaux sont : SIMPSON, *Julian the Apostate* (1930) ; ANDREOTTI, *Il regno dell'imperatore Giuliano* (1936) ; BARBAGALLO, *Giuliano l'Apostata* (1940) ; J. WOLF, *Stimmen der Zeit* CXXXVIII (1941) 219 ss., et surtout BIDEZ, *La vie de l'empereur Julien* (1930), dont une traduction allemande a paru en 1940.

2. Sur la « conversion » (ou « apostasie ») de Julien, voir BIDEZ *l. c.* 40 ss. 57 ss. 67-89 ; P. DE LABRIOLLE, *La réaction païenne* (1934) 369-428 ; BAYNES, *The Hellenistic Civilization and East Rome* (1945) ; PIGANIOL, *L'Empire chrétien* (1947) 115 ss., qui insistent sur l'aspect mystique de sa mentalité religieuse. *Contra :* ANDREOTTI, *Civilta moderna* III (1931) 513 ss.

3. Julien écrivain grec : THOMPSON, *Classical Review* LVIII (1944) 49 ss. souligne que Julien, dont la mère était orientale, ne parla que le grec jusqu'en 355, à la différence de son demi-frère Gallus qui avait le latin pour langue maternelle.

6. Importance de la rhétorique au Bas-Empire : MARROU, *Hist. de l'éducation dans l'antiquité* (1948) 410 ss. ; ALFÖLDI, *The Conflict of Ideas in the Late Roman Empire. The Clash between the Senate and Valentinian I* (1952) 97-120.

7. Sur les interventions de l'État en matière d'enseignement « universitaire », voir MARROU *l. c.* 406 ss. 562. La loi de 376, qui fixa les traite-

ibid. 41-43) ; sur Béryte, COLLINET, *Hist. de l'École de droit de Beyrouth* (1925), qui date (p. 211 ss.) de la fin du IVe siècle (entre 381 et 410) le remplacement du latin par le grec comme langue d'enseignement. En outre sur l'*Athenaeum* de Rome, SCHEMMEL, *Wochenschr. für klass. Philol.* XXXVI (1919) 91-95 et *Philol. Wochenschr.* XLI (1921) 982-984 ; sur l'école de Césarée de Cappadoce, SCHEMMEL *ibid.* XLII (1922) 620-624 ; sur celle de Césarée de Palestine, SCHEMMEL *ibid.* XLV (1925) 1277-1280. — Le 23 mai 376 l'empereur Gratien décréta la nomination de rhéteurs et de grammairiens d'État dans tous les chefs-lieux des provinces de la préfecture des Gaules (Cod. Theod. XIII 3, 11). À *un seul* de ces professeurs, le rhéteur latin de Trèves, il alloua un traitement de 30 *annonae*, à chacun des autres rhéteurs 24 *annonae*, à presque tous les grammairiens 12. Comme à cette époque une *annona* équivalait tout au plus à quatre sous d'or (cf. plus bas p. 584, n. 135), ces traitements ne sont pas proportionnellement plus élevés que ceux que Justinien accorda en 534 aux professeurs de Carthage et ils confirment donc mes remarques sur le budget de l'enseignement sous le Bas-Empire (*Byz. Zeitschr.* XXIV [1924] 386 s.). Les renseignements sur la dotation de chaires d'enseignement aux Ier et IIe siècles (voir MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.* II ^{2} 106 s.) n'ont plus de valeur démonstrative pour l'époque qui suit l'effondrement de la monnaie et de l'économie publique au IIIe siècle ; et les 600.000 *nummi* (= doubles deniers ou sesterces post-auréliens) qui en 297 furent servis à Eumène comme traitement annuel (Eumen. *or. pro instaur. schol.* 11, 2 ; 14, 5) ne permettent non plus aucune conclusion sur le niveau moyen des traitements de professeurs sous le Bas-Empire. Car il va de soi qu'en tous temps il n'est pas d'usage qu'un directeur de collège touche le double du traitement d'un ministre ; aussi Eumène reçut-il ce *salarium* seulement *ut trecena illa sestertia, quae sacrae memoriae magister acceperam, in honore privati huius magisterii addita pari sorte geminarent* (*sc.* les empereurs) comme il le dit lui-même (*l. c.* 11, 2), en d'autres termes afin que la prise en charge de cette fonction scolaire par l'ancien *magister memoriae* ne fût surtout pas considérée comme une déchéance sociale (*salvo igitur privilegio dignitatis tuae... nec putes hoc munere ante partis aliquid tuis honoribus derogari*, est-il dit dans l'édit de Constance Ier, *l. c.* 14, 4).

‹250› 8*. SCHANZ-HOSIUS III ^{3}, p. 141-143. On peut considérer comme certain qu'Eumène n'est pas, comme le voulait Seeck, le rédacteur de *tous* les panégyriques qui nous sont parvenus pour les années 289 à 313 ; voir SCHANZ-HOSIUS III ^{3}, p. 148-150. JULLIAN, *Rev. des ét. anc.* XXVI (1924) 254 et *Hist. de la Gaule* VII (1926) 59 s., n. 4 ; 93, n. 3, avec lequel je ne suis d'accord que partiellement.

9. Voir l'édition de Théophylacte par DE BOOR p. 3 (Photius). 22.

10*. CHRIST-SCHMID II 1^6, p. 303-305. 341 ; II 2^6, p. 704 s. 763 s.

‹251› 11*. CHRIST-SCHMID II 2^6, p. 987-1000. FOERSTER-MÜNSCHER,

---

ments des professeurs, les mit à la charge des cités : cf. JULLIAN, *Hist. de la Gaule* VIII (1926) 249, n. 1 ; GALLETIER, édit. des *Panégyriques latins* I (1949) 115.

8. Sur Eumène, voir en dernier lieu GALLETIER *l. c.* XVII-XXIV. 103-120, qui lui aussi ne lui attribue qu'un panégyrique, l'*oratio pro scholis* à la date du printemps 298. Cf. aussi VAN SICKLE, *Amer. Journ. of Philology* LV (1934) 236 ss.

10. Sur cette rivalité entre la philosophie et la rhétorique, voir en dernier lieu MARROU *l. c.* 288 ss. 534.

11. Sur Libanius, voir PACK, *Studies in Libanius and Antiochene Society under Theodosius* (diss. Michigan 1935) ; P. WOLF, *Vom Schul-*

Pauly-Wissowa XII 2485-2551. L'on constate ici par deux exemples que même des philologues de valeur ne s'accommodent toujours pas encore de la nécessité d'être aussi historiens, au même degré où nous autres sommes obligés d'être en même temps philologues classiques : chez CHRIST-SCHMID p. 990 on lit toujours que Julien a conféré à Libanius « la questure, c'est-à-dire la fonction *ab epistulis* » et dans FOERSTER-MÜNSCHER col. 2506 les *patrocinia* (προστασίαι) sont définis comme des « abris militaires »!

12. SEECK, *Unterg.* V 527 ; différemment, mais erroné à mon avis, chez FOERSTER-MÜNSCHER, Pauly-Wissowa XII 2496.

13. CHRIST-SCHMID II 2[6], p. 1004-1014.

14. *Ibid.* p. 989. 1008. Cf. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 88. 152.

15. Ammian. XXI 5, 1. Julian. *epist.* 26. Cf. GEFFCKEN *l. c.* 56. 59. 139 s.

‹252› 16*. Julian. *epist.* 42. SEECK, *Unterg.* IV 304 s. 493 s.

17. ENSSLIN, *Klio* XVIII (1922) 109 s.

18. Julian. *epist.* 48 s. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 88 en haut. 152 *ad* p. 87, l. 40 ss.

19. Julian. *epist.* 50. Theodoret. *hist. eccl.* III 6, 5. Cf. aussi Julian. *epist.* 26, p. 32. Sur Secundus Salutius, voir SEECK, Pauly-Wissowa I A 2072-2075 ; sur Sallustius, SEECK *ibid.* 1959 ; sur l'ouvrage rédigé en tout cas par l'un des deux, PRÄCHTER *ibid.* 1960-1967 ; sur d'autres fonctionnaires païens, ENSSLIN, *Klio* XVIII 175 s.

20. Julian. *epist.* 47. 54. 114.

21. Sozom. V 3.

‹253› 22*. Julian. *epist.* 81. 84-89. 109. Eunap. *v. sophist.* p. 478 [Boissonade]. ENSSLIN, *Klio* XVIII 192-198.

23*. ENSSLIN *l. c.* 191.

24. SEECK, édition de Symmaque p. LXXXVI s.

25. SEECK, *Die Briefe des Libanius* 209.

26. Socrat. III 1 vers la fin. Joh. Chrysost. *de s. Babyla contra Jul.* 14 (P. G. L 554). ENSSLIN, *Klio* XVIII 175.

---

wesen der Spätantike. Studien zu Libanios (1950) ; et le jugement élogieux de VON BESELER, *Byz.-neugriech. Jahrb.* XIV (1938) 1-40. Cf. aussi HARMAND, édit. de *Discours sur les patronages* (1955), en particulier 90-110 (le personnage de Libanius). 111-120 (ses idées politiques) ; L. PETIT, *Libanius et la vie municipale à Antioche à la fin du IVe siècle* (1955) ; *Les étudiants de Libanius* (1957). Sur le *Pro Templis*, voir plus bas p. 530, n. 106.

16. Quoi qu'en pense BIDEZ *l. c.* 190, il n'y a pas lieu de supposer un édit de tolérance publié en Gaule en novembre 360, mais il est certain qu'il y en eut un, promulgué à Constantinople en décembre 361 et affiché à Alexandrie le 4 février 362 : cf. WEISS, *Das Restitutionsedikt Kaiser Julians* (1933).

22. Sur cette tentative d' « Église païenne », voir W. KOCH, *Rev. belge de philol. et d'hist.* VI (1927) 123 ss. VII (1928) 49 ss. ; BIDEZ *l. c.* 267 s. 271. 314. ; COPPOLA, *Civilta moderna* II (1930) 249 ss. 1055 ss. ; RAEDER, *Classica et Mediaevalia* VI (1944) 179-193.

23. Restauration du culte païen : BIDEZ *l. c.* 229 ss. MALUNOVICZ, *De ara Victoriae in curia romana quomodo certatum sit* (diss. Wilno 1937) 28 s. (ainsi que plusieurs auteurs cités *ibid.* 29, n. 3) pense que l'Autel de la Victoire a été restauré dans la curie de Rome, non pas sous Julien, mais déjà sous Constance.

27*. Ammian. XXII 12, 6 ; 14, 3 ; XXV 4, 17. Liban. *or.* 12, 79-82 (t. II, p. 37 s.). Greg. Naz. *or.* 4, 77 ; 5, 22 (P. G. XXXV 604. 689). Joh. Chrysost. *de s. Babyla contra Jul.* 19 (P. G. L 562). Ephraem, *Hymn.* II, *Zeitschr. für kathol. Theol.* II (1878) 341 [Bickell].

28. SEECK, *Unterg.* IV 329. 503.

29*. Julian. *misop.* p. 460 s. 467 s. [Hertlein] ; *epist.* 78 *ex.* 84 a *in.* Cf. Greg. Naz. *or.* 4, 65 (P. G. XXXV 585-588).

‹254› 30*. Julian. *epist.* 89, p. 126 s. 135 [Bidez et Cumont] ; *contra Christian. passim*, surtout p. 178 s. 187 s. 198. 202 s. 218-220. 230 [Neumann]. Sozom. V 22 *in.* — Bien que les raisons alléguées contre l'authenticité de Julian. *epist.* 204 par GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 165 *ad* p. 110, l. 15 ss. et par BIDEZ et CUMONT qui l'ont publiée, ne puissent être considérées comme absolument définitives, je tiens néanmoins pour judicieux de laisser par précaution cette lettre de côté. ENSSLIN, *Klio* XVIII 119. 189 s. l'a traitée comme authentique.

31*. Julian *epist.* 89, p. 135 [Bidez et Cumont] ; *contra Christ.* p. 219 [Neumann]. Ammian. XXIII 1, 1-3. Joh. Chrysost. *de s. Babyla contra Jul.* 22 (P. G. L 568) et les autres sources énumérées dans Julian. *epist.* 134. Sur la prophétie de Jésus, voir surtout Évang. sel. saint Luc 21, 6. 24.

32. Socrat. III 12. Sozom. V 4. Theodoret. *hist. eccl.* III 19. Cf. Greg. Naz. *or.* 4, 84 (P. G. XXXV 612).

33*. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 105 s. 163 s. Cf. aussi l'historiographe arien dans Philostorg. p. 228-235 [Bidez] et ENSSLIN, *Klio* XVIII 177 s. 181 s. 186.

‹255› 34*. Athan. *hist. aceph.* 7 s., p. 73-75 [Fromen]. Ammian. XXII 11, 2-11. Julian. *epist.* 60. 106 s. Epiphan. *haeres.* 76, 1 (P. G. XLII 516 s.). L'historiographe arien dans Philostorg. p. 227. 234 [Bidez]. Philostorg. VII 2. Socrat. III 2 s. Sozom. V 7. Theodoret. *hist. eccl.* III 18, 1. *Chron. pasch.* 546. 549 B. Zon. XIII 12, 44. Sur Artémius, voir en outre les textes publiés dans Philostorg. p. 151-176 [Bidez] ainsi que SEECK, Pauly-Wissowa II 1444 s. et ENSSLIN, *Klio* XVIII 162 s.

35*. SEECK, *Regesten* p. 210. Julian. *misop. passim*, surtout p. 460 ss. [Hertlein]. Liban. *or.* 15 s. ; 18, 195-197 (t. II, p. 120-182. 321-323). Ammian. XXII 14, 1-3, cf. XXIII 2, 3 s.

---

27. D'après MASSALSKY, *Boll. del Museo dell'Impero romano* XII (1941) 159 ss., il aurait même offert un sacrifice humain dans un mithraeum en Pannonie le 28 septembre 361.

29. Échec des efforts de Julien : BIDEZ *l. c.* 314.

30. Authenticité de Julian. *epist.* 109 : J. VOGT, *Kaiser Julian und das Judentum* (1939) la rejette lui aussi ; mais ENSSLIN, *Klio* XV (1940) 360 la maintient.

31. Sur Julien et les Juifs, voir BIDEZ *l. c.* 305 ss., l'ouvrage de J. Vogt cité note précédente, et M. SIMON, *Verus Israël. Étude sur les rapports entre chrétiens et juifs dans l'Empire romain* (1948) 139 ss.

33. Tracasseries contre les chrétiens : BIDEZ *l. c.* 294 ss.

34. Troubles d'Alexandrie en décembre 361 : BIDEZ *l. c.* 291 ss. ; Ed. SCHWARTZ, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XXXIV (1935) 151 ss.

35. Sur Antioche au temps de Julien, voir HADDAD, *Aspects of Social Life in Antioch in the Hellenistic and Roman Period* (diss. Chicago 1949) ; G. DOWNEY, *Stud. in Econ. and Soc. Hist. in Honour of A. C. Johnson* (1951) 311 ss. ; P. PETIT, *Vie municip. à Antioche*, 167-179.

‹256› 36. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 107. 164. ENSSLIN, *Klio* XVIII 182-184. — Joh. Chrysost. *de s. Babyla contra Jul.* 14 (P. G. L 554) dit déjà que c'est Gallus qui fit enterrer à Daphné les ossements de Babylas.

37*. Julian. *epist.* 61. ENSSLIN *l. c.* 187-189. Sur Apollinaire de Laodicée, voir CHRIST-STÄHLIN II 2[6], p. 1444-1446 ; sur Marius Victorinus, SCHANZ IV 1[2], p. 149-161, surtout 149 s. Sur le rhéteur Prohaeresius d'Athènes, qui, bien que probablement païen, cessa également d'enseigner, voir GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*[2] (1929) 127 s. ; 170 s. ; 289, n. 64 ; 304, n. 102-105 ; 358-360.

‹257› 38*. Julian. *epist.* 45. ENSSLIN *l. c.* 107-110. Les donatistes : Julian. *epist.* 44. SEECK, *Unterg.* III[2] 346. 526.

39. Socrat. II 38 ; III 11. Sozom. V 5 *ex.* 15. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 106. 164. Sur les novatiens, voir G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2] (1923), §§ 22, 4 s. ; 36, 1 (cf. aussi Socrat. IV 9).

40. Julian. *epist.* 115. Sur la secte gnostique des valentiniens, voir G. KRÜGER *l. c.* § 13, 7.

41. Athan. *hist. aceph.* 10. Socrat. III 4.

42*. Rufin. *hist. eccl.* X 28-30. Athan. *tom. ad Antioch.* (P. G. XXVI 796-809). Hieron. *dial. contra Lucif.* 19 s. (P. L. XXIII 173-175). August. *de agone christ.* 32 (Corp. scr. eccl. Lat. XLI 135). HEFELE-LECLERCQ, *Hist. des conciles* I 2 (1907), 968. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. II[3] 39 s.

‹258› 43. Julian. *epist.* 110-112. Athan. *hist. aceph.* 10 s. Rufin. *hist. eccl.* X 34 s. Socrat. III 13 *ex.* 14. Sozom. V 15. Theodoret. *hist. eccl.* III 9. Sur Ecdicius Olympus, voir SEECK, *Die Briefe des Libanius* 126. Pour la chronologie, voir ENSSLIN, *Klio* XVIII 178 s., sauf qu'il date Julian. *epist.* 110 sans doute de quelques semaines trop tôt ; les remarques de BIDEZ et CUMONT, *Juliani imp. epist.* p. 168 s. 173 sont erronées.

44. Julian. *misop. passim.* Ammian. XXII 7, 1-4 ; 14, 2 s. ; XXV 4, 17 s. Liban. *or.* 1, 128 s. ; 18, 189-191 (t. I, p. 144 s. ; II, p. 319 s.). Socrat. III 1 : οἱ πλείους δὲ ψέγουσιν, ὅτι παυομένη ἡ ἐκ τοῦ βασιλικοῦ πλούτου τοῖς πολλοῖς ἐγγινομένη κατάπληξις εὐκαταφρόνητον ἐποίει τὴν βασιλείαν... Τὸ μὲν γὰρ μαγείρους καὶ κουρεῖς ἐκβαλεῖν, φιλοσόφου ἔργον, οὐ μὴν βασιλέως, τὸ δὲ διασύρειν ἢ σκώπτειν, οὐκέτι φιλοσόφου, ἀλλὰ μὴν οὐδε βασιλέως.

‹259› 45*. Ammian. XXII 3 (cf. XX 11, 5). Julian. *epist.* 33. Liban. *or.* 18, 152 s. (t. II, p. 301 s.). ENSSLIN, *Klio* XVIII 112-118.

46*. Julian. *epist.* 101. ENSSLIN *l. c.* 167 s.

47*. Ammian. XXII 4, 1. 10. Liban. *or.* 18, 130 (t. II, p. 291). Socrat. III 1. ENSSLIN *l. c.* 118.

---

206 ss. 310 ss. et *passim*. Sur le séjour de Julien à Antioche et le *Misopogon*, voir BIDEZ *l. c.* 277-290.

37. Sur la loi scolaire de Julien (17 juin 362), voir BIDEZ *l. c.* 263 ss. Cf. aussi OGARA, *Razon y fe* CXXVI (1942) 71-96. Sur Marius Victorinus, voir P. DE LABRIOLLE, *Hist. de la litt. lat. chrét.*[3] (1947) 346 ss. Sur Apollinaire de Laodicée, voir A. PUECH, *Hist. de la litt. gr. chrét.* III (1930) 635 s.

38. Donatisme sous Julien : PALANQUE, Fliche-Martin III (1936) 211 ss.

42. Synode d'Alexandrie de 362 : BARDY, Fliche-Martin III 239 ss.

45. Sur la Cour de justice de Chalcédoine, voir BIDEZ *l. c.* 209 ss.

46. Sur la crise économique à Antioche, voir DOWNEY *l. c.* et P. DE JONGE, *Mnemosyne* I (1948) 238 ss.

47. Sur la réforme de la Cour : BIDEZ *l. c.* 213 ss.

‹260› 48*. Liban. *or.* 2, 58 ; 18, 131-142 (t. I, p. 257 ; II, p. 292-297). Socrat. *l. c.* ENSSLIN *l. c.* 118-122 (la lettre aux Juifs utilisée par Ensslin semble bien être apocryphe, voir plus haut p. 503, n. 30).

49. Cod. Theod. XI 16, 10 ; 19, 2. Cf. Cod. Theod. XI 3, 3 s. et plus haut p. 163.

50. Ammian. XVI 5, 15. Cf. Julian. *epist.* 73.

51. Julian. *misop.* p. 471 [Hertlein]. ENSSLIN, *Klio* XVIII 132 s.

52*. Cod. Theod. XII 13, 1 du 29 avril 362. Liban. *or.* 18, 193 (t. II, p. 320 s.). Ammian. XXV 4, 15. Sur le papyrus publié en dernier lieu par Bidez et Cumont comme Julian. *epist.* 72 A b, voir WILCKEN, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLII (1921) 150-158 ; *Arch. für Papyrusforsch.* VII 95, cf. VIII 82. Il contient un édit impérial de l'époque du Principat ; mais d'après l'exposé de BAYNES, *The Historia Augusta* (1926), surtout 118 ss., il paraît bien douteux qu'il soit précisément de l'année 222.

53. Julian. *misop.* p. 474 s. [Hertlein]. Eunap. *frg.* 15 (FHG IV 21).

54. Cod. Theod. XII 13, 2 du 28 août 364.

55*. Voir plus haut p. 181. ENSSLIN, *Klio* XVIII 140-148.

‹261› 56*. ENSSLIN *l. c.* 135-140.

57*. *Ibid.* 125 s.

58. *Ibid.* 164. 170-172.

59. Ammian. XXII 10 ; XXV 4, 7. ENSSLIN *l. c.* 156-159.

---

48. Réformes administratives de Julien : BIDEZ *l. c.* 242 ss.

52. Le papyrus sur l'or coronaire P. Fayoum 20 a été réédité par SCHUBART, *Arch. für Papyrusforsch.* XIV (1941) 44-59 et traduit par C. PRÉAUX, *Chr. d'Égypte* XXXI (1941) 121-133. D'après SESTON, *Rev. des étud. anc.* XLIV (1942) 224-233 et XLV (1943) 50 ss., qui rejette l'attribution à Sévère Alexandre et y voit un faux « sorti des mêmes milieux que l'*Histoire Auguste* », Julien aurait seulement demandé l'or coronaire aux cités des provinces orientales qui ne l'avaient pas versé lors de son élévation au Césarat, sans le réclamer aux cités occidentales qui s'en étaient déjà acquittées à cette occasion.

55. Réforme des curies : BIDEZ *l. c.* 236 ss. Les curies furent renforcées par l'abrogation de la dispense des charges curiales dont bénéficiaient les membres du clergé chrétien (Cod. Theod. XII 1, 50 du 13 mai 362) : ainsi s'explique la mention de onze *clerici* sur l'album municipal de Timgad, daté de 362 par son éditeur : LESCHI, *Rev. des étud. anc.* L (1948) 71-100. La curie d'Antioche sous Julien : P. PETIT, *Vie municipale* 35 s. et *passim*.

56. Réforme de la poste : SESTON, *Rev. des étud. anc.* XLV 52-60 estime, contrairement à [PFLAUM], Mém. présentés par divers savants étr. à l'Acad. des inscr. XIV (1940) 282, que Julien n'a pas « voulu faire une réforme de structure qui transférerait des provinciaux à l'État le soin de pourvoir aux nécessités du *cursus publicus* et d'administrer celui-ci » et qu'il a voulu seulement « diminuer la charge des contribuables en réprimant des abus » sur le modèle des empereurs du IIe siècle.

57. Julien effectua également une réforme monétaire en frappant de nouvelles pièces de cuivre : cf. ELMER, *Numism. Zeitschr.* LXX (1937) 25 ss.

60*. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 73-76. 143 s. ENSSLIN *l. c.* 148-156.
‹262› 61*. SEECK, *Unterg.* IV 341-353. 507-512 ; *Regesten* p. 212 s. GEFFCKEN *l. c.* 116-120. 167 s., lequel, à mon avis, a parfaitement raison quand il s'écarte de l'exposé de Seeck, notamment lorsqu'il admet que la force totale des troupes romaines était non de 83.000 hommes, mais seulement de 65.000 (voir aussi W. KLEIN, *Studien zu Ammianus Marcellinus* [1914] 117 s. ; KLOTZ, *Rhein. Mus.* LXXI [1916] 472, n. 3 n'a nullement réussi à sauver l'indication d'Ammien sur la force des troupes commandées par Procope et Sébastien) ; en revanche, Geffcken se trompe en affirmant que c'était alors depuis Galère « la première fois... qu'un souverain romain se montrait de nouveau sur le front » contre les Perses. Sur Procope, voir Ammian. XXIII 3, 2 ; XXVI 6, 1-3. SEECK, *Unterg.* V 443 *ad* p. 46, 34 ; sur Hormisdas, voir SEECK, Pauly-Wissowa VIII 2410, n. 3.
62*. Ammian. XXV 3 ; 5, 1. BÜTTNER-WOBST, *Philol.* LI (1892) 561-580. CRUSIUS *ibid.* 735-738. GEFFCKEN *l. c.* 120 s. 168 ; je ne saurais partager les doutes à l'égard d'Ammian. XXV 3, 23 (cf. Liban. *or.* 18, 272, t. II, p. 355).
‹263› 63*. Cf. GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*[2] 139-141. 292. 359.
64*. GEFFCKEN, *Kaiser Julianus* 121-123. 168 s.
65. Ammian. XXV 3, 20. Liban. *or.* 18. 273 (t. II, p. 355). Vict. *epit.* 43, 4.
66*. Ammian. XXV 5 ; 10, 15. Themist. *or.* 5, p. 65 s. [Harduinus]. Eutrop. X 17, 1. Vict. *epit.* 44, 1. Zosim. III 30, 1. Socrat. III 22. SEECK, Pauly-Wissowa IX 2006 s.
‹264› 67*. Ammian. XXV 6-8. Liban. *or.* 18, 276-278 ; 24, 9 (t. II, p. 357 s. 518). Zosim. III 30 s. ; 33, 1 ; cf. W. KLEIN, *Studien zu Ammian. Marcell.* 126-129. Cf. aussi Fauste de Buz. IV 21 (FHG V 2, 258 s.), et à ce propos BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXV (1910) 634 s. Les paiements pour les fortifications du col de Darial: Lyd. *de mag.* III 52. — Ammien, qui fut témoin oculaire, dit formellement (XXV 7, 7 s.) que, si l'on n'avait pas perdu quatre jours à négocier la paix, il aurait été possible de ramener en bon ordre l'armée romaine hors du territoire ennemi.
68. Ammian. XXIII 2, 5 ; XXV 9, 12 s. ; 10, 5 ; XXVI 6, 3 s. Liban. *or.* 1, 132 ; 15, 77 ; 16, 53 (t. I, p. 146 ; II, p. 151. 181). Zosim. III 34, 3 s.
69. Ammian. XXV 10, 14 s.
‹265› 70. Ammian. XXV 8, 17 s.
71. Ammian. XXV 9, 1-12. L'historiographe arien dans Philostorg. p. 237, l. 31 s. [Bidez]. *Artemii passio* 70 (dans Philostorg. p. 104 [Bidez]). Ephraem, *Hymn.* III, *Zeitschr. für kathol. Theol.* II 347 [Bickell]. *Hist. s. Ephraemi* 8-10 dans Ephraem II, col. 24-26 [Lamy]. Fauste de Buz. III 10 *ex.*, et à ce propos PEETERS, *Anal. Bolland.* XXXVIII (1920) 316 s.
72. SEECK, *Unterg.* IV 517 *ad* p. 367, 2-5 et Athan. *hist. aceph.* 12. C'est sans raison que GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*[2] 141 s. 293 conteste ce fait.
73. Themist. *or.* 5, p. 67-70 [Harduinus]. Cod. Theod. XIII 3, 6 (expliquée judicieusement par SEECK, *Regesten* p. 214, à propos du 11 janv. 364). Lettre de Jovien à Athanase, P. G. XXVI 813. Athan. *hist. aceph.* 13. Rufin. *hist. eccl.* XI 1. Socrat. III 24 s. Sozom. VI 5. Theodoret. *hist. eccl.* IV 2, 4 ; 4. Philostorg. VIII 5. SEECK, *Die Briefe des Libanius* 414 à propos d'octobre 363. Cf. aussi Cod. Theod. V 13, 3.
74. Ammian. XXV 10, 6-10. Symm. *or.* 1, 4. Cf. Ammian. XXV 8, 8-12 ; 9, 8. Zosim. III 35, 1 s.
75. Ammian. XXV 10, 12 s. Eutrop. X 17, 3 - 18, 2. Zosim. III 35, 3. Socrat. III 26. SEECK, *Unterg.* IV 519.
‹266› 76. Ammian. XXV 5, 4. 8. Zosim. III 30, 1.
77. Ammian. XXV 10, 11. 16 s. Themist. *or.* 5, p. 64 D. 65 A. 71 B, qui p. 65 A fait allusion à la désignation et à la mort de Varronien l'aîné et p. 71 B se permet une aimable plaisanterie sur le petit consul qui pleurait en rechignant.
78. Philostorg. VIII 8 *in.* ⟨N. 4 de la p. 266 de la 1re édition supprimée⟩.
79*. Ammian. XXVI 1, 3-7 ; 2 ; 4, 1-3. Zosim. III 36 ; IV 1. Eunap. *frg.* 29 s. (FHG IV 26). Philostorg. VIII 8. Zon. XIII 15, 2. SEECK, *Unterg.* V 423 s. *ad* p. 4, 27 ; 6, 29. HEERING, *Kaiser Valentinian I.* (diss. Iéna 1927) 12-23.
80*. Ammian. XXXI 5, 1-4. Zosim. IV 3, 1. Philostorg. VIII 8. Sozom. VI 6. SEECK, *Regesten* p. 215 s.
‹267› 81*. Ammian. XVI 11, 6 s. ; XXV 10, 6 s. 9 ; XXX 6, 6 - 7, 5 ; XXXI 14, 1. Zosim. IV 2, 2. Socrat. IV 1. SEECK, *Unterg.* V 421 *ad* p. 2, 28. Sur Gratien, voir SEECK, Pauly-Wissowa VII 1831.
82*. Themist. *or.* 6-9. 11, p. 71 s. 93 B. 105 s. 123. 143-145 [Harduinus].

---

60. Sur toute l'œuvre législative et administrative de Julien, voir aussi ANDREOTTI, *Nuova Rivista storica* XIV (1930) 342-383.
61. Sur la campagne de Perse, voir BIDEZ *l. c.* 315-327 ; ANDREOTTI, *Historia* IV (1930) 236-273. PIGANIOL *l. c.* 141 ss. reconstitue d'après Ammien le « journal de route » de l'empereur.
62. Sur la mort de Julien : BIDEZ *l. c.* 327 ss. ; sur le meurtrier de Julien (un soldat chrétien de son armée ?) voir BAYNES, *Journ. of. Rom. Stud.* XXVII (1937) 22 ss. Des légendes orientales font intervenir des saints martyrs venus du ciel pour châtier l'Apostat : cf. BINON, *Essai sur le cycle de S. Mercure* (1937).
63. Sur l'effort de propagande tenté par les milieux païens de Rome, voir ALFÖLDI, *A Festival of Isis in Rome under the Christian Emperors of the IVth cent.* (1937), qui attire l'attention sur l'importance des monnaies frappées à partir du 1er janvier 364.
64. Sur la réputation de Julien, BIDEZ *l. c.* 332-347. Jugement d'ensemble, *ibid.* 348 ss.
66. Élection de Jovien : SOLARI, *Klio* XXVII (1933) 330 ss., qui exagère l'importance du facteur religieux, selon PIGANIOL *l. c.* 145 ; celui-ci y voit plutôt « un compromis entre l'Occident et l'Orient proposé par les Illyriens ».
67. Sur la nouvelle frontière romano-perse, voir HONIGMANN, *Die Ostgrenze des byzantinischen Reiches von 363 bis 1071* (1935) 5 ss.
79. Élection de Valentinien : SOLARI, *Rivista di filologia* X (1932) 75 ss., d'après qui ce choix ne fut pas déterminé par la question religieuse ; LAQUEUR, *Probleme der Spätantike* (1930) 27 ss. Sur le caractère du nouvel empereur, voir ALFÖLDI, *Rev. d'hist. comparée* III (1946) 5 ss. ; *The Conflict of Ideas, passim*, qui le réhabilite en reprochant à Seeck de l'avoir systématiquement dénigré et caricaturé et qui le montre comme un Pannonien, donc un Illyro-Celte, et non un Germain, ainsi que le font certains auteurs.
80. L'importance de ce partage de l'Empire est soulignée par PIGANIOL *l. c.* 152.
81. Sur Gratien l'Ancien, père des nouveaux empereurs, voir SOLARI, *Athenaeum* X (1932) 160 ss.
82. ALFÖLDI, *The Conflict of Ideas* 121 s. reconnaît que « la culture n'était pas au centre de la politique » de Valentinien, mais montre qu'il était plus cultivé que ne l'a prétendu la tradition païenne.

Ammian. XXIX 1, 11 ; XXX 4, 2 ; 9, 4 ; 14, 5. Zosim. III 36, 2. SEECK, *Unterg.* V 2 s. 5. 15. 422 s. 429 ; mais voir aussi Ammian. XXX 5, 9 d'où il semble possible que Valentinien comprît un peu le grec.

83. Ammian. XXVI 10, 2. 9-14 ; XXVII 7, 4-8 ; XXVIII 1 ; XXIX 1, 5-3, 9 ; XXX 1, 17 ; 5, 11 s. 19 ; 8, 2 s. 6. 10. 13 s. ; XXXI 14, 5 s. Toutefois, en ce qui concerne Valens, Vict. *epit.* 46, 3 est en partie différent.

84. Ammian. XXVII 7, 8 ; XXIX 1, 10 s. ; XXX 5, 7-10 ; 8, 13 ; 9, 1 .Vict. *epit.* 45, 6. Voir aussi plus haut p. 178.

85*. Ammian. XXX 7, 6-11 ; 9 ; XXXI 14, 2-4. Zosim. IV 3, 5 ; 12, 1 souligne aussi les talents militaires de Valentinien.

86. Socrat. IV 1. Zosim. IV 2, 2. SEECK, *Unterg.* V 422 *ad* p. 3, 31 ; 431 *ad* p. 19, 13.

‹268› 87. Cod. Theod. IX 16, 9 du 29 mai 371. Ammian. XXX 9, 5. Theodoret. *hist. eccl.* IV 24, 2 s. ; V 21, 3 s. — GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*[2] 142 s. 293 s.

88. Cod. Theod. IX 16, 7. Zosim. IV 3, 2 s. C'est à tort que SEECK, *Unterg.* V 432 *ad* p. 21, 24 affirme, contrairement à ce que dit Zosime, que Prétextat n'était plus alors proconsul d'Achaïe ; en effet, Libanius ne dit nulle part qu'Aristophane, qui obtint de Julien une fonction en Grèce et que Seeck tient à cause de cela pour le successeur de Prétextat, ait été nommé proconsul : il peut fort bien avoir obtenu une autre fonction.

89. Cf. SEECK, *Unterg.* V 21 s. 432. — Dans une loi du 17 février 370 (Cod. Theod. XVI 2, 18 ; pour la datation, voir SEECK, *Regesten* p. 32 en bas) Valentinien dit expressément que l'Église jouit à nouveau de la même situation juridique qu'au temps de Constance II ; pour une restriction, voir plus haut p. 146. Sur les rapports de Valens avec Valentinien, voir Ammian. XXVI 4, 3 *(in modum apparitoris morigerum)* ; XXVII 4, 1 *(Valens enim ut consulto placuerat fratri, cuius regebatur arbitrio...).*

‹269› 90*. Ambros. *epist.* 21, 7 (P. L. XVI[2] 1046 s.). Paulin. *v. Ambrosii* 5-9. 11 (P. L. XIV[2] 30-33). Rufin. *hist. eccl.* XI 11. Socrat. IV 30. Sozom. VI 24. Theodoret. *hist. eccl.* IV 6, 5 - 9, 9, et voir à ce sujet PARMENTIER dans son édition de Théodoret p. LXXX s. et R. EGGER, *Jahresh. des österr. archäol. Inst.* XXI-XXII (1922-4), Beibl. 334 s. CAMPENHAUSEN, *Ambrosius von Mailand als Kirchenpolitiker* (1929) 90-92 montre qu'Ambroise a été élu évêque dès le mois de décembre 373.

91*. SEECK, *Unterg.* III[2] 352. 528 s.

92*. Coll. Avell. nº 1, 4-14 ; 4-13. Hieron. *chron.* p. 326 [Fotheringham].

---

85. Jugement sur les deux empereurs : PIGANIOL *l. c.* 153. 197 ss.

90. Élection d'Ambroise de Milan : PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain* (1933) 1 ss. 484 ss. et DUDDEN, *The Life and Times of St Ambrose* (1935) I 68, n. 5 conservent la date de Campenhausen (déc. 373) ; mais bien des critiques ne les approuvent pas et lui préfèrent la date du 7 déc. 374 : cf. HALKIN, *Anal. Boll.* LII (1934) 395 s. ; MCGUIRE, *Cathol. Hist. Rev.* XXII (1936-37) 304 ; FALLER, *Ambrosiana. Scritti ... pubblicati nel XVI centenario della nascita di sant' Ambrogio* (1942) 96-112. Sur son action en Pannonie, voir PALANQUE *l. c.* 48 ss. 496 ss. : l'installation d'Anémius sur le siège de Sirmium est probablement de 376, la réunion du synode « d'Illyrie » de juillet 378.

91. Donatisme sous Valentinien : PALANQUE, Fliche-Martin III 213 ss.

92. Élection du pape Damase et schisme ursinien : CASPAR I 196 ss.

Ammian. XXVII 3, 11-13 ; 9, 8 s. JÜLICHER, Realencykl. für prot. Theol. XX[3] 346-348. SEECK, *Unterg.* V 454 s. *ad* p. 72 s. Cf. aussi G. KRÜGER, Realencykl. für prot. Theol. XI[3] 668.

‹270› 93. Socrat. IV 1. Cf. Athan. *hist. aceph.* 18 (pour l'année 367).

94*. Rufin. *hist. eccl.* X 28. 31. Socrat. II 44 ; III 6. 9 ; IV 1. Sozom. IV 28 ; V 12 s. Cf. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 31, 10 (bibliographie).

95*. Socrat. II 43 ; IV 1 s. 4. Sozom. IV 26 ; VI 26 s. Greg. Nyss. *contra Eunom.* I 122. *Coll. Avell.* nº 2, 66. SEECK, *Unterg.* V 75 s. 456 s. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. V[3] 577-580 (Eudoxe).

96. Athan. *hist. aceph.* 15 s., p. 81 s. [Fromen].

‹271› 97*. Ammian. XXVI 5, 8-13 ; 6, 4 - 10, 6. Zosim. IV 4, 3 - 8, 4. Themist. *or.* 7, p. 86. s. 91 s. [Harduinus]. Philostorg. IX 5 s. Socrat. IV 3. 5. 8. 9 *ex.* Sozom. VI 8. Cons. Constantinop. *(Fasti Hydat.) ad a.* 365, 2 ; 366, 2. SEECK, *Unterg.* V 444-447 *ad* p. 47, 34 ; 48, 22 ; 53, 10. 13 ; 55, 16.

98. Ammian. XXVI 10, 6-14. Zosim. IV 8, 4 s. ; 10, 1 *in.* En opposition avec ces sources (cf. toutefois Ammian. XXVI 8, 10 ; 10, 7), Thémistius vante plusieurs fois dans ses discours à Valens (surtout *or.* 7, p. 93. 96-98 [Harduinus]), la clémence de l'empereur envers les procopiens ; cf. Liban. *or.* 1, 171 ; 19, 15 (t. I, p. 163 ; II, p. 391).

‹272› 99. Socrat. IV 3 s. Athan. *hist. aceph.* 16, p. 83 [Fromen].

100. Socrat. IV 6. 14 s. Sozom. VI 8. 13. Philostorg. IX 8. 10. 13 s. Suid. s. v. Δημόφιλος (de même dans Philostorg. p. 121 s. [Bidez]). SEECK, *Unterg.* V 458 s. *ad* p. 80, 21 ; *Regesten* p. 239 (avril 370).

101. Athan. *hist. aceph.* 17-19. Socrat. IV 13. Sozom. VI 12 *ex.*

102. Socrat. IV 2. Sozom. VI 7 *ex.* Theodoret. *hist. eccl.* IV 13, 2 s. ; 25, 1.

103. KUHN, *Die städt. u. bürgerl. Verfassung des röm. Reichs* (1865) 210 s. 241. 243.

104*. Greg. Nyss. *contra Eunom.* I 120 s. 126-141, p. 59. 61-65 [Jaeger] ; *in laud. fratr. Bas.*, P. G. XLVI 796 s. 804. Greg. Naz. *or.* 43, 44. 47-55 (P. G. XXXVI 553. 557-565). Rufin. *hist. eccl.* XI 9. Socrat. IV 26. Sozom. VI 15 s. Theodoret. *hist. eccl.* IV 19. Le séjour de Valens à Césarée de Cappadoce, qui d'après Greg. Naz. *or.* 43, 52 tomba le jour de l'Épiphanie, ne peut être daté que de 373 (voir SEECK, *Unterg.* V 460 *ad* p. 81, 8 ; *Regesten* p. 239. 241. 243. 245). Ni Rufin *l. c.* et Sozom. *l. c.*, ni Greg. Nyss. *contra Eunom.* I 132, chez qui les mots τὴν ἀρχὴν τῆς ἐκκλησίας προτείνων ne visent pas du tout nécessairement le siège épiscopal de Césarée, n'empêchent de dater du début

---

L'indication *Spanus* dans le *Liber pontificalis* a amené plusieurs historiens espagnols à considérer Damase comme d'origine ibérique : cf. VIVES, *Spanische Forschungen der Goerresgesellschaft* I (1929) 93 ss. ; *Paraule cristiana* XVIII (1933) 301 ss. L'œuvre poétique de Damase est rassemblée par FERRUA, *Epigrammata Damasiana* (1942).

94. Schisme d'Antioche : BARDY, Fliche-Martin III 248, n. 3 ; 261.

95. Politique religieuse de Valens : BARDY *l. c.* 247 ss. Ed. SCHWARTZ, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XXXIV (1935) 161 ss.

97. Révolte de Procope : SOLARI, *Historia* IV (1931) 383 ss. ; *Byzantion* VII (1932) 143 ss.

104. Sur Basile de Césarée, voir A. PUECH, *Hist. de la litt. gr. chrét.* III (1930) 235-317 ; BARDY, Fliche-Martin III 258 ss. ; REILLY, *Imperium and Sacerdotium according to St Basil the Great* (1945) ; VISCHER, *Basilius der Grosse* (1953) ; FOX, *The Life and Times of St Basil the Great* (1939) ; GIET, *Les idées et l'activité sociale de S. Basile* (1941).

de 373 le conflit entre l'empereur et Basile, que les sources, à l'exception de Grégoire de Nysse, nous dépeignent en partie de façon bien fantaisiste. SEECK, *Unterg.* V 459 *ad* p. 81, 3 est donc erroné. Sur Modestus, voir SEECK, *Die Briefe des Libanius* 213-218, surtout 216 s.

‹273› 105. Athan. *hist. aceph.* 17 *ex.* 19 et FROMEN p. 32 de son édition. Rufin. *hist. eccl.* XI 3. Socrat. IV 20-22. Sozom. VI 19. Theodoret. *hist. eccl.* IV 20, 1 - 21, 4.

106. Greg. Nyss. *contra Eunom.* I 123. 127 s. 131. 142. *Chron. Edess.* 31 (Corp. script. christ. orient., ser. III, t. IV, p. 5). SEECK, *Unterg.* V 82 s. 460 s.

107*. Ammian. XXIX 1, 4 - 2, 28. Eunap. *frg.* 38 s. (FHG IV 28 s.) ; *v. sophist.* p. 486 [Boissonade]. Zosim. IV 13, 2 - 15, 3 et les autres sources énumérées dans SEECK, *Unterg.* V 425 *ad* p. 10, 7. Pour la chronologie, voir SEECK, *Hermes* XLI (1906) 523 s.

108. SEECK, *Unterg.* V 430 s. *ad* p. 18, 27. C'est sans raison plausible que le fait est contesté par GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech-röm. Heident.*[2] 293, n. 13.

‹274› 109. Ammian. XXVIII 1 ; XXIX 3, 1 s. Hieron. *chron.* p. 328 [Fotheringham]. SEECK, *Regesten* p. 32. 131 (où l. 25 le chiffre de l'année 369 est à corriger en 370).

110. Cod. Theod. XVI 5, 3.

111*. Ammian. XXVII 7, 5 ; 9, 4 ; XXVIII 1, 23-25 ; XXX 4, 2 ; 8, 10 ; 9, 1. SEECK, *Unterg.* V 429 *ad* p. 16, 1-13.

112. HIRSCHFELD, *Kl. Schr.* (1913) 665. 668 s. SEECK, *Regesten* p. 242 au 5 juillet 372 ; *Unterg.* II[2] 67. 507 (cf. aussi plus bas p. 536, n. 1). GROSSE, *Röm. Militärgesch.* (1920) 154 s. (il n'est toutefois nullement nécessaire de situer CIL III 3761 en 377 seulement). Cod. Theod. VI 35, 7 du 18 nov. 367 (cf. *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI [1920] 199 s.). Cf. Cod. Theod. VI 4, 23. — Cod. Just. XII 1, 9 de 364-5 : *Libertorum filios adipisci clarissimam dignitatem non prohibemus.*

‹275› 113. SEECK, *Unterg.* V 426 *ad* p. 11, 32 ; *Regesten* p. 128.

114. SEECK, Pauly-Wissowa I 2198 s. 2205. BAYNES, *The Hist. Aug.* 24-30.

115*. SEECK, Pauly-Wissowa I 2205 s. ; sur les préfectures de Probus, voir

---

Sur ses rapports avec le pape Damase par l'intermédiaire du diacre Sabinus, voir RICHARD, *Anal. Bolland.* LXVII (1949) 178-202.

107. Procès de magie : MARTROYE, *Rev. hist. de droit fr. et étr.* IX (1930) 673 ss. ; MASSONNEAU, *La magie dans l'antiquité romaine* (1934).

111. SCHUURMANS, *L'Antiquité classique* XVIII (1949) 25-38 pense que le conflit avec le sénat n'a commencé qu'en 368 après une tentative de collaboration avec l'aristocratie romaine. Sur l'entourage de parvenus auprès de Valentinien, voir ALFÖLDI *l. c. passim*, qui, sans réhabiliter le sanguinaire Maximin, considère le « terrorisme » pratiqué alors comme un « antidote » de la corruption régnante. Le préfet de la Ville Orfitus, qui avait été accusé sous Constance d'avoir trafiqué aux dépens de l'*arca vinaria* (caisse alimentée par les prestations en vin des propriétaires italiens), fut condamné vers 365 et d'ailleurs rappelé d'exil vers 367 ; son gendre Symmaque défendra sa mémoire auprès de Valentinien II en 384 : cf. CHASTAGNOL, *Annales. Économies, sociétés, civilisations* V (1950) 166-189.

115. Préfectures de Probus : PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire* (1933) 109-118, corrigé par E. Stein (cité ci-dessus n. 115), et

mon exposé dans *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 364-369. 374 s., corrigé dans *Byzantion* IX (1934) 336 ss.

116. Sur Rémigius, voir plus haut p. 178 s. ; sur son successeur Léon, Ammian. XXVI 1, 6 ; XXVIII 1, 12 ; XXX 2, 10 ; 5, 10.

117*. Ammian. XXVII 7, 8 ; XXX 4, 2 ; 8, 13 - 9, 1. Cf. Cod. Theod. I 6, 2 s. SEECK, *Unterg.* V 427 s. *ad* p. 13, 2.

‹276› 118*. Ammian. XXVI 4, 5 ; XXVII 9, 1-4 ; XXVIII 6.

‹277› 119*. Ammian. XXIX 5 ; XXX 7, 10. Symm. *epist.* X 1 ; *or.* 6, 4. Oros. VII 33, 5 s. August. *epist.* 87, 10 ; *contra epist. Parm.* I 10, 16 ; 11, 17. SEECK, *Unterg.* V 435 *ad* p. 28, 2. Pour la chronologie, voir SEECK, *Hermes* XLI 524 s. qui toutefois ne savait pas encore que, selon les meilleurs manuscrits, Jérôme rapporte l'exécution de Théodose en 376 seulement.

120. Ammian. XXVIII 6, 25-30 ; XXX 2, 9-12.

121*. Hieron. *chron.* p. 330 [Fotheringham]. Oros. VII 33, 7.

122*. Ammian. XXVII 7, 8 ; XXX 9, 1 ; XXXI 14, 2 s. Themist. *or.* 8. 10, p. 112-115. 129 C [Harduinus]. Symm. *or.* 2, 31 s. Vict. *epit.* 46, 3. Zosim. IV 10, 4 ; 13, 1. Rigueurs et manque de scrupules du fisc : Ammian. XXVI 6, 6-9. 17 ; XXVII 7, 8 ; XXIX 1, 19. 21. 43 ; XXX 5, 5 ; 8, 8 ; XXXI 14, 5. Zosim. IV 3, 2 ; 16, 1 s. Sur la législation des deux empereurs en matière administrative et économique il faut toujours renvoyer à H. SCHILLER, *Gesch. der röm. Kaiserzeit* II (1887) 368-376.

---

rectifié par l'auteur, *Byzantion* IX (1934) 711 et XXI (1951) 6 s. Ces conclusions sont acceptées par PIGANIOL *l. c.* 203, n. 12 et ENSSLIN, Pauly-Wissowa XXII 2498, mais contestées par MAZZARINO, *Stilicone* (1942) 21 ss.

117. MARROU, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* 1951, p. 115 s. commente le récit d'Ammian. XXVII 7, 5 s., qui signale l'exécution de trois *apparitores* du vicaire d'Italie, coupables d'avoir voulu lui rappeler ses devoirs, et bientôt canonisés par la dévotion populaire.

118. P. DE JONGE, *Mnemosyne* I 73 ss. attire l'attention sur les procédés du proconsul d'Afrique Hymétius, qui revendait le blé trois fois plus cher qu'il ne l'avait acheté et pratiquait le stockage des grains. Une inscription découverte à Leptis en 1936 a révélé que Flavius Népotianus (sans doute un ami d'Ausone) a cumulé les fonctions de *comes* et de *praeses* en Tripolitaine ; elle peut dater du temps de Valentinien Ier : cf. CAPUTO, *Rev. des étud. anc.* LIII (1951) 234-247.

119. Sur Théodose l'Ancien, inscription de Stobi (*Ann. Épigr.* 1931, n° 53), commentée par G. DE SANCTIS, *Rivista di filologia* LVIII (1930) 483 ss. LXII (1934) 52 ss. Cf. aussi R. EGGER, *Byzantion* V (1929-30) 9-32.

121. Sur la mort de Théodose, voir SOLARI, *Byzantion* VI (1931) 469 ss. ; HOEPFFNER, *Rev. des étud. lat.* XIV (1936) 119 ss., qui imputent à Gratien et non à son père la condamnation de Théodose.

122. Législation fiscale de Valentinien : PIGANIOL *l. c.* 341 attache « une très grande importance » aux lois qui confient la rentrée des impôts à des percepteurs pris dans les *officia* des gouverneurs (Cod. Theod. VIII 3, 1 [364] ; XII 1, 70 [365]), réforme qui sera atténuée par Théodose de 383 (*ibid.* XI 7, 12) à 386 (*ibid.* XII 6, 20). ANDREOTTI, *Nuova Rivista storica* XV (1931) 456 souligne l'incohérence de cette législation ; elle se manifeste en particulier au sujet de l'*aurum coro-*

‹278› 123*. SEECK, Pauly-Wissowa IV 2365-2371, en partie corrigé dans *Unterg.* II² 174-176. 534 s. Il semble hors de doute grâce à P. Freib. nº 11 que la fonction dont le titulaire s'appellera *defensor civitatis*, soit issue de celle d'avocat de cité, cf. WILCKEN, *Arch. für Papyrusforsch.* VI 411. En Égypte on rencontre la fonction pour la première fois en 332, P. Oxy. XII, nº 1426. — Loi de Valens sur les *defensores* : Cod. Theod. I 29, 5 du 10 août 370.

124*. Cod. Just. XI 53, un. Je ne peux pas partager les doutes émis par PIGANIOL, *L'impôt de capitation* (1916) 67 à propos de cet édit.

125. Cod. Theod. XI 1, 14 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 27 s.). M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 89 ; cf. toutefois aussi PIGANIOL *l. c.* 45 s.

‹279› 126*. Cod. Theod. XI 24, 1 s. et voir à ce propos M. GELZER *l. c.* 72 s.

127. Cod. Theod. V 15, 17 : *...divus Julianus legem consultissimam dedit...* X 4, 2 : *Divum Julianum hoc competentissime decrevisse conperimus...* Cf. aussi VII 7, 2. Les textes rassemblés par SEECK, *Unterg.* V 428 *ad* p. 14, 21 ne donnent par conséquent pas une idée juste.

128. SCHULTEN, *Jahresh. des österr. archäol. Inst.* IX (1906) 46-61. HEBERDEY *ibid.* 182-192. L'ordonnance de Valens commentée par Schulten et Heberdey : BRUNS-GRADENWITZ, *Fontes iur. Rom.*⁷ nº 97 a.

129*. Hieron. *chron.* p. 329 [Fotheringham]. Themist. *or.* 11. 13, p. 151 s. 168 [Harduinus]. Socrat. IV 8. OBERHUMMER, Pauly-Wissowa IV 997.

130. Ammian. XXVIII 2, 1-4 ; 3, 7 (Bretagne ; voir à ce sujet FABRICIUS, Pauly-Wissowa XIII 634) ; XXIX 6, 2. 11 ; XXX 3, 1 ; 7, 6 ; 9, 1. Symm. *or.* 2, 2. 12-28 ; 3, 9. Themist. *or.* 10, p. 136-138 [Harduinus]. SCHULTEN, *Jahresh. des österr. archäol. Inst.* IX 59.

‹280› 131*. Cf. Ammian. XXVI 5, 7 ; XXVII 4, 1 ; 5, 1 s. ; XXVIII 2, 5-9 ; XXIX 6, 1 s. ; XXX 5, 1 s. ; 6, 1-3. Eunap. *frg.* 37 (FHG IV 28). Zosim. IV 10, 2.

132*. Ammian. XXVI 5, 7-9. 12-14 ; XXVII 1 s. Zosim. IV 3, 4 s. ; 9. SEECK, *Regesten* p. 226. Cf. aussi Cod. Theod. V 7, 1 du 15 juin 366. En grande partie erroné : HEERING, *Kaiser Valentinian* 26-33.

133. Ammian. XXVII 6. Vict. *epit.* 45, 4 ; 47, 1. Zosim. IV 12, 2. Socrat. IV 11. Cons. Constantinop. *ad a.* 359, 1 ; 367, 2. *Chron. pasch.* 543 B. SEECK, Pauly-Wissowa VII 1831 s.

134*. Ammian. XXVII 8 ; XXVIII 3 ; XXX 7, 9 s. Hieron. *chron.* p. 328 [Fotheringham]. Zosim. IV 12, 2. HAVERFIELD-MACDONALD, *The Roman Occupation of Britain* (1924) 122 s. 158 s. 265 s. Pour la chronologie, voir SEECK, *Hermes* XLI 519 s. 522.

135. Ammian. XXVIII 5, 1-7 ; XXX 7, 8. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen* I² (1938) 42 s.

‹281› 136*. Ammian. XXVII 10 ; XXX 7, 7. SEECK, *Hermes* XLI 520.

---

narium, obligatoire d'après une loi de 364, mais versé seulement en 370 par les curiales de Tripoli : cf. LACOMBRADE, *Rev. des étud. anc.* LI (1949) 54 ss. — Les numismates constatent l'absence d'émissions monétaires régulières sous Valens entre 375 et 378 ; cf. PEARCE, *The Roman Coinage* IX (1951). GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* XII (1954) 14, qui cite des textes d'Hésychius de Milet et d'Ammien, l'attribue à la pénurie de métal.

123. Défenseurs de la plèbe : HOEPFFNER, *Rev. hist.* CLXXXII (1938) 225 ss. a montré que la loi Cod. Theod. I 29, 2 (27 juin 365) est postérieure à Cod. Theod. I 29, 1 (27 avril 364, reportée à 368 par Seeck) et doit donc être située aussi en 368 ; elle instituait les *defensores plebis* en Illyricum avant d'étendre la fonction au reste de l'Empire. Cf. aussi ALFÖLDI, *The Conflict of Ideas* 57, et la note suivante. E. MEYER, *Zeitschr. für die schweizer. Gesch.* XXV (1943) 265 ss. voit dans la loi du 27 juin (368) datée de Tyr(icum ?) une constitution de Valens, signée à Tyriaion en Phrygie. HOEPFFNER *l. c.* 237 conclut : « La réforme de Valentinien n'a abouti qu'à augmenter d'une unité la liste déjà longue de ces agents également nuisibles au peuple et au gouvernement, qui exploitaient les gens qu'ils auraient dû protéger et qui s'opposaient à l'État qu'ils auraient dû servir. » Cf. aussi HARMAND, *Le patronat sur les collectivités publiques* (1957) 463 ss., qui rapproche la nouvelle fonction des anciens « patrons de cités », et P. PETIT, *Vie municipale* 78 ss., d'après qui la fonction aurait existé avant 368, étant identique à celle de syndic, connu en Égypte par des papyrus : cf. REES, *Journ. of Juristic Papyrology* VI (1952) 73-102.

124. Attachement des colons à la glèbe : HOEPFFNER *l. c.* 235, n. 3 suppose que la loi Cod. Just. XI 48, 8 n'est pas, comme le pensait SEECK, *Regesten* p. 131, un fragment du même acte que Cod. Just. XI 53, un., mais un édit antérieur (de 370 ?), que celui du 13 juillet 371 serait venu renforcer par des peines plus sévères. Il souligne que la législation manifeste à partir de 370 « une volteface dans la politique du gouvernement », aussi bien par la création d'un défenseur rural (Cod. Theod. I 29, 5 = Cod. Just. I 55, 3) recruté parmi les sénateurs, que par les mesures de contrainte sur les colons.

126. Patronages : MARTROYE, *Rev. d'hist. de droit fr. et étr.* VII (1928) 201 ss. pense que c'est à cette loi de Valens que fait allusion Libanius dans son *Discours sur les patronages* : cette conjecture est réfutée par HARMAND, édit. de ce discours (1955) 60 ss.

129. Sur l'aqueduc de Valens à Constantinople voir DALMAN, *Istanbul. Archäol. Inst. des deutschen Reiches, Indogerm. Forschung* III (1933).

131. Réforme du recrutement : SANDER, *Hermes* LXXV (1940) 192-205 attire l'attention sur les mesures prises par Valentinien pour améliorer le recrutement : c'est alors qu'est instituée la *praebitio*, obligation personnelle des ruraux tous les deux ans (les autres années, taxe en espèces) ; mais ENSSLIN, *Klio* XXXV (1942) 175 s. a fait observer justement que la loi invoquée Cod. Theod. VII 13, 7 (2 juin 375) est de Valens et concerne donc l'Orient, de même que la loi concernant l'hérédité de la condition militaire pour les fils de vétérans. Cf. aussi GIGLI, *Rendiconti della cl. di sc. mor. e stor. dell'Accad. dei Lincei*, ser. 8, II (1947) 269 ss.

132. BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XVI (1926) 222 rapporte à 364 les incursions alamannes narrées dans Ammian. XXVII 1.

134. Campagnes de Bretagne : MACDONALD, *The Coast Defences of Britain in the 4th cent.* (1930) ; COLLINGWOOD et MYRES, *Roman Britain* (1936).

136. Campagnes de Germanie : GERLAND, *Saalburger Jahrb.* VII (1930) 113 ss. situe la victoire romaine à Solicinum dans le Taunus

L. SCHMIDT *l. c.* II² (1940) 45 ss. — La Cour à Trèves : Ammian. XXVII 8, 1 ; 10, 16. SEECK, *Regesten* p. 230. 232. 234.

137. Cf. Ammian. XXVIII 2, 1-9. L. SCHMIDT *l. c.* 47 ss.

138*. SEECK, *Unterg.* V 433 s. *ad* p. 24, 29. L. SCHMIDT *l. c.* 49.

139. Ammian. XXVIII 5, 15.

140. Ammian. XXVIII 5, 8-13 ; XXX 7, 11. Symm. *or.* 2, 13. Hieron. *chron.* p. 329 [Fotheringham]. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² (1941) 132 ss. Cf. aussi le déroulement de la campagne de 372 dans Ammian. XXIX 4, 2-7.

141. Ammian. XXX 3.

‹282› 142*. Ammian. XXIX 6, 1-16. Zosim. IV 16, 4-6. Liban. *or.* 24, 12, t. II, p. 519 (et voir à ce sujet SEECK, *Hermes* XLI 525).

143. Ammian. XXX 5, 1 s. 11. 13-15 ; 6. Zosim. IV 17 (et voir à ce sujet SEECK, *Unterg.* V 437 *ad* p. 34, 27). Socrat. IV 31. Cons. Constantinop. *ad a.* 375, 2.

144. SEECK, *Regesten* p. 247.

145*. Ammian. XXX 5, 13 ; 10. Vict. *epit.* 45, 10. Zosim. IV 19, 1. Rufin. *hist. eccl.* XI 12. Socrat. IV 31. Cons. Constantinop. *ad a.* 375, 3. SEECK, *Unterg.* V 439 qui se trompe en rapportant à Valentinien II les indications du calendrier de Polémius Silvius concernant Valentinien III (CIL I², p. 269. 275). — Sur les mariages de Valentinien Ier, voir SEECK, *Unterg.* V 431 *ad* p. 20, 11.

‹283› 146*. Auson. *grat. act.* § 7. Socrat. IV 31. Philostorg. IX 16. Zosim. IV 19, 2. Sur Probus, voir SEECK dans son édition de Symmaque p. CIII et plus haut p. 178 ; sur le fils de Valens, SEECK, *Unterg.* V 460 *ad* p. 81, 8.

---

oriental ; ZEISS, *Germania* XV (1931) 192 s. la situe plus à l'est ; L. SCHMIDT, *Germanische Frühzeit*² (1934) à Sulchen près de Rottenburg.

138. Fortifications rhénanes : F. STÄHELIN, *Die Schweiz in römischer Zeit*² (1931) ; UNVERZAGT, *Germania* XIII (1929) 177 ss. ; XVII (1933) 31 ss. ; SCHLEIERMACHER *ibid.* XXVI (1942) 191 ss. ; BARYER, *English Historical Review* L (1935) 577-605.

142. Sur les travaux de fortification sur le Danube, dirigés par le *mag. mil.* Équitius : ALFÖLDI, *Der Untergang der Römerherrsch. in Pannonien* I (1926) 80 ss. ; PAULOVICS, *Bericht des VI. Kongresses für Archäologie* (1940) 526 ss. — Les Sarmates associés aux Quades : PATSCH, *Sitzungsber. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* CCIX (1929) 1-36.

145. Proclamation de Valentinien II : SOLARI, *La crisi dell'impero romano* II (1933) 5 ss. l'attribue à l'influence du « parti catholique ». — GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* XII (1954) 12 suppose que Valentinien Ier aurait associé Gratien au gouvernement (effectif) de l'Empire en 373 à l'occasion de ses *quinquennalia* : l'argumentation est peu convaincante, d'autant que cet anniversaire aurait dû être célébré en 371. Sur le remariage de Valentinien Ier avec Justine, voir ROUGÉ, *Cahiers d'hist.* des Universités de Clermont, Lyon, Grenoble III (1958), 6-15, qui lave l'empereur de l'accusation de bigamie.

146. PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 59 s. a démontré que Valentinien II ne fut, du vivant de Gratien, qu'un empereur fictif, Auguste « sans terre ». KORNEMANN, *Doppelprinzipat und Reichsteilung im Imperium romanum* (1930) 142, admettait à la suite de Zosime qu'il avait reçu toute la préfecture d'Italie-Afrique-Illyricum ; PIGANIOL *l. c.* 203, suivi par GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX (1952) 7, veut lui attribuer « en apanage » la préfecture d'Illyricum reconstituée à cette

147*. SCHANZ IV 1², p. 21-43, surtout 21-24. 39 s. SEECK, *Unterg.* V 41. 43. 441 s. ; *Regesten* p. 147 s., que j'ai corrigé dans *Rhein. Mus.* LXXIV 367-371.

‹284› 148. Themist. *or.* 13, p. 171. 174 s. 179 [Harduinus]. Auson. *grat. act.* §§ 73 s. Cod. Theod. IX 35, 2.

149*. Themist. *or.* 13 ; cf. surtout p. 168 C [Harduinus] et SEECK, *Die Briefe des Libanius* 303. Cf. aussi plus haut p. 500 s., n. 7.

150*. Cf. SCHANZ IV 1², p. 22, n. 2.

151. Symm. *epist.* X 2, 2 s. ; *or.* 4, 6. 9-12.

152. SCHANZ IV 1², p. 42.

153. Auson. *grat. act.* § 63. Ambros. *de fide*, prolog. (P. L. XVI² 550-552). Sur le paganisme dans les premières années de Gratien, voir GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*² 144. 294 s.

154. Auson. *grat. act.* § 7. ⟨Note ajoutée par l'auteur⟩.

155*. Cod. Theod. XVI 5, 4 du 22 avril 376 (voir à son sujet SEECK, *Regesten* p. 116, l. 17-22) ; 6, 2 du 17 oct. 377 (voir à son sujet SEECK, *Regesten* p. 109 s.).

156*. MIRBT, *Quellen zur Gesch. des Papsttums*⁴ (1924) nº 133 = Coll. Avell. nº 13, 11-13. Il s'agit du synode de 378 qui, après avoir innocenté le pape Damase

---

date (sur cette préfecture, voir note suivante). — Des émissions monétaires de Rome semblent avoir alors manifesté l'intention du sénat de reconnaître Valens comme empereur d'Occident ; de même une émission de Thessalonique, où Valens est représenté entre ses deux neveux : cf. PEARCE, *The Roman Coinage* IX (1951) 122. 178. — Sur Mérobaud, voir HOEPFFNER, *Byzantion* XI (1936) 485. D'après ENSSLIN, *Klio* XXIV (1930) 145, c'est Mérobaud qui aurait obtenu de Gratien l'élévation du *magisterium peditum praesentale* à un rang supérieur au *magisterium equitum praesentale*.

147. Sur Ausone, voir JOUAI, *De Magistraat Ausonius* (1938) ; sur son poème *De Mosella*, voir F. MARX, *Rhein. Mus.* LXXX (1931) 368 ss. Sur ses préfectures et celles d'Hespérius, voir PALANQUE, *Essai* 50 ss., avec les remarques d'E. STEIN, *Byzantion* IX (1934) 335 s. et d'ENSSLIN, *Byz. Zeitschr.* XXXV (1935) 397 ; MAZZARINO, *Stilicone* (1942) 23 ss. et en dernier lieu PALANQUE, *Byzantion* XXI (1951) 7 ss. Il semble acquis maintenant que la préfecture d'Illyricum a été restaurée en 375 jusqu'en 379 (cf. GRUMEL *l. c.* 9) et que la collégialité fut instaurée dans les deux autres préfectures occidentales momentanément géminées d'août 378 à septembre 380 (cf. PALANQUE, *Essai* 56 ss. ; PIGANIOL *l. c.* 205).

149. Sur le discours de Thémistius, prononcé sans doute pour les *decennalia* de Gratien, voir BOUCHERY, *Themistius en Libanius' brieven* (1936) 49.

150. Sur l'influence d'Ausone, voir ALFÖLDI, *The Conflict of Ideas* 83 ss.

155. Cod. Theod. XVI 5, 4 : PALANQUE, *Rev. Hist.* CLXVIII (1931) 87 ss. a proposé de reporter à 380 cette loi qui lui paraît concerner les hérétiques en général et non les donatistes seuls ; cette solution n'a pas été acceptée par E. STEIN, *Byzantion* IX 341, n. 1 ni par PIGANIOL *l. c.* 207, n. 40.

156. Sur Damase jusqu'au synode romain de 378, voir CASPAR I 196-206. 251 ss. HOEPFFNER, *Rev. des étud. anc.* L (1948) 288-304

des accusations portées contre lui, demande à l'empereur de faire exécuter par ses fonctionnaires les sentences des synodes et du pontife romain à l'égard d'évêques. Gratien acquiesce à ce désir mais n'accepte pas de juger lui-même l'évêque de Rome comme on l'y invitait : cf. CASPAR, *Geschichte des Papsttums* I (1930) 206. 214. 594, qui montre la différence entre la juridiction d'appel organisée en 378 au profit du siège romain et la juridiction de cassation prévue par les canons de Sardique en 343.

157*. De la part de ces évêques la chose va de soi, puisqu'ils appartiennent au ressort métropolitain de Rome (cf. plus haut p. 106). En revanche, en Italie du nord, l'évêque de Milan, au plus tard à partir de saint Ambroise, l'évêque d'Aquilée, au plus tard depuis le début du ve siècle, et l'évêque de Ravenne, depuis 430 environ, possèdent les attributions de métropolitains, qu'ils sont fort attentifs à défendre ; c'est cet état de choses qui doit expliquer qu'aucune décrétale pontificale n'ait été adressée en Italie du nord. HINSCHIUS, *System des kathol. Kirchenrechts* II (1878), p. 4. MASSIGLI, *Mél. d'archéol. et d'hist.* XXXI (1911) 277 s. Ma dissertation de doctorat, *Klio* XVI 48-52 (aussi p. 44, n. 2).

‹285› 158*. HINSCHIUS *l. c.* III (1883), p. 683-685.

159*. MIRBT, *Quellen zur Gesch. des Papsttums*[4] n° 139 et c. 9 de cette décrétale (P. L. XIII 1142 s.). Ces règlements sont plus sévères que ceux qui étaient en vigueur à la même époque en Orient ; en ce qui concerne le célibat, en Orient est « admise la continuation d'un mariage contracté avant l'entrée dans le clergé » et il est seulement « interdit aux diacres et aux clercs supérieurs de contracter mariage après leur ordination » (G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 28, 1). Sur les décrétales dans les siècles suivants, voir SCHUBERT, *Gesch. der christl. Kirche im Frühmittelalter* II (1921), p. 415 s. 526-528. 535-538.

160. Hieron. *chron.* p. 331 [Fotheringham]. Rufin. *hist. eccl.* XI 13. Socrat. IV 35. 37. Sozom. VI 37 *ex.* 39. *Chron. Edess.* 33 (Corp. scr. christ. orient., Scr. Syri, ser. III, t. IV, p. 5 s.).

‹286› 161. Ammian. XXXI 10, 3. 5.

étudie « les deux procès du pape Damase » : celui du juif Isaac en 371, terminé par la condamnation de l'accusateur, et celui de 378, où le pape fut lavé d'une accusation d'adultère. Cf. aussi PIGANIOL *l. c.* 192 ss., qui magnifie peut-être à l'excès la personnalité de Damase et l'importance de son pontificat.

157. Sur l'indépendance de Milan à l'égard de Rome, voir CASPAR I 280 ss. ; PALANQUE, Fliche-Martin III 480 s. — D'après KLAUSER, *Studi e Testi* CXXI (1946) 467-482, le pape Damase aurait emprunté à l'Église milanaise plusieurs usages liturgiques, au moment où l'Église romaine aurait abandonné le grec comme langue liturgique pour adopter le latin.

158. Sur la portée des décrétales, voir CASPAR I 215 ss. ; JALLAND, *The Church and the Papacy* (1944) 268 ss. ; GAUDEMET, *La formation du droit séculier et du droit de l'Église aux IVe et Ve siècles* (1957) 148-154.

159. Sur les décrétales du pape Sirice, voir CASPAR I 261 ss. Il est possible qu'elles aient été précédées par la lettre *Ad Gallos episcopos*, que BABUT, *La plus ancienne décrétale* (1904) attribue à Damase et date de 374 (*contra :* CASPAR I 217. 262. 594).

162*. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 195 ss. 224 s. 242. Cf. BAYNES, *The Antiquaries Journal* IV (1924) 216-219 (contre les idées fantaisistes de Rostovtzeff sur le niveau de civilisation des Goths au IIIe siècle).

163. L. SCHMIDT *l. c.* p. 239-243.

164. *Ibid.* 243-249.

165. *Ibid.* 227-229.

166. *Ibid.* 233-236. STREITBERG, Reallexikon der germ. Altertumsk. IV (1918-9) 565-567. Cf. aussi MANSION, *Anal. Boll.* XXXIII (1914) 5-30.

‹287› 167. Ammian. XXVI 4, 5 ; 6, 11 ; 10, 3. Zosim. IV 7, 2.

168*. Ammian. XXVI 10, 3 ; XXVII 4, 1 ; 5 ; XXXI 3, 4. Eunap. *frg.* 37 (FHG IV 28). Zosim. IV 10 s. Themist. *or.* 10, surtout p. 132-135. 139 s. [Harduinus]. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 229-233. Contrairement à SEECK, *Regesten* p. 237. 239, il faut s'en tenir à l'indication de Thémistius p. 134 A, d'après qui la paix a été conclue dès l'été de 369.

169. L. SCHMIDT *l. c.* 236-239.

170. Cf. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 40.

‹288› 171. Ammian. XXV 7, 12 ; XXVI 4, 6 ; XXVII 12. Themist. *or.* 8. 11, p. 116 C. 149 B [Harduinus]. BAYNES, *Engl. Hist. Rev.* XXV (1910) 636-639. SEECK, *Hermes* XLI 520 s. ; *Unterg.* V 448 s. La chronologie exacte a été déterminée par Seeck dans la mesure du possible.

172. Ammian. XXIX 1, 1-4. Pour la chronologie, voir SEECK, *Hermes* XLI 523. Reste à savoir jusqu'à quel point les chapitres de Fauste de Buzanta résumés dans BAYNES *l. c.* 639 s. méritent créance à côté d'Ammien.

173. Cf. Fauste de Buz. V 37 (FHG V 2, 298 s.).

‹289› 174. Ammian. XXVII 12, 14 ; cf. XXX 2, 1.

175. Fauste de Buz. V 23 s. 31 s. (FHG V 2, 290 s. 294 s.).

176. Ammian. XXX 1. Cf. Fauste de Buz. V 32 s. (FHG V 2, 295 s.). Pour la chronologie, voir SEECK, *Hermes* XLI 525. Trajan avait déjà commandé en Arménie en 371, Ammian. XXIX 1, 2.

177. Fauste de Buz. V 34. 37 (FHG V 2, 297. 299 s.).

178*. Ammian. XXX 2, 1-8 ; XXXI 7, 1. Fauste de Buz. V 37 s. (FHG V 2, 300-302). SEECK, *Hermes* XLI 525. Cf. aussi Zosim. IV 21, 1. Dès 377 les légions stationnées jusque-là en Arménie avaient dû être jetées en Thrace, Ammian. XXXI 7, 2.

‹290› 179*. Ammian. XXXI 2, 1 - 3, 3 ; 4, 12 ; 12, 17. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 249-258. SEECK, *Unterg.* V 94-98. 466. Sur les Huns, voir encore KIESSLING, Pauly-Wissowa VIII 2583-2601 ; sur les Alains, cf. l'ouvrage, assez vaporeux toutefois, de ROSTOVTZEFF, *Iranians and Greeks in South Russia* (1922), ch. VI.

180. Ammian. XXXI 3, 4 - 4, 1 ; 4, 8. 13. Cons. Constantinop. *ad a.* 376, 1. L. SCHMIDT *l. c.* 400 s. 404 s.

---

162. Sur les Goths, voir ALTHEIM, *Le déclin du monde antique* (trad. fr. 1953) 82-111. 168 ss.

168. À la suite de cet accord de 269, Valens fit fortifier la Dobrogea, s'il est vrai que la reconstruction du *Tropaeum Traiani* date de ce moment : JORGA, *Hist. des Roumains* IV (1937) 69 (*contra :* GUEY, *Rev. des étud. anc.* XL [1938] 387 ss.).

178. Sur les rapports avec la Perse, voir SOLARI, *Riv. di filologia* XI (1932) 352 ss. ; *Klio* XXVI [1933] 114 ss.

179. Sur les Huns au IVe siècle, voir ALTHEIM, *Le déclin du monde antique* 54 ss. 74 ss. 78 ss. ; *Attila et les Huns* (trad. fr. 1952) 14 ss. 44 ss. 64 ss. 72 ss. 80 ss.

‹291› 181. Ammian. XXXI 4, 2-12 ; 5, 1-8. Jord. *Get.* §§ 134 s. Cons. Constantinop. *ad a.* 377. SEECK, *Unterg.* V 100-105. 466-468. La Cour à Antioche: SEECK, *Regesten* p. 249.

182. Ammian. XXXI 5, 9 ; 6.

183. *Ibid.* XXXI 7, 1 - 8, 2.

184. *Ibid.* XXXI 8, 3 - 10, 1 ; cf. aussi 10, 21 s.

185. *Ibid.* XXX 2, 6.

‹292› 186*. *Ibid.* XXXI 10, 2-17. Hieron. *chron.* p. 330 [Fotheringham]. Cf. SEECK, *Regesten* p. 250.

187. Ammian. XXXI 11, 1. Cons. Constantinop. *ad a.* 378, 1. Socrat. IV 38. Philostorg. IX 17. Cf. aussi Eunap. *frg.* 42 (FHG IV 33) et Zosim. IV 22, 1-3 (et voir à ce sujet SEECK, *Unterg.* V 471 *ad* p. 113, 20).

188. Ammian. XXXI 11, 1-4. Eunap. *frg.* 47 (FHG IV 35). Zosim. IV 22, 4 - 23, 4. Cf. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 408, n. 2. SEECK, *Unterg.* V 470 s. *ad* p. 113, 8.

189*. Ammian. XXXI 10, 20 ; 11, 5 - 12, 7. En opposition formelle avec Ammien, Zosim. IV 23, 6 ; 24, 1 fait déconseiller la bataille par Sébastien ; ceci est certainement faux (cf. L. SCHMIDT *l. c.* 409, n. 3) et découle peut-être du raccourci par trop ramassé du récit d'Eunape (cf. SEECK *l. c.*). — J'évite à dessein les questions de détail stratégiques et topographiques qui se rattachent à la bataille d'Andrinople. Mais il n'est pas sans importance pour nous de savoir à combien se montait l'armée que Valens menait au combat. Avant la bataille, à la suite d'une mauvaise reconnaissance, l'empereur croyait n'avoir à faire qu'à une bande de Goths de 10.000 hommes et, vu ce petit nombre d'ennemis, pensait avoir la partie facile (Ammian. XXXI 12, 3) ; mais on peut démontrer qu'il est faux d'en conclure, comme on le fait généralement avec H. Delbrück (cf. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 254), que Valens ne disposait lui-même que d'environ 15.000 hommes. En 363 Julien put employer pour la guerre perse un corps expéditionnaire fort de 65.000 hommes (plus haut p. 169), et dans les années suivantes l'effectif de l'armée romaine dans son ensemble n'a pas diminué, mais augmenté, semble-t-il, dans les deux *partes imperii* (cf. Ammian. XXX 7, 6. Themist. *or.* 10, p. 136. 138 B [Harduinus]. Zosim. IV 12, 1) ; en 370, selon Ammian. XXVII 12, 16, un simple duc ou *comes rei militaris*, à l'occasion « d'une expédition de peu d'importance dans le Caucase » (GROSSE *l. c.* 31 ; cf. plus haut p. 187) commandait 12 légions, c'est-à-dire près de 12.000 hommes, ce qui ne permet guère de mettre en doute que huit ans plus tard le gros de l'armée d'Orient (cf. Ammian. XXXI 12, 1. Eunap. *frg.* 46, FHG IV 34), sous le commandement de l'empereur et de plusieurs maîtres des milices, devait être incomparablement plus nombreux ; enfin, parmi les deux tiers de l'armée romaine tombés à Andrinople, il se trouvait 35 *tribuni vacantes et numerorum rectores* (Ammian. XXXI 13, 18) : comme parmi ces tribuns les *vacantes* ne formaient naturellement qu'une petite minorité (sur la notion de *tribunus vacans*, voir GROSSE *l. c.* 149), et que tous les tribuns, loin de là, n'y ont pas trouvé la mort, enfin comme probablement il n'y avait pas non plus un tribun à la tête de chaque corps de troupes, l'indication d'Ammien fournit un argument décisif en faveur d'un chiffre d'au moins 40 corps de troupes environ ayant pris part à la bataille. D'après

---

186. Sur la campagne de Gratien contre les Alamans, voir SOLARI, *Historia* V (1931) 586 ss. ; *Byzantion* VII (1932) 69 ss.

189. Sur le conseil de guerre de Valens, voir SOLARI, *Riv. di filologia* XI 501 ss.

tout cela nous pouvons évaluer les forces romaines engagées dans la bataille d'Andrinople à 30.000 hommes au moins, et peut-être même à 40.000.

‹293› 190. Ammian. XXXI 12, 8 s.

191. Ammian. XXXI 12, 10 - 13, 19. Cons. Constantinop. *ad a.* 378, 2. Hieron. *chron.* p. 331 [Fotheringham]. Liban. *or.* 24, 3-5 (t. II, p. 515 s.). Socrat. IV 38. Sozom. VI 40. Philostorg. IX 17. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 412, n. 1. SEECK, *Unterg.* V 120 s. 476. — Il semble que, au cours du printemps, Trajan, le meurtrier du roi Pap, ait cédé à Sébastien le poste, qu'il occupait en dernier lieu, de *magister peditum (praesentalis)* et qu'il ait été alors mis à la retraite, mais rappelé peu après à l'activité (Ammian. XXXI 11, 1 ; 12, 1).

‹294› 192*. Ammian. XXXI 15, 1 - 16, 7. Cons. Constantinop. *ad a.* 378, 3. Socrat. V 1.

---

192. STRAUB, *Philologus* XCV (1943) 255-286 souligne l'importance du désastre d'Andrinople, moment critique dans l'histoire de la chute de l'Empire.

CHAPITRE V

‹295› 1. Ammian. XXXI 16, 8 ; cf. Zosim. IV 26.

2. J'avais d'abord pensé que cette situation expliquait la reconstitution de la préfecture de l'Illyricum (voir SEECK, *Regesten* p. 425) ; mais celle-ci date de la fin de 375 ou du début de 376 (voir mes remarques dans *Byzantion* IX [1934] 337 s. et plus haut p. 178 avec p. 510 s., n. 115.

3. Pacat. *paneg.* 9. Theodoret. *hist. eccl.* V 5, 1.

4. Pacat. *paneg.* 10 s. Themist. *or.* 14 s., p. 182. 188 C. 198 A [Harduinus]. Theodoret. *l. c.* V 5, 2 - 6, 3. Vict. *epit.* 47, 3 ; 48, 1. Cons. Constantinop. *ad a.* 379, 1. Cons. Ital. *ad a.* 379. SEECK, *Unterg.* V 479. D'après Seeck, c'est Euchérius et Syagrius, oncle et beau-frère du futur empereur Théodose, qui ont déterminé Gratien à l'élever au trône ; mais cette hypothèse repose sur des bases très fragiles. Seeck oublie en effet que le questeur, le maître des offices et les *comites s. l.* et *r. p.* ont préséance sur les proconsuls déjà depuis 372 (Cod. Theod. VI 9, 1), de sorte qu'Euchérius, *comes s. l.* en 377, ne peut guère être identifié avec le proconsul d'Afrique de 380 qui porte le même nom. Pour cette raison on doit aussi admettre que Cod. Theod. VII 12, 2 a été promulguée le 1er octobre 379 (et non 378, comme le veut Seeck dans ses *Regesten*).

‹296› 5*. Sozom. VII 4 *in. Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 347. Bandes de pillards goths en Macédoine : Ambros. *epist.* 15, 5-7 (P. L. XVI² 997 s.).

6. Vict. *epit.* 47, 3. Si le calendrier de Polémius Silvius, CIL I², p. 257 confond le *natalis imperii* de Théodose II (10 janvier) avec l'anniversaire de naissance de Théodose Ier, ainsi que Seeck paraît le supposer (*Unterg.* V 477 *ad p.* 123, 24), Théodose Ier est né le 11 janvier 347.

‹297› 7*. RAUSCHEN, *Jahrbb. der christl. Kirche unter dem Kaiser Theodosius d. Gr.* (1897) 40 s. 157. 170 s. 199 s. (voir maintenant le *Libellus precum* des Lucifériens et la proclamation de l'empereur dans *Coll. Avell.* nº 2. 2a, Corp. scr. eccl. Lat. XXXV, p. 5-46). 432 s. Vict. *epit.* 48, 8-19 (du § 19, SEECK, *Unterg.* V 172 a conclu avec raison à une santé peu solide). Cod. Theod. XVI

---

5. Sur le rattachement à l'Orient des diocèses de Dacie et de Macédoine, voir : F. LOT, *Rev. des étud. anc.* XXXVIII (1936) 322 ss. ; MAZZARINO, *Stilicone* (1942) 1-59 ; DEMOUGEOT, *Rev. hist.* CXCVIII (1947) 16 ss. et *Actes du Congrès intern. d'étud. byz. de Brux.* (1948) 87 ss. et en dernier lieu PALANQUE, *Byzantion* XXI (1951) 5 ss. et GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX (1951) 5-46. Le problème du partage de l'Illyricum a été embrouillé par F. Lot de façon très contestable, et les conclusions de Palanque et de Grumel rejoignent celles de Seeck et d'Ernest Stein. En détachant de son domaine les diocèses de Dacie et de Macédoine, Gratien a été amené à supprimer la préfecture d'Illyricum, le diocèse de Pannonie étant désormais rattaché à nouveau à la préfecture d'Italie : cf. PALANQUE *l. c.* 8, n. 4.

7. Caractère de Théodose : PIGANIOL, *L'Empire chrétien* (1947) 209 s. 269 s. rejoint le jugement sévère de Seeck.

2, 27 s. des 21 juin et 23 août 390. Cf. SEECK, *Unterg.* V 170-181. 502-506, qui juge l'empereur trop sévèrement.

8. Themist. *or.* 15, p. 190 [Harduinus]. Pacat. *paneg.* 21, 2-5 ; 47, 3. Claudian. *de sexto cons. Hon.* 55-64. Vict. *epit.* 48, 9.

‹298› 9. Cod. Theod. IX 27, 6.

10. *Ibid.* IX 4, un.

11. Symm. *epist.* I 95. Auson. *prec. cons.* 29 s. ; *grat. act.* §§ 7. 82. Socrat. V 6. Sozom. VII 2 *in.* 4 *in.* Zosim. IV 24, 4 ; 30, 1. Themist. *or.* 14, p. 181 [Harduinus]. Théodose à Thessalonique : SEECK, *Regesten* p. 251, cf. 253.

‹299› 12. Cons. Constantinop. *ad a.* 379, 2 s. ; 380, 1. Jord. *Get.* §§ 140-142. Philostorg. IX 19. Socrat. V 6. Sozom. VII 4. Zosim. IV 25 ; 31, 2 - 32, 1 ; 33, 1 s. Eunap. *frg.* 50 (FHG IV 36). SEECK, *Unterg.* V 486 s. *ad* p. 141 ; *Regesten* p. 254 s. À mon avis il n'est pas possible de décider si la maladie de Théodose doit être placée, avec Sozom. *l. c.*, dans l'hiver de 379-80 (SEECK, *Unterg.* V 484 *ad* p. 137, 27) ou, avec Socrat. *l. c.* et Zosim. IV 34, 4, dans l'automne de 380 (SEECK, *Regesten* p. 255).

13*. *Rhein. Mus.* LXXIV 347 s.

14. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 83 s. 121 s. Sur les conditions de paix, voir L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² (1941) 419-421. Zosim. IV 40 donne des traits caractéristiques sur les faveurs coûteuses accordées aux Barbares par Théodose. Cf. aussi Themist. *or.* 18, p. 222 A [Harduinus].

15*. Themist. *l. c.*

‹300› 16. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 421-423. 433 s. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* (1920) 260-262 qui fait ressortir les conséquences fâcheuses qu'eut sur la discipline et la vigueur de l'armée la barbarisation subie aussi par les corps de troupes réguliers.

17. Claudian. *de quarto cons. Hon.* 625-635. Zosim. IV 35, 1; 38 s. Cons. Constantinop. *ad a.* 386. SEECK, *Unterg.* V 519 *ad* p. 208, 10. Il ressort des passages de Claudien cités par SEECK, *Unterg.* V 563 *ad* p. 306, 28 (cf. aussi plus bas p. 544, n. 87) que ces Greutunges ne sont autres que les Ostrogoths qui se soulevèrent plus tard en Phrygie sous Tribigild.

18. Zosim. IV 45, 3 ; 48 s.

‹301› 19. Zosim. IV 51, 2 s. Claudian. *in Rufin.* I 316-322 ; *de cons. Stil.* I 94-115. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 336. 370 s.

20. Cf. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 62 s. SEECK, *Unterg.* V 126 s. 481 s.

21. Cod. Theod. XIII 11, 2.

22. Cod. Just. XI 52, un., *pr.* ; pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 132 s.

23*. Cf. Zosim. IV 32, 2 s. (pour l'année 380).

---

13. Retour à l'Occident des diocèses de Dacie et de Macédoine malgré F. LOT *l. c.* 332 s. et MAZZARINO *l. c.* 39, il faut maintenir les conclusions d'Ernest Stein : cf. PIGANIOL *l. c.* 212 et PALANQUE *l. c.* 9. GRUMEL *l. c.* 12 et *ibid.* XII (1954) 18 pense que l'Illyricum dont l'unité est ainsi reconstituée, et même toute la préfecture centrale auraient été alors attribués à Valentinien II.

15. *Foedus* de 382 : PIGANIOL *l. c.* 213 s., qui reproche à Thémistius de « flatter impudemment la tendance de l'empereur à l'inertie et pour tout dire son défaitisme », considère que cet accord est un « traité honteux » et permet « non sans raison » de situer à cette date la fin de l'Empire.

23. Activité monétaire : pour rétablir une monnaie d'or saine, Théodose fit frapper des tiers de sou, des *tremisses*, à partir de 383 : cf. ELMER, *Deutsche Münzblätter* LV (1935) 284 ss. ; VITTINGHOF,

24. Cod. Theod. XII 1, 80 (du 17 mars 380). 85 (du 21 juillet 381). 117 (du 31 mars 387).

25. *Ibid.* IX 45, 1 du 18 octobre 392. Cette disposition est en vigueur dans le royaume italien des Ostrogoths (Edict. Theoder. 70 s.) mais n'a pas été introduite dans le Code Justinien.

‹302› 26. Cod. Theod. XII 1, 133.

27*. Liban. *or.* 49, 13 s. 31 (t. III, p. 458 s. 467) ; d'après lui SEECK, *Unterg.* II[2] 572 s. *ad* p. 332, 3. Cf. Liban. *or.* 48 s. *passim.*

28. *Historia monachorum* 16, 5-7, p. 72 [Preuschen] (sur cette source, voir CHRIST-STÄHLIN II 2[6], p. 1393) ; le passage cité (§ 6) est donné par M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 82.

29. Cod. Just. XI 51, un. ; pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 132. PIGANIOL, *L'impôt de capitation* (1916) 66 s. a rendu plus que vraisemblable qu'en ce qui concerne les colons thraces jusqu'alors soumis à la capitation, Cod. Theod. XI 52, un. n'a pas inauguré l'attachement à la glèbe, mais l'a simplement confirmé.

‹303› 30. Joh. Chrysost. *hom. in Matth.* 61, 3 (P. G. LVIII 591 s.) ; le passage cité est donné par SEECK, *Unterg.* II[2] 574 *ad* p. 334, 5.

31*. Liban. *or.* 47 (t. III, p. 404-422). Cf. aussi plus haut p. 341.

32*. M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* 64-79.

33*. *Ibid.* 7.

34. Cod. Theod. IX 33, un.

35. *Ibid.* IX 11, un.

‹304› 36*. Socrat. V 2. Cf. Cod. Theod. XVI 5, 5 du 3 août 379. Sur l'hérésie de Photin, voir LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. XV[2] 372-374.

Pauly-Wissowa XIII 105 ; PIGANIOL, *Ann. d'Hist. soc.* I (1945) 47 ss. — Sur l'atelier monétaire de Milan à cette époque, voir U. BANSA, *Moneta Mediolanensis* (1949).

27. Sur la fuite des curiales, voir P. PETIT, *Libanius et la vie municipale à Antioche* (1955) 339 ss. 354 ss. 387 ; sur la décadence des curies, *ibid.* 269-294. Politique de Théodose à l'égard des curies : ZAKRZEWSKI, *Éos* XXX (1927) 339 ss. et *Le parti théodosien et son antithèse* (1931) *passim.*

31. Sur ce discours, voir l'édition, avec traduction, notes et commentaire approfondi, de HARMAND (1955), en particulier 124 ss. (distinction entre les collectivités de paysans libres et les grands domaines privés). 140 ss. (rôle du grand propriétaire). 173 ss. (théorie du patronat). 205 ss. (valeur historique de ce discours). Le discours a été composé entre 386 et 392 (*ibid.* 47-73).

32. Sur le système du *patrocinium* sous le Bas-Empire, voir HARMAND, *Le patronat sur les collectivités publiques* (1957) 427 ss. 448 ss.

33. Création du diocèse d'Égypte : A. H. M. JONES, *Journ. of Theolog. Stud.* V (1954) 224 ss. la fixe en 367, et non en 381 (le premier préfet augustal aurait été alors Tatien, jusqu'en 370). Sur cette création, voir G. ROUILLARD, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*[2] (1928) 2 avec les remarques d'E. STEIN, *Gnomon* VI (1930) 403 ; de même sur la loi Cod. Theod. I 14, 1 (386), ROUILLARD *l. c.* 12 avec les remarques d'E. STEIN *l. c.*

36. Sur l'hérésie de Photin de Sirmium, voir BARDY, Fliche-Martin, III (1936) 134 s. 137. 139.

37*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 33 s. 49. Sur Ambroise en général, voir SCHANZ IV 1[2], p. 228-233 (hymnes). 315-318. 362-365.

38*. Cod. Theod. XVI 1, 2. Sur Pierre d'Alexandrie, voir Athan. *hist. aceph.* 19. Socrat. IV 20 s. 37.

‹305› 39*. Socrat. V 6 s. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 50-52. 74-76. 88 s. 117 s. Cf. SEECK, *Unterg.* V 485.

‹306› 40*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 95-100. 111-115 ; Timothée d'Alexandrie : *ibid.* 116 s. 221.

41*. Sur Grégoire de Nazianze en général, voir CHRIST-STÄHLIN II 2[6], p. 1413-1420. WILAMOWITZ, *Die griech. Lit.* (dans « Die Kultur der Gegenwart » I 8[3], 1912) 292-295 ; sur l'année de sa mort, qu'on ne peut déterminer qu'approximativement : RAUSCHEN, *Jahrbb.* 187. 332, cf. 384.

42*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 101. SEECK, *Unterg.* V 491 s. *ad* p. 156.

‹307› 43*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 101-104. 92 s.

44*. *Ibid.* 104-110, cf. 115 s. Un point de détail est complété par SEECK, *Unterg.* V 493 *ad* p. 158, 7.

45*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 131-134.

---

37. Sur Ambroise, voir H. VON CAMPENHAUSEN, *Ambrosius von Mailand als Kirchenpolitiker* (1929) ; PALANQUE, *Saint Ambroise et l'Empire romain* (1933) ; DUDDEN, *The Life and Times of S. Ambrose* (1935). — Sur la loi du 3 août 379, PALANQUE *l. c.* 64 ss.

38. Sur Pierre d'Alexandrie, voir BARDY *l. c.* 262 s.

39. Sur Grégoire de Nazianze à Constantinople, BARDY *l. c.* 282 s.

40. Mélèce d'Antioche avait dès l'automne de 379 réuni dans sa ville épiscopale un grand synode où siégèrent 153 évêques et où furent adoptés les textes romains précédemment adressés par le pape Damase. Sur ce synode d'Antioche, voir BARDY, *Rev. Bénédict.* XLV (1933) 196-213 et Fliche-Martin III 284. Sur les documents damasiens adoptés à Antioche, voir CASPAR I (1930) 230 ss. 241. 595 ss. ; BARDY *l. c.*

41. Sur la personnalité de Grégoire de Nazianze, voir C. FLEURY, *Hellénisme et christianisme : saint Grégoire de Nazianze et son temps* (1930) ; BARDY, Fliche-Martin III 264. 289 ; PALANQUE *ibid.* 445 ; PLAGNIEUX, *Saint Grégoire de Nazianze théologien* (1952).

42. Élection de Nectaire : BARDY *l. c.* 290. Élection de Flavien : *ibid.* 291 (celle-ci eut lieu probablement à Antioche après le concile, et non à Constantinople).

43. Sur le Concile de Constantinople, voir BATIFFOL, *Le siège apostolique* (1924) 112-145 ; BARDY *l. c.* 286 ss. Sur les évêques qui y participèrent voir GRUMEL, *Les Régestes des actes du patriarcat de Constantinople* I 1 (1932). Sur le symbole de foi de Nicée-Constantinople, voir A. D'ALÈS, *Rech. de sc. relig.* XXVI (1936) 85 ss.

44. Sur le Concile d'Aquilée et ses suites voir PALANQUE, *Saint Ambroise* 78-104, sauf pour la date, judicieusement rectifiée par ZEILLER, *Rev. d'hist. eccl.* XXXIII (1937) 39 ss.

45. Sur le Concile de Rome de 382, voir CASPAR I 239 ss. 247 ss. 598 ; JALLAND, *The Church and the Papacy* (1944) 254 ss. Selon Ed. SCHWARTZ, *Zeitschr. für die neutestamentl. Wiss.* XXIX (1930) 161 ss., on y aurait adopté les formules contenues dans le ps.-*decretum gelasianum* en faveur de la primauté romaine. GALTIER, *Rech. de sc.*

‹308› 46*. *Ibid.* 156 s. La fin du schisme d'Antioche : Loofs, Realencykl. für prot. Theol. XII[3] 557 s. ; XXIV[3] 83.

47. Rauschen, *Jahrbb.* 90 s. 127 s. 153 s. 180. 289-291. 306 s. 338 s. 374. 417. De même les lois Cod. Theod. XVI 5, 15. 20 ; 7, 4 s., attribuées à Valentinien II par Rauschen p. 290. 338 s., ont au contraire été promulguées par Théodose (plus haut p. 207 et Seeck, *Regesten* p. 278, au 19 mai et au 9 juin 391).

48. Cf. Rauschen, *Jahrbb.* 153 en bas et mes remarques dans *Rhein. Mus.* LXXIV 371 s.

49. Ammian. XXXI 10, 18 s. Vict. *epit.* 47, 4 s. Cf. Rufin. *hist. eccl.* XI 13 *ex.*

50. Vict. *epit.* 47, 6. Zosim. IV 35, 2 s.

‹309› 51. Veget. I 20, cf. Grosse, *Röm. Militärgesch.* 324.

52*. Zosim. IV 36, 3-5. Cf. Rauschen, *Jahrbb.* 120, n. 4.

53*. Rauschen, *Jahrbb.* 126 s. Geffcken, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*[2] (1929) 145 s. ; 295 s., n. 30. 37, où les sources les plus importantes sont citées dans leur texte.

54*. Ambros. *epist.* 17, 10 (P. L. XVI[2] 1004). Symm. *rel.* 3, 1. 20. Cf. Geffcken *l. c.* 296, n. 39.

‹310› 55*. Wissowa, *Religion u. Kultus der Römer*[2] (1912) 98 s. Geffcken *l. c.* 146 ; 295 s., n. 31-34 ; 359. Sur Flavien et Symmaque, voir Schanz IV 1[2], p. 90-92 (toutefois Flavien n'a pas été préfet du prétoire dès 383, cf. Seeck, *Regesten* p. 116. 261. 474 s. et ma liste de préfets, *Rhein. Mus.* LXXIV 371). 119-127.

---

relig. XXVI (1936) 385-418. 563-578 attribue à ce concile le « tome de Damase » envoyé en 382 à Paulin d'Antioche.

46. Fin du schisme d'Antioche : Cavallera, *Le schisme d'Antioche* (1905) 287 ss. ; Palanque, Fliche-Martin III 450.

52. Abandon par Gratien du pontificat suprême : Zeiller, *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.* 1928, p. 174 ss. ; Palanque, *Byzantion* VIII (1933) 41 ss., à rectifier par Alföldi, *A Festival of Isis in Rome under the Christian Emperors of the 4th Century* (1937) 235, n. 24, suivi par Piganiol *l. c.* 228 : l'événement doit être daté de 379 (et non pas de 375 ni de 382).

53. Mesures antipaïennes de Gratien en 382 : Palanque, *Saint Ambroise* 118 ss. ; Wytzes, *Der Streit um den Altar der Viktoria* (1936) qui donne le texte de Symm. *rel.* 3 et d'Ambr. *epist.* 17. 18 avec une Introduction et un commentaire ; Malunovicz, *De ara victoriae in curia romana quomodo certatum sit* (1937) 44 ss.

54. Y avait-il alors une majorité païenne ou chrétienne au sénat ? Païenne, selon von Campenhausen *l. c.* 175 et Wytzes *l. c.* 132 ss. ; chrétienne, selon Rauschen, *Jahrbücher* 185. Il faut sans doute écarter les deux conclusions extrêmes : cf. Palanque, *Saint Ambroise* 132, n. 43. Malunovicz *l. c.* 50 ss. croit la question insoluble.

55. Les seigneurs païens de Rome : Nicolaas, *Praetextatus* (1940) ; McGeachy, *Q. Aurelius Symmachus and the Senatorial Aristocracy of the West* (1942). Alföldi, *A Festival of Isis* et *Die Kontorniaten* (1943) a insisté sur les manifestations du paganisme romain au IV[e] siècle. C'est dans le milieu de ces sénateurs romains qu'a été composé le recueil de l'*Histoire Auguste*, peut-être vers cette date : sur cette ques-

56. Cod. Theod. XI 13, un. (et voir à ce sujet *Rhein. Mus.* LXXIV 368 s.) ; XIII 10, 8.

57*. Rauschen, *Jahrbb.* 140 s. Seeck, *Unterg.* V 191 s. 510. Sur Priscillien et le priscillianisme en général, voir Lezius, Realencykl. für prot. Theol. XVI[3] 59-65.

58*. Pacat. *paneg.* 23, 3 ; 24, 1 *(tua se et adfinitate et favore iactanti)* ; 31, 1 s. ; 38, 2. Sulp. Sev. *chron.* II 49, 5 ; *v. Mart.* 20, 3. Oros. VII 34, 9. Zosim. IV 35, 3 s. Greg. Tur. *hist. Franc.* I 43. *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 646, 6 s. 9. Seeck, *Unterg.* V 497 s. *ad* p. 166, 3 ; 167, 9. — L'usurpateur s'appelle *Magnus Maximus* sur des inscriptions (Dessau 788. Vaglieri, Diz. epigr. II 1039 s.) et sur des monnaies (Cohen, *Médailles impériales* VIII[2], p. 166-170) ; les sources ne confirment pas qu'il ait porté aussi le nom de *Clemens* (Rauschen, *Jahrbb.* 142, d'après Tillemont).

59. Pacat. *paneg.* 23, 4 ; 24, 1. 4. Ambros. *explan. psalmi* 61, 17, 1 (Corp. scr. eccl. Lat. LXIV, p. 388). Hieron. *epist.* 60, 15, 3. Zosim. V 35, 4 s. Socrat. V 11. Prosp. 1183 (la seule source qui nomme Paris).

‹311› 60. Oros. VII 34, 10. Zosim. V 35, 5.

61*. Rauschen, *Jahrbb.* 482-484. (p. 483, n. 2 il faut lire « *In psalm. 61* 24 »). Zosim. V 35, 6 appelle Andragath ἵππαρχος, en quoi il s'accorde avec Socrat. V 11 ; en outre, l'expression employée par Ambros. *explan. psalmi 61* 24, 1 convient bien mieux à cette fonction que s'il avait été un simple *dux*, comme l'indique Rufin. *hist. eccl.* XI 14 (Rufin. *hist. eccl.* XI 31 qualifie aussi Arbogaste de *dux* en 392 ; de même XI 33, où l'emploi de ce mot dans son acception générale est particulièrement évident). À mon avis il est tout à fait impossible de dater le commentaire du psaume 61 d'Ambroise d'avant la chute de Maxime et de rapporter à Théodose la comparaison avec Hérode, à Maxime la comparaison avec Pilate du c. 25, 1 s., comme le veut Seeck, *Unterg.* V 500 s. *ad* p. 168, 5. 7 ; par Hérode il faut entendre Maxime, par Pilate un fonctionnaire qui à l'opposé d'Andragath ne voulait pas assassiner l'empereur prisonnier mais l'envoyer à l'usurpateur.

62. Ambros. *epist.* 24, 4-8 (P. L. XVI[2] 1080-1082). Sur Bauton, voir encore Zosim. IV 33, 1 s. et Seeck, *Unterg.* V 511 s. *ad* p. 195, 14 ; sur Justine, cf. Zosim. IV 44, 2 : οὔτε πραγμάτων ἄπειρος οὖσα οὔτε πρὸς τὴν τοῦ συμφέροντος εὕρεσιν ἄπορος.

63. Ambros. *epist.* 24, 2 (P. L. XVI[2] 1079). Sulp. Sev. *chron.* II 49, 6 ; 50, 5 ; *dial.* III 11, 3 s. Seeck, *Regesten* p. 266, au 12 juillet 385.

64*. Ambros. *epist.* 24 (P. L. XVI[2] 1079-1083). Ammian. XVII 6, 1 nous dit que les Juthunges étaient un rameau des Alamans ; il s'agit sans doute de ceux

---

tion, toujours fort controversée, voir plus bas p. 533, n. 139. — Il est certain que Nicomaque Flavien n'a pas été préfet du prétoire en 383 : cf. Palanque, *Essai sur la préfecture du prétoire au Bas-Empire* (1933) 68 ; *contra :* Hartke, *Klio* XXXI (1938) 430 ss.

57. Priscillien et le priscillianisme : P. de Labriolle, Fliche-Martin III 385 ss. ; A. d'Alès, *Priscillien et l'Espagne chrétienne à la fin du IV[e] siècle* (1936) ; Perez de Urbel, *Rev. espan. de teologia* VI (1946) 589-606.

58. D'après Grumel, *Rev. des étud. byz.* XII (1954) 18 ss., l'usurpation de Maxime aurait commencé dès l'automne de 382.

61. D'après Palanque, *Saint Ambroise* 175. 518 s., l'*Enarratio in psalmum 61* doit être datée du début de 387, avant la chute de Maxime. Les comparaisons avec Hérode, Pilate, Judas demeurent obscures.

64. Sur les deux missions d'Ambroise auprès de Maxime, voir

contre lesquels Gratien avait fait campagne en juin 383 (SEECK, *Unterg.* V 498 *ad* p. 167, 9).

‹312› 65*. *Chron. Gall.* p. 646, 11. Ambros. *epist.* 17, 12 ; 24, 11 (P. L. XVI[2] 1005. 1082). Le consulat que Maxime s'attribua pour 384 (voir SEECK, *Unterg.* V 507 *ad* p. 184, 1), ne fut pas reconnu en dehors de son territoire ; les consuls qui dans les parties centrale et orientale de l'Empire donnèrent leur nom à l'année 384, appartenaient tous deux à l'Orient (RAUSCHEN, *Jahrbb.* 172 s.). Dans les années suivantes, durant l'entente entre Maxime et les deux autres empereurs, l'un des deux consulats revint chaque fois à la partie orientale, l'autre à tour de rôle à la partie centrale ou occidentale de l'Empire (RAUSCHEN, *Jahrbb.* 204. 227. 269).

66*. SEECK, *Unterg.* V 197. 513 s. Bretagne : Gild. *de excid. Brit.* 13-15, M. G., Auctt. antt. XIII 33 ; cf. toutefois HAVERFIELD-MACDONALD, *The Roman Occupation of Britain* (1924) 268-270.

67. Cf. Coll. Avell. nº 40, 1 ; d'après ce texte, SEECK, *Unterg.* V 192.

68*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 183 s. 186 en haut. 222-224. 241 s. 256 s., qui situe en 385 l'exécution de Priscillien datée de 384 par SEECK, *Unterg.* V 510 *ad* p. 192, 34 ; cf. *ibid.* 515 *ad* p. 199, 31. ⟨La fin de cette note a été supprimée.⟩

PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XXXI (1929) 33 ss. ; *Saint Ambroise* 122 ss. 170 ss. ; GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX (1951) 154 ss. La première ambassade est indubitablement du lendemain de la mort de Gratien (septembre 383-janvier 384 : cf. PALANQUE, *Saint Ambroise* 510). La seconde a été datée tantôt de 387, tantôt de 384 ; d'après PALANQUE *ibid.* 516 ss. elle a eu lieu à l'été 386 ; GRUMEL *l. c.* propose à nouveau la date d'octobre-novembre 384, avec des arguments qui ne sont pas pleinement convaincants.

65. Sur les prétentions de Maxime au gouvernement de tout l'Occident, voir PALANQUE *ll. cc.* et *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 61 ; GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* XII (1954) 20.

66. Sur l'accord de 384 avec Maxime, voir PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XLVI 61 s. En se fondant sur PEARCE, *Numism. Chron.* XV (1934) 114 ss. et *The Roman Coinage* IX (1951), GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX 15 ss. et XII 18 pense que Théodose (dont il conteste le voyage en Italie en 384) aurait, dès l'usurpation de Maxime à la fin de 382, occupé tout l'Illyricum, érigé alors en préfecture ; l'émission de monnaies de Thessalonique au nom d'Arcadius Auguste au début de 383 manifesterait l'intention de donner au jeune empereur au moins l'Illyricum oriental ; l'accord avec Maxime à l'été de 384 aurait mis fin à cette mainmise de Théodose sur l'Illyricum.

68. La date de l'exécution de Priscillien en 386 est fixée par PALANQUE, *Saint Ambroise* 516 ss. et acceptée par D'ALÈS *l. c.* 60, n. 1 et PIGANIOL, *L'Empire chrétien* 240. Sur la position d'Ambroise dans cette affaire, voir PALANQUE *ibid.* 175. 370. Saint Martin de Tours, qui s'opposa aussi à l'empereur Maxime, fut également en conflit pour d'autres affaires avec des fonctionnaires impériaux : cf. GANSHOF, *Anal. Bolland.* LXVII (1949) 203 ss. sur ses rapports avec le comte Avitianus, en qui il voit un gouverneur de la province de Lyonnaise Troisième, au sujet de prisonniers, qu'il considère comme des débiteurs du fisc.

‹313› 69*. Symm. *epist.* II 6 ; 7, 3 ; 52, 1 ; IV 74, 2 ; *rel.* 3, 15-17. Ambros. *epist.* 18, 19-23 (P. L. XVI[2] 1019 s.).

70*. *Rhein. Mus.* LXXIV 369-372.

71*. SEECK, *Rhein. Mus.* LXIX (1914) 26 ; *Regesten* p. 93 s. 264. Atticus chrétien : DE ROSSI, *Inscr. christ. urbis Romae* I, commentaire du nº 454.

‹314› 72. Symm. *rel.* 3 ; pour la date de l'été 384, RAUSCHEN, *Jahrbb.* 184, n. 2.

73*. Ambros. *epist.* 17, 6-8. 13 ; 18, 1 s. ; 57, 2 s. (P. L. XVI[2] 1003. 1005. 1013. 1225 s.) ; *de obitu Valent.* 19 s. (Corp. scr. eccl. Lat. LXXIII, p. 340).

74. Symm. *rel.* 10-12. Hieron. *contra Joh. Hieros.* 8 (P. L. XXIII 361) ; *epist.* 23, 2, 1 ; 3, 2. DESSAU 1258 s.

75. Symm. *rel.* 21. Cod. Theod. I 6, 9 du 28 déc. 384 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 87). RAUSCHEN, *Jahrbb.* 179 s. Cf. aussi Symm. *rel.* 23.

76*. Ambros. *epist.* 20 s. ; *sermo contra Auxent.* (P. L. XVI[2] 1036-1062). Cod. Theod. XVI 1, 4. Paulin. *v. Ambrosii* 12 s. (P. L. XIV[2] 33). August. *conf.* IX 7, 15. Rufin. *hist. eccl.* XI 15 s. SEECK, *Regesten* p. 270 en haut. Ambroise nous dit (*epist.* 20, 12 ; 21, 8) que la communauté arienne était peu nombreuse et se composait surtout de Goths. Sur le peu de confiance qu'on pouvait accorder aux troupes, voir surtout Ambros. *epist.* 20, 11. 13. 20 s. 27 et Paulin. *v. Ambrosii* 13. De l'ensemble du texte de Paulin il ressort que cette partie de son récit se rapporte, non pas à 385, mais à l'année suivante ; pour cette raison, et à cause de l'impossibilité d'identifier les événements racontés dans Ambros. *contra Auxent.* 29 s., qui se situent certainement en 385, avec ceux que raconte Ambros. *epist.* 20, je suis d'accord avec SEECK, *Unterg.* V 515 s. *ad* p. 199, 31 ; 517 *ad* p. 203, 30, qui date le sermon contre Auxence et la lettre 21 d'Ambroise de quelques jours ou quelques semaines *avant* la lettre 20.

‹315› 77. Coll. Avell. nº 39 ; cf. Rufin. *hist. eccl.* XI 16.

78. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 243-245, qui ne mentionne pas que, selon les sources, outre l'aveugle beaucoup de possédés et d'autres malades auraient été guéris.

---

69. Réaction païenne de 383-4 : PALANQUE, *Saint Ambroise* 129 ss. Sur la famine de Rome, voir PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XXXIII (1931) 346 ss.

70. Préfectures du prétoire d'Occident : PALANQUE, *Essai sur la préfecture* 71 ; *Byzantion* IX (1934) 712 admet la collégialité dans les deux préfectures géminées, de l'été 378 à l'automne 380 ; il pensait d'abord qu'elle avait disparu lors de la séparation des deux préfectures, mais il semble nécessaire d'affirmer la prolongation de la collégialité dans la préfecture d'Italie de 381 à 387 : cf. PALANQUE, *Byzantion* XXI (1951) 14, n. 2. Cf. aussi ENSSLIN, Pauly-Wissowa XXI 2437 s. 2497 s.

71. La troisième préfecture de Probus a commencé avant le 19 janvier 383 et a pu se terminer après le 26 octobre de la même année (E. STEIN, *Byzantion* IX 341, n. 2). ENSSLIN *l. c.* 2499 la prolonge jusqu'au 26 octobre 384. Selon que l'on accepte ou rejette cette dernière solution, Prétextat aura succédé à Probus ou à Atticus (préfet le 13 mars 384).

73. Sur le réveil de la question païenne en 384, voir PALANQUE, *Saint Ambroise* 130 ss. ; WYTZES et MALUNOVICZ *ll. cc.*

76. Sur la question arienne en 385-6, voir PALANQUE *l. c.* 139-164. 511 ss. La chronologie ici maintenue est contestée par VAN HEERINGEN, *Mnemosyne* V (1937) 28 ss. 152 ss.

79*. SEECK, *Unterg.* III^{2} 354-361. 530-534.
‹316› 80. Symm. *rel.* 47. Cette victoire doit être située encore en 384, puisque Symmaque était préfet de la Ville quand les Sarmates prisonniers parurent comme gladiateurs dans l'amphithéâtre de Rome et qu'il a démissionné avant le 24 février 385, comme l'a montré SEECK, *Regesten* p. 87.
81*. Zosim. IV 42, 3 - 43, 2. Pacat. *paneg.* 30, 2. Socrat. V 11 *ex.* Sozom. VII 13. Sur la date de la mort de Bauton, cf. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 205, n. 4.
82. Pacat. *paneg.* 28, 4 s. SEECK, *Regesten* p. 272, au consulat de 388.
83*. Cf. SEECK, *Unterg.* V 519 s. *ad* p. 209, 2.
84. Theodoret. *hist. eccl.* V 15, 1.
85. Zosim. IV 43, 2 - 44, 4. SEECK, Pauly-Wissowa VI 2431 s. ; *Unterg.* V 521 *ad* p. 210, 29. Chez Zosime les faits sont dépeints de façon fortement anecdotique et conformément à la malveillance de l'auteur païen envers Théodose (sous ce rapport, RAUSCHEN, *Jahrbb.* 266 s., n. 4 est exact). Sans doute Théodose avait-il déjà fait la connaissance de Galla en 384 lors de son séjour en Italie.
‹317 86. Cf. Theodoret. *hist. eccl.* V 15, 3. Suid. *s. v.* Οὐαλεντινιανός.
87. Pacat. *paneg.* 38, 2. P. Lips. I, n° 63, l. 7, et voir à ce propos SEECK, *Unterg.* V 553 *ad* p. 282, 14. 18.
88. Sulp. Sev. *dial.* III 11, 2. 10 s. (cf. Pacat. *paneg.* 6). Oros. VII 34, 9 ; 35, 4. Liban. *or.* 19, 14 (t. II, p. 390).
89*. GÜTERBOCK, *Festgabe der jurist. Fakultät zu Königsberg für J. Th. Schirmer* (1900) 11-22, dont les conclusions n'ont été en aucun point réfutées ou même seulement rectifiées par ASDOURIAN, *Die politischen Beziehungen zw. Armenien u. Rom* (1911) 163-167. SEECK, *Unterg.* V 453 *ad* p. 69, 21 essaie, sans nécessité aucune, d'ébranler la chronologie des Sassanides établie et justifiée par Nöldeke. — Après la suppression de la royauté dans l'Arménie romaine nouvellement annexée, les princes locaux obtinrent la même situation juridique que possédaient leurs collègues de l'Arménie méridionale rattachée depuis 297 à l'Empire (plus haut p. 80. 171) ; cf. LEHMANN-HAUPT, Pauly-Wissowa II A 181 s. 185. Du point de vue militaire tous les satrapes furent subordonnés au *dux* (plus tard *comes*) *Armeniae* (sur celui-ci, voir GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 164).
‹318› 90*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 259-266.
91*. SEECK, Pauly-Wissowa XI 2527 s. ; *Unterg.* V 526-528 *ad* p. 218, 27. Cod. Theod. XVI 10, 7 (du 21 déc. 381). 9 (du 25 mai 385). Le 3 déc. 383 le prédécesseur de Cynégius était encore préfet du prétoire (Cod. Theod. XVI 5, 12).
92. Cod. Theod. X 10, 19 du 2 mars 387. Zosim. IV 37, 3. Cf. Liban. *or.* 30, 35 ; 49, 3 (t. III, p. 106. 454).
‹319› 93. Alexandrie : Liban. *or.* 19, 14 (t. II, p. 390). Constantinople : Socrat. V 13.
94*. Cons. Constantinop. *ad a.* 388, 1. Zosim. IV 45, 1. Cf. Liban. *or.* 30, 53 (t. III, p. 117). Sur Tatien, voir en outre DESSAU 8844. SEECK, *Die Briefe des Libanius* (1906) 285-287 ; *Regesten* p. 463 ; son nom complet : DESSAU 8809.
95. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 146, n. 2. Sur l'âge d'Arcadius, cf. plus haut p. 225.
96. Socrat. V 12. Ambros. *epist.* 40, 13 (P. L. XVI^{2} 1153).
97*. *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 215-218 (j'ai commis *ibid.* p. 215 une erreur que j'ai corrigée dans *Rhein. Mus.* LXXIV 354, n.).
‹320› 98. Pacat. *paneg.* 32-45. Ambros. *epist.* 40, 22 s. 25. 32 (P. L. XVI^{2} 1156 s. 1159 s.). Claudian. *de quarto cons. Hon.* 72-95. Oros. VII 35, 2-5. 12.

---

79. Donatisme entre 375 et 395 : PALANQUE, Fliche-Martin III 458 ss. L'Église donatiste était alors déchirée par plusieurs schismes : celui de Tychonius, condamné par Parménien de Carthage en 380, celui de Rogat en Maurétanie Césarienne après 370, puis celui de Maximien à Carthage en 392. Malgré ces divisions, le donatisme paraissait très puissant dans les provinces africaines jusqu'à la contre-offensive inaugurée en 393 par Aurélius de Carthage et Augustin d'Hippone.
81. La quatrième préfecture de Probus en 387 est contestée par PALANQUE, *Essai sur la préfecture* 74. 117 s., mais admise maintenant : cf. *Byzantion* XXI 14, n. 2.
83. L'Illyricum en 387 : il est probable que Théodose l'a occupé dès cette date et en a fait une préfecture distincte, géminée momentanément avec la préfecture d'Orient : la loi Cod. Theod. VIII 4, 17, adressée par Théodose à Cynégius préfet d'Orient et où il est question de l'*officium per Illyricum praefecturae*, doit être datée du 27 juin 387 au lendemain de l'invasion de Maxime en Italie (cf. MAZZARINO, *Stilicone* 45 ; GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX 17 s. et en dernier lieu PALANQUE, *Byzantion* XXI 11 ss.)
89. Théodose et la Perse : DOISE, *Rev. des étud. anc.* XLVII (1945) 274 ss. soutient que la démonstration de Güterbock sur la date du traité est « peu solide » et préfère conserver celle de 384, suggérée par les sources ; le partage de l'Arménie, décidé alors à Ctésiphon, n'aurait d'ailleurs été définitivement réglé que par une ambassade perse à Constantinople en 389 ou 390. S. DER NERSESSIAN, *Armenia and the Byzantine Empire* (1947) 6 maintient le partage en 387. À la suite de CHRISTENSEN, *L'Iran sous les Sassanides*^{2} (1944) 248, GROUSSET, *Hist. de l'Arménie* (1947) le place en 390.
90. Sur la sédition d'Antioche en 387, une bonne étude critique dans P. PETIT, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IV*^{e} *siècle* (1955) 238 ss.
91. La préfecture de Cynégius a commencé après le 18 janvier 384 et s'est terminée après le 14 mars 388 (cf. PALANQUE, *Essai sur la préfecture* 61 ss.). Avant la préfecture de Cynégius, les païens étaient en faveur auprès de Théodose, puisqu'il avait choisi parmi eux les deux consuls de 384, Richomer et Cléarchus, et le préfet de la Ville de Constantinople Thémistius : c'est alors aussi (fin de 383) qu'il a dû attribuer à Libanius le titre de préfet du prétoire honoraire : cf. P. PETIT, *Byzantion* XXI (1951) 293 s. Sur la « tournée » de Cynégius dans tout l'Orient, voir P. PETIT *ibid.* 298 ss.
94. Sur Tatien, cf. GRÉGOIRE, *Anatol. Stud. in honour of W. Ramsay* (1923) 151 ss. ; P. PETIT, *Libanius* 386 ss. La préfecture de Tatien a commencé après le 16 juin 388 et s'est terminée après le 1er septembre 392 (cf. PALANQUE *l. c.* 63 s.).
97. Ce second préfet d'Orient aurait été Néotérius, attesté par une loi du 2 mars 390 ; mais la réalité de cette préfecture de Néotérius est contestée par PALANQUE, *Essai sur la préfecture* 81 ; *Byzantion* IX 709 ss. ; elle est maintenue par E. STEIN, *Byzantion* IX 345 s. et par HIGGINS *ibid.* X (1935) 638 s.

Zosim. IV 45, 2 - 47, 1. Philostorg. X 8. Socrat. V 12. 14. Chronique d'Alexandrie, *Denkschr. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* LI 2 (1906), 59 s. 74 [Ad. Bauer]. La loi du 14 juin : Cod. Theod. XVI 5, 15. La date du 28 août : SEECK, *Unterg.* V 525 s. *ad* p. 216, 13. Sur des contradictions dans les textes, voir RAUSCHEN, *Jahrbb.* 531 s. et SEECK, *Unterg.* V 525 s. *ad* p. 215, 29 ; 216, 17. Andragath semble avoir été en 388 *magister peditum praesentalis* de Maxime, cf. *Byz. Zeitschr.* XXV (1925) 389 et plus bas p. 531, n. 119.

99. Zosim. IV 47, 1. Cons. Constantinop. *ad a.* 388, 3. Cons. Ital. *ad a.* 388 (= Prosp. 1191). Vict. *epit.* 48, 6. Sulpicius Alexander dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9 (M. G., Scr. rer. Merov. I 72 ; cf. *ibid.* 74). SEECK, *Unterg.* V 526 *ad* p. 216, 14. Sur Arbogaste, voir SEECK, Pauly-Wissowa II 415.

100. Zosim. IV 45, 4 ; 47, 2. Rufin. *hist. eccl.* XI 17. Sozom. VII 14 *ex.* Eunap. *frg.* 53, FHG IV 37 (= Suid. *s. v.* 'Αβρογάστης). SEECK, *Regesten* p. 274 s.

101*. Ambros. *epist.* 40, 23 *in.* (P. L. XVI[2] 1156). Cf. Ambros. *epist.* 40, 18 ; *de ob. Valent.* 39 (P. L. XVI[2] 1155. 1432).

‹321› 102*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 292 s. 532-534.

103*. Cons. Constantinop. *ad a.* 389. Cons. Ital. *ad a.* 389. Pacat. *paneg.* 47. Claudian. *de sexto cons. Hon.* 53-76. Socrat. V 14. SEECK, *Unterg.* V 227. 530.

104. SEECK, *Regesten* p. 93 en haut. 101 en bas. 277 s. aux 22 juin et 18 août 390.

105*. Cod. Theod. XIII 5, 18 ; XVI 8, 8 s. 22. Cf. Hieron. *epist.* 57, 3, 2.

106*. Liban. *or.* 30 (t. III, p. 87-118), surtout c. 8 s. Voir à ce sujet SEECK, *Unterg.* V 527 s. *ad* p. 218, 27 (discours daté de 389 ou 390) et *ad* p. 220, 17 ; GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*[2] 155 s. 298. 359.

107. Cod. Theod. XVI 3, 1.

‹322› 108*. Ambros. *epist.* 57, 4 (P. L. XVI[2] 1226).

109*. Rufin. *hist. eccl.* XI 18. Paulin. *v. Ambrosii* 24 (P. L. XIV[2] 37). Sozom. VII 25. Theodoret. *hist. eccl.* V 17, 3. Pour la fixation de la date (basée sur

---

101. Il n'est pas sûr qu'Ambroise ait protesté contre les mesures de Maxime consécutives à l'incendie d'une synagogue à Rome : cf. PALANQUE, *Saint Ambroise* 193.

102. Sur l'affaire de Callinicum, voir PALANQUE *ibid.* 197-221.

103. Au cours de ce voyage à Rome un panégyrique de l'empereur fut prononcé devant le sénat par le rhéteur païen Pacatus : cf. GALLETIER, édit. des *Panégyriques latins* III (1955) 50 s.

105. Faveurs aux païens : cf. LIÉNARD, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XIII (1934) 57-82 (à propos de Ceionius Albinus Rufus). De cette année 389 daterait le mithréum de Sidon, dédié par Flavius Gérontius : cf. E. WILL, *Syria* XXVII (1950) 261 ss. — Sur la politique à l'égard des Juifs, voir M. SIMON, *Verus Israël* (1948) 267 ss.

106. Sur le *Pro templis* de Libanius, voir VAN LOY, *Byzantion* VIII (1933) 7-39. 389-404 (traduction et commentaire) ; P. PETIT, *Libanius* 199 ss. La date en est fixée à l'automne de 386 par P. PETIT, *Byzantion* XXI 285-310.

108. L'influence d'Ambroise n'était sans doute pas « irrésistible » à cette date, car l'empereur a été heurté par l'attitude intraitable et maladroite de l'évêque : cf. PALANQUE, *Saint Ambroise* 221 ss. et la n. 125.

109. Affaire de Thessalonique : PALANQUE *ibid.* 227-250. Sur la date, *ibid.* 536 ss. : le massacre n'a peut-être été ordonné qu'au cours

Theodoret. *hist. eccl.* V 18, 5), voir SEECK, *Unterg.* V 531 *ad* p. 228, 34. C'est probablement avec raison que Seeck, *Unterg.* V 229. 531 s. établit un rapport de causalité entre les antécédents du massacre et la constitution de Théodose *Mos. et Rom. leg. coll.* 5, 3, émise en mars 390 environ, qui condamnait les pédérastes à être brûlés publiquement.

110*. Ambros. *epist.* 51 (P. L. XVI[2] 1209-1214), surtout c. 5 s. 13 s.

‹323› 111. Cod. Theod. IX 40, 13. Ambros. *de ob. Theod.* 34 (P. L. XVI[2] 1459). Rufin. *hist. eccl.* XI 18. August. *de civ. dei* V 26 (Corp. scr. eccl. Lat. XL 1, 265). Paulin. *v. Ambrosii* 24 (P. L. XIV[2] 37 s.). Sozom. VII 25. Theodoret. *hist. eccl.* V 18, 5 ss. SEECK, *Unterg.* V 532 s. *ad* p. 231, 7. 13. Sur Rufin, voir SEECK, Pauly-Wissowa I A 1189 s. (ce qui y est daté de 382, pourrait aussi bien être situé quelques années plus tard, cf. plus haut p. 524, n. 55).

112. Cod. Theod. XVI 10, 10.

113. *Ibid.* XVI 7, 4 s. Pour la datation, voir SEECK, *Regesten* p. 104.

114. GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*[2] 157 s. 298 s. 360. Pour la datation, voir SEECK, *Unterg.* V 534. Sur Théophile, voir en outre Socrat. V 12 ; VI 2 et plus haut p. 242-244.

115. Cod. Theod. XVI 10, 11.

116. *Ibid.* XVI 3, 2.

‹324› 117. SEECK, *Regesten* p. 279. Marcell. com. *ad a.* 390, 2.

118*. Zosim. IV 47, 2. Ambros. *epist.* 57, 5 ; *de ob. Valent.* 2. 4. 23 s. 52 (P. L. XVI[2] 1226. 1418 s. 1426. 1436). Voir à ce sujet *Rhein. Mus.* LXXIV 349 s. Cf. aussi August. *de civ. dei* V 26 (Corp. scr. eccl. Lat. XL 1, 263).

119. Zosim. IV 53, 1 s. Sulpicius Alexander dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9, p. 72-74. Paulin. *v. Ambrosii* 30 (P. L. XIV[2] 39 s.). *Byz. Zeitschr.* XXV 389 s. SEECK, Pauly-Wissowa II 415 s. ; *Unterg.* V 236. 536 refuse à Arbogaste le titre de *magister militum* parce que dans les sources on l'appelle simplement *comes;* cet argument paraît réfuté par le fait que d'autres personnages dont la qualité de *magistri militum* est expressément attestée, sont assez souvent appelés seulement *comites* (Ursicin : Ammian. XVIII 8, 6. Théodose, *mag. equit.* de Valentinien I[er] : Oros. VII 33, 6. Bauton et Rumoride : Ambros. *epist.* 57, 3, P. L. XVI[2] 1225 s. [voir à ce propos les corrections de SEECK, *Unterg.* V 511 s.]. Gildon : Oros. VII 36, 2. Stilicon : Paulin. *v. Ambrosii* 34, P. L. XIV[2] 41 s. Oros. VII 38, 1. Constance : Oros. VII 42, 1. 3. 9. 15 ; 43, 1).

‹325› 120. Ambros. *epist.* 53, 2 ; *de ob. Valent.* 14-18. 21-23. 36 s. 39. 80 (P. L. XVI[2] 1215 s. 1423-1426. 1430-1432. 1444). RAUSCHEN, *Jahrbb.* 365 s.

121. Ambros. *epist.* 57, 5 ; *de ob. Valent.* 52 (P. L. XVI[2] 1226. 1436).

122. Sulpicius Alexander dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9, p. 74. Zosim. IV 53, 2-4. Joh. Ant. *frg.* 187 (FHG IV 609). Le voyage d'Italie prévu puis empêché : Ambros. *de ob. Valent.* 2. 22-24. 27 (P. L. XVI[2] 1417 s. 1426-1428). — Cf. Philostorg. XI 1 et SEECK, *Unterg.* V 240 s. 536 s.

---

de l'été ; *contra*, MCGUIRE, *Cath. Histor. Rev.* XXII (1936-37) 304, qui revient à la date du printemps.

110. Selon PALANQUE *ibid.* 230, n. 176, le contre-ordre aurait été donné par la promulgation de la loi du 18 août 390 (citée ici, n. 111).

118. Sur la souveraineté de Valentinien II, voir PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 63 s. ; GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* XII 25 : il semble que de 388 à 391 l'Occident ait été partagé en fait entre Valentinien, empereur des Gaules, et Théodose, empereur d'Italie et qu'après 391 Valentinien ait récupéré le gouvernement de tout l'Occident.

123*. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 362-364. SEECK, *Unterg.* V 241 s. 537. Rauschen considère l'assassinat comme prouvé, mais ne tient pas compte de l'argument que Seeck fait valoir en faveur de l'autre éventualité : si Ambroise, au cœur de l'été 392 croyait encore à l'assassinat (cf. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 365, n. 1), dans son oraison funèbre de Théodose il parle bien de Gratien mais passe Valentinien II sous silence d'une façon frappante.

‹326› 124. Philostorg. XI 2 *in.* Oros. VII 35, 11.

125. SEECK, *Unterg.* V 537 *ad* p. 243, 3.

126. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 371. Cf. mes remarques dans *Rhein. Mus.* LXXIV 350 s.

127. Zosim. IV 54, 1 s. 4. Philostorg. XI 2 *in.* Socrat. V 25. Joh. Ant. *frg.* 187 (FHG IV 609). DESSAU 790. Le christianisme d'Eugène : Ambros. *epist.* 57, 6-8. 11 (P. L. XVI² 1226-1228) ; cf. Sozom. VII 22. La date du 22 août : Cons. Ital. *ad a.* 391. Chronique d'Alexandrie, *Denkschr. der Wiener Akad., Phil.-hist. Kl.* LI 2, 64 s. 74 [Ad. Bauer].

128. Ambros. *epist.* 57, 6. 11 (P. L. XVI² 1226-1228). Rufin. *hist. eccl.* XI 31. Zosim. IV 55, 3 s. Joh. Ant. *frg.* 187 (FHG IV 609). Sulpicius Alexander dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9, p. 74 s., cf. Oros. VII 35, 12. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 390, n. 5 a montré qu'Eugène ne vint en Italie qu'en 393.

‹327› 129. Ambros. *epist.* 57, 11 (P. L. XVI² 1228).

130. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 390 s. SEECK, *Regesten* p. 281 à propos du consulat.

131. SEECK, *Die Briefe des Libanius* 287 s. ; sur Proculus, *ibid.* 248-250. Le changement dans la préfecture d'Orient au début de septembre seulement : SEECK, *Regesten* p. 97.

132. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 375 s.

‹328› 133*. *Rhein. Mus.* LXXIV 350 s.

134. Hieron. *epist.* 79, 1, 3 ; 2, 1 ; 123, 17, 3. Pallad. *dial.* 10 (P. G. XLVII 35). Cod. Theod. IX 7, 9 du 30 déc. 393 : *Gildoni com(iti) et mag(is)tro utriusque mil(itiae) per Afric(am).*

135. Symm. *epist.* VI 1 (et voir SEECK, *Unterg.* V 554 *ad* p. 283, 5). Claudian. *bell. Gild.* 238-252 ; *de sexto cons. Hon.* 103-110. Mais si le gouvernement d'Eugène désignait des fonctionnaires pour l'Afrique (*Carm. Paris.* 85 s., *Hermes* IV [1870] 357 [Mommsen]), l'on ne peut guère en conclure avec SEECK, *Unterg.* V 540 *ad* p. 248, 27 que ceux-ci se trouvèrent aussi en mesure de prendre leurs fonctions ; il est un fait qui s'oppose nettement à semblable hypothèse, c'est que les 16 et 27 mars, le 7 oct. et le 30 déc. 393 de même que le 14 févr. 394 Théodose a adressé des édits à des fonctionnaires africains (voir SEECK, *Regesten* p. 281-283 aux dates indiquées).

136. Ambros. *epist.* 57, 6 (P. L. XVI² 1226). Paulin. *v. Ambrosii* 26 (P. L. XIV² 38).

137*. Il est vrai que, pour ce qui est de la reconnaissance de sa souveraineté en Italie, il n'y a pas de *terminus ante quem* certain avant le 14 avril 393 (Inscr. christ. urbis Romae, nova ser. I 1449 = DE ROSSI I 410) ; toutefois je ne saurais, comme SEECK, *Unterg.* V 539 s. *ad* p. 246, 25, déduire de CIL IX 6192 qu'au début de l'année Eugène n'aurait pas encore été reconnu « au moins dans l'Italie méridionale ».

‹329› 138. Paulin. *v. Ambrosii* 27 (P. L. XIV² 38). Ambros. *epist.* 57 ; 61, 1 s. (P. L. XVI² 1225-1228. 1237).

139*. GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heident.*² 160 s. ; 299 s., n. 138-151. Démolition d'édifices : *Carm. Paris.* 39 s., cf. SEECK, *Unterg.* V 541 *ad* p. 248, 31.

‹330› 140*. Prudent. *apotheos.* 449-454. Sur Prudence (qui à mon avis n'est pas un « Horace chrétien » et ne peut être placé non plus au même rang que Claudien), voir SCHANZ IV 1², p. 233-258.

141. LOMMATZSCH, *Zeitschr. für vergleich. Literaturgesch.* XV (1904) 180-192.

142*. Sur Macrobe, voir SCHANZ-HOSIUS IV 2, p. 189-196 (sur les Saturnales, *ibid.* p. 192 s.). Toutefois, Macrobe ne peut naturellement être identifié avec l'eunuque de même nom qui en 422 était *praepositus sacri cubiculi* à la Cour de Constantinople, mais il peut l'être vraisemblablement avec le *proconsul Africae* de 410.

143. Macrob. *saturn.* I 11, 2-15.

144. Hieron. *contra Joh. Hierosol.* 8 (P. L. XXIII 361). Cf. Ammian. XXVII 3, 14 s.

‹331› 145*. Sur Jovinien, voir GRÜTZMACHER, Realencykl. für prot. Theol. IX³ 398-401, qu'il faut rectifier sur le point suivant : l'on doit sans doute, avec Tillemont et SEECK, *Unterg.* VI 189 s., rapporter Cod. Theod. XVI 5, 53 à ce Jovinien ; pour la datation exacte de cette loi (6 mars 398), voir SEECK,

---

123. Sur la responsabilité d'Arbogaste dans la mort de Valentinien II et sur la probabilité du suicide, voir SOLARI, *L'Antiquité classique* I (1932) 273 ss. ; PALANQUE, *Saint Ambroise* 264 ss.

133. Ce préfet fut Apodémius, de juillet 392 à 394 : cf. PALANQUE, *Essai sur la préfecture* 76 ss. ; E. STEIN, *Byzantion* IX 335.

137. Eugène en Italie : selon PEARCE, *Numism. Chron.* XV 114 ss., l'usurpateur aurait d'abord évité d'envahir l'Italie dans l'intention de la réserver à Arcadius, au nom de qui il fit frapper de nombreuses pièces ; il s'y serait résolu à la suite de l'élévation d'Honorius à l'Augustat, qui ruinait ses espoirs. Il fit frapper pendant toute l'année 393 des monnaies aux noms de Théodose et d'Arcadius ; mais les monnaies gauloises d'Honorius doivent être postérieures à la chute d'Eugène.

139. Une inscription d'Ostie témoigne de ce réveil du paganisme en 393 : cf. H. BLOCH, *Harvard Theological Rev.* XXXVIII (1945) 199-244. La rédaction de l'*Histoire Auguste* serait aussi une manifestation de cette réaction païenne, si l'on accepte la datation récemment proposée pour ce recueil : DEMOUGEOT, *L'Antiquité classique* XXII (1953) 361-382 suggère d'identifier à Nicomaque Flavien l'auteur des *Vitae* signées du nom de Vopiscus ; HARTKE, *Geschichte und Politik im spätantiken Rom* (1940) et *Römische Kinderkaiser* (1951) pense plutôt à son fils, qui l'aurait écrit au lendemain de la défaite de 394 ; STRAUB, *Studien zur Historia Augusta* (1951) et CHASTAGNOL, *Historia* IV (1955) 173 ss. descendent quelques années plus tard, le dernier précisant même : fin de 397-début de 398 ; MAZZARINO, *Aspetti sociali del quarto secolo* (1951) 47-71. 345-365 descend plus bas encore dans la première décade du Ve siècle.

140. Sur Prudence : P. DE LABRIOLLE, *Hist. de la litt. lat. chrét.*³ (1948) 698 ss.

142. Sur Macrobe : COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident*² (1948) 3-36.

145. Sur Jérôme, voir en dernier lieu ANTIN, *Essai sur S. Jérôme* (1951) avec bibliographie p. 251 ss. Sa ville natale, Stridon, doit être située dans le *confinium* entre Dalmatie et Pannonie, à l'est d'Emona (ibid. 7 ss.). Cf. aussi PENNA, *S. Girolamo* (1950) ; l'ouvrage collectif *A Monument to St Jerome* (1952) ; EISWIRTH, *Hieronymus' Stellung*

Regesten p. 28. Sur Jérôme, voir SCHANZ IV 1², p. 429-434 (vie). 451-457 (traduction de la Bible). 491-495 (appréciation).

‹332› 146*. ENSSLIN, *Zur Geschichtschreibung u. Weltanschauung des Ammianus Marcellinus* (1923) 1-9. J'hésite à déduire de Symm. *epist.* IX 110 que le destinataire de cette lettre devait forcément être un sénateur comme le veut SEECK, Pauly-Wissowa I 1846, suivi par ENSSLIN p. 7 ; en outre, dans le simple fait insignifiant que des mots grecs apparaissent dans trois lettres de Symmaque, dont deux sont adressées à des *Latins*, je ne puis avec ENSSLIN p. 8 trouver un argument pour supposer que le destinataire inconnu de la troisième lettre serait un Grec.

147. Ammian. XXX 9, 5.

148. ENSSLIN, *Zur Geschichtschreib. u. Weltansch. des Ammian.* 9.

‹333› 149. *Ibid.* 10-19.

150. *Ibid.* 30-33.

151. *Ibid.* 34 ss.

152. *Ibid.* 12. Ammian. XXV 3 s.

153. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 545 s. SEECK, *Unterg.* V 539 *ad* p. 246, 19.

154. RAUSCHEN, *Jahrbb.* 409.

‹334› 155. Zosim. IV 57, 4. SEECK, *Regesten* p. 285.

156. Claudian. *bell. Gild.* 241-245 ; *de cons. Stil.* I 154-158. Jord. *Get.* § 145. Socrat. V 25 ; VII 10 *in.* Zosim. V 5, 4. Joh. Ant. *frg.* 187 (FHG IV 609). Cf. Hieron. *epist.* 77, 8, 2 : *aberat tunc Romanus exercitus et bellis civilibus in Italia tenebatur.*

157*. Zosim. IV 57, 2 s. Sur Bacurius, voir en outre Rufin. *hist. eccl.* X 11 *ex.* Ammian. XXXI 12, 16. Liban. *epist.* 1043 ; 1044, 1 ; 1060 (t. XI, p. 167 s. 183 s.).

158. Rufin. *hist. eccl.* XI 33. Oros. VII 35, 13-19. Ambros. *de ob. Theod.* 7 (P. L. XVI² 1451) ; *explan. psalmi* 36, 15, 2-4. August. *de civ. dei* V 26 (Corp. scr. eccl. Lat. XL 1, 263 s.). Claudian. *paneg. dict. Prob. et Olybr.* 100-112 ; *de tertio cons. Hon.* 89-105 ; *de quarto cons. Hon.* 72-93. Philostorg. XI 2. Socrat. V 25. Sozom. VII 24. Theodoret. *hist. eccl.* V 24, 3-17. Zosim. V 58, 2-6. Joh. Ant. *frg.* 187 (FHG IV 609 s.). Les statues dorées de Jupiter : August. *l. c.* p. 264. Le suicide de Flavien : Rufin. *l. c. Carm. Paris.* 25-29. Les dates des journées : Socrat. *l. c.* Cons. Ital. *ad a.* 394. — Cf. SEECK, *Unterg.* V 251-257. 542 s.

‹335› 159. Zosim. IV 58, 6. Cod. Theod. XV 14, 11 *in.* Claudian. *de quarto cons. Hon.* 111-117. Symm. *epist.* IV 51, 2. Ambros. *epist.* 61, 7 ; 62, 3 s. ; *de ob. Theod.* 4 (P. L. XVI² 1238 s. 1449). Paulin. *v. Ambrosii* 31 (P. L. XIV² 40). August. *de civ. dei* V 26, p. 264. Oros. VII 35, 20.

160*. Prudent. *contra Symm.* I 410-506. Zosim. IV 59, 1. Cf. SEECK, *Regesten* p. 284, à la fin de 394.

---

zur Literatur und Kunst (1955). — BARDY, *Irenikon* XXVI (1953) 337-362 a montré que, malgré ses longs séjours en Orient, Jérôme n'a guère subi l'influence de la pensée théologique grecque.

146. Sur Ammien Marcellin : LASTNER, *The great Roman Historians* (1947) 141-161, qui est aussi très élogieux ; THOMPSON, *The Historical Work of Ammian Marcellinus* (1947). Ce dernier établit que l'ouvrage a commencé à être publié vers 392, et la fin entre 394 et 397 (avec révision des premiers livres).

157. Sur la carrière de Stilicon, voir DOISE, *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École fr. de Rome* LXI (1949) 183 ss.

160. Théodose est-il allé à Rome à l'automne 394? HARTKE *l. c.*

161. CIL VI 1783, l. 16 s.

162. SEECK, Pauly-Wissowa VI 2512 s., cf. 2511 en haut.

163. Cf. Prudent. *contra Symm.* I 507-616.

164*. Cf. Ambros. *de ob. Theod.* 4. 38 *ex.* (P. L. XVI² 1449. 1461). August. *de civ. dei* V 26, p. 264.

‹336› 165. Rufin. *hist. eccl.* XI 34. Claudian. *de tertio cons. Hon.* 105-125 ; *de sexto cons. Hon.* 88-100. Philostorg. XI 2. Socrat. V 26. Placidie est-elle aussi venue alors en Italie? SEECK, *Unterg.* V 544 *ad* p. 258, 20 (voir aussi *ibid. ad* p. 258, 13) a rendu le fait plus que vraisemblable.

166. Philostorg. XI 2. Socrat. V 26 ; VI 1 *in. Chron. pasch.* 565 B. Ambros. *de ob. Theod.* 18 (P. L. XVI² 1454). SEECK, *Unterg.* V 544 *ad* p. 258, 33.

104, n. 2 et PIGANIOL *l. c.* 268, n. 124 l'affirment encore ; mais GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*² 301 et PALANQUE, *Saint Ambroise* 292, n. 136 le nient, et ENSSLIN, *Hermes* LXXXI (1953) 500 ss. semble bien avoir démontré que ce voyage n'a pu avoir lieu : les allusions de Prudence et de Zosime se rapporteraient au voyage de 389.

164. La fin du paganisme : l'étymologie traditionnelle de *paganus* (païen = paysan) est contestée par ALTANER, *Zeitschr. für die Kirchengesch.* IX (1939) 130 ss., qui interprète ce mot comme signifiant « civil » par opposition à militaire.

CHAPITRE VI

‹338› 1*. Cod. Theod. VI 5 ss. HIRSCHFELD, *Kl. Schr.* (1913) 657-671. Mes remarques dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 197-211. 224-229 et mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräfektur* (1922) 24-28 ; je crois y avoir réfuté tacitement l'opinion selon laquelle il n'y avait plus de perfectissimat au Ve siècle (ainsi HIRSCHFELD *l. c.* 661 s.). Pour le Ve siècle le clarissimat des *tribuni* ordinaires peut être déduit du fait que les *tribuni et notarii*, dont le rang est un peu plus élevé, mais guère davantage, sont dès la fin du IVe siècle *spectabiles* au même rang que les vicaires (Cod. Theod. VI 10, 3, cf. Symm. *rel.* 23, 13 et Cod. Theod. I 15, 14), et que les *decemprimi* des *domestici* et des autres *protectores* sont clarissimes à partir de 414 et de 416 (Cod. Theod. VI 24, 7-9). La *comitiva domesticorum* est la moins élevée des dignités illustres, ainsi qu'il ressort de la place qui lui est assignée dans la *Not. dign.* et aussi du fait que pour conférer à quelqu'un l'illustrat vacant, on le nomme régulièrement *comes domesticorum* vacant (Cassiod. *var.* VI 11, cf. II 15, 2 ; 16, 2 ; VIII 12, 8).

‹339› 2. Cod. Just. XII 8, 2 de l'année 440-41. Cf. BOAK, Univ. of Michigan Stud., Human. Ser. XIV 112 s.

3. LÉCRIVAIN, *Le sénat romain depuis Dioclétien* (1888) 12. 65 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 20 s. Voir aussi mes remarques dans *Byz.-neugr. Jahrbb.* I (1920) 176, note.

4. Cod. Theod. VI 6, 1 du 1er avril 382.

---

* Sur la portée de la date de 395 dans l'histoire byzantine, cf. PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 285 ss.

1. Sur la survie du perfectissimat dans la seconde moitié du IVe siècle, cf. ALFÖLDI, *The Conflict of Ideas in the Late Roman Empire* (1952) 59, qui remarque que Valentinien Ier, comme Constantin, voulut faire revivre l'ordre équestre, ce qu'atteste la constitution du 31 octobre 364 Cod. Theod. VI 37, 1 = Cod. Just. XII 31, 1. D'après ENSSLIN, Pauly-Wissowa, 2e sér., III 1552-1568, le spectabilat aurait été organisé par Valentinien en 372 (Cod. Theod. VI 7, 1, qui ferait partie du même ensemble que Cod. Theod. VI 9, 1; 14, 1; 22, 4 : cf. PIGANIOL, *L'Empire chrétien* [1947] 188), la qualification de *spectabilis* donnée au proconsul d'Afrique dans Cod. Theod. VII 6, 1 en 365 résultant d'une interpolation. Ce titre, attribué dès 372 aux *magistri scriniorum* (Cod. Theod. VI 11, 1), fut décerné au primicier des notaires en 381 (*ibid.* VI 10, 2), aux *principes* des *agentes in rebus* en 410 (*ibid.* VI 28, 7). L'illustrat paraît avoir été organisé aussi par Valentinien dans la même constitution de 372 : le titre, réservé jusque-là aux préfets de la Ville (et peut-être aux préfets du prétoire : Cod. Theod. XI 1, 6 en 354; mais *contra* : *ibid.* VI 4, 15 et VII 7, 1 en 359 et 368), fut accordé alors aux *magistri militum* (cf. ALFÖLDI *l. c.* 57). — Sur les *comites* du consistoire, cf. ZAKRZEWSKI, *Éos* XXXI (1928) 405 ss.

5*. Tant qu'on ne connaît que son propre consul, on date correctement *(illo) et qui fuerit* (en Occident : *et qui de Oriente fuerit*) *nuntiatus* ; les deux consuls sont-ils inconnus, on date par un post-consulat, c'est-à-dire *post consulatum (illius) et (illius)*. Parfois l'un des gouvernements cédait à l'autre le consulat réservé à sa *pars imperii ;* c'est ainsi que les consuls de 417, 437, 443, 446 et 450 ont été nommés tous deux par le gouvernement d'Occident, ceux de 419, 427, 436, 454, 464 et 465 par le gouvernement d'Orient (le cas est un peu différent en ce qui concerne le consulat de 476, voir plus bas p. 604, n. 187). En 434 le consul occidental est aussi un sujet de l'Empire d'Orient. À plusieurs reprises les consuls d'une *pars imperii* n'ont pas été reconnus dans l'autre, mais en ce cas l'Orient n'a nommé que très rarement *deux* consuls (en 425 et 456), et l'Occident jamais. — Mommsen, Ges. Schr. VI 365-378. Sur Plinta *cos.* 419, voir plus bas p. 564, n. 137 ; sur Aétius *cos.* 454, plus haut p. 336 ; sur Hermanaric *cos.* 465, plus haut p. 361.

‹340› 6*. M. GELZER, *Arch. für Papyrusforsch.* V 349-354. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 147-150 ; *Byz.-neugr. Jahrbb.* I 75, note ; *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 20. 68-70 ; *Gnomon* VI (1930) 411 s. SEECK, Pauly-Wissowa III 1458 en bas *(cancellarii)*. 1489 s. *(canonicarii)*.

‹341› 7. Mes *Studien* 144-146 (sur la date de Cod. Theod. VI 30, 4 = Cod. Just. XII 23, 4, voir SEECK, *Regesten* p. 86 ; Cod. Theod. 30, 6 = Cod. Just. XII 23, 6 a été émise le 26 oct. 384 ; les lois de 399 et de 408 citées d'après Cod. Just. sont Cod. Theod. XII 9, 3 et XII 6, 30) ; *Zeitschr. der Savigny-Stift., Rom. Abt.* XLI 241 ; *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 389.

‹342› 8*. Mes *Studien* 146 s. 171. 183-185 ; *Zeitschr. der Savigny-Stift. l. c.* 239-251.

9. Sur ce point je me range maintenant à l'avis de BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 52, n. 2.

10. *Zeitschr. der Savigny-Stift. l. c.* 245. 247-250.

‹343› 11*. *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 71-73. Les *consulares* et les *correctores* sont *spectabiles* dans le royaume d'Italie : HIRSCHFELD, *Kl. Schr.* 670 s. ; mais non en Orient : KOCH, *Die byz. Beamtentitel* (1903) 14.

12. *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* 4-6.

13. SUNDWALL, *Abhdl. zur Gesch. des ausgeh. Römertums* (1919) 180-183.

‹344› 14. Cod. Just. I 55, 4.

---

5. Sur la désignation des consuls au Ve siècle, voir PALANQUE *l. c.* 286 ss. — COURTOIS, *Byzantion* XIX (1949) 37-58 a montré que le mot de *consularis* apparaît à partir de 372-376 en Occident, de 395 en Orient pour désigner les ex-consuls.

6. Sur les scriniaires : DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire romain, 395-410* (1951) 499 ss.

8. La subordination du *comes domorum per Cappadociam* au *praepositus sacri cubiculi*, postérieure à 379 (cf. Cod. Theod. VI 30, 2) et attestée par la *Notitia dignitatum* et par Cod. Theod. XI 28, 9 (414), est attribuée au temps d'Eutrope par DEMOUGEOT *l. c.* 496, n. 7.

11. Sur l'évolution, particulière à l'Occident, de l'aristocratie accaparant les hautes fonctions, voir STROHEKER, *Klio* XXXIV (1942) et *Der senatorische Adel im spätantiken Gallien* (1948) et ENSSLIN, *Das neue Bild der Antike* II (1942) 412-432. En Orient il y aura plus tard une réaction en faveur de la noblesse de naissance : cf. GUILLAND, *Byzantinoslavica* IX (1947-48) 307 ss. et CHRISTOPHILOPULU, Δημοσιεύματα 'Εταιρείας Μακεδονικῶν σπουδῶν (1953) 255 ss.

15. Cod. Theod. I 29, 6.
16. Cod. Just. I 55, 8.
‹345› 17. Cod. Theod. IX 3, 7.
18*. SEECK, *Unterg.* II² 178-184. 535-537. HARTMANN, *Unters. zur Gesch. der byz. Verwaltung in Italien* (1889) 46-51. 97. 150 s. 172. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I² (1923), § 42, 4. Cf. aussi plus haut p. 329.
19. Socrat. V 12 ; VI 23 *ex.* Cons. Constantinop. *ad a.* 384, 2.
20. L'empereur Maurice en 592 (Theophyl. V 16, 1 — VI 3, 5).
21. Philostorg. XI 3. Zon. XIII 19, 16-24. Themist. *or.* 18, p. 224 s. ; cf. 16, p. 204. 213 [Harduinus].
22*. Synes. *de regno* (P. G. LXVI 1053-1108). SEECK, *Philol.* LII (1893) 458-460. GEFFCKEN, *Der Ausg. des griech.-röm. Heidentums*² (1929) 216. 317.
‹346› 23*. CHRIST-STÄHLIN II 2⁶, p. 1397 s. BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Lit.* IV (1924) 111 s. SEECK, *Unterg.* V 585 s. *ad* p. 373, 31.
24*. Synes. *epist.* 57 s. 72 s. 79. 90 (Epistologr. Graeci p. 663-671. 683-685. 687-690. 692 [Hercher]). SEECK, *Unterg.* II² 179-181. 536.
25*. Synes. *de prov.* (P. G. LXVI 1212-1280). SEECK, *Philol.* LII 442-458 ; *Rhein. Mus.* LXIX (1914) 1-14.
26*. BIRT, édit. de Claudien p. XXVI-XXVIII. MOMMSEN, *Ges. Schr.* IV 516 s.
27*. Le poète officiel de Stilicon a vis-à-vis d'Arcadius une attitude fort caractéristique, voir BIRT, édit. de Claudien p. XLI.

---

18. Sur la décadence des institutions municipales, voir P. PETIT, *Libanius et la vie municipale à Antioche au IVᵉ siècle* (1955) *passim* (sur la transformation des défenseurs, *ibid.* 80 ss.). Les évêques « défenseurs des cités » : PALANQUE, *Inspiration religieuse et structures temporelles* (1948) 83 s. rejette la théorie courante d'après laquelle l'évêque aurait été revêtu de la fonction de *defensor*.

22. Sur le *De regno* (Περὶ Βασιλείας) de Synésius, cf. l'édition avec traduction et commentaire de LACOMBRADE (1951) et DEMOUGEOT *l. c.* 238 ss. ; *Mélanges de la Société toulousaine d'études classiques* I (1946) 191-205.

23. D'après LACOMBRADE, *Synesios de Cyrène, hellène et chrétien* (1951) 211 s. l'élection de Synésius comme évêque de Ptolémaïs daterait de 410. Sur ses idées « païennes », *ibid.* 224 ss.

24. Sur les excès des mauvais gouverneurs de Cyrénaïque, surtout Andronicus, *ibid.* 237-248. Témoignages de Synésius sur les malheurs des curiales : COSTER, *Byzantion* XV (1940-41) 10-38.

25. Sur ce roman à clef, qui évoque les querelles entre parti nationaliste antibarbare et parti barbarophile, ainsi que le coup d'État de Gaïnas, cf. LACOMBRADE, *Synésios* 84-120 et DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 249-266.

26. Sur la « tutelle » de Stilicon sur les deux jeunes empereurs Arcadius et Honorius, voir DEMOUGEOT *l. c.* 99 ss. et STRAUB, *La Nouvelle Clio* 1952, p. 94-115.

27. Sur les origines et le caractère de Stilicon, voir MAZZARINO, *Stilicone. La crisi imperiale dopo Teodosio* (1942) 106 ss. 294 ss. ; NISCHER-FALKENHOF, *Stilicho* (1947) 31 s. ; DEMOUGEOT *l. c.* 129-142, qui, contrairement à Seeck, portent sur Stilicon un jugement aussi favorable qu'Ernest Stein.

‹347› 28. Claudian. *de cons. Stil.* I 36-39. Oros. VII 38, 1. Cf. Hieron. *epist.* 123, 16, 2.
29. BIRT, édit. de Claudien p. XXXII. XXXVIII. Olympiod. *frg.* 2 (FHG IV 58). Zosim. V 28. Le nom complet *Aemilia Materna Thermantia :* DESSAU 8952.
30*. SEECK, *Unterg.* V 292 s. 315-317. 557 s. 567. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* (1920) 260. 263. ENSSLIN, *Zur Geschichtschreibung u. Weltanschauung des Ammianus Marcellinus* (1923) 32 s.
31*. Cod. Theod. VII 13, 14 du 12 nov. 397 : *Aeternae urbis merita reverendam nobis amplissimi senatus efficient voluntatem.* Symm. *epist.* IV 5. Claudian. *de cons. Stil.* I 325-332 ; II 297 ; III 85-91. 106-129 ; *de sexto cons. Hon.* 548-556. 587-591. Zosim. V 29, 5.
32*. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*² 178 s. 192 s. 305. 310 s.
‹348› 33*. SEECK, *Unterg.* V 560 *ad* p. 298, 14-22.
34. Cod. Theod. XVI 10, 15. 17 s. ; voir à ce sujet SEECK, *Regesten* p. 103 s.
35*. BIRT, édit. de Claudien p. LVIII.
36. Ambros. *de ob. Theod.* 5 (P. L. XVI² 1449 s.).
37. Cod. Theod. XI 28, 2. Cf. Cod. Theod. XIII 11, 7 du 19 mars 396 : *Peraequationem omnibus necessariam esse non ignoramus...* Cf. aussi Claudian. *de quarto cons. Hon.* 496-499 ; en outre Cod. Theod. XIII 11, 11 du 9 févr. 406 : *Per hoc quinquennium multos comites ac peraequatores nec non etiam discussores per diversas provincias constat esse directos...*
38*. Cod. Theod. VII 13, 13 s.

---

30. Germanisation du corps des officiers, surtout des officiers généraux : ENSSLIN, *Klio* XXIII (1930) 306 ss. (avant Stilicon) et 467 ss. (après lui) ; HOEPFFNER, *Byzantion* XI (1936) 482 ss. (sur les *magistri militum*) ; DOISE, *Mél. d'archéol. et d'hist. de l'École fr. de Rome* LXI (1949) 183 ss. La germanophobie fut d'ailleurs beaucoup plus marquée alors en Orient qu'en Occident, ce qui alimentera la réaction nationaliste de Constantinople : cf. DEMOUGEOT *l. c.* 235 ss.

31. Sur cette collaboration avec le sénat, cf. MAZZARINO *l. c.* 231 ss. (qui parle d'une « dictature constitutionnelle » de Stilicon) ; DEMOUGEOT *l. c.* 211 ss. 285 ss. (faveur de Nicomaque Flavien *junior*).

32. Sur la destruction du temple de Marnas à Gaza, cf. la *Vie de Porphyre de Gaza* par Marc le Diacre, trad. et comment. de GRÉGOIRE et KUGENER (1930). Néanmoins Eutrope, par souci de faire prévaloir l'autorité de l'État, en même temps qu'il limitait l'intervention du clergé en matière judiciaire, voulut s'opposer aux destructions de temples (loi du 10 juillet 399, Cod. Theod. XVI 10, 16) : cf. DEMOUGEOT *l. c.* 192.

33. *Ibid.* 215 s. (destruction du temple de Caelestis à Carthage en 399).

35. Sur la restauration de la statue de la Victoire (au moins jusqu'en 408), voir MALUNOVICZ, *De ara victoriae in curia romana quomodo certatum sit* (1937) 104 ss., avec les remarques de PALANQUE, *Rev. d'hist. eccl.* XXXV (1939) 296 ss. Cf. aussi MCGEACHY, *Quintus Aurelius Symmachus and the Senatorial Aristocracy of the West* (1943).

38. Les exemptions de l'*exactio tironum*, abolies au temps de la guerre contre Gildon, sont rétablies en 397 au profit des sénateurs : cf. GIGLI, *Rendiconti dell'Accad. naz. dei Lincei* 1947, p. 283 ss.

39. Cf. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 266 s.
‹349› 40*. SCHANZ-HOSIUS IV 2, p. 3-32.
41*. Cf. SEECK, *Unterg.* V 295 s. 559 s. L'on ne peut rien déduire de certain sur le sort final de Claudien.
42*. Claudian. *in Eutrop.* II 136.
43. Les remarques de SEECK, *Unterg.* V 558 s. *ad* p. 295, 9 sont judicieuses.
44*. Claudian. *carm. min.* 32.
45. Claudian. *in Rufin.* II 6. 104-106. 156-158. Cf. Zosim. V 4, 2.
46*. Claudian. *in Rufin.* II 26-35. Philostorg. XI 8 *in.* Socrat VI 1. Sozom. VIII 1. 25 *in.*
‹350› 47. Hieron. *epist.* 60, 16, 2 s. Cf. Claudian. *in Rufin.* II 26-28. 36-40. 45. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] (1914) 261 s.; *Die Westgermanen* I[2] (1938) 184 s.
48. SEECK, *Unterg.* V 548 s. *ad* p. 273, 10. Claudian. *in Rufin* II 36-60.
49. Cf. Claudian. *in Rufin.* I 259-267. 297-300. 314-322; *de cons. Stil.* I 112-115. Eunap. *frg.* 62 (FHG IV 42). Zosim. V 4, 3.
50*. Cf. Olympiod. *frg.* 3 (FHG IV 58). J'ai démontré dans *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 349-351 qu'à la mort de Théodose le Grand l'Illyricum oriental appartenait à l'Occident.
51. Claudian. *in Rufin.* II 70-85. 179-182. Zosim. V 5, 4 s. où la chronologie des années 395 à 397 est complètement en désordre.
‹351› 52. Claudian. *in Rufin.* II 101-106.
53*. Les environs de Salone ont été ravagés *au plus tôt* dans l'été de 395 (R. EGGER, *Forsch. in Salona* II [1926], p. 43); en outre, si Stilicon avait en

---

40. Sur Claudien, voir maintenant FARGUES, *Claudien. Étude sur sa poésie et son temps* (1933).
41. La disparition de Claudien en 404 est souvent interprétée comme une disgrâce qui aurait frappé le poète : cf. MAZZARINO *l. c.* 344 et *Quaderni di studi romani* VIII (1946) 8 s.; FABRI, *Athenaeum*, N. S. XVII (1939) 36 ss.; mais elle peut s'expliquer plus simplement par sa mort : cf. FARGUES *l. c.* 31 ss.; DEMOUGEOT *l. c.* 289 ss.
42. Sur Rome dans la poésie de Claudien, voir MARSILI, *Antiquitas* I (1946) 3-24. Cf. aussi STEINBEISS, *Das Geschichtsbild Claudians* (diss. Halle, 1936).
44. Le *De Salvatore* n'est sans doute pas de Claudien : cf. FARGUES *l. c.* 159.
46. Incursions des Huns en Asie Mineure et en Thrace : cf. McGOVERN, *The Early Empires of Central Asia. A Study of the Scythians and the Huns* (1939) 373 ss.; THOMPSON, *A History of Attila and the Huns* (1948); DEMOUGEOT, *Mélanges Henri Grégoire* II (1950) 185 ss.
50. Mêmes conclusions dans PEARCE, *Numism. Chronicle*, 5e sér. XVIII (1938) 241 ss.; MAZZARINO, *Stilicone* 2 s. 37-59; DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 145 et PALANQUE, *Byzantion* XXI (1951) 5-14. Par contre GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX (1951) 23-34 croit que l'Illyricum tout entier aurait été rattaché par Théodose dès 392 à la *pars Orientis*.
53. Les opérations de Stilicon sur le littoral adriatique peuvent se placer avant sa rencontre avec Alaric en Thessalie : cf. DEMOUGEOT *l. c.* 152.

395 remporté un succès en Illyricum occidental, Claudien ne le passerait pas sous silence dans son 2e livre contre Rufin.
54. Claudian. *in Rufin.* II 124-219.
55*. *Ibid.* II 197-252. Dès lors Rufin put faire nommer par son empereur un proconsul d'Achaïe et lui faire envoyer un commandant militaire aux Thermopyles (Zosim. V 5, 3).
56. Claudian. *bell. Gild.* 289 s.; *de cons. Stil.* II 78-99.
57. Claudian. *in Rufin.* II 54. 95. En revanche sa femme Séréna était arrivée en Italie dès le début de l'année avec Honorius (Claudian. *de sexto cons. Hon.* 82-100); serait-elle revenue momentanément en Orient quelques mois plus tard? On peut d'autant moins tirer cette conclusion de Claudian. *carm. min.* 30, 232-236 que ces vers peuvent se rapporter à l'année 392.
‹352› 58*. Zosim. V 1, 4; 2. Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 109, n. 2.
59*. Nous savons par Claudian. *in Eutrop.* I 77. 110-115. 170 s. et ailleurs qu'Eutrope était déjà âgé; Cod. Theod. IX 40, 17 *in.* le désigne après sa chute comme *qui quondam praepositus sacri cubiculi fuit* et Philostorg. XI 4, comme τὴν τοῦ πραιποσίτου τιμὴν ἀναβάς. Cf. encore DUNLAP, Univ. of Michigan Stud., Hum. Ser. XIV 274 s.
60. Zosim. V 3; 8, 1. Philostorg. XI 6 *in.* SEECK, Pauly-Wissowa VI 917. La date du mariage : *Chron. pasch.* 565 B.
61*. Cf. Claudian. *in Eutrop.* II 539-552.
62. Claudian. *in Rufin.* II 277-292. 348-417. Zosim. V 7, 4-6. Philostorg. XI 3. Socrat. VI 1 (qui indique la date). Joh. Ant. *frg.* 190 (FHG IV 610). Cf. aussi *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 650, 34.
63. Claudian. *in Rufin.* II 427-453. Hieron. *epist.* 60, 16, 1. Zosim. V 7, 6; 8, 1 s. Symm. *epist.* VI 14, 1. Cod. Theod. IX 42, 14 du 13 févr. 396.
‹353› 64. Zosim. V 12, 1. Cf. Eunap. *frg.* 69. 74 (FHG IV 44. 46).
65*. Claudian. *in Eutrop.* I 229-234. 285 s.; II, *praef.* 2. 50; II 68-72. 561. Philostorg. XI 4. Cod. Theod. IX 40, 17.
66*. Hieron. *epist.* 60, 16, 1. Claudian. *in Eutrop.* I 152-170. Eunap. *frg.* 70-72 (FHG IV 44 s.). Zosim. V 8, 3 - 10, 5.
67*. Voir *Rhein. Mus.* LXXIV 351. 353 s.

---

55. DEMOUGEOT *l. c.* 166 attribue à Eutrope la nomination du nouveau proconsul d'Achaïe, Antiochus, et l'envoi de Gérontius aux Thermopyles.
58. L'exécution du comte d'Orient Lucien : FARGUES *l. c.* 71, à la suite de Seeck, la situe du vivant de Théodose; elle doit plutôt dater de 395, d'après H. L. LEVY, *The Invective In Rufinum of Claudianus* (1935) 26 et DEMOUGEOT *l. c.* 127.
59. Sur la carrière d'Eutrope, voir DEMOUGEOT *l. c.* 159 s.
61. Cette interprétation est contredite par GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX 32 avec la n. 7, qui croit au contraire que Stilicon obtint alors la rétrocession à l'Occident de l'Illyricum occidental.
65. D'après DEMOUGEOT *l. c.* 191, c'est dans la seconde moitié de 398 qu'Eutrope fut nommé patrice, titre alors exceptionnel, qui n'était même pas porté par Stilicon, *parens principum*. Cf. ENSSLIN, *Mélanges Bidez* (1934) 374 s.
66. Sur les condamnations portées contre Abundantius et Timasius, voir DEMOUGEOT *l. c.* 164 s.
67. Sur le rétablissement de la collégialité préfectorale en Orient

‹354› 68*. Claudian. *in Rufin.* II 186-191 ; *bell. Pollent.* 183-193 et ailleurs. Hieron. *epist.* 60, 16, 4. Eunap. *v. sophist.* p. 476. 482 [Boissonade]. Zosim. V 5, 5-7 ; 6. Philostorg. XII 2. GREGOROVIUS, *Gesch. der Stadt Athen* I (1889) 35-43.

69. Hieron. *epist.* 60, 16, 4.

70*. SEECK, *Unterg.* V 552 s. *ad* p. 280, 10.

71. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen* I² 185. Claudian. *de cons. Stil.* II 191-217. Cf. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 40.

72*. Claudian. *in Rufin.* II, *praef.* 5-12 ; *in Eutrop.* II 399 s. ; *de quarto cons. Hon.* 461-483 ; *de cons. Stil.* I 173-187. 275-299 ; *bell. Pollent.* 513-517. 564-567. Zosim. V 7, 1-3 ; 11, 1 s. Oros. VII 36, 2 ; 37, 2. SEECK, *Unterg.* V 553 *ad* p. 280, 16.

73. Claudian. *in Eutrop.* II 214-218 ; *bell. Pollent.* 535-543.

‹355› 74*. Claudian. *bell. Gild. passim* ; *in Eutrop.* I 399-411 ; *de cons. Stil.* I 248-368 ; III 81-112. Symm. *epist.* IV 5 ; 18, 3 ; 21, 1 ; 54, 2 ; VI 14 s. ; 18 ; 22, 3 s. ; 26 ; 58, 2 ; 62 ; 64, 2 ; VII 38. Cod. Theod. VII 13, 12-14. Oros. VII 36, 2-13. Zosim. V 11. Cons. Ital. *ad a.* 398. *Chron. Gall.* p. 650, 36. 38. La *comitiva Gildoniaci patrimonii* : *Not. dign.* Occ. XII 5, cf. Cod. Theod. VII 8, 7. 9 ; IX 42, 16. 19. — Cf. SEECK, *Unterg.* V 283-290. 554-557. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 121-124.

‹356› 75*. SEECK, *Unterg.* III² 361-367. 534-536.

---

et en Occident, voir PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire* (1933) 85-89 et MAZZARINO *l. c.* 334-344.

68. Incursions des Goths en Grèce (et des Huns en Asie Mineure) : DEMOUGEOT *l. c.* 166 ss.

70. Le voyage de Stilicon sur le Rhin, daté de 395 par BIRT, édit. de Claudien, M. G., Auctt. antt. X, p. XXIX et par NISCHER-FALKENHOF *l. c.* 38, se place plus vraisemblablement en 396 : cf. FARGUES *l. c.* 97 ; MAZZARINO *l. c.* 126 ; DEMOUGEOT *l. c.* 151.

72. Même explication de la retraite de Stilicon chez FARGUES *l. c.* 105, MAZZARINO *l. c.* 262 et GRUMEL *l. c.* 36 ; DEMOUGEOT *l. c.* 171 s. l'explique par le souci de ménager Alaric. Selon MAZZARINO *l. c.* 262, n. 3, Eutrope n'a fait proclamer Stilicon *hostis publicus* qu'après sa retraite, entre la fin de la campagne du Péloponèse et la révolte de Gildon (GRUMEL *l. c.* 37, n. 1 refuse d'appliquer à cet épisode la *tenuis mora* de Claudian. *in Rufin.* II, *praef.* 16). En fait, la rébellion africaine n'éclate qu'à l'automne de 397, car on ne peut guère, comme le fait COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 145, la dater de 396 et placer au début de 398 (en invoquant seulement la constitution du 13 mars 398, *ibid.* n. 6) la défaite et la mort de Gildon.

74. Sur les opérations contre Gildon, voir DEMOUGEOT *l. c.* 175-186. Les donatistes ont fortement aidé le rebelle, contre lequel Stilicon sut mobiliser non seulement le sénat, mais les milieux catholiques. L'armée de Mascezel dut débarquer en Afrique dès la fin de l'automne 397 (*ibid.* 179) ; mais FARGUES *l. c.* 78 et MAZZARINO *l. c.* 266 préfèrent l'hiver 398. Selon GRUMEL *l. c.* 37 s., c'est Stilicon qui aurait envoyé une ambassade à Constantinople, et non pas Eutrope qui aurait expédié des *legati* à Rome, malgré l'affirmation de Claudian. *laus Stil.* III 81-83.

75. Sur la répression du donatisme, réclamée par S. Augustin, voir

76. Cod. Theod. XIII 11, 10 du 5 avr. 399. Cf. Cod. Theod. VII 20, 12 du 30 janvier 400 et à ce propos BIRT, édit. de Claudien p. XXXIII ainsi que GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 208.

‹357› 77*. Claudian. *in Eutrop.* I 377-395 ; *de cons. Stil.* I 236-245 ; II 243-255. SEECK, *Unterg.* V 565 *ad* p. 311, 10, rectifié sur un point par L. SCHMIDT, *Die Westgermanen*¹ (1910) 451, n. 3. Cf. HAVERFIELD-MACDONALD, *The Roman Occupation of Britain* (1924) 268-270.

78. Claudian. *in Eutrop.* I 190-209 ; II 561. 585-590. Zosim. V 12, 2 ; 13, 2. Joh. Ant. *frg.* 189 *in.* (FHG IV 610).

79. Claudian. *in Eutrop.* I 26 ss. 152 s. et ailleurs.

80. Claudian. *in Eutrop.* II 342-353. 376-389. 446-461. 557-560. Cf. Zosim. V 8, 2 ; 12, 2 ; 14, 2.

81. Cf. Eunap. *frg.* 75, 6 (FHG IV 47). Zosim. V 13, 1.

‹358› 82*. Cod. Theod. IX 40, 16 ; 45, 3 ; XVI 2, 32 s. Cod. Just. I 4, 7.

83. Claudian. *in Eutrop.* I 234-286 ; II, praef. 55 ; II 81 s. 122. 367. 569-575. Socrat. VI 5. Sozom. VIII 7 *in.* Zosim. V 18, 3. Marcell. com. *ad a.* 399, 1. SEECK, *Unterg.* V 303. 562 ; *Regesten* p. 297 au consulat. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 126.

84*. SEECK, *Unterg.* V 563 *ad* p. 305.

DEMOUGEOT *l. c.* 188. 353 et JOLY, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XXXIII (1955) 263-294.

77. Sur la consolidation des frontières occidentales par Stilicon de 398 à 401, voir DEMOUGEOT *l. c.* 195-208. Pour la défense des côtes de Bretagne, cf. MACDONALD, *XIX. Bericht der Röm.-Germ. Komm.*, 1929, 37. 49 s. ; BUSHE-FOX, *Journ. of Rom. Stud.* XXII (1932) 59-72 ; DOUGLAS-SIMPSON, *Journ. of the Britisch Arch. Assoc.* VII (1942) 41 ss. ; BLAIR, *Archaeolog. Aeliana* XXV (1948) 36-43 et *Aspects of Archaeology in Britain and beyond* (1951) 200-219 ; cf. aussi COLLINGWOOD et MYRES, *Roman Britain and the English Settlements* (1936) 291 ss. — Sur le *litus saxonicum*, voir GRENIER, *Mélanges Paul Thomas* (1930) 388 ss. ; sur le *limes belgicus*, BIJVANCK, *Mnemosyne*, 3e sér. VII (1941) 92 ss. ; VANNERUS, Mém. de l'Acad. royale de Belg., Cl. des Lettres XI (1943) 228-254 ; DHONDT, *L'Antiquité classique* XVI (1947) 269 ss. et XXI (1952) 107-122 ; FAYDER-FEYTMANS, *Latomus* V (1946) 47 ss. et *Mélanges Marouzeau* (1948) 161-172 ; HEURGON, *Rev. du Nord* XXXVII (1947) 212 ss. ; DHONDT, DE LAET et HOMBERT, *L'Antiquité classique* XVII (1948) 151 ss. Sur la frontière de Germanie Supérieure, FORRER, *L'Alsace romaine* (1935) ; LAUR-BELART, *Congress of Roman Frontier Studies* (1949) 56-76 ; OELMANN *ibid.* 80-98 ; JANTSCH, *Études suisses d'hist. génér.* VI (1948) 201 ss. ; DEMOUGEOT, *Rev. d'Alsace* XCII (1953) 7-28. — Pour la frontière danubienne, on ne peut tenir pour certain l'affaiblissement de la défense romaine imputé à Stilicon par ALFÖLDI *l. c.* 74 ss.

82. Cf. TIMBAL, *Le droit d'asile* (1939) 67-70. Sur la juridiction épiscopale, cf. LAMMEYER, *Aegyptus* XIII (1933) 193 ss. ; VISMARA, *Episcopalis audientia* (1937) ; MASI, *Archivio giuridico* LXXII (1939) 87-191 ; FERRARI DALLE SPADE, *Immunita ecclesiastiche nel diritto romano imperiale* (1939) 116 s.

84. Sur ces phénomènes, détaillés par Claudian. *in Eutr.* II, *praef.*

85*. Cod. Just. XI 50, 2 ; voir à ce sujet SEECK, *Regesten* p. 132.
86*. M. GELZER, *Studien zur byz. Verw. Aegyptens* (1909) 73.
‹359› 87*. Claudian. *in Eutrop.* II 95. 153-159. 174-180. 236 s. 274-278. 304-326. 376-508. 576-583. Eunap. *frg.* 75, 3. 6 ; 76 (FHG IV 47 s.). Zosim. V 13-17. Philostorg. XI 8. Socrat. VI 6. Sur la Perse : SEECK, *Unterg.* V 564 *ad* p. 310, 14-20.
‹360› 88. Philostorg. XI 6. SEECK, *Regesten* p. 299, au 25 juillet 399.
89*. Philostorg. XI 6. Socrat. VI 5. Zosim. V 18, 1 s. Joh. Chrysost. *in Eutrop.* ; *de capto Eutropio* 1-3 (P. G. LII 391-399). Aster. *hom.* 4 (P. G. XL 225). Cod. Theod. IX 40, 17 du 17 août 399 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 103).
90. *Chron. pasch.* 567 B. Coll. Avell. n° 38, 1 *in.* ; cf. plus haut p. 359.
91. SEECK, *Unterg.* V 567 *ad* p. 317, 21.
92. SEECK, Pauly-Wissowa II 2428 ; *Rhein. Mus.* LXIX 1-3.
93. Synes. *de regno* 14 s. (P. G. LXVI 1089-1097).
‹361› 94. Zosim. V 18, 4-10. Philostorg. XI 8. Socrat. VI 6. Synes. *de prov.* I 15 s. (P. G. LXVI 1245-1252). On calcule la force numérique des Barbares conduits par Gaïnas en combinant Synes. *de prov.* II 2 (P. G. LXVI 1264 D) avec Zosim. V 19, 4.
‹362› 95*. Synes. *de prov.* I 18 ; II 1-3 (P. G. LXVI 1256-1268). Eunap. *frg.* 79 (FHG IV 49). Zosim. V 18, 10-19, 5. Philostorg. XI 8. Socrat. VI 5 s. Sozom. VIII 4. Theodoret. *hist. eccl.* V 30 ; 32, 1-8. *Chron. pasch.* 567 B. SEECK, *Unterg.* V 320-324. 568 s.
96. Synes. *de prov.* II 3 (P. G. LXVI 1268). Theodoret. *hist. eccl.* V 32, 8 s. ; 33.
97*. Synes. *de prov.* II 3-5 (P. G. LXVI 1269-1273). Eunap. *frg.* 60. 80-82 (FHG IV 41. 49 s. 51). Zosim. V 19, 6-23, 2. Philostorg. XI 8. Socrat. VI 6. Sozom. VIII 4. *Chron. pasch.* 567 B., cf. SEECK, *Unterg.* V 570 *ad* p. 325, 25.

24-49 et par August. *sermo de urbis excidio* 7, 8, cf. HUBAUX, *L'Antiquité classique* XVII (1948) 343 ss. qui les rattache aux prédictions sur la fin de Rome.

85. Sur le colonat et son aggravation à cette époque, voir la bibliographie donnée plus haut p. 409, n. 3.

86. Sur les progrès du *patrocinium*, voir HARMAND, édit. de Libanius, *Discours sur les patronages* (1955) *passim.* Sur la lutte de l'État contre les empiètements des Puissants, cf. MARTROYE, *Rev. hist. de droit* VII (1928) 201-248 et HARMAND, *Le patronage sur les collectivités publiques* (1957) 457 ss.

87. Sur la révolte de Tribigild et les intrigues de Stilicon, voir DEMOUGEOT *l. c.* 222-230.

89. Sur l'intervention de Chrysostome en faveur d'Eutrope, voir BAUR, *Der hl. Johannes Chrysostomus und seine Zeit* II (1930) 103 ss.

95. Sur ces événements, voir DEMOUGEOT *l. c.* 253 ss. Sur le témoignage de Synésius, FITZGERALD, *The Essays and Hymns of Synesius of Cyrene* II (1930) 275-325 et LACOMBRADE, *Synesios de Cyrène* 112-121.

97. La victoire de Fravitas sur les Barbares fut représentée sur les bas-reliefs de la colonne commémorative érigée en l'honneur d'Arcadius sur le Forum du Xérolophos et inaugurée en 403 : cf. KOLLWITZ, *Archäol. Inst. des deutschen Reiches, Bericht über den VI.*

‹363› 98*. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 264. 277. 279. 301. 305 s.
99*. SEECK, Pauly-Wissowa II 1151. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^{2} 159 s.
‹364› 100*. J. MASPERO, *Byz. Zeitschr.* XXI (1912) 97-109.
101*. Procop. *bell. Vand.* I 11, 5-12.
‹365› 102*. Mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* 122-129.
103. Le nom vient de *buccella*, sorte de pain qui jouait dans le ravitaillement de ces soldats un rôle que nous ne connaissons pas autrement. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 287. SEECK, *Unterg.* VI 101. 412.
104. SEECK, *Unterg.* VI 412 *ad* p. 100, 34.
105. GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 286-290. SEECK, *Unterg.* VI 101 s. 412 s. Cf. aussi M. GELZER, *Studien zur byz. Verw. Aegyptens* 33 s. (un point de détail est corrigé par le même auteur dans *Byz. Zeitschr.* XXII 519).
‹366› 106*. D'après une loi orientale du 3 oct. 395 les *protectores* ordinaires sont encore subordonnés aux *magistri militum* (Cod. Theod. VI 24, 6, et les remarques judicieuses de GROSSE, *Röm. Militärgesch.* 140) ; d'autre part, l'identité de ces *protectores* avec les grades les plus élevés des scholes palatines, irréfutablement prouvée pour le VIe siècle par BABUT, *Rev. hist.* CXIV (1913) 237 s., existait déjà certainement au temps de la *Notitia dignitatum*, car c'est manifestement pour cette raison que les *protectores* n'y sont pas l'objet d'une mention spéciale, et même très vraisemblablement avant la loi occidentale Cod. Theod. VI 24, 7 du 27 déc. 414 et la loi orientale Cod. Theod. VI 24, 9 du 18 déc. 416, puisque les *decem primi* des *protectores* qui y sont mentionnés, doivent probablement être identifiés aux *decem primi* des scholes. Le partage de la *schola domesticorum*, qui forme encore une seule unité au IVe siècle (plus haut p. 477, n. 146), ne peut être prouvé par un texte qu'à partir de la loi orientale Cod. Theod. VI 25, *un.* du 11 nov. 416 ; mais nous savons que déjà l'usurpateur Attale avait nommé le Goth Athaulf *comes domesticorum equitum* à la fin de 409 (Sozom. IX 8). Il n'y a pas lieu d'admettre que, si le partage de la

---

intern. Kongr. für Archäologie (1939) 594 ss. ; MILLET, *Mémorial L. Petit* (1948) 361 ss. Sur l'entente de Stilicon et Fravitas, MAZZARINO *l. c.* 224 et DEMOUGEOT *l. c.* 263 ss.

98. Sur la tactique romaine, voir la bibliographie donnée plus haut p. 423 s., n. 166. Sur les *limitanei*, DARKO, *Atti del V Congr. intern. di studi bizantini* I (1939) 88-99.

99. Sur les défaites locales subies en Libye, en Thrace et en Asie Mineure, voir DEMOUGEOT *l. c.* 340 ss. Sur les opérations contre les Huns et les Goths en 409-410, *ibid.* 517. Sur les opérations de Libye, connues par les lettres de Synésius, voir LACOMBRADE *l. c.* 230-237.

100. Sur le rôle des cavaliers recrutés parmi les barbares, voir DARKO, *Byzantion* XVIII (1946-48) 85-97.

101. À l'époque d'Arcadius, deux des correspondants et amis de Synésius sont des officiers très cultivés, Péonius et Simplicius : cf. LACOMBRADE *l. c.* 123 s. 127.

102. Sur le recrutement, voir la bibliographie donnée plus haut p. 428 ss., n. 194 ss.

106. Sur les *protectores domestici* voir GIGLI, *Rendiconti dell'accad. naz. dei Lincei* VIII 4 (1947) 387 ss., pour qui on fit parmi les *protectores* une sélection de *p. in praesenti* ou *domestici praesentales*, lesquels se divisent en *scholae domesticorum* et *peditum* (en 416 en Occident, dès 408 en Orient : cf. *Année épigraph.* 1939, n° 45).

schola domesticorum remontait à cet usurpateur, les souverains légitimes l'auraient maintenu ou imité dans les deux *partes imperii*, et, de fait, il existe des indices permettant de croire que dès la fin de 408 il y avait en Occident deux *comites*, donc aussi deux *scholae domesticorum* (voir Mendelssohn, édit. de Zosime p. 278). Mais s'il est permis de prendre au pied de la lettre Zosim. V 32, 4 ; 36, 3, la *schola domesticorum* d'Occident n'était pas encore partagée lorsqu'après la chute de Stilicon le général oriental Varanès devint momentanément, à la fin de l'été 408, *magister peditum praesentalis* en Occident (Sundwall, *Weström. Studien* [1915] p. 142 s., n° 492). La supposition la plus vraisemblable est donc que les réformes en question ont été effectuées à l'automne de 408.

‹367› 107*. Grosse *l. c.* 90. 92. 158. 186 s. Mes remarques dans *Byz. Zeitschr.* XXV (1925) 387 s.

108*. Cod. Just. I 29, 5.

109. Il n'y a aucune raison pour conclure de Cod. Just. XII 35, 18 avec Grosse, *Röm. Militärgesch.* 186 s. à « une sorte de haute surveillance » des *magistri militum praesentales* sur les *magistri militum* à compétence locale et sur les ducs.

110*. Marchi, *Studi giur. in onore di C. Fadda* V (1906) 381 s. 393 s.

111. Nov. Theod. 24.

112. Cod. Just. XII 59, 8 (pour la datation, voir Seeck, *Regesten* p. 137).

‹368› 113*. Cod. Just. VII 62, 38 ; cf. XII 35, 18, 6.

114*. Grosse, *Röm. Militärgesch.* 184 en haut. 186-190. Les *comites* et *duces limitum* subordonnés exclusivement au *magister peditum praesentalis* (bien

---

107. Sur les *magistri militum* et le partage effectif du commandement suprême, surtout en Orient, voir Ensslin, *Klio* VI (1931) 467 s. ; Hoepffner, *Byzantion* XI (1936) 490 ss. Doise, *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École fr. de Rome* LXI (1949) 192, étudiant le commandement de l'armée romaine à la fin du IVe siècle, montre qu'Arcadius a rompu avec la politique de Théodose en gardant auprès de lui deux *magistri militum praesentales*, tandis que les trois autres deviennent de plus en plus des commandements régionaux. Le *comes Orientis* étant devenu un administrateur civil analogue aux vicaires (cf. Glanville Downey, *A Study of the Comes Orientis and the consularis Syriae* [1939] 318 ss.), le *mag. mil. per Orientem* résidant à Antioche a autorité sur la Syrie et l'Asie Mineure (Demougeot *l. c.* 28. 516), alors que le comte d'Égypte, qui apparaît en 391, est éclipsé par l'augustal et disparaît vers 468 (*ibid.* 504 ss. et Rémondon, *Rev. hist.* CCXIII [1955] 21 ss.). Le *mag. mil. per Illyricum* disparaît probablement avec Alaric (Demougeot *l. c.* 513. 526).

108. Sur l'organisation militaire de l'Arménie par Justinien, voir tome II du présent ouvrage, p. 289 s., ainsi que Grousset, *Histoire de l'Arménie* (1947) 165 et S. der Nersessian, *Armenia and the Byzantine Empire* (1947) 6-28.

110. Dès le temps d'Anthémius le préfet du prétoire d'Orient inspecte même les *agentes in rebus :* cf. Zakrzewski, *Éos* XXXI (1928) 432 et Demougeot *l. c.* 499.

113. Sur cette réforme de Justinien, voir tome II du présent ouvrage, p. 468 s.

114. Rapports des *magistri militum* entre eux : Ensslin, *Klio* V (1930)

entendu seulement en leur qualité de commandants de troupes qui ne se trouvent pas *sub dispositione* du *magister equitum praesentalis*) *: Not. Dign.* Occ. V 125-143.

‹369› 115. Socrat. VI 2. Pallad. *dial.* 5 (P. G. XLVII 19).

116*. Christ-Stählin II 2^{6}, p. 1457-1467, surtout 1465 s. Joh. Chrysost. *de sacerdotio* (P. G. XLVII 623-692 *passim*).

117. Socrat. VI 4 s. Sozom. VIII 3. 5. Pallad. *dial.* 5 (P. G. XLVII 20 s.).

118*. Marc. diac. *v. Porphyrii* c. 37 ; pour la datation, voir Seeck, *Unterg.* V 576 *ad* p. 343, 10.

‹370› 119*. Socrat. VI 11, *Byz. Zeitschr.* IV (1895) 482 s. [Lambros]. Sozom. VIII 6. Pallad. *dial.* 13-15 (P. G. XLVII 47-52). Pour la datation, voir Seeck, *Unterg.* V 577 *ad* p. 344, 18.

120*. Socrat. VI 11, *Byz. Zeitschr.* IV 485 s. Seeck, *Unterg.* V 577 *ad* p. 345 s. Bury, *Lat. Rom. Emp.* I^{2} 149, n. 2.

121*. W. B(right), Dictionary of Christian Biogr.^{2} (1911) 982-985. Voir aussi plus haut p. 209.

122*. Cf. G. Krüger, *Hdb. der Kirchengesch.* I^{2}, § 31, 13.

467-474 a bien montré que Stilicon, officiellement *mag. ped. praesentalis* (sur les inscriptions *mag. utr. mil.*), a évincé, par ses fonctions politiques et ses titres auliques, le *mag. eq. praes. :* cf. Doise *l. c.* 193 s. et Demougeot *l. c.* 497. En fait il affaiblit le comte d'Afrique, seulement clarissime, depuis la chute de Gildon (*ibid.* 187) ; il donne à l'*officium* des comtes et des ducs (sauf dans les duchés du Danube et de Belgique seconde) un *princeps* choisi dans son propre *officium*, nommé aux grades subalternes du *laterculum minus*, qui en Orient dépendent du questeur (*ibid.* 209) ; enfin il institua sans doute vers 402-408 des commandements régionaux en Gaule, tels le *mag. eq. per Gallias* (*ibid.* 203) et peut-être le duc de Mayence (*ibid.* 413. 513), commandements qui subsistèrent, passagèrement au moins, sous Constance et Aétius : cf. Demougeot, *Revue d'Alsace* XCII 19-27.

116. Sur Jean Chrysostome voir J. Chr. Baur, *Der hl. Johannes Chrysostomus und seine Zeit*, 2 vol. (1929-30) et Bardy, Fliche-Martin IV (1937) 131-148.

118. Cet incident se place plutôt dans la seconde moitié de 401, après le voyage de Jean en Asie Mineure, d'après Grégoire, édit. de la *Vie de Porphyre* par Marc le Diacre (1930) XLII s. 113 s. et Baur *l. c.* II 144. Sur les conflits avec Eudoxie, voir Balducci, *Atti del IV Congr. naz. di studi romani* (1938) 35-45.

119. Le voyage en Asie se place plutôt au cours de l'hiver 400-1 d'après Grégoire, *Byzantion* III (1927) 337-348 et Baur *l. c.* 119-160 : Jean était de retour à Constantinople pour les fêtes de Pâques de 401.

120. Cet incident, survenu à propos du prédicateur Sévérien de Gabala, favori de l'impératrice Eudoxie, semble se placer avant le voyage de Jean en Asie : cf. Demougeot *l. c.* 304 s.

121. Cf. Lazzati, *Teofilo d'Alessandria* (1935).

122. Sur le rebondissement de la querelle origéniste, voir P. de Labriolle, Fliche-Martin IV 31-44 et Demougeot, *Atti del VIII Congr. di studi bizantini* I (1952) 45 ss.

‹371› 123*. Socrat. VI 7. 9. Sozom. VIII 11-13. Pallad. *dial.* 6 s. (P. G. XLVII 21-25).
124. Sozom. VIII 13. Pallad. *dial.* 8 (P. G. XLVII 26).
‹372› 125*. Socrat. VI 10. 12. 14. Sozom. VIII 15. Cf. Phot. *bibl.* cod. 59, p. 18 a [Bekker]. Sur Épiphane en général, CHRIST-STÄHLIN II 2[6], p. 1446-1450 ; il mourut au plus tard le 12 mai 403 : *Synaxar. Constantinop.* (Propyl. ad Acta sanctorum Novembris), col. 675 [Delehaye].
126*. Socrat. VI 15. Sozom. VIII 17. Pallad. *dial.* 2 s. 8 (P. G. XLVII 8 s. 12. 26-30). Phot. *bibl.* cod. 59. Zosim. V 23, 2 s. Sur la datation du synode, voir BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 152 s., note.
‹373› 127. Socrat. VI 15-17. Sozom. VIII 18 s. Theodoret. *hist. eccl.* V 34, 4-6. Pallad. *dial.* 2, 9 (P. G. XLVII 9 s. 30). Joh. Chrysost. *hom. ante exilium ; cum iret in exilium ; post reditum* (P. G. LII 427-448). Zosim. V 23, 3-6. SEECK, *Unterg.* V 581 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 154 s., n. 3.
128*. SEECK, *Unterg.* V 583 *ad* p. 365. BURY *l. c.* 155.
‹374› 129*. Socrat. VI 18. Sozom. VIII 20-22. Pallad. *dial.* 2 s. 9-11 (P. G. XLVII 10-13. 30-36). Zosim. V 24, 3-5. Coll. Avell. n° 38, 6. Les canons 4 et 12 d'Antioche : MANSI II 1309. 1313. Anthémius : SEECK, *Unterg.* V 583 s. *ad* p. 368, 16.
130*. Socrat. VI 18 *ex.* 19. Sozom. VIII 23 s. 26-28. Pallad. *dial.* 1. 3 s. 20 (P. G. XLVII 7. 13-16. 71-73). Coll. Avell. n° 38 (vers le milieu de 404). Cod. Theod. XVI 2, 37 (du 29 août 404) ; XVI 4, 5 s. (du 11 sept. et du 18 nov. 404). — L'ambassade doit être située au printemps de 406, car c'est seulement en Orient que ses membres apprirent l'élévation d'Atticus sur le siège de Constantinople (Pallad. *dial.* 4, P. G. XLVII 15).
131. Pallad. *dial.* 11 (P. G. XLVII 36-39). Socrat. VI 21. Sozom. VIII 28.
‹375› 132*. Socrat. VI 20 ; VII 25. Theodoret. *hist. eccl.* V 34, 11 s., cf. 35, 5.

---

123. L'arrivée des « Longs » à Constantinople se place en 402 selon BAUR *l. c.* II 166, vers la fin de 401 selon DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 310 s.
125. Sur Épiphane de Salamine voir A. PUECH, *Hist. de la littérat. grecque chrét.* III (1930) 644-667.
126. Sur le synode du Chêne, qui paraît dater de septembre 403, voir BAUR *l. c.* 196-210 et DEMOUGEOT *l. c.* 317 ss.
128. L'homélie où figure l'allusion à Hérodiade, est apocryphe : cf. EHRHARD, *Byz. Zeitschr.* XXXIV (1934) 98. L'incident survint en novembre 403 selon BAUR *l. c.* II 234 ss.
129. Le départ de Jean aurait eu lieu le 9 juin et non le 20, selon BAUR *l. c.* II 252 ; cf. aussi DEMOUGEOT *l. c.* 327 ss. Sur l'incendie, voir A. M. SCHNEIDER, *Byz. Zeitschr.* XLI (1941) 382 ss.
130. Intervention des Occidentaux : il semble y avoir eu deux lettres d'Honorius à Arcadius sur cette affaire (cf. DEMOUGEOT *l. c.* 335 s. et *Rev. hist.* CCXII [1954] 26 ss.) ; sur la lettre de la Coll. Avell. n° 38, voir ZAKRZEWSKI, *Éos* XXXI 418 s. ; XXXIV (1931) 157, qui la date de 405 ; l'ambassade romaine dut arriver à Constantinople au début de 406 : cf. DEMOUGEOT, *Rev. hist.* 29 ; sur l'attitude du pape Innocent I[er], voir CASPAR I (1930) 313-320 et BARDY, Fliche-Martin IV 145 s. 245 s.
132. Sur la réhabilitation de Jean, voir CASPAR I 320 ss. ; BATIFFOL, *Cathedra Petri* (1938) 238 s. ; BARDY *ibid.* 154 ss. L'évêque d'Alexandrie

133. Phot. *bibl.* cod. 77, p. 54 *in.* [Bekker]. *Chron. pasch.* 569 B.
134*. SEECK, *Regesten* p. 448 *s. v.* Anthemius ; *Unterg.* VI 400 s. *ad* p. 68, 14.
135. Socrat. VI 23 ; VII 1. Sozom. IX 1 *in. Chron. pasch.* 570 B. — Théodose II : Marcell. com. *ad a.* 401, 3 ; 402, 2. *Chron. pasch.* 567 s. B. — Pulchérie, Arcadia, Marina : Marcell. com. *ad a.* 399, 2 ; 403, 1. *Chron. pasch.* 567 s. B.
136*. Socrat. VII 1.
137*. Cod. Theod. XI 22, 4. M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* 89. Voir en outre plus haut p. 278 s.
138*. Marcell. com. *ad a.* 409 et *Chron. pasch.* 571 B. (voir, sur ce passage, SEECK, *Unterg.* V 598 *ad* p. 409, 24. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 213, n. 3, n'a pas lu le *Chron. pasch.* mais seulement sa traduction moderne en latin qui est erronée à cet endroit). Cod. Theod. XIII 5, 32 du 19 janv. 409 ; cf. XIV 16, 1 du 26 avril 409 et les mesures relatives à l'approvisionnement d'Alexandrie en blé (Cod. Theod. XIV 26, 1 du 28 janv. 412).
‹376› 139*. Procop. *bell. Pers.* I 2, 7-10. Theophan. A. M. 5900. BURY, *Lat. Rom. Emp.* II[2] 2.
140. Sur Antiochus, voir SEECK, Pauly-Wissowa I 2491 s., n° 52 et Malal. 361 B.
141. LABOURT, *Le christianisme dans l'Empire perse* (1904) 87-99. Cf. aussi *Byz.-neugr. Jahrbb.* I 61 s.
142*. Cod. Theod. XI 17, 4 (pour la date — avril 407 ? — cf. SEECK, *Regesten* p. 28 s.) ; VII 17, *un.* du 28 janv. 412.
143*. Socrat. VII 1. Cod. Theod. XV 1, 51 du 4 avril 413. DESSAU 5339.

---

fut le dernier à accepter l'inscription de Jean sur ses diptyques : vers 419 selon BARDY *ibid.* 158 s., vers 429 selon BAUR *l. c.* II 377.
134. Sur le remplacement d'Aurélien et d'Eutychien, cf. ZAKRZEWSKI, *Éos* XXXI 417, d'après qui le dernier a été disgrâcié comme incapable ; le départ du premier s'explique moins, d'autant qu'Anthémius poursuivit sa politique : peut-être est-il mort dès 404, si ce n'est pas lui qui redevint préfet en 414 (voir plus bas p. 562, n. 116). Sur tout cela voir DEMOUGEOT *l. c.* 338 s.
136. Sur Troïlus, « le plus grand des philosophes » selon Synésius de Cyrène, voir LACOMBRADE *l. c.* 128. 238.
137. Sur cette loi interdisant l'autopragie, voir ROUILLARD, *L'administration civile de l'Égypte byzantine*[2] (1928) 13 ss.
138. Sur l'annone d'Alexandrie, voir ROUILLARD *l. c.* 121-143 ; HOHLWEIN, *Études de papyrologie* IV (1938) 106 ss. ; SEGRÉ, *Byzantion* XVI (1942-43) 395-404. Sur la famine de 409 à Constantinople, voir DEMOUGEOT *l. c.* 454.
139. Sur cette tutelle, voir ZAKRZEWSKI, *Éos* XXXI 426 s. qui la considère comme une fable.
142. La constitution Cod. Theod. XI 17, 4 est datée de 408 par MAZZARINO, *Stilicone* 352, qui la rapproche du relèvement des murailles de Mégare ; elle doit correspondre aux mesures prises en Illyricum par Stilicon : cf. DEMOUGEOT *l. c.* 370.
143. Sur la nouvelle enceinte de Constantinople, voir B. MEYER, *Mnemosynon Th. Wiegand* (1938) 87-99 ; B. MEYER et A. M. SCHNEIDER, *Die Landmauer von Konstantinopel* (1943) ; DAVIES, *Journ. of Roman Stud.* XXXIV (1944) 74 s. ; A. M. SCHNEIDER, *Nachrichten der Gött. Gesellschaft der Wiss., Phil.-hist. Kl.* V (1950) 66-107.

‹377› 144. Sozom. IX 5. Cod. Theod. V 6, 3 du 12 avril 409.

145. Sozom. *l. c.*

146. Le Goth Plinta et l'Alain Ardabur ont dû être officiers supérieurs dès les derniers temps d'Anthémius puisque peu d'années après la fin de son gouvernement ils étaient *magistri militum* (plus bas p. 564, n. 137; plus haut p. 280 *ex.*).

147. Cf. SEECK, Pauly-Wissowa II 1151.

148. SEECK, *Regesten* p. 300. 306. 308 aux consulats. Sur Aristaenétus, voir SEECK, *Die Briefe des Libanius* (1906) 87 s.

‹378› 149*. BIRT, édit. de Claudien p. XLVII-XLIX. La signification des mots *deploratumque Timavo vulnus* (Claudian. *bell. Pollent.* 562) reste obscure; cf. SEECK, *Unterg.* V 572 *ad* p. 329, 8 s. Cf. aussi ALFÖLDI, *Der Untergang der Römerherrschaft in Pannonien* II (1926) 83.

150. Claudian. *bell. Pollent.* 416-422, cf. 568-570.

151*. ZELLER, *Westd. Zeitschr.* XXIV (1905) 4 s. (où le *terminus ante quem* de 402, tiré de Symm. *epist.* IV 28, 1, est tout à fait certain); 7 s., n. 17. Cf. *Rhein. Mus.* LXXIV 358, n. 2.

152*. BIRT, édit. de Claudien p. XLIX-LI. Stilicon se rendit en Rétie par le Splügen et revint par le Brenner : SEECK, *Unterg.* V 573 *ad* p. 330, 22. 30.

‹379› 153. BIRT *l. c.* p. LI s. SEECK, *Unterg.* V 573 s. *ad* p. 331; 332, 7.

154*. Claudian. *de sexto cons. Hon.* 201-323; pour la chronologie, BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XII (1925) 207-210. Cf. Zosim. V 26, 2. Sozom. VIII 25 (= IX 4) : Παραλαβῶν δὲ 'Αλάριχος τοὺς ὑπ' αὐτὸν ἐκ τῆς πρὸς τῇ Δαλματίᾳ καὶ Παννονίᾳ βαρβάρου γῆς οὗ διῆμεν...

155. SEECK, *Regesten* p. 304. Cf. Procop. *bell. Vand.* I 2, 9.

---

149. Incursion des Vandales, Alains et Suèves en Rétie en 401 : MAZZARINO *l. c.* 300 ss. a montré qu'il ne pouvait s'agir de la première apparition des bandes de Radagaise : cf. DEMOUGEOT *l.c.* 268, n. 191.

151. Transfert du siège de la préfecture des Gaules à Arles : PALANQUE, *Rev. des étud. anc.* XXXVI (1934) 359 ss. le date de 395 et lui attribue des motifs plus politiques que militaires; DEMOUGEOT *l. c.* 203, n. 448 le place en 398; MAZZARINO *l. c.* 139 s. qui l'attribue également à Stilicon, pense qu'il visait à une politique méditerranéenne en concentrant la défense de la Gaule sur le Midi.

152. Sur la restauration des remparts de Rome par le préfet de la Ville Longinien, ami de Stilicon, voir RICHMOND, *The City Wall of Imperial Rome* (1930) 257 ss.; LUGLI, *I monumenti antichi di Roma* II (1934) 156 ss. — Sur les opérations militaires et l'expédition de Stilicon en Rétie, cf. K. A. MUELLER, *Claudians Festgedicht auf das sechste Konsulat des Kaisers Honorius* (1938) 14 s., d'après qui Stilicon revint à Milan par la route du lac de Côme et non par le Brenner; cf. aussi DEMOUGEOT *l. c.* 269-274.

154. FARGUES, *Claudien* 116, n. 1 date de 403 la victoire de Vérone, à la suite de Birt, et en conclut qu'Alaric aurait séjourné plus d'un an en Italie. La date de l'été 402, admise déjà par Baynes et Seeck, a été confirmée par K. A. MUELLER *l. c.* 19 ss. et MAZZARINO *l. c.* 274, n. 4. Quant au *foedus* conclu alors entre Stilicon et Alaric, MAZZARINO *l. c.* 275 en rejette toute clause territoriale; DEMOUGEOT *l. c.* 278. 281, n. 276 en conteste même l'existence et ne conserve que l'accord conclu au lendemain de Pollentia.

156. Cod. Theod. VI 27, 13; VII 13, 15; 18, 14, § 1.

‹380› 157. Claudian. *de sexto cons Hon.* 494-660. Prudent. *contra Symm.* II 725-731. SEECK, *Regesten* p. 306.

158. Theodoret. *hist. eccl.* V 26, cf. Prudent. *contra Symm.* II 1113-1128. Les écoles impériales de gladiateurs avaient été licenciées dès 399, voir USENER, *Rhein. Mus.* XXXVII (1882) 479 s.

159*. Olympiod. *frg.* 3 (FHG IV 58). Zosim. V 26, 2 s. SEECK, *Unterg.* VI 414 *ad* p. 10, 23. Je ne comprends pas comment ALFÖLDI, *Der Unterg. der Römerherrsch. in Pannonien* II 87 s., n. 5 peut croire avoir réfuté la démonstration de Seeck sur l'envoi d'Aétius comme otage, car il est question dans Zosim. *l. c.* d'une entreprise qui a été mise en train immédiatement avant l'invasion de Radagaise, donc en 405. En outre, dans les premiers mois qui suivirent la bataille de Vérone, les Visigoths étaient tellement affaiblis qu'à ce moment-là Stilicon n'a guère pu se voir dans la nécessité de leur livrer des otages.

‹381› 160*. Cons. Ital. *ad a.* 405. Prosp. 1228. *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 652, 50. 52. Oros. VII 37, 4-16. August. *de civ. dei* V 23. Paulin. *v. Ambrosii* 50 (P. L. XIV[2] 47). Olympiod. *frg.* 9, FHG IV 59 (cf. à ce propos mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* 127). Zosim. V 26, 3-5. SEECK, *Unterg.* V 587. Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 168, n. 6. La tentative de BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XII 217 s. de dater l'invasion de Radagaise de 404-5 et le début du passage du Rhin par les Vandales, Alains et Suèves du jour de l'an 406, repose à mon avis sur une interprétation inacceptable de Prosp. 1228 et doit par conséquent être écartée.

‹382› 161*. Frigeridus dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9, M. G., Scr. rer. Merov. I 75 (la résistance franque sur le Rhin). Cons. Ital. *ad a.* 406. Prosp. 1230. *Chron. Gall.* p. 652, 50. 52. Hieron. *epist.* 123, 15, 2-4. Salvian. *de gub. dei* VII, § 50. Oros. VII 38, 3; 40, 3. Zosim. VI 3, 1. Procop. *bell. Vand.* I, 3, 1; 22, 3. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] (trad. fr. 1953) 20. 22-27; cependant l'exclamation *o lugenda res publica!* dans Hieron. *l. c.* § 2 prouve déjà que les *hostes Pannonii* auxquels elle se rapporte, sont des « Romains »; et l'une des

---

159. DEMOUGEOT *l. c.* 363 ss. pense que les visées de Stilicon sur l'Illyricum ne peuvent se placer en 405 (ni en 402, comme le voulaient Mommsen et Alföldi), mais seulement à la fin de 406. GRUMEL, *Rev. des étud. byz.* IX (1951) 42 ss. accepte la date de 405, mais pense que l'exécution de l'accord de Stilicon avec Alaric était subordonnée à l'adhésion d'Honorius, qui ne fut obtenue que l'année suivante.

160. Sur la date de l'invasion de Radagaise, voir DEMOUGEOT *l. c.* 354, n. 7.

161. La date du 31 décembre 406 pour le passage du Rhin semble bien établie : cf. DEMOUGEOT *l. c.* 381, n. 155 et COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 38. Cette vaste migration a dû être déterminée par la poussée des Huns : cf. MCGOVERN, *The Early Empires of Central Asia* (1939) 366-376 et COURTOIS *l. c.* 40. Sur les Barbares qui participèrent à cette invasion, voir, pour les Vandales, COURTOIS *l. c.* 40 s.; pour les Suèves pannoniens, *ibid.* 41, n. 4 et SCHOENFELD, Pauly-Wissowa VII 1 (1931) 564-579; pour les Alains, ROSTOVTZEFF, *Iranians and Greeks in South Russia* (1932) 116 ss. et VERNADSKY, *Byzantion* XVI (1942-43) 83 ss. Selon DEMOUGEOT *l. c.* 380. 383 et *Rev. d'Alsace* XCII 21. 25, ni les Alamans ni les Burgondes n'ont participé à cette invasion : les Alamans défendaient pour le compte de l'Empire le secteur sud

causes principales des invasions de 405 et 406 fut sans doute aussi l'expansion des Huns dans la plaine hongroise (cf. ALFÖLDI, *Der Unterg. der Römerherrsch. in Pannonien* II 69 s.). Toutefois supposer que la majorité de ceux qui participèrent à l'attaque sur le Rhin, avaient aussi pris part déjà à l'expédition de Radagaise (SEECK, *Unterg.* V 377 s. 588 s.) n'est qu'une hypothèse fondée sur des bases très fragiles. — Voir sur cette invasion, mes remarques dans *XVIII. Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* 1928, p. 92-100.

162*. SCHANZ-HOSIUS IV 2, p. 38-41.

163*. Rutil. Namat. II 41-46. On a tort, à mon avis, de penser que le vers 43 *(Romano generi dum nititur esse superstes)* équivaut à dire que Stilicon a voulu anéantir le peuple romain (ainsi SCHISSEL-FLESCHENBERG, *Claudius Rutilius Namatianus gegen Stilicho* [1920] 29). Stilicon est également qualifié de traître dans Hieron. *epist.* 123, 16, 2. Oros. VII 38 ; 40, 3. *Chron. Gall.* p. 652, 55. Philostorg. XII 2 ; exact sur ce point : L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] (trad. fr. 1953) 22.

‹383› 164*. Const. Sirmond. 12 (pour la date, voir SEECK, *Regesten* p. 312).

165*. Rutil. Namat. II 51-56. Cf. SCHISSEL-FLESCHENBERG, *Cl. Rutil. Namat. gegen Stil.* 58 s.

---

de la Germanie Première sur la rive droite du Rhin (cf. VEECK, *Die Alamannen in Würtemberg* [1931] 100 ss. ; STECKE, *Manuus* [1939] 437 s. ; FRANKEN, *Römisch-germanische Kommission des archäol. Inst. des deutschen Reiches* V [1944]) ; les Burgondes étaient établis probablement, non pas sur le Rhin, mais au nord et à l'est des Alamans (cf. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon* [1928] 80 ss. ; BOHNSACK, *Vorgeschichte der deutschen Stämme* III [1940] 1038. 1140). C'est en vue de renforcer la défense du Rhin, affaiblie par les rappels de troupes de 402 et de 405, que Stilicon avait restauré le *mag. eq. per Gallias :* cf. NESSELHAUF, *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XXXI (1938) 95 s. ; MAZZARINO *l. c.* 130. 393 ; DEMOUGEOT, *Rev. d'Alsace* XCII 18 s. Sur le trajet de l'invasion et ses diverses routes en Gaule, voir DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 381 ss. ; COURTOIS *l. c.* 42 ss. Sur les témoignages littéraires qui ont parfois exagéré les ruines et les ravages, voir VERCAUTEREN, *Mélanges Bidez* II (1931) 955 ss. ; COURCELLE, *Hist. littéraire des invasions germaniques* (1948) 61 ss. 74 ss. ; COURTOIS *l. c.* 43 ss. (qui accepte le témoignage de Hieron. *epist.* 123) ; COURCELLE, *Rev. d'hist. des relig.* CXLVI (1954) 174-193 (qui voit dans ce texte d'autres allusions aux événements de 409-410).

162. Sur Rutilius Namatianus, cf. CARCOPINO, *Rev. des étud. lat.* VI (1928) 180-200 ; VAN DE WOESTIJNE, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XVI (1937) 627 ss. ; BORLEFFS, *Muséon* LI (1938) et PRÉCHAC, édit. du *De reditu suo* (1933) VI ss.

163. Sur la prétendue « trahison » de Stilicon, voir MAZZARINO *l. c.* 289 et DEMOUGEOT *l. c.* 414 s.

164. Sur l'opposition à Stilicon des cercles chrétiens, surtout milanais, et la loi du 15 novembre 407, voir MAZZARINO *l. c.* 245 ; DEMOUGEOT *l. c.* 400 s. et *Rev. hist. de droit* XXVIII (1950) 403 ss.

165. Destruction des Livres sibyllins : DEMOUGEOT, *Rev. des étud. anc.* LIV (1952) 83-92 a montré qu'elle fut décidée par Stilicon autant

166*. Cod. Theod. VII 16, 1 du 10 déc. 408. Zosim. V 27, 2 s. ; 29, 5. 7 s. Sozom. VIII 25 = IX 4. VAGLIARI, Diz. epigr. II 1108. Pour la chronologie, Zosim. V 28, 1.

167*. Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 188. HAVERFIELD-MACDONALD, *The Romanization of Roman Britain*[4] (1923) 80-84 ; *The Roman Occupation of Britain* 282 s. *Chron. Gall.* 654, 62.

‹384› 168*. Olympiod. *frg.* 12 (FHG IV 59). Zosim. VI 2, 1 s. ; 3, 1. Sozom. IX 11. Oros. VII 40, 4. Prosp. 1232. Cf. HAVERFIELD-MACDONALD, *The Roman Occup. of Brit.* 267. Le nom complet *Fl. Cl(audius) Constantinus :* COHEN, *Médailles impériales* VIII[2] 198, n. 1. Il faut probablement déduire d'Olympiodore, malgré les indications divergentes de Zosime, que Marc au moins a été proclamé dès la fin de 406 ; d'autre part Prosper situe l'élévation de Constantin en 407 et si l'on accepte cette date, le récit de Zosime ne paraîtra pas complètement faux, mais seulement imprécis. En revanche, je laisse ici entièrement de côté Hydat. *chron.* 50, car cette source espagnole fait manifestement coïncider la date du soulèvement de Constantin avec le début de sa domination sur l'Espagne.

169*. *Chron. Gall.* p. 654, 62. Zosim. VI 5, 2 - 6, 1 ; 10, 2. Cf. plus haut p. 389.

170. Olympiod. *frg.* 12 (FHG IV 59). Zosim. VI 2, 2 ; 3, 1 s. Sozom. IX 11. *Chron. Gall.* p. 654, 63.

---

pour plaire au parti chrétien que pour arrêter les semeurs de panique, prompts à utiliser les oracles sibyllins comme les prophéties de Daniel sur la fin de Rome.

166. Sur les projets de guerre en Illyricum, voir DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 369-375. D'après MAZZARINO *l. c.* 75 et *Quaderni de studi romani* VII (1946) 11-13, cette intervention aurait été très impopulaire dans l'entourage d'Honorius et Séréna aurait participé elle-même à l'opposition anti-stiliconienne, qui aurait décidé l'empereur à décommander Alaric et à imposer à son ministre une sorte de réconciliation avec l'Orient.

167. Les Barbares en Bretagne : les Pictes et les Scots étaient encouragés par l'évacuation du mur d'Hadrien, commencée depuis l'usurpation de Maxime : cf. RICHMOND, *Handbook to the Roman Wall*[10] (1947) 8. 42. 103. 130. 134 ; sur les ravages des pirates saxons, voir MYRES, *Roman Britain and English Settlements* (1936) 305. 312, sur leurs incursions en mer d'Irlande, voir MCNEILL, *Phases of Irish History* I (1919) 157 s. ; sur l'enlèvement du futur S. Patrice encore enfant, voir GROSJEAN, *Anal. Bolland.* LXIII (1945) 65 ss. et BIELER, *The Life and Legend of S. Patrick* (1949) 52.

168. L'usurpation de Constantin III en Bretagne peut dater de la fin de 406 (cf. DEMOUGEOT *l. c.* 382, n. 155) et le débarquement de son armée en Gaule doit être maintenu au printemps de 407 (*ibid.* 389, n. 197). Cependant COURTOIS *l. c.* 49 se fonde sur *Chron. Gall. ad a.* 452 pour retarder à l'automne de 407 le passage de l'usurpateur en Gaule.

169. Sur l'abandon de la Bretagne par le gouvernement impérial, voir DEMOUGEOT *l. c.* 503, n. 48. Quant à l'Armorique, MEYNIER, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* 1944, p. 413 ss. a montré que la région de Rennes a été un centre actif de romanisation ; sur l'émigration bretonne, voir GIOT, *Armoricains et Bretons* (1951).

‹385› 171*. Oros. VII 40, 4. Zosim VI 3, 3. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 134 s. ; *Die Westgermanen* II[2] 53 ; et mes remarques dans *XVIII. Bericht der Römisch-Germanischen Kommission* 1928, p. 92-100, où je montre, surtout à l'aide de la *Notitia dignitatum*, que le royaume de Gondahar doit être localisé en Germanie Seconde et non en Germanie Première.
172*. Zosim. V 31, 4 ; VI 2, 3-6.
173*. Zosim. VI 4, 1 - 5, 2. Sozom. IX 11 s. Oros. VII 40, 5-8.
174. Zosim. V 29, 1. 4-9. Olympiod. *frg.* 5 (FHG IV 58). Cf. Philostorg. XII 2. SEECK, *Unterg.* V 592 *ad* p. 381, 5.
‹386› 175*. Zosim. V 31, 1. 3-6. Sozom. IX 4.
176*. Zosim. V 32, 1 - 34, 3 ; 35, 1. Sozom. IX 4. Cons. Ital. *ad a.* 408. Cf. Oros. VII 38. *Chron. Gall.* p. 652, 55. 57. Philostorg. XII 1. Le texte de Zosim. V 30 montre que dès le printemps de 408 la confiance de l'empereur en Stilicon était ébranlée.
‹387› 177*. Zosim. V 34, 5-7. Cons. Ital. *ad a.* 408. SEECK, *Unterg.* V 593 *ad* p. 389, 31.
178*. Zosim. V 35, 2-4 ; 37, 4-6 ; 44, 2 ; 45, 3 s. Olympiod. *frg.* 6 (FHG IV 59). Philostorg. XII 3. Cod. Theod. V 16, 31.

---

171. DEMOUGEOT, *Rev. d'Alsace* XCII 24 suppose que les Burgondes du roi Gundahar furent d'abord établis au sud de la Germanie Seconde et que le patrice Constance, après avoir maté l'usurpation de Jovin, les installa dans le nord de la Germanie Première, où ils entrèrent en rivalité avec leurs voisins les Francs (cf. plus haut p. 264 et 268 et plus bas p. 558, n. 43).

172. L'installation de Constantin III à Arles aurait eu lieu au cours de l'été 407, selon MARROU, *Rev. des étud. anc.* LIV (1952) 329 s., une épitaphe du Vatican attestant le repli en Italie du consulaire de Viennoise Éventius au début de cet été. LAFAURIE, *Rev. numismat.* XV (1953) 37-65 la situe avant mai 408, date de la mort d'Arcadius, car les premières monnaies de Constantin III portent quatre G.

173. Sur la conquête de l'Espagne par Constantin III en 408, voir DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 393, n. 224 et *Rev. hist. de droit* XXXIV (1956) 42 s. ; cf. aussi COURTOIS *l. c.* 52, n. 3.

175. Sur l'attitude de Stilicon après la mort d'Arcadius et les événements d'Italie, voir DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 410 ss.

176. Sur la campagne de calomnies contre Stilicon et le coup d'État de Pavie, voir DEMOUGEOT *l. c.* 415-426.

177. Sur la résignation de Stilicon, voir *ibid.* 425 et MAZZARINO *l. c.* 296 ss. DEMOUGEOT *l. c.* 427, n. 366 préfère la date du 23 août selon la donnée de Zosime.

178. Sur la réaction anti-barbare, beaucoup plus fanatique qu'en Orient après 401, voir DEMOUGEOT *l. c.* 427 ss.

CHAPITRE VII

‹388› 1. Zosim. V 32, 1-3 ; 35, 1. Olympiod. *frg.* 2 (FHG IV 58). Philostorg. XII 1.
2. Cf. Zosim. V 32, 1 ; 36, 3.
3*. Cod. Theod. XVI 5, 42.
4. SEECK, *Unterg.* III[2] 367 s. 536.
5. Voir plus haut p. 546, n. 106 vers la fin. Cod. Theod. VII 16, 1 ; cf. VII 16, 2 et Zosim. VI 8, 2.
‹389› 6. Zosim. V 35, 5 s. Philostorg. XII 3.
7. Zosim. V 36, 2 s. ; VI 13, 2. Olympiod. *frg.* 3 (FHG IV 58). Sozom. IX 9.
8*. Zosim. V 36, 1 s. ; 37, 1-5. SEECK, *Unterg.* V 593 s. *ad* p. 392, 12.
9*. Zosim. V 38, 1. Olympiod. *frg.* 6 (FHG IV 59).
‹390› 10*. Zosim. V 39-42 ; selon V 41, 4 la contribution consistait en 4.000 livres d'or, 30.000 livres d'argent, 4.000 vêtements de soie, 3.000 peaux teintes en rouge et 3.000 livres de poivre. Cf. Hieron. *epist.* 123, 16.
11. Zosim. V 44 ; 47, 1. Olympiod. *frg.* 8 (FHG IV 59). SEECK, *Regesten* p. 316 aux 15-21 janvier 409.
12. Zosim. V 43 ; 45, 1. Olympiod. *frg.* 12 *in.* (FHG IV 59).
‹391› 13*. Zosim. V 37, 1 ; 45, 2. 5 s. ; 46, 1. Olympiod. *frg.* 8 (FHG IV 59).
14. Zosim. V 46, 2 ; 47 ; 48, 1. SEECK, *Regesten* p. 125. 316 en bas. Nous voyons Jovius, successeur de Cécilien, attesté dans ses fonctions à partir du 1er avril ; sa nomination s'effectua ou bien dès qu'Olympius prit le pouvoir

---

3. L'étendue de la réaction catholique est attestée par d'autres lois, de janvier 409, citées plus haut p. 224 s. : cf. DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* (1951) 430.

8. Le détail de la chronologie est fixé par DEMOUGEOT *l. c.* 433 s. avec les n. 417 et 421 de la façon suivante : entrée d'Alaric en Italie, début d'octobre ; offensive sur Rome, trois ou quatre semaines plus tard ; Honorius réfugié à Ravenne, entre le 24 septembre et le 14 novembre.

9. Exécution de Séréna : DEMOUGEOT *l. c.* 429 en attribue à Galla Placidia l'initiative, ratifiée par le sénat.

10. L'enceinte de Rome fut remise en état à cette occasion : cf. RICHMOND, *The City Wall of Imperial Rome* (1931) 271 ; DEMOUGEOT *l. c.* 435, n. 426.

13. La chute d'Olympius est expliquée de façon légèrement différente par DEMOUGEOT *l. c.* 437 ss. : il n'aurait pas été congédié en janvier, ni par conséquent rappelé ensuite au pouvoir ; après la première ambassade romaine, il aurait accepté le remplacement du préfet Théodore et la nomination de Cécilien et d'Attale, mais après cette « demi-disgrâce » se serait maintenu jusqu'après l'arrivée d'une seconde ambassade romaine avec le pape Innocent et la jonction des troupes d'Athaulf avec celles d'Alaric.

pour la seconde fois, ou bien lors de sa seconde chute. En son temps, Stilicon l'avait adjoint à Alaric, comme préfet du prétoire de l'Illyricum oriental à conquérir (cf. plus haut p. 251) et depuis lors il était « l'hôte » d'Alaric (Zosim. V 48, 2).

15. Zosim. V 46, 2-4. Cf. Cod. Theod. XVI 5, 51.

16. Zosim. V 48 s. Sozom. IX 7.

17. Zosim. VI 1.

‹392› 18. Zosim. V 50. Sozom. IX 7 *ex.* 8 *in.*

19*. Zosim. V 46, 1 ; VI 6, 1 - 7, 4 (sur le préfet du prétoire Lampadius, cf. V 29, 9). Sozom. IX 8 s. Philostorg. XII 3. Oros. VII 42, 7 s. Prosp. 1238. SEECK, *Unterg.* V 404. 596 s. ; *Regesten* p. 73.

20. Zosim. V 37, 6 ; VI 7, 5.

‹393› 21. Zosim. VI 7, 5 - 8, 1, cf. 9, 1 s. et 12, 1. Olympiod. *frg.* 13 (FHG IV 59 s.). Sozom. IX 8. Philostorg. XII 3. On n'entend plus parler dans la suite de Valens, *magister utriusque militiae* d'Honorius. Pour la chronologie, voir SUNDWALL, *Weström. Studien* (1915), p. 92, n° 246, cf. SEECK, *Regesten* p. 318.

22. Olympiod. *frg.* 13 s. (FHG IV 60). Sozom. IX 8. 12. Zosim. VI 8, 2.

‹394› 23. Sozom. IX 8. Zosim. VI 9-12. SEECK, *Unterg.* V 598 *ad* p. 410, 21 ; *Regesten* p. 320, aux 25 juin - 15 août 410.

24*. Zosim. VI 13, 2. Olympiod. *frg.* 3 (FHG IV 58). Sozom. IX 9. Philostorg. XII 3.

25*. Sozom. IX 9 s. Oros. II 19, 13-15 ; VII 39. August. *de civ. dei* I 1. 4. 7. 10-12. 14. 16 ; *de urbis excidio* 2, 2 s. ; 5, 5 ; 7, 8 (P. L. XL 718. 721. 723). Hieron. *epist.* 127, 12 s. ; 128, 5, 1. 4 ; 130, 5, 2 ; 7, 2. Hydat. *chron.* 43. La date : Prosp. 1240. Theophan. A. M. 5903. Cf. SEECK, *Unterg.* V 413-415. 599-601. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 183 s.

26. Oros. VII 40, 1. Olympiod. *frg.* 25 (FHG IV 62), où vers la fin le mieux est de lire δεδέχθαι au lieu de τετέχθαι qui donne un non-sens, et de rapporter le passage au retour des réfugiés, cf. GREGOROVIUS, *Gesch. der Stadt Rom* I[4] (1886) 168. — Philostorg. XII 5. Rutil. Namat. I 129-140.

27. Oros. VII 40, 2 ; 43, 2. Olympiod. *frg.* 3 (FHG IV 58) ; cf. *frg.* 24 (FHG IV 62). Prosp. 1259. Marcell. com. *ad a.* 410.

‹395› 28. Hieron. *comment. in Ezech.* III, praef. ; VII, praef. (P. L. XXV 75. 199) ; *epist.* 128, 5, 1 ; 130, 7, 7-9. August. *serm.* 296, 6 ; *de excidio Urb.*

---

19. L'avènement d'Attale semble avoir été marqué par une esquisse de réaction païenne : cf. DEMOUGEOT *l. c.* 451. D'après MAZZARINO, *Stilicone* (1942) 352 ss., le préfet d'Attale Lampadius ne serait pas le personnage qui avait pris position contre Alaric en 408, il appartiendrait à une famille païenne de Campanie, alors que l'autre serait un chrétien de Milan.

24. DEMOUGEOT *l. c.* 466 ne pense pas que Sarus ait agi de sa propre autorité et suppose que le guet-apens a été préparé par la Cour de Ravenne.

25. Sur la prise de Rome, voir en dernier lieu DEMOUGEOT *l. c.* 467-478. Le fait que les églises furent épargnées amena l'institution d'une fête religieuse pour célébrer l'anniversaire de l'événement : cf. MORIN, *Hist. Jahrb.* LIII (1933) 45-50 ; BOURQUE, *Étude sur les sacramentaires romains* (1949) 58 ss. 81 ss. 144 ss. ; DEMOUGEOT, *Rev. hist.* CCXII (1954) 33 ss.

5 (P. L. XL 720). Rutil. Namat. I 325-336. Cf. Olympiod. *frg.* 25 *ex.* (FHG IV 62) ; sur ce texte, voir plus haut p. 556, n. 26.

29. Hieron. *comment. in Ezech.* I, praef. ; III, praef. (P. L. XXV 15 s. 75) ; *epist.* 127, 12 ; 128, 5 ; 130, 5, 3. August. *serm.* 296, 7. SEECK, *Unterg.* VI 385 *ad* p. 1.

‹397› 30*. SCHANZ-KRÜGER IV 2, p. 398-410. 415-419. 464-470. ALTANER, *Patrologie*[3] 364-398. Presque chaque année paraissent de nouveaux ouvrages sur Augustin. SEECK, *Unterg.* VI 1-32. 385-390 peut servir de correctif salutaire à l'admiration séculaire qui entoure la mémoire d'Augustin, encore qu'il aille trop loin en sens inverse dans ce rôle d'« avocat du diable ». La meilleure interprétation de la *Cité de Dieu* reste, malgré ses insuffisances, celle de H. SCHOLZ, *Glaube und Unglaube in der Weltgeschichte* (Leipzig, 1911) ; le grand commentaire de L. VIVES (Bâle, 1522) n'a pas été remplacé.

31. SEECK, Pauly-Wissowa IV 1099 ; *Unterg.* V 599 *ad* p. 412, 14.

32. Cf. SEECK, *Unterg.* VI 39. 391.

‹398› 33. August. *de civ. dei* I 10 ; *de cura pro mort. ger.* 16, 19 (Corp. scr. eccl. Lat. XLI 652). Cf. aussi Paul. diac. *hist. Rom.* XIV 17, qui mélange les événements de 410 et ceux de 455.

34*. Jord. *Get.* §§ 156-158. Oros. VII 43, 12. Rufin, P. L. XXI 290 (également dans SEECK, *Unterg.* V 601 *ad* p. 415, 12). Olympiod. *frg.* 10. 15 (FHG IV 59 s.). Philostorg. XII 3 *ex.*

---

30. Il continue à être vrai, comme en 1928, que « presque chaque année paraissent de nouveaux ouvrages sur Augustin ». Les travaux ont été surtout nombreux à l'occasion du 15e centenaire de sa mort en 1930 et du 16e centenaire de sa naissance en 1954 : voir par exemple *Aurelius Augustinus* (Cologne, 1930) ; *Miscellanea Agostiniana* (Rome, 1930, 3 vol.) ; *Augustinus Magister* (Paris, 1954, 3 vol.). Pour ne citer que quelques livres très généraux, il faut mentionner au moins BARDY, *Saint Augustin. L'homme et l'œuvre* (1940) ; CAYRÉ, *Initiation à la philosophie de saint Augustin* (1947) ; G. DE PLINVAL, *Pour connaître la pensée de saint Augustin* (1954) ; MARROU, *Saint Augustin et l'augustinisme* (1955) ; et parmi les travaux plus spéciaux : MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*[2] (1949) ; COURCELLE, *Recherches sur les Confessions de saint Augustin* (1950) ; LE BLOND, *Les conversions de saint Augustin* (1950) — et sur le même sujet SÉJOURNÉ, *Rev. des sc. relig.* XXV (1951) 333-363 — ; VAN DER MEER, *Augustinus der Seelsorger*[2] (1951) ; GRIMSHAW-WILLIS, *St. Augustine and the Donatist Controversy* (1950). — Sur son ignorance du grec : ALTANER, *Rev. bénédict.* LXII (1952) 201-215 ; et, réciproquement, sur l'ignorance des œuvres d'Augustin en Orient : ALTANER, *Hist. Jahrb.* LXXXI (1952) 37-76. — Sur la *Cité de Dieu* et son influence ultérieure : ARQUILLIÈRE, *L'augustinisme politique* (1934) ; BAYNES, *The Political Ideas of St. Augustine's De civitate Dei* (1936) ; MARSHALL, *Studies in the Political and Socio-religious Terminology of the De civitate Dei* (1952).

34. Le récit de Jordanès sur la sépulture d'Alaric paraît être légendaire et s'inspirer de traditions germaniques : cf. KRAPPE, *Ann. de l'Inst. de philol. et d'hist. orient. et slav. de Bruxelles* VII (1939-1944) 229-240.

35. Cod. Theod. XI 28, 7. 12. Rutil. Namat. I 39-42. Jord. *Get.* § 159.
36. Prosp. 1246. *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 654, 67. Jord. *Get.* § 160. Cf. Oros. VII 42, 9 (Attale).
37*. Oros. VII 40, 8 s. Hydat. *chron.* 42. Sozom. IX 12 *ex.*
‹399› 38. Olympiod. *frg.* 16 (FHG IV 60 s.). Sozom. IX 13. Zosim. VI 5, 1 s. Oros. VII 42, 4 s. Frigeridus dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9 (M. G., Scr. rer. Merov. I 75 s.). Prosp. 1243. Cf. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] (trad. fr. 1953) 29 s. Sozom. IX 14 nous dit qu'Ulfila était *magister equitum.*
39*. Oros. VII 40, 10. Hydat. *chron.* 46. 48 s.
40. Cf. Oros. VII 43, 14.
41. Oros. VII 41, 7.
‹400› 42. Sozom. IX 14 s. Olympiod. *frg.* 16 (FHG IV 60 s.). Frigeridus dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9, p. 76. Oros. VII 42, 3. Prosp. 1243. Cons. Constantinop. *ad a.* 411.
43*. Olympiod. *frg.* 17 (FHG IV 61). Oros. VII 42, 6. Frigeridus *l.c.* p. 75 s. Cf. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 10 s. Mon étude du *XVIII. Bericht der Röm.-Germ. Kommission*, 1928, p. 97 ss.
44. Frigeridus *l.c.* p. 76. SEECK, *Unterg.* VI 392 *ad* p. 49, 22.
45. Olympiod. *frg.* 17 (FHG IV 61).
‹401› 46. Olympiod. *frg.* 19 (FHG IV 61). Oros. VII 42, 6.
47*. Cf. SEECK, *Unterg.* VI 392 *ad* p. 49, 24.
48. *Chron. Gall.* p. 654, 69. Olympiod. *frg.* 19 (FHG IV 61), cf. *frg.* 20 s. (FHG IV 61 s.).
49. *Chron. Gall.* p. 654, 70 s. Cons. Ital. *ad a.* 413. Hydat. *chron.* 54. Olympiod. *frg.* 19 (FHG IV 61). Oros. VII 42, 6. SEECK, *Regesten* p. 326, au 12 juin 413.

---

37. Les Vandales en Espagne : COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 51 ss.

39. Ce partage de l'Espagne est daté de 412 plutôt que de 411 par COURTOIS *l. c.* 53.

43. Les Burgondes en Germanie Seconde et non en Germanie Première, comme on le dit d'ordinaire : cette conclusion d'E. Stein est confirmée par GRÉGOIRE, *Byzantion* IX (1934) 1-39. 215-256. 775, qui situe Mundiacum (où Jovin fut proclamé empereur) à Muntzen près de Tongres et la capitale du futur royaume burgonde à Waremmes en Hesbaye et non à Worms. De même BIJVANCK, *Mnemosyne* VI (1938) 380 s. ; VII (1939) 76 ss. ; ALTHEIM, *Attila et les Huns* (1952) 117 s. VANNERUS, *Rev. belge de philol. et d'hist.* XIV (1935) 1577 s. reste fidèle à l'ancienne théorie qui identifie Mundiacum avec Moguntiacum (Mayence). De même NESSELHAUF, *Abhandl. der preuss. Akad. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XXXI (1938) 74 s. maintient les Burgondes en Germanie Première. DEMOUGEOT, *Rev. d'Alsace* XCII (1953) 24 s. propose une solution de conciliation (plus haut p. 554, n. 171).

47. Sur Dardanus, voir CHATILLON, *Bull. de la Soc. d'étud. des Hautes-Alpes* LXII (1943) 29-151. A-t-il été deux fois préfet, comme le suggèrent les termes de Hieron. *ep.* 129? PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire du Bas-Empire* (1933) 102 s. situe ces deux préfectures, l'une en 412-3, l'autre avant 418. CHATILLON *l. c.* 65-70 suggère 409 (ou même plus tôt) et 412-3. Il est plus plausible d'imaginer une itération honorifique : cf. E. STEIN, *Byzantion* IX (1934) 348, n. 1.

‹402› 50*. DUCHESNE, *Hist. ancienne de l'Église* III (1910) 134-141. SEECK, *Unterg.* III[2] 370-374. 538 s. ; V 599 *ad* p. 412, 14.
51. Hieron. *epist.* 130, 7, 7-9.
52. Oros. VII 42, 12-14 (le chiffre de 3.700 navires est sans doute fortement exagéré). Hydat. *chron.* 56. Philostorg. XII 6. SEECK, *Regesten* p. 326.
53. Olympiod. *frg.* 23 (FHG IV 62).
54. Cod. Theod. XVI 5, 54 du 17 juin 414.
‹403› 55. SEECK, *Unterg.* III[2] 374-377. 539 s. Voir aussi plus haut p. 320 s.
56. Olympiod. *frg.* 20 s. (FHG IV 61 s.). Paulin. Pell. 44. 284-290. 312. Hydat. *chron.* 55.
57. Olympiod. *frg.* 24 (FHG IV 62). Oros. VII 43, 2-7. Philostorg. XII 4.
58. Olympiod. *frg.* 23 *in.* 26 *in.* (FHG IV 62 s.), cf. *frg.* 20. 22 (FHG IV 61 s.). Prosp. 1256. Cod. Theod. XV 14, 14 du 1er mars 416 : *Constantio com(iti) et patricio.*
59. Olympiod. *frg.* 13 (FHG IV 60). Paulin. Pell. 291-303. Oros. VII 42, 7. Prosp. 1254.
60. SEECK, *Unterg.* VI 395 *ad* p. 56, 13. Toulouse : Rutil. Namat. I 496.
‹404› 61. Oros. VII 43, 1. Paulin. Pell. 311-327. 343-398. Prosp. 1256.
62. Olympiod. *frg.* 26 (FHG IV 62 s.). *Chron. pasch.* 572 B. Oros. VII 43, 8-10. Hydat. *chron.* 60. Cf. Jord. *Get.* §§ 163 s.
63. Oros. VII 43, 11-13. *Chron. Gall.* p. 656, 78. Olympiod. *frg.* 31 (FHG IV 64). Philostorg. XII 4. Prosp. 1259.
64. Oros. VII 42, 9. Olympiod. *frg.* 13 *ex.* (FHG IV 60). Philostorg. XII 5. *Chron. pasch.* 573 B.
65. Olympiod. *frg.* 34 (FHG IV 65).
‹405› 66*. Oros. VII 43, 13. 15. Hydat. *chron.* 60. 62 a. 63. 67 s. Sidon. *carm.* II 362-365. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 34 ss. 181 s.
67. Cf. Hydat. *chron.* 71. 74.
68. Prosp. 1271. Hydat. *chron.* 69.
69. Olympiod. *frg.* 35 (FHG IV 65). Hydat. *chron.* 70. Jord. *Get.* §§ 175 s.
70. Cod. Theod. VII 8, 5.
‹406› 71*. Cod. Eur. 276 s. L. Vis. VIII 5, 2. 5 ; X 1, 8 s. 16. HALBAN, *Das röm. Recht in den german. Volksstaaten* I (1899) 162-164. DOPSCH, *Wirtschaftl. u. soz. Grundlagen der europ. Kulturentw.* I[2] (1923) 212-217. Lors des partages faits pour les Burgondes (plus haut p. 331. 384 s.) il est attesté que c'est le Romain qui choisit sa moitié du domaine tandis que le Burgonde doit se contenter de l'autre (L. Burg. LIV 2 *ex.*) ; comme dans les partages faits pour les Visigoths la part d'ensemble du Romain est plus petite que dans les partages burgondes, l'on peut d'autant plus présumer ici l'application de ce principe qui remonte à Cod. Theod. VII 8, 5.
‹407› 72*. Sur le développement du royaume visigoth, voir plus haut p. 382-386.

---

50. Sur la conférence de 411 et ses suites voir BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin* (1920) 293-348 ; BARDY, Fliche-Martin IV 317-326.

66. Les Visigoths contre les Vandales : COURTOIS *l. c.* 54 s.

71. Sur le régime de l'*hospitalitas*, voir F. LOT, *Rev. belge de philol. et d'hist.* VII (1928) 975-1011. Sur son application, récits de la *Vita Bibiani* utilisés par F. LOT, *Mélanges Paul Fournier* (1929) 467-477 et par COURCELLE, *Rev. des étud. anc.* XLIX (1947) 169-177.

72. L'installation des Visigoths en Gaule en 418 dut comporter la remise d'otages aux Barbares, d'après l'interprétation de Sidon. *paneg. Avit.* 215 ss. par LOYEN, *Recherches historiques sur les pané-*

73. Frigeridus dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9 (M. G., Scr. rer. Merov. I 76). Salvian. *de gub. dei* VI, §§ 39. 75. 82.
74. Prosp. 1250.
75. Rutil. Namat. I 213-216.
76. *Not. dign.* Occ. I 35. 45 ; V 131 ; VII 118. 153. 199 ; XXIX ; XXXVII. BURY, *Journ. of Rom. Stud.* X (1920) 144-153.
‹408› 77*. Hydat. *chron.* 71. 74. *Chron. Gall.* p. 656, 85. 89. Marcell. com. *ad a.* 422, 2, cf. Cons. Ital. (M. G., Auctt. antt. IX 298, 521). Cf. Oros. VII 40, 5.
78. SEECK, *Regesten* p. 149 a supposé que Pallade avait commencé à être préfet conjointement avec Séleucus, ce dernier étant attesté jusqu'au 11 décembre 415 et le premier à partir du 8 janvier 415. Mais conformément à ce que Seeck lui-même nous a enseigné sur les datations post-consulaires, il est plausible de reporter Cod. Theod. VI 29, 12 à 416 en supposant un post-consulat. Selon SEECK *ibid.* la préfecture d'Italie était administrée collégialement en 407-8 et de 410-415. Pour 407-8 le seul argument de Seeck est le passage de Zosim. V 37, 2, que cependant, réflexion faite, je ne voudrais pas écarter définitivement comme le fait SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 97, n° 276 ; quant aux années 410-415, j'avais d'abord admis le maintien de la gestion collégiale pour 412, mais J.-R. PALANQUE, *Essai sur la préfecture du prétoire* 96 ss. a démontré qu'il fallait éliminer cette collégialité (sur tout ceci, voir mes remarques dans *Byzantion* IX [1934] 348).
79. Cod. Theod. XI 28, 7 du 8 mai 412 (voir SEECK, *Regesten* p. 75 en haut) ; XI 28, 12 du 15 nov. 418 ; cf. XIII 11, 13 du 6 juin 412.
‹409› 80. Nov. Valent. 32, §§ 5 s. du 31 janv. 451.
81. Cod. Theod. XIV 2, 4 du 29 mars 412. Olympiod. *frg.* 25 (FHG IV 62), et voir à ce propos plus haut p. 556, n. 26.
82. Cod. Theod. VII 4, 33. SEECK, *Regesten* p. 328, au 3 mars 414.
83. Cod. Theod. XV 14, 14.
84. SEECK, *Regesten* p. 334, au 14 mai 417.
85. Frigeridus dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9, p. 76.
86. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 8 s. 23 s. ; cf. 11-13.
‹410› 87*. Corpus legum p. 238 [Haenel]. ZELLER, *Westd. Zeitschr.* XXIV (1905) 1-19.
88. C'est ce que dit BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 208, de façon judicieuse à mon avis ; cf. aussi L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*^{2} (1941) 461, n. 5.
89. ZELLER, *Westd. Zeitschr.* XXIV 6 ; PALANQUE, *Rev. des ét. anc.* XXXVI (1934) 359-365.
90. PALANQUE, *Rev. d'Hist. de l'Égl. de France* XXI (1935) 481-501, qui a réfuté la datation de BABUT, *Le concile de Turin* (1904) 1-25. 86-121 ; *Rev. hist.* LXXXVIII (1905) 57-82. 324-326. Cf. mes remarques dans *Revue Belge de Philol. et d'Hist.* XVII (1938) 1036. ⟨Note ajoutée.⟩
‹411› 91. Prosp. 1247. BABUT, *Le concile de Turin* 27-39.
92. JAFFÉ-KALTENBRUNNER, *Reg. pont. Rom.*^{2} n° 328.
93. BABUT, *Le concile de Turin* 36-73. BATIFFOL, *Le Siège apostolique* (1924) 217 s.

---

gyriques de Sidoine Apollinaire (1942) 40 ss. (qui rejette l'application de cet épisode à 425-430).
77. COURTOIS, *Byzantion* XXI (1951) 23-54 a rectifié les altérations apportées à la chronologie d'Hydace, ce qui reporte à 420 (et non 419) l'opération du comte Astérius contre les Vandales.
87. Sur les assemblées provinciales du Bas-Empire voir LARSEN, *Classical Philology* XXVIII (1934) 209-220.

94. GRÜTZMACHER, Realencykl. für prot. Theol. XI^3 400 s. BABUT *l. c.* 124-153.
‹412› 95. JAFFÉ-KALTENBRUNNER n° 362. BABUT *l. c.* 124-131.
96*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. XV^3 749 s. 758 s. 763 s.
97*. *Ibid.* 760-763.
‹413› 98*. *Ibid.* 765-767.
99*. *Ibid.* 767 s.
100*. MANSI IV 446-448.
101*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. XVIII^3 193 ss.
102*. Bibl. eccl. I (1839), p. 155-160. 193. 196-198, cf. 199-202 [Bruns]. HAUCK, Realencykl. für prot. Theol. XXI^3 729.
103. Cod. Theod. XVI 10, 20 du 30 août 415. Cf. le *Liber de promiss.*, P. L. LI 835.
‹414› 104*. Cod. Theod. XVI 8, 24. Déjà dans une loi du 22 avril 404 Honorius avait ordonné la mise en disponibilité des *agentes in rebus* juifs et samaritains (Cod. Theod. XVI 8, 16).
105*. SEECK, *Regesten* p. 338. 340. 342. Sur Aurélius Anicius Symmachus, cf. en outre SEECK dans son édition de Symmaque p. LIII.
‹415› 106. *Chron. pasch.* 572 B.
107. Olympiod. *frg.* 34 (FHG IV 65). DESSAU 818.
108. Prosp. 1267. Marcell. com. *ad a.* 419, 1. SEECK, *Unterg.* VI 399 *ad* p. 64, 32.

---

96. Pélagianisme : HEDDE et AMANN, *Dict. de théol. cathol.* XII 675-715 ; G. DE PLINVAL, *Rev. de philol.* LX (1934) 10-42 ; *Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme* (1943) ; *Rev. des étud. lat.* XXIX (1951) 284-294, qui a restitué à l'hérésiarque toute une série d'écrits dissimulés sous des noms d'emprunt. Il lui conteste une origine irlandaise. Sur les débuts de la controverse pélagienne, voir KOPMANS, *Vigiliae christianae* VIII (1954) 149 ss., qui fixe à l'automne de 410 les premiers contacts entre Augustin et Pélage et en 411 le synode carthaginois qui condamne Pélage.
97. Sur la liberté et la grâce dans la théologie augustinienne voir RONDOT, *Saint Augustin parmi nous* (1954) 201-222. 297-306 ; DEMAN, *Augustinus Magister* III 247-263.
98. Innocent et Zosime en face du pélagianisme : G. DE PLINVAL, Fliche-Martin IV 104 ss. ; DEMOUGEOT, *Rev. hist.* CCXII 36 ss.
99. Volte-face de Zosime : CASPAR I (1930) 354 s. ; G. DE PLINVAL, Fliche-Martin IV 109 ; BARDY *ibid.* 249 s.
100. La lettre impériale au préfet de la Ville Volusien (MANSI IV 448) est maintenant datée de 418 (au lieu de 421) par CHASTAGNOL, *Rev. des étud. anc.* LVIII (1956) 241 ss.
101. Suite des controverses pélagiennes : G. DE PLINVAL *ibid.* 110-128. Le semi-pélagianisme en Gaule : *ibid.* 399 ss. 413 ss.
102. Rome et l'Afrique sous Zosime : BATIFFOL, *Le catholicisme de saint Augustin* 411-447 ; CASPAR I 350-359.
104. Mesures contre les Juifs : M. SIMON, *Verus Israël* (1948) 156 ss. 340:
105. Schisme d'Eulalius : CASPAR I 360-364 ; BARDY, Fliche-Martin IV 252 ss.

109. SEECK, *Unterg.* VI 399 *ad* p. 65, 12.
110. Theophan. A. M. 5913. Olympiod. *frg.* 34. 39 (FHG IV 65 s.). Philostorg. XII 12. Cod. Theod. XVI 2, 45.
111*. P. L. XX 769-771.
‹416› 112. Olympiod. *frg.* 40 (FHG IV 66).
113. Frigeridus dans Greg. Tur. *hist Franc.* II 9, M. G., Scr. rer. Merov. I 76, et voir à ce sujet SEECK, *Unterg.* VI 400 *ad* p. 65, 29.
114*. Prosp. 1278. Hydat. chron. 77 s. Olympiod. *frg.* 40 (FHG IV 66). Sur Boniface cf. aussi Olympiod. *frg.* 21. 42 (FHG IV 62. 67).
115. Olympiod. *frg.* 40 (FHG IV 66). Philostorg. XII 13. Prosp. 1280. 1282. *Chron. Gall.* p. 658, 90 s. Cassiod. *chron.* 1205. SEECK, *Regesten* p. 346. 348.
‹417› 116*. *Chron. pasch.* 567. 571 B. SEECK, *Regesten* p. 26.
117. Socrat. VII 22. Sozom. *prooem.*; IX 1. 3. Theodoret. *hist. eccl.* V 36, 3 - 37, 2. Joh. Ant. *frg.* 191. 193 s. (FHG IV 612). Cf. SCHANZ-HOSIUS III[2], p. 227 ; IV 2, p. 230.
118. Cod. Theod. XVI 5, 57 s. ; 10, 21.
119*. *Ibid.* XVI 8, 22, cf. plus haut p. 208. Il semble que le patriarche ait fait comparaître des chrétiens devant son tribunal ; à l'occasion de la sanction prise contre lui, on décréta que dans des procès entre chrétiens et Juifs seule l'autorité séculière avait le droit de juger. — Par la suite Théodose II a pris à plusieurs reprises des mesures pour protéger les Juifs et leurs synagogues contre des excès antisémites, mais il a interdit plusieurs fois, avec une insistance accrue, la construction de nouvelles synagogues (Cod. Theod. XVI 8, 25-27 ; 10, 24, 1. Nov. Theod. 3, § 3) ; lors de l'extinction du patriarcat juif, il a transformé les redevances que les Juifs lui payaient jusque-là, en une recette annuelle de la *comitiva sacrarum largitionum* (429, Cod. Theod. XVI 8, 29), et il a exclu les Juifs aussi bien de toutes les fonctions et dignités de l'État que des fonctions municipales de défenseur et de curateur (439, Nov. Theod. 3, § 2).
‹418› 120*. Socrat. VII 7.

---

111. Affaires d'Illyricum sous le pape Boniface : BATIFFOL, *Le Siège apostolique* (1924) 252-265.
114. Campagne de Castin en Espagne : COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* 55, n. 2 confirme la date de 422, contestée naguère par Mommsen. — Querelle de Boniface et de Castin : DE LEPPER, *De rebus gestis Bonifacii comitis Africae et magistri militum* (1941) 28-37, selon qui Boniface était à la Cour tribun d'une schole palatine. ENSSLIN, *Klio* XXXVI (1944) 261 suppose qu'il devait ce commandement à la faveur de Constance. SOLARI, *Rendiconti delle sessioni della Reale Accad. delle sc. dell'Istituto di Bologna* IX (1934-36) 9 ss. soutient que la querelle entre les deux généraux éclata en Espagne et que Boniface ne partit pour l'Afrique qu'après la mort d'Honorius.
116. Préfectures d'Anthémius et d'Aurélien : PALANQUE *l. c.* 88 ss. Selon MAZZARINO, *Stilicone* 350, Aurélien, préfet en 414, ne serait pas l'ancien préfet de 404, mais son petit-fils.
119. Mesures contre les juifs : M. SIMON, *Verus Israël* 160. 269. 340.
120. Sur Cyrille d'Alexandrie voir PAPADOPOULOS, Ὁ ἅγιος Κύριλλος Ἀλεξανδρείας (1933) ; DU MANOIR, *Dogme et spiritualité chez saint Cyrille d'Alexandrie* (1944), où une longue Introduction situe le personnage dans son milieu historique. Sur son activité littéraire avant

121. Cf. WILCKEN, *Grundzüge* 63-65. BELL, *Jews and Christians in Egypt* (1924) 10-21.
‹419› 122. Socrat. VII 13 s.
123. PRÄCHTER, Pauly-Wissowa IX 242-247.
‹420› 124*. Cod. Theod. XVI 2, 42 s. (voir à ce propos SEECK, *Unterg.* VI 76. 403). Socrat. VII 15. Malal. 359 B. Suid. *s. v.* Ὑπατία. La date de 416 pour l'assassinat a été démontrée par SEECK, *Unterg.* VI 404 s. comme possible, mais non comme certaine. Sur les préfets du prétoire, cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 219 s. SEECK, *Regesten* p. 475.
125. WILCKEN, *Grundzüge* 309-313.
126. Cf. WILCKEN *l. c.* 312, n. 1. Le domaine auquel se rapporte P. Oxy. XVI, n° 1915 (dernières décades du VI[e] siècle) semble n'être plus impérial que de nom et se trouver en fait entre les mains de la célèbre famille des Apions. Cf. aussi BELL, *Recueil Champollion* 261 ss. (mentionné par WILCKEN, *Arch. für Papyrusforsch.* VII [1924] 313).
127. ROSTOWZEW, *Studien zur Gesch. des röm. Kolonates* (1910) 311 s. 390 ss.
‹421› 128. MITTEIS, *Abhdl. der Sächs. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XX 4 (1901), 50-66.
129*. Cod. Theod. XI 24, 6, commentée par M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 73-79.
130. M. GELZER *l. c.* 89.
131. Nov. Theod. 22, 1, § 7, cf. M. GELZER *l. c.* 79.
132. M. GELZER *l. c.* 52. Cf. à ce propos P. Soc. It. VI, n° 684.
‹422› 133. M. GELZER *l. c.* 91 s. Gelzer (p. 96) croit qu'on peut trouver l'existence d'un *praepositus pagi* encore pour l'an 411 ; mais cette supposition ne repose, il est vrai, que sur la lecture d'un papyrus (maintenant Stud. Pal. XX, n° 117) dont on a reconnu entre temps l'inexactitude.
134. M. GELZER *l. c.* 80 s.
135. Cf. M. GELZER *l. c.* 92-99 ; *Arch. für Papyrusforsch.* V 361-363. 370-377. Pour arriver à saisir de façon exacte, mais toujours incomplète il est vrai, comment s'est formée la pagarchie, il faut partir du fait que ce sont précisément les impôts *communaux* qui sont payés au pagarque, même par le village autopracte de paysans libres (voir M. GELZER, *Arch. für Papyrusforsch.* V 362 s.). Si on voit déjà Léon le Thrace accorder l'autopragie au village d'Aphrodito (GELZER *ibid.* 371), cela suggère nettement que la pagarchie existait déjà au V[e] siècle, sinon de nom, du moins en fait, ainsi que WILCKEN, *Grundzüge* 83 l'admet également ; c'est ce que montre aussi, à mon avis, un papyrus de 487 (PREISIGKE, *Sammelbuch* I, n° 5273), commenté par M. GELZER, *Studien* p. 91. 96, qui s'en sert pour étayer l'opinion opposée. En effet, le πρωτεύων,

---

428 : JOUASSARD, *Mélanges E. Podechard* (1945) 159-174 ; LIEBAERT, *La doctrine christologique de saint Cyrille d'Alexandrie avant la querelle nestorienne* (1951).
124. Préfectures d'Aurélien et de Monaxius : PALANQUE *l. c.* 90.
129. Sur les *patrocinia* en Égypte : ROUILLARD, *L'administr. civ. de l'Égypte byzantine*[2] (1928) 9 ss. ; MARTROYE, *Rev. hist. de droit* VII (1928) 232 ss. ; SEGRÉ, *Traditio* V (1947) 103-133 ; HARDY, *The Large Estates of Byzantine Egypt* (1931) 51 ss. — DEMOUGEOT, *De l'unité à la division de l'Empire* 547 s., ainsi que CHESTER-JOHNSON et WEST, *Egypt under the Roman Empire* (1951) 131 ss. pensent que, malgré une lourde fiscalité, les paysans égyptiens ont joui aux V[e] et VI[e] siècles d'une certaine prospérité et d'une relative « indépendance sociale ».

mentionné par ce document et que Gelzer prend pour le président de la curie, n'est pas du tout un curiale, mais un très grand seigneur, car — longtemps avant la dépréciation relative de l'illustrat par Justinien — il possède le rang de *comes domesticorum* illustre. De cet homme dépendent aussi bien l'ἐνορία d'Arsinoë que celle de Théodosiopolis, qui formeront plus tard une pagarchie unique (voir GELZER, *Studien* 98). Des deux autres πρωτεύοντες qui nous soient connus, l'un porte les caractéristiques d'un pagarque de la basse époque byzantine (P. Gizeh-Museum 10.031 dans GELZER, *Studien* 98 et GRENFELL-HUNT dans le commentaire de P. Oxy. I, n° 130), tandis qu'on ne peut rien dire sur la situation de l'autre (Stud. Pal. XX, n° 146, l. 3 s., qui m'a aimablement été signalé par Wilcken). Par conséquent le πρωτεύων de 487, lui aussi, ne se trouve pas opposé à la pagarchie, comme le croit Gelzer, mais au contraire détient un pouvoir d'essence pagarchique, qui est issu très probablement de la situation de patron sénatorial de la cité (cf. DESSAU 6121 s. 6174 s.). Sur le droit de domicile des clarissimes dans la province, voir les passages du Digeste cités par MOMMSEN, *Staatsr.* III 473 s.

‹423› 136. Cf. Suidas *s. v.* Θεοδόσιος.

137. Marcell. com. *ad a.* 418, 1. Sur le Goth arien Plinta, consul de 419, qui réprima probablement ce soulèvement, voir SEECK, *Unterg.* VI 484 *ad* p. 354, 1.

138. *Chron. pasch.* 574 B.

139. Marcell. com. *ad a.* 420, 2.

‹424› 140. Gorioun, Coll. des hist. de l'Arménie II, p. 10 s. [Langlois]. Lazare de Pharbe *ibid.* p. 264-268, cf. 272. Moïse de Chorène *ibid.* p. 159-163.

141. Theodoret. *hist. eccl.* V 39, 1-6. Socrat. VII 18. Moïse de Chorène p. 164 [Langlois]. LABOURT, *Le christianisme dans l'Empire perse* (1904) 104-110. Cf. Cod. Just. VIII 10, 10.

142. Socrat. VII 18. Theodoret. *hist. eccl.* V 39, 6-24. Marcell. com. *ad a.* 420, 2. LABOURT *l. c.* 109-118.

143. SEECK, Pauly-Wissowa II 606.

‹425› 144. *Chron. pasch.* 579 B. Socrat. VII 18. 20. Theodoret. *hist. eccl.* V 37, 6-9 ; 39, 5. Sozom. IX 4 *in.* Malch. *frg.* 1 (FHG IV 113). L'invasion des Huns : Marcell. com. *ad a.* 422, 3.

145*. Gorioun, Coll. des hist. de l'Arménie II, p. 9-12 [Langlois]. Lazare de Pharbe *ibid.* p. 265-272. Moïse de Chorène *ibid.* p. 161-170.

‹426› 146. Socrat. VII 21. Euagr. I 20. *Chron. pasch.* 578 B. ECKHEL, *Doctr. num.* VIII 185. Au témoignage des monnaies et des papyri, la plupart des impératrices de l'époque proto-byzantine portent le nom d'Aelia depuis Aelia Flaccilla, première femme de Théodose le Grand.

147. Cf. SEECK, *Unterg.* VI 83. 406.

148. *Chron. pasch.* 580 B. Marcell. com. *ad a.* 422, 1 ; 431, 1. DESSAU 818, n. 3.

149. Cod. Theod. XVI 5, 59-61 ; 10, 22-24. La peine prévue pour les sacrifices sanglants, punis jusque-là de mort, fut adoucie ; par contre, la peine prévue pour les sacrifices non sanglants fut probablement aggravée (cf. plus haut p. 212) par la disposition ordonnant que les sacrifices (de toute sorte) seraient punis de la confiscation des biens et de l'exil (Cod. Theod. XVI 10, 23).

150. L. COHN, Pauly-Wissowa VI 910-912.

151. Cf. SEECK, *Unterg.* VI 407 *ad* p. 88, 25.

---

145. Littérature arménienne : BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur* V (1932) 177-219 ; KAERST, *La littérature arménienne* (1937). Sur la traduction de la Bible en arménien : LYONNET, *Rech. de sc. relig.* XXV (1935) 170-187.

‹427› 152. SEECK, *Regesten* p. 349 a établi qu'à Constantinople, dans les premiers mois de 424, on n'a pas daté par *Victore et qui fuerit nuntiatus conss.*, mais par *Castino et Victore conss.* (Cod. Just. I 30, 1) ; il en résulte que c'est bien Théodose qui a nommé Castin consul. Mais du même coup la position initiale du gouvernement oriental est clairement définie. Cod. Theod. XI 20, 5 *in.* Cf. Hydat. *chron.* 82.

153*. Olympiod. *frg.* 40 *ex.* (FHG IV 66). Cf. Prosp. 1286.

154*. SEECK, *Unterg.* VI 407 s. *ad* p. 90, 5. 11 ; mais Seeck se trompe lorsqu'il rapporte au sénat l'expression οἱ δὲ τῆς ἐν Ῥώμῃ βασιλέως αὐλῆς dans Procop. *bell. Vand.* I 3, 5.

155. Prosp. 1282. 1286. *Chron. Gall.* p. 658, 92.

156. SEECK, *Regesten* p. 349. Philostorg. XII 13. Socrat. VII 23. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 8.

‹428› 157. Olympiod. *frg.* 46 (FHG IV 68). Philostorg. XII 13. Prosp. 1286. Hydat. *chron.* 84. Marcell. com. *ad a.* 424, 1 s. SEECK, *Unterg.* VI 409 *ad* p. 99, 22 ; 93, 4.

158. Procop. *bell. Vand.* I 3, 6 s.

159. Const. Sirmond. 6. Cod. Theod. XVI 2, 47.

160*. Prosp. 1285. *Chron. Gall.* p. 658, 97.

161. Frigeridus dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 8. SEECK, *Unterg.* VI 413 s. *ad* p. 103 s.

‹429› 162. Olympiod. *frg.* 46 (FHG IV 68). Philostorg. XII 13. Socrat. VII 23. Procop. *bell. Vand.* I 3, 9.

163. Philostorg. IX 14. Prosp. 1288. 1290.

‹430› 164. Prosp. 1288. August. *epist.* 220, 7. Hydat. *chron.* 84, cf. plus haut p. 318 s.

165. SEECK, *Regesten* p. 5. 350.

166. Olympiod. *frg.* 46 (FHG IV 68). Socrat. VII 24. 25 *ex. Chron. pasch.* 580 B. Prosp. 1289. *Chron. Gall.* p. 658, 101. Hydat. *chron.* 85.

167. Voir mes observations dans *Rhein. Mus.* LXXIV (1925) 354-359, surtout 356 s. Il faut rejeter ALFÖLDI, *Der Untergang der Römerherrsch. in Pannonien* II (1926) 90-95 parce que contraire aux sources et du reste erroné aussi quant à la méthode. ALFÖLDI 95 s. recourt à la légende des *Acta s. Demetrii* (P. G. CXVI 1181-1184, et probablement, d'après elle, dans le Métaphraste, *ibid.* 1200 s.) qui est de toute façon inutilisable du point de vue chronologique ; elle ne fournit aucun argument contre mes conclusions.

‹431› 168*. P. KRÜGER, *Gesch. der Quellen u. Litt. des röm. Rechts*[2] (1912) 297.

169*. *Ibid.* 120-125.

---

153. Rôle du comte Boniface en 423 : DE LEPPER *l. c.* 41-46, qui adopte la reconstitution des événements telle qu'elle est présentée ici.

154. Usurpation de Jean : BALDUCCI, *Riv. di filologia e d'istruz. class.* LXIII (1935) 243 ss., qui présente Jean comme un barbarophile, à tort, semble-t-il.

160. Il semble que Jean ait été reconnu en Gaule, car on a trouvé à Trèves une monnaie à son nom : cf. VON KOBLITZ, *Trierer Zeitschr.* III (1928) 46.

168. Sur les sources du droit, voir en dernier lieu GAUDEMET, *La formation du droit séculier et du droit de l'Église aux IVe et Ve siècles* (1957).

169. *Ibid.* 69-105. Sur la coutume, *ibid.* 106-118.

170*. *Ibid.* 101-116. 301-313.
171. *Ibid.* 296 s.
172*. *Ibid.* 298-300. Cod. Theod. I 4, 3.
‹432› 173*. P. Krüger *l. c.* 119 s. 316. Seeck, *Unterg.* VI 426 *ad* p. 156, 13.
174*. Seeck, *Unterg.* VI 165 s. 428 s.
175. P. Krüger, *Gesch. der Quellen*[2] 338-345.
176. Cod. Theod. I 1, 5 du 26 mars 429.
177. Cod. Theod. I 1, 6.
‹433› 178*. Nov. Theod. I. *Gesta senatus* (Mommsen, édit. du Cod. Théodosien I 2, p. 1-4). P. Krüger, *Gesch. der Quellen*[2] 324 s.
179. Voir les recherches de Seeck dans ses *Regesten* qui, malgré quelques erreurs, sont admirables et, en bien des points, aussi fondamentales que décisives.
180. P. Krüger, *Gesch. der Quellen*[2] 350-360.
181*. *Ibid.* 331 s.

---

170. *Ibid.* 26-37.
172. Sur la « loi des citations » voir Scherillo, *Studia et Documenta historiae juris* VIII (1942) 5-21 ; Gaudemet *l. c.* 73 ss.
173. von Schwind, *Zur Frage der Publikation im römischen Recht* (1940) a étudié les modes de publication des lois et édits impériaux. A. de Dominicis, *Rendiconti dell'Istituto lombardo di sc. e lett.* LXXXIII (1950) 314-358 étudie les délais de transmission et de publication des lois du Bas-Empire : les intervalles entre le *datum*, l'*acceptum* et le *propositum* ne sont connus que pour deux constitutions (novelles de Valentinien III en 446-7) ; l'auteur les restitue pour 45 textes du Code Théodosien et conclut que les délais sont très variables, sans qu'on puisse en expliquer les raisons. Cf. aussi Gaudemet *l. c.* 11-17.
174. Codes Grégorien et Hermogénien : Gaudemet *l. c.* 40 ss.
178. Sur le Code Théodosien voir Gaudemet *l. c.* 44-63.
181. Le « partage législatif », c'est-à-dire le problème de la validité des lois dans la *pars* de l'autre empereur depuis qu'il y a partage politique de l'Empire, a été récemment l'objet d'importants travaux, parus indépendamment l'un de l'autre : Gaudemet, *Studi in onore di Pietro de Francisci* II (1954) 319-354 et de Dominicis, *Rendiconti dell'Istituto lombardo di sc. e lett.* LXXXVII (1954) 329-487 (avec les remarques de Gaudemet, *Studia et Documenta Historiae et Juris* XXI [1955] 319-331). Il semble acquis qu'à part de rares exceptions la dualité de législation a été la règle avant le Code Théodosien et l'est redevenue tout de suite après sa promulgation.

CHAPITRE VIII

‹434› 1*. Prisc. *frg.* 1 (FHG IV 71 s.). Cf. Jord. *Get.* § 180.
2. Prisc. *l. c.* Socrat. VII 43. Theodoret. *hist. eccl.* V 37, 4. Seeck, *Unterg.* VI 460 *ad* p. 283, 4.
‹435› 3*. Prisc. *frg.* 1 (FHG IV 72). Pour la date de ce traité (selon toute vraisemblance pas avant 436), voir Ensslin, *Byz.-neugr. Jahrbb.* V 1-2 (1926), p. 3.
4. Seeck, *Unterg.* VI 461 *ad* p. 284, 20-33.
5. *Ibid.* 462 *ad* p. 287, 22-26.
‹436› 6*. Prisc. *frg.* 8 (FHG IV 86-88).
7. Les manières gothiques étaient à la mode chez les Huns de rang élevé ; l'on trouvait fréquemment chez eux des formes de noms germaniques, notamment celui-même d'Attila (Bury, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 278 s.).
8. Prosp. 1344. Theophan. A. M. 5941, dernier alinéa.
9. Marcell. com. *ad a.* 441, 1. Prisc. *frg.* 6 (FHG IV 76). Theodoret. *hist. eccl.* V 37, 5 s. Élisée, Coll. des hist. de l'Arménie II, p. 184 [Langlois].
10. Cf. Nestorius, *Le livre d'Héraclide* p. 331 [Nau].
‹437› 11. M. Gelzer, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 10-17 ; on obtient la date de façon plus précise par une combinaison avec Prisc. *frg.* 6 (FHG IV 76) : ...καὶ τὰ Αἰθιοπικὰ ἔθνη συνιστάμενα. Cf. aussi Prisc. *frg.* 14 (FHG IV 98) sur de nouveaux combats avec les Aus(t)uriens de Libye que nous connaissons surtout à travers Ammien et Synésius.
12. Prisc. *frg.* 2 s. (FHG IV 72 s.) ; 8 (FHG IV 84), sur Sirmium. Marcell. com. *ad a.* 441, 3. Theophan. A. M. 5942. Nous ne connaissons pas les circonstances détaillées de l'armistice conclu pour un an mais rompu prématurément (Marcell. com. *ad a.* 441, 1, cf. Prisc. *frg.* 3) ; pour tout le reste, la chronologie traditionnelle de cette guerre hunnique et de la suivante est à mon avis mieux fondée que celle défendue par Seeck, *Unterg.* VI 293-295. 464 s. L'homme d'État du nom de Sénator mentionné dans Prisc. *frg.* 4. 8 (FHG IV 74. 91) n'est certainement pas le grand-père de Cassiodore, ainsi que le veut Seeck, mais le consul de 436, plus tard patrice, un Romain d'Orient.
13. Prosp. 1346.
‹438› 14. Élisée p. 184 [Langlois]. Cf. Prisc. *frg.* 5 (passage transcrit par Seeck, *Unterg.* VI 464 *ad* p. 293, 8). 31. 37 (FHG IV 74. 105. 107). Lyd. *de mag.* III 52 s.

---

1. L'Empire des Huns au v[e] siècle : Altheim, *Le déclin du monde antique* (trad. fr. 1953) 78 ss. 158 ss. ; *Attila et les Huns* (trad. fr. 1952) 125 ss. (la royauté), 130 ss. (Attila et Bléda), 136 ss. (scribes et interprètes), 138 ss. (transformation de la noblesse) ; sur le témoignage de Priscus, *ibid.* 143 ss. ; sur celui de Sidoine et de Jordanès, Schuster, *Wiener Studien* LVIII (1940) 119-130. Cf. aussi Laszlo, *Acta archaeologica Academiae scientiarum Hungaricae* I (1951) 91-106 ; Harmatta *ibid.* 107-149.
3. Sur ce traité voir Altheim, *Attila* 134 s. 145.
6. Ce texte de Priscus cité et commenté par Altheim *ibid.* 158 ss.

15. Procop. *bell. Pers.* I 2, 15 ; 16, 6 ; *de aedif.* II 1, 5.
16. Theophan. A. M. 5942. Prisc. *frg.* 5 (FHG IV 74).
17. SEECK, *Unterg.* VI 461 *ad* p. 284, 16.
18. Prisc. *frg.* 5 (FHG IV 74).
19. Marcell. com. *ad a.* 443, 1 ; 444, 3 ; 446, 1 ; 447, 1.
20. Cf. Prisc. *frg.* 6 (FHG IV 75 s.).
21. *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 662, 132. Marcell. com. *ad a.* 447, 2. 4 s. Jord. *Rom.* 331. *Chron. pasch.* 586 B., sur Marcianopolis. Prisc. *frg.* 8 (FHG IV 78), sur Sardique.
‹439› 22. Prisc. *frg.* 7 (FHG IV 76).
23. Prisc. *frg.* 14 (FHG IV 98 *in.*).
24. Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 278.
25. Prisc. *frg.* 8 (FHG IV 92).
26. Prisc. *frg.* 8 (FHG IV 78. 80. 84. 93). Anon. Vales. § 38.
27. Prisc. *frg.* 6 (FHG IV 76), cf. 8. 13 s. (FHG IV 92-94. 97 s.).
28. Prisc. *frg.* 7 s. 12-14 (FHG IV 76-98).
29*. Prisc. *frg.* 8 (FHG IV 77-95).
‹440› 30. Prisc. *frg.* 7 s. 12-14 (FHG IV 76-78. 80-82. 95-98).
31. Cf. Theophan. A. M. 5940.
32. Suidas *s. v.* Κῦρος. CHRIST-SCHMID II 2^6, p. 960 s.
33. J'admets avec BROOKS, Cambr. Med. Hist. I (1911) 465 que dans la date de Cod. Just. II 7, 5 on a mis par erreur le douzième et le deuxième consulat des empereurs au lieu du quinzième et du quatrième ; cf. SEECK, *Regesten* p. 23 ss.
34. *Chron. pasch.* 583 B. Zon. XIII 22, 49 s.
35. Marcell. com. *ad a.* 447, 1. 3. DESSAU 823.
‹441› 36. Scr. orig. Constantinop. p. 150. 182, cf. 252 [Preger].
37*. Voir pour l'ensemble FRIEDLÄNDER-WISSOWA, *Darstell. aus der Sittengesch. Roms* II^{10} (1922) 1 ss.
38. *Ibid.* 32-40.
39. Cf. Procop. *anecd.* 9, 2. 5-7.
40. Dans la mesure, du moins, où les attributions, qui en Orient incombent aux deux démarques des Verts et des Bleus, ont été exercées en Occident selon toute vraisemblance par le *tribunus voluptatum*, manifestement placé au-dessus des factions (voir MOMMSEN, *Ges. Schr.* VI 234 s.). Il y a lieu de rappeler ici que δήμαρχος équivaut à *tribunus plebis*. Dans la Rome du Ve siècle l'existence des quatre factions du cirque est attestée par Sidon. *carm.* XXIII 324 : *albus vel venetus, virens rubensque.* En 460-1 l'empereur d'Occident Majorien promulgua une loi qui malheureusement ne nous est pas parvenue et dont le titre est *De aurigis et seditiosis* (Nov. Maior. 12).

---

29. Sur les ambassades romaines et le témoignage de Priscus voir ALTHEIM *ibid.* 142 ss. 150 ss. 167 s. Lors de la dernière ambassade dirigée par Anatole et Nomus en 450, Attila aurait abandonné l'exigence d'une zone désertée au sud du Danube et accepté de libérer sans rançon la plupart des prisonniers romains.

37. Sur les factions du cirque voir MANOJLOVIC, *Byzantion* XI (1936) 617-716 ; BRATIANU, *Byz. Zeitschr.* XXXVII (1937) 86 ss. ; DYAKONOV, *Acad. des sc. de l'U. R. S. S.* 1945, p. 144-227 ; GRÉGOIRE, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.* 1946, p. 568 ss. ; DVORNIK, *Byzantina Metabyzantina* I (1946) 119-133 ; MARICQ, *Les factions du cirque dans la partie occidentale de l'Empire* (thèse Bruxelles, 1948).

‹442› 41. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 85 s. et la bibliographie qui y est donnée ; en outre H. GELZER, *Abhdl. der Sächs. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XVIII 5 (1899), 11. 13-15. La première mention formelle de troubles sanglants au cirque de Constantinople nous est donnée par Marcell. com. *ad a.* 445, 2. Sur les factions du cirque à Antioche, cf. Malal. 244. 389 s. 395-398 B., sur celles de Cyzique, Malal. 491 s. B., sur celles des villes d'Égypte, M. GELZER, *Studien zur byz. Verw. Aegyptens* 18 s., n. 2.
42. *Chron. pasch.* 588 B.
‹443› 43. Cod. Just. VII 62, 32.
44. H. GELZER, *Byz. Zeitschr.* III (1894) 23 s. Arthur STEIN, *Unters. zur Gesch. u. Verwaltung Aegyptens* (1915) 169 s. 186. *Abhdl. der bayer. Akad., Phil.-hist. Kl.* XXX 8 (1920) 36 s Cf. aussi Liban. *or.* 1, 156 (t. I, p. 157).
45. Cf. Sidon. *carm.* XXIII 228-232.
46. Cod. Just. VII 45, 12 (pour l'adresse, voir SEECK, *Regesten* p. 132).
47. Nov. Theod. 16, § 8. D'après le libellé de cette décision, l'autorisation générale de rédiger des testaments en grec a déjà été accordée précédemment.
‹444› 48. Ce n'est essentiellement que dans les rapports directs avec les municipalités de l'Orient que, auparavant déjà, comme sous le Principat, l'empereur et ses ministres se servaient le plus souvent de la langue grecque ; cf. Arthur STEIN, *Unters. zur Gesch. u. Verwalt. Aegyptens* 150, n. 2 ; 170, n. 1.
49. Lyd. *de mag.* II 12.
50. *Chron. pasch.* 588 B.
51. Marcell. com. *ad a.* 431, 3.
52. SEECK, Pauly-Wissowa XII 190. *V. s. Danielis Styl.* 31 s. 36 (*Anal. Bolland.* XXXII 150 s. 154).
53*. Socrat. VII 47. *V. s. Melaniae iun.* 58 s., p. 33 s. 75-77 [Rampolla]. Theophan. A. M. 5927.
54. Euagr. I 20. *Chron. pasch.* 585 B.
55. Marcell. com. *ad a.* 439, 2.
‹445› 56. Même l'année de cet événement, 440 ou 444, n'est pas certaine. Voir d'une part SEECK, *Unterg.* VI 246. 449 s., d'autre part BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 229 s.
57. L'année est indiquée d'après Cedren. I 601 B., voir BURY *l. c.* 230 s., n. 5.
58. SEECK, Pauly-Wissowa VI 908 s.
59. Joh. Ant. *frg.* 194. 198 (FHG IV 612 s.). Suid. *s. v.* Θεοδόσιος. Theophan. A. M. 5940. *V. Dan. Styl.* 31 (*Anal. Bolland.* XXXII 150). Sur sa cupidité, voir aussi Marcell. com. *ad a.* 450, 3 ; sur sa piété, plus haut p. 308 en haut.
60. Niceph. Callist. *hist. eccl.* XIV 47.
‹446› 61. Coll. Avell. n° 99, 5. Theodoret. *epist.* 110 (P. G. LXXXIII 1305). *V. Dan. Styl.* 31 (*Anal. Bolland.* XXXII 150). *Chron. pasch.* 590 B. Cf. Joh. Ant. *frg.* 201, 2 (FHG IV 614) : ...αὐτῷ (*sc.* Ἡρακλείῳ, en Occident en 454) τὴν κοπίδα εὐτρεπῆ ὑπὸ τὴν χλαμύδα φέροντι (πριμικέριος γὰς τῶν κοιτώνων ἦν).
62. Cf. BURY, *Imp. Admin. System* (1911) 112. 122 et mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 116, n. 10.
63. Prisc. *frg.* 5 (FHG IV 74).
64. Plus haut p. 236 s. Prisc. *frg.* 1 (FHG IV 72). Nov. Theod. 15, 1, *pr.* Cf. Cod. Theod. VI 24, 11 *in.*
65. Cod. Just. I 14, 8.

---

53. Pèlerinages d'Eudocie et ses générosités aux églises de Palestine : H. LECLERCQ, Dict. d'archéol. chrét. XIV 177 ss.

‹447› 66*. Prisc. *frg.* 8. 12. 13 *in.* (FHG IV 94. 97 s.).

67. Cf. Marcell. com. *ad a.* 450, 3. Theod. Lect. I 1. Theophan. A. M. 5940.

68. L'affirmation contraire, donnée par Theophan. A. M. 5942 *in.* et Niceph. Call. *hist. eccl.* XIV 49, est d'autant moins digne de foi que dans le même chapitre Nicéphore Calliste situe également la chute d'Eudocie en 450. Cf. plus haut p. 310-312.

69. Prisc. *frg.* 14 *ex.* (FHG IV 98). Joh. Ant. *frg.* 199, 1 (FHG IV 613).

70. Sur la personnalité, le milieu et l'activité de Chenoudi, voir l'ouvrage fondamental de Leipoldt, *Schenute von Atripe u. die Entstehung des national-ägyptischen Christentums* (Texte u. Unters. herausgeg. von Harnack u. Gebhardt XXV [N. F. X] 1, 1903) ; sur l'année de la mort de Chenoudi, Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Lit.* IV (1924) 98.

‹448› 71. Leipoldt *l. c.* 140-145. 151. 154. 177 ss. ; surtout 143.

72. Leipoldt *l. c.* 48. 152 s. convient lui-même indirectement de la réalité de cette affirmation et en donne même un exemple p. 51 s. ; quant au reste, Leipoldt, qui estime que les fonctionnaires chrétiens d'Égypte ont fait beaucoup de bien et que les païens se sont contentés naturellement de mépriser les pauvres et de les maltraiter honteusement (p. 25 s.), juge Chenoudi moins sévèrement que moi.

73. Cf. Leipoldt *l. c.* 58 ss., surtout 59.

74. Tout ceci ressort de Leipoldt *l. c.* 159-182.

‹449› 75. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Lit.* III[2] (1923) 285 s.

76*. *Ibid.* III[2] 9-11. 304-306. 312 s. 321 s. ; IV 222-225.

‹450› 77. Socrat. VII 25.

78. Cf. Socrat. VII 28, transcrit dans Seeck, *Unterg.* VI 433 *ad* p. 195, 6.

79*. Socrat. VII 25 *ex.* 26. 28 s. Seeck, *Unterg.* VI 195-198. 434 s.

80. Socrat. VII 29. 31. Seeck, *Unterg.* VI 199 s. 435 s.

81. Seeck, *Unterg.* VI 204-206. 437. ⟨N. 6 et 7 de la p. 450 de la 1re édition supprimées.⟩

‹451› 82. Seeck, *Unterg.* VI 436 s. *ad* p. 201, 26.

83. G. Krüger, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2] (1923), § 32, 5. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Lit.* IV 29. 48-55.

84. Seeck, *Unterg.* VI 436 *ad* p. 200, 20 - 201, 14.

85. *Ibid.* 206. 208. 211 s. 437-439.

86. *Ibid* 207 s. 209 s. 437 s.

87. Loofs, Realencykl. für prot. Theol. XV[3] 773.

‹452› 88*. Seeck, *Unterg.* VI 213-215. 439 ; *Regesten* p. 357. 359 en haut.

---

66. Sur le rôle des Isauriens à la Cour de Théodose II, en particulier celui de Zénon : Thompson, *Hermathena* LXVIII (1946) 18-31.

76. Sur Théodore de Mopsueste : Amann, *Rev. des sc. relig.* XIV (1934) 161-190 ; M. Richard, *Mélanges de sc. relig.* II (1945) 243-270 et surtout Devreesse, *Essai sur Théodore de Mopsueste* (1948), monographie exhaustive sur ce théologien. Sur Théodoret de Cyr : M. Richard, *Rev. des sc. philos. et théolog.* XXIV (1935) 83-106 ; XXV (1936) 459-481 ; C. da Mazzarino, *La dottrina di Teodoreto di Ciro sull'unione ipostatica delle due nature in Cristo* (1941).

79. Sur Nestorius : Feron, *Studica catholica* VII (1931) 369-456 ; Amann, *Dict. de théol. cathol.* XI 76-157 ; Bardy, Fliche-Martin IV (1937) 163 ss.

88. Sur les rapports du pape Célestin avec Nestorius voir Caspar

Hahn, *Bibliothek der Symbole*[3] (1897) p. 312-316. G. Krüger, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 32, 5.

89. Cf. Seeck, *Unterg.* VI 208. 210. 212. 438 s.

90. Mansi IV 1061-1068. Acta conciliorum I 4, p. 4-6 ; 5, p. 39-46 [Schwartz]. Les « anti-anathématismes » transmis sous le nom de Nestorius sont inauthentiques, voir Ed. Schwartz, *Sitzungsber. der Bayer. Akad., Phil.-hist. Kl.* 1922, 1, 3-29.

‹453› 91*. Seeck, *Unterg.* VI 217-222. 440 s. ; cependant, la supposition de Seeck, qui regarde l'attitude du patriarche d'Antioche comme une mise en scène machinée dès le début avec Nestorius, me paraît fort douteuse. Chenoudi à Éphèse : Leipoldt, *Schenute* 41 s. 90. Sur le nombre des évêques ayant pris part au concile de Cyrille, voir G. Krüger, Zach. Rhet. p. 297 *ad* p.* 23, 34 [Ahrens].

‹454› 92*. Seeck, *Unterg.* VI 222 s. 226-230. 442 s. Chypre : *Abhdl. der Bayer. Akad., Phil.-hist. Kl.* XXX 8, 38. Mansi IV 1469. Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église* III (1910) 359 (cependant, il faut maintenir contre Duchesne la date du 31 août pour cette séance du concile, voir *Abhdl. der Bayer. Akad. l. c.* 35). Les pélagiens : Loofs, Realencykl. für prot. Theol. XV[3] 773.

93. Même au cas où il y avait plus d'une *Augusta*, il n'y avait qu'un seul *praepositus Augustae*, qui en pareil cas dirigeait la maison de la plus ancienne *Augusta*, donc sous Théodose II celle de Pulchérie, tant qu'elle séjourna à la Cour. Cf. Theophan. A. M. 5940.

‹455› 94. Acta conciliorum I 4, p. 224 s. [Schwartz]. Seeck, *Unterg.* VI 230. 444.

95. Marcell. com. *ad a.* 431, 1. Nestorius, *Le livre d'Héraclide* p. 331 [Nau]. Seeck, *Unterg.* VI 231. 235. 444. 446.

‹456› 96*. Seeck, *Unterg.* VI 231-241. 444-448. Jaffé-Kaltenbrunner, *Reg. pont. Rom.*[2] n° 391 s. Hahn, *Bibl. der Symbole*[3] p. 215 s. Je me borne ici, de même qu'en exposant les relations entre eux des événements de l'histoire ecclésiastique en général, à mentionner ce qui me paraît nécessaire pour faire comprendre mes conclusions et les enchaînements de l'histoire générale.

I (1930) 391-400 ; Amann, *Rev. des sc. relig.* XXIII (1949) 5-37. 207-244, qui pense que la curie romaine n'était pas alors très bien informée des affaires de Constantinople.

91. Concile d'Éphèse : Batiffol, *Le Siège apostolique* (1924) 368-385 ; Devreesse, *Rev. des sc. philos. et théolog.* XVIII (1929) 223-242. 408-431 ; du Manoir, *Gregorianum* XII (1931) 104-137 et *Rech. de sc. relig.* XXV (1935) 441-461. 531-559 ; A. d'Alès, *Le dogme d'Éphèse* (1931) ; Galtier, *Rech. de sc. relig.* XXI (1931) 275 ss. ; Lebon, *Ephemerides theologicae lovanienses* VIII (1931) 393-412 ; Diamantopoulos, Ἡ τρίτη οἰκουμενικὴ σύνοδος ἐν Ἐφέσῳ (1933) ; Bardy, Fliche-Martin IV 177 ss. ; du Manoir, *S. Cyrille d'Alexandrie* (1944). Sur la liste conciliaire, V. Laurent, Corpus notitiarum episcopatuum ecclesiae orientalis graecae I 2 (1936) 96 ss.

92. La dernière session du concile, où fut proclamée l'autocéphalie des Églises de Chypre, a-t-elle eu lieu le 31 août, selon le texte latin des Actes, ou le 31 juillet, selon la correction proposée par Tillemont et admise par Duchesne ? Bardy *l. c.* 186, n. 4 admet cette dernière.

96. Sur les tractations consécutives au concile : Devreesse, *Échos d'Orient* XXX (1931) 271-292 ; Batiffol *l. c.* 386-410 ; Bardy, Fliche-

97. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 748. LABOURT, *Le christianisme dans l'Emp. perse* (1904) 131-141. 253-261.
98. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 352, n. 3. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2], § 32, p. 171.
‹457› 99. SEECK, *Unterg.* VI 242 s. 448 s. ; mais sur la date de Cod. Theod. XVI 5, 66 (non pas 435, comme le transmet le Code Théodosien et comme l'admettait Seeck, mais 436), voir Ed. SCHWARTZ, Acta concil. I 4, p. XI, n. 1. — M. GELZER, *Stud. zur byz. Verw. Aegyptens* 12-15.
100. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. XXIV[3] 240 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 354 s., n. 5.
‹458› 101. Ainsi HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengesch.* II[4] (1909) 330. 373. 396-398.
102. LEIPOLDT, *Schenute* 81 s.
103. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église* III 376 s.
‹459› 104. Cf. BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Lit.* IV 388-392. 411. MANSI VI 593. 636 s. 861. 927 ; VII 68. 73. 84.
105. BARDENHEWER *l. c.* 410 s.
‹460› 106*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. V[3] 637 s. Théodoret : BARDENHEWER *l. c.* 227-230.
107. MANSI VI 1021-1028, cf. 1008. 1016-1020.
108. À propos de son influence sur Chrysaphius et le maître des offices Nomus, cf. MANSI VI 1024.
‹461› 109*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. V[3] 638 s. SEECK, *Unterg.* VI 450 s. *ad* p. 248 ; *Regesten* p. 379 où la chronologie suivie par Loofs est rectifiée en plus d'un point, mais où la nomination de Photius comme successeur d'Irénée et la lettre de Domnus qui en informe Flavien, sont datées par erreur de septembre 447 au lieu de septembre 448.
110*. LOOFS *l. c.* 639-641. SEECK, *Unterg.* VI 208. 249-257. 260. 438. 451-455. Zach. Rhet. p. *24 s. 298 [Ahrens et Krüger]. Sur la σύνοδος ἐνδημοῦσα, voir HINSCHIUS, *System des kathol. Kirchenrechts* III (1883), p. 530.
‹462› 111. SEECK, *Unterg.* VI 258 s. 454. MANSI VI 600. *Abhdl. der Gött. Ges. der Wiss., Phil.-hist. Kl.* XV 1 (1917), p. 5.
‹463› 112*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. V[3] 641 s. SEECK, *Unterg.* VI 257 s. 260. 262. 454 s. Zach. Rhet. p. *25. 298 [Ahrens et Krüger]. HAHN, *Bibl. der Symbole*[3] 321-330.
‹464› 113*. LOOFS *l. c.* 642 s. SEECK, *Unterg.* VI 261. 263-267. 455-457. Zach. Rhet. p. *25 s. 298 [Ahrens et Krüger]. Sur Juvénal de Jérusalem, cf. aussi Ed. SCHWARTZ, *Abhdl. der Bayer. Akad., Phil.-hist. Kl.* XXXII 2 (1925), surtout p. 3-6.
114. SEECK, *Unterg.* VI 267-269. 457 s.
115. Theod. Lect. I 1 ; II 64. Malal. 366 s. B. *Chron. pasch.* 589 s. B.
‹465› 116. Mich. Syr. II, p. 122 [Chabot] : « C'était une loi dans l'empire, que quand l'empereur de Rome mourait, celui de Constantinople établissait à sa place celui qu'il voulait choisir et instituer ; et quand celui de Constantinople mourait, celui de Rome choisissait et établissait qui bon lui semblait. »
117. Cf. Marcell. com. *ad a.* 444, 2 ; 449, 1. Theod. Lect. I 1. *Chron. pasch.* 586 B.
118. Malal. 366 s. B. *Chron. pasch.* 589 s. B.
119. *Chron. pasch.* 592 B.
120. *Chron. pasch.* 590 B. Theod. Lect. I 2. Procop. *bell. Vand.* I 4, 7. Euagr. II 1. Theophan. A. M. 5942 s., p. 103 s. [de Boor].
121. Cf. Mich. Syr. II, p. 122 [Chabot] : « ...Marcianus commença à régner sans l'assentiment de celui de Rome... Ainsi donc pour ce motif l'unité de l'empire fut brisée par Marcianus, les Romains et toute la région occidentale ne furent plus d'accord avec les empereurs qui régnaient dans la ville de Constantinople. »
‹466› 122*. Theophan. A. M. 5942 *ex.* Leo Gramm. 111 B. W. SICKEL, *Byz. Zeitschr.* VII (1898) 517 s. 539 s.
123. W. SICKEL *l. c.* 524-529. 551 ss.
124. Theod. Lect. I 1. Marcell. com. *ad a.* 450, 3. Prosp. 1361. Malal. 368 B. *Chron. pasch.* 590 B. Theophan. A. M. 5943 *in.*
125. P. M. MEYER, édit. des Novelles post-théodosiennes p. CIII s. Cf. Euagr. II 1 vers la fin.
‹467› 126*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. V[3] 644. SEECK, *Unterg.* VI 270-273. 458 s. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église* III 423-429.
127. Cf. G. KRÜGER, Zach. Rhet. p. 300 ad p.* 42, 10.
‹468› 128*. LOOFS, Realencykl. für prot. Theol. V[3] 645 ; XXIII[3] 438.

Martin IV 186-196. Sur le rôle conciliateur du vieil évêque syrien Acace de Bérée : BARDY, *Rev. des sc. relig.* XVIII (1938) 20-44.
106. Sur Théodoret de Cyr voir BARDY, Fliche-Martin IV 193. 201. 209 s. et plus haut p. 570, n. 76. Sur sa correspondance, WAGNER, *Dumbarton Oaks Papers* IV (1948) 119-181 ; AZÉMA, édit. de ses *Lettres* I (Sources chrétiennes, 1955).
109. Sur Dioscore : J. LEBON, *Le Muséon* LIX (1946) 515-528.
110. Sur les débuts du monophysisme : ED. SCHWARTZ, *Der Prozess des Eutyches* (1929) et BARDY, Fliche-Martin IV 211-220.
112. Édit. critique du *Tome de Léon* par SILVA-TAROUCA (1932). Cf. aussi CASPAR I 462-555. 613-617. Rapports du pape Léon avec les Églises orientales : JUGIE, *Miscellanea P. Paschini* I (1948) 77-94 ; RECIO, *Rev. esp. de teologia* IX (1949) 31-58.
113. Sur Juvénal de Jérusalem voir HONIGMANN, *Dumbarton Oaks Papers* V (1950) 209-279. Sur le « brigandage » d'Éphèse : BATIFFOL, *Le Siège apostolique* 510-527 ; BARDY, Fliche-Martin IV 220 ss.
122. Contre les vues de Sickel, maintenues par TREITINGER, *Die oströmische Kaiser- und Reichsidee nach ihrer Gestaltung im höfischen Zeremoniell* (1938), CHARANIS, *Byzantion* XV (1940-41) 49-66 attribue à la cérémonie du couronnement la portée d'une investiture religieuse qui confère au patriarche un rôle politique. ENSSLIN, *Byz. Zeitschr.* XLII (1942) 101-115 ; XLIII (1950) 369-372 montre que le couronnement de Marcien ne fut pas opéré par le patriarche, simplement présent à la cérémonie : c'est pour son successeur Léon Ier que le patriarche prit une part active au couronnement. Ces vues sont acceptées par OSTROGORSKY, *Hist. de l'État byzantin* (trad. fr. 1956) 90, n. 2.
126. Concile de Chalcédoine : BATIFFOL *l. c.* 536-561 ; BARDY, Fliche-Martin IV 226-240 ; *Das Konzil von Chalkedon*, ouvrage collectif dirigé par GRILLMEIER et BACHT (1951-1954), 3 vol., avec une bibliographie de 922 titres. — Édition des *Actes* par Ed. SCHWARTZ, Acta concil. II 1 (1933) ; 2 (1932) ; 4 (1932), commentée par J. LEBON, *Rev. d'hist. ecclés.* XXXII (1936) 809-876.
128. Sur Juvénal de Jérusalem voir HONIGMANN, cité p. 572 s.

Zach. Rhet. p. 10 s. [Ahrens]. Ed. SCHWARTZ, *Abhdl. der Bayer. Akad., Phil.-hist. Kl.* XXXII, Abh. 2. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église* III 429-440. 459 s.

‹469› 129. LOOFS *l. c.* V[2] 645 s. DUCHESNE *l. c.* 440-445, cf. 466 ss.

130. GRÜTZMACHER, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 226.

‹470› 131*. LOOFS *l. c.* V[2] 646. DUCHESNE *l. c.* 460-466. SEECK, *Regesten* p. 401.

132. Cf. MANSI VII 423 s.

133. H. GELZER dans KRUMBACHER, *Gesch. der byz. Litt.*[2] (1897) 919.

---

131. Sur l'affaire du 28[e] canon de Chalcédoine : BATIFFOL *l. c.* 562-589.

CHAPITRE IX

‹473› 1. Si l'on ajoute aux *magistri militum* et *comites* de Valentinien III relevés par SUNDWALL, *Weström. Studien* (1915) p. 35-38, les trois généraux nommés seulement par Prosp. 1294, et celui nommé par Hydat. *chron.* 114 et Isid. *hist.* 85, M. G., Auctt. antt. XI 300, on obtient une liste de 18 Romains et seulement trois Barbares, Sigisvult, Sanoecès et Andévot ; car le poète Mérobaud doit naturellement être considéré comme Romain.

2. Jord. *Get.* § 176. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 8.

3. Prosp. 1290. *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 658, 102. Hydat. *chron.* 92.

4*. Marcell. com. *ad a.* 427, 1. Voir aussi plus haut p. 565, n. 167. On ne peut accorder de crédit à la mention dans Jord. *Get.* § 166 d'une aide fournie par les Goths aux Romains, cf. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] (1941) 465, n. 3.

‹474› 5. SEECK, *Hermes* XI (1876) 61-83, surtout 66. 82.

6. Prosp. 1298 ; cf. BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XII (1922) 221.

7. Prosp. 1300 ; cf. Hydat. *chron.* 95. 103.

‹475› 8*. August. *epist.* 220. Cf. Olympiod. *frg.* 42 (FHG IV 67).

9*. Prosp. 1294. Possid. *v. August.* 17 (P. L. XXXII 48). August. *coll. cum Maxim.* (P. L. XLII 709). Procop. *bell. Vand.* I 3, 25.

---

4. Sur les Huns en Pannonie, voir ALTHEIM, *Attila et les Huns* (trad. fr. 1952) 163 ss.

8. Sur les conflits de Félix et d'Aétius contre Boniface, voir GENTILI, *Il Mondo classico* V (1935) 363 ss. ; DE LEPPER, *De rebus gestis Bonifacii* (1941) 47-56. Ce dernier, p. 54, n. 1, conteste la collusion de Boniface avec les donatistes ; datant de 428 August. *epist.* 220, il pense qu'il n'y a pas de contradiction entre le témoignage favorable d'Olympiodore portant sur les années antérieures à 425 et celui de S. Augustin, qui d'ailleurs n'est pas aussi défavorable qu'on le prétend.

9. DE LEPPER *l. c.* 57 ss. situe en 426 (et non 427) la rupture entre Boniface et la Cour et la campagne de Mavortius, Gallion et Sanoecès, parce que la tranquillité est revenue lors du synode de Carthage d'octobre 427 ; l'expédition de Sigisvult se placerait vers la Noël 427 (ibid. 62 s.) ; l'*epist.* 220 d'Augustin aurait été écrite pendant une trêve conclue entre Boniface et Sigisvult par la médiation du *vir illustris* Darius à la fin de 428 et bientôt suivie d'un accord avec la Cour de Ravenne, antérieur au débarquement vandale (*ibid.* 64-74). Le même auteur (*ibid.* 75-82. 84 ss.) rejette l'accusation portée par Procope et Jordanès au sujet d'une collusion de Boniface avec les Vandales. Cette conclusion, qui était déjà celle de L. SCHMIDT, *Hist. Vierteljahrschrift* II (1899) 449-462, paraît solidement démontrée ; elle est adoptée par COURCELLE, *Hist. littér. des invasions germaniques* (1948) 93 et par COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 156 s.

10. Hydat. *chron.* 86. Salvian. *de gub. dei* VI, § 68.
11. Procop. *bell. Vand.* I 3, 25. Hydat. *chron.* 89.
‹476› 12. Salvian. *de gub. dei* VII, §§ 27. 50.
13. Sidon. *carm.* II 358 s. ; V 57. Procop. *bell. Vand.* I 3, 23.
14. Cf. Vict. Vit. *hist. persec.* I, § 18 : *per internuntium.*
15. Jord. *Get.* §§ 168. 184. Prosp. 1348. Vict. Vit. II, § 14 et ailleurs.
16*. Salvian. *de gub. dei* VII, §§ 46. 54. MARTROYE, *Genséric* (1907) 113 s., cf. Vict. Vit. III, § 71. Cf. aussi SEECK, *Unterg.* VI 110-112.
‹477› 17. Hydat. *chron.* 90. *Chron. Gall.* p. 658, 107 ; cf. BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XII 220.
18*. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] (trad. fr. 1953) 40-42. Cf. MARTROYE, *Genséric* 103-107.
19. August. *epist.* 229-231. Procop. *bell. Vand.* I 3, 30 s.
20*. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] (trad. fr. 1953) 76-80. Cf. MARTROYE, *Genséric* 108-121.
21. *Chron. Gall.* p. 658, 106. Hydat. *chron.* 93. Sur les Juthunges, cf. aussi plus haut p. 525 s., n. 64.
‹478› 22. Prosp. 1303. Hydat. *chron.* 94. Joh. Ant. *frg.* 201, 3 (FHG IV 615). Indication du mois seulement dans Cons. Ital., M. G., Auctt. antt. IX 301 en haut.
23*. Sidon. *carm.* VII 233 s. : (Aetius) *subacto, victor Vindelico...* Hydat. *chron.* 95.

---

16. La figure de Genséric a retenu l'attention de nombreux historiens : cf. E. F. GAUTIER, *Genséric roi des Vandales* (1937), plein d'intuitions souvent contestables, et surtout COURTOIS *l. c.* 260 ss., pour qui Genséric a voulu « assurer à son peuple l'empire du blé ». DE LEPPER *l. c.* 93 s. doute que les Vandales aient toujours bénéficié d'un appui de la secte donatiste, bien affaiblie à cette date. — Sa date de naissance doit être fixée en 389 (COURTOIS *l. c.* 394), son avènement en 428 (*ibid.* 393).
18. C'est bien par le détroit de Gibraltar entre Traducta et Tingis que les Vandales ont dû passer en Afrique : la démonstration de J. LE GALL, *Rev. de philologie* LXII (1936) 268-273 et celle de COURTOIS *l. c.* 158 ss. sont probantes ; sur ce point L. SCHMIDT, dans sa seconde édition (1942), a rectifié sa position de 1901. — De Tingis les Vandales ont dû passer par Volubilis (cf. l'inscription commentée par CARCOPINO, *Rev. de philologie* LXII [1936] 105-112) et la trouée de Taza en Maurétanie Césarienne, où leur présence est signalée par une inscription d'Altaviva (cf. LE GALL *l. c.*), puis en Sitifienne et en Numidie, où ils sont parvenus au bout d'un an au printemps 430.
20. Campagne de Boniface contre Genséric : DE LEPPER *l. c.* 91-94. Le siège d'Hippone : *ibid.* 95 s. Les atrocités des Vandales, dénoncées par Possid. *v. August.* 28 et Vict. Vit. *passim*, sont mises en doute par COURTOIS *l. c.* 165 ss.
23. F. LOT, *Hist. du moyen âge* I[2] (1940) 57 interprète ce passage de Sidoine comme s'appliquant à une invasion d'Alamans en Norique, qu'Aétius aurait repoussée. LOYEN, *Recherches hist. sur les panégyriques de Sidoine Apollinaire* (1942) 43 ne choisit pas entre l'explication d'E. Stein et celle de Lot.

24*. SEECK, *Unterg.* VI 113 s. 417. En particulier sur Hippone, voir DENNIS, *Journ. of Rom. Stud.* XV (1925) 263-268.
‹479› 25*. Hydat. *chron.* 96. 98 s. Prosp. 1310.
26*. Cons. Ital. p. 301 en haut. Prosp. 1310. Hydat. *chron.* 99. *Chron. Gall.* p. 658, 109. 111 s. Marcell. com. *ad a.* 432, 2 s. Prisc. *frg.* 7 (FHG IV 76).
27. Hydat. *chron.* 103 ; cf. SEECK, *Unterg.* VI 419 *ad* p. 117, 21. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 5 s.
28. Cf. sur ce personnage SUNDWALL *l. c.* p. 134, n° 442.
29*. Hydat. *chron.* 99. 104. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 88 s.
‹480› 30*. Prosp. 1321. Isid. *hist.* 74. Cf. L. SCHMIDT *l. c.* 82 s., mais aussi plus haut p. 342 s.
31*. Sidon. *carm.* VII 234 s. SEECK, *Unterg.* VI 418 *ad* p. 115, 31 rapporte ce passage à l'année 431, sans raison et certainement à tort.
32. *Chron. Gall.* p. 660, 117. Cf. Hydat. *chron.* 125. 128. 141. 158. Dès 408 et 414 il est de nouveau question des Bagaudes : Zosim. VI 2, 5. Paulin. Pell. 334-340, cf. LIZERAND, *Aétius* (1910) 50, n. 4.
‹481› 33. La prise de Cologne, à la suite de laquelle les Francs étaient en possession de la ville vers 440 (Salvian. *de gub. dei* VI, § 39 : *hostibus plena* ; *epist.* 1, 5 s.), et la quatrième prise de Trèves (Salvian. *de gub. dei* VI §§ 39. 75. 89) doivent être postérieures aux victoires d'Aétius sur les Francs en 428 et 431-2.
34*. Prosp. 1322. *Chron. Gall.* p. 660, 118. Hydat. *chron.* 108. 110. Sur Mayence, cf. Salvian. *de gub. dei* VI, § 39.

---

24. Le siège d'Hippone s'est-il terminé par la retraite des Vandales ? C'est ce que pense DE LEPPER *l. c.* 96, à la suite de Procope. Mais COURTOIS *l. c.* 163, n. 6, qui préfère le témoignage de Possidius, croit que la ville a été prise par Genséric. — L'expédition d'Aspar semble contemporaine du concile d'Éphèse en 431, mais peut n'avoir été effectuée qu'en 432 : cf. DE LEPPER *l. c.* 96 s.
25. Les intrigues à la Cour de Ravenne : DE LEPPER *l. c.* 98-102 montre que Placidie était hostile à Aétius et n'a accepté qu'à contre-cœur son élévation au premier rang. Le même auteur, *l. c.* 102-105, pense que, à l'arrivée de Boniface en Italie, Aétius n'était pas en Gaule, mais dans une ville fortifiée en Italie.
26. DE LEPPER *l. c.* 105 pense que, au cours de la bataille où les troupes d'Aétius furent vaincues, il y eut entre les deux généraux un combat singulier où Boniface fut blessé. Boniface aurait-il pu jouer un grand rôle à la tête du gouvernement d'Occident avec plus de qualités qu'Aétius ? Il est difficile de l'affirmer : cf. DE LEPPER *l. c.* 116 ss.
29. Sur la fin de Sébastien voir DE LEPPER *l. c.* 107-113.
30. Traité de 435 avec Genséric : COURTOIS *l. c.* 169 s. pense que, malgré la fiction du *foedus*, le roi vandale s'est dès lors comporté comme un véritable souverain.
31. COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du V*^e^ *au IX*^e^ *siècle* (1928) 105 ss. place cette invasion des Burgondes en 436 et leur écrasement par les Huns en 437.
34. Selon ALTHEIM, *Attila et les Huns* 119, il n'est pas certain que les Huns qui écrasèrent les Burgondes en 436, aient été à la solde d'Aétius : les deux peuples avaient été en conflit sur la rive droite du Rhin entre 428 et 430.

35*. De cette hypothèse qui tombe sous le sens, il n'est question nulle part dans les travaux modernes ; cf. SYMONS dans *Grundr. der german. Philol.* III[2] (1900) 619-621. HEUSLER, Reallex. der german. Altertumsk. I (1911) 138. 359.

36. Prosp. 1324. 1326. Hydat. *chron.* 107. 110. Sidon. *carm.* VII 246 s. Si dans la mention de ces événements chez Mérobaud les termes *nostro sub consule* (*Paneg.* II 13) renferment, comme je l'admets avec SEECK, *Unterg.* VI 418 *ad* p. 115, 31, une indication de date, il ne peut s'agir que du troisième consulat d'Aétius (437) et non, comme le croit Seeck, du deuxième (432).

37. *Chron. Gall.* p. 660, 119.

‹482› 38. Prosp. 1335. Hydat. *chron.* 112. 116. Salvian. *de gub. dei* VII, §§ 39-43. Sidon. *carm.* VII 300 s.

39*. Prosp. 1338. Hydat. *chron.* 117. Sidon. *carm.* VII 295-311.

40*. D'après Salvian. *de gub. dei* VII, §§ 7 s., il est, sinon certain, du moins vraisemblable que la Novempopulanie était vers 440 *complètement* aux mains des Visigoths. Je ne saurais partager l'opinion de L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 464, qui prétend que les Visigoths sous Théodoric I[er] n'étaient déjà plus fédérés depuis 426 environ ; l'argument de Schmidt, d'après qui la remise d'otages effectuée par les Romains vers 426 serait incompatible avec l'existence d'un *foedus*, est sans valeur, puisqu'Aétius était otage chez Alaric à une époque où celui-ci était indubitablement fédéré (voir SEECK, *Unterg.* VI 414 *ad* p. 104, 23).

41. Hydat. *chron.* 100 (cf. cependant 113). 114. 119. 123. Isid. *hist.* 85.

‹483› 42. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 85 s.

43. Nov. Valent. 5, 3.

44. DESSAU 804.

45. Nov. Valent. 5, 4.

46. Nov. Valent. 4 ; 6, 1.

47. Nov. Valent. 9.

‹484› 48*. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 87-90. SEECK, *Unterg.* VI 120 s. 420 s. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 254 s. Sur la Numidie, voir plus bas p. 584, n. 135.

49*. D'accord avec Seeck, je rapporte le traité mentionné par Procop. *bell. Vand.* I 4, 13 à la paix de 442 et non, comme on le fait généralement, à celle de 435.

---

35. Sur la part des éléments historiques dans la légende des Nibelungen, voir ALTHEIM *l. c.* 119 ss. : il s'agirait d'un poème burgonde postérieur à 453 et utilisé au VI[e] siècle par des Francs.

39. LOYEN *l. c.* 48 ss. montre que, d'après le texte même de Prosper, la démarche de Théodoric auprès d'Aétius par l'intermédiaire d'Avit n'est pas postérieure mais antérieure à la bataille de Toulouse.

40. LOYEN, *Rev. des étud. lat.* XII (1934) 413 ss. ne croit pas que le traité de 439 ait consacré la rupture du *foedus*. De même COURCELLE *l. c.* 118, n. 4. Cf. aussi EICHE, *Geschichte der westgotischen Könige seit Alarichs Tod* (1944).

48. Expéditions de Genséric en Sicile : COURTOIS *l. c.* 191, n. 2 ss. Sur l'étendue du territoire laissé aux Vandales par le traité de 442, COURTOIS *l. c.* 173 ss. (avec les cartes p. 172. 179. 182), qui y comprend non seulement la Proconsulaire et la Byzacène, mais la partie orientale et méridionale de la Numidie et une fraction de la Tripolitaine (l'*Abaritana* de Victor de Vita ?).

49. COURTOIS *l. c.* 395 est d'accord pour appliquer à la paix de 442

‹485› 50*. Prosp. 1348. Vict. Vit. II, § 14.

51*. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 193 s. Cf. MARTROYE, *Bull. de la soc. nat. des Antiq. de France* 1911, 232 ss.

52. Merob. *paneg.* II 27-29. Procop. *bell. Vand.* I 4, 14. SEECK, Pauly-Wissowa VI 912. BURY, *Journ. of Rom. Stud.* IX (1919) 7 s.

53. Jord. *Get.* § 184.

54. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 96 s.

‹487› 55*. L. SCHMIDT *l. c.* 90-96. 185 ss. 209 ss. L'État souverain des Vandales ne faisant pas partie de l'Empire romain, je n'ai pas dans cet exposé à m'en occuper davantage, à la différence de l'organisation des fédérés burgondes et visigoths. Constitutions impériales concernant les réfugiés : Nov. Valent. 2, 3 ; 12 ; 34.

‹488› 56*. Nov. Valent. 18.

‹489› 57*. JAFFÉ-KALTENBRUNNER, *Reg. Pont. Rom.*[2] n[os] 407. 450. 554-562. Nov. Valent. 17. BABUT, *Le concile de Turin* (1904) 154-212.

58*. G. KRÜGER, *Hdb. der Kirchengesch.* I[2] (1923), § 40, 6.

---

les conditions indiquées par Procope pour le traité de 435 (*contra :* L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 82).

50. COURTOIS *l. c.* 217. 236 explique la conspiration de 442 par la création des *millenarii*, qui brisait le cadre traditionnel des tribus.

51. COURTOIS *l. c.* 237 ss. pense que l'ordre de succession en ligne agnatique appliqué après Genséric sur sa recommandation, la « tanistry » (« un des pires systèmes successoraux que puisse connaître un régime monarchique ») n'est pas « une création juridique originale du vieux roi », mais une pratique antérieurement connue des Vandales Silings. Sur la royauté vandale en général et l'absolutisme de Genséric, *ibid.* 234 ss. 243 ss. 248-260.

55. Sur les rapports de Genséric avec les Romains d'Afrique et l'Église catholique voir COURTOIS *l. c.* 276-293, qui tend à minimiser l'importance des confiscations de terres et des persécutions anticatholiques : il n'y aurait pas eu un « pillage inconsidéré » mais une « spoliation rationnelle » (p. 283) ; de même Genséric n'aurait pas été au départ un persécuteur et n'aurait pas même jamais eu de politique religieuse et le catholicisme n'aurait pas été poursuivi en tant que tel : cette thèse est à coup sûr exagérée. Sur les prédications de Quodvultdeus de Carthage ou d'autres évêques africains, voir COURCELLE *l. c.* 102 ss. 111 (avec la n. 9) ss.

56. Sur la Nov. Valent. 18, voir ENSSLIN, *Zeitschr. der Savigny-Stift. für Rechtsgesch., Rom. Abt.* LVII (1937) 367-378.

57. Le pape Léon le Grand et l'Occident : BATIFFOL, *Le Siège apostolique* (1924) 417-485 ; CASPAR I (1930) 423-461 ; JALLAND, *The Life and Times of St Leo the Great* (1941) 64-174. Sur la loi impériale du 8 juillet 445 (Nov. Valent. 17) voir BATIFFOL *l. c.* 457 ss. ; CASPAR *l. c.* 446 s.

58. Sur S. Patrice voir GROSJEAN, *Anal. Bolland.* LXIII (1945) 65-100 ; BIELER, *The Life and Legend of St Patrick : Problems of Modern Scholarship* (1949). Cf. aussi PHILIPPS, *Hist. of the Church of Ireland* I (1933) 77 ss.

59. Ainsi l'ex-empereur Avit (plus haut p. 372), son gendre Sidoine (plus haut p. 393) et l'ex-empereur Glycère (plus haut p. 395).

‹490› 60. Sundwall, *Weström. Studien* p. 63, n° 98 ; 106, n° 314. Bury, *Lat. Rom. Emp.* I² 251 s.

61*. Bury, *Lat. Rom. Emp.* I² 201. Pas plus que Bury, *Journ. of Rom. Stud.* XIII (1923) 149, n. 3, je ne saurais partager l'opinion défendue contre Bury par Collingwood, *Journ. of Rom. Stud.* XII (1922) 74-98, qui prétend que l'évacuation de la Bretagne aurait été effectuée déjà sous Honorius. Cf. Schultz, *Journ. of Rom. Stud.* XXIII (1933) 36-45, avec les arguments que je lui ai fournis (p. 41-42).

‹491› 62*. Cf. Haverfield-Macdonald, *The Romanization of Roman Britain*⁴ (1923) 80-88 ; *The Roman Occupation of Britain* (1924) 269-284. Corbett dans Cambr. Med Hist. II (1913) 548. 561 s. 798-800.

‹492› 63*. *Chron. Gall.* p. 660, 128. L. Burg. LIV 1 s. Cf. Seeck, *Unterg.* VI 424 *ad* p. 129, 8. Dopsch, *Wirtschaftl. u. soz. Grundlagen* I² (1923) 217-223. Voir aussi plus haut p. 559, n. 71; 383-385.

64. *Chron. Gall.* p. 660, 124.

65*. Sur Goar et l'Armorique, voir Levison, *N. Arch. der Ges. für ält. deutsche Geschichtsk.* XXIX (1904) 133 s. 136-141 ; cependant le soulèvement de l'Armorique n'a pas pu se produire avant 446, puisque, dans Merob. *paneg.* II 8 ss., elle apparaît encore paisible et soumise à l'Empire. D'autre part, il semble ressortir de Jord. *Get.* § 191 qu'en 451 les Armoricains et d'autres peuplades celtiques étaient reconnus par l'Empire comme nations qui n'étaient plus que fédérées et de fait indépendantes. — Seeck, *Unterg.* VI 128 confond par erreur les Alains de Sambida en Viennoise, et ceux de Goar en « *Gallia*

---

61. L'hypothèse d'une évacuation de la Bretagne sous Honorius a été encore défendue, avec des arguments fondés sur la numismatique, par L. Schmidt, *Hist. Jahrb.* LI (1931) 213 ss., par Salisbury, *Journ. of Rom. Stud.* XXIII (1933) 217 ss., par F. Lot, *Rev. des étud. anc.* XXXVIII (1936) 315 ss., par Mattingly, *Antiquity* XVII (1943) 162 ss., par Collingwood et Myres, *Roman Britain and the English Settlements*² (1945) 291 s. ; néanmoins elle ne s'impose aucunement. L'abstention d'Aétius en 446 s'explique par l'action du Saxon Vortirgern : cf. Johnstone, *Antiquity* XX (1946) 16 ss. Sur les invasions anglo-saxonnes, cf. aussi Lennard, *Festschr. zum 70. Geburtstag von A. Dopsch* (1938) 34-73 ; Stanton, *Anglo-saxon England*² (1947) 2 ss.

62. Sur la civilisation romaine en Bretagne : Collingwood, *An Economic Survey of Ancient Rome* III (1937).

63. Établissement des Burgondes en *Sapaudia* : Coville *l. c.* 109-117 ; P. E. Martin, *Zeitschr. für schweizer. Gesch.* XIII (1933) 183-205 ; Vuarnet, *Mém. et docum. publiés par l'Acad. du Chablais* XLIII (1937) 63-91. Identification d'Ebrudunum avec Yvoire par F. Lot, *Rev. savoisienne* 1935, p. 146 ss. et F. Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*³ (1948) 313 ss. ; avec Yverdon par Van Berchem, *Rev. d'hist. suisse* XVII (1937) 83-95.

65. Sur Goar et les Armoricains, mêmes conclusions chez Loyen *l. c.* 66. Toutefois E. A. Thomson, *Journ. of Rom. Stud.* XLVI (1956) 65-75; *Anal. Bolland.* LXXV (1957) 136 s. date la révolte et la répression d'avant 446 ; P. Grosjean, *Anal. Bolland.* LXXV 182 ss., de 445. D'après eux S. Germain d'Auxerre serait mort à Ravenne le 31 juillet 445.

ulterior » et se méprend sur l'indication de *Chron. Gall.* p. 660, 127. En revanche, Bury, *Lat. Rom. Emp.* I² 292 semble croire que Valence se trouve sur la Loire.

‹493› 66. Je combine avec Merob. *paneg.* II 5-7 et Prisc. *frg.* 16 (FHG IV 98 s.), l'indication du *Lib. hist. Franc.* 8, indirectement confirmée par Sidon. *carm.* VII 390 s., d'après laquelle Cologne, encore occupée par les Francs vers 440 (plus haut p. 577, n. 33), ainsi que Trèves, ne sont devenues franques définitivement qu'au temps d'Égidius, donc après 456 (plus bas p. 597, n. 69).

67*. La guerre contre Clogion (Sidon. *carm.* V 212-230) ne doit pas être identifiée, comme on le fait généralement, avec la guerre franque de 428 ou celle de 431-2. Les combats pour Tours (Sidon. *carm.* V 210 s.) qui l'ont précédée, ne peuvent guère se rattacher aux troubles gaulois de 435-439, parmi lesquels les range Bury, *Lat. Rom. Emp.* I² 250, n. 3 ; à mon avis il faut les considérer comme un épisode de la guerre des Armoricains et des Bagaudes qui éclata après 445, puisque le futur empereur Majorien, qui a défendu Tours et ensuite collaboré de façon éminente à la victoire sur Clogion, était encore un assez jeune « *iuvenis* » (Sidon. *carm.* V 299, cf. 127. 148) lorsqu'il fut mis momentanément en non-activité vers 450, et puisqu'il était encore un *iuvenis* en 458 (Sidon. *carm.* V 524). Le *terminus ante quem* pour la guerre avec Clogion est constitué par l'année 451, où nous rencontrons de nouveau les Francs Saliens en qualité de fédérés.

68. Hydat. *chron.* 125. 128. 134. 137. 140. 142.

‹494› 69. Prisc. *frg.* 8 (FHG IV 84. 89 *ex.*).

70. *Chron. Gall.* p. 662, 133.

71. Prisc. *frg.* 16 (FHG IV 98 s.).

72. Prisc. *frg.* 15 *ex.* (FHG IV 98). Jord. *Get.* § 185.

73. Eudoxie n'a été élevée au rang d'*Augusta* que le 6 août 439 après près de deux ans de mariage (Cons. Ital. p. 301. *Chron. Gall.* p. 661, 599), Honoria au contraire l'a été sans doute assez longtemps avant 437 (cf. Bury, *Lat. Rom. Emp.* I² 262, n. 5). Toutefois il faut, contre Bury *l. c.* 224. 288 s., tenir compte de l'observation de L. M. Hartmann, qui remarque que la *Notitia dignitatum* ne connaît qu'*une* Augusta en Occident (Occ. XV 9 en opposition à Or. XVII 8) ; ce qui a pour conséquence de placer la nomination d'Honoria au plus tôt en 427.

‹495› 74. Jord. *Rom.* 328 ; *Get.* § 224. Seeck, *Unterg.* VI 297.

75. Joh. Ant. *frg.* 199, 2 s. (FHG IV 613 s.). Marcell. com. *ad a.* 434. La date exacte de 449 a été établie par Bury, *Journ. of Rom. Stud.* IX 6-13.

76. Prisc. *frg.* 15 (FHG IV 98).

---

67. Sur la défense de Tours par Majorien, mêmes conclusions chez Loyen *l. c.* 68 (entre 446 et 448). Sur Aétius et les Francs voir Verlinden, *Bijdragen voor de geschiedenis der Nederlanden* I (1946) 1-15. La localisation du *vicus Helenae* est encore controversée : Loyen *l. c.* 68-73 et *Rev. des étud. anc.* XLVI (1944) 121-134 démontre que le site d'Hélesmes, proposé naguère par Longnon, ne convient pas au texte de Sidoine et suggère finalement, à titre de conjecture, Vitry en Artois ; il estime qu'il n'y eut pas là une brillante victoire, mais un simple « engagement médiocre ». Selon lui l'expansion des Francs Saliens a commencé dès l'avènement de Clogion (vers 426) qui a pris Tournai vers 432, Cambrai vers 446 ; mais les textes invoqués à ces dates peuvent se rapporter à la progression des Ripuaires (plus haut p. 318. 321).

‹496› 77*. Prisc. *frg.* 16 (FHG IV 99). Prosp. 1364. Jord. *Get.* §§ 185 s. Cf. Sidon. *carm.* VII 332-335.

78. SEECK, *Unterg.* VI 466 s. *ad* p. 301, 11. Cf. aussi ENSSLIN, *Byz.-neugr. Jahrbb.* V 1-2 (1926), p. 5 s.

79*. Sidon. *carm.* VII 319-328. Prosp. 1364. Hydat. *chron.* 150. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 6 s.

‹497› 80. Nov. Valent. 33.

81. Sidon. *carm.* VII 328-330. Jord. *Get.* § 191.

82. Sidon. *carm.* VII 336-353 (cf. Jord. *Get.* §§ 186-190). Prosp. 1364.

83. Sidon. *epist.* VII 12, 3 : *...Aetium Ligeris liberatorem...* ; VIII 15, 1. Jord. *Get.* §§ 194 s. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 7. *Vita s. Aniani* c. 7. 10, M. G., Scr. rer. Merov. III 112 s. 115 s. Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 292, n. 4.

84*. Cons. Ital. *ad a.* 451. Prosp. 1364. *Chron. Gall.* p. 663, 615. Hydat. *chron.* 150. Cassiod. *chron.* 1253. Jord. *Get.* §§ 194-213.

‹498› 85. Cons. Ital. *ad a.* 451. *Chron. Gall.* p. 663, 615. Hydat. *chron.* 150. 152. Jord. *Get.* §§ 209. 214-218.

86. Joh. Ant. *frg.* 199, 2 (FHG IV 613) ne parle que des fiançailles ; mais si l'insignifiant Herculanus obtint, plus de deux ans après, la suprême dignité de l'Empire, on ne saurait trouver à cela d'occasion plus appropriée que le mariage.

‹499› 87*. Cons. Ital. *ad a.* 452. Prosp. 1367. *Chron. Gall.* p. 662, 141. Hydat. *chron.* 153 s. (voir sur ce passage SEECK, *Unterg.* VI 469 *ad* p. 312, 10). Jord. *Get.* §§ 219-222.

88. Prosp. 1367. Hydat. *chron.* 154. Jord. *Get.* § 223.

89*. Prosp. 1370. Hydat. *chron.* 154 *ex.* Marcell. com. *ad a.* 454, 1. Jord *Get.* §§ 254. 259-262. Les combinaisons d'ALFÖLDI, *Der Unterg. der Römerherrschaft in Pannonien* II (1926) 97-100 ne sont pas fondées assez solidement sur les sources.

‹500› 90*. Jord. *Get.* §§ 263-267. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 119. 550. ALFÖLDI *l. c.* 101-104.

91. Cons. Ital. *ad a.* 453. Prosp. 1371. *Chron. Gall.* p. 663, 661. Hydat. *chron.* 156. Sidon. *epist.* VII 12, 3.

92. Sidon. *epist.* I 2 ; *carm.* VII 481-506 ; XXIII 71 : *Romanae columen salusque gentis.*

‹501› 93. Hydat. *chron.* 158. 168 ; et voir à ce sujet L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 479 s.

94. Marcell. com. *ad a.* 454, 2. Procop. *bell. Vand.* I 3, 14 s. ; 4, 25. Joh. Ant. *frg.* 201, 3 (FHG IV 615). Mais cf. aussi plus bas p. 586, n. 169.

---

77. Sur toute l'affaire d'Honoria et les revendications d'Attila voir ALTHEIM *l. c.* 168-174, qui considère que le roi des Huns était conduit par des « impulsions irrationnelles » enracinées « dans les suprêmes profondeurs de la mentalité religieuse » (p. 170).

79. Campagne d'Attila : ALTHEIM *l. c.* 175 s.

84. Bataille des Champs catalauniques (livrée le 20 juin au *Campus Mauriacus*) : ALTHEIM *l. c.* 177 s.

87. Attila en Italie : ALTHEIM *l. c.* 187. 191.

89. La mort d'Attila : ALTHEIM *l. c.* 191 ss. Les Huns après sa mort : *ibid.* 199. Cf. aussi DE BOOR, *Das Attilabild in Geschichte, Legende und heroischer Bildung* (1932).

90. Les Huns après la bataille du Nedao : ALTHEIM *l. c.* 200-204. Libération des Germains soumis à Attila : *ibid.* 179-186.

95. Un éloge poétique d'Aétius fut composé aussi par Quintianus, qui faisait partie de l'entourage de Sidoine (Sidon. *carm.* IX 290 ss., surtout 294).

‹502› 96. Des fragments de Frigéridus sont conservés uniquement dans Greg. Tur. *hist. Franc.* II 8 (l'éloge d'Aétius, M. G., Scr. rer. Merov. I 71 s.) et 9 (Scr. rer. Merov. I 75 s.).

97. Agn. c. 26, et voir à ce sujet mes observations dans *Klio* XVI (1919) 44, n. 2.

98. Dans une conversation que j'eus à Ravenne en 1912 avec une enfant du peuple, je l'entendis appeler *la nostra imperatrice.*

99. Voir par ex. DIEHL, *Ravenne* (1903) p. 25 ss.

100. Cons. Ital. p. 303. Prosp. cont., M. G., Auctt. antt. IX 490.

101. Cf. P. L. LIV 858 ss. 876 ss. Joh. Ant. *frg.* 199, 3 (FHG IV 614).

102. Veget. III 26. Cf. Joh. Ant. *frg.* 201, 5 (FHG IV 615).

103. Cf. plus haut p. 312. 348 sur son attitude à l'égard de l'empereur Marcien.

‹503› 104. Cf. Suidas *s. v.* θλαδίας. Procop. *bell. Vand.* I 4, 28.

105. Sidon. *carm.* IX 300 : *carus popularitate princeps.*

106*. Sidon. *carm.* VII 359 : *semivir amens.* Procop. *bell. Vand.* I 3, 10 s.

107. Cf. Nov. Valent. 6, 3, § 1 : *propter imminentium expensarum necessitatem, quibus sufficere aerarii nostri vires nequeunt* ; 10, § 3 : *sub difficultate autem praesentis temporis* ; 15, *pr.* : *defessis rebus adflictoque publico statu.*

108. Cf. Nov. Valent. 1, 3, § 2 ; 7, 1, *pr.* ; 10.

109. Cf. en particulier Nov. Valent. 8, 2.

110. Nov. Valent. 18, *pr.*

111. Nov. Valent. 2, 2, § 1.

‹504› 112. Sidon. *epist.* I 11, 6, et cf. à ce sujet mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* (1922) 72 s.

113. Cf. aussi Nov. Valent. 22, *pr.* : *Scimus enim, quanta saepe miseros vexet invidia, quos iniquitas iudicantum fastigio potestatis adfligit. Officium sedis celsitudinis tuae, sine quo necessitates publicae nequeunt expediri, per infortunia multa iam saucium medicinam nostrae curationis exposcit, quae dudum potuisset adhiberi, si suggestio similis ante manasset.* Il semble bien que dans ces derniers mots il faille voir un reproche au préfet du prétoire à qui l'empereur s'adresse.

114. Nov. Valent. 4.

115. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 104 s., n° 310.

116. Cf. SUNDWALL *l. c.* 153 s. On y discute le célèbre passage d'Olympiod. *frg.* 44 (FHG IV 67), d'après lequel il y avait, dans les premières décades du v[e] siècle, plusieurs familles de la noblesse de la ville de Rome, percevant chacune, comme revenu en espèces seulement, plus d'un quart de million de sous d'or par an, c'est-à-dire plus d'un dixième des recettes de l'État à la même époque (cf. plus haut p. 343)!

‹505› 117. Nov. Valent. 1, 3, § 4 ; cf. Nov. Valent. 33 ; 36, *pr.* § 1. Joh. Ant. *frg.* 201, 2 (FHG IV 614).

118. CIL IV 1783.

119*. Cf. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 79, n° 183 ; 68, n° 123.

‹506› 120. Nov. Valent. 3.

121. Nov. Valent. 10, § 2 s.

122. Nov. Valent. 35, §§ 1-7.

---

106. Les jugements traditionnels sur Aétius et Valentinien III se retrouvent encore chez F. LOT, *Hist. du moyen âge* I² 57 s. 75 s.

119. Sur cette réhabilitation de Nicomaque Flavien voir SOLARI, *Philologus* XCI (1936) 357 ss.

123. Sidon. *carm.* V 206-230. Voir aussi plus haut p. 581, n. 67.
124. Sidon. *carm.* V 291-300.
125*. PIGANIOL, *L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain* (1916) 48 ss.
‹507› 126. PIGANIOL *l. c.* 50.
127*. Nov. Valent. 13, § 12.
‹508› 128. Nov. Valent. 35, § 17 ; comme les sentences des préfets du prétoire n'étaient en aucun cas susceptibles d'appel, les termes *a praefecto cognitore* ne peuvent se rapporter qu'au préfet de la Ville, mentionné au paragraphe immédiatement précédent (§ 16).
129. Nov. Valent. 10.
130. Nov. Valent. 15. Cassiod. *var.* II 4 ; 12 ; 26, 4 ; 30, 3 ; III 25, 1 ; 26 ; IV 19 ; V 31, 1.
131. M. GELZER, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 89.
132. Mars 440 : Nov. Valent. 5, § 4 ; 6, 1 ; mai 443 : Nov. Valent. 6, 2.
133. Nov. Valent. 6, 3.
‹509› 134. CIL VI 1783, l. 23 : *locupletioris adhuc rei p(ublicae)*.
135. Nov. Valent. 13, *pr.* §§ 3. 5. La contribution de la Numidie impériale, réduite à un huitième du montant antérieur, se compose de 4.200 sous d'or, de 1200 *annonae* et de 200 *capita*, et la contribution correspondante de la Maurétanie Sitifienne, de 5.000 sous et de 50 *capita*. Les *annonae* et les *capita* sont rachetés en espèces, peut-être seulement à titre facultatif, à raison de 4 sous pour une *annona*, tandis que le taux de rachat n'est pas indiqué pour le *capitum* ; mais comme, en 534, à l'*annona* rachetée alors à 5 sous correspond un *capitum* racheté à 4 sous (Cod. Just. I 27, 1, 22 ss. ; 2, 20 ss.), nous ne commettons certainement pas d'erreur sensible en faisant correspondre à l'*annona* de 4 sous un *capitum* de 3 sous. La *pars Numidiae* qui était vandale selon Vict. Vit. I, § 13, est manifestement la Numidie dite « proconsulaire » (L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 90, n. 2) ; mais celle-ci continua d'appartenir à la Proconsulaire du point de vue politique, tout en restant du point de vue ecclésiastique rattachée en grande partie, à la Numidie comme précédemment (voir GSELL, *Inscr. lat. de l'Algérie* I [1922], p. IX-XII). Par conséquent les chiffres énoncés ci-dessus se rapportent à l'ensemble de la province politique de Numidie.
136. Il ressort de Nov. Valent. 13, *pr.* ; 34, § 2 qu'en Afrique, avant l'invasion vandale, chaque centurie était redevable d'une contribution de $8 \times 20 = 160$ siliques $= 6\,^2/_3$ sous d'or (cf. les *septem solidi per millenas* en Italie, Nov. Valent. 5, § 4). D'après le recensement de 422 il y avait en Proconsulaire 9.002,72 centuries imposables et en Byzacène 7.460, 90 ; car ces chiffres énoncés dans Cod. Theod. XI 28, 13 concernent l'ensemble des terres cultivées : cela ne résulte pas tant, quoi qu'en dise BARTHEL, *Bonn. Jahrbb.* CXX (1911) 50 s,. du fait que dans l'ancien territoire de la Proconsulaire et de la Byzacène les terres actuellement cultivées ne sont pas dans l'ensemble plus étendues (cf. LOT, *Rev. hist. de droit* IV [1925] 27 s., n. 3), mais bien plutôt d'une comparaison avec le chiffre des contributions de la Numidie. On obtient par conséquent pour la Proconsulaire $9.002{,}72 \times 6\,^2/_3 = 60.018\,^1/_8$ sous d'or, et pour la Byzacène $7.460{,}90 \times 6\,^2/_3 = 49.739\,^1/_3$ sous. — Le travail de LOT *l. c.* 5-60 177-192 est erroné à plusieurs endroits.

---

125. Aétius et les patronages : HARMAND, *Le patronage sur les collectivités publiques* (1957) 457 ss.
127. Sur la collusion d'Aétius avec l'aristocratie sénatoriale, voir l'inscription de 437 commentée par BARTOLI, *Rendiconti della pontificia Accad. di archeologia cristiana* XXII (1946-47) 267-273.

‹510› 137. Voir mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 144-151 et *Byz. Zeitschr.* XXIV (1924) 381 s. Pour la guerre vandale de 468 une partie des dépenses provint indirectement des impôts de la *pars Orientis* : il faut noter que les *arcae* des préfectures d'Orient et d'Illyricum y contribuèrent pour 73,44 %, et les *sacrae largitiones* pour 26,56 % seulement (Candid. *frg.* 2, FHG IV 137 ; cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 337, n. 3).
138. Cf. BELOCH, *Die Bevölkerung der griech.-röm. Welt* (1886) 507, qui pour le Haut-Empire compte environ 25.500.000 habitants dans la future *pars Occidentis*, dont 6.000.000 en Afrique.
139*. Le montant des contributions de Numidie comporte, selon Nov. Valent. 13, *pr.* § 3, en face des 4.200 sous d'or fixés dès le début en espèces, des *annonae* et des *capita* rachetés en espèces pour un montant de 5.400 sous ; c'est dire que les *annonae* et les *capita* constituent 56,25 % du total des impôts préfectoraux. Il se pourrait donc qu'en Numidie, en Proconsulaire et en Byzacène plus de 56 % des contributions préfectorales fussent acquittés en nature avant l'invasion vandale. D'autre part, dans le montant des impôts de Maurétanie Sitifienne réduit à un huitième, seuls des *capita* rachetés en espèces pour un montant de 150 sous environ, correspondent aux 5.000 sous fixés dès le début en espèces, si bien que l'impôt en nature racheté en espèces représente à peine 3 % du total ; il en résulte qu'en Maurétanie une toute petite partie seulement des contributions préfectorales n'était pas rachetée en espèces. Donc, en admettant pour l'ensemble des impôts préfectoraux du diocèse d'Afrique une somme de 300.000 sous, il n'en faudra pas compter beaucoup plus d'un tiers sous forme d'impôts en nature. Mais il faut y ajouter encore les revenus en nature des *fundi domus divinae*.
‹511› 140*. Le moment de sa rédaction doit être rapproché le plus possible du *terminus post quem* de 439, ne serait-ce qu'en raison des expressions *bello proximo* (VII, § 39) et *proxime* (VII, § 45) qui désignent les événements de cette année comme ayant eu lieu tout récemment. La restauration de la frontière du Rhin, célébrée par Mérobaud, et qui eut lieu au plus tard en 445 (plus haut p. 581, n. 66) constitue un *terminus ante quem*.
‹512› 141. Salvian. *de gub. dei* V, § 9.
142. *Ibid.* V, § 14.
143. *Ibid.* VI, § 12.
144. *Ibid.* VI, §§ 72 ss., surtout 77. 80 s.
145. *Ibid.* VI, §§ 82 ss.
‹513› 146. *Ibid.* VI, §§ 84 s.
147. *Ibid.* VI, §§ 98 s.
148. *Ibid.* VI, § 43.
149. *Ibid.* VI, §§ 39-45.
150. *Ibid.* V, §§ 24-26.
151. *Ibid.* V, § 15 ; VII, §§ 24. 107 et ailleurs.

---

139. Appauvrissement de l'Empire d'Occident à la suite de l'installation des Vandales en Afrique : MOSS, *Economic History Review* X (1936) 209 ss.
140. Sur la pensée de Salvien voir SCHAEFER, *Römer und Germanen bei Salvian* (1930) ; COURCELLE *l. c.* 119-127 ; FISCHER, *Die Völkerwanderung im Urteil der zeitgenössischen kirchlichen Schriftsteller Galliens* (1948) 169 ss. 179 ss. 216 s. 255 ss. Au témoignage de Salvien il faut ajouter celui du poète Commodien, si l'on date son *Carmen apologeticum* du Ve siècle, et non du IIIe, à la suite de COURCELLE, *Rev. des étud. lat.* XXIV (1946) 227-246.

152. *Ibid.* V, § 21.
‹**514**› 153. *Ibid.* V, §§ 21-23. 28. 36 s.
154. *Ibid.* V, §§ 38-45 ; cf. à ce sujet PIGANIOL, *L'impôt de capitation* 49 s.
155. Salvian. *de gub. dei* IV, §§ 14 s., cf. à ce sujet PIGANIOL *l. c.* 68. 70 s.
156. Salvian. *de gub. dei* III, § 50 ; V, §§ 17 s. ; cf. à ce sujet PIGANIOL *l. c.* 36.
157. Salvian. *de gub. dei* VII, §§ 91 s.
158. *Ibid.* IV, § 21.
159. *Ibid.* VII, § 93.
‹**515**› 160. *Ibid.* IV, §§ 30 s. ; V, §§ 28-35 ; et voir à ce sujet PIGANIOL, *L'impôt de capitation* 39 s. 42 s. 80 s. Sur la fréquence des *superindicta*, voir SEECK, *Unterg.* VI 422 *ad* p. 122, 22.
161. Salvian. *de gub. dei* I, § 11.
162. Nov. Valent. 10, *pr.* : *...domesticis tantum conpendiis obsequentes bonum commune destituunt, quo vera ac solida utilitas continetur melius plane ad singulos perveniens, cum profecerit universis, maxime exigente hac tributorum necessitate, sine quibus nihil in pace aut bello curari potest...* § 3 *ex.* : *quo quisque honoratior aut opulentior est, eo alacriorem publicis necessitatibus animum debet, quarum sibi procurationem magis intellegit profuturam, Maxime p(arens) k(arissime) a(tque) a(mantissime).*
163. Cf. *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 241.
‹**516**› 164. Joh. Ant. *frg.* 201, 1 s. (FHG IV 614). Prosp. 1373. Suid. *s. v.* Θλαδίας.
165. Prosp. 1373.
166. Joh. Ant. *frg.* 201, 1 (FHG IV 614). Prosp. 1373.
‹**517**› 167. Prosp. 1373.
168. Joh. Ant. *frg.* 201, 2 (FHG IV 614).
169. Joh. Ant. *l. c.* : ὁ Βαλεντινιανὸς ἀνακραγὼν ἀνέθορέ τε τοῦ θάκου καὶ οὐκέτι ἔφη οἴσειν τοσαύταις ἐμπαροινούμενος μοχθηρίαις· ἐπ' αὐτὸν γὰρ φέροντα τὴν κακῶν αἰτίαν παρελέσθαι αὐτὸν ὥσπερ τῆς ἑῴας βασιλείας καὶ τοῦ τῆς ἑσπέρας βούλεσθαι κράτους παραδηλῶν. Les termes se rapportant à l'Orient ne peuvent faire allusion qu'à la reconnaissance de Marcien ; c'est peut-être aussi par là que s'explique le fait qu'à Constantinople on était favorable à Aétius et hostile à Valentinien III. Cf. le passage de Mich. Syr. II, p. 122 [Chabot] reproduit plus haut p. 573, n. 121.
170. Joh. Ant. *frg.* 201, 2. 4. (FHG IV 614 s.). Cons. Ital. *ad a.* 454. Prosp. 1373. Hydat. *chron.* 160. Marcell. com. *ad a.* 454, 2.
171. Joh. Ant. *frg.* 201, 4 (FHG IV 615).
‹**518**› 172. Sidon. *carm.* V 305-308. Prosp. 1375.
173. Hydat. *chron.* 161.
174. Théodoric II n'a commencé de bouger qu'au printemps de 455, c'est ce qui ressort indirectement de Sidon. *carm.* VII 398 ss.
175*. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9 *ex.*
176. Sidon. *carm.* VII 369-375.
177. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen* II² (1940) 54-56 ; *Das Bayerland* XXXVIII (1927) 589.
178. Cf. Sidon. *carm.* VII 360.
179. Procop. *bell. Vand.* I 6, 7. Suidas *s. v.* Μαρκελλῖνος. Damascius, *Das Leben des Philos. Isidoros*, wiederhergestellt, erklärt u. übers. von ASMUS (1911) p. 58 s. Marcell. com. *ad a.* 468.

---

175. La prise de Cambrai par les Francs Saliens peut dater de 446-447 : voir plus haut p. 581, n. 67.

‹**519**› 180. Cf. Sidon. *carm.* V 308-311.
181*. Joh. Ant. *frg.* 201, 4 (FHG IV 615). Cons. Ital. *ad a.* 455, 2. Hydat. *chron.* 162. D'accord avec SEECK, *Unterg.* VI 321 s. 472 s. je rejette la rumeur qui attribue à Maximus une participation à l'assassinat d'Aétius ; en revanche sa complicité dans l'assassinat de Valentinien me semble prouvée par ce qui a suivi cet événement. En outre, s'il est vrai que Sidon. *epist.* II 13 ne parle pas expressément de ces faits, néanmoins lui aussi, en notant que Pétronius Maximus *non sustinuerat esse sub domino* (§ 3), indique comment les choses se sont effectivement passées.
182. Joh. Ant. *frg.* 201, 5 (FHG IV 615). Cons. Ital. *ad a.* 455, 2. Prosp. 1375.

---

181. Sur la conspiration contre Valentinien III voir SOLARI, *Rendiconti delle sessione dell'Accad. delle sc. dell'Istituto di Bologna* X (1937) 11-18.

CHAPITRE X

‹520› 1. Eutrop. VIII 5, 3.
2. *De caerim.* 425 B. Cf. Theophan. A. M. 5946.
3. Cf. Procop. *bell. Vand.* I 4, 10. Zon. XIII 25, 32.
4. Nov. Marc. 2.
‹521› 5. Cod. Just. I 39, 2 ; XII 2, 1 s.
6. Nov. Marc. 2, 5 ; 3.
7. Nov. Marc. 1. Theod. Lect. I 2.
8. Cod. Just. XII 3, 2. Marcell. com. *ad a.* 452, 1.
9. Lyd. *de mag.* III 43.
10*. G. Krüger, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 376 s. Zach. Rhet. p. 10. 305 [Ahrens et Krüger].
‹522› 11*. G. Krüger *l. c.* 376. Zach. Rhet. p. 11-16. 305-309 [Ahrens et Krüger].
12. M. Gelzer, *Studien zur byz. Verwaltung Aegyptens* (1909) 19.
13. Jord. *Rom.* 333. Prisc. *frg.* 21 (FHG IV 100). Ensslin, *Byz.-neugr. Jahrbb.* V 1-2 (1926), p. 5 s.
14. Prisc. *frg.* 20 (FHG IV 100). Suid. *s. v.* 'Αρδαβούριος. Cf. Seeck, *Unterg.* VI 354. 484.
15. Prisc. *frg.* 25 s. (FHG IV 102 s.). Hydat. *chron.* 177.
16. Élisée, Coll. des hist. de l'Arménie II, p. 207 [Langlois]. Lazare de Pharbe c. 36, *ibid.* p. 299.
17. Procop. *bell. Vand.* I 4, 10.
‹523› 18*. Jord. *Get.* §§ 263-266. 268. Sur les établissements attribués aux Ostrogoths, voir Alföldi, *Der Unterg. der Römerherrsch. in Pannonien* II (1926) 101-104.
19. Theod. Lect. I 5. Hydat. *chron.* 157.
20. Prisc. *frg.* 26 (FHG IV 103 *in.*).
21. Seeck, *Unterg.* VI 354. 484.
22. Theod. Lect. I 7.
23. *Acta synhodi a. DI, Anagnosticum regis,* M. G., Auctt. antt. XII 425 : *Aliquando Aspari a senatu dicebatur, ut ipse fieret imperator : qui tale refertur dedisse responsum : « timeo, ne per me consuetudo in regno nascatur ».*

---

10. Suites du concile de Chalcédoine en Égypte : Bardy, Fliche-Martin IV (1937) 279.
11. Suites du concile de Chalcédoine en Palestine : *ibid.* 276 ss. ; Devreesse, *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe* (1945). Parmi les éphémères évêques monophysites de Palestine il faut citer Pierre de Maïouma (Gaza), disciple de Jean l'Eunuque, que l'on a récemment considéré comme l'auteur des écrits dionysiens : cf. Honigmann, *Pierre l'Ibérien et les écrits du pseudo-Denys l'Aréopagite* (1952).
18. Les Huns en Illyricum : Altheim, *Attila et les Huns* (trad. fr. 1952) 201 ss.

‹524› 24. Procop. *bell. Vand.* I 6, 3.
25. Sidon. *carm.* II 67 s. 193-215.
26*. Jord. *Rom.* 335. Candid. *frg.* 1 *in.* (FHG IV 135). Malal. 369 B. Theophan. A. M. 5950. 5961. *De caerim.* 410-412, cf. 413-417 B. Procop. *bell. Vand.* I 5, 7.
27. Geffcken, *Der Ausgang des griech.-röm. Heidentums*[2] (1929) 188. 202-211. 309. 314 s. 362.
‹525› 28. Malal. 369 s. B. *Chron. pasch.* 595 s. B. Cf. Damasc., *Das Leben des Philos. Isid.* p. 71-74 [Asmus]. Marcell. com. *ad a.* 462.
29. Voir mes *Unters. über das Officium der Prätorianerpräf.* (1922) 65 ; sur les préfectures de Pusaeus, voir Seeck, *Regesten* p. 138, l. 1 s.
30. Cod. Just. I 11, 8. Cependant, Léon avait des sympathies pour la culture, cf. Malch. *frg.* 2 a *ex.* (FHG IV 114).
31*. G. Krüger, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 377. Zach. Rhet. p. 22-25. 311-314 [Ahrens et Krüger].
32. Labourt, *Le christianisme dans l'Empire perse* (1904) 133. 137 s. Baumstark, *Gesch. der syr. Lit.* (1922) 104 s.
‹526› 33*. G. Krüger, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 377 s. Zach. Rhet. p. 25-36. 314-318 [Ahrens et Krüger].
34. Theophan. A. M. 5952.
35. Zon. XIV 1, 1 s. Candid. *frg.* 1 (FHG IV 135). Theophan. A. M. 5952.
‹527› 36. Prisc. *frg.* 39 (FHG IV 108). Malal., *Exc. de ins.* 31, p. 160 s. [de Boor]. Theophan. A. M. 5970.
37. Jord. *Get.* §§ 270 s. Prisc. *frg.* 28 (FHG IV 103). Sidon. *carm.* II 223-236. Auct. Prosp., M. G., Auctt. antt. IX 492 en bas. Sur la politique d'Aspar, cf. Prisc. *frg.* 35 (FHG IV 107).
‹528› 38*. Jord. *Get.* §§ 272-283. 285-288. Prisc. *frg.* 35 (FHG IV 107). Joh. Ant. *frg.* 206, 2 *ex.* (FHG IV 617). Théodoric devint roi en 471 puisqu'il a célébré ses *tricennalia* en 500 (Anon. Vales. §§ 67 s. Mar. Avent. *ad a.* 500, 3 ; cf. Mommsen, *Ges. Schr.* VI 480, note). Ainsi que Hartmann, *Gesch. Italiens* I[2] (1923) 79, n. 9 le souligne avec raison, la succession chronologique des événements chez Jordanès indique que Théodemer mourut en 474 seulement.
39. Prisc. *frg.* 36. 38 (FHG IV 107 s.). Sidon. *carm.* II 237-298. Marcell. com. *ad a.* 469.
40*. Cf. Drouin, *Le Muséon* XIV (1895) 143 s. 234 s. et mes remarques dans *Byz.-neugr. Jahrbb.* I (1920) 62 s.
41. Prisc. *frg.* 34. 41 (FHG IV 107. 109). Cf. *V. s. Daniel. Styl.* c. 51, *Anal. Bolland.* XXXII 169 s.
42*. Prisc. *frg.* 31. 37 (FHG IV 105. 107 s.) ; cf. *frg.* 32 s. (FHG IV 106).

---

26. Avènement de Léon Ier : c'est la première fois qu'eut lieu le couronnement impérial par le patriarche de Constantinople, selon Ensslin, *Klio* XXXV (1942) 272 ss.
31. Timothée Élure patriarche d'Alexandrie : Bardy *l. c.* 280.
33. Monophysites en Égypte et en Syrie : Bardy *l. c.* 284.
38. Théodoric otage à Constantinople : Ensslin, *Theoderich der Grosse* (1947) 15. 34 s. Ses combats en Illyricum : Ensslin *l. c.* 35-41, qui est d'accord avec la chronologie donnée ici.
40. L'Empire perse sous Péroz : Christensen, *L'Iran sous les Sassanides*[2] (1944).
42. Rapports entre l'Empire et les Perses : *ibid.*

‹529› 43*. Malch. *frg.* 1 (FHG IV 112 s.). Procop. *bell. Pers.* I 19, 4. Cf. t. II 91 avec la n. 5.
44. *Chron. Pasch.* 593. 595 B. Candid. *frg.* 1 (FHG IV 135) ...τὸν συμβάντα τῇ πόλει ἐμπρησμόν, καὶ ὅσα Ἄσπαρι περὶ τούτου ἐπὶ τὸ κοινῇ συμφέρον διαπέπρακται... Zon. XIV 1, 16. Theod. Lect. I 23. Euagr. II 13. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 73, n. 6 ; 321 s.
45. Cf. SEECK, *Unterg.* VI 484 *ad* p. 355, 6.
‹530› 46. Joh. Ant. *frg.* 206, 1 (FHG IV 616).
47*. *V. Daniel. Styl.* c. 55. 65 *in.*, *Anal. Bolland.* XXXII 173 s. 184. Candid. *frg.* 1 (FHG IV 135). Eustath. Epiphan. *frg.* 2 (FHG IV 139). Le mariage a été célébré au plus tard en 467, ainsi qu'on l'a déduit depuis longtemps avec raison du fait que l'empereur Léon II, qui en est issu, était âgé de six ans à l'automne de 473 (plus bas p. 591, n. 60).
48. Lyd. *de mag.* I 16 *ex.* Cf. Malal., *Exc. de ins.* 31, p. 161 [de Boor]. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 318.
‹531› 49. Jord. *Rom.* 336. Comme Anthémius a été proclamé Auguste dès le 12 avril, à quelques kilomètres de Rome, après être arrivé en Italie non par courrier spécial, mais à la tête de son armée (Cons. Ital. *ad a.* 467. Hydat. *chron.* 234 s. Cassiod. *chron.* 1283), sa nomination comme César n'a guère pu avoir lieu le 25 mars seulement, ainsi que voulait le calculer SEECK, *Unterg.* VI 486 *ad* p. 359, 26. Sidon. *carm.* II 13-29. 209. 221-298. 478-481. 504-507. *De caerim.* 393-398, surtout 395 s. B.
50*. Prisc. *frg.* 40 (FHG IV 109). Vict. Vit. I, § 51. Procop. *bell. Vand.* I 5, 22 s. ; 22, 16 s. Cf. *V. Daniel. Styl.* c. 56, *Anal. Bolland.* XXXII 175.
‹532› 51*. Prisc. *frg.* 42 (FHG IV 110). Candid. *frg.* 2 (FHG IV 137). Lyd. *de mag.* III 43 s. Malch. *frg.* 2 a (FHG IV 114).
52. Prisc. *l. c.* Procop. *bell. Vand.* I 6, 2.
53*. Theophan. A. M. 5963.

---

43. Les Arabes de Jotabé : ABEL, *Rev. biblique* XLVII (1938) 512 ss.
47. Sur la faveur des Isauriens, voir plus haut p. 570, n. 66.
50. Pirateries vandales en Orient après 455 : COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 194. 196 s. — Sur un épisode de ces pirateries voir MARROU, *Rev. des étud. anc.* XLV (1943) 225 ss., qui suppose que Diadoque de Photikè a été enlevé de son évêché d'Épire par un raid vandale en 467 ; cette conjecture n'est pas retenue par COURTOIS, *Victor de Vita et son œuvre. Étude critique* (1954) 21 s.
51. COURTOIS, *Les Vandales* 201 s. considère ce texte de Priscus comme suspect : selon lui « on a volontairement accentué l'échec de Basiliscus pour mettre en relief le succès de Bélisaire ; en rappelant à l'opinion publique les moyens gigantesques qu'avait employés Léon, on glorifiait Justinien d'un résultat obtenu avec des forces moindres », et il conclut à une « exagération systématique » des historiens du VIe siècle qui ne serait « qu'un aspect de la propagande impériale ». Parmi les impôts augmentés sous Léon Ier figure l'*octava*, taxe sur les ventes : cf. MILLET, *Mélanges Glotz* II (1932) 615-643.
53. COURTOIS, *Les Vandales* 202, n. 2 pense que l'échec peut s'expliquer par d'autres raisons que par une « trahison » de Basilisc et conclut (p. 204) que « l'Empire n'a fait peser sur l'État vandale qu'une menace momentanée et sans doute moins lourde qu'on ne l'imagine communément ».

54. Cod. Just. IX 12, 10.
55. *V. Daniel. Styl.* c. 65 s., *Anal. Bolland.* XXXII 184 s. Theophan. A. M. 5962. Joh. Ant. *frg.* 206, 2 (FHG IV 617). Theod. Lect. I 20 s.
‹533› 56. Zon. XIV 1, 3-7. Marcell. com. *ad a.* 471. Vict. Tonn. *ad a.* 470. Malal., *Exc. de ins.* 31, p. 160 [de Boor]. Theophan. A. M. 5961 *ex. V. s. Marcelli* c. 34 (P. G. CXVI 741-744). Comme selon les conceptions romaines une jeune fille de treize ans était nubile, SEECK, *Unterg.* VI 489 a tort de rejeter, à mon avis, l'opinion de Tillemont qui suppose de façon tout à fait convaincante que Niceph. Callist. *hist. eccl.* XV 27 confond Léoncie avec Ariane. Cf. aussi BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 317, n. 3 ; 319, d'après qui Léoncie a été seulement fiancée à Patrice.
57. Joh. Ant. *frg.* 206, 2 (FHG IV 616 s.). Candid. *frg.* 1 (FHG IV 135).
‹534› 58. Niceph. Callist. *hist. eccl.* XV 27. Candid. *l. c.* Marcell. com. *ad a.* 471. Malal., *Exc. de ins.* 31, p. 160 s. [de Boor]. Theophan. A. M. 5964. Eustath. Epiphan. *frg.* 3 *in.* (FHG IV 140). Cf. aussi *V. Daniel. Styl.* c. 66, *Anal. Bolland.* XXXII 185.
59. Malch. *frg.* 2 (FHG IV 113 s.). Malal., *Exc. de ins.* 31, p. 161 [de Boor].
‹535› 60. Candid. *frg.* 1 (FHG IV 135 s.) ; cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I^2 389 s. — SEECK, *Regesten* p. 425 s. *ad* p. 419, mais voir aussi sur ce point *De caerim.* 461 s. B. Un an plus tard l'enfant avait sept ans, d'après Malal. 376 B. aussi bien que d'après Mich. Syr. II, p. 143 [Chabot].
61*. Joh. Ant. *frg.* 209, 2, FHG IV 618 (cf. Marcell. com. *ad a.* 473, 1). Marcell. com. *ad a.* 474, 2. Jord. *Rom.* 338. Malch. *frg.* 10 *ex.* (FHG IV 119). Népos est appelé *magister militum Dalmatiae* dans la loi de l'empereur Léon Ier du 1er juin 473 qui lui est adressée, Cod. Just. VI 61, 5.
62. SEECK, *Regesten* p. 421 en haut. Cf. *V. Daniel. Styl.* c. 67, *Anal. Bolland.* XXXII 185.
63. Euagr. III 2.
64. Malch. *frg.* 4 (FHG IV 115). Joh. Ant. *frg.* 210 (FHG IV 618).
65. Cf. Anon. Vales. § 42. Jord. *Get.* § 289.
‹536› 66*. Malch. *frg.* 3 (FHG IV 114 s.). Vict. Vit. I, § 51. Procop. *bell. Vand.* I 7, 26 s.
‹537› 67*. Candid. *frg.* 1 (FHG IV 136). Malal. 376-378 B. Joh. Ant. *frg.* 210 (FHG IV 618). *V. Daniel. Styl.* c. 68 s., *Anal. Bolland.* XXXII 185 s. Basilisc après la guerre vandale : Procop. *bell. Vand.* I 6, 26.
68. Marcell. com. *ad a.* 473, 2 ; il est probable que cette datation est erronée et l'événement doit plutôt être mis en rapport avec la fuite de Zénon, ainsi qu'il ressort de Candid. *frg.* 1 (FHG IV 136). Sur l'inexactitude chronologique de Marcellinus Comes, cf. aussi SEECK, *Regesten* p. 426, l. 1 ss.
69. Candid. *l. c.* Suid. *s. v.* Ἁρμάτος (et aussi FHG IV 117). Malal. 378 B. Cf. aussi *V. Daniel. Styl.* c. 69, *Anal. Bolland.* XXXII 187.

---

61. COURTOIS *ibid.* 204 signale, d'après Théophan. A. M. 5963 et Procop. *bell. vand.* I 6, 9-11, une expédition dirigée en 470 par Héraclius et Marsus, venue par mer de Tripolitaine et de là par terre vers Carthage.
66. Traité avec Genséric : COURTOIS, *Les Vandales* 204. La date de 474 est acceptée maintenant par L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*^{2} 115, n. 3 et confirmée par COURTOIS, *Victor de Vita* 54, n. 231, qui date de 480 ou 481 l'ambassade à Carthage d'Alexandre, procurateur de Placidie (voir tome II du présent ouvrage, p. 59 s.).
67. Sur Basilisc voir BERSANETTI, *Rendiconti dell'Accad. pontificia di archeologia* XX (1945) 341 ss.

70. SEECK, Pauly-Wissowa VI 185. Anon. Vales. § 41. Theod. Lect. I 29. Joh. Ant. *frg.* 210 *ex.* (FHG IV 618). Oppression fiscale sous Basilisc : Suid. *s. v.* Βασιλίσκος (et aussi FHG IV 116).

‹538› 71*. G. KRÜGER, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 379. Zach. Rhet. p. 59-68. 323-325 [Ahrens et Krüger]. *V. Daniel. Styl.* c. 70-76, *Anal. Bolland.* XXXII 187-194.

72. Cedren. I 616 B. Zon. XIV 2, 22-24.

‹539› 73*. Marcell. com. *ad a.* 476, 1. Anon. Vales. §§ 42 s. Malal. 378-380 B. Theophan. A. M. 5967, p. 120 s. [de Boor]. Basilisc détaché du monophysisme : G. KRÜGER, Realencykl. für prot. Theol. XIII[3] 379. Zach. Rhet. p. 67 s. 325 [Ahrens et Krüger]. *V. Daniel. Styl.* c. 83-85, *Anal. Bolland.* XXXII 197-200.

---

71. Politique religieuse de Basilisc : BARDY, Fliche-Martin IV 284-289.

73. Rôle de Théodoric l'Amale : ENSSLIN, *Theodorich der Grosse* 42 ss.

CHAPITRE XI

‹540› 1*. Prosp. 1375. Sidon. *carm.* V 312-314. Joh. Ant. *frg.* 201, 5 s. (FHG IV 615).

2. Cf. DESSAU 809.

3. Prosp. 1375. Sidon. *epist.* II 13, 5.

‹541› 4. Prosp. 1375. Hydat. *chron.* 162. Joh. Ant. *frg.* 200, 2 ; 201, 6 (FHG IV 614 s.).

5*. Hydat. *chron.* 167. Joh. Ant. *frg.* 201, 6 (FHG IV 615). Cf. SEECK, *Unterg.* VI 323. 473.

6. Prosp. 1375. Hydat. *chron.* 162. Sidon. *carm.* VII 441-443. Jord. *Get.* § 235. Joh. Ant. *frg.* 201, 6 (FHG IV 615 s.). Cf. SEECK *l. c.* 473 s. *ad* p. 324, 8. Sur les Maures, cf. la note suivante.

‹542› 7*. Cons. Ital., M. G., Auctt. antt. IX 304 en haut. Prosp. 1375. Hydat. *chron.* 167. Vict. Tonn. *ad a.* 455. Nestorius, *Le livre d'Héraclide* p. 331 [Nau], et voir sur ce texte SEECK, *Unterg.* VI 474 *ad* p. 325, 1. Procop. *bell. Vand.* I 5, 3 s. ; II 9, 5. Malal. 365 s. B. Sur les Maures dans l'armée de Genséric, Vict. Vit. I, § 25. Cf. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] (trad. fr. 1953) 99-102.

‹543› 8*. Prisc. *frg.* 24. 29 s. (FHG IV 101 s. 103 s.). Hydat. *chron.* 216. Procop. *bell. Vand.* I 5, 6. Theophan. A. M. 5964, p. 118 [de Boor].

9. Sidon. *carm.* VII 375-378 (cf. 543-547). SEECK, *Unterg.* VI 475 *ad* p. 327, 6.

10*. Hydat. *chron.* 168.

---

1. Sur l'avènement de Pétrone Maxime voir SOLARI, *Rendiconti delle sessioni dell'Accad. delle sc. dell'Istituto di Bologna* X (1937) 17 ss.

5. Sur ces événements voir SOLARI *ibid.* 20 ss. La réalité de l'appel d'Eudoxie à Genséric est également mise en doute non seulement par Solari, mais par ULRICH-BANSA, *Numismatica* I (1935) 25-31 et par LAMMA, *Convivium* VIII (1936) 586 ss. et en dernier lieu par COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique* (1955) 196.

7. Genséric à Rome : SOLARI *l. c.* 25 ss. ; COURTOIS *l. c.* 194 ss.

8. Le mariage d'Eudocie et d'Hunéric eut lieu peu après la prise de Rome, — dans les derniers mois de 456 selon COURTOIS *ibid.* 396 s. (qui prétend à tort qu'E. Stein le fixe postérieurement à la mort de Majorien).

10. Expansion des Alamans dans le sud de l'Alsace et le nord de la Suisse : P. E. MARTIN, *La fin de la domination romaine en Suisse et l'occupation germanique* (1935) ; VEECK, *Die Alamannen in Würtemberg* (1931) ; STECHE, *Mannus. Zeitschr. für deutsche Vorgesch.* XXXI (1939) 411-440. — Expansion des Francs jusqu'à la ligne Cologne-Bavai-Boulogne : VANNERUS, *Le limes et les fortifications gallo-romaines de Belgique* (1943) ; FAIDER-FEYTMANS, *Mélanges Marouzeau* (1948) 161-172 ; DHONDT, DE LAET, HOMBERT, *L'Antiquité classique* XVII (1948) 133-156 ; DE BOONE, *De Franken van hun eerste optreden tot de dood van Childerik* (1954).

11. Sidon. *carm.* VII 398 s.
12. Sidon. *carm.* VII 388-392. Sur Childéric, Greg. Tur. *hist. Franc.* II 9 *ex.* 12. 18 s.
‹544› 13. Sidon. *carm.* VII 215-226. 342 s. 469-499. 511-519.
14*. Sidon. *carm.* VII 391-580. Cons. Ital. *ad a.* 455, p. 304. Hydat. *chron.* 163. Pour la date, voir SEECK, *Unterg.* VI 476 *ad* p. 328, 18.
‹545› 15. Cf. HARTMANN, *Gesch. Italiens* I[2] (1923) 33 s. SUNDWALL, *Weström. Studien* (1915) p. 12 s.
16. Cf. Sidon. *carm.* V 446-448.
17. Hydat. *chron.* 170. 172 s.
18. Cons. Ital. *ad a.* 455, p. 304. Hydat. *chron.* 163.
19. Hydat. *chron.* 166.
20. SEECK, *Unterg.* VI 477 *ad* p. 330, 8 s.
21. Sidon. *carm.* VII 589 s.
‹546› 22*. Hydat. *chron.* 169, sans doute le résultat de bruits propagés officieusement, car il est établi qu'Avit n'a pas été reconnu par l'Orient. — Prisc. *frg.* 24 (FHG IV 101 s.).
23. Sidon. *carm.* VII 588-591.
24*. Indications biographiques sur Sidoine chez MOMMSEN, M. G., Auctt. antt. VIII, p. XLVI-LI. Mommsen estime que l'épitaphe de Sidoine se termine par une date consulaire mutilée, ce qui n'est nullement invraisemblable, quoi qu'en pense KLOTZ, Pauly-Wissowa II A 2232. Mommsen suppose aussi que Sidoine aurait revêtu la *praefectura praetorio Galliarum*, ce qui toutefois est insoutenable.
25. Cf. Sidon. *epist.* IV 17, 2 ; VIII 2 ; IX 14, 3 *in.* et ailleurs.
26*. Il représente pour lui une adaptation mélancoliquement résignée aux conjonctures nouvelles, ainsi que le montre clairement Sidon. *epist.* VIII 4, 3, si l'on compare ce passage avec *Epist.* VIII 6, 3 et l'ensemble de son œuvre littéraire.
‹547› 27. CIL VI 1710. 1724. Sidon. *carm.* IX 296-301.
28*. Sidon. *epist.* IV 12, 1. Un ami un peu plus âgé de Sidoine, Consentius de Narbonne, était même encore capable de versifier, comme Claudien, aussi bien en latin qu'en grec (Sidon. *epist.* IX 15, vv. 20-34). Dans l'ensemble, dès avant le milieu du ve siècle, la connaissance de la langue grecque était

---

14. Avènement d'Avit : SOLARI *l. c.* 29-34 ; LOYEN, *Recherches histor. sur les panégyriques de Sidoine Apollinaire* (1942) 55.
22. Avit en Pannonie : LOYEN *l. c.* 57 s. Désaccord avec Marcien : SOLARI *l. c.* 35 ss.
24. Sur Sidoine Apollinaire : COVILLE, *Recherches sur l'histoire de Lyon du Ve au IXe siècle* (1928) 33-75 ; STEVENS, *Sidonius Apollinaris and his Age* (1933) ; RUTHERFORD, *Sidonius Apollinaris. Étude d'une figure galloromaine du Ve siècle* (1938) ; LOYEN, *Sidoine Apollinaire et l'esprit précieux en Gaule aux derniers jours de l'Empire* (1943).
26. Sur l'esprit religieux de Sidoine voir cependant CHAMPONNIER, *Le christianisme et la fin du monde antique* (1943) 130 ss. 140 ss. ; FISCHER, *Die Völkerwanderung im Urteil der zeitgenössischen kirchlichen Schriftsteller Galliens* (1948) 178 s.
28. LOYEN, *Sidoine Apollinaire* 12-17. 26-30 sous-estime sa connaissance du grec. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*[2] (1948) 235 ss., tout en reconnaissant qu'« il est difficile de déterminer le niveau de culture grecque de Sidoine », conclut

si rare en Occident, même dans les couches les plus élevées de la société, que Consentius, parce qu'il la possédait, se vit, malgré sa jeunesse, confier plusieurs fois par Valentinien III des missions auprès de Théodose II (Sidon. *carm.* XXIII 228-240).
‹548› 29. Sidon. *epist.* I 5, 5 s. ; 8, 2.
30. *Ibid.* I 11, 10-16.
31. *Ibid.* I 2.
32. *Ibid.* VIII 9, 5.
33. *Ibid.* IV 20.
34. *Ibid.* III 12 ; toutefois, l'on trouvera aussi remarquable l'attitude de l'évêque qui *iracundiae meae dedit gloriam, cum nil amplius ego venia postularem, pronuntians more maiorum reos tantae temeritatis iure caesos videri* (§ 3).
35. Cf. *ibid.* I 11, 5 s. ; III 9, 2 ; IV 7 ; 17, 2 *ex.* ; VII 14, 10 *ex.* ; peut-être aussi VII 9, 14. 17.
36*. Cf. surtout *ibid.* VII 14, 10 : *barbaros vitas, quia mali putentur, ego etiamsi boni.*
‹549› 37. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 22 s.
38*. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 103 ss.
39. Hydat. *chron.* 176 s. Sidon. *carm.* II 360-367. Prisc. *frg.* 24 (FHG IV 102). SEECK, *Unterg.* VI 477 *ad* p. 331, 31 s.
40. Cf. Cons. Ital. *ad a.* 456.
41. Joh. Ant. *frg.* 202 *in.* (FHG IV 616).
‹550› 42. Sidon. *carm.* V 266-268. *Chron. Gall.*, M. G., Auctt. antt. IX 664, 628.
‹551› 43*. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 11. Joh. Ant. *frg.* 202 (FHG IV 616). Cons. ital. *ad a.* 456. *Chron. Gall.* p. 664, 628. Hydat. *chron.* 183.
44*. Jord. *Get.* § 231.
45. Hydat. *chron.* 173-175. 178. *Chron. Caesaraug. ad a.* 458, M. G., Auctt. antt. XI 222.
46. Hydat. *chron.* 179-182. 186-190. 195 s. Jord. *Get.* §§ 233 s.

---

qu'il était « capable de comprendre à la lecture le texte grec de Ménandre et d'en apprécier les fines plaisanteries » et parle d'une « renaissance de l'hellénisme » en Gaule à cette époque, avec Claudien Mamert, Gennade de Marseille et Consentius de Narbonne.
36. Sidoine et les Barbares : COURCELLE, *Hist. littéraire des invasions germaniques* (1948) 138. 198. 200. Sidoine est pourtant élogieux pour le roi visigoth Théodoric II, dont il a été l'ami (*ibid.* 136).
38. COURTOIS, *Les Vandales* 176 pense que si « l'Empire n'est plus présent en Numidie et en Maurétanie » après 455, il ne faut pas « inférer de cette absence que les Vandales se soient substitués à lui » et conclut à « un abandon de la Berbérie centrale par les Barbares comme par l'Empire ». Sa démonstration (p. 177-184) est tout à fait probante. Elle l'amène à affirmer qu'à la différence des Ostrogoths, des Visigoths, des Francs, qui ont étendu leur conquête à l'ensemble de la contrée où il se sont installés (Italie, Espagne, Gaule), « les Vandales seuls n'ont pas eu pour objet l'annexion totale du pays qu'ils occupaient ». Toutefois ils s'installèrent bientôt aux Baléares, vers 460, en Corse et en Sardaigne dès 456 (*ibid.* 185-190).
43. Chute d'Avit : SOLARI *l. c.* 37-45.
44. Les Burgondes en Espagne : COVILLE *l. c.* 121 s.

‹552› 47*. Sidon. *carm.* IV ; V 571-599 ; XIII 19-24. Sur la *coniuratio Marcelliniana* et Péonius : Sidon. *epist.* I 11, 5 s. — Cons. Ital. *ad a.* 457, 2. Mar. Avent. *ad a.* 456, 2. Fredeg. II 46.

‹553› 48. Fasti Vind. priores, M. G., Auctt. antt. IX 305, 582 (Cons. Ital. *ad a.* 457).

‹554› 49*. Les difficultés que présentent les sources concernant l'élévation de Majorien au trône, ont été résolues en grande partie, mais non encore entièrement, par SEECK, *Unterg.* VI 339. 478 s. BAYNES, *Journ. of Rom. Stud.* XII (1925) 223 s. a voulu contredire Seeck, mais son argumentation n'est, pour l'essentiel, pas valable, ne serait-ce que pour les raisons suivantes : d'une part, nous avons deux dates, le 1er avril et le 28 décembre, qui sont à peu près aussi bien attestées l'une que l'autre, sans que Baynes soit capable d'expliquer ce fait ; d'autre part, dans son édit d'avènement du 11 janvier 458 (Nov. Maior. 1), Majorien laisse apparaître on ne peut plus clairement qu'il doit la dignité impériale exclusivement au sénat et à l'armée et non pas à son collègue. Par contre, Baynes a bien montré que Marcell. com. *ad a.* 457, 2, étant donné le vocabulaire de cet auteur (cf. en particulier *ad a.* 461, 2), ne doit pas forcément être interprété dans le sens d'une élévation au rang de César ayant précédé celle au rang d'Auguste, ainsi que le pensait Seeck. Majorien a bel et bien passé directement du rang de *magister militum* à celui d'Auguste : c'est ce que prouve à mon avis Sidon. *carm.* V 378. 384-388, où autrement la dignité de César ne pourrait être omise ; mais il a repoussé la proclamation du 1er avril et ne lui a attribué aucune valeur : c'est ce qu'atteste Sidon. *carm.* V 9-12 : *fateor, trepidaverat orbis, / dum non vis vicisse tibi nimioque pudore, / quod regnum mereare, doles tristique repulsa / non moderanda subis, quae defendenda putasti.* En outre, il est établi par Marcell. com. *l. c.*, donc par une source orientale, et par Sidon. *carm.* V 388 que Léon Ier a participé à une élévation de Majorien à l'Empire ; mais il s'agit manifestement de celle du 1er avril, puisque celle du 28 décembre, qui eut force de loi en Occident, eut lieu durant une période d'hostilité déclarée et réciproque entre les deux *partes imperii.* Dans ces conditions, seul le récit que je donne dans le texte me paraît ne pas faire violence aux sources ; sans vouloir solliciter l'expression *cuius* (sc. *Leonis*) *voluntate* chez Marcell. com., je crois cependant qu'elle s'adapte parfaitement à ma combinaison. Si celle-ci est exacte, le combat contre les Alamans dans le Tessin rapporté par Sidon. *carm.* V 373-384 n'a plus besoin d'être situé avant le 1er avril, mais seulement avant le 28 décembre 457 ; placer aussi avant cette dernière date la victoire sur les Vandales racontée par Sidon. *carm.* V 388-440, comme le fait Seeck, est fortement invraisemblable, ne serait-ce qu'à cause de l'indication chronologique *nuper* (v. 385). Mon opinion (comme d'ailleurs celle de Seeck) sur l'événement du 1er avril 457 suffit à expliquer pourquoi les *Fasti Vindobonenses*, M. G., Auctt. antt. IX 305, 583 qualifient Majorien de *d(ominus) n(oster)*, si réellement, comme l'affirme Baynes à la suite de Holder-Egger, cette chronique ne désigne ainsi à dessein que les empereurs reconnus (selon elle) par l'Orient.

‹555› 50*. Sur son nom et son origine, voir SEECK, *Unterg.* VI 340. 480.

51*. Sidon. *carm.* V 524 : *iuvenem.*

52. Nov. Maior. 1.

53. Cf. sur lui SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 55 s., n° 63 et a ce sujet ma remarque dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI (1920) 237, n. 1.

‹556› 54. Nov. Maior. 2, cf. Nov. Valent. 1, 3, § 2.

55. P. M. MEYER, édit. des Novelles post-théodosiennes p. 178 *ad* Nov. Maior. 11. *Interpretatio ad* Nov. Valent. 35.

56. Nov. Maior. 11.

‹557› 57. Nov. Maior. 6.

58. *Ibid.* 3.

59. *Ibid.* 7.

60. Cf. *ibid.* 2, § 2 : *vetus providentia dispositioque maiorum, quam in omnibus sequimur atque reparamus.* 3 : *priscae consuetudinis morem omnibus contemptum revocandum esse censuimus.* 6, *pr.* : *Hoc enim quamprimum nostri egere maiores* ; § 5 : *prisca dispositione* ; § 12 : *reducta in terras vi avorum.* 7, § 11 : *et aequitas suadet et regula iuris antiqui.* Cf. aussi *ibid.* 9.

‹558› 61. Nov. Maior. 4.

62. Sidon. *carm.* V 385. 388-440.

63. *Ibid.* V 441-445.

64. Cf. *ibid.* V 446-448 : *Gallia continuis quamquam sit lassa tributis, / hoc censu placuisse cupit nec pondera sentit, / quae prodesse probat.*

65. *Ibid.* V 471-552.

66. *Ibid.* XV 151 ss., surtout 154 s. ; il ressort des vers 154-156 que Magnus, comme il est d'ailleurs naturel, a d'abord été maître des offices et seulement ensuite préfet du prétoire. Cf. sur lui SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 98 s., n° 288.

67. SEECK, *Unterg.* VI 475 *ad* p. 327, 6.

‹559› 68. *Lib. hist. Franc.* 8.

69. Les presque huit ans de règne d'Égidius dans Greg. Tur. *Hist. Franc.* II 12 représentent en réalité la durée chronologiquement exacte de l'ensemble des différents commandements qu'il a exercés dans le nord de la Gaule, puisque Égidius est mort à l'automne de 464 (Hydat. 228, cf. 224 ; après l'éclipse de lune du lundi 20 juillet 464 mentionnée par Hydat. *chron.* 225) et que d'après Grégoire de Tours, il n'a obtenu le commandement de l'armée romaine (pour Grégoire, c'est dès le début le *magisterium militum Galliarum*) qu'après la chute d'Avit (*Hist. Franc.* II 11) mais avant le début de la royauté franque (*Hist. Franc.* II 12). Égidius a donc commencé à jouer son rôle historique en 456-7.

---

47. La Gaule après la chute d'Avit : STEVENS *l. c.* 42 doute que la *conjuratio Marcelliana* dont parle Sidoine, s'applique à Marcellin de Dalmatie. — COVILLE *l. c.* 126 ss. pense que les Burgondes n'ont pas occupé Lyon, mais seulement cantonné aux environs ; LOYEN, *Recherches* 83, n. 1 n'est pas de cet avis. — Attitude de Sidoine : selon LOYEN *ibid.* 60 ss., l'opinion qui fait du gendre d'Avit un chef du mouvement anti-italien « n'est fondée sur aucun texte décisif ».

49. L'interprétation très personnelle et ingénieuse d'E. Stein sur l'avènement de Majorien paraît s'imposer sans conteste : cf. VASSILI, *Riv. di filologia e d'istruzione classica* XIV (1936) 163 ss. Elle est pourtant ignorée par F. LOT, *Hist. du moyen âge* I² (1940) 80, n. 15, qui croit que le 1er avril « Léon ne l'a reconnu que comme César ».

50. Le père de Majorien devait être préfet du prétoire extraordinaire accompagnant un comte en campagne et non *numerarius* dans l'*officium* d'Aétius (lettre d'E. Stein citée par LOYEN, *Recherches* 63, n. 4).

51. Majorien n'aurait pas même atteint la trentaine, selon LOYEN *ibid.* 64, n. 2, d'après qui il serait né vers 428 et était *puer* (sic) quand il combattait aux côtés d'Aétius en 446 pour défendre Tours et repousser les Francs au *vicus Helenae* (plus haut p. 581, n. 67).

70. *Lib. hist. Franc.* 8. Pour le noyau historique de ce récit, un *terminus ante quem* est l'année 459, à partir de laquelle, on peut le démontrer, Égidius était occupé dans des régions tout autres que la Rhénanie à tout autre chose qu'à la défense de Cologne et de Trèves. Cf. aussi Fredeg. III 7, où la chute de Trèves est rattachée de façon romanesque à l'empereur Avit.

71*. C'est seulement par cette hypothèse que s'expliquent les deux faits suivants qui, autrement, seraient énigmatiques : d'une part, comme SEECK, *Unterg.* VI 344 s. l'a déjà reconnu d'après les indications de Sidoine, Lyon était prise (Sidon. *carm.* V 571-586 ; XIII 24) et l'insurrection réprimée avant que l'empereur n'apparût en Gaule (voir surtout Sidon. *carm.* V 574-576), et d'autre part Égidius était enfermé dans Arles par les Visigoths au début de 459 (voir plus haut p. 378 s. et ci-dessous n. 77).

72*. Sidon. *carm.* V 553-557. De la remarque précédente il résulte que le général de la suite de Majorien célébré par Sidoine, *vestrum post vos qui compulit agmen* (v. 554), ne peut être Égidius ; en revanche c'est avec raison, quoique avec des arguments erronés, que CESSI, *Atti d. R. Ist. Venete di scienze, lettere ed arti* LXXXVI 2 (1917) 1120, note, l'identifie avec Népotien, qui est incontestablement attesté comme *magister militum* pour 459 par Hydat. *chron.* 197. Le *magisterium militum* de Népotien ne peut être que le second *magisterium praesentale*, car à cette époque le premier était occupé par Ricimer et celui des Gaules par Égidius.

‹560› 73*. Sidon. *carm.* IV. V.

74. *Ibid.* V 558-563, cf. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 98 s., n° 288. Sidon. *l. c.* 562 s. se rapporte à des négociations de paix sans résultat que Magnus mena avec les Visigoths, cf. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] (1941) 484.

75. Sidon. *epist.* I 11, 6 s.

76. Sidon. *carm.* V 564-573, et voir à ce sujet L. SCHMIDT *l. c.* 141.

77. Hydat. *chron.* 192. 193. 197. Prisc. *frg.* 27 (FHG IV 103). Sur le siège d'Arles : Paulin. Petricord. *de vita Mart.* VI 111-151, surtout 111-120. C'est le 17 avril 459 que l'empereur est dans la ville, Nov. Maior. 9. Sur le *magisterium militum* d'Égidius, voir plus haut p. 597, n. 69 ; Hydat. *chron.* 218 l'intitule pour 462-3 *comes utriusque militiae.*

‹561› 78. Sidon. *carm.* V 388.

79. Prisc. *frg.* 29 (FHG IV 103).

80. Hydat. *chron.* 198 s. 201-208.

81*. Hydat. *chron.* 200. 209. *Chron. Caesaraug. ad a.* 460, M. G., Auctt. antt. XI 222. Mar. Avent. *ad a.* 460. Prisc. *frg.* 27 (FHG IV 103). Joh. Ant. *frg.* 203 (FHG IV 616).

---

71. Cette hypothèse d'E. Stein est retenue par LOYEN *ibid.* 80 ss. *Contra :* COVILLE *l. c.* 128 ss., d'après qui Lyon aurait été reprise par le *magister epistularum* Pierre. Loyen observe justement qu'un fonctionnaire civil n'aurait pu diriger une opération militaire et qu'il a dû seulement devancer Majorien en suppléant le questeur du Palais pour soulager les Lyonnais écrasés par les soldats francs au service d'Égidius.

72. Sur Népotien voir LOYEN *ibid.* 82, n. 4 et VASSILI, *Athenaeum,* N. S. XIV (1936) 56-66, qui le considère comme appartenant au parti de Ricimer.

73. D'après LOYEN *ibid.* 59 ss., Sidoine n'aurait jamais été « rebelle » à Majorien (voir plus haut p. 596, fin de la n. 47).

81. Stratégie de Majorien contre la Gaule et contre Genséric :

‹562› 82*. Vict. Vit. 1, § 13. Procop. *bell. Vand.* I 6, 8.

83. Sidon. *epist.* I 11, 2. 7. 10-16. Cf. *Chron. Gall.* p. 664, 635.

84. Cons. Ital. *ad a.* 461. Hydat. *chron.* 210. Joh. Ant. *frg.* 203 (FHG IV 616).

85. Cons. Ital. *ad a.* 461. Hydat. *chron.* 211. Cassiod. *chron.* 1274. SEECK, *Unterg.* VI 482 *ad* p. 349, 5. 8 (je rejette la raison pour laquelle, d'après Seeck, le gentilice de Sévère nous est régulièrement transmis sous la forme *Libius* et non *Livius*). BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 333, n. 1.

86. Cf. Hydat. *chron.* 211. Dans les années 463-465 Cécina Basilius (plus haut p. 375) fut préfet du prétoire pour la seconde fois, Nov. Sev. 1 s.

‹563› 87*. Sidon. *epist.* I 9, 2 ; voir à ce sujet *Zeitschr. der Savigny-Stiftung, Rom. Abt.* XLI 237. Si je supposais dans cet article que cette innovation remontait à Aétius, c'est que je n'avais pas remarqué qu'Aétius était indubitablement déjà le sénateur le plus élevé en grade en vertu de la décision prise dans Nov. Valent. 11 du 13 mars 443, qui confère au personnage revêtu d'un second consulat un rang supérieur à ceux qui n'ont été consuls qu'une fois, fût-ce à une date antérieure et même s'ils ont obtenu le patriciat avant lui. Comme, parmi ceux qui n'avaient revêtu le consulat qu'une seule fois, les patrices continuaient naturellement d'occuper le rang le plus élevé selon la décision de Gratien du 1er avril 382 (Cod. Theod. VI 6, un.), Ricimer aura occupé un rang supérieur même à celui d'Asturius si celui-ci, ancien *magister militum* et consul de 449, vivait encore dans les années soixante, puisqu'Asturius ne semble pas avoir été patrice (DESSAU 1300). Le consul de 437 Sigisvult était, il est vrai, militaire et, semble-t-il, en dernier lieu patrice lui aussi (voir SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 134, n° 442), mais un quart de siècle après son consulat il était très probablement mort.

88. SEECK, *Unterg.* VI 483 *ad* p. 352, 5. En outre Jord. *Rom.* 335 s.

89. CIL X 8072, 4 ; XV 7108 s. Suscriptions de Nov. Sev. 1 s.

‹564› 90. Prisc. *frg.* 29 (FHG IV 103). Cf. BURY, *Lat. Rom. Emp.* I[2] 333, n. 5 ; aussi Prisc. *frg.* 30 (FHG IV 104).

91. Prisc. *frg.* 30 (FHG IV 104).

92*. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 141.

93*. Hydat. *chron.* 217. Cf. L. SCHMIDT *l. c.* 485, n. 1 ; 489, n. 5.

‹565› 94. Hydat. *chron.* 213. 219 s. 223. 226.

VASSILI, *Riv. di filologia* XIV 296 ss. Préparatifs militaires et paix de 460 : COURTOIS, *Les Vandales* 199 s.

82. Cession des îles : COURTOIS *ibid.* (mais sur la Numidie et la Maurétanie, voir plus haut p. 595, n. 38).

87. ENSSLIN, *Klio* XXIV (1930) 484, n. 2 croit voir une contradiction entre l'affirmation d'E. Stein sur le patriciat de Sigisvult, second *mag. mil.*, et celle de la p. 322 concernant Aétius : « le généralissime de l'Occident eut toujours cette dignité (de patrice), seul, semble-t-il, de tous les militaires en activité ». E. Stein a répondu (t. II du présent ouvrage, p. 118, n. 2 de la p. 117) que « d'autres que le généralissime ont pu, par exception, être nommés patrices » et reproche à Ensslin de nier arbitrairement le patriciat de Sigisvult.

92. Selon COVILLE *l. c.* 136 ss., les Burgondes n'auraient occupé Lyon et le Dauphiné qu'entre 470 et 474.

93. Sur le commandant de la place de Narbonne, le comte Agrippinus, qui était du parti de Ricimer, voir VASSILI, *Athenaeum,* N. S. XIV 175 ss.

95*. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 485, n. 2. 4.
96. Cons. Ital. *ad a.* 464. Cassiod. *chron.* 1278. Cf. Jord. *Get.* § 236 et Greg. Tur. *hist. Franc.* II 19 *ex.*, qui sans doute fait allusion aux Alains.
97*. Hydat. *chron.* 224. 228.
98. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 18. Hydat. *chron.* 228.
‹566› 99. Sur le « système d'équilibre » de Théodoric le Grand, voir HARTMANN, *Gesch. Italiens* I[2] 130-133 ; 165, n. 1 et t. II du présent ouvrage 143 ss.
100. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 170. 503 s.
101. *Ibid.* 180 s. 514.
102. *Ibid.* 169. 503.
103. *Ibid.* 181-184. 516. Suivant DECLAREUIL, *Nouv. rev. hist. de droit* XXXIV (1910) 831 s. et à l'encontre de SCHMIDT *l. c.* 517, il faut considérer aussi le *comes civitatis* des Visigoths comme le chef militaire de sa circonscription.
‹567› 104. SCHMIDT *l. c.* 515. Reste à savoir si, au moins dans la plupart des cas, les duchés visigoths coïncidaient territorialement avec les anciennes provinces romaines. Il se peut que, sous Euric, Namatius ait été *dux Aquitanicae secundae* (Sidon. *epist.* VIII 6, surtout § 13). Cf. aussi *Chron. Gall.* p. 665, 652.
105*. SCHMIDT *l. c.* 142. 146. 169. 178. 179 s.
106. HALBAN, *Das röm. Recht in den german. Volksstaaten* I (1899) 216 s. 261. 283. W. SICKEL, *Westd. Zeitschr.* IX (1890) 237, n. 194.
107. L. Burg. XII 5, cf. 100.
108. L. Rom. Burg. XLV 3.
109. *Interpretatio ad* Cod. Theod. III 14, un. ; voir ZEUMER, *N. Arch. der Gesellsch. für ält. deutsche Geschichtskunde* XXIV (1899) 573 s.
110. W. SICKEL, *Westd. Zeitschr.* IX 238, n. 102.
‹568› 111. Ainsi s'explique le mieux, à mon avis, le fait que des personnages tels que Namatius (Sidon. *epist.* VIII 6, 13), Victorius (Sidon. *epist.* VII 17, 1. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 20) et Vincentius (*Chron. Gall.* p. 665, 652 s.) soient des généraux d'Euric ; l'hypothèse de L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 518 s., d'après qui ils auraient « passé » à la nationalité gothique, me paraît tout à fait insoutenable.
112. Cf. SCHMIDT *l. c.* 504.
113. Cf. ZEUMER, *N. Arch. der Ges. für ält. deutsche Geschichtsk.* XXIII (1898) 82 s. ; XXVI (1901) 120 s. SCHMIDT *l. c.* 519 s. Je crois pouvoir dans le texte, interpréter Cod. Eur. 322 de façon un peu plus subtile à titre d'hypothèse.
114. Cf. SCHMIDT *l. c.* 182.
115. L. Rom. Burg. XXXVI 8. HALBAN, *Das röm. Recht in den germ. Volksstaaten* I 261. SCHMIDT *l. c.* 183.
‹569› 116*. SCHMIDT *l. c.* 183, n. 1. Le pluriel dans le passage de L. Burg., Extrav. XXI 14 cité par Schmidt me semble un fort argument en faveur de l'exactitude de l'hypothèse de Bethmann-Hollweg concernant deux *iudices deputati* au tribunal de chaque comte de cité.
117*. L. Burg. LIV 1 ; Extrav. XXI 12. Les deux lois ont été expliquées judicieusement par DOPSCH, *Wirtschaftl. u. soz. Grundlagen der europ. Kulturentw.* I[2] (1923) 221 s. ; cf. aussi SCHMIDT *l. c.* 138 sur les Burgondes venus après coup.

95. Bataille d'Orléans en 463 : LOYEN, *Bull. archéol. et hist. de l'Orléanais* XXII (1936) 501 ss.
97. La mort d'Égidius se placerait en 465, selon la chronologie de COURTOIS, *Byzantion* XXI (1951) 54 (à propos d'Hydace).
105. Collégialité royale chez les Burgondes : COVILLE *l. c.* 159 ss.
116. Administration du royaume burgonde : *ibid.* 216 ss.
117. Lotissements des guerriers burgondes : *ibid.* 187 ss.

118*. SCHMIDT *l. c.* 185 s. 520 s. HALBAN, *Das röm. Recht* I 267 a également reconnu que, selon L. Burg., Prima const. 3. 8, c'est le droit burgonde qui doit être exclusivement valable pour des procès mixtes ; il semble donc qu'il ait tort de douter (p. 183) que le droit visigoth se soit appliqué de façon analogue.
‹570› 119. HALBAN *l. c.* 226. 298.
120. *Ibid.* 220-222. 288 s.
121. *Ibid.* 183, n. 5 ; 267 en bas ; 270. Cf. MOMMSEN, édit. du Code Théodosien p. XXXVI *sub* 8.
122. HALBAN *l. c.* 177 s. 207-209. 262 s. 279-281. Sur la persistance des corporations : Brev. Alar. XIV 1. L. Rom. Burg. XLVI.
123. HALBAN *l. c.* 176. 218. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 186-188. 521-523, qui, à mon avis, a tort de penser qu'on ne faisait pas de différences entre biens de l'État et propriété privée du roi ; cf. à ce propos l'analogie avec la situation chez les Ostrogoths.
124. Brev. Alar. VIII 2. Cassiod. *var.* V 39, 14. L. Vis. V 4, 19 avec la note 3 de Zeumer. HUDEMANN, *Gesch. des röm. Postwesens*[2] (1878) 46-51 a démontré que l'organisation romaine de la poste a subsisté dans les royaumes des Ostrogoths, des Vandales et des Francs. Bien entendu, il faut supposer qu'il en fut de même dans celui des Burgondes, quoiqu'il soit aussi peu question du service de la poste dans L. Burg. XX 3 *(pro evectione)* que dans les lois visigothiques sur les frais des procès, M. G., Leg. nat. Germ. I 73. 467 s.
125. Cod. Eur. 310 s., cf. HALBAN, *Das röm. Recht* I 210 s.
‹571› 126. Sur celle-ci, L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 180 s. 513-515.
127. *Ibid.* 186 s. 522.
‹572› 128. *Ibid.* 178 s. 463.
‹573› 129*. Prisc. *frg.* 29 s. (FHG IV 103 s.) ; cf. Joh. Ant. *frg.* 204 (FHG IV 616). Sidon. *carm.* II 348-357. Cf. SEECK, *Unterg.* VI 351 en haut, qui donne, pour la revendication de l'héritage d'Aétius, certainement une explication meilleure que celle présentée par Joh. Ant. *l. c.*
130. Prisc. *frg.* 30 (FHG IV 104). Cf. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*[2] 107.
131. SEECK, *Unterg.* VI 483 s. *ad* p. 352, 19. Sidon. *carm.* II 317 s. s'oppose probablement à cette rumeur.
132. SEECK, *Unterg.* VI 486 *ad* p. 359, 23.
133. Cons. Constantinop. *ad a.* 464, 3. Hydat. *chron.* 234. 247. Marcell. com. *ad a.* 468 : *Marcellinus occidentis patricius.*
‹574› 134. Sidon. *epist.* I 5, 10 ; 9, 1 ; *carm.* II 483-486. 502. 543. Hydat. *chron.* 247. Joh. Ant. *frg.* 209, 1 *in.* (FHG IV 617). Cf. aussi Ennod. *v. Epif.* 67.
135*. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*[2] 486, n. 4.
136. M. G., Leg. nat. Germ. I (1902) 1-32. Déjà Théodoric I[er] avait promulgué des lois en langue latine, voir URENA Y SMENJAUD, *La legislación got.-hisp.* (1905) 170 ss. ⟨Note ajoutée par l'auteur.⟩
137. Ennod. *v. Epif.* 90 : *...ad interpretem rex locutus.*

118. Droit burgonde : *ibid.* 192-201.
129. Traité de Genséric avec l'Empire d'Orient : COURTOIS, *Les Vandales* 200, qui le date de 461 (cf. *Byzantion* XXI 54). Pirateries en Sicile et en Italie : COURTOIS, *Les Vandales* 191 s. 196.
135. Sur Euric, voir EICHE, *Geschichte der westgotischen Könige seit Alarichs Tod* (1944) ; STROHEKER, *Orpheus* I (1954) 68-75.

138. Sidon. *epist.* VII 6, 6 : *...praefatum regem Gothorum... non tam Romanis moenibus quam legibus Christianis insidiaturum pavesco, tantum, ut ferunt, ori, tantum pectori suo catholici mentio nominis acet, ut ambigas, ampliusne suae gentis an suae sectae teneat principatum... putat sibi tractatuum consiliorumque successum tribui pro religione legitima...*
139. Jord. *Get.* § 237.
‹575› 140*. Hydat. *chron.* 238. 240.
141. Cons. Ital. *ad a.* 467. Cassiod. *chron.* 1283.
‹576› 142. Hydat. *chron.* 236. 240.
143. Jord. *Get.* § 237. Sidon. *epist.* III 9.
144. Voir plus haut p. 391 s. Comme le procès d'Arvand eut lieu en 469 (Cassiod. *chron.* 1287), il ressort de Sidon. *epist.* I 7, 11 qu'il entra en fonctions en 464.
145. Sidon. *epist.* V 16, 1 s. Sur Ecdicius en général, voir SEECK, Pauly-Wissowa V 2159 s.
146. Sidon. *epist.* I 2 ; *carm.* XXIII 69-73.
147. Sidon. *epist.* I 7, surtout §§ 1 s. 6.
148. Sidon. *epist.* I 5, 10 s. ; 9, 1. 5. Le nom d'Alypia est donné uniquement par Joh. Ant. *frg.* 209 *in.* (FHG IV 617).
149. Mommsen, M. G., Auctt. antt. VIII, p. XLVIII.
‹577› 150*. Sidon. *carm.* I. II.
151*. Procop. *bell. Vand.* I 6, 8-25. Theophan. A. M. 5961. 5963. L. SCHMIDT, *Hist. des Vandales*² 111 ss.
152. Cons. Ital. *ad a.* 468. Marcell. com. *ad a.* 468 : *...ab iisdem confoditur, pro quibus palam venerat pugnaturus.* Procop. *bell. Vand.* I 6, 25 : ...πρός του τῶν συναρχόντων ἀπώλετο δόλῳ.
‹578› 153. Vict. Vit. I, § 13, cf. 14.
154*. Cf. Joh. Ant. *frg.* 207 (FHG IV 617).
155. Hydat. *chron.* 240 s. 245 s. 249-251.
156. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 489, n. 1.
‹579› 157. Sidon. *epist.* I 7. Cassiod. *chron.* 1287.
158. Jord. *Get.* §§ 237 s. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 18.
159. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 141 s.
160. Cf. *ibid.* 489, n. 4.
161. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 18 s.
162. *Ibid.* II 27 *in.* Fredeg. III 15.
‹580› 163. Sidon. *epist.* II 1 ; V 13 ; VII 7, 2 *ex.* Les mots *inludens praefectis* dans Sidon. *epist.* II 1, 3 montrent que Séronat n'était pas *praefectus praetorio Galliarum;* le pluriel *barbaris provincias propinantem* dans Sidon. *epist.* VII 7,2 et la situation assez élevée semble-t-il, qu'occupait Séronat, parlent en faveur du vicariat.
164. Sidon. *epist.* VII 6, 7-9. Fauste de Riez dans SCHANZ-KRÜGER IV 2, p. 541. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 525 s.

---

140. LOYEN, *Rev. des étud. lat.* XII (1934) 415 estime que le *foedus* n'a été dénoncé par Euric qu'en 475 au plus tôt.
150. Sur ce panégyrique d'Anthémius voir LOYEN, *Recherches* 85-95.
151. Expédition d'Afrique de 468 : COURTOIS, *Les Vandales* 201 ss. (voir plus haut p. 590, n. 51).
154. Cette défense des côtes italiennes en 470 paraît à VASSILI, *Nuova Rivista storica* XXI (1937) 51 ss. avoir été menée par Ricimer indépendamment de l'empereur et constituer ainsi une étape de sa politique « autonomiste ».

165. *Chron. Gall.* p. 664, 649. Sidon. *epist.* VI 12. Le refoulement des Visigoths ne peut guère avoir été effectué que par les Burgondes, cf. Sidon. *epist.* II 1, 4 : *...nullae a republica vires... nullae, quantum rumor est, Anthemii principis opes...* Sur l'ordre chronologique, cf. plus haut p. 394.
‹581› 166*. Sidon. *epist.* II 1, 4 ; III 1-4 ; V 12, 2 ; VI 10, 1 ; 12, 8 s. ; VII 1, 1 s. ; 5, 3. Cf. L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 143. 490 s.
167. *Chron. Gall.* p. 664 s., 651 s. Isid. *hist.* 34, M. G., Auctt. antt. XI 281.
168*. Coll. Avell. nº 95, 61.
‹582› 169. Damasc., *Das Leben des Philos. Isidoros* p. 40 s. 65 s. [Asmus]. SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 133, nº 440.
170. Cassiod. *chron.* 1289. Joh. Ant. *frg.* 207 (FHG IV 617). Ennod. *v. Epif.* 51-74, cf. SEECK, *Regesten* p. 416.
171*. Joh. Ant. *frg.* 209, 1 (FHG IV 617). Cassiod. *chron.* 1293. Marcell. com. *ad a.* 472, 2. Paul. Diac. *hist. Rom* XV 3. Theophan. A. M. 5964. À mon avis, on ne peut décider si le récit de Malal. 373 s. B. (= *Exc. de ins.* 32, p. 161 s. [de Boor]) sur les circonstances dans lesquelles Olybrius parut en Italie et prit la pourpre, doit être tenu pour vrai, comme le veut BURY, *Lat. Rom. Emp.* I² 339 s., ou rejeté, comme le veut SCHMIDT, *Hist. des Vandales*² 114, n. 3. En tout cas j'ai eu tort dans mes *Studien zur Gesch. des byz. Reiches* (1919) 176 de considérer une inscription gravée plus tard en Carie comme une preuve qu'Olybrius n'a pas été reconnu en Orient, parce que Placidie la Jeune y est qualifiée non pas d'*Augusta* mais de *nobilissima;* car Olybrius a été empereur un peu moins de sept mois et l'histoire des deux Eudoxie et d'Eudocie l'Ancienne nous montre qu'il pouvait s'écouler des années avant qu'un empereur n'élevât sa femme au rang d'*Augusta*. En Italie aussi, la veuve d'Olybrius n'était traitée que de *nobilissima*, voir *Archeografo Triestino* XV (1890) 413.
‹583› 172. Joh. Ant. *l. c.* Cons. Ital. *ad a.* 472. *Chron. Gall.* p. 664, 650. Cassiod. *chron. l. c.* Marcell. com. *l. c.* Coll. Avell. nº 100, 25. Paul. Diac. *hist. Rom.* XV 4. En ce qui concerne Vidimer, je combine Paul. Diac. *l. c.* avec Jord. *Get.* §§ 283 s. (transcrit ensuite par Paul. Diac. XV 12). D'après Jordanès, Vidimer n'aurait paru en Italie qu'en 473 ; mais il ne faut attacher aucune importance à cette affirmation, étant donné l'inexactitude bien connue de cette source en matière chronologique ; le *Bilimer* de Paul Diacre, inconnu par ailleurs, est à identifier avec Vidimer, la chose me paraît certaine. Nous pouvons admettre comme probable une source primitive grecque, et dans celle-ci l'erreur de graphie ΒΙΛΙΜΕΡ pour ΒΙΔΙΜΕΡ ; tout de suite après, Paul appelle de façon analogue Gondebaud, qui dans Malal. 374 s. B. est nommé Γουνδαβάριος, à deux reprises *Gundibarus* (*Hist. Rom.* XV 5). L'interprétation de l'expression *rector Galliarum* dans Paul Diac. XV 4 se déduit de la situation politique de l'époque.
173. Vers 450 il était un *iuvenis*, Sidon. *carm.* V 267.
‹584› 174. Joh. Ant. *frg.* 209, 2 (FHG IV 617 s.). Cons. Ital. *ad a.* 472 ;

---

166. Sidoine devint évêque de Clermont, après une étape dans une fonction cléricale inférieure à Lyon, en 472 selon COVILLE *l. c.* 68, en 470 ou 471 selon LOYEN, *Recherches* 17, n. 2.
168. Sur la culture d'Anthémius voir VASSILI, *Athenaeum*, N. S. XVI (1938) 38 ss.
171. La désignation d'Olybrius paraît à VASSILI, *Rivista di filologia* LXV (1937) 160 ss. un compromis entre la tendance romaine nationaliste et la tendance barbare progressiste.

473. Auct. Prosp., M. G., Auctt. antt. IX 492, Ind. Imp. 2. 11. Cassiod. *chron.* 1293. 1295. Marcell. com. *ad a.* 472, 2. 473, 1. Paul. Diac. *hist. Rom.* XV 5.

175. Jord. *Get.* § 284. Cf. Sidon. *epist.* VIII 9, vv. 36-38 et voir à ce sujet L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 491, n. 1. Sur Glycère, cf. en outre Ennod. *v. Epif.* 79 et Corpus legum p. 260 [Haenel].

176. Joh. Ant. *frg.* 209, 2 (FHG IV 618). Cons. Ital. *ad a.* 474. Cassiod. *chron.* 1299. Marcell. com. *ad a.* 474, 2 ; 475, 2. Jord. *Rom.* 338. Cf. GABOTTO, *Stor. d. Italia occid.* I (1911) 666-670, mais aussi plus haut p. 596, n. 49.

‹585› 177*. Sidon. *epist.* V 6, 2 ; 7, 1.

178*. *Chron. Gall.* p. 665, 653 doit à mon avis être situé ici.

179. Cf. Sidon. *epist.* VII 6, 10 et voir à ce sujet L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 491, n. 5.

180. Jord. *Get.* § 240. Sidon. *epist.* III 2 ; 7, 4 ; V 6, 1 *in.* ; 16, 3 *(vicinae quoque obsidionis terror)* ; VI 6, 1, *in.* ; VII 7, 3 ; 11, 1.

181. Sidon. *epist.* V 16. Jord. *Get.* § 241.

182*. Sidon. *epist.* VII 6, 10 ; 7. Ennod. *v. Epif.* 81-94. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 491 s. Cf. Sidon. *epist.* III 1, 5 ; VII 1, 1.

183. Sidon. *epist.* IV 22 ; VII 17, 1 ; VIII 3 ; 6, 13 ; 9 ; cf. aussi IX 3, 2 s. ; 5, 1 au sujet des complications gauloises de 477 environ, au cours desquelles la Provence méridionale passa aux Visigoths.

‹586› 184. Jord. *Get.* § 241. Cons. Ital. *ad a.* 475. Cassiod. *chron.* 1301. Marcell. com. *ad a.* 475, 2. En outre sur Oreste : Prisc. *frg.* 7 s. 12 (FHG IV 76-79. 84. 95 s.) et Anon. Vales. § 38 ; sur le nom de l'« Augustule », Procop. *bell. Goth.* I 1, 2. SEECK, *Unterg.* VI 492 *ad* p. 378, 26.

185*. Paul. Diac. *hist. Rom.* XV 7.

186. Cf. Procop. *bell. Goth.* I 12, 20 ; on en déduira que Auct. Prosp. Havn. *ad a.* 471, 1 (M. G., Auctt. antt. IX 309), se rapporte probablement aussi au plus tôt à l'automne de 476, mais plus vraisemblablement à l'année suivante.

187. Chose curieuse, les empereurs Glycère, Népos et Romulus n'ont pas revêtu le consulat (LIEBENAM, *Fasti consulares* [1910] p. 49). Si Népos avait été consul en 475, les fastes de l'Orient au moins en auraient fait mention ; cependant, non seulement ce n'est pas le cas, mais encore on peut montrer que le 1er septembre 475 on n'y datait pas d'après lui (Cod. Just. V 5, 8). Le fait que Basilisc revendiqua pour lui l'octroi *des deux* consulats de 476 peut être considéré comme un indice qu'il ne reconnaissait pas Romulus. Sur l'attitude de Zénon vis-à-vis de l'Empire d'Occident, voir Malch. *frg.* 10 (FHG IV 119). — Sur un passage de Candid. *frg.* 1 (FHG IV 136), transcrit dans l'éd. allemande de 1928, voir t. II du présent ouvrage, p. 59, n. 1. ‹N. 5 de la p. 586 de la 1re édition supprimée.›

‹587› 188*. Après Arvand et outre Aurélien, attesté le 29 avril 473 (Corpus legum p. 260 [Haenel]), nous connaissons au moins encore trois autres *praefecti praetorio Galliarum* avant l'extinction de l'Empire d'Occident (voir SUNDWALL, *Weström. Studien* p. 75, n° 162 ; 77, n° 172 ; 119 s., n° 372 ; cf. p. 43, n° 7), dont l'un est resté en fonctions au moins pendant deux ans (Sidon. *epist.* IV 14, 1) ; il n'y a donc pas lieu de douter que la préfecture des Gaules ait subsisté jusqu'à la conquête de la Provence méridionale par Euric après la chute de Romulus Augustule (voir L. SCHMIDT, *Die Ostgermanen*² 493, n. 1). SCHMIDT *l. c.* 143 ; 169 ; 490 ; 491, n. 5 ; 493 commet naturellement une erreur en considérant le territoire administré encore par le préfet impérial comme faisant partie de l'État burgonde ; les termes par lesquels Auct. Prosp. Havn. *ad a.* 476, 1 relate la soumission de la Provence méridionale par les Visigoths *(a Romana dicione suae dicioni subiugant)* expriment très exactement le véritable état de choses. C'est avec les mêmes frontières qu'elle avait sous l'empereur Romulus, que la préfecture des Gaules fut restaurée plus tard par le roi Théodoric le Grand. Sur l'extension du royaume burgonde, voir pour le reste SCHMIDT *l. c.* 142-144.

189. Eugipp. *v. Severini* 5, 1 ; 17, 4 ; cf. Jord. *Get.* §§ 277-281.

190. Eugipp. *v. Sev.* 4, 2 ; 20, 1.

191. *Ibid.* 1, 4 ; 2.

‹588› 192. *Ibid.* 19 ; 22, 4 ; 27, 1 s. ; cf. 25, 3. Cf. L. SCHMIDT, *Die Westgermanen* II² (1940) 55, n. 3.

193. Eugipp. *v. Sev.* 11, 1 ; 24, 3 ; 27 ; 28, 1 ; 31, 1. 4. 6.

194. *Ibid.* 8, 2 ; 9, 1 ; 31, 1 ; 33, 1 ; cf. 44, 3.

195. *Ibid.* 8 ; 31 ; cf. 42, 1.

196. *Ibid. passim.* Voir surtout 3, 2 ; 4, 7 ; 9, 1. 4 ; 12, 7 ; 17 s. ; 29, 1. Sur les débuts de Sévérin, *ibid.* 1, 1. Sur la lutte contre des restes de paganisme, *ibid.* 11.

197. *Ibid.* 5 ; 8, 1 ; 31, 5 s. ; 40, 1-3 ; 42, 2.

‹589› 198*. Procop. *bell. Goth.* I 1, 3-7. Cons. Ital. *ad a.* 476. Cassiod. *chron.* 1303. Marcell. com. *ad a.* 476, 2. Ennod. *v. Epif.* 95-100. Jord. *Rom.* 344 ; *Get.* § 242.

199*. Auct. Havn. *ordinis post. margo* (dans les Cons. Ital.) *ad a.* 475, 1 *ex.* : (Nepos) *per quinquennium recuperandae spei fiduciam promittens Dalmatis imperavit.* Malch. *frg.* 10 (FGH IV 119). Cons. Ital. *ad a.* 480. Marcell. com. *ad a.* 480, 2.

200. Greg. Tur. *hist. Franc.* II 27. LEVISON, *Bonn. Jahrbb.* CIII (1898) 44-49.

---

177. Sur l'attitude de Sidoine à l'égard des Burgondes en cette circonstance, voir COVILLE *l. c.* 202. *Contra :* COURCELLE, *Hist. litt. des invasions* 148, n. 2.

178. Selon VASSILI, *Riv. di filologia* LXVI (1938) 56 ss., l'attaque visigothique en Italie se serait produite en 473 et aurait été dirigée contre Glycère et ses protecteurs burgondes.

182. Sur l'accord entre Népos et Euric voir COURCELLE *ibid.* 148 s. Un épisode de la mission de l'évêque Épiphane de Pavie auprès d'Euric est commenté par COURCELLE, *Rev. des étud. anc.* XLIX (1947) 169 ss.

185. COURTOIS, *Les Vandales* 204, n. 3, écartant le témoignage de Paul Diacre, ne croit pas à des négociations de Genséric avec la Cour de Ravenne et ne retient que la conclusion du traité de 474 avec l'empereur Zénon.

188. Extension du royaume burgonde au sud jusqu'à Vaison, au nord jusqu'à Langres : COVILLE *l. c.* 170 ss.

198. Odoacre était-il germain ? REYNOLDS et LOPEZ, *Amer. hist. Rev.* LII (1946) 36-53, ainsi que THOMPSON, *Hist. of Attila* (1948) 155, n. 3, croient plutôt qu'il était d'origine hunnique en identifiant son père Idico avec le Hun Edekon. ALTHEIM, *Attila et les Huns* (1952) 131 s. pense qu'en tout cas il y avait union étroite entre les Skires et les Huns. — CANTARELLI, *Historia* II (1928) 185 ss. situe au *castellum Lucullianum* près de Naples la résidence assignée à Romulus Augustule après sa déposition.

199. Caractère romain de la domination d'Odoacre : ENSSLIN, *Serta Hoffileriana* (1940) 381 ss. et t. II du présent ouvrage, p. 41 s. 46 s.

‹590› 201*. Cf. HARTMANN, *Gesch. Italiens* I² 52 s. BARKER, Cambr. Med. Hist. I (1911) 431. SEECK, *Unterg.* VI 380.

---

201. Les causes de la chute de l'Empire d'Occident continuent à être l'objet de vives discussions : CICCOTTI, *Nuova Rivista storica* XIV (1930) 29-62 insiste sur les facteurs politiques ; WEST, *Classical Journal* XXVIII (1933) 96 ss. ; GRAY, *Classical Journal* XXIX (1934) 243-256 et WALBANK, *The Decline of the Roman Empire in the West* (1940) insistent sur les facteurs économiques ; K. PFISTER, *Der Untergang der antiken Welt* (1941) impute au christianisme la responsabilité de la catastrophe ; la plupart l'attribuent avec raison aux invasions germaniques : cf. en particulier BAYNES, *Journ. of Roman Stud.* XXXIII (1943) 29-35 ; PIGANIOL, *L'Empire chrétien* (1947) 411-422. Ce dernier oppose à la formule de F. LOT, *La fin du monde antique et le début du moyen âge* (1927) 275 : « Les Barbares n'ont pas détruit l'Empire romain d'Occident. L'Empire est mort de maladie interne » une formule non moins vigoureuse : « La civilisation romaine n'est pas morte de sa belle mort. Elle a été assassinée. » Il n'est pas douteux en tout cas qu'il en est résulté un grave recul de la civilisation en Occident : cf. en particulier LATOUCHE, *Les grandes invasions et la crise de l'Occident au Ve siècle* (1947) et CAPELLE, *Die Germanen der Völkerwanderung* (1940).

LISTE DES OUVRAGES ET COLLECTIONS

(indiqués en abréviations)

Acta concil. = Ed. SCHWARTZ, *Acta conciliorum oecumenicorum*, t. I. *Concilium ephesinum*, 5 vol. (1921-1929) ; t. II. *Concilium universale Chalcedonense*, 6 vol. (1932-1938).

B. = *Corpus scriptorum historiae byzantinae*, édité à Bonn, 50 vol. (1828-1897).

BARDENHEWER = O. BARDENHEWER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. III (1912, Suppl. 1923) ; t. IV (1924) ; t. V (1932).

BESNIER = *Histoire romaine* (Histoire générale GLOTZ), t. IV, 1re partie : *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée*, par M. BESNIER (1937).

BURY, Lat. Rom. Emp.² = J. B. BURY, *History of the Later Roman Empire from the death of Theodosius I to the death of Justinian*, 2 vol. (1923).

Cambr. Anc. Hist. XII = *The Cambridge Ancient History*, t. XII. *The Imperial Crisis and Recovery, A. D. 193-324* (1939).

Cambr. Med. Hist. I, II = *The Cambridge Mediaeval History*, t. I. *The Christian Roman Empire and the Foundation of the Teutonic Kingdoms* (1911) ; t. II. *The rise of the Sarracenes and the Foundation of the Western Empire* (1913).

CASPAR = E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, t. I. *Römische Kirche und Imperium romanum* (1930).

CHRIST-SCHMID II 1⁶. 2⁶ ; CHRIST-STÄHLIN II 1⁶. 2⁶ = W. von CHRIST, *Geschichte der griechischen Litteratur*, 6e édit., avec la collaboration d'O. STÄHLIN, remaniée par W. SCHMID, t. II 1 (1920) ; 2 (1924).

C I G = *Corpus inscriptionum graecarum*, 4 vol. (1825-1877).

C I L = *Corpus inscriptionum latinarum*, t. I à XVII (depuis 1861).

Coll. Avell. = *Collectio Avellana. Epistulae imperatorum, pontificum, aliorum A. D. 367-553* (éd. GUENTHER, dans le « Corpus de Vienne », XXXV-XXXVI, 2 vol., 1895-1898).

Corp. scr. christ. orient. = *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, dirigé par CHABOT, GUIDI, HYVERNAT, CARRA DE VAUX (depuis 1903).

Corp. scr. eccl. lat. = *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* ou « Corpus de Vienne » (depuis 1866).

DESSAU = H. DESSAU, *Inscriptiones latinae selectae*, 3 vol. (1892-1916).

Dict. d'archéol. chrét. = Dom CABROL et Dom LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, achevé sous la direction de H. MARROU (1907-1953).

Dict. des Antiq. = DAREMBERG et SAGLIO, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, achevé sous la direction de POTTIER et de LAFAYE (1877-1919).
Dict. d'hist. et de géogr. ecclés. = BAUDRILLART et VOGT, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, continué sous la direction de AUBERT et VAN CAUWENBERGH (en cours de publication, depuis 1912).
Dict. of Christian Biogr. = SMITH et WACE, *Dictionary of Christian Biography, Literature, Sects and Doctrines*, 4 vol. (1877-1887).
Diz. epigr. = DE RUGGIERO et CARDINALI, *Dizionario epigrafico di antichità romane* (depuis 1886).
Einl. in die Altertumswiss. = *Einleitung in die Altertumswissenschaft*, éditée par A. GERCKE et Ed. NORDEN.
Eph. epigr. = *Ephemeris epigraphica*, 9 vol. (1870-1913).
F H G = *Fragmenta Historicorum Graecorum* (éd. C. MUELLER, 5 vol., 1841-1884).
FLICHE-MARTIN = *Histoire de l'Église* dirigée par A. FLICHE et V. MARTIN, t. II (1935); t. III (1936); t. IV (1937).
GEFFCKEN = J. GEFFCKEN, *Der Ausgang des griechisch-römischen Heidentums* [2] (1929).
GIRARD = P. F. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain* [7] (1924).
GROSSE = R. GROSSE, *Römische Militärgeschichte* (1920).
HEFELE-LECLERCQ = J. HEFELE, *Histoire des conciles*, traduite et complétée par H. LECLERCQ, t. I (1907); t. II (1908).
I C U R = *Inscriptiones christianae Urbis Romae*, publiées par J. B. DE ROSSI, 2 vol. (1857-1888); Nova series, par A. SILVAGNI, 2 vol. (1934-1935).
I G R = *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes*, 4 vol. (1906-1927).
J.-K. = JAFFÉ, *Regesta pontificum romanorum*, 2e éd. par F. KALTENBRUNNER etc., t. I (1885).
KRÜGER = G. KRÜGER, *Handbuch der Kirchengeschichte*, t. I [2] (1923).
MANSI = MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. II, III et IV (1759).
M. G., Auctt. antt. = Monumenta Germaniae historica, *Auctores antiquissimi*, 15 vol.
M. G., Gesta pont. Rom. = Monumenta Germaniae historica, *Gesta pontificum Romanorum*, 1 vol.
M. G., Leg. = Monumenta Germaniae historica, *Leges*, 5 vol. in-folio.
M. G., Leg. nat. Germ. = Monumenta Germaniae historica, *Leges nationum Germanicarum*, 3 vol.
M. G., Scr. rer. Germ. = Monumenta Germaniae historica, *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 1 vol. in-8°.
M. G., Scr. rer. Lang. = Monumenta Germaniae historica, *Scriptores rerum langobardicarum et italicarum saec. VI-IX*, 1 vol.
M. G., Scr. rer. Merov. = Monumenta Germaniae historica, *Scriptores rerum merovingicarum*, 7 vol.

MITTEIS, *Grundzüge*; MITTEIS, *Chrestom.* = L. MITTEIS et U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, t. II *(Juristischer Teil)* 1 : *Grundzüge* (1912); 2 : *Chrestomathie* (1912).
MOMMSEN, *Staatsr.* = Th. MOMMSEN, *Römisches Staatsrecht*, t. I [3] et II [3] (1887); t. III (1887-8); trad. franç. : *Le droit public romain* par GIRARD, 7 vol. (1887-1895).
P. Amh. = *The Amherst Papyri*, éd. GRENFELL et HUNT, 2 vol. (1900-1901).
Patrol. Orient. = GRAFFIN et NAU, *Patrologia Orientalis* (en cours de publication, depuis 1903).
Pauly-Wissowa = *Real-Encyklopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, dirigée par PAULY et WISSOWA, continuée par KROLL (en cours de publication depuis 1893).
P. Freib. = PARTSCH, *Mitteilungen aus der Freiburger Papyrussammlung* (Sitzungsber. der Heidelberger Akad. der Wiss., Abh. 8 et 10, 1914-1916).
P. G. = MIGNE, *Patrologiae cursus completus, series graeca*, 161 vol. (1857-1866).
P. Giess. = *Griechische Papyri im Museum des oberhessischen Geschichtsvereins zu Giessen*, éd. P. M. MEYER et KORNEMANN, 2 vol. (1910-1912).
PIGANIOL = *Histoire romaine* (Histoire générale GLOTZ), t. IV, 2e partie : *L'Empire chrétien*, 325-395, par A. PIGANIOL (1947).
P. L. = MIGNE, *Patrologiae cursus completus, series latina*, 221 vol. (1844-1864).
P. Lips. = L. MITTEIS, *Griechische Urkunden der Papyrussammlung zu Leipzig* (1906).
P. Oxy. = *The Oxyrhynchus Papyri*, éd. GRENFELL et HUNT, 17 vol. (1898-1927).
PREISIGKE, *Sammelbuch* = F. PREISIGKE et F. BILABEL, *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Aegypten*, 2 vol. (1913-1922).
Realencykl. für prot. Theol. = A. HAUCK, *Realencyklopaedie für protestantische Theologie und Kirche* (1896-1913).
Reallex. für Ant. = Th. KLAUSER, *Reallexikon für Antike und Christentum* (en cours de publication depuis 1941).
ROSTOVTZEFF = M. ROSTOVTZEFF, *The Social and Economic History of the Roman Empire* (1926); *Storia economica e sociale dell'impero romano* (1933).
SCHANZ IV 1 [2]; SCHANZ-HOSIUS III [3]; IV 2; SCHANZ-KRÜGER III [3]; IV 2 = M. SCHANZ, *Geschichte der römischen Litteratur* III, 3e édit. remaniée par C. HOSIUS et G. KRÜGER (1922); IV 1, 2e édit. (1914); IV 2, par M. SCHANZ, C. HOSIUS et G. KRÜGER (1920).
SCHMIDT, *Ostgerm.* = L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme, Die Ostgermanen* [2] (1934, réimprim. 1941).
SCHMIDT, *Vandal.* = L. SCHMIDT, *Geschichte der Vandalen* [2] (1941); trad. franç. : *Histoire des Vandales*, par DEL MEDICO (1953).

SCHMIDT, *Westgerm.* = L. SCHMIDT, *Geschichte der deutschen Stämme. Die Westgermanen*, t. I² (1938) ; t. II 1² (1940) ; t. II 2 (1918).
Scr. orig. Constantinop. = *Scriptores originum Constantinopolitanarum* (éd. PREGER, Teubner, 2 vol., 1901).
Scr. Syri = *Scriptores Syri* (voir : Corp. scr. christ. orient.).
SEECK, *Regesten* = Otto SEECK, *Regesten der Kaiser und Päpste für die Jahre 311 bis 476 n. Chr.* (1919).
SEECK, *Unterg.* = Otto SEECK, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, t. I³ (1910) ; II² et III² (1921) ; IV (1911) ; V (1913) ; VI (1920-1).
Stud. Pal. = C. WESSELY, *Studien zur Palaeographie und Papyrusurkunde*, 23 vol. (1901-1924).
SUNDWALL = J. SUNDWALL, *Abhandlungen zur Geschichte des ausgehenden Römertums* (1919).
WILCKEN, *Grundzüge* ; WILCKEN, *Chrestom.* = L. MITTEIS et U. WILCKEN, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, t. I *(Historischer Teil)* 1 : *Grundzüge* (1912) ; 2 : *Chrestomathie* (1912).
WILLEMS, *Droit public*⁷ = P. WILLEMS, *Le droit public romain*⁷ (1910).

LISTE DES SOURCES[1]

(avec les abréviations usitées dans le volume)

A. — SOURCES LATINES

Agn. = Agnelli *Liber pontificalis ecclesiae Ravennatis* (éd. HOLDER-EGGER, M. G., Scr. rer. Lang., 1878, p. 265-391 ; éd. TESTI-RASPONI, 1924).
Ambros. *de fide* = Ambrosii episcopi Mediolanensis *De fide* (P. L., t. XVI, col. 527-698).
— *de ob. Theod.* = Ambrosii... *De obitu Theodosii* (P. L., t. XVI, col. 1385-1406 ; éd. FALLER, Corp. scr. eccl. lat., t. LXXIII, 1955, p. 369-401).
— *de ob. Valent.* = Ambrosii... *De obitu Valentiniani* (P. L., t. XVI, col. 1357-1384 ; éd. FALLER, Corp. scr. eccl. lat., t. LXXIII, 1955, p. 327-367).
— *epist.* = Ambrosii... *Epistolae* (P. L., t. XVI, col. 875-1286).
— *explan. psalm.* = Ambrosii... *Explanationes psalmorum* (éd. PETSCHENIG, Corp. scr. eccl. lat., t. LXIV, col. 3-397).
— *sermo contra Aux.* = Ambrosii ...*Sermo de basilicis tradendis* ou *Contra Auxentium* (P. L., t. XVI, col. 1007-1018).
Ammian. = Ammiani Marcellini *Res gestae* (éd. CLARK, 2 vol., 1910-1915).
Anon. Vales. = Anonymus Valesianus, *pars prior : Origo Constantini imperatoris* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. IX, 1892, p. 7-11 ; éd. WESTERHUIS, 1906) ; *pars posterior* (éd. MOMMSEN, *ibid.*, p. 306-328).
Auct. Prosp. Havn. = Auctarium Prosperi Havniensis (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. IX, 1892, p. 307-339).
August. *coll. cum Maxim.* = Augustini episcopi Hipponensis *Collatio cum Maximino Arianorum episcopo* (P. L., t. XLII, col. 709-742).
— *conf.* = Augustini... *Confessiones* (éd. KNOLL², Teubner, 1926 ; éd. SKUTELLA, 1934).
— *contra epist. Parm.* = Augustini... *Contra epistulam Parmeniani* (éd. PETSCHENIG, Corp. scr. eccl. lat., t. LI, 1908, p. 17-141).
— *de agone christ.* = Augustini... *De agone christiano* (éd. ZYCHA, Corp. scr. eccl. lat., t. XLI, 1900, p. 99-138).

1. En établissant cette liste, j'ai transcrit les noms selon le système qu'Ernest Stein a appliqué déjà dans l'édition de 1928 et auquel il tenait particulièrement. Ainsi qu'il l'y a indiqué (p. IX), il a utilisé de préférence les éditions des *Monumenta Germaniae* (séries in-4°), du *Corpus* de Vienne, du *Corpus* de Berlin *(Die griechischen christlichen Schriftsteller)* ou de la collection Teubner.

— *contra Const.* = Hilarii... *Contra Constantium imperatorem* (P. L., t. X, col. 577-603).
— *de syn.* = Hilarii... *De synodis* (*ibid.*, col. 479-546).
— *lib. ad Const.* = Hilarii... *Liber ad Constantium Augustum* (éd. FEDER, Corp. scr. eccl. lat., t. LXV, 1916, p. 195-205).
Hydat. *chron.* = Hydatii *Chronicon* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. XI, 1894, p. 13-36).
Hygin. = Hygini gromatici *De limitibus, De condicionibus agrorum* (éd. DOMASZEWSKI, 1887).
Inc. *paneg.* = Incerti *Panegyrici* (éd. G. BAEHRENS, Teubner, 1911; éd. GALLETIER, *Panégyriques latins*, t. I et II, 1949-1952).
Isid. *hist.* = Isidori Hispalensis *Historia Gothorum Wandalorum Sueborum* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. XI, 1894, p. 424-488).
Jord. *Get.* = Jordanis *De origine actibusque Getarum* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. V 1, 1882, p. 53-138).
— *Rom.* = Jordanis *De origine actibusque Romanorum* (*ibid.*, p. 1-52).
Just. *edict.* = *Justiniani XIII edicta* (édit. avec Just. *novellae*, voir : Corp. jur. civ.).
Lact. *de mort. persec.* = Lactancii *De mortibus persecutorum* (éd. BRANDT, 1897; éd. MOREAU, 2 vol., 1954).
Lib. de promiss. = *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei* (P. L., t. LI, col. 733-858).
Lib. hist. Franc. = *Liber historiae Francorum* (éd. KRUSCH, M. G., Scr. rer. Merov., t. II, 1888, p. 215-328).
Lib. pont. *V. Liberii* = Liber pontificalis, *Vita Liberii* (éd. DUCHESNE, 1886 ; éd. MOMMSEN, M. G., Gesta pont. Rom., t. I, 1898).
L. Burg. = *Leges Burgundionum* (éd. DE SALIS, M. G., Leg.. nat. Germ., t. II 1, 1892, p. 29-116).
L. Burg. Extrav. = *Leges Burgundionum, Constitutiones Extravagantes* (*ibid.*, p. 117-123).
L. Rom. Burg. = *Lex Romana Burgundionum* (*ibid.*, p. 123-163).
L. Vis. = *Lex Visigothorum* (éd. ZEUMER, M. G., Leg. nat. Germ., t. I, 1902, p. 33-456).
Lucif. Calar. *moriendum esse pro dei filio* = Luciferi episcopi Calaritani *Moriendum esse pro Dei filio* (éd. HARTEL, Corp. scr. eccl. lat., t. XIV, 1886, p. 284-318).
Macrob. *saturn.* = Macrobii *Saturnalia* (éd. IAN, 2 vol., 1848-1852).
Mamert. *grat. act. Jul.* = Claudii Mamertini *Gratiarum actio Juliano* ou *Paneg. lat.* XI (3) (éd. G. BAEHRENS, Teubner, 1911, p. 244-270 ; éd. GALLETIER, *Panégyriques latins*, t. III, 1955, p. 3-44).
Mar. Avent. = Marii episcopi Aventicensis *Chronica* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. XI, 1894, p. 232-239).
Marcell. com. = Marcellini comitis *Chronicon* (ibid., p. 60-104).
Merob. *paneg.* = Merobaudis *Panegyricorum in consulatus Aetii fragmenta* (éd. VOLLMER, M. G., Auctt. antt., t. XIV, 1905, p. 7-18).
Mos. et rom. leg. coll. = *Mosaïcarum et romanarum legum collatio*, dans MOMMSEN, Collectio librorum juris antejustiniani, t. III (1890), p. 107-198.

Nazar. *paneg.* = Nazarii *Panegyricus Constantino dictus* ou *Paneg. lat.* X (4) (éd. G. BAEHRENS, Teubner, 1911, p. 213-244 ; éd. GALLETIER, *Panégyriques latins*, t. II, 1952, p. 147-198).
Not. dign. Occ., Or. = *Notitia dignitatum utriusque imperii*, pars Occidentis, pars Orientis (éd. SEECK, 1876).
Nov. Maior. = *Novellae Maioriani* (édit. avec : Cod. Theod.).
Nov. Marc. = *Novellae Marciani (ibid.)*.
Nov. Sev. = *Novellae Libii Severi et Anthemii (ibid.)*.
Nov. Theod. = *Novellae Theodosii II (ibid.)*.
Nov. Valent. = *Novellae Valentiniani III (ibid.)*.
Optat. Milev. = Optati Milevitani *Contra Parmenianum donatistam* (éd. ZIWSA, Corp. scr. eccl. lat., t. XXVI, 1893).
Oros. = Orosii *Adversum paganos* (éd. ZANGEMEISTER, Corp. scr. eccl. lat., t. V, 1882, p. 1-600).
Pacat. *paneg.* = Pacati *Panegyricus Theodosio dictus* ou *Paneg. lat.* XII (2) (éd. G. BAEHRENS, Teubner, 1911, p. 271-314 ; éd. GALLETIER, *Panégyriques latins*, t. III, 1955, p. 48-114).
Paul. diac. *hist. Rom.* = Pauli diaconi *Historia romana* (éd. DROYSEN, M. G., Auctt. antt., t. II, 1879, p. 4-224 ; éd. CRIVELLUCCI, 1914).
Paulin. Pell. = Paulini Pellaei *Eucharisticos* (éd. BRANDES, Corp. scr. eccl. lat., t. XVI, 1888, p. 289-314).
Paulin. Petricord. *de vita Mart.* = Paulini Petricordiensis *De vita Martini* (éd. PETSCHENIG, Corp. scr. eccl. lat., t. XVI, 1888, p. 17-159).
Paulin. *v. Ambrosii* = Paulini Mediolanensis *Vita Ambrosii* (P. L., t. XIV, col. 27-46 ; éd. KANIECKA, 1928).
Possid. *v. August.* = Possidii *Vita Augustini* (P. L., t. XXXII, col. 33-66 ; éd. VEGA, 1934).
Prosp. = Prosperi *Chronica* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. IX, 1892, p. 385-485).
Prudent. *apotheos.* = Prudentii *Apotheosis* (éd. BERGMAN, Corp. scr. eccl. lat., t. LXI, 1926, p. 79-123).
— *contra Symm.* = Prudentii *Contra Symmachum* (*ibid.*, p. 215-288).
Rufin. *hist. eccl.* = Rufini Aquileiensis *Historia ecclesiastica* (éd. MOMMSEN, *Eusebiuswerke*, t. II, 1909).
Rutil. Namat. = Rutilii Namatiani *De reditu suo* (éd. HEIDRICH, 1912 ; éd. VESSEREAU et PRÉCHAC, 1933).
Salvian. *de gub. dei* = Salviani *De gubernatione Dei* (éd. HALM, M. G., Auctt. antt., t. I 1, 1877, p. 1-108 ; éd. PAULY, Corp. scr. eccl. lat., t. VIII, 1883, p. 1-200).
Sidon. *carm.* = Sidonii Apollinaris *Carmina* (éd. LUETJOHANN, M. G., Auctt. antt., t. VIII, 1887, p. 173-264).
— *epist.* = Sidonii Apollinaris *Epistulae* (*ibid.*, p. 1-172).
Sulp. Sev. *chron.* = Sulpicii Severi *Chronica* (éd. HALM, Corp. scr. eccl. lat., t. I, 1866, p. 3-105).
— *dial.* = Sulpicii Severi *Dialogi* (*ibid.*, p. 152-216).
— *v. Mart.* = Sulpicii Severi *Vita Martini* (*ibid.*, p. 109-137).
Symm. *epist.* = Q. Aurelii Aviani Symmachi *Epistulae* (éd. SEECK, M. G., Auctt. antt., t. VI 1, 1883, p. 1-278).

— *or.* = ...Symmachi *Orationes* (*ibid.*, p. 318-339).
— *rel.* = ... Symmachi *Relationes* (*ibid.*, p. 279-317).
Tac. *ann.* = Taciti *Annales* (éd. FISHER, 1910 ; éd. HALM[6], Teubner, 1937).
V. Aniani = *Vita Aniani episcopi Aurelianensis* (éd. KRUSCH, M. G., Scr. rer. Merov., t. III, 1896, p. 108-117).
Veget. = Vegetii Renati *Epitome rei militaris* (éd. LANG[2], Teubner, 1885 ; éd. LOMMATZSCH, 1903).
Vict. *Caes.* = Sex. Aurelii Victoris *Caesares* (éd. PICHLMAYR, Teubner, 1911).
— *epit.* = Sex. Aurelii Victoris *Epitome de Caesaribus (ibid).*
Vict. Tonn. = Victoris Tonnenensis *Chronica* (éd. MOMMSEN, M. G., Auctt. antt., t. XI, 1894, p. 184-206).
Vict. Vit. *hist. persec.* = Victoris Vitensis *Historia persecutionis africanae provinciae* (éd. HALM, M. G., Auctt. antt., t. III 1, 1879 ; éd. PETSCHENIG, Corp. scr. eccl. lat., t. VII, 1881, p. 3-107).
V. s. Melaniae iun. = Gerontii *Vita S. Melaniae iunioris* (éd. RAMPOLLA, 1904).

B. — SOURCES GRECQUES

Anon. post. Dion. *frg.* = Anonymus post Dionem *Fragmenta* (FHG, t. IV, p. 191-199).
Aster. *hom.* = Asterii Amasiensis *Homiliae* (P. G., t. XL, col. 163-478).
Athan. *apol. ad Const.* = Athanasii *Apologia ad Constantium imperatorem* (P. G., t. XXV, col. 595-642).
— *apol. contra Ar.* = Athanasii *Apologia contra Arianos* (*ibid.*, col. 247-410).
— *apol. de fuga sua* = Athanasii *Apologia de fuga sua* (*ibid.*, col. 643-680 ; éd. OPITZ, 1935).
— *de syn.* = Athanasii *De synodis* (P. G., t. XXVI, col. 681-794).
— *epist. ad episc. Aeg. et Lib.* = Athanasii *Epistola encyclica ad episcopos Aegypti et Libyae* (P. G., t. XXV, col. 537-594).
— *epist. ad Serap.* = Athanasii *Epistola ad Serapionem fratrem de morte Ariani* (*ibid.*, col. 685-690).
— *epist. heort. chron. praev.* = Athanasii *Epistolae heortasticae cum chronico praevio* (P. G., t. XXVI, col. 1351-1444).
— *hist. aceph.* = Athanasii *Historia acephala* (éd. FROMEN, 1914).
— *hist. Ar. ad mon.* = Athanasii *Historia Arianorum ad monachos* (P. G., t. XXV, col. 691-796).
— *tom. ad Antioch.* = Athanasii *Tomus ad Antiochenos* (P. G., t. XXVI, col. 795-810).
— *v. Anton.* = Athanasii *Vita Antonii* (*ibid.*, col. 835-976).
Basil. *epist.* = Basilii episcopi Caesariensis *Epistulae* (P. G., t. XXXII, col. 219-1112 ; éd. DEFERRARI-MCGUIRE, 4 vol., 1926-1934).
Candid. *frg.* = Candidi *Fragmenta* (FHG, t. IV, p. 135-137).
Cedren. = Georgii Cedreni *Historiarum compendium* (éd. BEKKER, B., t. XXXVII-XXXVIII, 1838-1839).
Chron. pasch. = *Chronicon paschale* (éd. DINDORF, B., t. XVI-XVII, 1832).
De caerim. = [Constantini Porphyrogeniti] *De caerimoniis aulae byzantinae* (éd. REISKE, B., t. VI-VII, 1829-1830).
Dio = Dionis Cassii *Historia romana* (éd. BOISSEVAIN, 2 vol., 1895-1901).
Epiphan. *haeres.* = Epiphanii episcopi Salaminiensis *Adversus haereses* sive *Panarion* (P. G., t. XLI, col. 173-1199 et t. XLII, col. 9-755 ; éd. HOLL, Corpus de Berlin, t. XXV, 1912 ; t. XXXI, 1922 ; t. XXXVII, 1933).
Euagr. = Evagrii *Historia ecclesiastica* (éd. BIDEZ et PARMENTIER, 1898).
Eunap. *frg.* = Eunapii *Fragmenta* (FHG, t. IV, p. 7-56).
— *V. sophist.* = Eunapii *Vitae sophistarum* (éd. BOISSONADE, 1849).
Euseb. *de mart. Palaest.* = Eusebii episcopi Caesariensis *De martyris Palaestinae* (P. G., t. XX, col. 1457-1520).
— *hist. eccl.* = Eusebii... *Historia ecclesiastica* (éd. SCHWARTZ, Corpus de Berlin, t. IX, 3 vol., 1903-1909).
— *laud. Const.* = Eusebii... *Laudes Constantini* (P. G., t. XX, col. 1315-1440).

C. — SOURCES ORIENTALES

Chron. Edess. = *Chronique d'Édesse* (éd. GUIDI, Scr. Syri, 3e série, t. IV, 1903, p. 3-11).
Élisée = Élisée Vartabed, *Histoire de Vartan et de la guerre des Arméniens* (éd. LANGLOIS, dans *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, t. II, 1869, p. 183-251).
Ephraem. carm. Nisib. = Ephraemi Syri *Carmina Nisibena* (éd. BICKELL, 1866).
Fauste de Buzanta = Fauste de Byzance [sic], *Bibliothèque historique* (éd. LANGLOIS, dans *Collection des historiens... de l'Arménie*, t. I, 1867, p. 209-310).
Gorioun = Gorioun, *Biographie de... Mesrob* (éd. LANGLOIS, *ibid.*, t. II, 1869, p. 9-16).
Lazare de Pharbe = Lazare de Pharbe, *Histoire d'Arménie* (éd. LANGLOIS, *ibid.*, t. II, 1869, p. 253-368).
Mich. Syr. = Michel le Syrien, *Chronique* (éd. CHABOT, 5 vol., 1899-1924).
Moïse de Chorène = Moïse de Chorène, *Histoire d'Arménie* (éd. LANGLOIS, dans *Collection des historiens... de l'Arménie*, t. II, 1869, p. 53-175).
Nestorius, *Le livre d'Héraclite* (éd. NAU, 1910).
Zach. Rhet. = Zacharias Rhetor, *Histoire ecclésiastique* (éd. AHRENS et KRÜGER, 1899 ; éd. BROOKS, Scr. Syri, 3e série, t. V-VI, 1919-1924).

INDEX ALPHABÉTIQUE

On trouvera dans cet index :
— en PETITES CAPITALES, les noms propres de personnes (à l'exception des noms de peuples) ;
— en **caractères gras**, les noms géographiques (y compris les noms de peuples) ;
— en romain, *italiques* ou caractères grecs, les noms d'institutions.

« s. » après le chiffre de la page signifie « et la page suivante » ; « ss. » signifie « et les deux pages suivantes ».

Les chiffres mis entre parenthèses indiquent le numéro des notes ; « n » renvoie aux notes anciennes (en haut de page) ; « nc » aux notes complémentaires (en bas de page).

A

B

C

H

I

J

K

L

M

S

T

U

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

1. TEXTE

Pages

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

2. *NOTES ET CARTES*

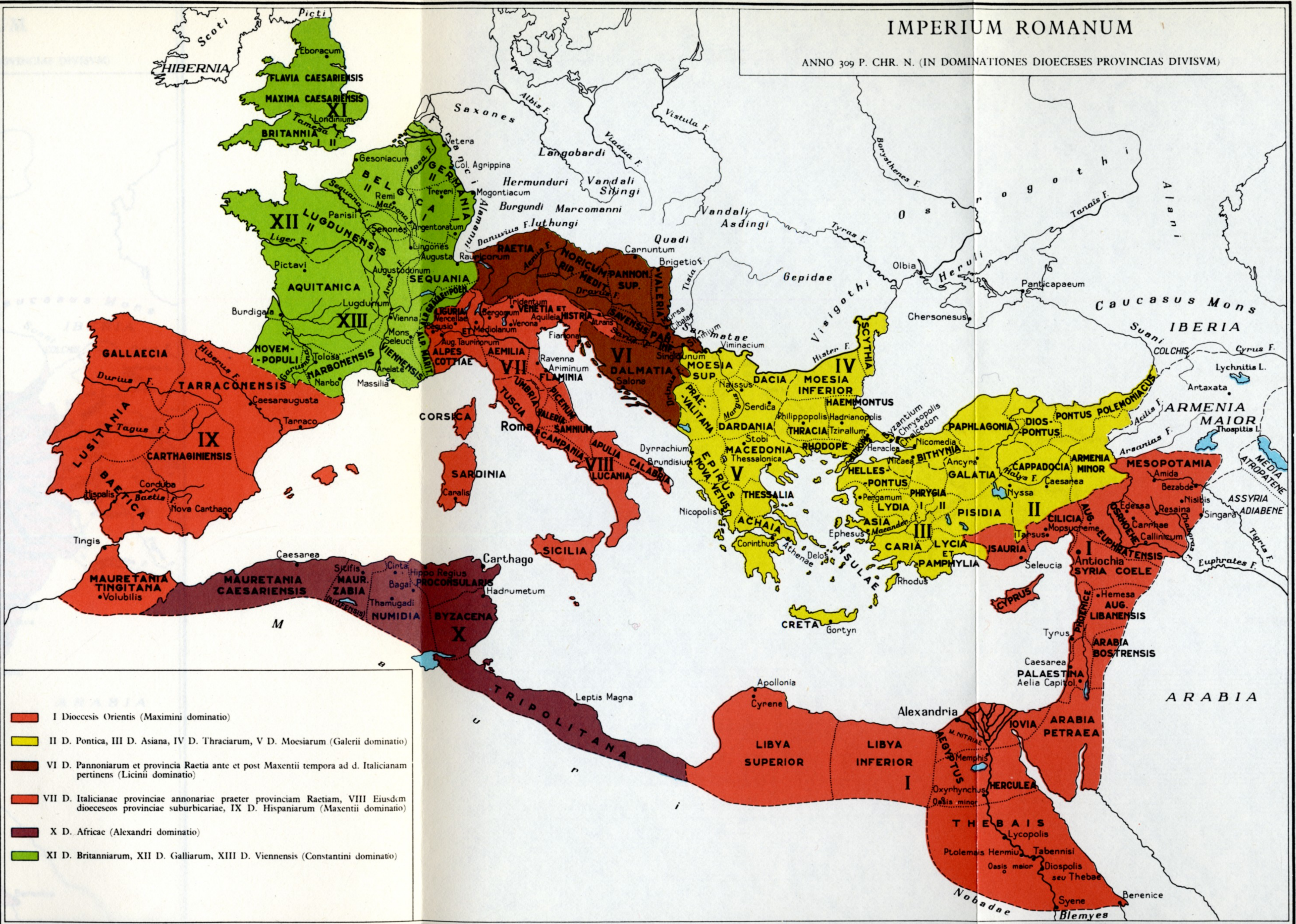
IMPERIUM ROMANUM

ANNO 280 P. CHR. N.

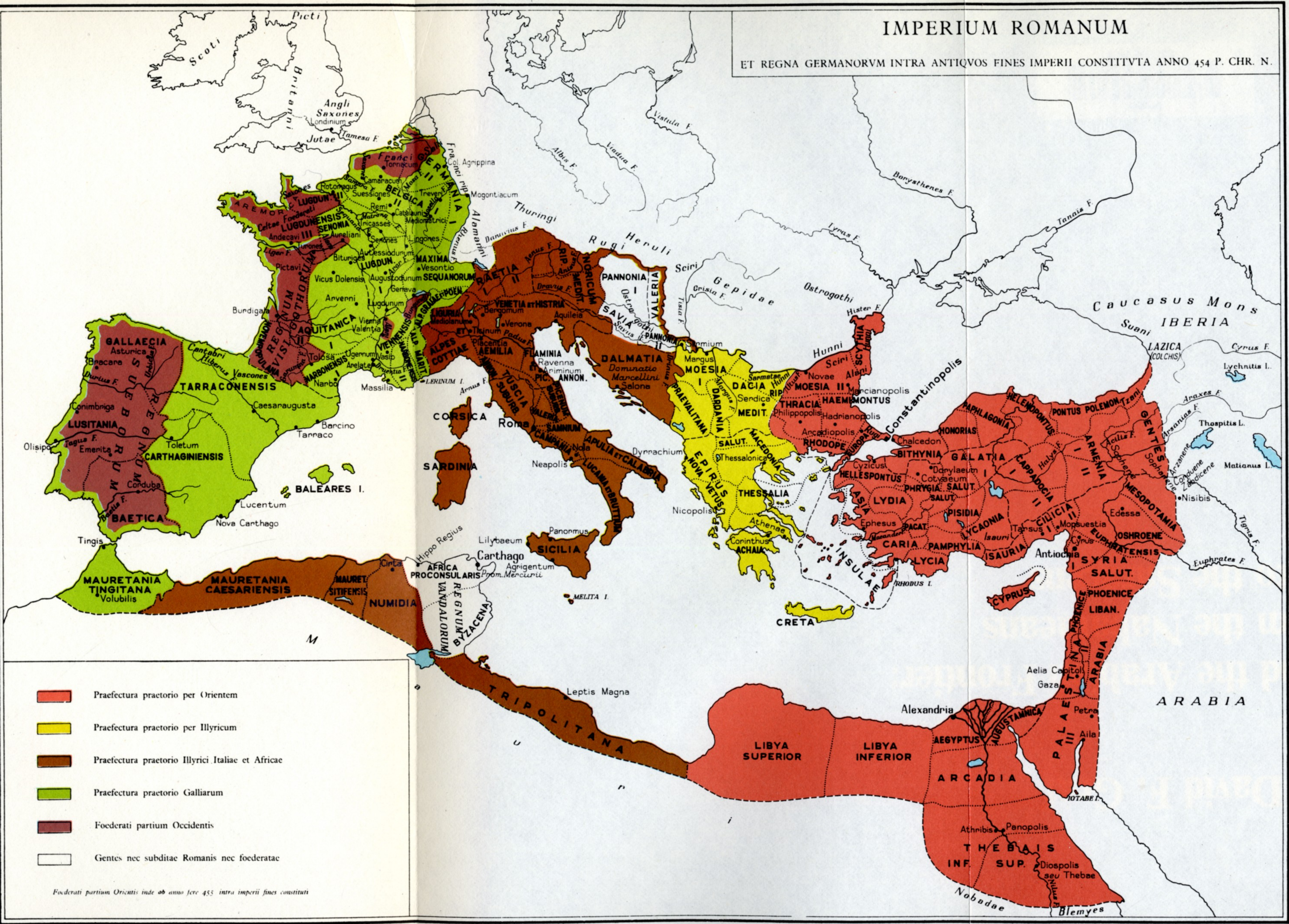
- Provinciae senatoriae
- Provinciae imperatoris quas a legatis Augusti pro praetore administratas esse constat
- Provinciae imperatoris quas ab equitibus administratas esse constat
- Provinciae imperatoris quarum praesides utrum senatorii an equestris ordinis fuerint non constat
- Italia (linea punctata interiore secluditur regio circa Romam intra centesimum miliarium sita)

- castra legionum certa
- castra legionum incerta
- castra legionum Mesopotamiae a Persis occupatae

A. P. Alpes Poeninae
A. M. Alpes Maritimae
A. C. Alpes Cottiae


IMPERIUM ROMANUM
ANNO 309 P. CHR. N. (IN DOMINATIONES DIOECESES PROVINCIAS DIVISVM)
I Dioecesis Orientis (Maximini dominatio)
II D. Pontica, III D. Asiana, IV D. Thraciarum, V D. Moesiarum (Galerii dominatio)
VI D. Pannoniarum et provincia Raetia ante et post Maxentii tempora ad d. Italicianam pertinens (Licinii dominatio)
VII D. Italicianae provinciae annonariae praeter provinciam Raetiam, VIII Eiusdem dioeceseos provinciae suburbicariae, IX D. Hispaniarum (Maxentii dominatio)
X D. Africae (Alexandri dominatio)
XI D. Britanniarum, XII D. Galliarum, XIII D. Viennensis (Constantini dominatio)
Picti
Scoti
HIBERNIA
Eboracum
FLAVIA CAESARIENSIS
MAXIMA CAESARIENSIS
XI
Londinium
Tamesa
BRITANNIA I II
Saxones
Albis F.
Vistula F.
Langobardi
Viadua F.
Hermunduri
Vandali Silingi
Burgundi
Marcomanni
Iuthungi
Vandali Asdingi
Quadi
Borysthenes F.
Ostrogothi
Tanais F.
Alani
Tyras F.
Heruli
Gepidae
Visigothi
Olbia
Panticapaeum
Chersonesus
Caucasus Mons
IBERIA
Suani
COLCHIS
Cyrus F.
Lychnitis L.
Artaxata
ARMENIA MAIOR
Thospitis L.
Arsanias F.
MEDIA ATROPATENE
ASSYRIA
ADIABENE
Tigris F.
Euphrates F.
Gesoriacum
Vetera
Col. Agrippina
Mogontiacum
Treveri
Remi
Parisii
Senones
Argentoratum
Lingones
Augusta Rauricorum
BELGICA II I
GERMANIA II I
XII
LUGDUNENSIS
Liger F.
Pictavi
Augustodunum
SEQUANIA
AQUITANICA
Burdigala
Lugdunum
XIII
Vienna
NOVEM-POPULI
Tolosa
NARBONENSIS
VIENNENSIS
Narbo
Massilia
Arelate
Danuvius F.
RAETIA
NORICUM RIP. MEDIT.
PANNON. SUP.
VALERIA
Carnuntum
Brigetio
Tridentum
VENETIA ET HISTRIA
Aquileia
Bergomum
Mediolanum
Verona
Aug. Taurinorum
ALPES COTTIAE
AEMILIA
Ravenna
Ariminum
FLAMINIA
VII
VI
DALMATIA
Salona
Viminacium
CORSICA
SARDINIA
Caralis
Roma
TUSCIA
UMBRIA
PICENUM
VALERIA
SAMNIUM
CAMPANIA
APULIA
CALABRIA
VIII
LUCANIA
SICILIA
GALLAECIA
Durius F.
Hiberus F.
TARRACONENSIS
Caesaraugusta
Tarraco
LUSITANIA
Tagus F.
IX
CARTHAGINIENSIS
Corduba
Hispalis
Baetis F.
BAETICA
Nova Carthago
Tingis
MAURETANIA TINGITANA
Volubilis
Caesarea
MAURETANIA CAESARIENSIS
Sitifis
MAUR. ZABIA
Cirta
Hippo Regius
Bagai
PROCONSULARIS
Carthago
Hadrumetum
Thamugadi
NUMIDIA
BYZACENA
X
TRIPOLITANA
Leptis Magna
SCYTHIA
IV
MOESIA SUP.
DACIA
MOESIA INFERIOR
Naissus
Serdica
PRAEVALITANA
DARDANIA
HAEMIMONTUS
Philippopolis
Hadrianopolis
THRACIA
Byzantium
Chrysopolis
Chalcedon
RHODOPE
Dyrrachium
Brundisium
Stobi
MACEDONIA
Thessalonica
EPIRUS NOVA
EPIRUS VETUS
V
THESSALIA
Nicopolis
ACHAIA
Corinthus
Athenae
Delos
INSULAE
CRETA
Gortyn
Rhodus
PAPHLAGONIA
DIOSPONTUS
PONTUS POLEMONIACUS
Heraclea
Nicomedia
Nicaea
BITHYNIA
Ancyra
GALATIA
CAPPADOCIA
Halys F.
ARMENIA MINOR
Caesarea
Nyssa
HELLESPONTUS
Pergamum
LYDIA
PHRYGIA I II
PISIDIA
II
ASIA
Ephesus
Maeander
III
CARIA
LYCIA ET PAMPHYLIA
ISAURIA
CILICIA
Mopsuhestia
Tarsus
Seleucia
CYPRUS
MESOPOTAMIA
Amida
Bezabde
Nisibis
Singara
Edessa
Resaina
Carrhae
Callinicum
OSRHOENE
AUG. EUPHRATENSIS
I
Antiochia
SYRIA COELE
Hemesa
AUG. LIBANENSIS
Tyrus
ARABIA BOSTRENSIS
Caesarea
PALAESTINA
Aelia Capitol.
ARABIA
Apollonia
Cyrene
LIBYA SUPERIOR
LIBYA INFERIOR
I
Alexandria
AEGYPTUS
IOVIA
ARABIA PETRAEA
Memphis
HERCULEA
Oxyrhynchus
Oasis minor
THEBAIS
Lycopolis
Ptolemais Hermiu
Tabennisi
Oasis maior
Diospolis seu Thebae
Syene
Berenice
Nobadae
Blemyes


IMPERIUM ROMANUM
ANNO 390 P. CHR. N. (IN PRAEFECTURAS DIOECESES PROVINCIAS DIVISVM)
Praefectura praetorio per Orientem :
I Dioecesis Aegypti, II D. Orientis, III D. Pontica, IV D. Asiana, V D. Thraciarum.
Praefectura praetorio Illyrici Italiae et Africae :
VI D. Macedoniae, VII D. Daciae, VIII D. Pannoniarum, IX D. Italicianae provinciae annonariae, X Eiusdem dioeceseos provinciae suburbicariae, XI D. Africae.
Praefectura praetorio Galliarum :
XII D. Britanniarum, XIII D. Galliarum, XIV D. septem provinciarum, XV D. Hispaniarum.
Scoti
Picti
HIBERNIA
VALENTIA
Eboracum
FLAVIA CAESARIENSIS
MAXIMA CAESARIENSIS
Tamesa F.
XII
BRITANNIA
VECTIS I.
Saxones
Albis F.
Langobardi
Vistula F.
Viadua F.
Vandali Silingi
Franci
GERMANIA
Novaesium
Colonia Agrippina
Tornacum
Tungri
XIII
BELGICA
Rotomagus
Remi
Treveri
Mogontiacum
Vangiones
Burgundi
Marcomanni
Iuthungi
Quadi
Argentoratum
Alamanni
Redones
Liger F.
Turones
LUGDUNENSIS
SENONIA
Parisii
Sequana F.
Pictavi
Augustodunum
MAXIMA SEQUANORUM
AQUITANICA
Burdigala
Lugdunum
Vienna
Valentia
XIV
VIENNENSIS
NOVEMPOPULANA
Tolosa
NARBONENSIS
Arelate
Narbo
Massilia
Danuvius F.
RAETIA
NORICUM
PANNONIA
VALERIA
Vindobona
Carnuntum
Vandali Asdingi
Brigetio
Aquincum
Hunni
Tisia F.
Gepidae
Visigothi?
Sarmatae
Ostrogothi
Heruli
Tyras F.
Borysthenes F.
Hunni
Tanais F.
Caucasus Mons
IBERIA
Suani
COLCHIS
Cyrus F.
Lychnitis L.
Araxes F.
Artaxata
ARMENIA MAIOR
Thospitis L.
MEDIA ATROPATENE
ASSYRIA
ADIABENE
CORDUENE
ARZANENE
Nisibis
Singara
Tigris F.
Euphrates F.
LIGURIA
Mediolanum
Ticinum
VENETIA ET HISTRIA
Verona
Aquileia
IX
Emona
Poetovio
SAVIA
Siscia
Mursa
Sirmium
Viminacium
Augusta
Taurini
ALPES COTTIAE
AEMILIA
FLAMINIA
Ravenna
Ariminum
Padus F.
Faesulae
Florentia
TUSCIA ET UMBRIA
PIC. ANNON.
PICENUM SUBURB.
LERINUM I.
CORSICA
Roma
Ostia
VALERIA
SAMNIUM
CAMPANIA
Neapolis
Nola
APULIA ET CALABRIA
LUCANIA ET BRUTTIUM
X
Consentia
Rhegium
LIPARA I.
SARDINIA
Caralis
BALEARES I.
SICILIA
Messana
Syracusae
VIII
DALMATIA
Salona
Singidunum
MOESIA I
VII
DACIA RIP.
Naissus
Serdica
DACIA MEDIT.
DARDANIA
PRAEVALITANA
Stobi
MACEDONIA
Thessalonica
EPIRUS NOVA
EPIRUS VETUS
VI
THESSALIA
Nicopolis
Delphi
Corinthus
Athenae
ACHAIA
Elis
Messene
Sparta
CRETA
Durostorum
Hister F.
SCYTHIA
Visigothi
Marcianopolis
MOESIA II
HAEMIMONTUS
V
Philippopolis
Hadrianopolis
THRACIA
RHODOPE
EUROPA
Constantinopolis
Chalcedon
Heraclea
Cyzicus
Lampsacus
HELLESPONTUS
Nicomedia
BITHYNIA
Nicaea
Heraclea
PAPHLAGONIA
HELENOPONTUS
PONTUS POLEMONIACUS
Theodosiopolis
ARMENIA
III
Ancyra
Dadastana
GALATIA
Macolia
CAPPADOCIA
Halys F.
Melitene
Caesarea
Nyssa
Nazianzus
Cucusus
ARMENIA
Amida
MESOPOTAMIA
OSRHOENE
Edessa
Carrhae
Callinicum
Chaboras F.
Pergamum
LYDIA
PHRYGIA SALUT.
Laodicea
PISIDIA
LYCAONIA
ASIA
IV
CARIA
Ephesus
Miletus
Didyma
PAMPHYLIA
LYCIA
INSULAE
ISAURIA
CILICIA
Tarsus
Mopsuestia
Antiochia
SYRIA SALUT.
EUPHRATENSIS
CYPRUS
Salamis
PHOENICE
LIBANENSIS
Berytus
Sidon
Damascus
II
ARABIA
Caesarea
Bethlehem
Gaza
Capit.
PALAESTINA SALUT.
ARABIA
Tingis
MAURETANIA TINGITANA
Caesarea
Icosium
MAURETANIA CAESARIENSIS
MAURET. SITIF.
Cirta
Hippo Regius
Carthago
AFRICA PROCONS.
Thagasta
Theveste
Thamugadi
NUMIDIA
BYZACENA
XI
Tritonis L.
TRIPOLITANA
Leptis Magna
Ptolemais
Sozusa (Apollonia)
Cyrene
LIBYA SUPERIOR
LIBYA INFERIOR
I
Alexandria
AEGYPTUS
AUGUSTAMNICA
M. NITRIAE
Memphis
Arsinoe
ARCADIA
THEBAIS
Nilus F.
Panopolis
Diospolis seu Thebae
Berenice
Nobadae
Blemyes
GALLAECIA
Bracara Aug.
Durius F.
Hiberus F.
TARRACONENSIS
Caesaraugusta
LUSITANIA
Tagus F.
XV
Bancino
Tarraco
Emerita Aug.
CARTHAGINIENSIS
Baetis F.
Corduba
Hispalis
BAETICA
M
a
u
r
i


IMPERIUM ROMANUM
ET REGNA GERMANORVM INTRA ANTIQVOS FINES IMPERII CONSTITVTA ANNO 454 P. CHR. N.
Praefectura praetorio per Orientem
Praefectura praetorio per Illyricum
Praefectura praetorio Illyrici Italiae et Africae
Praefectura praetorio Galliarum
Foederati partium Occidentis
Gentes nec subditae Romanis nec foederatae
Foederati partium Orientis inde ab anno fere 455 intra imperii fines constituti
ARABIA
IBERIA
Caucasus Mons
Constantinopolis
Alexandria
Roma
Carthago